



ANDRÉ JURÉNIL

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

DENAIN

ET

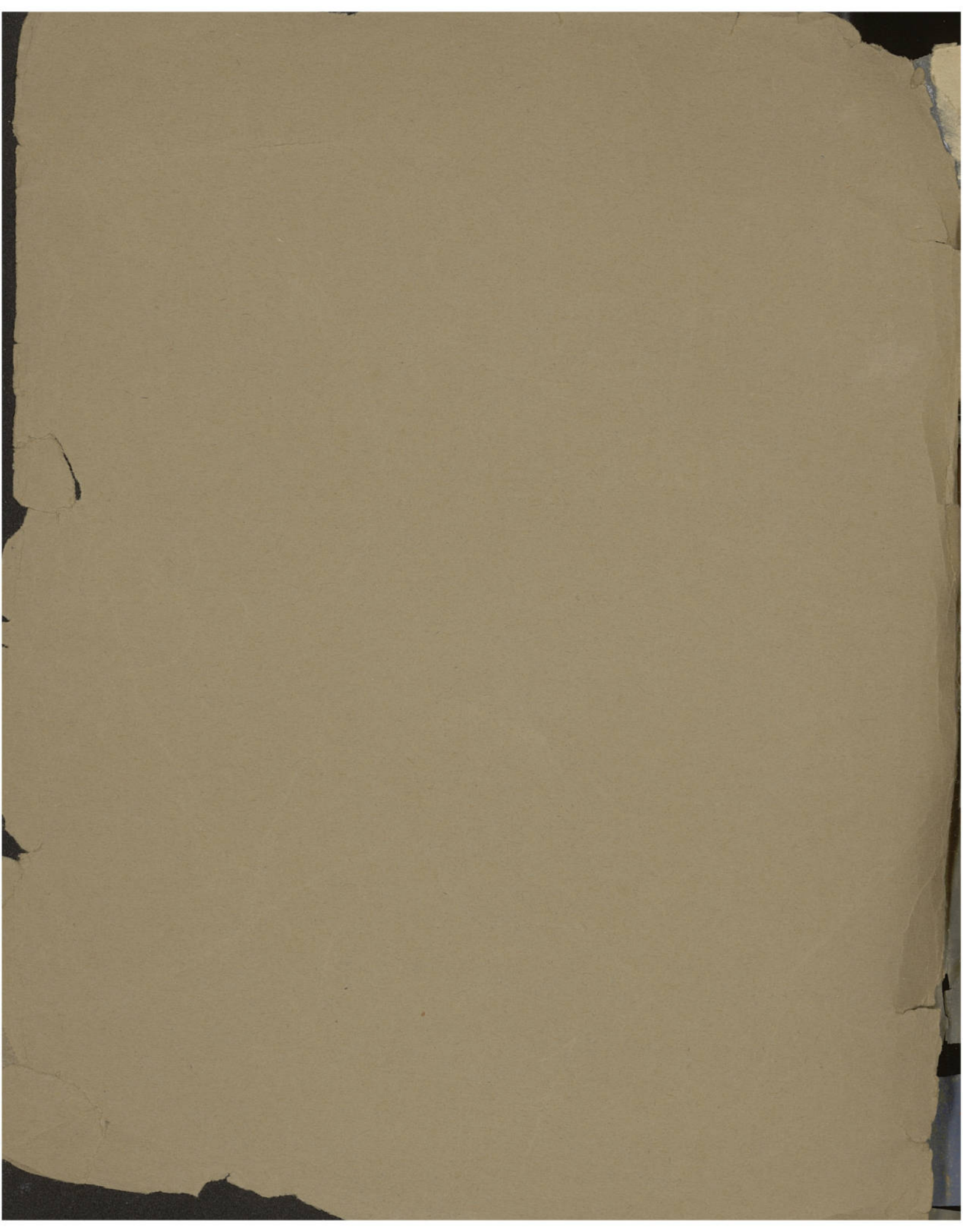
L'OSTREVANT

depuis 1712

DESSINS DE LUCIEN JONAS,
ANDRÉ-J. RENARD, J. MELCHIOR,
ETC.
CLICHÉS LAMBERT



DENAIN
Édité par l'AMICALE VILLARS
MCMXXIX
(Tous droits réservés.)



Messieurs l'abbé Edouard Pilote,
curé de la Paroisse de la Sainte Barbe,
avec mon hommage et mes
souvenirs respectueux.

Vos dévoués

Demain, 28 Mai 1932.

13 JUIN 1995



CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

DON M. Gillet C.1033

11 JAN 1984



DENAIN et l'OSTREVANT depuis 1712

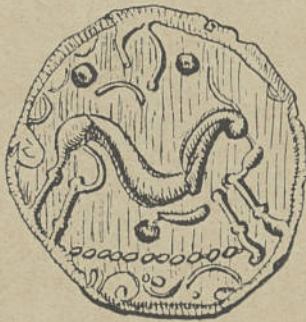


Il a été tiré de cet ouvrage :
Deux exemplaires sur papier de Chine, marqués *A* et *B*
(*A* pour Albert Mallez ; *B*, exemplaire d'auteur),
et deux cents exemplaires sur Japon, numérotés de 1 à 200
et signés par l'auteur.

André JURÉNIL

DENAIN et l'OSTREVANT

depuis 1712



Édité par l'AMICALE VILLARS

DENAIN

MCMXXVIII

(Tous droits réservés)

CHAPITRE PREMIER

LE QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE FRANCE EST A DENAIN LE 24 JUILLET 1712. — LA POPULATION DE DENAIN PENDANT LA BATAILLE. — LES PARTICULARITÉS RÉVÉLÉES PAR LES REGISTRES DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN. — LES RETRANCHEMENTS DE DENAIN ; LE PASSAGE DU VOYAGEUR NOMIS A DENAIN EN 1714. — LE REFUGE DES DAMES DE DENAIN : LEUR RETOUR A L'ABBAYE EN 1715. — LES MÉTIERS EXERCÉS DANS LE VILLAGE. — LES CHANOINESSES SONT PARFOIS MARRAINES DES ENFANTS DE DENAIN. — LES ILLETTRÉS DE DENAIN : LEUR « MARQUE ORDINAIRE ». — LES NOMS DES ANCIENNES FAMILLES DE DENAIN. — LA PROTECTION DE LA ROYAUTE EST ACCORDÉE AUX DAMES DE DENAIN. — REMISES D'IMPOT DANS LE PAYS D'OSTREVAULT. — EXEMPLE D'UN BAIL DE FERMAGE CONSENTI PAR LES DAMES : LES TERRES DE DENAIN ; LES PROPRIÉTAIRES VOISINS ; LA FAMILLE DE HAYNIN ; LES DEVOIRS DU « PRENDEUR DE TERRES » ; LES PAIEMENTS EN NATURE ET EN ESPÈCES. — LA DÉCOUVERTE DU CHARBON DANS LA RÉGION. — LA NAVIGABILITÉ DE L'ESCAUT. — LE CÉLÈBRE INGÉNIEUR LAURENT, FILS DE L'ÉCLUSIER DE BOUCHAIN. — INSTRUCTION D'UNE AFFAIRE PAR LE BAILLI DES DAMES EN 1724.

La prise du camp retranché de Denain par Villars et par Montesquiou, le dimanche 24 Juillet 1712, s'est faite en quelques heures : elle a été inattendue et foudroyante pour le Prince Eugène, qui se trouve dans l'impossibilité d'opérer un retour offensif, puisque les ponts sur l'Escaut sont brisés. L'armée française, après cette victoire qui doit éviter le douloureux démembrement de notre pays, est répartie en position de bataille dans cette région d'Ostrevant où les destinées de la Patrie ont été sauvegardées. Les relations militaires de l'époque font voir que le quartier général de l'armée de France est à Denain, où logent six bataillons de Bretagne-Brest et de Miromesnil. Deux bataillons du régiment de Louigny sont à Lourches, et six bataillons Hessi et Surbeck à Douchy.

Vingt-quatre bataillons divers sont répartis dans une douzaine de localités comprises depuis la ferme de Hurtebise jusqu'à Marquette-en-Ostrevant. Villars doit s'occuper d'enlever Marchiennes, Douai, Le Quesnoy et Bouchain. En trois mois, l'œuvre sera terminée, — et la paix générale en résultera pour les peuples affaiblis.

Nul historien n'a dit ce qu'était devenue la population du village de Denain — environ six cents habitants — pendant la dramatique journée du 24 Juillet 1712. Ni Villars ni ses officiers n'en font mention. Comme c'était un dimanche, peut-être se préparait-on pour la messe quand les premiers coups de feu retentirent dans la direction de Neuville-sur-l'Escaut et de Lourches. Quand l'attaque du village commença, vers midi, les habitants, effrayés, devaient être partis depuis quelques heures déjà. Une note manuscrite — qui paraît être exacte — indique toutefois que la population s'était réfugiée à Haulchin,

— ce village souvent orthographié alors « Auchin ». On se figure ce que pouvait être, vers 1712, cette localité ruinée de Denain, avec ses rues boueuses, ses chemins effondrés, ses deux églises délabrées, et ses maisons humides et basses, couvertes de chaume et bâties deci-delà. Certains hameaux voisins étaient complètement détruits. Denain était loin d'être la ville industrielle qui, vers le milieu du XIX^e siècle, fut appelée « la Cité des enfants ». L'examen des registres d'état-civil, tenus par le clergé, fait voir qu'un véritable désarroi s'était produit lors de cette journée qui devait sauver la France. Rien n'y est écrit avant la date du vendredi 29 juillet. On peut presque conclure que si, du côté militaire, la bataille de Denain — qui fut la moins sanglante de nos victoires — coûta peu de soldats, il n'y eut pas de victimes parmi la population civile. Le lundi 25 juillet, le chapelain du Très Noble Chapitre de Denain baptise Marie-Josèphe Sadiolé, fille d'un soldat du régiment du Royal-Vaisseau ; mais cette inscription vient, sur le registre, après le 29 juillet ! M. Basquin, chapelain des Chanoinesses de Denain, semble donc être présent à son poste. A la date du 5 septembre, on note que le pasteur, M. Pelletier, étant malade, le chapelain le remplace ; mais, le 11 septembre, le curé est présent.

En somme, si l'on s'en rapportait aux seules indications du registre de Denain, on pourrait croire que rien de décisif ni d'important ne s'était passé dans le village à qui cette journée du 24 juillet conférait cependant un renom immortel. Ainsi, le jour de la prise de la Bastille, Louis XVI n'écrivait-il pas, sur son journal célèbre, l'insignifiante observation : « *Mardy 14 juillet, rien* » ? Selon la belle expression de J.-H. Rosny aîné, Denain était pourtant devenu « la petite cité providentielle où, un jour, la France fut délivrée d'un terrible cauchemar ».

Le 29 juillet, le chapelain a inscrit la naissance de la fille légitime d'un soldat du « Régiment du Royal-Vaisseau, dans la compagnie de M. d'Hainaut ». Le parrain est un soldat du même régiment. Quelques vagues indications sur la présence de troupes dans la région sont donc ainsi données par le livre de l'Eglise Saint-Martin. On voit aussi mentionné, une semaine avant la bataille, le décès d'un soldat hollandais, cavalier de la compagnie de M. Paschal. Ce sera seulement en 1715 que le curé, M. Pelletier, — plus rassuré sur un retour possible des alliés ! — se décidera à donner, sur le registre de l'état-civil, une brève, sincère et naïve relation de la victoire de Denain. Quelques autres naissances se produisent encore, peu de temps après le 24 Juillet, dans le camp français. On relève aussi, le 1^{er} Août, le décès d'une jeune fille de dix-huit ans, native de Saint-Omer, dont le père et la mère étaient vivandiers « au quartier du roy de l'armée de France ».

Pendant la reprise de Bouchain, en dix jours seulement, par Villars, — qui, logé à Haspres, quitta ce bourg le 21 Octobre 1712 et reçoit quelque temps après le gouvernement de la Provence, — Denain doit héberger trois régiments formant ensemble six bataillons. M. Paul Blin, ancien bibliothécaire de la ville de Cambrai, affirme qu'ils ont séjourné dans le village du 1^{er} au 25 Octobre.

Toutefois, le curé de Denain, M. A. Pelletier, dit, dans sa page rétrospective du registre des naissances et décès, que Denain n'a été « délivré qu'en 1713 de la tyrannie des troupes ». Ces mots laissent penser que le séjour des armées s'est prolongé au-delà d'Octobre, et ils ne sont pas non plus sans faire voir que les soldats de Villars manquaient évidemment de tout et devaient se montrer exigeants dans un village également appauvri.

En Décembre 1714, le roi Louis XIV, dont les Chanoines de Denain vénéreront toujours, dans leurs déclarations, la glorieuse mémoire, donne au Chapitre noble, une pension *perpétuelle* de cinq mille livres de France, pour les dédommager des pertes extrêmes causées par les troupes de Sa Majesté pendant la guerre et surtout lors de la bataille du 24 Juillet. C'était, en dehors d'un acte de générosité, reconnaître les ravages forcément commis par les troupes françaises dans le pays qu'elles rendaient à ses anciennes destinées. Le Prince de Montmorency protégea beaucoup le Chapitre de Denain pour l'obtention des indemnités de guerre.

Le registre du curé, s'il ne donne pas, au moment du siège de Bouchain et de la bataille de Denain, d'indication sur l'état du village, permet cependant de juger que l'Eglise paroissiale avait bien souffert de la guerre. Car si, déjà, le 1^{er} Juillet 1711, un mariage était célébré dans l'Eglise du Chapitre de Denain « à cause des dégâts de la guerre », on remarque encore, en 1713, que les cérémonies se font « dans l'église abbatiale à cause des désordres causés par les troupes hollandaises, anglaises, impériales et pendant le siège de Bouchain ». Le 7 Février 1713, un mariage a lieu dans l'église abbatiale, « à cause que l'église paroissiale fut toute délabrée par les troupes ». Le 20 février une bénédiction nuptiale est encore donnée dans la même église ; mais, le 21 Novembre 1713, l'Eglise Saint-Martin est

suffisamment réparée, puisque, en ce mois déjà froid et souvent pluvieux, l'on y célèbre les cérémonies du culte.

La bataille de Denain n'a pas été sitôt terminée que les paysans se sont remis à la conquête de ce sol momentanément détourné de ses destinées agricoles. On a fait disparaître complètement, tout au moins sur la rive droite de l'Escaut, la trace de tous ces retranchements de groise et de terres qui donnaient un aspect tourmenté et guerrier à cette grande plaine du pays d'Ostrevant. On en a encore la preuve dans la relation d'un voyageur inconnu, qui signe Nomis, — anagramme probable de Simon, — venu en 1714 dans la région.

La route que l'on empruntait alors pour aller de Cambrai à Valenciennes passait par Haspres : c'est en 1724 seulement que l'on devait établir la route qui traverse Douchy, livrée à la circulation en 1725.

Le voyageur Nomis, dont la relation a été publiée par M. Alex. Eeckmann, en 1896, sous le titre : *Mon Voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714*, dit que, du haut de la route d'Haspres à Valenciennes, il découvre l'abbaye de Denain. Mais, le long de cette route, tous les arbres avaient été coupés vers 1712, et l'on n'en voyait plus que quelques troncs. « ... Les retranchements de Denain s'étendaient jusqu'à ce chemin. Je n'en remarquai plus aucun vestige. Les terres de chaque côté du chemin qui va d'une de ces villes à l'autre (Cambrai-Valenciennes) sont labourées et cultivées comme si le terrain avait toujours été uni. »

Les Archives départementales du Nord possèdent un document de 1714 où il est parlé d'une prébende devenue vacante à Denain par suite de la mort de Madame de Tenremonde. L'heure de rentrer à l'abbaye va bientôt sonner pour les chanoinesses, et l'on trouve aussi, dans ces Archives, un mémoire de M. Gardel, ancien subdélégué de Bouchain, sur la nomination aux prébendes du Chapitre de Denain (21 février 1714).

On désire plus que jamais, vers ce moment, rendre l'Escaut navigable entre Cambrai et Valenciennes. Déjà, en 1698, l'intendant Dugué de Bagnols avait insisté en faveur de ce projet, qui, selon lui, serait surtout utile, en temps de guerre, par l'avantage qu'on en tirerait pour le transport des munitions en tout genre. En 1714, — alors que les ruines provoquées par la guerre ne sont pas encore réparées complètement, — la ville de Cambrai reprend l'idée et fait dresser des plans par M. Sandeille et par M. Hermann. Celui-ci aurait voulu ne pas s'occuper de l'Escaut, dédaigner Bouchain et Denain et faire creuser un canal droit vers Valenciennes. Son plan ne fut pas approuvé.

Quand Nomis, au cours de son voyage, avait remarqué l'abbaye de Denain, les bâtiments étaient vides. Dans ses notes relatives à cette époque, M. Paul Blin dit que les chanoinesses de Sainte-Remfroye avaient séjourné, de 1712 à 1715, dans leur refuge de l'impasse de l'Hôtel-Dieu, à Valenciennes (1). La « franke ville », effectivement, était restée française, et le Cha-

(1) Simon Leboucq rappelle, dans sa relation de la fête du Prince de Plaisance, donnée en 1548 à Valenciennes, que les cinquante-quatre cavaliers délégués par Denain allèrent « se loger à l'Hôtel de Denain, devant l'église Notre-Dame de la Chaussée ». Cette église ne doit pas être confondue avec celle de Notre-Dame la Grande qui, vers 1761, appartiendra, pendant quelque temps, aux Dames de Denain, qui la recevront des moines d'Hasnon.

pitre de Sainte-Remfroye demeurait dans la tradition en conservant, depuis plusieurs siècles, une maison de refuge située dans une place-forte. Mais les chanoinesses avaient dû quitter Denain antérieurement à 1712 ; car les récentes années ne leur avaient pas été plus favorables qu'à leurs « sujets ». Il y avait eu l'occupation du village par Villars et ses soldats, en 1709, avant la bataille de Malplaquet ; le pillage de Denain et de l'église paroissiale de Saint-Martin par les troupes alliées, le

affaires relatives à la justice de sa Seigneurie. On possède bien l'image du Refuge de Valenciennes ; mais on n'a aucun renseignement sur le caractère des bâtiments de l'abbaye de Denain, qui, presque sûrement, ne devait pas être d'une architecture très remarquable. Toutefois, les ruines de l'église abbatiale Ste-Marie, — retrouvées en 1924, — révèlent que cette construction n'était pas négligeable et ne manquait pas d'une certaine ampleur.



Dessin extrait de l'Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valenciennes, par Simon Le Boucq.

(Manuscrit de 1650, imprimé par Prignet, à Valenciennes, en 1844).

7 Août 1911 : la Chapelle abbatiale fut épargnée toutefois et servit pour célébrer les offices divers et les cérémonies des sacrements de baptême, de mariage. Et le retour des alliés à Denain datait du 24 Mai 1712 : ils devaient en être chassés exactement deux mois après. Dans sa narration tardive, M. A. Pelletier, curé de Denain, affirme bien que les « Dames n'ont estées de retours qu'en 1715 ». Elles y reprennent leurs droits et leurs prérogatives dans un village bien éprouvé, bien ruiné, mais qui, déjà, courageusement, s'est remis à la besogne séculaire de la culture. La dame abbesse a un bailli et des sergents sous ses ordres : elle reçoit, dans son hôtel, communication de toutes les

L'abbesse de Denain était alors Lassus (ou Jeanne)-Marie-Ernestine de la Hamaïde, nommée en 1689. Elle était fille de Ferry de la Hamaïde, chevalier, seigneur de Cherens, et d'Agnès-Florence de Marnix. Dans la liste incomplète des abbesses de Denain, donnée par M. Le Glay à la fin de la Chronique de Baldéric, — et qui rectifie la liste moins complète encore de D. de Sainte-Marthe, auteur de la *Gallia-Christiana*, — Madame de la Hamaïde n'est que la dix-huitième abbesse. Elle apparaît comme trentième abbesse sur la liste qu'a publiée M. Ducas (Paris, 1843) dans son livre sur les *Chapitres nobles de Dames*. Mais le scrupuleux M. Paul Blin, qui a pu pousser sa nomen-

clature jusqu'au chiffre de trente-neuf abesses, peut donner ainsi le rang de trente-cinquième abesse à Madame de la Hamaïde. Certains indices permettent d'affirmer que ce chiffre peut encore être augmenté.

Les rapports du Chapitre, du Curé et du Chapelain de Denain avec le clergé de l'extérieur étaient suivis. En 1717, en l'absence de M. le Curé de Denain, c'est un Carme de « Valentin », J. Elie de Saint-Nicolas, qui vient baptiser à Denain. Le curé d'Haveluy est parfois présent aux inhumations. C'est un « évêque étranger » qui, en 1717, le 7 Octobre, fait la confirmation des enfants de Denain : la cérémonie a lieu dans le village d'Abescon (prononciation locale d'Abscon). Quelques années auparavant, un registre note la présence à Denain de l'évêque d'Arras pour la confirmation. Quand le curé de Denain est malade ou absent, le chapelain des Dames, ou un « vicaire du Chapitre noble de Denain », est désigné « par commission du curé pour pratiquer les cérémonies ». En 1720, aux obsèques d'un des fermiers, le curé d'Escaudain et celui d'Haveluy sont venus à Denain et ont signé l'acte de décès sur le registre de l'église. Comme aucune narration sur Denain ne date de ces époques troublées, l'on ne peut avoir une idée du village, ou de ce qu'il devait devenir, qu'en se reportant aux registres des baptêmes, naissances et décès, tenus par le Curé de la paroisse : ils fourmillent de nombreuses indications qui peuvent servir de jalons et permettre de reconstituer de multiples faits. Comme les « comptes des villes », ils sont le reflet fidèle et sincère de la vie disparue.

Les registres de l'état civil n'ont été confiés aux mairies qu'en 1792. Auparavant, les curés tenaient ces registres paroissiaux. Les prêtres avaient alors l'habitude d'y introduire des détails caractéristiques sur les divers faits de l'époque, et, comme l'a dit M. Adrien Legros dans une de ses études historiques, il y a là « des sources d'informations aussi abondantes qu'instructives ». Grâce aux registres paroissiaux de Denain, qui n'existent malheureusement que depuis 1676, — date du retour de toute la contrée à la France, — il peut être produit, par ci par là, des détails qui font presque voir la physionomie des temps disparus.

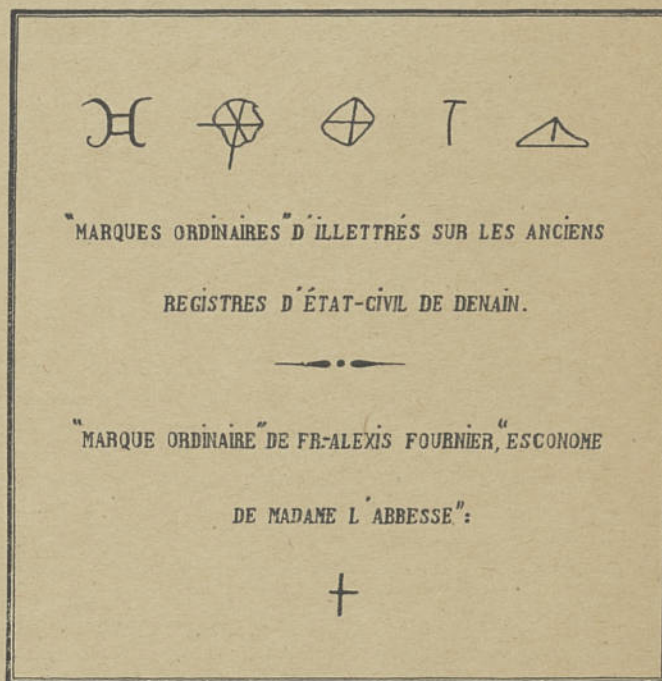
Quelques papiers, — baux, reçus, rapports, — retrouvés par hasard, donnent aussi des indications sur la vie du village. Car la ville de Denain n'a d'autres archives que les quelques registres de l'Eglise passés à la Mairie lors de la Révolution.

Les actes, dressés d'abord en latin, n'étaient pas signés au début : ils dénotent que Denain avait alors bien peu d'importance. On comptait sept naissances inscrites en 1677 et neuf en 1678. Le village n'avait même pas alors six cents habitants. Divers auteurs l'ont cru beaucoup plus important dans le passé.

Ces actes sont rédigés en latin jusqu'au début de 1686. Mais, le 9 Mai 1686, un premier acte *en français*, établi par le curé de Denain, qui signe « Morelle, pasteur », figure, au registre, à la suite d'autres actes en latin établis par le même prêtre et signé « Morelle, pastor ». Ces premières inscriptions font constater les très bons rapports qui existaient entre les Dames de Denain et les habitants du village : dès 1677, en effet — et

sûrement le même usage existait auparavant, — on relève que les marraines des enfants nouveau-nés sont parfois les dames chanoinesses. Dans les actes en latin, on voit, à ce propos, figurer les noms de Carola de Lannoy, Alexandrina de Nédonchel, Anna de la Tourt, Maria-Claudina de la Hamaïde. Puis, ensuite, les signatures des chanoinesses apparaissent, sur les registres, à côté de la marque des parents, qui, le plus souvent, ne savent pas signer. L'orthographe des noms, parfois illustres, n'est pas très respectée dans l'établissement de l'acte de baptême : il ne faudra pas s'étonner de voir citer, en 1716, par exemple, le nom de Marie-Magdeleine de Lense, qui signe plus correctement « de Lens ».

Les différents métiers pratiqués à Denain vers 1712 et les années suivantes peuvent être déterminés par l'examen des registres du curé : on y remarque que tel ou tel habitant est « berger de son métier » ; cordonnier ; « valet de Martin Macharé » ; cabaretier ; fermier ; manouvrier ; maréchal de village ; charpentier ; clerc de la paroisse ; servante à Madame de Lens ; portier *aux* Dames chanoinesses ; « chirurgien » ; fossier (fossoyeur) ; portier à la porte de derrière de l'abbaye ; valet de Madame de Vignacourt ; femme de chambre à Mademoiselle d'Ouchin. Philippe Fournier est maître d'hôtel de Madame l'Abbesse. Jean-François Hecquet est dénommé, le jour de son décès, à l'âge de soixante ans, « garçon à marier et cocher de Madame l'Abbesse ». On voit, plus tard, la mention de « fermier et mayeur ». Philippe Fournier, ci-devant maître d'hôtel, sera déclaré « esconome de Madame l'Abbesse » ; et même, certain jour, requis de dire « s'il sçait escrire », cet important personnage, économe de l'abbaye, déclarera « ne le savoir » et se contentera de mettre sa croix — sa marque — sur le registre. Cela ne signifie point que cet intendant général ne fut pas un admirable comptable, très soucieux des intérêts de Madame l'Abbesse et d'autant plus économe et méfiant qu'il ne savait ni lire ni écrire. Le chansonnier Desrousseaux n'a-t-il pas célébré,



plus tard, le petit épicière illettré de Lille qui, sur une ardoise, « comme en langue chinoise », marquait les comptes de ses clients ?

Les registres du XVII^e et du XVIII^e siècle sont parfois pleins de croix qui dénotent bien que l'instruction n'existait pas à Denain. Les signes apposés par les parrains et marraines, dénommés très souvent, sur les livres, « jeunes gens à marier », sont appelés leur « marque ordinaire ». Ce sont de simples croix, ou de petits dessins candides ressemblant parfois à une roue, à un triangle mal conçu, à un losange en rupture d'équilibre, ou à une araignée mal dessinée. Les actes indiquaient que les habitants de la paroisse « ne mettaient que leur marque ordinaire, pour ne savoir autrement écrire ». Si de semblables marques avaient été gravées sur la brique plutôt que sur un registre banal, on ne manquerait peut-être pas, au nom de la science, de leur attribuer une origine préhistorique ! Car on remarque même, dans ces hiéroglyphes, le rond renfermant une croix qui a été relevé dans les vestiges de Glozel dont la découverte fit couler tant d'encre et suscita tant d'éloquents controverses en 1927 et en 1928 !

Les autres métiers indiqués sur les registres comportent encore l'organiste, le journalier, le gorlier (bourrelier), le valet de charrie, le « tourneur de son stiel », le « tisserand de son stille ». Si l'on peut lire, en 1713, la mention de sage-femme, on voit, quelques années plus tard, l'appellation d'« achou-seuse ». Ce n'est que beaucoup plus tard que seront mentionnés les métiers de couvreur en paille, de fabricant d'huile et de demoiselle fileuse. Le métier de magister ou de maître d'école ne paraît guère connu à Denain pendant cette période. On relève cependant un « licencié en médecine », qui meurt en 1726 : Thomas Boldoduc. Pour lui faire honneur, on l'enterre devant le petit autel de Notre-Dame de la « Bonne Morte », dans l'église paroissiale. C'était évidemment le médecin du village. Des annalistes bien intentionnés ont écrit que l'instruction était donnée par les Dames aux gens du village. Il n'y paraît guère ! Les chanoinesses avaient déjà beaucoup de mal à se débrouiller elles-mêmes quand elles avaient la plume d'oie en main, — et elles ne faisaient pas moins de fautes d'orthographe que leur abbesse elle-même — ! Le prénom de *Caroline*, mentionné comme tel dans l'acte, devenait gentiment *Carlorinne* sous leurs doigts charmants. Et, de même, *Adrienne* signait *Aderinne*, et *Jeanne* se changeait en *Jenne*.

On a vu que, parfois, les fonctions particulières des domestiques de l'abbaye sont définies par les indications des registres de l'Eglise : Ernestine de Villers (et il ne faut pas voir ici un nom d'origine noble) y figure comme « femme de chambre à feu Madame de Lens » ; J.-Pierre Vilcot est « cuisinier à Mademoiselle la Pierre, chanoinesse ».

D'autres constatations assez curieuses peuvent être faites sur ces livres. On y voit que le personnel des Dames de Denain fraie volontiers avec les habitants et leur accorde son haut parrainage. En dehors, par exemple, de la femme de chambre de Madame de Saint-Venant, — une demoiselle de Wille, appelée Louise-Omère de Huitmille dans l'acte, — qui est marraine dans le village, on voit aussi, en 1719, la « cuisinière aux

demoiselles de Saint-Venant » qui se plie au même rôle. Si les demoiselles de Saint-Venant avaient une cuisinière, on peut conclure qu'elles habitaient un pavillon à part. En 1726, c'est Charles-Joseph Dormignies, cocher des Dames de Denain, qui consent à être parrain d'un jeune denainois : il sait écrire ; mais, soucieux de la prononciation spéciale au pays, et, en outre, amateur de l'orthographe simplifiée, il signe « Challe-Joseph Dormini ».

En dehors des petites fêtes qui devaient résulter des baptêmes où les marraines étaient les chanoinesses, on voyait parfois des mariages, sûrement pompeux et luxueux, être célébrés à l'abbaye. Les chanoinesses n'étaient que des écolières qui ne prononçaient pas de vœux. C'est ainsi qu'un acte indiquait, par exemple, en 1693, le mariage de Marie-Charlotte de Lannoy, dont la cérémonie s'effectue dans « l'Eglise des Chanoinesses ». Une grande partie des chanoinesses qui partaient de Denain, soit pour se marier, soit pour rentrer dans leur famille, laissaient, en Ostrevant, des filleules et des filleuls : il serait intéressant de savoir si les relations continuaient, dans les grandes occasions de la vie, par des cadeaux envoyés par les chanoinesses à ceux qui, sûrement, conservaient la fierté d'avoir pour marraines des filles de familles célèbres.

Malgré les guerres, l'emploi de chapelain semblait doux à professer : en 1701, « le premier des plus anciens chapelains des dames chanoinesses de l'abbaye » lègue ses biens, — composés d'une maison et de quelques mencaudées de terre, — à l'« Eglise du Chapitre ». Une note indique « qu'il était âgé d'environ quatre-vingt-dix-huit ans ».

Indifféremment, au cours de 1687, on voyait, pour le nom du village, l'orthographe Denaing ou Denain ; mais c'est à partir de cette époque que cette dernière appellation devient définitive. Les premiers noms propres qu'on peut relever sont, dès 1677, les Largilier, Codron, Morelle, Delille, Tournay, Gillereau, Nortier, Quenon. Immédiatement après, aux environs de 1700, on voit encore les Lion, Richez, Vilcot, Levecq, Delarue, Dufour, Moura, Patte, Delcambre, Fontaine, Hayez, Cartignies, Crapez, Dufresne, Limelette... Puis on relève les Pouille, Laplume, Wallerand, Tel, Dinace, Thoré, Bilouet, Bougamon, Jonas, Petit, Devault, Colar.

Ces noms sont bien français. Les occupations successives de la région n'ont rien changé à ce pays qui, au début du XV^e siècle, avait, à Denain, des noms de famille nettement français aussi : Pierre Hurliaux (dont la sœur est dénommée Nicaise Hurielle) ; Jehan del Plache ; Jehan le Cock ; Jehanne Guidée ; Jakmart Koekiel ; Jehan Jénars ; Gérard Dehamel ; Thierry Delefosse ; Marghot Templave ; Raoul Prudhome ; Alard Dougardin (1). Et le parler de la région est resté le même aussi : c'est la vieille langue des trouvères, — appelée maintenant le patois, mais un patois, hélas ! presque détruit, — qui, pendant des siècles, s'est imposé dans la région de Valenciennes et de Cambrai et a formé l'authentique langue française.

(1) Charte appartenant à M. Adolphe Lefranq, Conservateur du Musée de Valenciennes.

Les noms de famille qui figurent sur les registres après 1712 sont, comme les précédents, nettement français aussi : Renière (Regnier), Carémiau, De Rœux (actuellement Dereux), Folye, Robert, Macaré, Houdart et Oudar, Thomas, Michau, Laurette, Rigault, Jouglet, Malet, Marchandise, Gilleron, Bécar, Leclercq, Boulangez, Carrez, Lebon, Hecquet, Hailin, Sorlin, Calvaire, Vastrat, Lemaire, Verchin, Brisville, Rémy, Brouez, Bousignies, Dacquignies, Dhaynaut, Caudron, Lespinette, Lambert, Vilain, Billoire, De Laby (Delaby), Dufresne, de Lille (Delille), Dromart, Segard, Piéronne, Fournier, Roysin, Gustin, Monard, Houriez, Sénéchal, Lefebvre. La façon d'orthographe est déplorable dans ce milieu totalement illettré, qui n'en conserve pas moins son vieux parler par simple tradition verbale. On a vu que les Dereux, Delille, étaient écrits avec la particule *de*, qui ne signifie rien.

Si une femme de chambre a pu signer, comme marraine, « De Villers », on voit, par contre, que M. d'Houplin, capitaine au régiment de la Vallière, est appelé M. Douplin le jour où il est parrain de la fille d'un tisserand. La marraine est Marie-Adrienne d'Houchin (1), dénommée Douchin par le bon curé du village, lequel, parfois, ne sait même pas orthographier le nom de l'Abbesse, plus connue, évidemment, dans le village, sous le nom de « Madame », ou de « Madame de Denain », ou encore de « Madame la Prélate ».

Les Dames de Denain ont fait souvent honneur à leurs serviteurs, qui étaient l'objet de privilèges. Quand, en 1716, Ambroise Houdard et Marie-Anne Thomas, « portiers aux dames chanoinesses », ont une fille, on appela, comme parrain, Georges Taine, « fermier du village d'Haulchin » (Haulchin dépendait partiellement du Chapitre), et comme marraine Marie-Magdeleine de Lens, dame chanoinesse. La même année, c'est Madame de la Hamaïde, abbesse, qui, avec un « bourgeois de Valenciennes », Pierre de Villers, chapelier, tient sur les fonts baptismaux l'enfant d'un couple notable de Denain, Jacques Limelet et Elisabeth Macaré, fermiers pour le compte de l'abbaye.

En cette grande occasion, l'abbesse est inscrite par le curé sous le nom de « Madame de Lhanaimede ». Il dut y avoir, ce jour-là, dans la chapelle, une épellation nobiliaire qui laissa le pasteur ému, hésitant et troublé. Mais sur le registre, majestueusement, l'abbesse rectifie l'erreur en signant : « *Jeanne-Marie-Ernestine de la Hamaïde, Dame de Denain* ». C'est précisément cette fière dame, décédée en 1729, à l'âge de quatre-vingts ans, qui, par crainte probablement de révéler — a-t-on dit — des noms d'abbesses insuffisamment qualifiées comme noblesse, avait refusé péremptoirement de communiquer aux auteurs de la *Gallia-Christiana* les noms anciens et authentiques des Dames de Denain qui figuraient dans les archives.

Parmi les signatures des mairaines, on remarque, en 1718, Hélène-Françoise-Joseph (sic) de Saluces. Plus loin, dans un acte de baptême, on voit mentionnée « noble et illustre chanoinesse de Carmin » : elle signe « de Carmin-Nedonchel ». Le personnage de qualité qui remplit le rôle de parrain est dénommé « A.-F. Taisne, seigneur de Mingoal » : il signe modeste-

(1) On remarque comme abbesse, en 1751 et 1752, Eléonore-Amélie-Josèphe de Houchin.

ment « Aldebert-François Taisne ». Les prénoms d'Aldebert et de Remfroye étaient assez fréquents : ils rappelaient le souvenir du Comte et de la Comtesse d'Ostrevant qui, mille ans auparavant, avaient fondé l'Abbaye de Denain.

En 1715, on voit qu'un garçon de Denain, nommé Charles Dieulot, est désigné sous l'appellation habituelle de « jeune homme à marier ». Quelques années après, on le retrouve encore présenté sous la même qualité de « jeune homme à marier ». C'était un célibataire endurci ! La même année, une marraine, Madame de Vignacourt, est dénommée « dame aînée ». Elle faisait donc partie de ces quatre dames aînées qui, dans la direction de l'Abbaye, venaient directement après l'Abbesse.

C'est à partir de 1715, date de la rentrée des Dames à Denain, que la généralité de Valenciennes, qui faisait partie auparavant de la généralité de Lille, est rattachée à celle du Hainaut, dont elle devint la capitale. Il était souvent de règle, en ces époques de guerre, de respecter les abbayes, auxquelles on assurait une sauvegarde. Les chanoinesses de Denain venaient donc retrouver toute leur autorité dans cet étrange village de Denain, qui était en somme une sorte de petit royaume gouverné par des femmes. Le seigneur était Madame l'Abbesse. Ce petit coin bien particulier de Denain, où une dame rendait la justice, a même été désigné aussi sous le nom gracieux de *Denain-les-Dames*. Une rue « des Dames de Denain » rappelait ce souvenir. Mais les hommes modernes ont éprouvé, un peu partout, une sorte de maladie qui consistait à rayer tous les noms susceptibles de rappeler le passé, — et ce vieil et poétique nom de rue a été impitoyablement biffé.

Dès 1715 et 1717, comme l'indiquent des pièces gardées aux Archives Départementales du Nord, les Dames de Denain sont déjà en procès. Elles plaident contre Jacques-Ignace Dursens, prêtre, seigneur de Wadelincourt, relativement à un échange de biens à Bugnicourt. Le 6 Août 1721, l'accord est fait par une résiliation de bail, et c'est seulement en 1726 (les procès étaient toujours longs à cette époque) que l'approbation est donnée par les Dames. Du reste, en 1737, elles accordèrent un bail au curé de Wadelincourt.

Le mayeur de Denain, — personnage nommé par l'Abbesse et soumis au pouvoir plutôt bienveillant du Chapitre —, était, lors du retour des Dames, Hubert Parent. Ces fonctions lui avaient été confiées en 1705 et il devait les garder jusqu'en 1732. Le receveur des Dames, en 1719, est Louis Parent.

La générosité de Louis XIV fut promise aux Chanoinesses de Denain à la suite de la bataille qui avait causé des dommages au Chapitre. Les Dames aînées le rappellent dans une lettre adressée, plus de soixante ans après (en 1780), à Mgr l'Evêque d'Autun : elles disent que les bienfaits royaux ont été sollicités, en faveur du Chapitre, par la noblesse flamande, laquelle a reçu une réponse favorable de la part des Ministres. Elles nommeront plus particulièrement comme leur protecteur le Prince de Montmorency. Dans la même lettre, elles font remarquer aussi que, lorsque Louis XIV avait fait la conquête du pays (en 1677), il les avait confirmées dans la jouissance de tous leurs privilèges. A la capitulation de Lille, en 1667, le Roi avait promis de ne rien changer aux us et coutumes et de laisser les abbayes de Flandre conserver tous leurs droits.

Les Dames de Denain savent que leur détresse aura un écho à la Cour. Elles en reçurent l'assurance, le 19 Octobre 1716, dans une lettre du Duc de Saint-Simon, ainsi que le 18 Janvier 1717 dans une lettre du Duc de la Force (Archives Départementales du Nord).

En 1717, le 17 Janvier, il est adressé aux Dames de Denain par le Duc de la Force, ministre, une lettre qui les confirme dans certains droits. Elles rappelleront aussi cette lettre lors de leurs démêlés de 1781 avec la Cour de Versailles.

Les dédommagements accordés par le Roi aux Chanoinesses s'étendirent à toute la région, à laquelle des remises d'impôts furent maintes fois consenties au cours du 18^e siècle. Les impôts étaient alors extrêmement nombreux : on en comptait une trentaine de sortes. Dans les cinq tailles de l'impôt roturier, le paiement était indiqué par le percepteur notamment par une entaille sur une réglette de bois, comme le font encore certains boulangers du pays pour marquer le nombre de pains qui leur est dû.

En 1715, comme compensation des maux soufferts, pendant les guerres précédentes, par le Cambrésis et le Hainaut, il avait été fait remise, dans ces deux régions, des droits de feux de cheminées et de la taille des bêtes vives (impôt sur les chevaux, bœufs, vaches, chèvres et moutons vivants). De plus, on donna aux habitants un délai de trois ans pour payer leurs « dettes passives ».

Parmi les impôts réclamés alors au peuple, il y avait aussi le droit de pontonage, qui semble avoir été perçu à Denain pour le passage sur le fameux « pont hainuyer », rompu, le 24 Juillet 1712, sous le poids des fuyards du Camp de Denain.

Les Dames de Denain avaient déjà plaidé, en 1694, contre Pierre Saulty, curé de la paroisse de Denain, relativement aux sonneries et aux processions. En 1717, comme l'indiquent les curieuses pièces conservées aux Archives Départementales du Nord, le nouveau prêtre ne se conforme pas non plus aux règlements du Chapitre.

Au cours de ses recherches sur l'histoire de Denain, M. Paul Blin dit qu'on ne rencontre nulle part — même dans les Archives Départementales — la moindre bail des terres passées en fermage par les Dames de Denain. Il y a maintenant beaucoup plus d'ordre aux Archives ; mais certains baux du XVII^e et du XVIII^e siècle, retrouvés par extraordinaire à Bouchain en 1925, combleraient tout au moins la lacune signalée. Ainsi, un bail de 1719 fait voir que le receveur du Noble et Illustré Chapitre de Denain, Louis Parent, « en vertu du pouvoir à lui donné par les Dames Abbessse et chanoinesses dudit Chapitre », passe à titre de cense, « pour un nouveau terme de neuf ans routiers et ensuivant l'un l'autre », à Jacques-Ignace Tel et Anne-Dorothée Caudron, tout un lot de terres labourables, dont plusieurs « gisant dans les enclos de la Maison Abbatale ». Les différents endroits du village de Denain sont désignés dans l'acte passé le 8 Novembre 1719 : le bosquet du moulin ; le marais et la « pasture de derrière dudit enclos » ; le royaume du camp de la pierre ; le haut d'Escaudain, où sont aussi vingt-et-une mencaudées et demie de terres appartenant à « Monsei-

gneur le Comte de Haynin » ; le muid de la Lanterne, tenant au chemin menant de Denain à Hélesmes ; les mencaudées de la chapelle de Madame de Sainte-Remfroye ; les terrages de Madame la prélate de Denain ; les boistiaux des pauvres de Denain ; la « longue mencaudée », tenant au chemin qui mène de Wavrechain à Oisy, dénommé « chemin du prestre » ; cinq mencaudées du seigneur du Vivier, devant dime à l'abbaye d'Hasnon ; quinze autres mencaudées du seigneur Comte de Haynin devant dime à Madame la Prélate de Denain et terrage audit comte ; une mencaudée des pauvres de Denain, « qu'on dit Largilier » ; une « mencaudée gisante au Boutinier » ; les mencaudées franches — exemptes de certains droits — tenant à la couture Malot ; le « vieux Moulin à Wede » ; la terre de la Motte ; le royaume du caillet ; quatre mencaudées et un boistiau de l'Hôpital de Denain (1) ; une mencaudée devant disme à Madame de Denain et tenant au chemin qui mène de Denain à Hertain ; la « fosse franche » ; le muid « que l'on dit Philipette » ; un muid franc tenant à plusieurs mencaudées de Jacques Taisne ; le muid Pierre Godin ; le petit chemin Lecomte, que l'on dit « devant St-Nicolas » ; diverses mencaudées dites « de distribution » ; deux mencaudées de terre franche tenant au chemin de Douay et encore trente mencaudées et trente-trois verges du Comte de Haynin. On remarque ainsi que des terres de Denain appartenaient au comte de Haynin : le bail de 1719 cite d'autres parcelles devant des droits à la Prélate (l'Abbesse de Denain) et aussi au comte de Haynin. Or, Jean Le Carpentier, l'annaliste né à Abseon, ne rappelle-t-il pas que, selon Gélie, la famille de Haynin « puise son origine de la très noble et très ancienne maison de Denain au comté d'Ostrevant » ? Diverses demoiselles « de Hainin » furent chanoinesses à Denain ; leurs armes — d'or à la croix d'or — sont les mêmes que celles qui ont été adoptées par la ville de Denain. On retrouve aussi ce blason comme étant celui du seigneur Brongnart de Denain qui, au XIII^e siècle, fut un partisan du faux comte de Flandre. Or, vers l'an 1400, Jeanne d'Esclaiibes, — parente des seigneurs d'Hélesmes, — qui possédait des terres à Aniche-en-Ostrevant, épousa un Michel de Haynin, surnommé le Brongnart. Quelle analogie faut-il établir entre les noms de Brongnart de Haynin et de Brongnart de Denain ? Contrairement à ce que l'on croit communément, les armes de Denain et celles du Chapitre de Denain ne sont pas les mêmes : celles-ci rappellent le souvenir d'Aldebert, Comte d'Ostrevant, et de Reine, son épouse, fondateurs de l'Abbaye, et sont : « parti de gueules au lion armé et lampassé d'or — et d'azur semé de fleurs de lis d'or ».

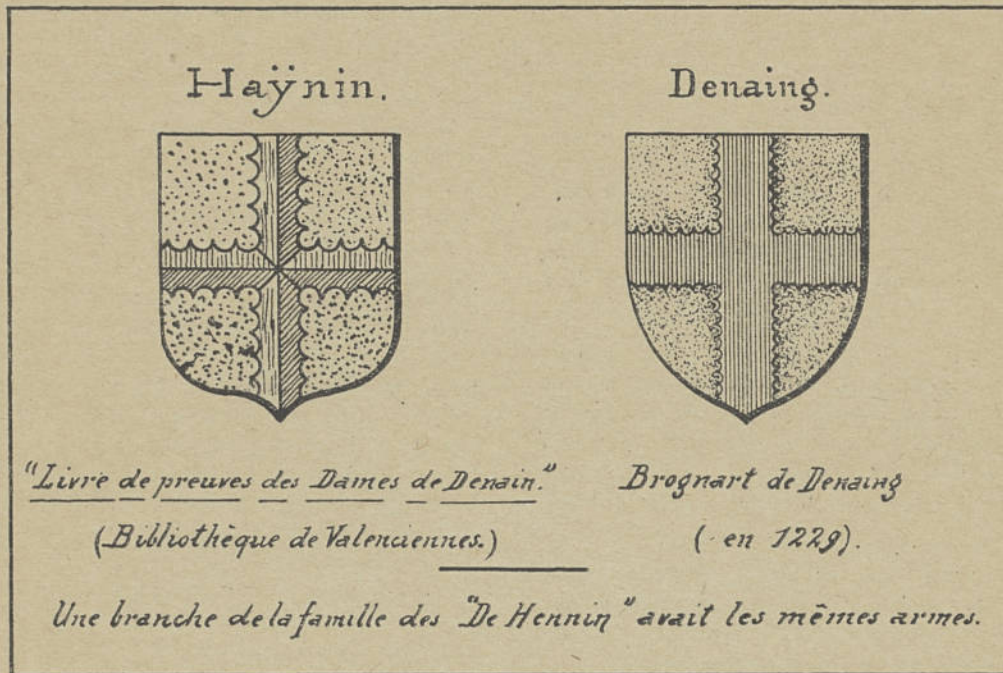
Il ne paraît pas que cette particularité d'une analogie ou d'une identité entre un Brongnart de Denain et un Brongnart de Haynin (2) ait été relevée par les annalistes ; mais ne pour-

(1) L'hôpital de Denain — probablement composé d'un petit asile de nuit — avait été fondé en 1359 par le prêtre Hellin li Cangières (le Changeur) sous la prélatrice de Marie d'Oisy.

(2) En 1565, le grand Prévôt de Cambrai était Hiérosme de Hénin, « issu d'une noble famille de Denain ». Il semble donc que celle-ci ait eu un château à Denain, — et le petit village a pu adopter les armes des « de Hénin » qui sont maintenant celles de la Ville. Au XVIII^e siècle, la famille « de Haynin » avait encore de nombreuses terres à Denain. Toutefois, Le Carpentier, dans son

rait-on peut-être y voir la cause de la disparition du nom seigneurial de Denain vers le XIII^e ou le XIV^e siècle ? Et, dès lors, on verra, à tour de rôle, l'abbesse de Denain, quel qu'ait été son véritable nom de famille, être souvent dénommée « Madame de Denain » et prendre, en même temps, le titre de Comtesse d'Ostrevant.

Les propriétaires des terres qui touchaient à celles des Dames sont notamment le béguinage de Valenciennes ; l'Eglise paroissiale de Denain ; le Chapitre St-Géry de Cambrai ; l'abbaye d'Hasnon (près du chemin de Bellaing) ; le seigneur du Vivier ; Marie Fiefvet (terre de « la fosse », vers Oisy) ; les veuves (sic) et hoirs de Monseigneur de Martignies ; la cure d'Oisy ; les



Armoiries d'anciennes familles nobles originaires de Denain

Ce bail de 1719 représente, avec l'ensemble de ses muids et de ses mencaudées, une superficie assez étendue, mais plutôt embrouillée, et les droits à payer aux Dames ne sont pas suffisamment définis par contenance des terrains, mais plutôt d'une façon globale. On recopiait assez servilement les anciens baux, sans y apporter beaucoup plus de clarté.

Histoire de Cambrai et du Cambrésis, relate que les familles de Haynin, Hennin et Hénin, « dont les noms se prononcent presque de la même façon, sont toutefois bien différentes ». Il indique que la famille de Haynin, qui porte d'or à la croix dentelée de gueules, s'est fait jadis connaître en Hainaut, et depuis en la Châtellenie de Lille, à cause des beaux biens qu'elle y possédait. Il dit aussi : « Il y a une autre famille de Hennin (ou plutôt Hénin), domiciliée à Valenciennes et à Cambrai, qui porte d'or à la croix dentelée de gueules, à une hure de sanglier de sable au canton dextre, qui soutient d'être descendue d'un pûigné de la susdite famille de Haynin, mais je n'en ai encore vu aucunes preuves. Gélie assure qu'elle puise son origine de la très noble et très ancienne maison de Denain au Comté d'Ostrevant, souche aussi de celles d'Ecaillon, de Hamel, de Marlis, de Marchiel, de Campeaux, de Bruille, et autres ». La relation entre Denain et « de Hennin » reste donc énigmatique. M. Jules Guyot, qu'on ne peut suivre dans toutes ses thèses, signale avoir trouvé une relation où, en 1399, Wallers, situé près de Denain, est signalé comme « Walers près de Hainin, en Hainaut ».

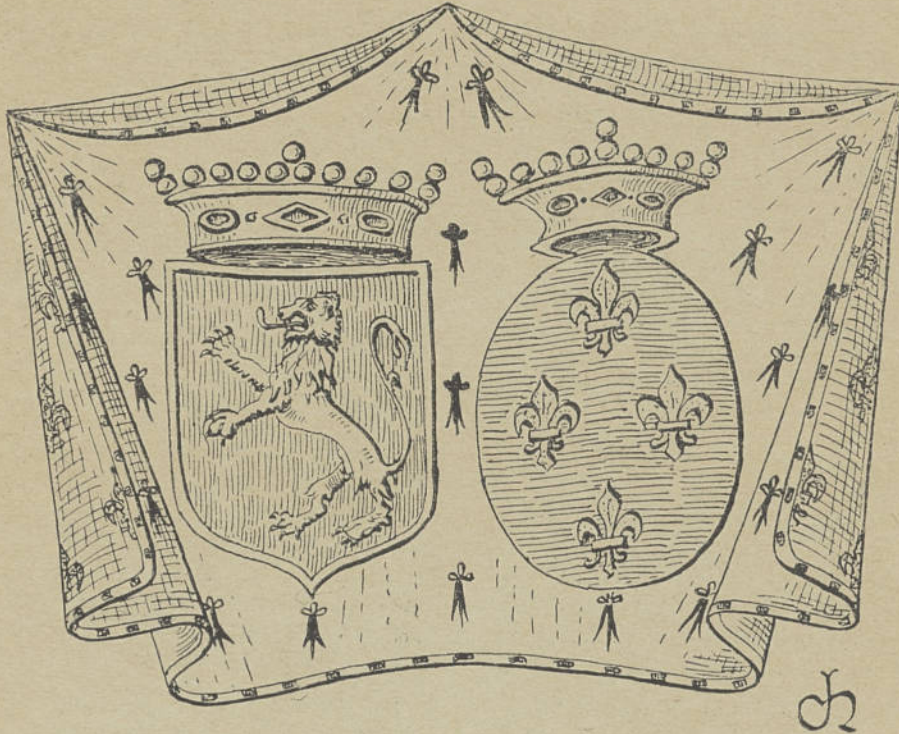
hoirs Michel de Lille ; la seigneurie des Grebert (Douchy) ; les pauvres d'Hornaing ; l'abbaye de « Flimme » ; Malot (la couture) ; Jacques Taine ; l'hôpital de Denain ; la cure de Raimmes ; l'abbaye de St-Amand et le comte de Haynin.

Le bail indique certains devoirs du « preneur », lequel devra « bien et dûment labourer les dites terres et les entretenir en leur droite roie de trois bleds, trois mars et trois *verseinnes*, sans les pouvoir défrayer, ni refroisser ni laisser en *riez* (1) ; les assemencer de bonne et léale semence ; sera encore tenu de fumer toutes les dites terres labourables, aussi bien les lointaines que les prochaines, une fois pendant cette cense, et ne fumer une pièce deux fois que préalablement tout n'ait été fumé et d'icelle fumure faire apparoir avant que tout ne soit converti en terre pour l'amender à ses frais, si faute y avoit, par dire des gens à ce connoissans. Sera en outre tenu le dit preneur de faire et entretenir à ses frais toutes fosseries qui sont sus et à l'encontre des dites terres labourables, ensemble les chemins abordans aux dites terres, pour aussi relivrer le tout à la fin de la dite cense en bon et dû estat ». Cet acte mentionne

(1) Les riez étaient les marais, ou terres devenues impropres à la culture.

également les prés que le « preneur » doit emprunter, selon accord, pour se rendre à ses terres. On lui impose donc les « charges et conditions bien expressément d'entrer aux dist pretz par la *cache* du maret de Denain sans pouvoir prendre passage par l'enclos de la maison abbatiale », et, à cet effet, l'acte dit « qu'il sera tenu de faire à la dite cache un pont à ses frais et

marché si bon leur semble, pour toute laquelle cense, outre les charges, déboursés et conditions avant dites, ledit Jacques-Ignaee Tel sera tenu payer pour chacun an le nombre et quantité de quatre cent seize mencauds (2) de bled (faisant cinquante-deux muids de bléd) bon et léal tel qu'à six ou huit deniers près du meilleur de la priserie de la Halle de Valenciennes ; item sept



Dessin de J. Melchior.

Armoiries de l'Abbaye de Denain

dépens pour entrer aux dits pretz ; sera aussy tenu ledit preneur faire et entretenir toutes fosseries et rigoles qui sont dessus et à l'environ des dites parties de pretz et bosquets, sy en temps et heure qu'aucuns intéressés n'y surviennent aux parties voisines, à peine de recouvrir l'intérest ; de même, sera encore tenu de prendre garde que la rivière d'Escout ne déborde dans les dits pretz et ainsy faire dommage dans quelques parties des enclos sous même peine ; sera tenu à toute *courouée* de prince (1), s'il en est dû. Et tout autre droit, si debvra ledit fermier acquitter et descharger d'an en an les dites terres et pretz de toutes tailles, rentes, *x x^{es}*, *c^{mes}* et autres impositions mises ou à mettre par qui que ce soit, sans en pouvoir rien diminuer sur son rendage cy-après : en outre, sera encore tenu de faire par an quatre courouées d'un chariot à quatre chevaux, conduit par son valet, pour aller partout où il plaira à mes dites Dames et Demoiselles, et ne pourra rendre le dit marché en autruy main, le tout ou partie d'iceluy, sans le grez et consentement de Madame et de Mesdemoiselles ou Receveur, à peine de privation du dit

mencauds et demi de pois blancs ; item, sera encore tenu payer septante-cinq mencauds d'orges et septante-cinq mencauds d'avoines, deux porcs gras de la valeur de trente-six livres la pièces, et vingt livres (3) pour la valeur de dix livres (4) de cires ; à livrer tous les dits grains ès-greniers d'icelles Dames et Demoiselles, receveur ou commis, à ses frais et dépens, à Denain ou Valenciennes, ou ailleurs où mieux leur plaira, pourvu qu'il n'excède trois lieues dudit Denain, dont le premier payement pour la première année du présent bail est escheue (à faire et payer au jour de Saint-André mil sept cent dix-sept et aussi continué) pour ainsi continuer an en an lesdits neuf ans durans. Par dessus quoy, le dit fermier sera encore tenu de payer la somme de dix patacons, une fois, pour Ste-Remfroy ; item, de fournir et payer à mes dites Demoiselles la somme de deux cens florins pour le pot de vin ordinaire, sçavoir la juste moitié tout prestement, et l'autre moitié en dedans un an prochain, date de *cette*, et pour le droit de seel aux mêmes demoiselles la somme de soixante livres une fois, avec la somme de cinquante

(1) Ces courouées — ou corvées — étaient prévues dans les seigneuries depuis plusieurs siècles. Ainsi, la loi du village de Walincourt impose, en 1316, « quatre courouées l'an » à tout homme qui « tenait manoir ».

(2) Le mencaud mesurait 56 litres 25 centilitres : sa valeur, à l'époque, était de 4 livres. — (3) Monnaie. — (4) Poids.

livres à payer prestement pour les droits ordinaires du Receveur. Si, à encore esté dit et accordé la dépouille des arbres montants qui sont par dedans la pasture et pretz mentionnés dans le présent bail, à charges et conditions de laisser les dépouilles des dits arbres d'un an de regit à la fin du présent marché, et d'en planter *des* nouveaux, où il en faudra, à ses frais. »

Ce bail important indique, en marge, que le bail précédent était fini à la Saint-André de 1714. Il est évident que les dédommagements de guerre intervenaient ; car il avait été « résolu en plein Chapitre des Dames que, pour dédommager le fermier de leur pot de vin payé sans toucher aux rendages, on avancerait le bail de deux années, c'est-à-dire que les années 1715 et 1716 ont été laissées derrière ». L'acte est passé à Valenciennes : les notaires, jurés de cattles et hommes de fief ont signé, ainsi que le receveur L. Parent. Jacques-Ignace Tel, le « preneur », sait signer. Quant à sa femme, on lui explique les obligations qu'entraîne cet acte, et l'on y joint de savantes explications sur le « senatus consulte » et l'authentique *signa mulier*. Mais ces mots de jurisprudence ne la déconcertent pas, et elle signe fermement de son vrai nom : Anne-Dorothée Coudray, et non Caudron comme la dénomme l'acte.

Les termes désuets employés dans ce bail ne sont que la répétition de mots déjà utilisés, les siècles précédents, dans des actes identiques. Un fragment d'acte de 1697 donnait les mêmes expressions ; les corvées y sont simplement les « coureuwées » ; on y voit les trois bleds, les trois mars, les trois versainnes ; mais les greniers pour recevoir les blés sont à Wallers et les paiements se font à la Trésorerie.

Des actes de 1701 (1) font voir aussi qu'il existait à Denain, à cette époque, plusieurs « fiefs amples tenus du Roy », qui étaient la propriété de Messire Jean-Hubert, comte de Corswarem et libre baron de Longchamp, seigneur de Lignys, Tongrine, Velaines et autres lieux. Plusieurs de ces fiefs relevaient des Dames de Denain. Un endroit de Denain — de ce Denain où il y avait déjà une « grande rue » — était appelé « le mort Escaut ».

Les terres de Denain sont également mentionnées dans une édition des *Coutumes de la Ville, banlieu et chef-lieu de Valenciennes*, parue à Valenciennes, en 1703, chez Gabriel-François Henry, imprimeur du Roy. Il s'était glissé des fautes, déclare l'Épître dédicatoire, dans les éditions précédentes du « Coutumier » : aussi, comme l'Édit perpétuel d'Albert et Isabelle-Clara-Eugénie avait donné ordre, en 1611, de réunir les Coutumes et Usances des Villes et Châtellenies de leur Pays de pardeçà, qui, depuis l'an 1540, avaient négligé d'obtenir décret, on donne enfin cette relation plus exacte et plus correcte, « qui sera très utile aux Gens de lettres ». Et, dans cette liste plus exacte des villes et des villages venant au chef-lieu, on trouve : 1° Denain ; 2° Denain-Priers (le prieuré de Denain ?) ; 3° la seigneurie du Roy en Denaing ; 4° la seigneurie du seigneur du Vivier à Denain.

(1) Collection personnelle de M. Ad. Lefrancq.

Les registres de l'état-civil font voir qu'il existait, à Denain, un marché et un pilori. Dans les désignations des endroits où se faisaient les inhumations, il est parlé, en 1718 et en 1719, « du côté d'en bas » et de la voie qui conduit de la porte de l'abbaye au marché. On mentionne aussi l'« incoinure » des deux voies qui conduisent de l'abbaye à « la pilorie » et au marché.

Des détails vraiment très précis sont indiqués pour désigner les emplacements où avaient lieu les inhumations. Parfois, c'est entre la chapelle Saint-Nicolas et la petite porte le long de la muraille (1717) ; devant la cuisine de Madame l'Abbesse, ou derrière la chapelle de la Sainte-Vierge (1720) ; entre la chapelle Saint-Eloy et la chapelle de la Vierge, à 55 pieds de la muraille (1721) ; dans l'enceinte d'en bas proche du pilier qui est devant la porte de la tour (1) ; devant le coin de la maison de l'organiste du Chapitre, à vingt-six pieds de la muraille ; devant la fenêtre de la petite cour de Madame l'Abbesse ; à la droite et le long de la croix qui conduit de l'église paroissiale au marché, à 30 pieds du passage ; près de la grande fenêtre bouchée de la courette de l'Abbesse ; dans le coin environ des deux voies qui conduisent de l'Église paroissiale au marché et de la pilorie à l'Abbaye (1727) ; vis-à-vis du coin de l'Église paroissiale, du côté d'en haut ; devant le pilier qui est entre le Chapitre et la porte de l'église abbatiale ; entre le grand portail et le pilier du côté d'en haut de l'église abbatiale ; dans la chapelle de la Sainte-Vierge Marie de l'église paroissiale (obsèques de Marie-Elisabeth Macarez, personne d'importance) ; dans le chapitre Saint-Jean de l'église paroissiale, sur l'arcade de la nef d'en bas ; devant le petit autel de Notre-Dame de la « Bonne Morte », dans l'Église paroissiale.

Tous les bâtiments de l'Abbaye avaient été plus ou moins endommagés par les guerres. On a peu de détails sur leur disposition architecturale, mais il est probable que si leur ensemble avait été artistique, les relations de l'époque en auraient complaisamment parlé. Des actes de l'état-civil font voir que des enfants de « pères et mères incognus » étaient parfois abandonnés, la nuit, devant le portail de l'Abbaye des Chanoinesses, pour y être recueillis et placés dans des familles peu aisées par les soins et aux frais du Chapitre, à défaut d'une autre institution. Il est peu probable que l'Abbaye ait eu de grosses dépenses à subir de ce fait : l'abandon d'enfant devait être extrêmement rare dans ce petit village, où tout scandale était ostensiblement puni, puisque, — comme on le verra en 1733 — les coupables étaient tenus de demander pardon et de comparaître dans l'Église avec, en main, un cierge allumé.

C'est presque immédiatement après les époques de guerre incessantes, de troubles continus et de grande misère que tout le pays doit se transformer peu à peu et devenir l'un des plus

(1) Il y avait donc une tour dans le Chapitre. On la retrouve citée dans les actes de vente dressés pendant la Révolution. En 1924, on a découvert de très grosses pierres qui paraissent avoir formé le soubassement d'une Tour, indépendante de l'église abbatiale Ste-Marie, dont les traces restaient parfaitement dessinées dans le terre-plein qui renfermait ces vestiges oubliés. Toutefois, de vieux écrits signalent une tour de Brouchin, qui semble avoir été, au XIII^e siècle, la propriété d'un seigneur de Denain, Gilles Brouche, dont le dessin du sceau a été conservé.

actifs qui soient. Des industries multiples devaient naître sur ce sol autrefois voué toujours à l'art nourricier de l'agriculture et à l'art meurtrier de la guerre.

En 1717, le premier privilège pour l'extraction de la houille dans le Hainaut est accordé à Nicolas Desaubois. Le peuple était peu favorable aux recherches de ce genre : comme l'on découvrait la marne — la craie — dès que l'on commençait une fouille, il prétendait que « c'était folie de rechercher le noir sous le blanc ».

En 1720, grâce, dit-on, à la bague d'un soucier expérimenté venu de Belgique, l'on découvre et l'on exploite la houille à Fresnes. Une verrerie est fondée également à Fresnes en 1717. (Des livres du XVI^e siècle font voir que cette méthode de la bague était déjà employée à cette époque pour la découverte des mines de métal). La première machine à vapeur introduite en France devait fonctionner, en 1732, à l'entrée de Condé : c'est comme une indication de la puissance industrielle qui, plus tard, s'étendra sur tout le département du Nord. On devait, en outre, découvrir le charbon à Anzin (1734), et toutes les industries vinrent se grouper autour des fosses houillères qui, successivement, devaient être ouvertes dans la région et lui faire donner le nom de « pays noir ».

C'est également vers le moment où devait cesser la longue période des guerres que naît à Bouchain, — à Auberchicourt, disent certains narrateurs, — le 12 Décembre 1713, celui qui devait être le célèbre ingénieur Pierre-Joseph Laurent.

Le jeune Laurent (1), qui était exceptionnellement intelligent, eut la chance d'être encouragé, pendant son enfance, par le Cardinal de Polignac, exilé à l'abbaye d'Anchin. P.-J. Laurent, qui mourut en 1773, avait été anobli : il fut le père du marquis Laurent de Villedeuil, ministre de la maison du Roi, né à Bouchain le 11 Octobre 1742, qui signa les lettres de convocation à Versailles pour le 27 Avril 1789. Son système d'assèchement, qui succéda aux infructueux essais tentés jusque là, suscita l'enthousiasme, et, comme l'a rappelé M. Florian-Parmentier, « ses procédés emportèrent l'admiration des habitants et leur reconnaissance ; car, bientôt, les plus riches moissons s'éployèrent là où l'on n'avait jamais vu que des eaux croupissantes et fétides ». Grâce à lui, on vit, sur les canaux de Lille et de Valenciennes, dont il eut la direction, les écluses manœuvrées par un seul homme, alors qu'il en fallait parfois une quantité pour cette opération. Il applique le même système aux fortes portes grillagées qui défendaient l'entrée des places-fortes. En Bretagne, dans des mines d'argent et de plomb inondées, ses machines assurèrent en même temps et la pompe des eaux et l'extraction des métaux. Le canal souterrain de Saint-Quentin, qui permit la jonction des canaux de l'Escaut et de la Somme, mit le comble à sa gloire : tous les ingénieurs avaient déclaré que ce travail était rendu impossible par les différences de niveau.

C'est P.-J. Laurent qui invente, dans les travaux des mines, le guidage, constitué par deux guides en bois qui empêchent le ballottement des cages et permettent une extraction plus rapide et moins coûteuse.

(1) *Biographie Bouchainoise*, par Arthur Leignel.

Delille célébra, en style ampoulé, mais harmonieux, l'ingénieur qui donna des écluses à l'Escaut.

« Je te suis dans les champs de la Flandre guerrière.

.....
Là, ton art, sur l'Escaut, pour défendre nos villes,

Posait des murs en fer et des remparts mobiles. »

L'illustre Laurent, — qu'on appelait Laurent de Bouchain, — prépare le plan des travaux d'assèchement de l'Escaut à Denain, où, plus tard, les chanoinesses, dans une lettre adressée à l'Evêque d'Autun le 12 Septembre 1780, ne manquent pas de vanter « leur sol salubre, embelli encore par les travaux du célèbre Laurent ». Mais ce fut son neveu qui eut à terminer l'exécution de tout ce plan : le grand ingénieur était mort avant l'achèvement des travaux. Et l'on trouve aussi que « le nouveau canal de feu M. Laurent a parfaitement desséché le sol où est le Chapitre de Denain et en a fait un séjour délicieux ». Laurent n'avait fait aucune étude : ce fut un « autodidacte » dans toute la valeur du terme. Quand il fit un bras mécanique pour des soldats invalides, — M. Florian Parmentier cite les noms du Comte d'Auvert et du Duc de la Vrillière, — Laurent, qui fut l'objet de l'admiration de Voltaire, fut appelé par Delille :

« Archimède nouveau qui, par d'heureux efforts,

Pour dompter la nature, imite ses ressorts... »

L'ingénieur Laurent était fils de l'éclusier de Bouchain. On peut relever cette particularité curieuse que, moins d'un siècle après lui, un autre éclusier de Bouchain, qui fut sous les ordres direct de l'ingénieur Laurent, eut une fille, Mlle Barbotin, qui devait devenir la mère de Charles Bourseul, inventeur du téléphone. Elle était la parente du député aux Etats-Généraux, le curé Emmanuel Barbotin, dont les lettres ont été étudiées par l'historien A. Aulard.

Comme détails particuliers sur la première partie du XVIII^e siècle, on peut noter que le fermier de Thonville (paroisse de Denain) était, en 1720, Maurice Fontaine. C'est lui qui régissait cette très ancienne ferme, située sur la rive droite de l'Escaut, qui paraît remonter à l'origine de Denain et se trouve mentionnée dans la charte de Charles-le-Chauve (877).

Le 23 Août de la même année 1720, un pèlerinage est organisé par la population de Denain, laquelle, « croix, bannières et cirons en tête, se met en route pour St-Roch de Mastin (Mastaing) pour éloigner la « fâcheuse et dangereuse maladie de la suette » qui désolait la localité. Le retour s'effectua par Rœulx, et l'on termina le pèlerinage en faisant la procession « autour du village de Denain ».

En 1724, on reprend l'idée de rendre l'Escaut navigable entre Cambrai et Valenciennes. Les agents de l'Administration des Ponts et Chaussées lèvent la Carte du Hainaut et du Cambrésis : ils étudient particulièrement la source de l'Escaut et son cours jusqu'à Bouchain.

Au moyen d'une pièce particulière qui, par hasard, n'a pas été détruite, il est possible de savoir de quelle façon on instruisait une affaire, à Denain, en 1724, quand un incident se produisait entre les habitants du village. C'est peut-être la seule pièce du genre qui ait subsisté après la destruction des innombrables dossiers, datant de plusieurs siècles, qui, jusqu'à la Révolution, constituaient les archives de l'Abbaye de Denain. En ce qui concerne la langue écrite et parlée, les usages et l'histoire du pays, il y avait là une mine extraordinaire de documents. Certes, quelques pièces de Denain, datant parfois de sept ou huit siècles, existent encore dans les archives de Lille, de Valenciennes, de Cambrai ; mais elles ne représentent qu'une infime partie des matériaux qui auraient pu être ci fructueusement utilisés.

Jean-Baptiste Benoist, S^r du Sart, était alors bailli re la terre et seigneurie de Denain et donnait des ordres à son sergent Philippe Patte « en l'hôtel de Madame l'Abbesse du noble et illustre chapitre du dit lieu ».

L'an 1724, le 9 Février, vers les dix heures du matin, le sergent Patte prio le bailli, de la part de la dame abbessse, de se transporter en la maison de Philippe-Louis Brouez, sise à Denain, « rue menant à Douay », lequel avait été blessé à la tête par Antoine Waillant, maréchal. Benoist du Sart était accompagné du greffier de son office, M. d'Oisy, avec lequel il entra dans la seconde chambre ayant vue sur la cour, où se trouvait, couché sur son lit, la tête enveloppée de linges, le dit Brouez. Le blessé fut héroïque et fit preuve d'abnégation : interrogé par les deux hauts personnages, désireux de savoir par qui les blessures lui avaient été « inférées », il répondit « qu'il ne le savait pas et qu'au surplus il n'avait rien à dire et ne voulait pas faire de plainte contre personne et ne demandait rien à personne ».

La justice de Madame l'Abbesse ne pouvait se contenter de cette réponse dilatoire, et une information fut dressée par le S^r du Sars à la requête de M. Philippe-François Boucher, procureur d'office de la justice seigneuriale du dit lieu. On interroge successivement Grégoire, petit messier de la paroisse de Denain, demeurant rue d'Enghien ; Jacques Cartégny, scieur de bois de vacation, demeurant en la grande rue ; Albert Robert, charpentier de vacation, domicilié rue du chemin de Douay ; ils donnent des détails sur la scène de pugilat qui s'est déroulée devant la porte de la boutique du maréchal Antoine Waillant, « sise sur la place ».

« Brouez, ayant une crosse ferrée à la main, cherchait une choulette dans les boues sur la rue vis-à-vis de la dite boutique. Les témoins virent aussi Antoine Waillant prendre une « scarbille », la jeter dans l'eau boueuse, dans le dessein, par badinerie, de l'éclabousser. Brouez reçut une goutte sur le nez, et donna un coup à Waillant, qui, touché violemment à la tête, tomba sur le sol. Waillant se releva, se saisit de la crosse et en frappa Brouez deux fois à la tête. Cette « bataille de Denain » ne se termina pas là. Brouez prit un caillou « gros comme une demi-brique » et le lança sur son adversaire, qui fut atteint en-

Denain le 9 fevrier
1723

C'est billicet et pour
vous dire monsieur que
les vous blessé ala tes de
pour que vous est venue
tenir informations ne
sont point blessé
d'angerusement les
deus chirurgiens qui les
pensent ont dit que
leurs blessure vont bien
qu'il ny avoit rien a dire
de re par ainsi il
ne sera point ne cessaire
d'envoyer le medecin
et chirurgiens de valen
ciennes pour les visiter
ce seroit des frais

core à l'atête. Puis, Brouez reprit la crosse pour continuer le combat. « Le dit Waillant avait un bonnet de laine brune sur la tête, et le dit Brouez son chapeau sur la sienne, et Jacques Cartégny ayant dit en ces termes : « Brouez, qu'est-ce que tu vas faire ? », alors lesdits Waillant et Brouez se sont désistés (sic) et retirés ».

Le S^r du Sars et le sergent Patte allèrent rendre visite à Waillant, qu'ils trouvèrent dans la première chambre ayant pour toute vue la porte sur la Place et celle de son jardin. Waillant

était assis auprès du feu, la tête enveloppée de linges. Il confirma les faits : « Pensant badiner, il avait jeté une escarbille dans les boues pour en élabousser ledit Brouez. Mais celui-ci, au lieu de recevoir cela en badinerie, s'en est apparemment piqué et a jeté la crosse ferrée qu'il avait ès-main à la tête dudit Waillant ». Waillant déclare en outre « ne vouloir point se rendre plaignant contre Brouez ». Il lui est donné lecture de l'acte dressé par le greffier : il en a reconnu la vérité, « y a persisté et a refusé de signer, nonobstant réquisition et interpellation de le faire ». (D'ailleurs, il ne savait peut-être pas signer).

Le procès-verbal de cette petite affaire, — rédigé en un style assez clair, — ne comprend pas moins de quatorze grandes pages, ce qui prouve que la paperasserie administrative sévissait grandement en l'abbaye. Cette relation dénote que l'on brûlait du charbon à Denain, puisque Waillant avait ramassé une « escarbille ». Ce charbon venait des environs de Mons. Il dénote aussi que le jeu de crosse et de cholette dont parle le *Jeu de Robin et de Marion*, — qui date du XIII^e siècle — était déjà en honneur à Denain, où il a perdu sa vogue depuis que les champs s'y sont couverts de nombreuses constructions. On y voit aussi que les habitants ne semblent pas craindre le Bailly de la Seigneurie de Denain : ils refusent de parler ou de signer, suivant le cas, quand tel est leur bon plaisir.

Malgré leur colère et les coups qu'ils se donnèrent, Waillant et Brouez étaient deux bons villageois qui, comprenant leurs torts réciproques, refusèrent de porter plainte l'un contre l'autre. Ils croyaient peut-être aussi en être quittes à peu de frais ; mais leur mutisme ne plut pas à Madame l'Abbesse.

Car, si cette affaire en était restée là, le prestige de l'autorité abbatiale en eût été atténué. C'est pourquoi Madame de la Hammaïde, ne perdant pas le sens de son pouvoir malgré son grand âge — il y avait près de trente-cinq ans qu'elle était abbesse — écrit à M. d'Oisy, — greffier du baillage, — une lettre qui réclame une punition pour les deux villageois. Cette épître est datée du 23 Février 1723 : elle est évidemment de 1724...

L'orthographe est celle d'une grande dame qui écrit comme bon lui semble : Paul-Louis Courier n'affirmait-il pas, plus tard, que les grands de ce monde ont bien le droit, après tout, d'adopter l'orthographe qui leur plait ?

« C'est billiet et pour vous dire, Monsieur, que les deux blessé à la teste pour qui vous est venue tenir information ne sont

inutiles
Du reste Monsieur il
faut poursuivre cette
affaire vigoureusement
et leur faire payer
des bonnes amendes
ce de quoy je vous prie
de ne point negliger
et me croire toute aussy
de la Hammaïde
de la l'abbé de tout mon
cœur monsieur et madame
d'oisy sans oublier
andré

point blessé dangereusement. Les deux chirurgiens qui les pensent ont dit que leurs blessures vont bien ; qu'il n'y avoit rien à craindre. Par ainsy, il ne sera point nécessaire d'envoyère le médecin et chirurgiens de Valenciennes pour les visiter : ce seroit des frais inutiles. Du reste, Monsieur, il faut poursuivre cette affaire rigoureusement et leur faire payère de bonnes amendes, — ce de quoy je vous prie de ne point négliger et me croire toute à vous : DE LA HAMAÏDE. —

» Je salue de tout mon cœur Monsieur et Mademoiselle d'Oisy, sans oublier André. »

Ah ! certes, Madame de la Hamaïde était une personne qui ne plaisantait pas quand son autorité de prélate était en cause.

C'est elle qui n'avait pas hésité à faire assigner le curé de Denain, M. Saulty, qui, certain soir de 1694, à l'arrivée de Madame et d'une autre chanoinesse dans l'église paroissiale, « avait éteint les chandelles de Pacques et s'estoit retiré dans la trésorerie sans achever ».

Quant aux deux combattants de l'an de grâce 1724, ils en furent probablement quittes moyennant le paiement d'une amende. En somme, la justice ne paraissait pas trop sévère, et, délibérément, aucun des deux Denainois n'avait consenti à mettre sa « marque ordinaire » sur les papiers de Monseigneur le Bailli : l'un et l'autre ressentaient déjà suffisamment les effets de la marque extraordinaire qu'ils s'étaient mutuellement donnée à la tête en manière de badinerie.



CHAPITRE DEUXIÈME

LES DAMES DE DENAIN : LES CHANOINESSES ONT LE DROIT DE SE MARIER ; LE TITRE DE COMTESSE D'OSTREVAULT ; L'ÉLECTION DE L'ABBESSE RATIFIÉE PAR LE ROI DE FRANCE ; LES PRÉBENDES ; LE REFUS, PAR M^{me} DE LA HAMAIDE, DE COMMUNIQUER LA LISTE DES ABBESSES. — LE MANUSCRIT DE VALENCIENNES SUR LA RÈGLE INTÉRIEURE DU CHAPITRE DE DENAIN. — L'ARRIVÉE DE LA CANDIDATE ; SA RÉCEPTION ; LE CÉRÉMONIAL DE L'ADMISSION ; LA CARTE GÉNÉALOGIQUE ; LES CUILLERS D'ARGENT. — LA CORDE DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN EST MISE AUX MAINS DE LA NOUVELLE ARRIVANTE COMME INDICATION DE SES DROITS. — LE GITE DES CHANOINESSES ; LES LARGESSES ENVERS LES SERVITEURS DE L'ABBAYE ; LE COSTUME DES CHANOINESSES. — LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX OFFICES RELIGIEUX. — LA SÉRIE DES FÊTES ET LES CÉRÉMONIES AUXQUELLES ASSISTENT LES DAMES, LEURS CHAPELAINS ET LE CURÉ DE SAINT-MARTIN. — LA PRÉSENCE DU MAYER PORTANT LE BATON AVEC LE PETIT CHIEN D'ARGENT. — L'OBLIGATION, POUR LES DAMES, D'ASSISTER AUX OFFICES. — LES PROCESSIONS DANS LE CLOITRE ET DANS LE VILLAGE. — LA DISTRIBUTION DES PAGNONS ET DES « NIEULLES ». — LES DÉJEUNERS ET LES DINERS CHEZ MADAME L'ABBESSE. — LE JEUDI-SAINT, MADAME DE DENAIN CHOISIT « UN DIEU ET DOUZE APOTRES ». — LE PASTEUR ET SON « PEUPLE » SE RENDENT A L'ÉGLISE DES DAMES. — LES RELIQUES DE L'ABBAYE. — LE RÉGIME DES CHANOINESSES ET LEUR PRÉSENCE DE QUATRE ANNÉES AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉES « HORS D'ÉCOLE ». — LES JEUX OU VACANCES ; L'« ANNÉE PÉRILLEUSE » ; LES PROMENADES DANS LE VILLAGE. — LES MÉNAGES DES DEMOISELLES-CHANOINESSES. — LES DONS AUX MANANTS DU VILLAGE ; LA « DEMANDE DU PAIN ». — LA DAME ABBESSE DOIT FAIRE PASSER L'INTÉRÊT DU CHAPITRE AVANT LE SIEN. — LES MILLE ANS DE DURÉE DE L'ABBAYE.

Dans leur retentissant procès des années 1780 à 1786 entre le Chapitre de Denain et l'Evêque d'Arras, les Dames de Denain rappellent au Roi de France et aux Seigneurs de son Conseil que leur maison, fondée presque exactement mille ans auparavant, est une dotation royale. Elles tiennent surtout à préciser dans leur mémoire, imprimé en 1783, que leur maison, qui jouit de bénéfices temporels, peut être considérée comme *corps ecclésiastique*. Tout cela est dit fièrement, majestueusement même, et dénote le haut caractère du « Noble et Vénérable Chapitre ».

L'Abbaye de Denain-en-Ostrevant, placée sous la surveillance du Diocèse d'Arras, n'était pas seulement le Très Illustre Chapitre de Sainte-Remfroye : on la dénommait aussi parfois le « Chapitre des Nobles et Vertueuses Dames ». En réalité, c'était une maison d'éducation qui devait être très bien tenue et admirablement disciplinée. Une garantie existe : c'est le fait de voir, de siècle en siècle, les filles venir recevoir les principes dans la maison même où les mères avaient été élevées. Car, malgré les contestations soulevées quelquefois, — notamment par l'Evêque d'Arras au temps de Madame de Nédonchel, — les chanoines ne prononçaient aucun vœu : elles se mariaient quand bon leur semblait. Quant à l'Abbesse, elle ne pouvait pas se marier. L'usage était le même pour les quatre Dames Aînées, lesquelles se composaient généralement, en vérité, des chanoines qui n'avaient pas été demandées en mariage ! Cette circonstance pouvait les rendre sévères...

Les Dames de Denain prenaient le titre de Comtesse d'Ostrevant, sur lequel la royauté — il faut bien le dire — ne paraissait pas avoir une bien forte documentation. *L'Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et l'autre sexe qui ont été établies jusqu'à présent*, parue à Paris, en 1718, chez J.-B. Coignard, précise qu'avant de prendre le titre de Comtesses d'Ostrevant, « les chanoines étaient autrefois *Dames du Comté d'Ostrevant* ». (C'est en Mars 1690 que Louis XIV avait, par lettres-patentes, autorisé l'abbesse et les quatre chanoines aînées à prendre le titre de *Dames* au lieu du titre de *Chanoines*.)

Le Grand Dictionnaire Géographique, Historique et Critique, par M. Bruzen de la Martinière, (Dijon, 1740), dit aussi que ce titre de Comtesse appartenait aux Dames (1). Tout au moins, les conventions l'admettaient dans l'article de cet ouvrage consacré à Denain et dû à *Thomas Corneille* : « La souveraineté d'Ostrevant est enfin venue au roi T. C. comme Comte de Hainaut, et les Chanoines de Denain gardent seulement le titre

(1) C'est ce dictionnaire de 1740, dû au géographe de Sa Majesté Catholique Philippe V, roi des Espagnes et des Indes, qui dit que Denain, « village de France, dans les Pays-Bas, sur l'Eseaut, n'a rien de remarquable qu'une abbaye de chanoines », alors que le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly (Amsterdam et Paris), dit, en 1764, que Denain (Dononium) est un village très remarquable où il y a une fameuse abbaye de chanoines.

de Comtesse d'Ostrevant ». Ce même ouvrage ajoute : « Les chanoinesses de Denain portent un habit blanc avec un surplis de toile fine et un grand manteau doublé d'hermine mouchetée. Elles ne font aucun vœu ; et quand elles ont envie de se marier, elles n'ont qu'à remercier le Chapitre de l'honneur qu'on leur a fait de les recevoir ». Mais l'auteur se trompe quand il ajoute : « L'abbesse a le même privilège ». Il faut considérer que les fonctions de l'abbesse constituaient un renoncement au mariage. Le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par M. l'Abbé Expilly, dit bien : « Les chanoinesses peuvent quitter leurs prébendes quand elles vieillissent et même se marier, ce que ne peut faire l'abbesse ».

Les auteurs ont toujours donné des renseignements disparates et contradictoires sur ce point. L'Abbé Delaporte (1745) dit que l'abbesse seule prononçait des vœux. *Cameracum Christiana* affirme la même chose. Mais Warocquier de Comblet (Etat de la Noblesse pour 1782) relate que les demoiselles nobles demeurent toujours libres de rentrer dans le siècle, « y comprise la dame abbesse ». Le *Dictionnaire historique* de Marlot dit la même chose en 1811 ; mais le *Dictionnaire* de Briand et Warin précisera le contraire en 1835. (C'est bien tard !)

Le *Recueil Historique, chronologique et topographique des Archevêchés, Evêchés et Prieurés de France*, dû au bénédictin Baunier, dit aussi que l'abbesse a le privilège de pouvoir se marier. En tout cas, les abbesses n'ont pas usé de ce privilège, si elles ont pu croire que c'en était un !

Quant à l'*Histoire des Ordres Monastiques* (1718), elle contient quelques détails sur Denain et donne une belle reproduction des costumes des chanoinesses hors du chœur et en habit de chœur. On ne sait trop pourquoi l'auteur prétend que Denain « se nomme présentement Denin » : car rien, en 1718, ne justifie cette façon d'écrire, qui ne correspond nullement à celle des registres de l'état-civil, ni des papiers de l'abbaye. Il avance que Denin était appelé autrefois Duonening (?) ou Duhens (?). « Ce bourg, qui est au chemin de Valenciennes à Douay, est recommandable par une abbaye de chanoinesses séculières, que les Bénédictins mettent encore au nombre de celles qui étaient autrefois de leur ordre, avant qu'elles ne fussent sécularisées. Elle fut fondée par Saint-Adelbert, Comte d'Estreban (sic), et sa femme, Sainte-Reine, nièce du roi Pépin, vers l'an 764, selon la plus commune opinion, et, selon d'autres, l'an 750. Ils donnèrent tout leur bien à dix filles qu'ils avaient eues de leur mariage, et l'aînée, nommée Rainfrède, fut la première abbesse de ce monastère, où ses sœurs firent vœu avec elle de chasteté et ont toutes mérité, par leur vie exemplaire et leurs grandes vertus, d'être révérees comme saintes. Après la mort de Saint-Adelbert, Sainte-Reine, n'ayant plus rien qui la retint dans le monde, se retira avec ses dix filles dans le monastère de Denin, et soit à cause qu'elle en est la fondatrice, ou qu'elle en ait été véritablement abbesse, les peintres ont accoutumé de la représenter avec un voile blanc sur la tête et une crosse à la main. Baudery, évêque de Noyon, qui vivait au commencement du douzième siècle, et qui a écrit la Chronique des Evêques d'Arras et de Cambrai, parlant de cette abbaye, dit qu'elle fut fondée par Sainte-Rainfrède, qui en fut abbesse ; que, quelque temps après, ce monastère déchet beaucoup de sa splen-

deur et tomba entre les mains de certains chanoines ; mais que le Comte Baudouin, par les sollicitations de l'évêque Gérard et de Leduin, abbé de Saint-Vaast, le rétablit dans son premier état, y faisant revivre la discipline régulière sous la règle de Saint-Benoît et la conduite de l'abbesse Ermentrude. Ce Chapitre est composé de dix-huit chanoinesses (1) qui doivent faire preuve de noblesse de huit quartiers (2). Leur habit est assez semblable à celui des chanoinesses de Nivelles, à l'exception qu'elles n'ont point de fraises, et qu'elles ont seulement un mouchoir de cou attaché avec trois rubans noirs : elles ont aussi, à leurs corps de jupe, quelques bandes de velours noir de plus que celles de Nivelles ; et quand elles sont hors du chœur, elles mettent par dessus leurs habits un ruban noir brodé d'or, auquel est attachée une médaille d'or avec l'image de Sainte-Rainfrède, qui est reconnue comme patronne de cette abbaye ».

L'Abbesse était élective. Le fait est rappelé dans le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules* : « L'élection de l'abbesse de Denain se fait en présence du Gouverneur de la Province et de l'Intendant. Sur le procès-verbal d'élection, le Roi choisit, entre celles qui sont élues par le Chapitre lui-même, celle qu'il juge à propos pour être l'abbesse. Le revenu de ce Chapitre est de vingt mille livres ou environ, dont il y en a près de six mille livres pour l'Abbesse, et le surplus se partage entre les chanoinesses, de sorte qu'il ne revient à chacune d'elles que sept cents livres ou environ. » L'auteur, en effet, limitait à douze le nombre des chanoinesses du Chapitre noble qu'il appelle « la fameuse abbaye ».

Les auteurs de la « *Gallia Christiana* » s'étaient proposé de donner la liste de tous les archevêques, évêques et abbés des églises de France. Denain ne pouvait être oublié par eux ; mais le refus que leur infligea Madame de la Hamaïde, opposée à toute communication de ce genre, leur fut sensible. Ils s'en plaignent dans une note en latin où ils rappellent tous leurs efforts et même leurs supplications — demeurées inutiles — auprès de personnes influentes.

L'abbé Jean-François Hugues, dit Dutems, qui avait commencé la traduction de la *Gallia Christiana*, avait pu donner une nomenclature de trente-et-une abbesses de Denain dans son important ouvrage : *Le Clergé de France, ou tableau historique et chronologique des Archevêques, Evêques, Abbés, Abbesses et Chefs des Chapitres principaux du Royaume depuis la fondation des Eglises jusqu'à ce jour* (Paris, 1775, Brunet). Aussi l'auteur se réjouit-il d'avoir pu dresser cette liste et relever la supériorité de ses renseignements sur ceux de la *Gallia Christiana*. Il y fait allusion au refus formel, présenté par Madame de la Hamaïde, d'établir cette liste au moyen des archives de Denain : « Nous avons été plus heureux que Denys de Sainte-Marthe, qui se plaint de n'avoir pu obtenir des Dames de Denain la liste de leurs abbesses ». Une liste fut aussi élaborée par M. Le Glay qui, plus tard, la compléta à l'aide de la nomenclature donnée par C. Ducas dans les *Chapitres nobles de Dames* (1843), — mais il faut tenir compte de ce que Ducas

(1) Mirœus cite aussi le nombre de dix-huit abbesses.

(2) C'est dans les dernières années d'existence du Chapitre qu'il est parlé de seize quartiers au lieu de huit.

avait emprunté ses renseignements à l'ouvrage de Jean-François Hugues.

Un catalogue avait été dressé précédemment, vers le milieu du XVII^e siècle, par J. Pitpan de Montauban, prévôt de Valenciennes, qui avait été autorisé par l'abbesse de Denain à relever les inscriptions sur les tombeaux des Dames ; mais cette liste se distinguait par ses omissions et par de nombreuses erreurs de dates. Il faut croire que la Chapelle Sainte-Marie, où se trouvaient les pierres tombales, n'était pas très fortement éclairée le jour où Pitpan de Montauban vint y faire ses investigations ! Cette nomenclature imparfaite fut rectifiée et complétée par l'adroit M. Moreau, avocat-conseil du Chapitre, qui obtint de Madame de Pétrieu, — abbesse dès 1752, — la communication du *Livre de Preuves* que Madame de la Hamaïde avait refusé de communiquer aux auteurs de la *Gallia-Christiana*. Ces documents furent envoyés par M. Mutte, doyen-archiprêtre de la Cathédrale de Cambrai, au père Ghesquière, continuateur des Bollandistes, qui les compléta très consciencieusement. Et M. Le Glay s'était astreint ensuite à colliger le tout.

La chronologie des abbesses varie donc selon les auteurs des notices. Un manuscrit de la Bibliothèque Publique de Valenciennes (De Sars : *Généalogies, Fragments, Notes et Epitaphes des Provinces du Nord*) donne un relevé d'épithames de l'Eglise du Chapitre de Denain, ainsi qu'une liste d'abbesses à peu près semblable à celle de l'abbé Hugues du Tens. On y voit, en marge, les armoiries coloriées des abbesses.

D'après les notes un peu acerbes de M. Guilmot, bibliothécaire de Douai, il existe « une raison pour laquelle les Dames de Denain ont si constamment et si maladroitement refusé aux auteurs de la *Gallia Christiana* le catalogue de leurs abbesses » : on aurait reçu à Denain, paraît-il, des sujets d'une noblesse insuffisante, dont plusieurs furent successivement abbesses, et l'on ne voulait pas le révéler. Effectivement, quand, lors de la vacance de l'évêché d'Arras, survenue en 1280, — vacance qui semblait devoir se prolonger longtemps à cause des différends entre les Comtes de Hainaut et les Comtes de Flandre, — les religieuses avaient habilement profité de ces circonstances et de la mort de leur abbesse pour exécuter victorieusement enfin le projet, tant de fois tenté, de s'ériger en Chapitre, elles s'étaient parées ou emparées du titre de Nobles Chanoinesses ; cela leur était d'autant plus facile que la plupart d'entr'elles étaient nobles. Elles refusaient donc ainsi l'entrée de leur maison à tout ce qu'on appelait « la petite noblesse », à plus forte raison à la roture. Mais il y eut des chanoinesses des deux classes qui furent nommées abbesses, et le Très Noble et Très Illustre Chapitre de Denain ne voulut point avoir pu déchoir..... ». Il fallait donc que le Chapitre parût s'être maintenu toujours au premier plan ; car le souvenir de la patronne de Denain était conservé en haut lieu. Un bref d'Alexandre VII accordait notamment des indulgences à la Confrérie Sainte-Remfroye. Tout cela rehaussait le prestige du Chapitre.

On voit que, si l'on possède peu de détails sur la vie des habitants de Denain, il n'en est pas de même sur les Chanoinesses. Elles ont beaucoup écrit, il a été beaucoup écrit sur elles, et il en reste quelque chose. Dans le Chapitre, tout était réglé, préparé, étudié, exécuté, contrôlé. Il a toujours été dit

que ce pensionnat — qui eut ses heures de luxe et de puissance était, en réalité, consacré, le matin aux exercices religieux, alors que le soir était absorbé par l'éducation mondaine des demoiselles. C'est surtout sur la catégorie des pratiques pieuses que l'on est renseigné. La Bibliothèque Municipale de Valenciennes possède un manuscrit sur la *Règle Intérieure du Chapitre de Denain*. Une note de M. C. Ducas, indique qu'il paraît avoir été écrit par Madame la Comtesse de Chastel de Pétrieu, qui fut abbesse de 1751 à 1766. Réellement, quelques événements survenus de 1752 à 1773 sont relatés dans le corps du manuscrit ; mais l'écriture en est alors tout autre que celle du Recueil lui-même. Des coutumes religieuses, supprimées avant le XVIII^e siècle, sont, au surplus, détaillées dans cette *Règle intérieure* : la descente de deux pigeons blancs le jour de l'Ascension, notée dans le manuscrit, n'était plus pratiquée déjà au XVIII^e siècle.

L'inspiration de ce Règlement du Chapitre de Denain est donc antérieure au retour des Dames à Denain après la bataille de 1712. Mais il est facile, par le simple examen de ce manuscrit, de voir qu'il est rectifié par Madame de la Hamaïde. Non seulement c'est l'écriture de la digne abbesse qui voulait « faire payer des bonnes amendes » à ses administrés coupables ; mais c'est, en même temps, l'orthographe inoubliable de cette respectable dame. Dans un opéra-comique de la fin du XIX^e siècle, un jeune prince déplorait d'être la victime d'un professeur trop sévère :

« De mettre un *ph* à carafe
Je n'ai pas même liberté ;
Car mon précepteur entêté
Veut m'imposer son orthographe. »

Madame de la Hamaïde, grande dame autoritaire, avait, elle aussi, son orthographe, et nul n'avait le droit de la contredire sur ce point ! Pour la composition du manuscrit de la Règle intérieure, elle s'est inspirée des articles laissés par les abbesses précédentes ; mais l'on peut affirmer que ces clauses sont bien celles qui furent remises en vigueur à Denain dès la rentrée des Dames en 1715.

L'ancienneté des règlements n'est pas douteuse. Ainsi, dans leur procès de 1694 et de 1697 contre leur curé, les Chanoinesses rappellent (Archives départementales du Nord) que l'église collégiale de Denain est placée sous l'autorité de la dame ou de « la plus aînée » ; elles présentent aux huissiers et aux avocats de la Cour et Résidence de Valenciennes un parchemin remontant à 1431 et prouvent qu'elles ont le droit de faire elles-mêmes la bénédiction des rameaux et d'empêcher le « sonnage » des cloches s'il ne leur en a pas été demandé permission.

L'étude de la Règle intérieure prouve que l'abbesse veillait jalousement à conserver toutes les cérémonies d'autrefois. Une règle philosophique existe à la base de tout règlement qui détermine la vitalité même d'un établissement religieux : c'est la fidélité aux anciennes pratiques, l'horreur de toute réglementation nouvelle qui constituait l'âme même du Chapitre et sa raison d'être. Ce qui avait été fait au cours des siècles précédents devait être impitoyablement conservé, et la naïveté même de certaines pratiques dénote que le tout avait été combiné pompeusement par des femmes, lesquelles, pour rien au monde, n'auraient enfreint les règles impérieuses qu'elles voulaient

maintenir à jamais. Les Chanoinesses aînées n'écrivaient-elles — ou ne signaient-elles pas, — en 1780 : « *Les établissements comme les nôtres ne se soutiennent qu'en faisant toujours le lendemain ce que l'on y faisait la veille : voilà le seul principe certain que nous connaissons et que nous avons appris dès notre enfance.* » ?

Toute la force de résistance du Chapitre venait donc de ce principe fondamental : n'apporter aucune innovation dans l'observation des cérémonies admises. Et les coutumes de cette Règle intérieure étaient celles qui, au cours des âges, avaient été élaborées par les Dames depuis cette année 1280 où, « au temps de l'abbesse Isabeau, l'ancienne abbaye de M. Saint-Aldebert ; de Madame Sainte-Reine, son épouse ; de Madame Sainte-Remfroye, leur fille, comte et comtesse d'Ostrevant (1) », rejeta la règle de Saint-Benoît et se transforma en un Chapitre de Chanoinesses pour l'éducation des jeunes filles nobles.

On peut savoir, grâce à cette *Règle intérieure*, quelles étaient les cérémonies auxquelles il fallait procéder pour recevoir une nouvelle chanoinesse.

On se montrait naturellement fort sévère pour la présentation de la carte généalogique — qui devait être timbrée — et sur la qualité des personnes de condition, — « non parentes de la candidate, » —, qui donnaient des attestations ou juraient les quartiers.

L'aspirante arrivait à Denain, avec sa parenté, la veille de la réception. Son premier devoir était de se rendre, en compagnie de son père ou de la personne désignée pour remplir ce rôle, chez Madame l'Abbesse, à qui elle faisait la révérence. Les quatre Dames aînées du Chapitre étaient l'objet de la même attention respectueuse.

Une ancienne note manuscrite, datant de l'année 1780 environ, sur « le Mémorial des Cérémonies qu'on observe à la réception d'une nouvelle chanoinesse à Denain », mentionne une coutume vraiment curieuse qui ne figure pas dans le manuscrit de M^{me} de la Hamaïde. « En passant sous le clocher du village, la dame chanoinesse accompagnante met aux mains de la Demoiselle la corde des cloches en lui disant : « *Mademoiselle, je vous mets en possession de cette église, au nom du Chapitre, comme curé primitif.* »

Puis, le soir, d'après les indications de la *Règle intérieure*, l'Abbesse rassemblait toutes les Dames chanoinesses et les écoières chez elle. En cas d'absence de l'abbesse, c'était la plus ancienne des Dames qui la remplaçait. Pour cette solennité, les chanoinesses, placées chacune à son rang, revêtaient l'habit d'église, « mais non pas le manteau ni manches d'église ».

Un carreau — un coussin — était placé aux pieds de l'abbesse, ou de la Dame aînée qui avait à la remplacer. Le père de la demoiselle, ou le personnage agréé, s'y jetait à genoux ; la candidate restait debout à côté de lui. Agenouillé, il disait : « *Madame, je vous demande le pain à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Madame Sainte-Remfroye.* ». Ce gentilhomme ne pouvait, selon le cas, demander le pain que pour sa fille, ou sa sœur, ou sa nièce. L'Abbesse répondait : « *Monsieur, je*

vous l'accorde au nom du Chapitre, à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Madame Sainte-Remfroye. » Dès qu'il avait entendu ces paroles, le gentilhomme se relevait et saluait l'Abbesse et les Dames chanoinesses chacune d'un baiser. La première cérémonie était achevée.

Une distinction était faite dans les paroles rituelles par lesquelles la prébende était accordée à la nouvelle arrivante : le nom du Chapitre n'y était pas mentionné. Effectivement, la prébende était donnée de droit par l'abbesse elle-même, et la demoiselle qui lui demandait le pain recevait cette réponse : « *Je vous l'accorde à l'honneur de Dieu, de la Vierge et de Madame Sainte-Remfroye.* »

Pour cette réception, Madame était tenue de donner deux grands pains blancs, qui étaient présentés sur le plat abbatial. La cérémonie terminée, l'abbesse les distribuait à sa volonté.

Mais le jour de la réception était le signal d'une fête plus grande, où l'on déployait beaucoup plus de faste.

La cérémonie avait lieu après l'office du matin et se célébrait au son de la grosse cloche qui produisait sa musique bourdonnante pendant la durée de la réception.

Dans l'église Sainte-Marie, devant le petit oratoire de l'Abbesse, se trouvait une table assez restreinte, couverte d'une nappe, où l'on avait mis les deux grands pains et un bassin d'argent contenant la carte généalogique de la demoiselle, les trois attestations, « les six cuillers d'argent », le surplis d'une demoiselle hors d'école, un voile de « toile de soie » et une pelote garnie de quelques épingle. C'est près de cette petite table qu'allait se ranger l'Abbesse, et toutes les Dames chanoinesses qui, vêtues cette fois de leur manteau et de leurs manches d'église, descendaient du chœur avec elle.

La jeune candidate entrait dans l'église par la porte voisine du grand grenier du Chapitre, qui contenait les archives de l'Abbaye. La personne désignée pour porter la coupe — et ce pouvait être indifféremment un parent ou non — ouvrait la marche, en toilette de couleur, avec les trois sergents, — les deux de Denain et celui d'Haulchin.

La demoiselle se trouvait entre son père — ou le remplaçant — et la personne désignée pour jurer les quartiers ; celle-ci tenait la jeune fille par la main. Ce petit groupe était complété par une demoiselle hors d'école, qui devait bien se garder de marcher devant, mais restait sur le même rang. Pour porter la robe de la candidate, il fallait une fillette qui fût de condition ou, à défaut, un laquais, mais « *bien propre* ». (1)

On entrait alors dans cette église Sainte-Marie (dont les vestiges ont été retrouvés en 1924), et l'on passait, en les saluant, devant Madame et les Dames chanoinesses, rangées « devant la petite oratoire », pour se rendre, par le grand

(1) Tous ces détails ont servi à M. François de Nion, dans son roman *Les Derniers Trianons*, pour composer certaines pages des mémoires qu'il attribue à Mademoiselle Joséphe d'Arraines, reçue au Chapitre de Denain. Il n'est pas jusqu'à la netteté du laquais qui ne soit en cause dans les termes mêmes de la *Règle intérieure*. « C'était un laquais qui me tenait ma robe. Cela était permis, pourvu qu'il fût bien propre ».

(1) Manuscrit de Jean Pitpan de Montauban.

portail, dans l'église du village, où on les saluait. Après avoir salué aussi le Saint-Sacrement, la demoiselle baisait l'hôtel, où elle déposait un *patacon* (1) de quarante-huit patars. La sortie avait lieu également par le grand portail de l'église du Village, et l'on s'engageait par la porte du *logis*. (On passait donc par la petite place Sainte-Remfroye, où se trouvait l'ancienne fontaine miraculeuse). En passant devant la maison du portier, — qui guettait la bonne occasion et ne se faisait pas faute d'être présent en ce jour solennel, — la jeune fille lui remettait aussi un patacon de quarante-huit patars. Le retour à l'église abbatiale avait lieu par la porte qui était proche « de chez Madame » (Madame habitait un grand pavillon spécial, qui, dans les derniers temps, était le Château actuel).

La véritable cérémonie commence alors après cette traversée des deux églises. La personne qui porte la coupe se dirige droit vers Madame l'Abbesse et la lui présente : elle la fait mettre par sa femme de chambre sur la table. La demoiselle se trouve, à la fois, près du « pipitre » où se trouve l'Évangile sur lequel on doit jurer les quartiers de noblesse ; près de la table où sont les deux pains, et près de son père, lequel doit être à côté du gentilhomme qui va jurer les quartiers.

Le « Bailli de la terre et Seigneurie de Denain » lit tout haut les titres qui figurent sur la généalogie, ainsi que les trois attestations. C'est alors que le gentilhomme jure de cette manière : « *Je jure que Mademoiselle* (la nommant de son nom) *et sur nom de père et de dame* (le nom et le surnom de la mère) *étant qualifiée de huit nobles quartiers représentés dans la carte, peut être admise en tout Chapitre noble et illustre sans bâtardise ni bourgeoisie* ».

Ici encore, la note sur le « Mémorial des Cérémonies », retrouvée dans des papiers précédant d'une dizaine d'années la Révolution, donne quelques indications qui n'ont pas pris place dans le Manuscrit de la Règle intérieure. Cette note fait allusion aux actes par lesquels « Madame la Comtesse d'Ostrevant, abbesse séculière, et Mesdames les Chanoines aînées et les autres du très noble et très illustre Chapitre royal de Sainte-Remfroye, à Denain », trouvaient la preuve bonne par « jugement unanime » et accordaient la prébende à la nouvelle Chanoinesse. La réception-installation « devait être faite » en présence de tout le Chapitre et de ses officiers avec l'observance de toutes les formalités et cérémonies ordinaires de tradition de corde de la cloche de la paroisse de Saint-Martin de Denain et autrement, suivant qu'il a été fait de tous temps ». Une attestation était libellée pour la réception dès qu'on avait fait, « en plein Chapitre, comme de coutume, la preuve légale et ordinaire des quartiers de noblesse, ancienne chevalerie militaire ». La Carte de généalogie présentée était « reposante » dans les archives du Chapitre, le tout en la forme légale et ordinaire suivant l'usage observé de toute ancienneté du Chapitre. La fin de l'attestation disait : « En témoignage de cette vérité, nous avons aux présentes, signées de nos mains et contresignées du S^r....., notre

(1) Le patacon rappelle ici le double écu d'argent de la domination espagnole : le *patagon*. Dans les vingt dernières années du XIX^e siècle, les enfants du pays d'Ostrevant appelaient encore patacon, par analogie de forme et de dimension, une grande et mince rondelle de pomme de terre.

greffier et secrétaire, mis et apposé le scel ordinaire de notre Chapitre. Donné à Denain, en Chapitre, le ».

Puis, le manuscrit de Madame de la Hamaïde dit qu'après la déclaration du gentilhomme qui jure les quartiers, la demoiselle se jette à genoux sur un carreau qui se trouve devant Madame, et, avec les mêmes mots que la veille, lui demande le pain. La Dame abbesse le lui accorde également selon la formule déjà prononcée aussi par elle, se fait remettre les pains qui, après avoir passé ensuite dans les mains de la demoiselle, sont déposés de nouveau sur la table. Madame se fait ensuite donner aussi le surplis par sa femme de chambre pour en vêtir, sous forme d'écharpe liée avec un cordon noir, la nouvelle élève. Et l'on place aussi, sur la tête de celle-ci, le voile de soie ; puis on lui met en mains les six cuillers d'argent.

Deux de ces cuillers sont remises par la demoiselle à Madame l'abbesse, qu'elle embrasse. Chacune des quatre Dames aînées reçoit ensuite une des cuillers et un baiser. La demoiselle embrasse aussi toutes les autres chanoineses. C'était de l'effusion, mais c'était la règle.

C'est ensuite au tour de la Dame trésorière : elle prend la nouvelle demoiselle par la main et la conduit dans la trésorerie. C'est là qu'était déposée, en cette occasion tout au moins, la relique — la iête — de Sainte-Remfroye ; car le *mémoire* dit que la jeune fille, après avoir fait sa prière à Sainte-Remfroye, baisait « le chef ». Elle donnait aussi une demi-pistole pour la Trésorière et repartait vers Madame et les Dames Chanoineses pour leur faire la révérence. Puis l'on retournait « chacun chez soi ».

Repartir « chacun chez soi », c'était, pour la nouvelle chanoinesse, se rendre chez la maîtresse où elle devait prendre le gîte. Une maîtresse était une chanoinesse « hors d'école » qui avait plus de quatre années de présence au Chapitre de Denain ; car une chanoinesse en sa quatrième année, par exemple, « était en partie écolière ». Toute cette installation ne se faisait pas sans quelques dépenses pour la Demoiselle. Celle-ci — ou, plutôt la parenté — était tenue de donner douze cents florins. Deux cents florins étaient mis dans la coupe : « *Un cent* (1) *pour la maison de Madame et un cent pour la maîtresse chez qui la demoiselle allait demeurer* ». Cette dernière somme était destinée à subvenir aux frais de repas et des petites distributions et gracieusetés que la nouvelle chanoinesse était tenue d'effectuer. On a bien vu que le « portier de devant » avait touché un patacon de quarante-huit patars ; mais il fallait donner un demi-écu au portier de derrière (rue du pont hennuyer) et un patacon au grand clerc de l'église Sainte-Marie. La pluie d'offrandes ne s'arrêtait pas là : douze patars étaient dévolus à chaque sergent, et douze patars aussi aux chapelains, qui étaient parfois au nombre de trois. Pour cette donation aux chapelains, le règlement était aussi net que parcimonieux : « *S'ils sont trois, ils ont chacun deux patacons. S'ils ne sont que deux, ils n'en ont point davantage pour cela, c'est-à-dire qu'ils n'ont n'y plus n'y moins que deux patacons. D'une façon ou d'une autre, ils n'en ont ny plus ny moins* ». Cela manquait d'orthographe,

(1) Cette expression : « un cent », est encore courante dans le langage vulgaire du Nord, où l'on dit aussi « un mille ».

mais non point de précision. Lors de la réception d'une demoiselle, les « écolières en six semaines » ne recevaient aucun présent. Mais celles de première année touchaient six florins, et, respectivement, celles de seconde, troisième ou quatrième année étaient qualifiées de douze, dix-huit ou vingt-quatre florins. Pour gagner cette somme, il était indispensable que les chanoinesses fussent présentes à la première et à la seconde réception.

Une demoiselle reçue récemment au Chapitre ne pouvait entrer « aux chœurs » de l'église abbatiale de Denain sans son habit de chanoinesse, qui devait être uniforme, c'est-à-dire avec jupe et manteau noirs. Pendant que les Dames faisaient l'office, la demoiselle ne devait point se faire voir ; mais, hors du temps des offices, elle avait toute liberté d'aller aux chœurs.

Cette question du costume avait une importance considérable dans la vie des Dames de Denain. Le *Recueil de la Règle intérieure* fait bien voir avec quelle minutie toute féminine et pointilleuse ce protocole avait été établi.

Lorsque la demoiselle doit recevoir son habit d'écolière, elle vient à l'église avec son « habit de six semaines », qui est en noir, mais elle a mis par dessous sa gorgerette d'écolière, ses manches d'estamette blanche et sa jupe également blanche. Elle attend que les Dames se soient rangées dans le petit oratoire où elle s'est placée. L'habit d'écolière dont elle va être vêtue a été placé par la femme de chambre de Madame sur le buste de Sainte-Remfroye. Elle est alors déshabillée par la femme de chambre, qui, aidée de Madame, lui met son surplis et son voile. L'habit noir qu'elle a ôté est pour la femme de chambre.

Quand la demoiselle a ainsi son habit d'écolière, Madame l'exhorte à bien faire son devoir et lui rappelle que, pendant sa première année, elle est tenue de dire le petit office de la Vierge ; qu'il lui est interdit de sortir ou d'aller même dans la grand' cour sans la permission de Madame, ni sans être en compagnie d'une Demoiselle hors d'école. C'est à la dame la plus ancienne qu'elle doit, en l'absence de l'abbesse, demander cette permission.

Si, une fois reçue, la demoiselle souhaite d'aller aux chœurs avant d'être « mise en six semaines », elle peut s'y rendre. Mais bien des précautions de toilette sont à prendre ! Il lui faut, dans ce cas, « avoir son habit noir de six semaines, à la réserve du morceau de rollé plissé que l'on met autour de la dentelle d'un bonnet blanc », et ce morceau de rollé plissé ne doit servir que pendant les six semaines. Tout cela peut paraître compliqué et, même, inintelligible ; mais, sûrement, les dames se reconnaissaient à merveille dans tout ce protocole vestimentaire.

Ce n'est pas tout : d'autres prescriptions s'appliquent à cette période des « six semaines » : « N'étant donc point dans ces six semaines et pour venir aux chœurs, la Demoiselle y

entre quand on commence l'*Introït* de la messe. Le dimanche, elle y entre quand le prêtre chante *Asperge me*. Elle monte droit aux hautes formes », — aux hautes stalles du chœur.

« Pendant l'office, elle puit s'asseoir dans les formes et sortir sitôt la messe achevée, parce qu'elle n'est point obligée à l'office. Mais étant mis en six semaines hors des matines et laudes, l'on est obligé à tous les offices, mais l'on ne chante seulement que le Graduel, les Litanies de la Vierge ; à la procession, les verselets ; le jubé à complies, et rien de plus. Elles ne vont point à l'offrande, ny mesme aux messes fondées ; mais quand il arrive quelque grande feste comme la Sainte-Remfroye, alors elles viennent à matines, mais elles ne chantent rien que les petits verselets et le *Benedicamus*, mais point de Répons. La mesme chose quand on est en six semaines pendant le Caresme : l'on va aux Ténèbres ; mais elles ne chantent point autre chose que ce qui est marqué ci-dessus. Elles viennent aussi aux Matines, que l'on chante la veille après-midi et non autrement ».



(Dessin de J. Melchior).
Les deux pavillons de la « Seconde Porte » (rue de la Pyramide)
de l'Abbaye de Denain

Les recommandations s'appliquent non seulement aux formes — aux stalles du chœur, — mais aussi au petit banc — au passé — que la jeune demoiselle doit utiliser en remplacement de la chaise qui ne lui est point conférée encore. Pendant les six premières semaines, elle devait être assise dans les basses formes, sur un petit passé : elle devait lever la forme et y mettre ce petit banc pour s'asseoir. Quand on prêchait dans la nef, elle devait aussi être assise sur un passé et non sur une chaise. Etant au chœur, elle montait aux hautes formes quand on entonnait l'*introït* de la messe : « La demoiselle ne devait pas s'asseoir dans les formes, mais bien sur ses pieds ». L'action est indiquée dans le recueil : « Elle se mest à genoux et puis

s'asie dessus ces pieds ». Le tout devait sûrement se faire avec élégance. La négligence de la syntaxe n'empêchait pas la bonne tenue et les belles manières.

La demoiselle devait obligatoirement aller demeurer chez une dame, qui, pendant les six semaines et la première année, la nourrissait pour une demi-prébende seulement. Pour la seconde et la troisième année, la prébende entière était due.

Dans le tableau des fêtes de l'Eglise donné par le Recueil de la Règle intérieure du Chapitre de Denain, on dit que, si la fête de Sainte-Remfroye se célébrait, « en première classe », le 8 Octobre, c'est le 11 Juin que l'on célébrait, « en deuxième classe », la relation de Sainte-Remfroye. Cette fête était une commémoration du retour des reliques à Denain après leur reprise chez le Comte de Neufchâteau, où elles avaient été vendues jadis par des moines chargés de recueillir des aumônes. La fête de Saint-Aldebert (le Recueil conservé à Valenciennes lui donne bien le titre de *saint*, alors qu'on l'appelle *bienheureux* habituellement) avait lieu le 22 Juin.

Quand la fête de Sainte Remfroye arrivait un samedi, la neuvaine se terminait alors le dimanche, et, ce jour-là, au lieu de faire la procession, selon l'usage, avec le chef de Sainte-Remfroye, c'est seulement l'après-midi que l'on promenait la relique, « en suite de vêpres et complies ». En dehors des fêtes habituelles de l'année, — sans oublier la fête de Saint-Eloy, le 1er décembre, — on remarque la célébration de diverses cérémonies spéciales à l'Eglise abbatiale : le 1er Juillet était consacré à la Fondatrice Sainte-Reine ; le dernier dimanche d'Août, les Dames fêtaient la Dédicace de leur Eglise. Tous les détails et toutes les particularités des cérémonies font l'objet des plus grands soins, et l'on y voit aussi que les prédications ne faisaient pas défaut.

Il y avait des jours de « croche » : les Pâques-Fleuries, par exemple, qui se signalaient par la sortie de la crosse abbatiale. Le « jour du Vénérable » était également marqué par la même solennité. Le Recueil nous fait pénétrer dans la vie intime de Denain et dans le protocole observé vis-à-vis des notables du village : c'est ainsi qu'il est spécifié que, lors de ces deux fêtes, — Pâques-Fleuries et le jour du Vénérable, — le Mayeur et le Meunier ne s'y trouvaient pas. Quelques explications naïves, qui paraissent maintenant un peu étranges, font constater que, par conséquent, ils ne venaient, ni l'un ni l'autre, manger chez Madame, « à raison que le meunier ne portait pas la chandelle, ni le mayeur le bâton avec le petit chien d'argent ». En tout cas, ils prenaient leur revanche en d'au-

tres occasions ; car, le jour de l'Ascension, le jour de Sainte-Reine et le jour de Sainte-Remfroye, ils marchaient en procession avec le Chapitre.

En 1729, certaines modifications étaient encore apportées à ces vieilles coutumes qu'on pouvait supposer définitives et qui, sûrement, étaient d'une bien grande importance pour les Dames : c'est ainsi que, durant le carême de cette année-là, on décide que, le vendredi-saint, le vicaire des Dames doit aller adorer la croix, *après* leur officiant. Déjà, à cette époque, lorsque la bénédiction des Rameaux était terminée, le Pasteur des Dames donnait le rameau à leur officiant.

On comprend mieux l'importance de certaines cérémonies, si



Gravure extraite de l'*Histoire des Ordres Monastiques, Religieux et Militaires* (Paris, J.-B. Coignard, 1718).

On veut examiner que, lors de diverses fêtes, la présence des Dames équivalait pour elles, si l'on peut dire, à un « jeton de présence ». En effet, pour gagner leur prébende, il était obligatoire — à moins qu'elles ne fussent « très grièvement malades » — de se trouver présentes aux premières vêpres dites la veille de la Toussaint. Même si l'une d'elles se trouvait absente du Chapitre pour maladie, il fallait absolument qu'elle en avisât le Chapitre « en temps et heures », c'est-à-dire « avant les premières vêpres et par de bons témoignages et certificats du médecin ». On ne faisait pas grâce non plus à Madame l'Abbesse, qui était aussi dans la même obligation, pour gagner sa double prébende, de faire acte de présence. On ne badinait pas avec ces choses-là.

Pour chacune des cérémonies, le ton des hymnes — ton de la Vierge, de la Passion, etc., — est aussi indiqué chaque fois avec précision.

Si l'on prend, dans le *Recueil*, les fêtes selon leur ordre chronologique, il y est relaté que la fête de la Circoncision, en janvier, ne fait point l'objet d'offrande ni de procession, à moins qu'elle ne se présente un dimanche.

Pour l'Épiphanie, il est donné tous détails sur les hymnes exécutés et sur la procession.

Pour la Chandeleur, en février, la procession a lieu après la bénédiction des chandelles tenues par les chanoinesses. Bien que les écolières ne soient que dans leur première année, elles assistent à la cérémonie. On n'éteint les chandelles, allumées dès l'offrande, qu'une fois la messe achevée. Quand la Chandeleur arrive le lundi ou le mardi, les écolières qui ont congé ce jour-là ne sont point obligées de se rendre à l'office : elles sont obligées seulement de venir au chœur pour la bénédiction des chandelles, et, comme elles doivent aussi aller à l'offrande, elles sont présentes à la procession et à la grand' messe. Mais la messe achevée, elles peuvent sortir. Le prêche a lieu à une heure.

Pour le Carême, les deux demoiselles qui tiennent chœur assistent à la bénédiction des cendres, faite par le prêtre. « Elles vont prendre des cendres après que Madame y aura été ».

Le 17 Mars est une fête religieuse locale : l'élévation de Sainte-Reine. Toutefois, cette fête n'est que de seconde classe. Les chanoinesses se rendent, l'après-midi, dans l'église du village, c'est-à-dire l'église Saint-Martin. Les deux plus jeunes, qu'elles soient écolières ou hors d'école, sont obligées d'avertir les dames aînées de l'heure choisie, qui est ordinairement deux heures de l'après-midi, et puis elles s'en vont toutes ensemble. Une fois dans le chœur de l'église, elles se rangent comme dans l'église abbatiale Sainte-Marie : une partie d'un côté, une partie de l'autre. Les antiennes de matines de Sainte-Reine précèdent les psaumes. On célèbre aussi la mémoire de Saint-Martin, Sainte-Remfroye, Saint-Aldebert, et des Onze mille vierges. Les Dames chanoinesses, ce jour-là, mettent leur manteau d'église, et les écolières leurs manches d'église ; mais Madame, restée chez elle, ne sort pas avec les dames chanoinesses.

Le dimanche de la *Passion* n'était pas marqué par des cérémonies bien compliquées.

Le dimanche des *Rameaux* est « un jour de crosse » ; on y fait l'eau bénite. Toutes les chanoinesses chantent ensemble, et l'on procède à la bénédiction des rameaux, qui sont ensuite dis-

tribués. « On va les quérir chacune à son tour deux à deux à l'escalier du chœur, où l'on se met à genoux. Puis Madame et les demoiselles retournent dans les formes ».

Ensuite la procession se fait dans le village « avec les rameaux dans la main », et l'on chante. Arrivées dans le chœur de l'église du village, on se met en rang dès l'entrée à la gauche du chœur. Les chanoinesses sont rangées en cercle ; les demoiselles sont les dernières, contre la balustrade. Une fois que l'on a chanté les antiennes ordinaires en l'honneur des fondateurs et des patrons de l'église et du village, on achève la procession et l'on retourne dans l'église du Chapitre par le grand portail. Au milieu de la nef, la Dame Abbessse préside dans son fauteuil : plus bas, les chanoinesses sont sur des chaises. Il ne faut pas oublier que les écolières de première année n'ont pas droit à la chaise ; elles doivent s'asseoir sur leur petit « passé », — sur un petit banc. On met aussi, au milieu de la nef, un banc pour les chapelains de l'abbaye, et, entre ce banc et le rang des chanoinesses, on a placé une chaise pour le pasteur du village.

Quand les litanies de la Vierge sont achevées, le prédicateur, dans la nef, fait un sermon ; puis les quatre plus jeunes chanoinesses vont au chœur, que l'on ferme aussitôt qu'elles y sont entrées. Elles chantent, et les chanoinesses leur répondent. Quand les hymnes sont finis, les prêtres étant debout à la porte du chœur avec les clercs et la croix, l'officiant prend la croix, donne un coup à la porte pour l'ouvrir en disant : « *Attolite portas* ». Il entonne ensuite : « *Ingrédiente Domino* », chant repris par les dames, qui se sont rendues à leur « forme ». Madame porte seulement la crosse pendant la procession qui se fait dans l'église du village : elle la reçoit des mains de Monsieur le Bailli et la tient pendant qu'on célèbre, par des chants, la mémoire de Saint-Martin, de la fondatrice et des protecteurs de l'abbaye. La procession s'achève presque à l'église des Dames, où celles-ci entrent par le grand portail. Dès son arrivée, Madame reçoit encore la crosse des mains de Monsieur le Bailli ; elle la tient pendant toute la prédication et la lui rend ensuite, pour qu'il la reporte à la sacristie en passant par le chœur.

Bien que ce dimanche des Rameaux, dont les cérémonies compliquées se complètent par d'autres recommandations, soit un jour de crosse, on ne voit, au déjeuner et au diner donnés chez Madame, que les gens ordinaires des deux églises Sainte-Marie et Saint-Martin : les chapelains, les « officiers », l'organiste, les petits clercs et les portiers des Dames, ainsi que le pasteur du village et son clerc. Les sergents de Denain et celui d'Auchain (Haulchin) reçoivent chacun deux patars.

La cérémonie du *Jeudi-Saint* était l'objet d'une manifestation d'un caractère naïf. Les chants comportaient un défilé exigeant tour à tour, de la part des chanoinesses, les chandelles bénites en mains, allumées, puis le retour sur les bancs avec les chandelles éteintes.

La distribution du pain se faisait dans la nef. La Dame abbessse choisissait « un Dieu et douze apôtres » : elle leur lavait les mains et leur donnait un pain, accompagné d'une obole de trois ou de cinq sous. Mais un traitement de faveur particulier était réservé à « Dieu » : on lui donnait cinq pièces d'argent — cinq patars — avec un pain beaucoup plus grand que celui des apôtres, « c'est-à-dire au plus grand que l'on

sçavoit le faire ». Pour la fabrication de ces pains, Madame donnait un meneaud de blé, soit cinquante litres. Elle supportait aussi la charge de la distribution d'argent.

Le choix des bénéficiaires ne se faisait pas sans l'observation d'un véritable protocole. « Pour faire Dieu, on choisissait le plus âgé et le plus pauvre ». Quant aux douze apôtres, ils étaient représentés par de « pauvres vieilles veuves ou par de pauvres ménages, — comme Madame le jugeait à propos ».

Il y avait aussi le choix de quarante disciples. La Dame « la plus aînée » leur lavait aussi les mains et leur donnait un pain et un patar. Les bassins, aiguères et serviettes étaient livrés par Madame l'Abbesse. C'était le « Monier » — le Meunier — qui, par son bail, était obligé de livrer six meneauds de blé moulu pour faire le pain des disciples. Le reste de la livraison était réservé à la fabrication de « pagnons » que Madame l'Abbesse faisait distribuer à sa porte vers une heure de l'après-midi. Une distribution plus intime était faite aux chapelains, à l'organiste, au pasteur du village et aux portiers de l'Abbaye, qui recevaient chacun six pagnons. On n'oubliait pas le portier du refuge de Valenciennes, qui avait droit également à six pagnons que l'abbesse lui faisait porter par les deux sergents, qui recevaient le même nombre de petits pains. Le manuscrit ajoute que le sergent d'Haulchin recevait six pagnons aussi (1). Mais le nom de ce village voisin de Denain est encore écrit « Auchin » selon la prononciation locale, — ce qui fait que, dans son récit « *Les Derniers Triavons* », M. François de Nion a cru qu'il s'agissait du sergent de l'abbaye d'Anchin. Mais cette maison, puissante et riche, ne dépendait nullement du Chapitre de Denain. Il reste entendu que les petits clercs n'avaient droit chacun qu'à trois pagnons : on tenait compte de leur appétit plus modéré.

Dieu et ses apôtres avaient reçu préalablement, par les mains du clerc du village, un billet de Madame pour se présenter à la cérémonie. La distribution des pains aux ménages ou aux veuves se faisait « à la porte de chez Madame », qui se tenait présente avec les quatre aînées pendant la distribution des pagnons. Les bénéficiaires — les « manants » — étaient appelés par voie de « crière », — de criée.

Les Dames aînées avaient fait cuire chez elles, — car elles avaient leur ménage, — une certaine quantité de blé qui, convertie en pagnons, s'ajoutait à la distribution générale. Les détails donnés sur cette cérémonie sont, dans le Recueil de la Règle intérieure, aussi oiseux que précis et fastidieux. Le moindre fait y prend une importance considérable et singulière : il y est parlé de costumes, de manches d'église, de visites à Madame par deux Dames aînées qui se sont mises à ses ordres ; d'une conduite de l'abbesse jusqu'à son fauteuil et d'un lavement de mains des Dames et des chapelains, opéré par l'abbesse ! Ma-

(1) Haulchin était une des plus anciennes possessions de l'abbaye de Denain. D'après les archives de Mons, les archiducs Maximilien et Philippe, en 1485, à la requête du Seigneur du Hamel, ordonnaient aux échevins de l'abbesse et du Chapitre de se rendre à la Seigneurie du Hamel, à Haulchin, pour y faire la justice.

Dans le diplôme de Charles-le-Chauve (877), publié par Miræus (*Opera diplomatica*), Haulchin figure comme appartenant à l'Eglise de Denain. Les Archives Départementales du Nord ont des titres sur les terres possédées à Haulchin, par le Chapitre, en 1259.

dame essuie elle-même toutes ces mains, y fait une croix avec le pouce et baise les mains. Les apôtres et les disciples font parties des invités à qui ce titre est imposé — ou accordé.

Il y a ensuite sermon, défilé... et la scène, qui est désignée chaque fois, dans le manuscrit des dames, par le mot « senne ». Madame l'Abbesse, tour à tour, reçoit les aînées ou va faire collation chez elles.

Les petits clercs font eux-mêmes la « senne » sur une petite table « contre le buffet ». Les Dames sortent précédées de la croix et des demoiselles : tout le monde chante. Et la cérémonie continue jusqu'au soir, — moment où « l'on dit les Ténèbres ». A la fin du chapitre consacré au détail de cette solennité compliquée, la dame abbesse qui a rédigé le texte ne se souvient plus qu'elle a indiqué que des pagnons étaient distribués aux sergents, et elle ajoute naïvement : « J'ay oublié de marquère que nos deux sergent de Denain et celui d'Auchin avoit aussi tout trois chacun six pagnon de mesme que nos portiez ». Presque chaque fois qu'un infinitif de la première conjugaison apparaît dans le texte, il est écrit comme « marquere » au lieu de « marquer », — ce qui donne une idée de la prononciation artificiellement distinguée des dames nobles de Denain à cette époque. Cela devait en imposer aux villageois.

Le Vendredi-Saint, parmi tout un luxe de cérémonie où l'on voit le curé du village chanter la messe dans la chapelle abbatiale, le prêtre et les dames vont « adorere » la croix, qui est portée à la chapelle de Madame. Celle-ci, devant son oratoire, fait baiser la croix à « son peuple ». Le petit clerc tient le petit plat pour recevoir les offrandes, qui sont destinées « à la sacristie des dames et une part au curé ». Mais si la recette n'est pas pour le curé, une compensation lui est quand même apportée ; car « les jours que le pasteur du village vient assister à l'église des Dames et qu'il y vient avec son peuple, Madame est obligée de lui donner à diner et à son clerc ».

Le Samedi-Saint, « on va aux fonts pour bénir le feu », et le prêtre tient les trois chandelles « qui sont posées sur une petite machine séparées de l'une l'autre ». Le curé du village est obligé de se trouver présent avec son clerc pour reporter un chaudron de l'eau des fonts, préalablement bénits par le chapelain dans l'église abbatiale ; mais le chapelain doit jeter de l'eau sur les dames. Beaucoup de chœurs, auxquels participent les écoières, remplissent la journée. L'office étant terminé, Madame va se placer devant son oratoire : les chanoinesses la suivent et se mettent chacune à son rang « pour souhaiter les bonnes festes à Madame ». Le lendemain, elles viennent encore chez Madame « lui faire le mesme compliment ». Ce jour-là, on pend la belle tapisserie au chœur avant l'office et on la laisse de même « jusqu'au lendemain de la Paque los. Alors on la plie en deux, estant pendue jusqu'à la veille de l'Ascension ». Le Recueil est très sobre de détails sur la célébration de la « Paque » qui ne prévoit rien de particulier.

L'Ascension, — jour de crosse —, les dames font la procession avec les Corps-Saints que l'on a descendus la veille après l'office du matin. A chaque corps saint que l'on descend, dit le manuscrit, on chante une antienne : « A Sainte-Remfroye, l'on dit : *Beata Ragemfredis* ; à Sainte-Reine : *Egregia Regina* ; à Saint-Aldebert : *Sanctus Aldebertus* ; aux onze mille vierges : *Prudentes Virgines* ».

Les quatre fiertes — les quatre châsses — sont rangées dans le chœur vis-à-vis du tabernacle. Les fermiers et les manants les portent à la procession : Madame est obligée de distribuer à ceux-ci, après les vêpres, trente patars, deux pains et deux pièces de viande cuite. Tout service était payé.

Ici, le règlement intérieur des dames donne des précisions plus naïves encore, on leur style désuet, qui ont le charme d'une véritable image de piété. « Le mayeur du village porte en procession un petit chien d'argent tenant au bout d'un bâton, et le meunier porte un grand ciron. Madame leur donne aussi à dîner, comme aussi à Monsieur le Curé du village et au clerc, lesquels sont obligés de venir à notre église avec son peuple et marcher en procession avec les dames, qui se fait aux quatre coins du village. Lorsque le temps ne permet pas de le faire, on la fait dans les cloîtres et on chante un évangile à chaque coin ».

L'après-midi de l'Ascension, on remet les corps saints à leur place habituelle, et l'on n'oublie pas de replier en deux la belle tapisserie jusqu'à la veille de la Pentecôte ».

Le jour de la Pentecôte, « on fait l'eau bénite et puis la procession ». Une demoiselle chante en même temps que le prêtre de semaine. Mais la cérémonie prend ainsi un caractère très pittoresque : pendant que l'on chante le *Veni Créateur*, on fait descendre le Saint-Esprit, « qui est un pigeon blanc que l'on fait tenir dans une machine de verdure ». A mesure que le Saint-Esprit descend, il est jeté des étoupes allumées, et puis un peu d'eau et quelques petites pièces de nieulles rouges, blanches, — comme on les a, — que les enfants reçoivent dans leur chapeau ou leur main. Le prêtre officiant reçoit la petite machine avec le pigeon, laquelle est pour lui comme étant l'officiant ». On ne sait plus guère maintenant ce que sont les nieulles distribuées ainsi aux enfants. Le chansonnier Desrousseaux donne l'explication du mot « nieulles » dans ses *Mœurs Populaires de la Flandre française* : c'étaient des pâtisseries en forme de pains d'autel de grandes dimensions. Faites comme une sorte de gaufre, elles étaient ornées de dessins. Il y en avait de blanches ; mais généralement elles étaient de diverses couleurs. Dans les Flandres, autrefois, à l'occasion de certaines festivités, on jetait des nieulles — *mieulles* en Artois — au peuple, notamment à la fête du Broquelet. En 1830, à Armentières, on en jetait encore des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. A vrai dire, la nieulle était surtout une friandise à l'usage des enfants.

Il y avait aussi les cérémonies qui s'attachent au Jour du Vénérable — « jour de croche ». C'est le pasteur du village, et non les chapelains des Dames, qui porte le Vénérable, pendant la procession. « Au retour de la procession, on met reposer le Vénérable sur l'autel, devant l'oratoire de Madame, et puis Monsieur le Pasteur s'assit dessus le banc où sont les chapelains ».

Dans la grande cour, quand on est devant la maison de l'abbesse, la femme de chambre de Madame a pris soin de préparer un autel : on y fait une pause pour donner la bénédiction, et la procession repart dans le village. Pendant la procession, Madame marche derrière les prêtres : elle porte une chandelle bénite, et Monsieur le Bailli porte la crosse.

Le dernier jour de l'Octave, toutes les Dames marchent en procession autour du cloître. Au retour, on fait descendre de la nef, sur un autel placé au milieu de l'église, deux petits anges qui tiennent une couronne de fleurs que le prêtre officiant reçoit et pose sur le Vénérable. Les dames chanoinesses sont placées en deux rangs séparés devant l'autel. On verra également deux écoières se rendre au milieu du chœur pour chanter le *Benedicamus*.

Le jour de la Sainte-Trinité, — fête où l'on arbore les manches d'église, — Monsieur le Receveur doit donner un demi-écu et vingt-quatre patars à chaque demoiselle et à chaque écoière ayant plus d'une année de présence, ainsi qu'aux chapelains. Madame en reçoit le double. Seules, les écoières de première année n'ont que douze patars.

En Avril, le jour de Saint-Marc, il y a procession autour des cloîtres et de l'église abbatiale.

Le premier jour de Juillet, les dames honorent Sainte-Reine : c'est le jour de leur fondatrice. On prêche dans la nef comme les jours de « croche ». Le Meunier porte un cierge — le grand ciron du village — à la procession. Le Mayeur arbore son petit chien d'argent. C'est un jour de réception chez l'abbesse, qui donne à dîner à tout ce monde, comme aussi au curé, au clerc et au clergé du Chapitre.

Dans l'église des dames, au-dessus des formes, à gauche, dans le chœur, se trouve une image de « Nostre-Dame aux Neiges ». On l'honore le cinquième jour d'Août. Toutes ces fêtes doivent se conformer, pour les chants, aux tons déjà indiqués dans le Recueil du Chapitre : il y a le ton du dimanche, le ton de l'hymne, le ton commun, le ton de la Vierge. Les Dames n'oublient rien : ces conventions et ces usages ont, pour elles, une extraordinaire importance.

Le jour de l'Assomption de la Vierge, « au mi-août », on fait une « procession » d'office le matin ; mais, l'après-midi, après les vêpres, a lieu, dans le village, « la procession du Roy ». Le curé du village, le Mayeur, les gens de Loy et le peuple se rendent dans l'église abbatiale pour participer à la procession des Dames, au cours de laquelle on porte l'image de la Vierge.

Le dernier dimanche d'Août, c'est la « dédicasse » de l'Eglise des Dames, — et la façon d'écrire ce mot explique bien le mot septentrional *ducasse* qui en est une forme abrégée. La dévotion de Sainte-Remfroye arrive le 2 Septembre. « Pour cette fête de deuxième classe, on prend le ton de Sainte-Remfroye ».

Après la célébration du jour de la nativité de la Sainte-Vierge, qui a lieu le 8 Septembre, on voit apparaître, le 8 Octobre, la fête de Sainte-Remfroye, patronne du Chapitre : c'est une fête de première classe et un jour de *croche*. Comme pour le jour de Sainte-Reine, on fait la procession, avec les corps saints, dans l'église du village. Cette cérémonie doit attirer quelque affluence à Denain comme au temps des pèlerinages anciens ; car on dit la grand' messe, accompagnée de la prédication, après la procession, « pour la commodité des pèlerins qui souhaiteraient d'assister à cette cérémonie ». Les Dames vont à l'offrande, « à la réserve des écoières qui sont dans leur première année ou dans leurs six semaines ».

Le dernier jour de la neuvaine, « l'on dit toutes les petites heures avant la messe, et la messe étant achevée, l'on met les manches d'église et l'on fait la procession dans les cloîtres avec le chef de Sainte-Remfroye, que deux filles portent. L'on chante un répons de Sainte-Remfroye. Rentrant dans l'église, l'on fait la procession autour de l'église. Etant achevée, l'on dit le « *Salve Regina* » ; ensuite de quoi, l'on remet les corps saints dans leur place, et l'on chante les antiennes ordinaires à chaque corps saint ».

Le Recueil fait remarquer que, depuis quelques années, on était convenu de faire cette procession à la suite des vêpres, au lieu du matin, pour finir la neuvaine.

Le jour de la Sainte-Ursule se présente le 22 Octobre. Sur les escaliers du chœur, on place une table, recouverte d'une nappe et entourée de quelques rideaux ou tapis. La table reçoit une châsse recevant les reliques de Sainte-Ursule et des onze mille vierges. De chaque côté se trouvent deux chandeliers munis de deux chandelles de cire que l'on allume pendant les offices. » La cérémonie achevée, « l'on a soing de remettre la châsse dans sa place ».

Le jour de la Toussaint était important et jouait un grand rôle dans la distribution des prébendes. Ainsi, Madame l'Abbesse était dans l'obligation, pour gagner sa double prébende, d'être présente aux premières vêpres, que l'on chantait à deux heures. Les demoiselles n'avaient droit à leur prébende que si elles assistaient aussi à cette cérémonie : elle ne pouvaient s'y soustraire que si elles étaient « grièvement malades ». En cas d'absence, ce jour-là, pour cause de maladie, il fallait en donner connaissance au chapitre, « par de bons témoignages et certificats de médecin, au moins avant les premières vêpres ».

Le lendemain, l'office avait lieu à neuf heures. Il n'y avait pas de procession, à moins que la Toussaint ne tombât un dimanche. Il n'y avait ni offrande ni prêche à la grand' messe. Toute une série de règles est également édictée sur les chants et les vêtements à adopter : deux demoiselles se tenaient debout, et les chœurs, assis, répondaient.

En décembre, c'étaient les cérémonies des Advents, qui nécessitent toute une description des usages mis en pratique. La grande fête de Noël était annoncée, dès le 17 Décembre, au cours des vêpres. « Le demoiselle qui fait l'office vient l'annoncer à Madame l'Abbesse. En son absence, on l'annonce à la plus ancienne ». Des sonneries étaient prévues pendant certaines hymnes.

Cette journée du 17 Décembre se signalait par une largesse de l'Abbesse : « Ce jour-là, Madame donne quelques bouteilles de vin que les Dames vont boire chez elle et les chapelains ».

Si la veille de Noël était un dimanche, on ne prêchait pas.

La veille de la Nativité, l'office était célébré double, « de la manière qu'il est marqué sur la *Cartabelle* et sur le bréviaire ». Les écolières assistent aux matines.

Le jour de la Nativité faisait l'objet d'instructions non moins particulières. « L'on chante le matine la veille. A dix heures de nuit, l'on sonne le premier coup à neuf heures ; le second, à neuf heures et demy ; le dernier, à dix heures. Le matine étant achevé, l'on chante le grand' messe. Cé le pasteur du village

qui la doit chanter, et nous devons tousse communier à cette messe de minuit, à moins que l'on serait incommodé. La messe achevée, l'on chante le Laude ».

La messe d'« Ororo » se chantait à cinq heures du matin. Les dames mettaient les manches d'église. Puis, après l'office de neuf heures, il y avait procession et offrande.

Le régime des chanoinesses comportait une présence de quatre années avant qu'elles fussent déclarées « hors d'école ». Mais il y avait des vacances, que la règle intérieure du Chapitre appelle d'un mot charmant : être en vacances, pour une demoiselle, c'était « être dans ses jeux ». M. de Nion ne manque pas de reprendre ce mot dans ses *Derniers Triansons*.

Les obligations religieuses des chanoinesses de première année commençaient à huit heures et demie du matin. La novice était mise « en plissé » par Madame, qui, le premier jour, l'exhortait à faire bien son devoir, la prenait par la main, la menait dans le chœur et faisait baiser à l'écolière la forme basse qu'elle devait occuper. Pendant cette première année, la demoiselle devait toujours être assise sur ses pieds, parce qu'elle se trouvait « dessus les hautes formes ». La demoiselle n'allait pas à l'offrande, mais aux messes fondées : on lui donnait alors la moitié de la rétribution.

La demoiselle « incommodée » pendant l'office pouvait quitter le chœur et y revenir ; mais si son incommodité se prolongeait toute la matinée, elle devait garder la maison et ne point se présenter aux vêpres. Elle ne pouvait mettre de gants à l'église qu'avec la permission de « Madame ». Les vacances — les « jeux » pour se promener — lui étaient accordées pendant un mois : du lendemain de la Pâque au dimanche de la veille des Rogations. Elle ne pouvait se promener, en autre temps, qu'une fois par jour, et, encore, la permission devait-elle être demandée à Madame qui, au surplus, se réservait de la faire sortir avec elle quand elle le trouvait bon. Cette sortie supplémentaire était dénommée « le coup de grâce » : elle était « hors de compte ». De même, la chanoinesse de première année qui avait terminé son mois de jeux pouvait obtenir aussi « quelques jours de grâce pour faire quelque promenade ».

Durant cette première année, la demoiselle devait, lors des prêches dans la nef, s'asseoir sur une chaise basse ou tambour. Elle ne pouvait, pendant les trois premières années, être seule dans son « estampereau » à l'église : elle devait forcément être accompagnée d'une demoiselle tout à fait hors d'école.

Le Règlement fait voir que les demoiselles de première année avaient une maison située dans l'enclos du Chapitre de Denain ; mais elles ne pouvaient y coucher qu'à partir de leur quatrième année, ou, sinon, il fallait qu'il s'y trouvât une demoiselle hors d'école.

L'écolière mise en seconde année était conduite dans les hautes formes par Madame, qui l'y menait par la main et lui faisait baiser — comme en première année pour les formes basses — la place qu'elle devait occuper dorénavant. L'Abbesse lui disait : « *Je vous donne place au chœur et voix au Chapitre* ». Et Madame retournait à sa place, faisait la révérence des deux côtés, aux dames chanoinesses.

Déjà, l'écolière de seconde année était obligée de dire le grand office de même que les chanoinesses. Cette seconde année était appelée « l'année périlleuse » : l'écolière était privée de son

mois de jeux et ne quittait donc pas le Chapitre. Elle ne pouvait sortir du couvent que dans la période du matin au soir, par grâce de Madame, et ne pouvait donc pas coucher dehors. Cette promenade exceptionnelle ne pouvait être autorisée qu'une seule fois dans la même journée. L'écolière commençait à aller à l'ofrande, mais certains jours seulement.

Quant à l'écolière de troisième année, elle était tenue d'aller aux Matines tous les jours, sans aucune exception, à moins qu'elle ne fût malade. Le mois de jeux lui était accordé. Elle avait la liberté de sortir, « autant qu'elle voulait », sans l'autorisation de Madame, non pas dans le village, mais dans la grande cour, dans les jardins et dans les promenades du Chapitre : il lui fallait, toutefois, être accompagnée d'une demoiselle hors d'école. Elle était aussi autorisée à aller retrouver dans les promenades, sur le « parquiau » ou dans l'église, une demoiselle hors d'école ; mais s'il s'agissait de se rendre dans le village, il fallait le demander.

En quatrième année, l'écolière cessait de porter l'habit blanc ; elle revêtait l'habit de chanoinesse. Elle devait assister tous les jours à tous les offices, sauf à ceux de première et de seconde classe, avec ses « manches d'église ». Elle avait un mois de jeux : ce congé se prenait à la même époque qu'en première année : du lendemain de la Pâque au dimanche de la veille des Rogations. Une chanoinesse qui en était à sa quatrième année de présence à Denain était considérée encore « en partie comme écolière ».

Les salutations cérémonieuses n'étaient jamais négligées au Chapitre. Chaque fois que l'on souhaitait la bonne fête à Madame, les écolières étaient obligées de présenter les mêmes vœux, le lendemain, aux dames ménagères. Lors d'un voyage, elles devaient aussi leur rendre visite au départ comme au retour.

Pendant leurs trois années d'habit blanc, il leur était interdit de mettre des rubans à l'église, ou des rubans de couleur. Elles ne devaient pas non plus avoir de cheveux sur le front. Elles étaient tenues d'avoir des souliers noirs. Il en était tout autrement quand les vêpres étaient finies : une fois qu'elles avaient quitté leurs habits d'église, elles revêtaient « l'habit du monde » et pouvaient mettre tout ce qu'elles voulaient. Ce joyeux essaim de fillettes nobles ne devait pas manquer de faire une large place à la coquetterie.

Dans sa quatrième année, l'écolière avait droit seulement à trois muids de blé. Aussi ne recevait-elle pas de distributions particulières, pots de vin ou autres. Si une demoiselle hors d'école avait « trop fait de jeux », — c'est-à-dire pris des vacances trop longues, — il lui était retenu quelque chose sur sa

prébende ; mais la demoiselle de quatrième année ne profitait pas de la part retirée à celle qui s'était mise dans ce cas fâcheux !

Après ses quatre années d'écolière accomplies, la chanoinesse était déclarée « hors d'école ». (Partout, le Recueil de la Règle intérieure indique « or d'école »).

Les demoiselles hors d'école qui voulaient se promener dans le village en avertissaient Madame, ou, à son défaut, la dame la plus ancienne. La permission ne pouvait être accordée qu'une seule fois par jour. Le dimanche, les demoiselles ne pouvaient pas aller dans le village, sinon pour en sortir. Pour le cas de voyage, les demoiselles devaient aller elles-mêmes donner l'adieu à Madame et lui demander s'il n'y avait rien pour son service. Au retour, elles étaient tenues d'aller faire la révérence à Madame.



Gravure extrait de l'*Histoire des Ordres Monastiques, Religieux et Militaires*
Paris, J.-B. Coignard, 1718

Le congé --- les jeux --- était de deux mois. Si les demoiselles dépassaient la longueur de ce congé, celles qui étaient hors d'école perdaient six patars par jour. Cette retenue était plus forte encore pour le jour où, obligées d'être à l'église, elles étaient inscrites comme absentes : elles devaient alors payer trente patars. Pour une retenue de trois mois, c'était la perte d'un tiers de la prébende : les dames chanoinesses s'en partageaient le montant.

Il pouvait advenir qu'une demoiselle en voyage, ayant logé hors du Chapitre, revînt dans le village avec le dessein d'aller plus loin : il lui était interdit alors d'entrer dans le Chapitre, à moins qu'elle n'y logeât et n'y restât jusqu'au lendemain. Il ne lui était permis que d'entrer dans l'église du village, et, même, elle n'y pouvait aller, dans le cas de voyage prolongé, qu'une seule fois le dimanche.

En dehors de toutes ces règles souvent étranges, des recommandations nombreuses figurent dans le Recueil en ce qui concerne la présence des chanoinesses à l'église, la nécessité de se tenir debout ; la défense de sortir à certains moments de la messe ; mais les écoières, quoique obligées d'être présentes à tous les offices et à faire tel ou tel message pour Madame ou les Demoiselles, pouvaient sortir du chœur et y rentrer sans que ces interdictions leur fussent appliquées.

Il fallait surtout qu'une demoiselle en habit du monde, qui n'avait pas assisté à certaine partie de la messe, ne se fit pas voir aux chanoinesses présentes dans le chœur. Cette recommandation est notée comme devant être rigoureusement observée.

Ces entrées et ces sorties du chœur étaient réglées avec soin. Si le premier psaume de l'office était commencé, les demoiselles ne pouvaient, pendant cette partie de la messe, ni entrer dans le chœur, ni en sortir.

Une demoiselle qui rentrait de voyage et souhaitait d'aller aux vêpres devait s'y faire conduire par Madame : il y avait échange de révérences.

Les principes relatifs aux observations auxquelles devaient se conformer deux sœurs chanoinesses vivant ensemble sont complétés, dans le Recueil de la Règle du Chapitre, par une clause d'une clarté plutôt douteuse : « Lorsque deux sœurs tiennent ménage ensemble, quoiqu'elles aient toutes deux le droit de tenir ménage, il n'en peut être réputé qu'une comme ménagère par rapport aux pensionnaires, c'est-à-dire que sa sœur est regardée comme telle et que, si elle perd sur sa prébende, celle qui est ménagère ne doit point y partager, attendu qu'elle est réputée avoir le profit de sa table pendant son absence. Mais si la pensionnaire perd par tiers ou par quart, la ménagère étant obligé de vendre ce tiers ou ce quart, bien entendu, de sa pension, alors elle y partage et aussi sur la perte de sa prébende. Voilà le seul cas où une ménagère partage avec sa pensionnaire ». Cela ressemble assez à une énigme ; mais c'était probablement plus facile à effectuer réellement qu'à rédiger administrativement.

Le Recueil de la Règle intérieure de l'Abbaye de Denain ne se contente pas de donner tous détails, souvent fastidieux pour les profanes, sur les cérémonies et les coutumes pratiquées dans

le village : il a un caractère plus élevé quand il parle des « obligations de l'abbesse », qui font l'objet d'un chapitre spécial. On voit que l'Abbesse tenait aussi à remplir un rôle moral ; son propre intérêt devait s'effacer quand il s'agissait de la communauté. Ces instructions ne sont pas sans être accompagnées de détails infimes qui rappellent les minuties relatées pour la célébration des cérémonies ; mais, précisément, ce rôle total de l'Abbesse se précisait par l'observation scrupuleuse des petites pratiques un tantinet mesquines, dont le prosaïsme échappait aux Dames pour ne plus laisser place qu'au désir de bien servir la religion et, surtout, de se conformer aux habitudes si précautionneusement sauvegardées depuis plusieurs siècles.

La plus grande obligation de l'Abbesse et des Dames aînées, forcées d'avoir les mêmes principes et de se conformer au même rite, était de faire observer l'office divin avec une exactitude rigoureuse. Les dames ménagères qui avaient des écoières en pension étaient obligées « de leur faire apprendre leur cartabelle et de savoir dire l'heure bréviaire avec fondement ».

Madame n'était pas « obligée au chœur pour y faire l'office ny le *Deus* ». Mais rien ne pouvait l'exempter d'être présente et de répéter son office avec les dames chanoinesses, puisqu'elle était tenue de servir d'exemple, aussi bien que les anciennes. Il lui était imposé de soutenir les droits et les intérêts de son Chapitre préférablement aux siens. Certaines obligations lui incombaient également lors de la semaine sainte et des cinq jours de crosse : Pâques-Fleuries, l'Ascension, le Jour du Vénérable, le jour de Sainte-Reine et le jour de Sainte-Remfroye.

C'est alors que les indications de détail réapparaissent dans le Règlement. La veille des Rois, le meunier du village est obligé, par son bail, — à peu près comme pour le Jeudi-Saint, — de donner dix mencauds de blé moulu que l'on porte chez Madame, qui fait cuire des pagnons chez elle pour les distribuer aux ménages du village avec une pièce de lard provenant de trois cochons tués chez Madame pour la circonstance et fournis en partie par les fermiers d'Auchain (Haulchin). Le boucher est chargé, ce jour-là, d'une mission délicate : il coupe les pores en autant de pièces qu'il y a de ménages. La distribution de pagnons et de lard s'étend aux sergents et au clergé ; mais le clerc du village reçoit « six pagnons de surplus pour la peine qu'il a de faire la crière et d'appeler le peuple pour leur faire la distribution ».

La répartition des trois pores tués chez Madame se complique de détails toujours précis : les deux portiers de l'abbaye, — celui de devant et celui de derrière, — qui ont été déjà l'objet de largesses dans d'autres cas, reçoivent chacun les tripailles d'un cochon. Quant aux tripailles du troisième cochon, Madame les donne à deux veuves du village, aux plus vieilles et plus pauvres. On fait ce don alternativement « tantôt à l'une et tantôt à l'autre pour partager ensemble » ; mais en échange de cette gracieuseté, elles sont obligées de nettoyer la cour où les pores ont été tués. Ces indications bien nettes, sur le compte desquelles il n'était guère possible de se tromper, figurent dans le Recueil du Chapitre à l'article des « Obligations d'une Abbessse ». On y mentionne que le concierge du Refuge de Valenciennes reçoit aussi un pagnon ; mais il lui est accordé un jambon au lieu d'une pièce de lard.

Pour tous ces dons aux gens du village, « Madame choisit qui elle trouve bon », et c'est aussi « aux veuves qu'elle juge à propos qu'elle donne les pains de la porte ». Les marques d'humiliation et de respect envers la puissante abbesse ne doivent pas être oubliées : la veuve désignée doit se mettre à genoux devant Madame et lui demander le pain selon la formule rituelle qu'emploient les chanoinesses : « *Madame je vous demande le pain à l'honneur de Dieu, de la Vierge et de Madame Sainte-Remfroye* ». Et Madame le lui accorde dans des termes à peu près semblables. La persistance de ces phrases rituelles ne pouvait que développer l'obéissance chez les gens du pauvre peuple.

Le droit de gambage, — du mot gambe, brasserie, — pratiqué par la plupart des abbayes du Nord, était aussi connu à Denain. Madame le pratiquait à l'égard des cabarets, — c'est-à-dire qu'à chaque brassin, Madame avait droit de recevoir une chaudronnée de bière ; mais Madame rachetait les chaudronnées « par quelque petite chose pour maintenir son droit ».

Les questions financières ne relèvent pas de l'abbesse seule : bien qu'elle soit « la première parlante touchant les affaires », elle ne doit, à cet égard, rien décider sans les dames aînées, et il lui est interdit de diminuer les biens du Chapitre. Le Règlement indique qu'elle doit les augmenter autant qu'il se peut.

L'abbesse exerce la justice en qualité de seigneur. « C'est Madame qui fait la Loi et les échevins. Autant qu'il lui est possible, elle doit faire choix de gens de bien et d'honneur. S'ils viennent à faiblir, Madame peut les casser et en mettre d'autres à leur place ». On voit que les prérogatives attachées au rôle d'abbesse avaient quelque importance. En somme, l'abbesse était bien le seigneur du village de Denain. Des terres de Denain appartenaient à d'autres seigneuries ; mais il semble bien que tous les habitants fussent soumis à la juridiction unique de l'abbesse. Dans certains haux avec les fermiers, on dit aussi que l'acte est passé « sous le bon plaisir de Mesdames ».

Les frais qui étaient « engendrés » pour soutenir les droits de la justice devaient être supportés par le Chapitre. La justice foncière de l'abbesse s'étendait à des parties de terrains très diverses. Comment les Dames de Denain n'auraient-elles pas été orgueilleuses et, conséquemment, chicanières ? Dans les environs immédiats de leur abbaye, elles possédaient des biens d'une étendue considérable, qui étaient situés à Denain, Haulchin, Haveluy, Prouvy, Hérin, Bellaing, Thiant, Trith et même Valenciennes. Leurs possessions et leurs droits, souvent plusieurs fois séculaires, allaient jusqu'à Haubourdin, Hallennes, Erquinghem-Lys, Haverec, Bury... D'après les pièces des Archives Départementales du Nord, elles avaient le droit de fourrage à Denain en 1262 (procès de 1262 à 1272). Comme l'a dit, au point de vue général, M. Léo Verriest dans son livre sur le *Régime Seigneurial* dans le Comté de Hainaut, « le seigneur de tous les héritages englobés dans cette autorité de justice avait le droit de déléguer à un mayeur les pouvoirs que comportait cet office et de lui donner des assesseurs, des échevins, etc.... Depuis des siècles, le Chapitre de Denain avait un mayeur et des échevins pour la perception des droits variés qui, selon les lieux, intéressaient jadis les eaux, la chasse, la justice, les gistes, tonlieux, péages ; la dîme, la taille, les tenures et les corvées.

C'était le prélèvement du cens seigneurial, — et le seigneur foncier avait le droit de « retraire à lui » les héritages dont les propriétaires n'acquittaient pas ce droit. Les Archives Départementales du Nord possèdent, par exemple, des pièces constatant la saisie, à Denain, au profit des Dames, en 1559, d'un « héritage situé sur la grand' place de ladite ville » et, en 1587, de la maison de Simon de l'Escu, par sentence de l'échevin, « pour défaut de paiement de rentes », etc... « Sans les attributions de bas-justicier, la Seigneurie n'aurait pas existé ».

Les Dames de Denain avaient un pilori à Denain, un autre à Haulchin, et d'autres encore (Haveluy, etc...), ce qui était autrefois l'indice de la haute-justice. Mais déjà vers le XII^{ème} siècle, le comte de Hainaut, — qui réalisait ainsi une conquête sur les seigneurs susceptibles de devenir trop puissants, — était devenu le justicier suprême du territoire.

« Déjà, en 1323, tout meurtrier de la Comté de Hainaut devait être mené à Mons aux frais du seigneur, — et si la Cour le condamnait à mort, l'exécution devait se faire par le seigneur ». Les Dames n'avaient donc pas le droit de mort sur « leur peuple ». Comme l'a dit M. Verriest, on peut se rassurer, le criminel devait préférer le tribunal du Comte à celui de son seigneur. En 1410, Guillaume de Bavière, gouverneur de l'Ostrevant, se réservait le droit de tutelle sur les hauts seigneurs. Les droits de justicier des seigneurs étaient donc assez limités : le prestige du comte l'exigeait.

Forément, une surveillance matérielle devait être effectuée dans l'abbaye. C'est ainsi que, selon la Règle Intérieure, l'on était obligé, tous les soirs, dès que la retraite était sonnée, de porter les clefs de la porte de devant chez la dame abbesse, ou, en l'absence de celle-ci, chez la dame la plus ancienne.

Le règlement rappelle qu'il n'était pas permis — et c'est tout au moins le vieux texte de 1431 qui revient en jeu — de sonner la cloche du village, pour les affaires de la communauté, sans la permission de Madame. Quand, dans l'église abbatiale, on chantait « le *Te Deum* des actions de grâce », l'abbesse faisait dire au mayeur et aux gens de loi de s'y rendre. Les sergents devaient entrer dans cette église avec leur hallebarde. Depuis un temps extrêmement reculé, les reliques de Denain étaient envoyées à la procession du Saint-Cordon, à Valenciennes. Quand elles rentraient à Denain, on chantait le *Te Deum* pour célébrer leur retour.

Les jours de la « dédicasse », Madame donnait l'autorisation de placer un « may » — ou trophée de branchage — au clocher du village.

Mais la *Règle Intérieure* reste muette sur la liberté laissée à l'abbesse — comme le prétendent divers auteurs — de se marier si bon lui semblait.

Et c'est ainsi, en se conformant à ces règles dont la naïveté d'exposition un peu obsédante rappelle parfois le style sans détours de nos chroniqueurs du moyen-âge, que des femmes, placées dans une région souvent tourmentée et déchirée par les guerres, purent rester mille ans au même endroit. La répétition de coutumes longuement pratiquées confère à celles-ci un caractère sérieux, définitif, auquel s'attache une sorte de pérennité

têtue, opiniâtre, qui fait la force d'une institution. Ainsi, sur un autre plan, les insectes, depuis d'innombrables siècles, recommencent toujours la même existence et se trouvent classés à jamais au sein des choses vivantes. Donc l'observance stricte de pratique, faibles dans le détail, mais solides dans l'ensemble, donnait aux Dames de Denain une résistance, une confiance, une raison d'être, qui n'étaient pas sans grandeur. Et, dans leur

pensée, ce genre de règles et de rites devait durer toujours ; car, selon la parole de leur vieil historiographe Jean d'Arleux, les terres de Denain avaient été données par le duc et la duchesse d'Ostrevant, au VIII^e siècle, « à telles nobles demoiselles et à celles qui, après elles, feraient le saint service de Dieu, pour leur permettre de vivre plantureusement jusqu'au jour où viendrait la fin du monde ».



CHAPITRE TROISIÈME

LA PROPAGATION DU SOUVENIR DE SAINTE-REMFROYE. — LE LONG PROCÈS SOUTENU PAR LES CULTIVATEURS D'ERQUINGHEM CONTRE LES DAMES DE DENAIN. — L'OFFRE D'UN FERMAGE « A LA CRIÉE » DE TERRES SISES A PROUVY ET APPARTENANT AUX CHANOINESSES DE DENAIN ; LE SON DE CLOCHE ; L'AFFICHAGE DES IMPRIMÉS ; LA RELATION ENTRE LA SUPERFICIE DES TERRES AFFERMÉES ET LE PAIEMENT « EN BON ET LÉAL FROMENT ». — LA MORT DE MADAME DE LA HAMAÏDE EN 1729 ; ON RETROUVE SA PIERRE TOMBALE EN 1924. — LES TOURBIÈRES DE DENAIN. — LA VIE A DENAIN EN 1737 ET 1738 : LE PAIEMENT DE LA GROSSE CLOCHE DE LA PAROISSE ; LE VERSEMENT DES DROITS, PAR LE MASSART RICHEZ, AU BUREAU DES DOMAINES DU ROI, A BOUCHAIN. — LA DÉCOUVERTE DU CHARBON A ANZIN : L'OFFICE DE BOUCHAIN EXERCE LA POLICE SUR LES COMBUSTIBLES. — LA VENUE DU JEUNE DUC DE CHARTRES A DENAIN. — LA PAUVRETÉ DES CHANOINESSES. — MADAME DU CHASTEL DE PÉTRIEU EST NOMMÉE ABBESSE. — LE BAIL DU MOULIN DE DENAIN : MADAME DE HAUDION, DAME AÎNÉE, NE PEUT LE SIGNER A CAUSE DE SES INFIRMITÉS, ET LE MEUNIER PARCE QU'IL NE SAIT NI LIRE NI ÉCRIRE.

Les abbesses devaient tenir beaucoup à ce que le souvenir de Sainte-Remfroye, qui avait la réputation de guérir les maladies de la vue, fût perpétué. Les petites publications ne pouvaient pas nuire à la diffusion de ce culte. Déjà, à Douai, en 1650, paraissait un opuscule : « *Eloge de Sainte-Remfroye, première abbesse de l'illustre Chapitre des Nobles et Vertueuses Dames Chanoinesses de Denain* ». En 1724, au temps de Madame de la Hamaïde, paraît un petit ouvrage de vingt pages : « *Abrégé de la Vie de Sainte-Remfroye, Fille aînée de Saint-Aldebert, Comte d'Ostrevant, et de Sainte-Reine, nièce du Roy Pépin, Fondatrice du Très Noble et Illustre Chapitre des Chanoinesses séculières de Denain* ». Le texte de ce livre n'est qu'une paraphrase de la légende publiée par Jacques de Guyse, au XIV^e siècle, dans ses *Annales du Hainaut*, — texte qu'on retrouve aussi plus tard —, accommodé avec les récits de Jean d'Arleux, — dans les *Acta Sanctorum* publiés à Bruxelles en 1780 (*Vie de Sainte-Remfroye*, tome IV, 8 Octobre). A noter que les mêmes *Acta Sanctorum* donnent, au 1^{er} Juillet, un commentaire du P. Sollier, sur la vie de Sainte-Reine (*S. Regina, Ostrovandus comite, Dononia prope Valencenas*).

Dans les petites publications de 1724 et de 1749, on voit deux représentations différentes de Sainte-Remfroye en abbesse : elle tient la crosse de la main gauche et touche de la main droite l'œil d'un aveugle agenouillé et ayant son chien près de lui. L'église de Denain se détache dans le fond du tableau, conçu avec beaucoup de candeur et de simplicité. Il n'est pas jusqu'à l'inscription « *Patrone de Denain* » qui ne semble donner à

cette gravure l'apparence d'une ancienneté plus grande encore. Puisque les annalistes ont établi qu'il avait été fait des peintures représentant Sainte-Remfroye, ne faudrait-il pas voir dans cette gravure, — où la vue d'un minuscule village met plus de naïveté encore, — la reproduction d'une des toiles où se trouvait célébrée la patronne de Denain ? Ces publications étaient-elles fort répandues et devaient-elles être destinées à multiplier, par cette propagande empruntant la forme de l'almanach, le nombre de pèlerins venant à Denain ? C'est possible ; mais on n'est même pas renseigné sur l'endroit où ces éditions se faisaient. Les derniers opuscules ne portent pas le nom de l'imprimeur. Ces publications venaient-elles de Cambrai, de Valenciennes ou de Douai ?

En 1727, M. de Vieq, ingénieur à Cambrai, présente un nouveau projet très détaillé pour rendre l'Escaut navigable entre Cambrai et Valenciennes : le coût de la dépense est de 682.325 livres. On avait omis, dans ce devis, de compter la valeur des ponts de communication, les contrefossés pour dessèchement des prairies et pour fortifier les digues. Un négociant de Cambrai s'engage à faire l'entreprise moyennant l'imposition, à son profit, d'un liard au pot (2 litres) de forte bière dans toute l'étendue du Hainaut et du Cambrésis. Mais c'est seulement quarante années après que le Roi allait désigner l'ingénieur Laurent pour conduire les travaux de canalisation projetés et réaliser la jonction des grandes artères fluviales dans le Nord de la France.

Un acte du 30 Juin 1728 (1), qui porte la signature du greffier Doisy, attaché au bailli de Denain, est relatif à des terres offertes en fermage à la criée : « On fait sçavoir que, de la part de Mesdames les Abbesses et Chanoinesses séculières du très noble et illustre Chapitre de Sainte-Remfroye, on expose à ferme pour neuf ans, à cry et par recours au plus offrant et dernier enchérisseur, quinze mencaudées de terre labourable en plusieurs pièces et à trois royes, situées aux territoires de Prouvy



Sainte-Remfroye, Patrone de Denaing

et Rouvigny ». Une de ces terres est appelée la « terre Sainte-Remfroye » et tient au chemin de Prouvy allant à Valenciennes. Comme dans tous les baux, il est bien dit que l'adjudicataire labourera et cultivera les terres bien et dûment et les assemencera en bonne semence en saison convenable, « sans les déroïer, refroidir ni laisser en riez, les tenant dans leur droite roye de trois bleds, trois mars et trois versaines ». On y voit les articles relatifs à la fumure des terres et à l'obligation de les « préserver de tous chemins et piedsentes non accoutumés, de tous vilains trous et cavains » : elles devront être entretenues « dans leur

(1) Retrouvé à Bouchain en 1925.

plate situation ». Le preneur dégagera le Chapitre des « tailles, gabelles, subsides, contributions et toutes autres juxtapositions généralement quelconques mises et à mettre par qui que ce soit, tant en temps de guerre que de paix ». Indépendamment des frais à payer sur-le-champ « pour droit de scel et pour Sainte-Remfroye » (vingt-quatre livres pour chacune de ces deux articles), l'adjudicataire doit supporter « les douze livres pour la journée du Receveur, dix livres pour les billets imprimés et salaires de ceux qui ont été employés à l'affiction (— probablement l'affichage ou la fixation —) d'yeux, tant à Prouvy qu'à Valenciennes et villages voisins. Il doit aussi verser les frais de la criée, « les journées des jurés de catels, hommes de fiefs de Haynaut et notaire présens au recours, et le son de cloche et autres petits frais qui peuvent en résulter ».

Après cette énumération de charges et conditions, bien propre à renseigner sur les formalités de cette affaire, vient la désignation des paiements à faire chaque année, au jour de Saint-André, entre les mains du Receveur. Comme pour le bail de 1724, la qualité du grain et la désignation des greniers sont mentionnées dans cette offre de fermage. « Après le son de cloche donné et qu'il est apparu par la relation du sergent que les notifications et affiches ont été dûment faites et après avoir suffisamment attendu, a été faite lecture de la présente criée dans toute sa teneur sur la place ordinaire au dit Prouvy et procédé à l'adjudication de ces terres ».

Le précédent occupant était Jacques Regner. C'est lui qui, sur une mise à prix de douze mencauds de blé par an, se voit « ajuger » les terres pour treize mencauds de bled par an, « sous le bon plaisir de Mesdames ».

Si l'on veut établir le rapport entre l'importance des terres et celle des versements en nature, on constate que, nonobstant les frais accessoires, quinze mencaudées de terre labourable rapportaient douze mencauds, vers 1720, au Chapitre de Denain.

En raison des procès soutenus par les Dames de Denain, on s'est souvent demandé si leurs terres étaient cédées à des conditions avantageuses. Une note de M. Albert Mallez à ce sujet est assez suggestive : « En Ostrevant, le mencaud valait 50 litres. La mencaudée était de 99 verges, ou 33 a 37 e 83. Cette mesure, très variable suivant les endroits, n'a pas dû changer comme grandeur dans la même localité. Douze mencauds pour cinq hectares représentent un hectolitre 20 à l'hectare. On obtient maintenant 4 hectolitres à l'hectare. *Le rendement a dû s'améliorer, ou les Dames de Denain passaient leurs terres en location à très bon marché* ». Ces indications comblent — partiellement du moins, — une lacune sur l'importance du rapport des terres de Denain.

En effet, M. Blin dit n'avoir retrouvé nulle part, — même pas dans les Archives Départementales, — le taux de la location des terres appartenant au Chapitre. Il croyait que le fermage d'un hectare était peu élevé ; car, en dehors de ce fermage, l'occupant avait toujours à payer, pour la dîme, huit gerbes au cent, fauchées, liées et relevées en *diziaux*, et, assez souvent, un droit de terrage de neuf ou dix gerbes au cent. « Tout cela se payait en nature : les renseignements font complètement défaut ». Il disait aussi que les Archives Départementales ne renferment, indépendamment des biens sis à Denain, que des indications

sur les terres possédées à Haulehin par le Chapitre (4 muids et demi, ou 36 meneaudées) depuis l'année 1259, ainsi que le droit de dîme à Erquinghem-Lys, Haubourdin, Hallennes-lez-Haubourdin, Haverech (?), Haveluy, Prouvy, et celle de cinq muids (13 hectares) à Trith. Le Chapitre avait aussi des droits attachés à la mairie de Lauwin-Planque ; à l'aubainage (— ou droit de succession à acquitter par les étrangers —) d'Erquinghem ; à la grange d'Abscon (28 rasières, ou 21 hectolitres), ainsi qu'au moulin et au four banal de Denain.

A défaut d'autres renseignements sur les impôts que percevaient à Denain les Dames de l'Abbaye, on sait aussi que les cultivateurs d'Erquinghem-sur-la-Lys devaient payer à ce Chapitre une dime variant, suivant les terrains désignés, entre deux à six gerbes sur cent, alors que le reste des neuf gerbes prélevées allait soit aux Chevaliers de Malte, au Seigneur du Bois-Grenier, aux pauvres ou au curé d'Erquinghem. Mais les cultivateurs ne voulaient plus payer aux Dames de Denain la dîme sur le colza.

Plus tard, dans leurs lettres de 1780, les Dames disent cepen-

dant que leur cœur aurait été déchiré si jamais elles avaient réclamé de leurs vassaux de Denain des droits trop élevés.

Mais les cultivateurs d'Erquinghem (1) semblaient moins satisfaits que les habitants de Denain, puisqu'un procès se renouvela, en 1728, entre eux et le Chapitre.

La Justice n'était pas pressée, puisque ce procès, qui, le 28 Août 1744, fut l'objet d'une sanction en faveur des Dames de Denain, ne fut terminé qu'en 1770, la paroisse d'Erquinghem ayant interjeté appel.

Erquinghem était une des vieilles possessions (2) du Chapitre de Denain. Diverses pièces des Archives Départementales le démontrent : en 1113, ce village est donné à Marie, abbesse de Denain ; mais l'on verra déjà, en 1189, une sentence de l'évêque sur le litige entre Helvide, abbesse, et Arnould, curé d'Erquinghem. D'autres affaires se produisent encore en 1250 et 1279. On peut donc dire que les différends ou les procès entre le village d'Erquinghem et les Dames de Denain embrassent une période de six cents ans environ ! La justice expéditive n'était pas inventée.

C'est en 1728, — année qui vit le début du nouveau procès Denain-Erquinghem, — que les habitants de la châtellenie de Bouchain se voient déchargés de l'impôt dénommé « impôt de l'aide extraordinaire ». La même faveur devait leur être renouvelée plusieurs fois.

Le 5 Juin 1728, meurt à Denain, à l'âge de 80 ans, Loïssus (ou Jeanne) Marie-Ernestine de la Hamaïde, abbesse du Chapitre depuis 1689 (3).

Elle fut remplacée, au titre d'abbesse, par Marie-Charlotte-Omer de Lières de St-Venant, qui fut élue le 7 février 1730. Cette élection fut confirmée, le 16 du même mois, par François de Baghion. Cette « prélate » devait rester en fonctions pendant vingt-et-un ans.

Le 21 Octobre, au Chapitre, une délibération (Archives Départementales du Nord) a

(1) Le droit à la dîme que l'abbesse de Denain possédait à Erquinghem est rappelé dans « Jeanne Maillotte, roman de cape et d'épée », par V. Couailliac : « Il y avait autrefois à Erquinghem trois chapelles : l'une à la nomination du Seigneur du Bois-Grenier ; l'autre, à celle de l'abbesse de Denain, collectrice de la dîme ; la troisième, à celle de l'évêque d'Arras ».

(2) Erquinghem-Lys possédait une église ancienne (XIII^e-XIV^e siècle), détruite par les Allemands lors de la Guerre de 1914-1918.

(3) Il y avait eu au Chapitre, comme chanoinesse, en 1625 (Archives Départementales), une demoiselle de la Hamaïde, sûrement celle qui tomba à l'eau en 1626 et, morte 4 ans après d'une maladie de langueur, fut inhumée à Denain où sa pierre tombale était utilisée — hélas ! — comme bac de pompe dans une impasse de la rue de Valenciennes. Cette pierre est maintenant à Wavrechain-sous-Denain.



Croquis de la partie supérieure de la pierre tombale de Madame de la Hamaïde, retrouvée en 1924.

lieu sur un litige entre les chanoinesses de Denain et les hoirs de Madame de la Hamaïde au sujet des revenus du plat abbatial. Les chanoinesses présentes sont Mmes de Haudion, de Lens, de Wignacourt, de Lières de St-Venant, de Berghes, M.-A.-F. d'Assignies et A. d'Assignies. L'abbesse qui avait intenté tant de procès pendant sa longue existence était encore la cause de litiges après sa mort.

La partie supérieure de la pierre tombale de Madame de la Hamaïde a été retrouvée en juin 1924, lorsque les fondations et le dallage de l'église abbatiale Ste-Marie furent découverts lors de l'agrandissement de l'ancienne grand' place du village.

La misère était grande dans le pays. En 1728, les habitants de la Châtellenie de Bouchain étaient déchargés de l'aide extraordinaire. Cette mesure de bienveillance suivait la remise des droits domaniaux consentie, en 1715, pour trois ans, sur la bière bourgeoise, les droits de 20èmes, les droits de feux et cheminées et la taille des bêtes. Un délai de trois années avait aussi été accordé aux Hainuyers pour se libérer de leurs dettes. Le Hainaut et le Cambrésis avaient si grandement souffert pendant la guerre ! Ces faveurs devaient être renouvelées en 1739-1752-1753-1758-1763-1764 et 1767.

C'est en 1728 que l'on reconstruit une mairie — encore existante — à Bouchain. Trente ans après, l'Etat y faisait construire le moulin à farine connu plus tard sous le nom de « Moulin Risbourg ».

En 1730, Bouchain est incorporé, avec ses dépendances, à la province du Hainaut, dont la ville de Valenciennes, détachée de la Flandre depuis 1715, était la capitale. C'était en 1678, après la conquête du pays par Louis XIV, que Bouchain avait été donné à l'Intendance de Flandre.

La même année, le receveur général du Noble Chapitre de Denain est « le sieur Messelberyer ». Les Chanoinesses, dans leur assemblée du 30 Mai, l'ont autorisé à passer en bail, à Louis Prévost et Pierre Prévost frères, censiers demeurant à Douchy, quatre mencaudées de prairies gisant « ès prets des Turbières, à Denain ». Ces prés des tourbières font bien voir que les habitants du village de Denain avaient longtemps brûlé la tourbe qu'ils extrayaient de leur sol marécageux. Déjà, des documents, remontant au XIII^e siècle, parlaient des « terres à torber » se trouvant à Denain. Le bail de location impose aux censiers d'établir des digues suffisantes près du chemin allant de Denain à Douchy. Quatre autres mencaudées, jusque-là tenues à ferme par Jacques Cartigny, meunier à Douchy, sont reprises par les frères Prévost. Le rendage total sera annuellement de cent cinq livres monnaie du Hainaut de dix patars la livre.

Les Archives Départementales du Nord possèdent une lettre de cette même année 1730, relative à un relief de fief à Denain, « terre du Roi par le Chapitre » Ce document est signé du bailli Doisy.

En 1731, le 31 décembre, « Pierre Tel, censier demeurant à Denain (1), a pris à titre de cense, bail et louage, pour lui, ses hoirs et ayant cause, en cas de décès de M. François Messel-

(1) Dans ce bail, Denain est orthographié Denaing à maintes reprises.

beryer, prestre, receveur du Chapitre », un lot important de terres où l'on retrouve les dénominations du bail passé en 1728 avec les époux Taisne-Coudray. On y voit, en outre, comme noms curieux de terres, « la fosse Marie Fiévet, les trois mencaudées et demie de la Pitance ; les trois boitteaux de la massarderie de Denaing et le chemin passant à travers que l'on dit « croisé » ; un muids du Seigneur Desgrebert, dit Courtisseaux ». Les formules anciennes de servitude imposées aux « preneurs » sont fidèlement recopiées sur les baux anciens ; mais il y est précisé que les terres doivent être amendées « par dire des gens à ce connoissans ». Ils ne pourront « rendre le marché en main d'autrui à peine de privation si bon semble et de tous intérêts ». Et ils doivent fumer toutes les terres, « tant celles qui sont esloignées que celles voisines ». Le paiement a encore lieu en pois blancs, en orge, avoine, porcs gras. Les « preneurs devront payer prestement la somme de cinquante livres pour les droits du receveur », et ils seront obligés « d'espincer les arbres montans qui sont par devant la pasture et d'en planter des nouveaux ». Mais ils pourront profiter des « espineures » de ces arbres. Dans les endroits marécageux, l'arbre choisi est le saule : « ils applanteront ces parties en plantes de saulx, ayant les dépouilles à leur profit ».

Les Dames ne manquaient pas d'une certaine générosité en affaires. Le bail précédent étant expiré à la Saint-André 1725, le nouveau bail aurait dû commencer le même jour. Mais, comme l'indique M. Messelberyer, « Mesdites Dames ont bien voulu, par considération, que le bail commençât au jour de St-André 1728 ».

A cette époque, se trouve comme mayeur de Denain Hubert Parent (1705 à 1732). Celni qui lui succède dans ce grade et le conservera de 1732 à 1742 est Martin-Alexandre Macarez, qui meurt en 1750.

Pour payer les frais de construction de la route de Bouchain à Valenciennes, il est perçu, dès 1732, un droit de quinze patars à la tonne de bière dans la Châtellenie de Bouchain.

Le 10 juin 1733, à Denain, deux habitants qui ont commis une faute grave font amende honorable. Conformément à la sentence portée par M. l'Officiel de Douai en date du 26 mars 1733, il leur est adjoint « de demander pardon à Dieu, à Justice et à l'Eglise, ayant un cierge en main allumé, — ce qui a été exécuté à l'assistance de l'appariteur dudit S^r official... » Cette cérémonie est consignée sur le registre de l'Eglise de Denain.

L'industrie du charbon se développe beaucoup dans la région, où de nouvelles fosses sont percées.

Il a été exactement prouvé qu'en 1734, le charbon de terre de bonne qualité, provenant du Hainaut Impérial se vendait 30 patars (1 fr. 875) la manne à Valenciennes.

La découverte du charbon de terre d'Anzin s'est faite le 23 juin de la même année 1734. Le prix du charbon fut alors baissé à 24 patars (1 fr. 50) et « les entrepreneurs des fosses à charbon du Hainaut Impérial, effrayés de la réussite de celles d'Anzin, et voulant les faire tomber, baissèrent le prix de leur charbon jusqu'à y perdre ». (E. Grar : *Histoire de la Houille*).

Le charbon que l'on consommait avant cette époque provenait,

en général, des environs de Mons. Un édit de mars 1696 désignait Bouchain dans la liste des villes de la Flandre wallonne où un office était établi pour faire exercer la police sur tous bois à brûler et charbons qui seraient amenés, « tant par eau que par terre, pour les villes et faubourgs du royaume, pays conquis, terres et seigneuries ».

Le 11 Mars 1735, la ville de Valenciennes accorde aux intéressés des Mines d'Anzin la permission d'extraire de la houille dans la banlieue de la Ville, à la charge d'une rente de 480 livres Hainaut à partir du 1er Mars 1735. Les propriétaires et fermiers des fonds devront aussi être dédommagés.

En 1735, un nouveau procès est intenté par les Dames de Denain (pièces des Archives Départementales) contre divers habitants d'Haubourdin : il s'agit de la dîme de tabac dûe aux chanoinesses !

Les noms de famille figurant vers cette époque dans les registres de l'église sont : Jaspard, Colart, Quaron, Delinsel, Marlier, de Vignes, (Devigne), Bronié, Maroué, Carlier, Dosy (Dhaussy ?), Bourdeauducq, Doulement, Dupas, Warran (Wallerand), Bousnies (Busigny ?). Parfois, survit encore un de ces vieux noms qu'on retrouve, à Lille dans les pièces sur Denain antérieures aux registres existants de l'Etat-Civil : Mignot, laboureur ; Dubois, maçon ; Carbonneau, échevin, au XV^e siècle ; Deleplache, receveur du Chapitre ; Simon de l'Esueu, Deloffre, Polard, Faïdherbe, Buze, au XVI^e siècle ; Lemoine, Haquelin, Lemay, Lejuste, Jacquier, au XVII^e siècle.

Quelques papiers des années 1737 et 1738, retrouvés par hasard, peuvent permettre de préciser quelques détails sur ce qui se passait alors au village de Denain. Jacques Limelette, Pierre Sel, Thomas Laplume, Jean-Ph. Mallez, Jacques Bougamont, Nicolas Hequet, Jacques Cartignies, ou Cartenis (ce dernier, ne sachant signer, appose toujours une croix sur les papiers soumis à son visa), constituent alors les « gens de loy du village de Denain ». Ils prennent aussi le nom d'eschevins, et, parmi eux, se trouve le mayeur, ou maire. Le massart, ou collecteur, est Joseph Richez ; c'est lui qui tient l'argent des taillables ou corvéables, la masse. On le voit verser au Bureau des Domaines du Roy à Bouchain, en avril 1738, la somme de « quarante-huit florins douze patars » pour le restant de la taille et le compte des feux de cheminées.

Joseph Richez reçoit lui-même, le dernier jour d'octobre 1737, la somme de quarante patars, pour avoir fait l'assiette de la massarderie de l'année 1737.

Le même Joseph Richez reçoit, le 13 Février 1738, neuf livres six patars pour avoir été à Arras porter de l'argent pour le fondeur de cloche par ordre de la Loy. On apprend que ce fondeur de cloche s'appelle Claude Bernard ; un versement de « vingt-deux écus à quarante-huit patars chaque » lui a été fait, le 30 Juillet 1737, pour le premier *paiement* que la communauté est obligée de lui *payer* (sic) pour avoir refondu la grosse cloche de la paroisse. L'année suivante, Claude Bernard reconnaît et confirme avoir reçu, en outre, 38 écus et 16 patars, faisant 115 francs de France. Alexandre Vilcot touche six livres pour avoir été chercher l'engien (l'engin) à Haveluy avec un

chariot et l'avoir ramené quand on a pendu et rependu la cloche de la paroisse, « y compris une voiture de briques qu'il a été chercher au dit Haveluy pour raccommoder la voûte du cloche de la paroisse ». Une somme de dix livres est payée à Joseph Moura pour « avoir voituré dix baroux d'argile pour le fondeur de cloches ». Quant à Albert Robert, il semble s'être particulièrement distingué dans cette affaire qui concerne la cloche nouvelle : aussi touche-t-il « douze patacons à quarante-huit patars chaque, faisant cinquante-sept livres et six patars », pour avoir dépendu et rependu la grosse cloche de la paroisse quand on l'a refondu ; pour avoir fait la balance destinée à peser la dite cloche et avoir « restraint » la petite cloche. Quant à Ancelle (sic) Largiller, il lui est octroyé trente patars pour avoir travaillé aux bélières des cloches.

Thomas Laplume touche la somme de dix livres « pour avoir été à Arras pour obtenir de Monseigneur l'Evesque la permission de bénir la cloche ».

On trouve également des traces d'une vente faite à la communauté de Denain par les Pères Carmes de Valenciennes : Joseph Richez, collecteur du village, verse notamment, à cet effet, soixante dix écus à quarante huit patars entre les mains de Charles de Sainte-Marytte, procureur de Maximilien de H..., prieur des Carmes.

Les herbes du marais du Débers sont l'objet de diverses dépenses. On ordonne à Joseph Richez de se tenir payé de la somme de « treize livres moins deux doubles pour 36 pots de bière qu'il a livrés au sujet du passément des herbes du Débers (1) de l'année 1737 ». Nicolas Michau reçoit six livres pour avoir fait la « criée et demeurée du passément du Débers ». Puis le notaire royal des villes (sic) et châtellenies de Bouchain, nommé Lacombe, « confirme d'avoir reçu de Joseph Riché, massard de Denain, la somme de six florins, tant pour lui que pour l'homme de fief qui a été présent au passément des herbes des prairies d'endebers audit Denain ».

Bien des coutumes de Denain, à peine révélées par les comptes du massart, resteront à jamais lettre morte pour ceux qui voudraient essayer de se les expliquer. C'est peut-être le seul compte de la Massarderie de Denain qui ait résisté à la tourmente.

Bien entendu, les registres de l'état-civil sont soumis, dans le village de Denain, aux formalités légales. C'est ainsi qu'en 1738, M. de la Place, écuyer, conseiller du Roi, « lieutenant-général civil et criminel », juge de police des villes et châtellenies de Bouchain, se fait présenter par le curé, les registres de baptêmes, mariages et sépultures, « conformément à la déclaration du Roi du neuf avril mil sept cent trente-six ».

Le curé de Denain est encore, à cette époque, M. A. Pelletier, qui, déjà curé en 1712 lors de la bataille, a eu le temps de reprendre ses sens et restera pasteur de la paroisse Saint-Martin

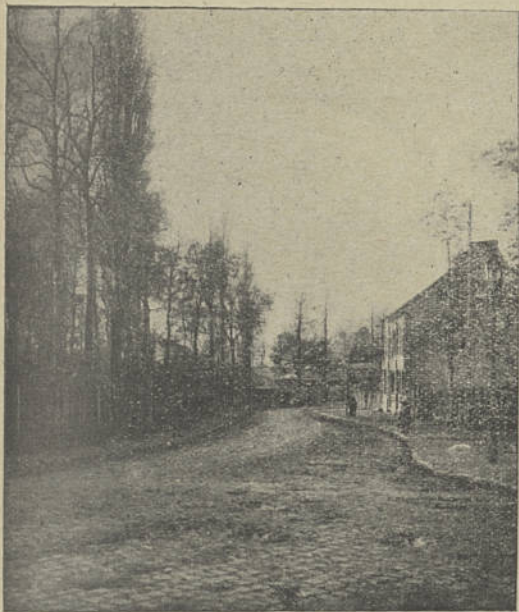
(1) En 1285, le Débers était le Daybiert. (Pièce des Archives Départementales du Nord concernant un droit d'eau sur l'Escaut qui fit l'objet d'un procès entre l'Abbaye de Denain, Arnould d'Enghien et le Chevalier Gilon Brouche, de Denain).

jusqu'en 1760. Ses prédécesseurs immédiats étaient : P. Saulty, curé dès 1691 ; Th. Morelle, cité en 1677, lors du retour de Denain à la France.

Les noms propres inscrits sur les registres de l'église sont, vers 1739 et 1740, les Alexandre, Calvaire, Cartignies, Corbeau, Darquenne, Delcambre, Delrue, Fiévez, Hertin, Legrand, Lion, Minie, Moura, Séneschal, Tel, Thurotte, Tournay, Vilain, Gustin, Verchin, Rosin, Colar, Busin, Hourier, Hachin.

L'hiver de 1740 rappela les misères de l'hiver de 1709. On connut la famine, et le blé et l'orge atteignirent des prix extraordinairement élevés pour l'époque (35 francs et 27 francs l'hectolitre).

Le pont hainuyer, qui, par son éroulement en 1712, avait sauvé la situation de l'armée française dans le camp de Denain, était alors rebâti. Le duc de Chartres, en voyage dans le pays, passa sur le nouveau pont, à l'emplacement du célèbre pont historique. En effet, le 13 Juin 1741, Louis-Philippe d'Orléans,



Ancienne rue du pont hainuyer.

duc de Chartres, fils de Louis de Bourbon et d'Auguste-Marie-Jeanne de Bade, visita le champ de bataille de Denain. Les retranchements étaient encore marqués, et un homme du pays lui montra l'endroit par où ils furent forcés. « Il alla ensuite visiter les chanoinesses de Denain, qui étaient au nombre de six. Il parcourut les postes ennemis et sortit du village par le pont, qui se rompit aussitôt que la longue cavalcade fut passée ».

C'est ainsi que, dans les « Faits commémoratifs de la Bataille de Denain », un journal régional du 14 Novembre 1909, s'inspirant d'une narration de l'époque, conte la venue du duc de Chartres à Denain ; mais la singulière rédaction du dernier

paragraphe pourrait laisser supposer que le pont de Denain se serait encore écroulé, en 1741, au passage des gens du duc de Chartres. Il faut y voir simplement une allusion à ce qui s'était passé le 24 Juillet 1712, quand le pont s'était rompu sous le poids des soldats de Milord Albemarle.

En 1741, le 26 Mars, naît, à Wavrechain-sous-Denain, Emmanuel Barbotin, qui devait devenir député aux Etats-Généraux de 1789 à 1791. Il fut nommé curé-décimateur de Prouvy, sur la recommandation de l'abbesse de Denain, en 1775 ; il y mourut le 26 février 1816.

Des lettres nombreuses de M. E. Barbotin sont en possession de l'historien Aulard. Elles renferment des détails très curieux sur la période révolutionnaire : elles dénotent beaucoup de franchise et de bon sens.

En 1742, Martin-Alexandre Macarez, qui était mayer de Denain depuis 1732, doit céder la place à Philippe Mallez, qui conserve ces fonctions jusqu'en 1751. En 1748, on relève le nom d'Arnould Quarré comme *bailli ad actum* de la terre et seigneurie de Denain.

En 1742, le 16 Avril, décède, dans le Chapitre, « chez Madame de Wignacourt, chanoinesse aînée dud. Ch. de Denain, âgé de quarante ans, Messire Charles-Maximilien-Joseph, Comte de Noyelles, fils de noble homme Messire Hugues-Eugène, Comte de Noyelles, seigneur de Torsy, et de noble dame Madame Marie-Charlotte de Wignacourt, inhumé dans le chœur de l'Eglise de la Paroisse, du côté gauche. Ont assisté aux cérémonies : Messire Eustace, Joseph de Berghes, chevalier, Vicomte d'Arleux ; et puis Pierre-Joseph Rocquet, Chapelain aux Dames de Denain, soussignés ».

Le lien entre les deux villages de Denain et d'Haveluy est noté parfois sur les registres de l'église paroissiale où, notamment, en 1739 et en 1742, le curé d'Haveluy vient baptiser à Denain « du consentement du curé de Denain » ou « en l'absence de M. Pelletier ».

Les noms propres — vieux noms du terroir — que l'on trouve sur les registres de l'état-civil en 1742 sont notamment les Desuere, Fovez, Leveeq, Patoir, Vaillant, Pieronne, Quenon, Remye, Bertin.

Vers cette époque, les Chanoinesses de Denain sont dans une grande pauvreté. Pour dix-huit chanoinesses en 1743, les revenus annuels ne s'élèvent, en totalité, qu'à 20.000 livres. En 1753, ils tombaient à 14.000 livres, et, cependant, la pension consentie par Louis XIV, comme indemnité à la suite de la bataille de Denain, courait encore.

Les quelques baux de l'abbaye retrouvés à Bouchain en 1926 concernent les terres dont les Dames disposaient ; le hasard a protégé également une pièce qui a trait à la mise en location du moulin qui, depuis plusieurs siècles, appartenait aux Chanoinesses de Denain.

Le 26 février 1743, l'Abbesse de Denain et les Dames aînées, assemblées capitulairement, accordent le moulin de Denain en bail à Nicolas Loquet, meunier à Marquette, et à Jacques Capon, censier à Wasnes-au-bacq, lesquels s'engagent à rendre

et payer « chacun an la quantité de deux cents mencauds de blés (1) tel que de mouture, pour faire pain servant à la subsistance humaine, livrable par quartier, et trois cent vingt livres tournois monnaie de Haynault aussi par an, payables de même par quartier ». Ce bail, qui doit avoir une durée de six ans et sept mois, commence le 1er Mars. Le jour de la Saint-Rémy, si souvent cité dans les baux de Denain, marque la date d'échéance

des rendages annuels. Ce bail devra, après versement d'une bonne et suffisante caution par le preneur « à l'apaisement et au choix du Chapitre », être reconnu, ratifié et passé de nouveau dans les quinze jours par devant notaire et hommes de fief de Haynault. Les preneurs devront apporter « acte en forme de leurs bonne conduite, vie et mœurs et généralement donner toutes satisfactions requises et nécessaires, à tout quoy ils se sont obligés solidairement l'un pour l'autre et chacun d'eux seuls pour le tout ».

Le fermier et le censier ont signé en Chapitre assemblé chez Madame de Haudion, « qui, présente et consentante, n'a pu signer à cause de ses infirmités ». On remarque que, bien que l'abbesse fût alors Madame de Lières de St-Venant, c'est Madame de Haudion, dame aînée, qui règle les choses, — et l'assemblée capitulaire mentionnée en tête de l'acte dit cependant que l'Abbesse de Denain est présente. Toutefois le bail indique, plus loin, que le Chapitre s'est assemblé « chez Madame de Haudion ».

Les répondants versent trois cent vingt livres d'avance et de caution : l'acte précise qu'il leur en sera tenu compte sur la dernière année de rendage.

Et, le 20 juin 1743, par devant « le notaire royal, jurés de castels et féodaux d'Haynault », résidant à Valenciennes, comparait « en sa personne François Locquet, jeune homme à marier demeurant au village de Denain, âgé suffisamment selon la loi, sa franche et libre personne n'étant en aucune subjection, tutelle, curatelle ny mambourine ». Il reconnaît et confesse que Nicolas Locquet et Jacques Capon, son frère et son beau-frère, ont repris le moulin pour lui et à son profit. Il s'oblige donc à respecter toutes les clauses, devises, conditions et rendages. Le tout est rédigé en formules tarabiscotées, — qui ne cessent de se répéter, — pour effrayer les comparants et remplir en même temps, d'une grande écriture de quatre à cinq mots à la ligné, le plus possible de papier. En tout cas, les deux répondants sont soumis à une obligation qui engage leurs biens, meubles et immeubles présents et à venir. Ils signent l'un et l'autre ; mais le nouveau meunier de Denain, François Locquet, — à l'instar de M. l'esconome du Chapitre, — « fait sa marque pour ne sçavoir écrire ny signer ».



(Cliché Lambert).

Ancienne porte du Moulin de l'Abbaye de Denain

(1) Le mencaud était de 50 litres. C'est donc une quantité de dix mille litres de blé qui, indépendamment du versement en argent, était remise aux Dames de Denain.

Cet acte de 1743 dut servir de modèle pour d'autres baux ; car, en 1778, le notaire royal de Valenciennes en prend une copie collationnée par M. l'abbé Moreau, avocat du Chapitre noble de Denain.

En 1744, un arrêt du Conseil règle l'exploitation des mines de houille d'Anzin et indique les sommes que les entrepreneurs sont tenus de payer pour dédommagement.

Cette année-là, Voltaire passe bien près de Denain. En effet, le 4 Mai 1744, Louis XV, — qui, plus tard, s'intéressera tant au sort des chanoinesses de Denain, — vient à Valenciennes ; il y séjourne une semaine, et, le 6 Mai, Voltaire assiste, en compagnie du roi, au spectacle donné au théâtre de la « bonne et franche ville ».

La canalisation de l'Escaut cause, en 1750, des maladies épidémiques dans la Châtellenie de Bouchain.

En 1751, Philippe Mallez, fermier et mayeur de Denain depuis 1742, est remplacé dans le titre de maire par Jean-Omer Macarez, qui semble rester en fonctions jusqu'en 1774.

En 1751, le 28 Août, une lettre de M. d'Argenton, ministre, confirme aux Dames de Denain le maintien de leurs prérogatives antérieures. Ainsi l'avait déjà fait le duc de la Force en janvier 1717.



Médailles rappelant la fondation des Mines d'Anzin
(par Corneille Theunissen)

L'abbesse Marie-Charlotte-Omer de Lières de St-Venant meurt le 23 mai 1751. C'est en procédant à cette inhumation que l'on découvre, exempt de corruption, le corps de l'abbesse Antoinette d'Esnes, décédée en 1557. Madame de St-Venant fut remplacée à son siège, le 21 Juin 1751, par Eléonore-Amélie-Josèphe de Honchin.

L'abbé Roquelaire, vicaire général, avait reçu commission de procéder à l'élection canonique le 17 Juin. Cette abbesse fut installée le 26 septembre 1751 ; mais elle devait conserver la crosse bien peu de temps, puisqu'elle mourut le 2 août 1752.

Marie-Ernestine-Anne du Chastel de Pétrieu, ou de Blangerval, fut installée au Chapitre de Denain le 10 décembre 1752. Comme Mesdames de la Hamaïde et de Lières de St-Venant, qui,

à elles deux, avaient rempli la dignité d'abbesse pendant un laps de soixante-deux années, elle restera aussi longtemps en fonction (vingt-neuf années environ). Madame du Chastel de Pétrieu fut nommée en date du 19 septembre 1752 : son élection avait été présidée, comme celle de Madame de Honchin, par l'abbé Roquelaire, délégué par Mgr Bonnegrive, évêque d'Arras. Contrairement à ce qu'avait fait Madame de la Hamaïde envers les auteurs de la *Gallia Christiana*, Madame du Chastel communiqua à M. Moreau, avocat du Chapitre, le Livre des Dames de Denain.

Le 15 Juin 1752, tout le Chapitre assemblé, — « non pas seulement Madame et les quatre aînées, mais toutes les chanoinesses hors d'école » — prend une résolution relative au vêtement des Dames. Cet article important était l'objet d'une vive attention. Il fut donc solennellement décidé de ne plus porter qu'un voile et d'ajuster des parements aux manches de corps en remplacement des rouleaux que l'on avait coutume d'y mettre. De plus, on convint de mettre des nœuds de ruban noir aux manches d'église. Ce jour-là, tout le monde était réuni chez Madame l'abbesse pour examiner les preuves de Mlle Lannoy de Beaurepaire.



Médaille rappelant la fondation des Mines d'Anzin
(par Corneille Theunissen)

En novembre 1754, « Madame » donne la permission au Mayeur de faire poser une flèche sur la tour de l'église du village.

En 1756, l'église du village est en réparation et toute découverte. Madame donne l'autorisation au curé du village de célébrer la messe basse dans l'église du Chapitre.

On trouve, aux Archives Départementales du Nord, la lettre par laquelle la Comtesse de Vanderbuch, née Saluces, donne à sa fille, chanoinesse à Denain, l'autorisation d'épouser Joseph-Alexandre d'Assignies. Ces Archives possèdent aussi la correspondance échangée, en 1756 et 1757, entre Madame de Pétrieu, dame de Denain, et Madame de Lannoy de Wattignies, sur l'admission au Chapitre de Mlle de Wattignies.

En 1757, le 19 Juin, au Château de l'Hermitage, près de Condé, l'ingénieur Laurent, anobli, signe, avec les Croy, Taffin, Désandrouins, Mathieu, etc., l'acte constitutif des Mines d'Anzin, dont il devient l'un des régisseurs. Cette cérémonie a été rappelée par l'élégante médaille exécutée par l'excellent statuaire Corneille Theuissen, d'Anzin, à l'occasion du « cent-cinquanteenaire de la fondation de cette Compagnie ». Les intéressés des diverses compagnies houillères avaient pris un accord général, et le duc de Croy se mettait à la tête de la Compagnie d'Anzin.

Le Château de l'Hermitage, où avait lieu cette scène, avait été terminé le 20 septembre 1753 : ce jour-là, on avait congédié les ouvriers après un travail de vingt années.

Sur une trentaine d'années, combien de progrès avaient été accomplis dans l'art d'extraire la houille, qui, déjà connue aux

environs de Condé au XIII^e siècle, avait toujours été mal exploitée ! Le charbon devenait — pour très longtemps — un moyen de richesse et de transformation pour le pays.

On voit, en 1757, les traces d'un curieux procès fait à Bouchain. Les magistrats de cette ville ouvrent une enquête au sujet d'un procès dressé à l'égard de quelques habitants pour manque d'illumination le jour de la naissance du comte d'Artois !

C'est dans cette même « capitale » de Bouchain, citée par la suite pour la sagesse de son administration, que l'on voyait prendre des mesures contre les habitants qui, au moment de guerres de la succession d'Espagne, n'envoyaient pas leurs enfants à l'école. A Bouchain, l'instruction était donc obligatoire. Il est vrai que la ville eut toujours le sens de la « respectabilité » et ne parla guère jamais le patois.



CHAPITRE QUATRIÈME

HOMOLOGATION DES STATUTS DU CHAPITRE DE DENAIN. — LE PROCÈS DES DAMES CONTRE LE CURÉ DE BURY. — LES BATIMENTS DE L'ABBAYE TOMBENT EN RUINES. — LA PROPOSITION DE TRANSLATION DU CHAPITRE A VALENCIENNES. — L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-LA-GRANDE ET LES BATIMENTS DE LA PRÉVOTÉ DE L'ABBAYE D'HASNON, A VALENCIENNES, SONT DONNÉS AUX DAMES DE DENAIN. — LA PROTÉSTATION DES MOINES D'HASNON. — LES DÉCEPTIONS DES DAMES A VALENCIENNES : LES FRAIS DE TRANSFORMATION DE LA PRÉVOTÉ. — LE TRAITÉ DE CESSION D'HASNON EST ANNULÉ. — LES NOUVELLES PROPOSITIONS DU ROI EN FAVEUR DU CHAPITRE DE DENAIN. — LES CHANOINESSES PARTENT EN GUERRE CONTRE LE SEIGNEUR DU HAMEL-EN-HAULCHIN : LE PILORI D'HAULCHIN EST ABATTU PAR LEURS SERGENTS. — LES PREMIÈRES RECHERCHES DU CHARBON A DENAIN. — LES TRAVAUX DE L'INGÉNIEUR LAURENT ET DE SON NEVEU LAURENT DE LYONNE. — L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION.

En 1757, le 28 Mai, un arrêt définitif homologuant les statuts du Chapitre de Denain est enfin rendu. C'était au cours des années 1633 et 1634 que le corps de la noblesse, siégeant à Mons, et les docteurs en droit et en théologie de Douai, avaient été invités à se prononcer sur les nouveaux statuts rédigés alors par P. Bondot.

Les clauses nouvelles ont pour but de rétablir les conditions d'élection et de préciser les droits de la Dame Abbessé qui, assez fréquemment, se voyait disputer, par les chanoines elles-mêmes, le spirituel du Chapitre. Tout n'allait pas commodément dans l'illustre Abbaye. On décide que, dorénavant, l'élection serait ordonnée par l'Evêque, présidée par un vicaire-général et confirmée ensuite. Malgré ces indications formelles, les incidents nombreux devaient encore se produire, plus tard, vers les années 1781 et 1786, pour l'élection de la dernière abbessé de Denain, Barthélemy-Marguerite de Jaucourt.

Les Dames de Denain, qui avaient des terres un peu partout, n'y trouvaient pas non plus que des avantages. Dès 1758, — et l'affaire durera quelques années, — elles intentent un procès contre Maître Pierre-Joseph Lefebvre, curé de Bury. Cette affaire a fait l'objet d'une paperasserie aussi volumineuse que peu agréable à compulsé. Il y est question d'une dîme contestée sur certaines terres dont l'Abbessé de Denain était collatrice. On semble ne pas y admettre la validité du droit que « Cambray » a pris d'ériger Bury en cure sans que le curé ait à payer des pensions stipulées par des engagements antérieurs.

Les Dames exceptent de ce que leurs droits sur ces propriétés remontent au XII^e ou au XIII^e siècle environ. L'abbé de Château-Abbaye est cité dans ce passé compliqué, où l'on voit apparaître

les noms de M. Moreau et de M. Ménage, avocats du Chapitre. Les avocats Sibille, Lasson et Merlin sont chargés de débrouiller l'écheveau juridique. M. Lefebvre, qui avait « nanti deux-cent-cinquante-une livres dix sols pour épices de la vue en conseil de son procès contre les Dames du Chapitre de Denain et consorts », remontrera, en 1760, que « deux tiers de la consulte étaient à soutenir par les défenseurs ». Il s'en réfère, par un papier timbré de douze patars, au « Conseil souverain de Sa Majesté l'Impératrice Reine apostolique d'Hongrie et de Bohême en Hainaut », qui ordonne de rembourser au requérant « la moitié des épices de la vue » et dix livres dix-neuf sols pour frais postérieurs, « endans brefs jours à peine de contrainte ». Et, par ordre du Grand Bailli, cette décision est remise au logis de l'avocat Merlin, domicilié dans la « petite rue du parc ». Déjà, les gens de justice avaient une prose copieuse, — et les papiers de ce genre donnent une idée de la masse considérable d'archives qui reposaient à Denain, village d'illettrés. (1) Mais les Dames étaient persistantes lors de leurs procès, et, en 1761, notamment, elles supplièrent très humblement M. le conseiller Devolff de préfixer nouveau jour pour effectuer une comparution prévue : M. Lefebvre, curé de Bury, n'est plus seul en cause, et le procès est dirigé aussi alors contre M. Lelangue, curé contrevenant de Roucourt. Il y avait de beaux jours pour les gens de loi !

(1) Sur cette affaire de Roucourt, les archives de Mons possèdent un inventaire de l'Eglise, pratiqué en l'an VI. On y trouve deux cartulaires du dimage de Roucourt, Bury, Péruwelz, Brasse et Maisnil, appartenant à l'abbaye de Sainte-Remfroye de Denain et au curé de Roucourt et de Bury (années 1582 et 1608).

C'est vers ce moment qu'elles perdent le curé de la paroisse, M. A. Pelletier, qui, déjà curé au moment de la bataille, disparaît près de cinquante ans après, — exactement en 1860. Son successeur sera M. J. d'Hainault, curé jusqu'en 1783.

Au moment où les statuts du Chapitre sont enfin revus, le pays d'Ostrevant n'est guère fortuné. En 1758, une décharge d'impôts est accordée aux habitants de la châtellenie de Bouchain, où l'Etat, en 1759, fonde un moulin à farine. A Denain, les bâtiments du Chapitre menacent ruine, et il semble que les Dames ne demandaient pas mieux que de quitter leur logis délabré. Depuis quelque temps, elles subvenaient difficilement à leurs besoins et se voyaient dans l'impossibilité d'améliorer leurs habitations. Les pavillons avaient possédé primitivement plusieurs étages ; mais, peu à peu, à cause du mauvais état de leur partie supérieure, on avait été amené à raser ces étages. En somme, l'ensemble de ces demeures inspirait un sentiment de misère, puisque ces ruines étaient alors ébranlées et menaçaient de s'effondrer. Quant à leur maison de refuge de Valenciennes (1), utilisée depuis longtemps aux jours de guerre, elle ne pouvait les recevoir toutes.

Profitant des nombreuses protections qu'elles peuvent trouver auprès de la noblesse, elles se font recommander au Roi et aux autorités ecclésiastiques. La maison de refuge de l'abbaye d'Hasnon, sise à Valenciennes, pourrait leur convenir pour leur transfert ; cette demeure, beaucoup plus grande que la leur, constitue, en outre, l'annexe d'une église appelée Notre-Dame-la-Grande. Il est vrai que, plus tard, lorsqu'elles abandonneront cette idée de transfert, elles diront qu'elles avaient demandé simplement, — faute de pouvoir l'assurer elles-mêmes en raison de leur budget insuffisant, — la restauration de leur abbaye, mais non leur départ pour Valenciennes.

Quoi qu'il en fût, en cette même année 1758, l'Evêque d'Orléans, saisi de leur intention, ouvre une enquête discrète pour savoir si la prévôté de Notre-Dame la Grande, sise à Valenciennes, occupée seulement par six religieux de l'abbaye d'Hasnon, pourrait, en cas d'accord, recevoir les douze ou quatorze dames de Denain. Il craint cependant que les faibles revenus des chanoinesses ne leur permettent pas de résider dans une ville. Par exemple, sur la somme de 14.000 livres de revenus que possédait l'Abbaye quelques années auparavant, il fallait entretenir un prêtre, deux chapelains, un organiste, un chantre, des domestiques, des sergents et un portier. Or, il est indispensable de sauver le nom de l'abbaye de Denain, trop glorieux, trop ancien, trop important, pour qu'on puisse consentir à le laisser disparaître. Il faudra donc que, bon gré, mal gré, les moines d'Hasnon cèdent leur refuge au Chapitre de Denain : on leur offrira au besoin des compensations pour qu'ils ne puissent pas mettre en cause la plus value que cet asile pourrait présenter comparativement au refuge des Dames.

Thomas Montfort, prieur du célèbre Monastère d'Hasnon, est alors avisé, en 1760, par une lettre de Mg. Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, que l'Evêque d'Orléans vient de recevoir l'approbation du Roi de France relativement à cette translation des

(1) Il reste encore actuellement des parties de ce refuge dans l'impasse de l'Hôtel-Dieu à Valenciennes.

Dames de Denain, en la Prévôté de N.-D. la Grande. Depuis quelque temps, la sanction royale pour le remplacement de l'abbé d'Hasnon faisait défaut, et cette autorisation ne devait être accordée au Monastère qu'une fois toutes dispositions prises pour donner satisfaction aux ordres reçus.

Comme le rappelle le chanoine H. Lancelin dans son *Histoire de Notre-Dame du Saint-Cordon* (Paris, Lebouzey, 1924), cette église de Notre-Dame la Grande, avec ses trois nefs, son transept et son chœur, ses vitraux remarquables et ses dorures intérieures, était celle dans laquelle on conservait la relique de Saint-Cordon, — disparue pendant la Révolution. Ce monument, selon Simon-le-Boucq, était la principale splendeur du Comté de Valenciennes. La première église de ce temps remontait à Richilde, petite nièce de Robert-le-Pieux, la comtesse fougueuse que l'on vit batailler près de Denain au cours du XI^e siècle. Bauduin, son fils, donna cette église à l'abbaye d'Hasnon, en 1086, ainsi qu'un cloître et un monastère avec revenus : les moines devaient s'engager à y célébrer les offices perpétuellement.

Les confrères préposés à la précieuse garde de la châsse de Saint-Cordon s'appelaient les Royés. Ils avaient un bâton pour insigne : on pourrait maintenant mieux dire les rayés. Effectivement, en mémoire du Saint-Cordon, le costume qu'ils portaient à la grande procession annuelle du 8 septembre était couvert de raies.

Depuis la lointaine époque de sa donation à l'abbaye Sainte Pierre d'Hasnon, cette prévôté de Notre-Dame la Grande avait été agrandie, notamment en 1482 et en 1517. Les moines ne pouvaient être que consternés d'avoir à céder tous leurs droits sur un tel domaine.



L'Eglise Notre-Dame la Grande, à Valenciennes
donnée aux Dames de Denain en 1761.

Dom Thomas Montfort proteste : il ne veut pas donner aux Dames de Denain cette prévôté qui, depuis sept siècles, fait la gloire de son abbaye. Il ne s'explique pas les motifs d'une telle disgrâce, susceptible de porter un coup fatal à son Monastère, déjà bien pauvre.

La réponse ne tarda pas. Par l'ordre de Louis XV, pour punir Dom Thomas Montfort de sa résistance, Ildephonse-François Lernould, dont la personnalité ne plaisait pas au Monastère d'Hasnon, fut nommé abbé, à charge d'avoir à payer les pensions qui étaient alors supportées par les grands établissements religieux.

Mais si les bâtiments du Chapitre de Denain étaient en ruines, il n'en allait guère mieux de leur refuge de Valenciennes (1), évalué 10.000 livres seulement. Cette maison était si délabrée que l'architecte-expert de Valenciennes l'indiqua, en 1760, comme devant être nécessairement remise à neuf. Or, la prévôté de N.-D. la Grande était, vers le même moment, évaluée 400.000 livres : les Dames de Denain ne devaient donc pas perdre au change.

Mais les moines d'Hasnon ne se pressaient guère d'abandonner le terrain, se figurant peut-être que, peu à peu, la translation de l'abbaye de Denain à Valenciennes serait oubliée. Ils avaient compté sans la volonté royale et sans les puissants protecteurs des Dames, qui se chargeaient de faire comprendre aux Moines d'Hasnon qu'ils faisaient très peu d'usage de leur prévôté et que par dessus tout ils devaient placer « le mérite d'avoir su faire chose utile à l'Etat et agréable au roy ».

En 1761, — année où l'on voit le Chapitre de Denain, fortement secondé par la noblesse, présenter une supplique au roi et faire appel à sa munificence, — Louis XV signe lui-même une lettre par laquelle, le 9 Avril, il ordonne que divers députés, parmi lesquels l'abbé d'Hasnon, lui soient envoyés pour régler l'échange projeté trois ans auparavant.

Les députés d'Hasnon, qui étaient Dom Joseph Delcourt, curé de Notre-Dame-la-Grande, et Dom Maurice Breton, furent reçus froidement, au début de Mai 1761, par M. de Choiseul. Ils furent informés, avec beaucoup de douceur, « que toute la Cour était décidée pour les Dames de Denain. On engageait les religieux d'Hasnon à considérer « qu'on ne marchandait pas avec le roi ». Les deux députés, consternés, furent bien obligés de constater qu'à Paris et à Versailles, « tout ce qu'il y avait de grand s'intéressait pour les Dames ». Pour panser un peu la blessure, on décida, comme compensation, de donner à l'abbaye d'Hasnon la cure du même village.

L'abbesse de Denain s'était rendue à Paris pour la conclusion du contrat par lequel l'église de Notre-Dame-la-Grande devait devenir la propriété des chanoines. L'acte d'échange, passé le 2 Septembre 1761 par M. Laideguive, notaire, signale la présence, par devant les conseillers du roi siégeant au Châtelet, de « haute et puissante dame Madame Marie-Ernestine-Anne du Chastel de Pétrieu, comtesse d'Ostrevant, abbesse séculière du

(1) En 1845, la « Maison du Refuge des Dames de Denain » fut vendue, par l'intermédiaire de M^e Ghislain, notaire, à un maître-maçon de Valenciennes.

très noble et très illustre Chapitre de Sainte-Remfroye à Denain, diocèse d'Arras, y demeurant, étant à présent en cette ville de Paris, logée à l'hôtel d'Angleterre, rue du Maille, paroisse Saint-Eustache, tant en son nom que comme se faisant et portant fort des dames composant led. très noble et très illustre Chapitre de Denain. »

Le révérend Dom Ildephonse Lernould est également présent. L'acte mentionne que, « depuis longtemps, Sa Majesté avait daigné jeter un regard favorable sur l'état fâcheux où se trouvaient lesdites Dames abbesse et chanoineses séculières de la dite abbaye royale de Denain, entre autres par les incommodités qui suivent un séjour habituel dans une campagne et par la ruine presque entière de leurs bâtiments, qui est telle qu'elles sont exposées pour la plupart à être écrasées dans leurs maisons fatalement dépérissantes de vétusté, et que la modicité très extrême de leurs revenus les met d'autant plus dans l'impuissance de réparer... » C'est pourquoi Sa Majesté désire que l'abbé et religieux d'Hasnon cèdent aux Dames de Denain l'église de Notre-Dame la Grande, « ensemble la prévôté et les trois maisons (1) adjacentes et bâtiments en dépendant. » Certes, il n'y a pas égalité parfaite entre les objets d'échange et de contre-échange, puisque le refuge des Dames, quoique très étendu, est très anciennement construit dans un quartier qui, d'ailleurs, est sujet aux inondations ; c'est pourquoi le Roi y supplée en donnant aux religieux d'Hasnon quelques compensations : entre autres 55 arpents de bois et l'exemption, par l'abbaye d'Hasnon, de verser la pension annuelle de 6.000 livres qu'elle paie à l'Université de Douai. Il est vrai que, cependant, par la suite, une fois la Prévôté donnée aux Dames de Denain, le Parlement refusa d'accorder aux religieux d'Hasnon les 55 arpents de bois des Rouges Carrières, dont l'offre avait adouci les moines et les avait engagés à se plier plus commodément aux exigences royales ! N'avaient-ils pas été assez heureux de ce palliatif quand, lors du voyage de leurs députés à Versailles au début de Mai 1761, ceux-ci avaient trouvé « la Cour sourde et indisposée ». Les bâtiments du Refuge de Denain seront mis dans le commerce et les religieux d'Hasnon formeront un nouveau refuge, pour eux-mêmes, à Valenciennes. Ils conserveront les reliques, l'argenterie, les vases saints et les ornements de l'église Notre-Dame, mais l'orgue appartiendra aux Dames. La Dame Abbesse de Denain et le prieur d'Hasnon promettent de faire tenir dans un mois, pour tout délai, la ratification de leurs établissements respectifs. L'acte est passé dans le cabinet de M^e Joseph Brunet, avocat, rue Christine, le 2 Septembre 1761. Il est évident que les Dames de Denain, grâce à la « protection royale » invoquée dans l'acte d'échange, faisaient une excellente affaire. Dans son *Histoire de l'Abbaye d'Hasnon*, M. l'Abbé Dewez, né à Hasnon, prend naturellement la défense des religieux de son village, et il ne sait trop blâmer les chanoines de ce « pseudo-couvent, laïco-religieux, composé de parasites à

(1) La vieille maison, dite « Maison du Prévôt », sise au coin des rues de Paris et de Notre-Dame, faisait probablement partie des bâtiments cédés à l'abbaye de Denain. Elle devait abriter au début du XIX^e siècle, la jeunesse du compositeur de musique Edmond Membreé, fils de Sophie Pamelard, née à Denain. Un médaillon de Membreé a été posé, le 20 Octobre 1912, sur ce remarquable bâtiment.

marier », qui, sous prétexte d'infortune à réparer, n'hésitait pas à faire arracher à l'abbaye d'Hasnon sa Prévôté de Valenciennes, « y compris N.-D. la Grande, qui était, depuis sept cents ans, sa plus belle couronne ».

Certaines à l'avance du succès, les Dames de Denain s'étaient montrées désireuses d'agrandir au plus vite le refuge qui devait leur être cédé à Valenciennes par le Monastère d'Hasnon, et elles s'enquérirent du prix auquel leur seraient cédées les maisons qui entouraient la prévôté Notre-Dame. Mais les déconvenues les atteignirent bientôt. Il semble que toutes les autorités régionales se soient entendues pour lutter contre les prétentions des Chanoinesses : l'Archevêque de Cambrai et le Magistrat de Valenciennes s'opposent à leur départ, et, en même temps, l'Abbaye d'Hasnon, qui se juge frustrée, ne veut plus se conformer à la convention.

En Décembre 1762, M. le Duc de Choiseul se montre courroucé de ces obstacles fâcheux, et, dans une lettre particulière à M. de Blau, il se plaint « de cette cabale » qui s'élève « malgré l'utilité reconnue d'un pareil établissement et malgré les vues favorables du Souverain à son égard... »

L'acte d'échange est approuvé définitivement par le Parlement, à Douai, le 18 Janvier 1763. Cet acte, signé Lepoivre, ordonne à l'abbesse, comme seule formalité, de justifier « dans la quinzaine, pour tout délai, de la qualité de Comtesse d'Ostrevant, par elle prise audit contrat, pour être, sur la production de ses titres, si aucun elle a, ou, à défaut d'iceux, statué ce qu'il appartiendra. »

On voit, à cette époque, aux Archives Départementales de Lille, une déclaration de 1764 émanant de Madame de Pétrieu, abbesse de Denain, et d'Ildephonse, abbé d'Hasnon, sur la collation de la cure de N.-D. la Grande, à Valenciennes, au profit de Paul Carlier, religieux d'Hasnon. Les mêmes Archives indiquent que le Chapitre de Denain est autorisé, en 1766, à acquérir quatre maisons à Valenciennes.

Au moment où les Dames se firent donner la Prévôté de Notre-Dame, leurs logements de Denain étaient en piteux état. Seul, le pavillon de l'Abbesse était encore à peu près convenable ; mais les six autres pavillons étaient fortement endommagés par l'eau qui avait envahi les caves, alors que le rez-de-chaussée, non surélevé par rapport au niveau du sol, était humide au point d'en être inhabitable.

Mais Denain, qui devait être fréquemment inondé dans certaines parties, devint alors beaucoup plus sain, grâce aux travaux de Laurent. C'est en 1773 que l'on établit les écluses, au nombre de quatre, depuis le dessous de Valenciennes jusqu'à Bouchain. En 1712, il n'existait pas de pont entre le fameux pont hainuyer et celui de Prouvy, qui furent détruits tous deux. Le pont hainuyer avait dû sûrement être reconstruit peu de temps après la bataille. En 1773, dans la partie de l'Escaut située entre ces deux ponts, un pont est construit à Rouvignies. On termine également près de Bouchain, le Bassin-Rond à trois écluses. C'est à ce moment que l'académicien Le Condamine, envoie à Laurent, auteur du célèbre canal souterrain de Saint-Quentin, un quatrain dans le goût du jour.

L'homme depuis Noé, s'asservissant les mers,
Avait su rapprocher les bouts de l'univers.
Neptune était soumis, Pluton devint traitable :
A la voix de Laurent, la terre est navigable.

Laurent, directeur général des travaux de canalisation, et dehors de sa mission de rendre l'Escaut navigable de Cambrai jusqu'à la frontière, devait continuer le canal Crozat de Saint-Quentin à Cambrai. Les Etats du Cambrésis, la Châtellenie de Bouchain et la Prévôté-le-Comte de Valenciennes prélèvent, sur les budgets des Etats, les sommes que nécessite la canalisation de l'Escaut jusqu'à Valenciennes.

Mais pendant que le système des eaux s'améliorait aux alentours de Denain, de cruelles déceptions accueillirent les Dames à Valenciennes. Les propriétaires des maisons qu'elles avaient convoitées pour l'agrandissement de leur nouveau refuge ne décidèrent pas à céder leurs immeubles pour un prix quelconque : ils haussèrent leurs prix, et les chanoinesses qui, depuis plusieurs années, avaient connu la gêne et presque la misère, devaient bientôt manquer d'argent et se trouver ainsi plus ennuyées que jamais.

Aussi les Dames, dans cette période difficile, ne négligèrent rien pour préparer d'autres revenus possibles au profit de leur Chapitre. C'est ainsi que, le 2 Septembre 1765, la Compagnie des Mines d'Anzin passe un bail emphytéotique avec les Dames de Denain pour reconnaissance du droit en vue d'une extraction possible du charbon à Denain et à Haulchin. (Un cahier de recettes du Chapitre, qui se trouve à la Bibliothèque Municipale de Valenciennes, mentionne le versement effectué pour l'année 1778.)

D'autres contrats fonciers, plus menus, sont constamment conclus par les chanoinesses.

En la même année 1765, comme l'indique une pièce conservée aux Archives Départementales du Nord, un accord est passé entre les chanoinesses et Esprit Juvénal des Ursins pour le presbytère de Cauwette situé à Hordain.

Grâce à la protection de Louis XV, cependant, on pouvait faire rebâtir le Chapitre. L'habitation de l'abbesse, commencée vers 1766 (1), est terminée seulement sous Louis XVI (vers 1780 ou 1787).

Toute cette histoire embrouillée entre Hasnon et Cambrai n'empêchait pas l'expédition des affaires courantes. On trouve aux Archives Départementales un mémoire du 12 Février 1777 sur la pension de 5.000 livres accordée par Louis XIV au Chapitre de Denain. On y rappelle la lettre du duc de Saint-Simon du 29 Octobre 1716 et celle du Duc de la Force du 18 Janvier 1770.

Dix années s'écoulèrent ainsi depuis la donation de la Prévôté à l'Abbaye de Denain. Dans son *Histoire de l'Abbaye d'Hasnon*

(1) C'est le château actuel de Denain, appelé communément « château Le Bret » et devenu, en 1924, la propriété des anciens Etablissements Cail.

M. l'abbé Dewez rappelle qu'une fois en possession de cet établissement — « force et gloire des religieux d'Hasnon » —, les chanoinesses firent des dépenses inconsidérées pour leur aménagement, « jetant bas des bâtiments tout neufs pour se construire : salle de Chapitre, grands salons de réception, chambres de femmes de service, boudoirs, etc... etc... Elles ne reculaient devant aucune perte ni aucune dépense ». Puis, vers 1771, elles se seraient aperçues du danger dans lequel les plaçait une telle situation financière. De plus, elles commençaient seulement à constater que, si elles allaient résider à Valenciennes, elles se trouveraient soumises à la juridiction de l'archevêque de Cambrai, qui avait précédemment sous son contrôle la prévôté de Notre-Dame.

Or, l'archevêque de Cambrai n'approuvait en rien les règlements temporels et spirituels du Chapitre : il voulait y apporter des modifications, et se heurta inévitablement à une fin de non recevoir. Les Dames conclurent, pour les avantages de leur cause, qu'elles étaient dupes dans leur marché de 1761 avec l'abbaye d'Hasnon : le mieux était donc de revenir sur les conventions antérieures et d'intervenir devant le Conseil d'Etat pour faire valoir leurs revendications. En 1771, elles demandèrent donc la résiliation de leur contrat.

Dans le volumineux mémoire qu'elles présentèrent, les chanoinesses firent remarquer qu'elles n'avaient nullement voulu précédemment recevoir, comme don, la prévôté de Notre-Dame, dont l'entretien et la mise en état les avaient amenées à faire des dépenses considérables. Elles ne demandaient pas mieux que de faire supporter ces frais à l'abbaye d'Hasnon, à qui elles auraient restitué leur ancienne propriété. On comprend qu'une semblable proposition ait plutôt déconcerté les religieux d'Hasnon, dont la surprise fut grande quand ils se virent réclamer la somme, alors énorme, de 56.595 livres, « savoir 20.488 livres pour les réparations et nouveaux bâtiments faits à la prévôté ; 6.495 livres pour le paiement de l'entretien de la maison de cure et de la compétence du desservant ; 28.640 livres pour frais de voyage tant à Paris qu'à Cambrai et à Douai, et 7.000 livres pour indemnité de la porte à faire sur les maisons que le Chapitre a achetées depuis l'échange... » Dans une lettre à M^g. l'Evêque d'Arras, les religieux d'Hasnon rappellent qu'ils avaient abandonné la Prévôté malgré eux ; que les Dames de Denain n'y avaient fait que de légères et tardives réparations sur les instances du Magistrat de Valenciennes ; que le Chapitre a acheté des maisons sans être sûr de se transporter définitivement à la Prévôté, et qu'on voulait infliger à l'Abbaye d'Hasnon les pertes devant résulter de « leur remise dans le commerce » ; qu'il est pénible d'avoir à supporter les frais des bâtiments nouveaux de la Prévôté, lesquels consistent en « cabinets de toilette, entre-sols, cabinets de domestiques, grandes salles d'assemblée, tous bâtiments à détruire ». On comprend que l'auteur de l'Histoire de l'Abbaye d'Hasnon conte ces faits avec quelque amertume ; mais les faits d'histoire sont tellement simples qu'ils peuvent toujours être interprétés d'une façon antithétique, puisque, d'autre part, certains annalistes ont écrit que « la cession avait été très préjudiciable aux chanoinesses, qui n'avaient pas de revenus suffisants pour entretenir l'église et la prévôté ». De son côté, l'architecte de la Ville de Valenciennes

prétendit que l'église, telle que les Dames la laissaient, exigeait des réparations dont le montant ne serait pas inférieur à 40.000 livres. Déjà, dès 1768, un procès-verbal signalait les dégâts de l'église : colonnes et piliers renversés ou déplacés, toiture mauvaise, charpentes défectueuses, arcs-boutants endommagés, effets désastreux des pluies et des hivers. En réalité, l'ancienneté de l'église semblait être pour beaucoup aussi dans le déplorable état de la vénérable église. Tous les méfaits n'étaient pas attribuables aux chanoinesses.

Et comme, pendant le temps que les Dames de Denain avaient embelli, à leur convenance, la Prévôté de Notre-Dame-la-Grande, elles avaient laissé tomber en ruines les bâtiments de leur Chapitre, on ne s'étonne pas qu'on ait pu, alors, invoquer l'esprit de liberté, d'indépendance et de dissipation qui règne dans presque tous les Chapitres de filles.

Malgré une supplique adressée au Roi, par l'Abbaye d'Hasnon, pour le prier de faire déclarer, par le Conseil d'Etat, « les Dames abbesses et chanoinesses non recevables et au besoin mal fondées dans les conclusions prises dans la requête insérée dans l'Arrêt du 31 Janvier 1772 », le traité de cession de 1761 fut annulé et les religieux d'Hasnon condamnés à reprendre leur prévôté. Alors que les « améliorations » faites aux bâtiments étaient plutôt susceptibles de gêner les anciens propriétaires, l'abbaye d'Hasnon dut en supporter les frais et fut condamnée à payer au Chapitre de Denain, pendant dix années, une indemnité annuelle de 6.000 livres : elle essaya de faire valoir que « la justice réclamait contre cette vexation, que le public en était stupéfait, que les lois et ordonnances en gémissaient ».

Quand les Dames de Denain avaient pris possession de l'église Notre-Dame la Grande, les Royés eux-mêmes avaient présenté des réserves ; ils voulaient sauvegarder leurs privilèges, conserver « la maniance, entretien et direction » de la châsse renfermant le cordon de la Vierge et des saintes et notables reliques qui appartenaient à leur confrérie. Il va sans dire que les chanoinesses ne s'opposèrent pas à ce que les Royés eussent entrée et séance dans le chœur de l'église, vêtus de leurs robes et d'écharpes, pas plus que le peuple ne fut empêché d'aller aux chapelles ni de se livrer aux prières, dévotions et tours de procession dans l'église, auxquels des indulgences étaient attachées. La chapelle qui se trouvait derrière le chœur était devenue, depuis 1755, sur la demande des Royés, la « Chapelle du Saint-Cordon ». Cette relique devait disparaître en 1794.

Dans un manuscrit au titre long et naïf, appartenant à la Bibliothèque publique de Valenciennes : *Mémoire des événements les plus remarquables arrivés depuis 1715 concernant le pays de Haynaut de même que l'abbaye de Saint-Landelin, par moy, D. Louis Pissot, où je suis religieux par la grâce de Dieu (Continuation commencée en 1782 par D. Maurice Guinez, religieux de l'abbaye de Crespin)*, on trouve quelques indications sur cette affaire entre Hasnon et Denain. Il est dit que, « pendant que les Dames étaient occupées à retourner toute la maison de Valenciennes pour s'y faire des logements particuliers, on leur observa que les visites auxquelles elles seraient exposées, jointes au rang qu'elles devraient tenir en ville, entraîneraient beaucoup plus de dépenses qu'à la campagne et que, n'étant pas

bien riches, il leur serait très difficile d'y vivre. » C'est alors que, se rendant compte de la vérité de ces assertions, elles se seraient décidées à rester à Denain, en laissant la Prévôté dans le plus grand désordre.

Pendant tout l'intervalle de leur possession de la Prévôté de Valenciennes, un prêtre séculier, remplaçant les moines, y faisait les fonctions de curé de la paroisse. Le 12 Juillet 1773, lorsqu'elles abandonnèrent leurs droits sur ces bâtiments, un prévôt, un curé et quatre religieux d'Hasnon y reprirent leurs attributions et leurs privilèges et continuèrent à y célébrer les offices comme auparavant.

C'était à Versailles, le 30 Avril 1773, qu'un arrêt du Conseil d'Etat (pièces des Archives Départementales du Nord) révoquait le contrat d'échange entre le Chapitre de Denain et l'Abbaye d'Hasnon.

Le curé de Notre-Dame la Grande célébra les offices de la neuvaine ; mais, comme ni les religieux, expulsés, ni les Dames de Denain, nouvelles en la matière, ne l'avaient payé, il s'en prit à la Ville de Valenciennes. Celle-ci alléguait que, si, réellement, il lui appartenait de veiller sur la célébration des cérémonies et de la procession, et même de payer les cires et aussi le vin qu'on donnait, aux jours de sortie, aux pèlerins à qui un long trajet était imposé, il n'en était pas moins vrai que les offices de la neuvaine proprement dits ne pouvaient pas être à sa charge. Au surplus, quand la cession des biens de Valenciennes



*Chœur de l'Eglise Notre-Dame la Grande,
à Valenciennes
(Propriété des Dames de Denain)*

avait été consentie aux Dames de Denain par les religieux d'Hasnon, la Ville n'avait été ni consultée, ni entendue : aucun changement ne pouvait donc être apporté dans la responsabilité des charges résultant des solennités. Le tout avait été institué lors de la fondation même de l'église. La fin de la réponse élaborée par le Conseil particulier de la Ville était plutôt décisive et mordante : « Il est même d'une indécence marquée, qui ferait crier tous les ecclésiastiques si elle venait de la part des séculiers, de voir une église abandonnée et dépourvue de tout, pour ainsi dire, le jour d'une solennité si ancienne, tandis que cette église doit son origine à la même solennité ». De tels arguments ne pouvaient que décider les Dames de Denain à payer : c'est ce qu'elles firent. La prolongation d'une telle situation eût été un scandale d'autant plus grave que, depuis des siècles, les reliques de Denain étaient envoyées annuellement à Valenciennes pour la procession du Saint-Cordon.

M. le Chanoine H. Lancelin indique que les chanoinesses ne restèrent pas longtemps à Valenciennes. Il est même certain qu'elles ne s'y installèrent pas autrement que pour étudier l'agencement qu'elles adopteraient plus tard ; car, en somme, les bâtiments de Denain ne leur avaient pas été retirés.

L'Abbesse de Denain, vers cette époque, fit un nouveau voyage à Paris pour implorer des secours plus considérables qui pussent lui permettre de faire rebâtir les constructions de l'Abbaye. Toujours bienveillant, le Ministre se rit fort de lui faire offrir par le roi les grands et beaux bâtiments de l'un des deux collèges de Béthune et d'Aire, récemment supprimés. Mais, comme l'a dit M. l'abbé Dewez, « cette proposition déconcerta l'abbesse, qui, ayant ses habitudes et des relations à Valenciennes et dans le voisinage de Denain, ne voulait pas être transplantée en Artois. Elle suspendit ses sollicitations. Elle fit un grand plan de reconstruction à Denain, dont l'exécution coûterait une somme considérable. Elle emprunta, en hypothéquant, les 6.000 livres annuelles qu'elle avait obtenues sur l'abbaye d'Hasnon, et fit élever un grand édifice qui n'était que la 5e ou 6e partie de celui qui fut projeté, mais qui lui faisait un titre pour être dispensée d'accepter un établissement ailleurs, et pour ménager les moyens d'achever son entreprise ».

L'abbesse de Denain, poussée par la nécessité, aurait bien volontiers réuni au Chapitre la prévôté d'Haspres, qui produisait environ 40.000 livres de rente et dont les biens se trouvaient dans le voisinage d'Hasnon. Mais ce riche bénéficiaire dépendait de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, qui, par son pouvoir, inspirait une certaine crainte à l'abbesse.

Elle prétendit donc, en 1772 et en 1773, se faire accorder des pensions sur les abbayes de Flandre et d'Artois : elle arriverait ainsi commodément à disposer de la somme nécessaire pour donner toute l'extension projetée aux bâtiments du Chapitre. Il lui aurait fallu 25.000 livres de dotations par an pour répondre aux frais nécessités par les constructions et, peut-être, par des indemnités plus fortes à donner aux chanoinesses dont les prébendes deviendraient insuffisantes dans un milieu si luxueux. Le Commandant-Intendant trouva ce projet réalisable : M. le Comte de Muy l'engagea même à présenter cette proposition au roi, ainsi qu'à Mgr le Cardinal de la Roche-Aimon.

M. de Montegnard reçut du Cardinal une réponse peu engageante : c'était tout un réquisitoire contre les Chapitres de femmes, peu disciplinés et trop éloignés des villes pour être suffisamment surveillés. Il proposa de réunir le Chapitre de Denain au Chapitre de Maubeuge, et d'ajouter douze nouvelles prébendes, dont le choix, confié au Roi, « indemniserait Sa Majesté du sacrifice qu'elle ferait de son droit de nomination à l'abbaye de Denain ». Cette lettre, approuvée par le Roi, déplut tellement à l'abbesse, qu'elle attendit la mort de Mgr le Cardinal de la Roche-Aimon avant d'oser encore représenter une demande de ce genre. Toutefois, elle trouvait une fiche de consolation dans le versement annuel de 6.000 livres que dut lui faire l'abbaye d'Hasnon pendant dix ans.

Vers le moment de ces curieux procès et de ces demandes de subsides à la Cour, la liste des Dames de Denain, reconstituée par M. l'abbé Dewez d'après une supplique à la reine Marie-Antoinette, était composée de :

Madame de Pétrieu, abbesse. — Chanoinesses : Mlles de Breteu-Lendenberg ; du Chatel (sœur de l'abbesse) ; de Vendenburch ; de Maraix ; de Maraix-Rollencourt ; d'Assignies (1) ; de Beaufort ; de Cassina, du Bois ; du Bois d'Escordal ; de Croix ; de Croix de Bucquoy ; de Ghisteltes ; de Lannoy ; de Lannoy d'Anaples ; de Prud'homme d'Ailly de Verquigneul.

En 1773, le Chapitre de Denain n'est plus en possession de revenus considérables. Comme en 1761, il revient à la charge et tente de recourir au bon plaisir du Roi. Les Chanoinesses font donc présenter à Louis XV un Mémoire par les Dames, dans lequel elles rappellent les attributions et les droits de leur maison. Elles ne le font pas sans un certain orgueil : comme l'a dit M. l'abbé Dewez, ne les verra-t-on pas, par la suite, dans un placet à la Reine Antoinette, oser comparer aux Services des Universités le fait de « parader » dans leur Chapitre. Elles ne manqueront pas, d'ailleurs, de faire remarquer hautement et diplomatiquement qu'elles ont le mérite de « reproduire le pur sang d'une noblesse généreuse, ornement et soutien de la Couronne ».

Le Mémoire par les Dames de 1773 définit les principaux points d'administration suivis par le Chapitre : «... Des statuts et des usages anciens, approuvés et confirmés en dernier lieu par le feu roy, règlent l'administration de ce Chapitre, tant pour le spirituel que pour le temporel.

« Un arrêt du 28 Mai 1757 évoque au Conseil des Dépêches de Sa Majesté toutes les contestations nées et à naître au sujet de ces usages. Ce Chapitre illustre offre à la jeune noblesse qu'il recueille au pied des autels, une retraite d'autant plus utile que les demoiselles y sont reçues dès leur plus tendre enfance,

(1) On relève sur les registres de l'état-civil de Denain, en 1761, le 11 juin, le décès, « dans le Chapitre de Denain, chez Mademoiselle d'Assignies, chanoinesse, de noble homme Messire Florent-Albert-François, marquis d'Assignies de Verquin, âgé de trente-deux ans, capitaine en chef du régiment d'Odion liégeois infanterie, au service de la France, lequel a été inhumé, le douze dudit mois et an que dessus, dans le chœur de l'église paroissiale avec la permission de Madame l'Abbesse de l'illustre Chapitre dudit Denain ». L'archidiacre de l'Eglise métropolitaine de Cambrai assistait à cette cérémonie. On a prétendu que cet officier, qui était probablement le frère de cette chanoinesse — avait été tué en duel ; mais aucun semblant de preuve n'a été fourni.

et qu'elles y trouvent une éducation distinguée dont plusieurs pourraient être privées par la pauvreté de leurs parents. Les Demoiselles qui se présentent pour y être admises doivent faire preuve de seize quartiers de noblesse (1). Les chanoinesses sont décorées d'un cordon noir bordé en or à l'extrémité duquel est attaché un médaillon d'or : elles portent ce cordon en écharpe. Leur occupation est de célébrer l'office divin, suivant le rite de Rome. Elles ont pour assister au chœur un habit d'église noble et décent, et le service s'y fait avec toute la dignité qui s'observe dans les cathédrales. Elles sont gouvernées pour le spirituel par la dame abbesse, qui tient son brevet de la nomination du roy. L'administration du temporel appartient aussi à l'abbesse, à l'adjonction de quatre chanoinesses anciennes. Les chanoinesses (2) peuvent quitter leurs prébendes, quand elles le jugent à propos, soit pour se marier, soit pour retourner chez leurs parents. Le Chapitre n'hérite point de leur succession, qui appartient à leur famille comme dans l'ordre civil ».

En 1773, l'année qui précède sa mort, Louis XV déclara à son Conseil des Ministres qu'il voulait rétablir en totalité l'illustre Chapitre de Denain. Des preuves d'intérêt devaient être également accordées aux Dames par Louis XVI et Marie-Antoinette, désireux de donner satisfaction à la noblesse qui protégeait l'abbaye.

En tout cas, si, pendant tout cet intervalle de 1761 à 1773, les chanoinesses étaient fortement occupées par leur tentative de départ pour Valenciennes et les déboires qui en étaient résultés, elles n'en restaient pas moins surtout les *Dames de Denain*, et rien de ce qui pouvait porter préjudice à leurs antiques privilèges ne devait être pardonné par elles. A ce propos, en 1767, le drame et la comédie entrent au Chapitre de Denain. Les Dames, courroucées, partent en guerre : elles envoient leurs sergents abattre, sur la place du village d'Haulchin, un pilori qu'y a fait dresser, à ses armes, leur voisin M. de Noyan, Seigneur du Hamel-en-Haulchin.

C'est peut-être le plus curieux des procès intentés par les chanoinesse qui, cependant, déjà, étaient entrées dans le domaine de l'inattendu, quand, en 1694 et en 1697, elles firent instruire une action contre Pierre Saulty, curé de leur paroisse, lequel ne s'était pas conformé aux règles du Chapitre pour la bénédiction des rameaux. Partout, dans les soixante pages de prose serrée, imperturbable et surabondante, rédigées à Douai par le Parlement des Flandres et dont la teneur formerait un assez gros volume, on voit cités les villages d'Auchin et de Bouvignies ; mais il s'agit péremptoirement d'Haulchin et de Rouvignies, les deux villages voisins de Denain. L'exposé rappelle que, « de mémoire d'homme, on n'y avait jamais vu d'autre pilori que celui aux armes du Chapitre ». Ce n'est pas tout : M. de Noyan avait fait aussi pratiquer des fossés et planter des arbres dans les chemins et mareschaix. Non seulement les Dames font abattre le pilori d'Haulchin, « ne pouvant souffrir ces nouveautés préjudiciables à leurs droits », mais elles font reboucher les fossés.

M. Payen de Noyan ne se tient pas pour battu : il considère comme des voies de fait les agissements des chanoinesses, et il porte requête à la gouvernance de Douai et d'Orchies. Il fait

(1) Précédemment, il était parlé de huit quartiers de noblesse.

(2) On remarque que les chanoinesses — et non l'abbesse — sont désignées comme pouvant quitter le Chapitre pour se marier.

valoir que les opérations faites par les sergents de Denain sont injurieuses, en même temps qu'attentatoires à sa juridiction de Seigneur du Hamel. Mais dans le procès qu'elles lui intentent le 30 Novembre 1767, elles disent que la Gouvernance de Douai n'a aucune juridiction sur leurs terres de Denain et d'« Auchin » (1). Mais M. de Noyan se prétend Seigneur « d'Auchin et de Rouvignies », et, rappelant des textes de jurisprudence remontant à 1484 et 1502 pour ce dernier village, il allègue que, s'il y avait un pilori des Dames à Haulchin, cela ne signifiait pas qu'il dût attirer à lui les mouvances étrangères ; qu'on peut voir plusieurs piloris dans un même village. N'en voit-on pas deux, par exemple, sur la place de plusieurs villages près de Valenciennes ? Effectivement, à Cambrai aussi, il y avait deux piloris voisins : l'un était celui de l'archevêque et l'autre relevait de l'abbaye de Saint-Vaast.

Finalement, trois ans après ce procès qui ne dépare pas la série des causes plus ou moins extraordinaires que soutenait le Chapitre de Denain, le Parlement de Douai, en 1770, le 1er juillet, condamne « ledit Payen » aux dépens, ou le renvoie par devant les officiers du Siège Royal de Bouchain, s'il s'y voit forcé.

Un apaisement survint ; car, si l'on avait pu voir Jacques-Marc-François Payen de Noyan, Chevalier de Saint-Louis, dresser si tardivement — vingt-cinq années avant la Révolution — un pilori sur la place d'« Auchin », on constaterait, d'après les pièces des Archives Départementales, qu'une transaction a lieu, entre les Dames et M. de Noyan, en 1774, relativement à cette Seigneurie du Hamel dont les derniers vestiges devaient disparaître, un peu plus de cent ans après, lors du redressement du cours de l'Escaut entre Denain et Haulchin.

Pendant tout ce temps, le règlement de nombreuses affaires augmentait la paperasserie compliquée du Chapitre. En 1771, Simon-Joseph Lachery établit, pour les Dames de Denain, un devis de réparation du presbytère d'Hallennes-lez-Haubourdin (Archives Départementales).

On verra aussi, le 21 Juillet 1772, donner par adjudication (bail conservé aux Archives Départementales), devant le tabelionnage d'Armentières, des dîmes appartenant au Chapitre de Denain pour des biens situés à Erquinghem-Lys.

Le mayeur de Denain — dont le nom n'apparaît pas dans toutes ces péripéties — était alors Jean-Omer Macarez, dont les fonctions paraissent finir en 1774. Malgré des recherches patientes, M. Paul Blin n'a pu trouver le nom de son successeur, qui, en 1786, devait être remplacé par Adrien-Guillaume Quarré, lequel était déjà lieutenant-mayeur (adjoint au maire) en 1785.

Vers cette époque, Denain était alors *Dénain*, si l'on en croit la courte légende qui lui est consacrée dans le *Grand Vocabulaire Français*, composé par une société de Gens de Lettres et édité par Panckoucke, à Paris, en 1769 : « DÉNAIN, nom propre d'un village de France, situé dans le Haynault, sur l'Escaut, entre Bouchain et Valenciennes. Il est fameux par la victoire que le Maréchal de Villars y remporta sur le Prince Eugène, en 1712.

(1) En l'année 1258 (Archives Départementales du Nord), au temps de Marie, abbesse, les Dames possédaient un saucoit — une saussaie — et un pré entre Haulchin et Prouvy.

Le Maréchal voulant secourir Landreci, etc... ». On ne trouve cependant pas cette orthographe *Dénain* dans les archives de Denain ; mais en 1816, les auteurs — peu documentés sur la géographie régionale ! — de l'opéra-comique : *La Bataille de Dénain*, iront retrouver la vieille orthographe du *Grand Vocabulaire Français*. Toutefois, prudemment, ils diront que *Dénain* se prononce Denain !

Les prérogatives de l'Abbesse étaient toujours en cause à Denain. Le Recueil de la Règle intérieure du Chapitre disait qu'il de faire sonner les vêpres à midi, « à cause de la crainte des naires sans la permission de l'Abbesse. Le dimanche 1er septembre 1771, le Curé du village obtient de « Madame » l'autorisation de faire sonner les vêpres à midi, « à cause de la crainte des mauvais temps, pour laisser travailler sur les champs et charrier les blés. C'était une grande nécessité ». Le travail du dimanche pouvait être exceptionnellement utile à Denain. La victoire de Denain, le 24 Juillet 1712, s'était produite un dimanche.

En 1771, le mayeur et les gens de Loi reçoivent de Madame la permission de faire refondre, dans le « parquai », vis-à-vis de la porte du Chapitre, une de leurs cloches qui était brisée. Elle accepte également d'être marraine de cette cloche. En avril 1773, on refondait encore une autre cloche du village.

Pendant tous leurs démêlés extérieurs, les Dames de Denain ne négligeaient pas leurs intérêts fonciers, et elles ne demandaient pas mieux que de bénéficier des avantages que pouvait leur donner la création de mines à charbon dans leur village de Denain.

Les travaux de la Compagnie d'Anzin avaient fait des progrès rapides. D'autres mines importantes se créaient sur d'autres points. C'est le 11 Novembre 1773 que la Société des Mines d'Aniche, devenue ensuite si importante, signe le contrat qui affirme légalement son existence. Les premiers travaux, exécutés à Fressin et Monchecourt, furent reportés sur Aniche, où le charbon fut trouvé le 11 Septembre 1778.

Un mémoire de 1768 disait « qu'entre Condé et Valenciennes on aurait eu de la peine à compter les fosses » : l'exploitation d'Anzin était devenue la plus grande de France. En 1757, par exemple, il y avait déjà 26 puits à Vieux-Condé, Fresnes, Anzin, Raismes, Saint-Vaast.

Mais la Compagnie d'Anzin fit quelques recherches inutiles, et le village de Denain, où la houille devait être découverte en si grande quantité au XIXe siècle, fut l'objet d'un forage défectueux en 1777.

Le fait est rappelé par M. Edouard Grar dans son livre si complet sur l'Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille : « En 1776, deux forages furent effectués, l'un à 1200 mètres environ d'Escaudain, l'autre à Escaudain même ; en 1777, une avaleresse à Oisy, près de l'Eglise, et un forage à Denain ».

Cette première tentative pour trouver du charbon à Denain fut donc pratiquée au temps des Chanoinesses, qui, très pauvres alors, entrevoient probablement là un moyen d'augmenter leurs revenus insuffisants. On les verra encore, en 1786, donner l'autorisation d'exploiter les charbonnages dans leurs terres. Les Dames de Denain ne se seraient donc pas montrées hostiles au travail industriel, si la destinée avait voulu qu'il pût se mani-

fester de leur temps, et ce n'est donc pas de leur propre faute si le manteau d'hermine de la Dame-Abbesse ne s'est pas trouvé moucheté supplémentaires par les particules de charbon qui, depuis 1828, s'éparpillent dans l'atmosphère et mettent sur les briques rouges — suivant l'expression de M. Manoël Gahisto — une « patine de mauvaise marque ».

Bien qu'elles n'aient pas vu extraire de charbon dans leur seigneurie de Denain et d'Haulchin, les chanoinesses, en ces heures difficiles où l'argent leur manquait tant — ou se trouvait si vite dépensé quand elles le possédaient ! — touchèrent quelques allocations prévues dans leur bail de 1765 avec la Compagnie d'Anzin. Un chapitre du registre des recettes et dépenses de l'abbaye, conservé par la Bibliothèque Municipale de Valenciennes, note le versement du droit prévu au profit de l'abbesse et des chanoinesses, droit qui devait être augmenté dès qu'un premier panier de charbon aurait pu être remonté.

Recette Anzin
de la Compagnie d'Anzin pour reconnaissance du droit d'entre cents pour l'extraction du charbon sur Denain et Auchin par bail emphytéotique du 2 septembre 1765, commencé le 1er juillet de la dite année à raison de quatre cents livres de France par année tant que l'on n'extraira pas, et de 2.000, même monnaie, au premier panier de charbon, et de 4.000, si l'on extraisait en même temps sur les deux terres, ci, pour l'année échue au premier juillet 1785, 20e de Z G - 640.

Il avait été payé à Madame l'abbesse 1200 livres de France et à chacune des dames et demoiselles 600 livres pour l'année 1778 ».

Durant tous les débats compliqués qui allaient, peu de temps après, reprendre de plus belle sur un sujet plus compliqué encore que l'affaire d'Hasnon, les Dames ne perdaient pas la tête et la règle intérieure du Chapitre ne laissait abolir aucune des clauses compliquées dont elle était composée. Ainsi, quand

on était écolière au Chapitre, on ne pouvait le quitter sans accomplir les formalités prévues à ce règlement. Les Archives Départementales ont la lettre du 2 Mai 1777 donnant, de la part des chanoinesses, autorisation à Mademoiselle de Croix, dite de Buequoy, « chanoinesse écolière », de séjourner à Paris, où elle suit un traitement sous la surveillance du D^r Tronchin.

C'est sous l'Intendant Sénac de Meilhan, écrivain et poète, que l'on décide, en 1769, parmi d'autres projets également acceptés, de canaliser l'Escaut depuis Valenciennes jusqu'à Cambrai en passant par Denain et Bouchain.

On réalisait enfin cette jonction des artères fluviales mise à l'étude en 1650, en 1714 et en 1727.

En 1776, comme les travaux de navigation avançaient peu, Sénac de Meilhan se mit en rapport avec Trudaine, directeur général des Ponts et Chaussées. La Châtellenie de Bouchain et les Etats de Flandre et d'Artois partagèrent entre eux la dépense du canal de la Sensée. Enfin, en 1780, comme le dit M. Louis Legrand dans son livre sur *Sénac de Meilhan et l'Intendance au Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI*, l'Escaut fut à peu près navigable.

C'est en cette période d'assainissement de Denain que meurt l'Ingénieur Laurent. Les travaux des environs de Denain n'étaient pas achevés ; mais ils furent continués dans la perfection par Laurent de Lyonne, neveu de ce rare savant. Dans leur correspondance de 1780, les Dames de Denain rendent hommage à l'ingénieur qui avait transformé leur enclos « en un séjour délicieux et salutaire ». L'idée — qu'il ne faut peut-être pas leur attribuer — d'aller habiter définitivement Valenciennes, devait alors être déjà bien oubliée ! Leur demeure était embellie ; mais, si les désagréments matériels disparaissaient en partie, de nombreux ennuis moraux allaient se présenter encore et démontrer que le rôle d'abbesse était compliqué, difficile et plein de périls incessants.



CHAPITRE CINQUIÈME

LA MORT DE MADAME DU CHASTEL DE PÉTRIEU, ABBESSE DE DENAIN. — LE ROI DE FRANCE PROTÈGE UNE PRINCESSE ALLEMANDE, MADAME DE NASSAU-SARREBRUCK, QU'IL VEUT NOMMER ABBESSE A DENAIN. — LES PROTESTATIONS DES DAMES ; LEUR PAUVRETÉ ; LEURS ANGOISSES ; LA MENACE DE SUPPRESSION DU CHAPITRE DE SAINTE-REMFROYE ; LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ABBAYE DE MARCHIENNES POUR SERVIR UNE PENSION AUX CHANOINESSES DE DENAIN ; LEUR ABANDON, AU PROFIT DE LOUIS XVI, DU DROIT D'ÉLIRE DIRECTEMENT ; LES LETTRES DES DAMES, RÉDIGÉES PAR L'ABBÉ MOREAU, AVOCAT DU CHAPITRE ; LA NOMINATION, PAR LE ROI, DE MADAME LA COMTESSE DE JAUCOURT, CHANOINESSE DE METZ ; LA PROTECTION ACCORDÉE AUX DAMES PAR MARIE-ANTOINETTE ET PAR SON AUMONIER ; L'ACCUSATION DE SIMONIE PORTÉE PAR L'ÉVÊQUE D'ARRAS, M. DE CONZIÉ, CONTRE LES CHANOINESSES DE DENAIN ET L'ABBAYE DE MARCHIENNES. — LES MOINES DE MARCH ENNES, MENACÉS D'EXCOMMUNICATION, SONT EFFRAYÉS ET SE DÉCLARENT COUPABLES, POUR SE RÉTRACTER PLUS TARD. . . LES DAMES DE DENAIN ET LEUR VIOLENT ET LONG PROCÈS CONTRE L'ÉVÊQUE D'ARRAS ; ELLES PRÉTENDENT DÉPENDRE IMMÉDIATEMENT DU PAPE ET PONT VALOIR LEUR TITRE DE DOTATION ROYALE REMONTANT A PÉPIN LE BREF. — LE TRIOMPHE DES DAMES DE DENAIN.

Dans son livre sur les *Chapitres Nobles de Dames* (Paris, 1843), M. Ducas indique que Marie-Ernestine-Anne du Chastel de Blangeval de Pétrieu a été nommée abbesse de Denain en 1752. Mais il ne donne pas la date du décès de cette abbesse : il mentionne toutefois la nomination de Barthélemie-Marguerite de Jaucourt en 1782. Or, la vacance de la crosse durait encore en 1786. De plus, les lettres écrites par les Dames de Denain indiquaient déjà aussi cette vacance de la crosse en 1780 : c'est donc à cette année tout au moins qu'il faut inscrire la mort de Madame du Chastel. Mais une note manuscrite de M. Paul Blin donne, pour ce décès, le mois d'août 1781, et la même date est indiquée dans un des mémoires de l'époque imprimés, en 1784, pour l'abbaye de Marchiennes, qui soutenait un procès dont l'origine remontait à cette nomination de l'abbesse de Denain. Cette date de 1781 ne saurait être exacte ; car, déjà, le 12 Septembre 1780, les chanoines aînées se plaignaient, dans une lettre adressée au Prince de Robecq (1), que l'on voulût choisir une nouvelle abbesse ailleurs que dans leurs rangs, ce qui était bien humiliant pour elles et pour la haute noblesse à laquelle elles appartenaient. La Dame Abbessse était donc déjà décédée à cette époque.

Le 19 Septembre 1780, l'évêque d'Autun écrit aux Dames qu'il ne sait s'il lui sera facile d'obtenir la permission d'élire dont elles désiraient profiter « depuis longtemps ». La mort de Madame du Chastel à une date nettement antérieure est donc certaine. Dans une lettre à la Reine, en Octobre 1780, elles se plaindront aussi de la « trop longue vacance de la crosse ». Il

(1) *Les Dames de Denain*, préface d'André Jurénil. (Petite collection Archéologique de l'Ostrevant, fondée par M. Albert Mallez) (1926. Tirage à 100 exemplaires).

est fait allusion également, dans d'autres lettres, à la longue maladie de l'abbesse disparue. Cette vacance devait durer longtemps : des obstacles furent apposés par l'évêque d'Arras à la nomination, faite par le roi, de Madame Barthélemie de Jaucourt, qui venait de Metz et, contrairement à l'usage, n'avait pas été choisie parmi les chanoines de Sainte-Remfroye. Pendant toute cette période tourmentée, l'intérim fut assurée par la sœur aînée de l'abbesse défunte, dame aînée qui signait également ses lettres « du Chastel ». Cette période fut une des plus angoissantes pour l'abbaye de Denain ; car, avant de désigner Madame de Jaucourt, le roi de France avait voulu imposer aux Dames de Denain, comme abbesse, une princesse allemande, Madame de Nassau. Les chanoines eurent à lutter contre la volonté du roi et devaient faire preuve, sur les indications de leur avocat, M. Moreau, d'une certaine diplomatie auprès de la Cour de Versailles pour que l'« intruse » ne vînt pas siéger à Denain. Puis, quand, grâce à l'appui de la noblesse française, elles obtinrent satisfaction sur ce point, elles eurent les pires démêlés vis-à-vis de M. de Conzié, évêque d'Arras, qui ne voulait pas reconnaître Madame de Jaucourt, nommée également par le roi de France et agréée par les Dames.

Ce qui ajoutait encore aux difficultés éprouvées par les chanoines, c'était leur pauvreté, et, vraiment cette quasi-indigence, — qui succédait aux journées de faste où l'on voyait, quelques années auparavant, l'abbesse de Denain se rendre à Paris dans un apparat somptueux —, étant un contre-sens quand on le mettait en regard de la puissance des Dames et des nombreuses terres qu'elles possédaient un peu partout.

En 1777, Elles avaient fait présenter un placet à la Reine en

feveu de leur abbesse. Comme il était alors question de supprimer le célèbre Chapitre, la noblesse faisant valoir que, s'il n'y avait pas d'établissement à Denain en faveur de la noblesse, il serait digne de la grandeur du roi d'en ériger un en ce lieu ». A la réception de cette pièce, signée de toute la haute noblesse des provinces de Flandre, la Reine fit promettre sa protection aux Dames. Il existe, aux Archives Départementales du Nord, un mémoire confidentiel adressé à Yves-Alexandre Marbœuf, évêque d'Autun, pour l'obtention d'une pension au profit du Chapitre : cette supplique est suivie d'un état des revenus et des charges de l'Abbaye. Dans les mêmes archives, un mémoire, non daté, demande déjà une pension de 30.000 livres pour la reconstruction de l'établissement et l'augmentation des prébendes.

Un autre mémoire sans date, conservé également à Lille, indique que le projet de subvenir à la détresse du Chapitre et de l'annexer à celui de Maubeuge correspond aux vues du Cardinal de Roche-Aimond. Ces intentions équivalent à la suppression du Chapitre de Denain : il allait en résulter de nombreux pourparlers, et des procès retentissants devaient en être la conséquence.

Or, deux ans après la remise du placet signé par la noblesse, se produisit un fait susceptible de donner l'aisance aux chanoinesses.

Le 14 Mars 1779, à l'abbaye de Marchiennes, l'abbé Heinart, très vieux, craignant qu'une « nomination en commende » n'entraînat, après sa mort, la ruine de son abbaye, fit voter à l'unanimité de ses religieux une délibération dont le projet lui avait été remis par l'abbé Chillau, aumônier de la reine Marie-Antoinette, protectrice des Dames de Denain. Il y était demandé au roi l'autorisation, par les moines de Marchiennes, d'élire un coadjuteur. Mais comme le roi se serait privé, s'il accordait cette autorisation, des revenus de l'abbaye qui lui étaient attribuables durant la vacance du siège abbatial, les religieux s'offraient de verser 400.000 francs — cette somme sera indiquée plus tard comme 600.000 francs — au Chapitre de Denain. La même année, ils devaient payer 100.000 francs, qui seraient employés à la reconstruction de l'abbaye de Denain. Les 300.000 francs étaient payables en quinze versements annuels : l'intérêt au dernier 20 (5 %) entraînait également en ligne de compte. Les annuités devaient servir à augmenter le nombre des prébendes.

Aucune délibération ne pouvait être plus désagréable pour l'évêque d'Arras, qui voulait, lui, supprimer le Chapitre de Denain. Ses commissaires, envoyés à Marchiennes, prirent copie de la malencontreuse délibération, qui devait faire grand bruit : ils en dressèrent procès-verbal.

Cette décision du 14 Mars fut qualifiée de « déclaration scandaleuse et simoniaque », par le Promoteur du Diocèse, résidant à Douai, qui fulmina un réquisitoire en règle contre l'abbé et les religieux de Marchiennes. Ceux-ci furent enjoints de suspendre leur décision sous peine d'excommunication.

Le manuscrit des deux religieux Pissot et Guinez (Bibliothèque de Valenciennes) dit que la somme à verser au Chapitre de Denain atteignait six cent mille francs et n'avait été accordée par le roi de France que sur condition, par les Dames, d'avoir à recevoir à Denain la « religieuse » qu'il leur donnait comme

abbesse. Cette relation ne donne pas le nom de cette personne, qui, par ailleurs, est appelée une « chanoinesse étrangère ». M. de Conzié trouvait donc que l'abbé de Marchiennes « avait une cause commune avec les Dames de Denain et c'est cet arrangement qui l'engagea à intenter un procès aux deux camps ».

Le 25 Mai, les religieux de Marchiennes, comprenant qu'ils avaient été trop loin, prirent une nouvelle délibération qui devait contenir un correctif de leur décision du 14 mars. Ils firent remarquer que leur abbaye devait déjà annuellement dix mille livres pour des emprunts antérieurs, ainsi que neuf mille livres de pension. Ces charges déduites, leurs revenus n'exédaient pas soixante dix mille livres. Le même abbé Hémarth signa cette pièce avec Brasme, Dupré, A. Lattart, Gosse, Piquet, etc.

Deux avocats du Parlement de Flandre, MM. Piales et Mey, furent consultés par l'évêque d'Arras, et rédigèrent leurs conclusions le 8 juin 1779. Ils évoquèrent le Concile de Constance, rapportèrent que la simonie consiste à promettre ou à donner du temporel pour acquérir une chose spirituelle ou annexée au spirituel; ils affirmèrent que la simonie était claire et manifeste. Conséquemment, toute élection qui pourrait être faite à la suite de cette stipulation simoniaque serait nulle.

L'évêque d'Arras ne perd pas son temps. Le lendemain 9 juin, il expédie la consultation des avocats chez le comte de Maurepas, le 17, il prévient le Garde des Sceaux. Le 17 juillet, il charge les deux hommes de loi de rédiger une seconde consultation. Le 26, il écrit à l'abbé et aux religieux de Marchiennes que leur délibération du 25 mai renferme tous les vices de celle du 14. Il leur fait savoir que l'irrégularité qu'ils avaient contractée les rend inhabiles à procéder à aucune élection.

En somme, dans toute cette malheureuse affaire, l'abbé de Marchiennes n'avait fait que céder aux conseils des commissaires du roi; c'est ce qu'il explique à son évêque, en le remerciant, dans sa lettre du 8 septembre 1779. Il devait aller plus loin dans le repentir; le 30 décembre, il manifeste tous ses regrets et l'affliction de ses religieux à l'évêque d'Arras. Ils se disent désolés d'avoir encouru son mécontentement. Et comme leurs délibérations des 14 et 25 mai leur avaient fait encourir des censures, ils s'adressent au Saint Père pour lui en demander l'absolution. Il leur fallut attendre six mois pour être rassurés; le 21 juillet 1780, un bref de la Pénitencerie les absolvait, par un document de sept pages d'un texte très tenu, — rédigé naturellement en latin, — des censures qu'ils avaient encourues. Le manuscrit de Pissot et Guinez dit que le Pape enjoignit à chaque religieux de réciter pendant un mois, le psaume « Miserere ». Cette punition n'était pas grande! Comme le font remarquer ces deux narrateurs, « Monseigneur de Conzié ne crut pas apparemment cette pénitence suffisante »: il se refusa donc à bénir le Coadjuteur de Marchiennes, lequel, en raison de ce refus du suffrageant, recourut au Métropolitain, par qui il reçut la bénédiction à Cambrai.

La punition anodine qui avait été infligée par Rome aux moines de Marchiennes n'indiquait-elle pas que le Pape, en somme, n'approuvait guère les rigueurs exercées par l'évêque d'Arras — sans qu'il voulut toutefois le désavouer? — Dans un mémoire imprimé, en 1783, au cours de cette malheureuse et longue affaire, ne dira-t-on pas que les moines, résolus

enfin à se prévaloir contre les accusations venues d'Arras, avaient été terrifiés par les menaces d'excommunication et « s'étaient déclarés coupables alors qu'ils ne l'étaient pas » ?

La protestation de M. de Conzié, avait ôté tout espoir d'une solution favorable aux Dames de Denain, puisqu'elle avait pour conséquence de supprimer complètement la délibération prise à Marchiennes. Il leur fut cependant présenté différents projets qu'elles considérèrent comme autant de vexations à leur adresse. C'est en cette même année 1779 qu'on leur proposa de les réunir à Maubeuge, le seul Chapitre noble dont les chanoinesses, comme celles de Denain, ne prononçaient pas de vœux.

Un dossier retrouvé à Bouchain, resté inédit jusqu'en 1926, renferme de bien curieuses lettres qui relatent les tribulations ressenties par les Chanoinesses au cours de ces années de craintes incessantes. (1) On y voit qu'en 1780, pour mettre le comble à leur douleur, on les prévient qu'elles seront obligées d'accepter une abbesse étrangère, ou d'être réunies, — elles, chanoinesses séculières, — aux chanoinesses « vouées » de Bourbourg. Cette proposition rappelle, disent-elles, « la crédulité d'une bonne dame de Nedonchel, abbesse de leur Chapitre deux siècles auparavant, qui, sur les instances de l'évêque d'Arras, s'était laissé persuader que l'œuvre la plus méritoire était d'engager les chanoinesses à se faire religieuses ». C'est, du moins, ce qu'elles rappellent dans leur lettre du 12 septembre 1780, signée des Chanoinesses aînées, à l'adresse de M. de Montmorency, prince de Robecq. Elles rejettent énergiquement tous ces projets, qui leur semblent inacceptables et absolument contraires aux traditions de leur maison. A côté de la résistance à l'évêque, c'était, en même temps, la résistance au roi. Cette marque d'énergie n'était pas une innovation : un fait de même nature, mais de moindre importance, s'était déjà produit au temps où le Chapitre était sous l'autorité du roi d'Espagne. Car, en tous temps, les Dames de Denain avaient gardé leur fierté et leur esprit de résistance quand elles voyaient que leurs droits étaient attaqués. Ne les vit-on pas, en 1625 (pièces conservées aux Archives départementales du Nord), s'insurger contre le roi d'Espagne lui-même pour démontrer qu'on ne pouvait leur imposer de prendre par la force la fille de Mme de Béthencourt ?

Tout cela n'allait pas sans force protestations, et, pour les servir de leur refus incessant, les chanoinesses furent heureusement aidées par un très habile homme, M. l'abbé Moreau, chanoine à Condé, avocat du Chapitre. Il n'était cependant pas commode de lutter contre la volonté du roi, qui, désireux de faire une situation à une princesse étrangère, Mme de Nassau-Sarrebruck, réfugiée en France pour se faire catholique, s'apercevait que la place d'abbesse était vacante à Denain et voulait en profiter pour y placer sa protégée.

Mais l'abbé Chillau s'intéresse toujours au Chapitre et saura gagner les bonnes grâces de Louis XVI. Il le fait savoir à Mme du Chastel, la sœur de l'abbesse défunte.

(1) La petite collection Archéologique de l'Ostrevant, fondée par M. Albert Mallez, a été inaugurée, en 1926, par un volume intitulé *Les Dames de Denain* (Un exemplaire d'énergie féminine au XVIII^e siècle), qui renferme la collection des lettres retrouvées.

En 1780-1781, le Chapitre de Denain, représenté par ses quatre dames aînées, — qui sont Mmes du Chastel, Vanderbuch, d'Assignies et de Verquigneul, — est en proie à de grandes inquiétudes. Tout le couvent est en émoi et réclame l'assistance de ses plus puissants protecteurs, parmi lesquels, se trouve au tout premier plan, M. de Montmorency, prince de Robecq, commandant pour le Roi dans les provinces de Flandre. Les pauvres Dames font valoir qu'elles ne peuvent accepter l'intrusion d'une inconnue qui n'est pas au courant des usages. « Le plat abbatial dans le Chapitre a ses charges, et l'abbesse doit tenir table, à certains jours fixés, pour y recevoir les offices d'administration du Chapitre, et assister à l'audition des comptes. Cette charge ne peut se remplir qu'à Denain même et par l'abbesse en personne; on ne peut donc confier ce rôle à une personne qui se refuserait de résider au Chapitre. » C'est ce que, dans une lettre adressée à M. le prince de Robecq, disent les dames aînées, surement par la plume de M. l'abbé Moreau, dont la remarquable intelligence ne cessera de s'affirmer au cours de cette affaire. Des missives sont envoyées de tous côtés pour protester contre l'offre faite au Chapitre; on fera opposition au Parlement des Flandres; on ira au besoin se jeter aux pieds du Roi pour lui dire qu'on surprend sa bonne foi; et, même, les chanoinesses repartiront dans leurs familles. Les dames ne peuvent comprendre la décision dont on les menace. « Elles ont lu, avec attendrissement, dans les lettres de Madame de Maintenon, que, depuis la bataille mémorable de Denain, les militaires ont pris un double intérêt à leur Chapitre. » Elles ne manquent pas de rappeler à M. de Séchelles, qui, avant d'être contrôleur général, avait été intendant du Hainaut, leur avait renouvelé autrefois, au nom du Roi, la promesse de leur donner des secours. Elles font allusion à une lettre par laquelle le ministre Turgot leur mandait que leur pension sur le Trésor royal continuerait jusqu'à ce qu'on eût uni un bénéfice à leur Chapitre. Elles ne manquent pas de rappeler que la Reine, à la suite de leur placet de 1777, signifié de la haute noblesse de la région, leur avait promis sa protection.

L'évêque d'Autun écrit aux Dames de Denain, le 19 septembre 1780, pour regretter que « des événements imprévus aient toujours éloigné d'elles les secours que la bonté de sa Majesté leur destinait ». Toutefois revenant sur l'idée de la réunion de l'abbaye de Denain à un autre Chapitre « aussi noble et plus opulent que le leur », il les engage à obéir aux indications données; car ce projet « assurera leur bonheur en épargnant les frais énormes de construction ». Il s'agissait évidemment du Chapitre de Maubeuge, qu'on avait déjà désigné, en 1779, comme devant recevoir les Dames de Denain. Toutefois, les chanoinesses craignaient que l'évêque ne voulût désigner Etrun, Bourbourg ou Avesnes; dans ce cas, elles feront remarquer que, dans ces trois derniers monastères, on ne fait pas les mêmes preuves de noblesse qu'à Denain. De plus, les chanoinesses aînées protestent très dignement. Dans une fort belle lettre en date du 26 septembre, elles font remarquer à Mgr. l'évêque d'Autun « qu'elles préféreraient mille fois rester à l'état de médiocrité que d'acheter à ce prix une augmentation de revenu ».

Le Chapitre de Denain n'a-t-il pas les droits du « Seigneur de la terre et d'un autre clocher voisin, de curé primitif de

la paroisse, de collateur de plusieurs paroisses voisines » etc... ?
Ce sont là « les avantages de Denain dans tous les temps ». Les Dames ajoutent que, « depuis la célèbre bataille qui porte le nom de Denain, le local leur est devenu plus cher et plus précieux encore ; elles y prient sur les cendres de leurs parents morts dans les bras de la victoire. » Elles rappellent les bienfaits promis au Chapitre par Louis XIV. et réclament instamment une élection en règle. Elles en profitent pour repousser de plus belle la princesse de Nassau-Sarrebruck. « Certes, ce nom là est très respectable ; mais les Dames de Denain sont françaises, et, pour elles, les Montmorency, les Wailly, les Croy, les Créquy, les Coucy et les Marbœuf valent bien les princesses souveraines d'Allemagne. » Elles sont navrées de constater que, pour une seule dignité existant dans le Chapitre, on veut la passer à une étrangère. C'est la première infraction de ce genre que, depuis neuf cents ans, on ose commettre à l'égard de l'Abbaye de Denain. Elles ne peuvent donc admettre qu'on veuille leur imposer : 1° une personne qui n'est pas chanoinesse ; 2° une veuve ; 3° une étrangère à leur Chapitre. Elles oublient les protestations de 1625 vis à vis du roi d'Espagne.

Devant leurs réclamations, on leur indique que, peut-être, Mme la princesse de Nassau pourrait être nommée coadjutrice ; car le roi s'intéresse de très près à cette princesse âgée de soixante ans, grand-mère du prince qui s'est marié avec Melle de Montbarrey. (1)

Le prince de Montmorency, protecteur des Dames de Denain, leur conseille cependant d'arranger les choses et de recevoir d'abord Mme de Nassau comme chanoinesse ; ne sera-ce pas là le moyen d'achever les bâtiments « qui constateront à perpétuité l'existence de leur Chapitre, et d'augmenter le produit de chaque prébende ? » L'abbé Moreau rédige même à cet effet, un projet de délibération capitulaire, où l'on voit les Dames désireuses de donner au Roi une preuve de leur absolu dévouement, proposer d'offrir une prébende à la princesse douairière, malgré son état de viduité, et lui donner ainsi la possibilité de devenir la coadjutrice de la nouvelle abbesse. Mais, comme, d'autre part, les statuts du Chapitre interdisent qu'une chanoinesse puisse être reçue pendant la vacance de la crosse, elles comptent ainsi obtenir promptement une élection pour écarter la veuve en question, ou ne la recevoir que comme chanoinesse. On apprend ensuite que l'autorité du Roi peut lever la difficulté invoquée par le Chapitre. On n'ose même pas présenter au roi la délibération capitulaire, « qui serait mal vue à la cour ».

Le Comte de Lannoy, qui a ses deux filles et deux de ses tantes à Denain comme chanoinesse, apprend à Paris, de la bouche même des ministres, que le Roi veut absolument réunir le Chapitre de Denain à l'Abbaye de Bourbourg. Il en avise les Dames de Denain, qui, navrées, adressent un placet à la Reine pour lui demander protection : elles lui font part de leur douleur, de leur désespoir ; envoient aux ministres (dont Mgrs le

(1) Mlle de Montbarrey épousa, en 1779, le prince de Sarrebruck, qui avait douze ans et que l'on dut menacer du fouet et, d'autre part, accabler de pralines et de pistaches pour qu'il consentit à donner un instant la main à sa femme pendant les cérémonies, qui furent, par ailleurs, magnifiques. (G. de Pawlowski : *Les Annales Politiques et Littéraires*, 11 avril 1926).

prince de Montbarrey, le prince de Soubise et l'évêque d'Autun) une circulaire leur demandant de provoquer les ordres du Roi relativement à l'élection, et prient M. de Necker, ministre à la Cour, par une lettre datée du 27 Octobre 1780, de vouloir bien écouter avec bonté M. de Letombe (1), qu'elles envoient à Paris avec mission de développer les protestations suggérées au Chapitre par d'aussi funestes projets.

Elles écrivent à d'autres personnages influents et considérables et rappellent au prince de Robecq, dans une lettre en date du 29 Octobre 1780, « qu'elles ont été fondées l'an 774 par une fille de Pépin, roi de France, épouse du Comte d'Ostrevant ; que Sainte-Remfroye, leur fille, fut leur première abbesse ; que leur Chapitre s'est maintenu pendant 1006 ans avec dignité et splendeur... » Elles croient comprendre que Mgr l'Evêque d'Autun « leur en veut parce qu'elles ne lui ont pas écrit à la mort de leur abbesse (2) ; mais elles ont vu qu'on ne l'a jamais fait... »

Ces lettres ont été étudiées notamment par M. Jean Ott, qui, en 1926, à leur propos, évoque la « comédie administrative » qu'elles éclairent à fond. « De cette comédie, relevons trois rites qui n'ont pas changé dans les causes administratives, mais que l'on exécute maintenant avec moins de style : le « précédent » ; la « strangulation par persuasion » ; la « fausse argumentation opposée à l'argumentation fausse ». C'est la comédie de tous les temps ; mais les lettres des Dames de Denain et de leurs correspondants sont agréables, « parce qu'elles proviennent d'une époque où il y avait beaucoup de personnes cultivées ».

Au début de Novembre 1780, tout manque de se gêner encore. Madame du Chastel, chanoinesse aînée, a écrit de sa main à Madame la Princesse de Tingry une lettre froide et sans chaleur : on en conclura donc que les autres lettres, beaucoup plus fermes, sont faites uniquement par M. le Chanoine Moreau, et qu'en conséquence la résistance opposée aux ordres de la Cour par les Dames de Denain ne vient pas d'elles, mais de leurs gens d'affaires. On jugera que ceux-ci conseillent aux chanoinesse de ne pas céder : sans quoi, elles consentiraient aisément à tout. C'est une très curieuse lettre de M. l'Abbé Moreau qui révèle cet état de choses, et, très perspicace, il conjure Madame du Chastel de ne plus commettre d'imprudences semblables. On apprend aussi que Madame de Verquigneul était chargée de decopier mot à mot les lettres écrites par l'Abbé Moreau : elle signait avec les trois autres dames aînées.

Une lettre de M. de Letombe reproche cependant à M. l'abbé Moreau de ne pas en avoir suffisamment mêlé de pathétique dans certaines lettres signées par les Dames : le Consul d'Amérique dit à ce sujet : « Les femmes ont le don des larmes, et elles s'en servent si bien qu'il faut toujours les faire pleurer. »

Du reste, M. de Letombe trouve à Versailles des protecteurs zélés, et, le 1er Novembre 1780, il ne désespère pas de réussir et de donner toute satisfaction à l'illustre Chapitre de Denain. Il compte que, par Madame de Chimay, il obtiendra la protec-

(1) M. de Letombe se trouvait alors à Paris : il était Consul général de France près des Etats-Unis d'Amérique.

(2) Il est donc ainsi bien certain que Madame du Chastel de Pétrieu était morte avant 1781.

tion de la Reine en faveur de « Mesdames de Denain ». Il dresse ses batteries pour résister à toute action contraire et recherche des protecteurs, demande des conseils au juriconsulte Piales et à des docteurs de la Sorbonne. Et, pour empêcher toute indiscretion, l'abbé Moreau écrit de Valenciennes à M. de Letombe, le 7 Novembre, pour lui remettre une liste de noms dont le destinataire de sa lettre n'aura pas de peine à deviner l'usage. Cette lettre donne des noms de personnes qui, par la suite, dans la correspondance entre les deux défenseurs du Chapitre de Denain, ne seront plus désignées que par un numéro conventionnel : « Elle nous servira, dit l'abbé Moreau, à abrégier les noms et qualités de manière que, quand je vous écrirai de présenter mon respect à Madame n° 23 ou à Monsieur n° 23, nous nous entendrons aussi parfaitement que si nous couchions le nom sur le papier ». Et, avec une certaine virtuosité, les deux correspondants emploient des numéros pour parler des événements futurs : on saura que n° 3 a répété ce qu'avaient dit près de lui n° 12 et n° 28 ; que n° 3 a chaussé une fantaisie dans l'esprit de Madame n° 4 ; que n° 5 a fait une réponse très honnête ; que le n° 23 ne veut aucune levée de boucliers ; que 55 ne sort plus et que le « temps de sa retraite donnera la direction aux nuages » ; que l'on négligera rien pour parvenir à 56 ; que 17 ne croit pas possible d'agir sans 25 et 28 ; qu'il faut se défier du 28 autant que du 33 lui-même... que 55... On apprend, au surplus, que « les vents règnent Nord-Est... ». Peut-être pourrait-on retrouver les noms d'une partie de ces grands personnages dans la liste — reconstituée par M. l'abbé Dewez dans son *Histoire de l'Abbaye d'Hasnon* — des protecteurs qui ont signé leur supplique à la reine Marie-Antoinette en faveur des Dames de Denain. La plupart de ces nobles seigneurs « avaient ou avaient eu à Denain fille, sœur ou nièce » : MM. le Maréchal duc de Durac ; le Prince de Tingry ; le Duc de Croy ; le Prince de Croy ; le duc d'Havré ; le marquis de Cernay ; le Comte de la Mareq ; le Prince d'Aremberg ; le Comte Mailly ; le Marquis de Nesle ; le Prince Saint-Maurice ; le Prince de Montmorency ; d'Alsace, Prince Henoie ; le Comte de Lannoy ; le Marquis de Ghiselle ; le Bailly de La Tour Saint-Quentin ; le Marquis d'Aoust ; le Duc de Guinel ; le Marquis de Croix ; le Comte de Beaufort ; le Marquis de Beaufort ; le Marquis de Nedonchel ; le Marquis de Hanchin ; le Vicomte de Béthune ; d'Assignies, Comte d'Oisy ; le Comte de Maulde ; le Comte de Croix ; le Comte de Gand ; le Vicomte de Gand.

M. Moreau lutte énergiquement contre tout projet non conforme aux instructions des fondateurs du Chapitre, qui ont visé l'éducation des jeunes demoiselles. Les Dames de Denain ont avoué qu'elles n'étaient pas riches : elles ne le diront plus désormais, si l'on veut bien respecter les statuts de leur institution. En parlant à Mgr l'Evêque d'Autun des Dames de Denain, l'abbé Moreau les appelle des « commettantes timides et alarmées ». Madame la Princesse de Tingry écrit de Versailles à Madame du Chastel, chanoinesse aînée, pour lui dire quel intérêt elle porte au Chapitre de Denain, — « établissement fait pour être soutenu et respecté à tous égards ». Cependant, certains parents des dames chanoineses leur conseillaient alors d'accepter, sans résistance, Madame de Nassau pour abbesse. Mais l'abbé Moreau connaît les avantages de la résistance, qui est souvent crainte par ceux-là mêmes dont la fonction est de donner des ordres. Il veut aussi qu'on rassure les « jeunes

dames » de Denain, mais sans leur parler de tous les ennemis en cours : « Le secret est l'âme des affaires ». Comment le Chapitre de Denain, au surplus, a-t-il pu durer si longtemps ? « Les établissements comme les nôtres, écrivent les chanoinesse aînée, ne se soutiennent qu'en faisant toujours le lendemain ce que l'on y faisait la veille : voilà le seul principe certain que nous connaissons et que nous avons appris dès notre enfance ». On retrouve, dans cette dialectique serrée, quoique présentée sous une forme volontairement naïve, toute la finesse de M. l'abbé Moreau.

L'évêque d'Autun écrit de Moulins — berceau de Villars — à Mesdames de Denain, le 22 Novembre 1780, et, tout en leur disant qu'elles n'ont pas à s'effrayer de n'avoir pas encore reçu la permission de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse, il les assure de tout son zèle pour les intérêts et le bonheur de leur Chapitre.

Mais les évêques de Saint-Omer et d'Arras se sont rendus chez les dames nobles bénédictines de Bourbourg et leur ont fait signer un acte capitulaire par lequel elles consentent à faire union avec Denain ; toutefois, l'acte n'aura de validité que si les Dames de Denain consentent à le ratifier ! M. le Marquis de Verquigneul, qui envoie des détails à sa fille, lui dit que le Chapitre serait déshonoré s'il donnait le moindre consentement à ce « projet fanatique ». On a fait valoir contre les Dames de Denain qu'elles sont pauvres et ne savent pas faire fructifier leurs biens ; qu'elles louent leurs terres à un prix trop peu élevé ; que leurs dîmes sont mal régies.



LAURENT DE BOUCHAIN
Ingénieur et « mécanicien » français

Les juriconsultes donnent de nouveau l'avis, vers ce moment, que le projet d'incorporation « dont s'agit » est ridicule et plein d'inconséquence. Les trois quarts des bâtiments du Chapitre de Denain ne sont-ils pas, d'ailleurs, « reconstruits à neuf ? le nouveau canal du célèbre M. Laurent n'a-t-il pas desséché le sol où se trouve l'abbaye, qui est devenue un séjour délicieux et salu-

taire ? » Sur l'avis de M. Defosse, de Douai, elles préparent un nouveau projet de délibération capitulaire pour offrir, la crosse vacante, une prébende à Madame de Nassau-Sarrebrück, malgré son état de viduité, et lui donner ainsi la possibilité d'être nommée coadjutrice par la suite. Ce projet, dans lequel on dit « saisir l'occasion de présenter une preuve d'attachement et de respect à Sa Majesté », est destiné, dans la pensée de son auteur, à démontrer l'injustice des prétentions loyales : il est question d'en remettre deux ou trois cents exemplaires à Mesdames de Maubeuge, et pareillement au Parlement et aux abbayes de la province. Mais M. de Letombe, d'accord avec MM. de Croy et de Montmorency, s'oppose à l'impression de cet acte.

M. de Letombe envoie toujours des lettres intéressantes à M. Moreau ; mais elles ne sont pas toujours lisibles. « Si vous ne vous mettez en dépense de cinq sols pour acheter de l'encre noire et continuer à m'écrire à l'encre blanche, je porterai lunettes, à coup sûr, avant votre retour ».

La fin du mois de Décembre réserve de douloureuses appréhensions à Mesdames de Denain. M. l'évêque d'Arras a déclaré que leur Chapitre est désigné pour y faire un hôpital d'enfants trouvés du Haynault et Cambrésis, et que cela vaut bien un Chapitre de chanoinesses ». Ce dignitaire revient sur le reproche que les terres de Denain sont louées seulement au quart du prix auquel leurs voisins des chanoinesses louent les leurs ; que la manière de vivre au Chapitre ne vaut rien. Il fait remarquer qu'il faut manger en commun au réfectoire ; coucher au dortoir ; mener la vie monacale, et souscrire à la réunion avec Bourbourg (1), ou avoir le choix de retourner dans leurs familles ».

Les objections faites par M. Moreau à M. de Letombe relativement à ces accusations sont aussi dignes qu'humaines et tout à l'éloge des chanoinesses : « Leurs terres sont louées aussi chèrement que toutes les terres voisines appartenant à des abbayes ou à des maisons religieuses ; qu'elles seraient fâchées d'en porter le prix au taux exorbitant de quelques particuliers ; qu'il n'y a que trop de riches bénéficiés qui livrent le malheureux laboureur à l'avidité d'un intendant pour le pressurer ; que, pour elles, au milieu de leurs vassaux, leur cœur saignerait si elles les voyaient malheureux ». M. Moreau ajoute donc que l'attaque de M. l'évêque d'Arras sur la mauvaise administration de leurs biens est non seulement fautive, mais encore invraisemblable. Et puis, tous les bâtiments de Bourbourg sont très vieux, et moins considérables dans leur ensemble, que les deux grandes ailes des bâtiments neufs déjà habités à Denain. Les Dames sont révoltées des observations impuissantes dont elles sont l'adresse : « Jusqu'ici, non seulement les ministres, mais ce qu'il y a de plus illustre parmi les seigneurs, ont traité les chanoinesses avec politesse, mais avec respect ».

En février 1781, on commence à avoir « de grandes espérances de succès pour le Chapitre de Denain ». M. de Tingry écrit

(1) Les Dames de Bourbourg n'auraient pu qu'être flattées de voir venir à leurs côtés les nobles chanoinesses de Denain. Mais le projet ne devait pas se réaliser, et c'est peut-être pour offrir une fiche de consolation aux Dames de Bourbourg que la Reine Marie-Antoinette prenait, en 1782, le titre de « première chanoinesse de Bourbourg » et donnait à cette institution l'appellation de « Chapitre de la Reine ».

à M. de Letombe qu'il a vu M. l'évêque d'Autun, lequel avait parlé à la Reine au sujet des Dames de Denain.

Le 9 Mars 1781, les Dames écrivent à la Reine « dans la forme usitée de toute ancienneté dans le Chapitre, lorsqu'on s'adresse aux souverains ».

Pour la Reine.

Denain, 9 Mars 1781.

Madame,

Votre Majesté a daigné nous promettre sa protection royale, et nous osons la réclamer, l'implorer, dans un moment où la longue vacance de la crosse nous alarme vivement, ainsi que la portion de la noblesse de nos provinces, qui a des droits aux prébendes de notre Chapitre, fondé depuis mille huit années par Pépin (1), roi de France, et toujours protégé par nos rois.

Notre Chapitre n'a point d'exemple d'une vacance de crosse aussi longue ; mais notre inquiétude, notre douleur, ne nous permettant aucune impression, nous prions M. le Prince de Robecq de porter nos doléances et nos humbles supplications aux pieds de Sa Majesté.

Sa qualité de commandant pour le Roi dans nos provinces l'a mis à portée de connaître parfaitement nos usages, nos statuts, notre Chapitre. Personne n'est plus à même d'en rendre compte à Sa Majesté, et nous la supplions de nous écouter avec cette bonté que caractérise si bien votre âme sensible et bienfaisante.

Nous sommes avec un très profond respect, Madame,

De Votre Majesté...

C'est M. de Montmorency, prince de Robecq, qui est prié, comme défenseur de la noblesse délaissée ou opprimée, de remettre cette lettre à la Reine. Les Montmorency ne sont-ils pas les protecteurs naturels du Chapitre ? C'était un Montmorency qui, d'après une lettre de Madame du Chastel en date du 9 Mai 1781, protégea autrefois le Chapitre pour lui faire obtenir des indemnités en dédommagement des pertes qu'il avait souffertes lors de la fameuse bataille de Denain. Aussi le Chapitre de Denain « regarde-t-il avec plaisir l'illustre maison des Montmorency comme son soutien, sa restauration ».

Dès lors, les événements semblent pouvoir laisser supposer à Mesdames de Denain que, bientôt, elles seront quittes de leur longue épreuve. Elles n'ont pas hésité, en même temps qu'elles écrivaient à la Reine, de réclamer encore l'appui de leurs protecteurs : les Croy, les Tingry, les Soubise, ainsi que le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'Empire. M. de Letombe écrit à M. l'Abbé Moreau « que le renard s'est laissé prendre et qu'il n'y a plus de nuages sur l'affaire ».

La cause semble gagnée. C'est peut-être simplement pour la forme que, le 28 Avril 1781, M. le Prince de Robecq écrit aux Dames pour leur demander de lui adresser les pièces authentiques prouvant que, depuis que le Chapitre a passé sous la domination de la France, les chanoinesses de Denain ont été con-

(1) Cette référence chronologique contribuerait à faire croire que Pépin, mort en 768, vivait encore en 773. Mais il est probable que Marie-Antoinette, qui devait mourir si tragiquement huit ans après l'époque à laquelle l'implorait les Dames de Denain, n'avait pas non plus de prétentions en Histoire de France.

firmées ou maintenues dans leurs usages et privilèges : il est vrai qu'il leur dit être sur le point de pouvoir affirmer que cette éternelle affaire « va être réglée enfin à leur satisfaction ». Par la réponse des Dames, on apprend que l'abbaye possède des pièces qui la confirment dans ses droits anciens. Ces actes sont détaillés, en partie, dans leur lettre du 2 Mai 1781 :

1680. — 20 Avril : Brevet du roi Louis XIV, etc...

1682. — 5 Décembre.

1686. — Décembre : Arrêt du Conseil qui accorde aux Chanoinesses le titre de Dames.

1712. — 25 Décembre : Lettre de M. Voysin, ministre.

1717. — 17 Janvier : Lettre du duc de la Force, ministre.

1731. — 3 Novembre.

1751. — 28 Août : Lettre de M. d'Argenson, ministre.

1754. — 13 Juillet.

1754. — 8 Novembre.

1755. — 22 Mai.

1757. — 28 Mai : Arrêt au Conseil des dépêches de Sa Majesté sur les usages ou statuts anciens de l'abbaye.(1)

Les Dames de Denain rappellent un peu plus tard que la châellenie de Bouchain, dans laquelle leur Chapitre est situé, n'ayant pas fait de capitulation civile quand cette ville fut conquise par Louis XIV, elles ne peuvent en réclamer aucun article en leur faveur. Mais, chaque fois qu'on a voulu apporter quelques troubles dans leurs statuts et privilèges, la protection spéciale des souverains leur a été accordée, comme l'indiquent certains arrêts contre Mlle de Rougefayt et contre M. de Grand-Rubecourt. Elles peuvent donc être assurées que, cette fois encore, la protection royale ne leur fera pas défaut, et elles peuvent croire, peut-être, que leur Chapitre est appelé à vivre éternellement.

Les choses n'allèrent cependant ni aussi vite ni aussi bien que les Dames pouvaient l'espérer. Les pourparlers continuèrent, et la reine Marie-Antoinette voulait démontrer qu'elle n'abandonnait pas ses protégées. Mais les tribulations ne faisaient que commencer pour celles-ci.

En 1781, la noblesse des Etats d'Artois présente un mémoire, accompagné d'une notice sur le Chapitre de Denain (pièce des Archives Départementales du Nord), pour obtenir du Roi le maintien du privilège des Dames de Denain et empêcher ainsi l'exécution du Conseil du Roi du 18 Août 1781, dont l'application permettrait à une étrangère au Chapitre d'être nommée abbesse.

L'abbé Chillau, aumônier de Marie-Antoinette, qui était à l'origine de tous les dissentiments encourus par le Chapitre, ne s'était pas tenu non plus pour battu. Il vint expressément à Denain, le 22 Septembre 1781, sur les ordres du Roi. Il fit rédiger par les Dames un acte capitulaire au cours d'une assemblée présidée par la Dame du Chastel, dame aînée et sœur de l'abbesse défunte. Elles déclarent, dans cette pièce, qu'il leur a été donné lecture de deux lettres, l'une de M. le Marquis de Ségur, ministre de la Province, et l'autre de M. l'Evêque d'Autun, chargé de la feuille des bénéfices : Il en résulte que S. M. veut faire éprouver au Chapitre « l'effet de sa protection royale

en accordant aux Dames et Demoiselles du Chapitre noble secours dont elles ont le grand besoin pour l'arrangement de leurs affaires ». Le Chapitre, assemblé, témoigne sa reconnaissance et son respect au roi, et les chanoinesses, entièrement confiantes dans ses bontés, défèrent à S. M. le choix de l'abbesse — « mais pour cette fois seulement et sans tirer à conséquences pour l'avenir ». (Elles ne se doutaient guère qu'elles n'auraient plus jamais à procéder à la moindre élection, puisque la Révolution devait, une dizaine d'années ensuite, faire disparaître de cette vieille abbaye, qui avait résisté à tant de péripéties.) Elles se mettent à ce sacrifice « libre et volontaire » d'autre restriction que de prier le roi de ne point mettre à leur tête une personne qui eût été mariée : il tiendrait probablement compte de leur désir en constatant combien le Chapitre lui faisait hommage en se privant « du plus beau droit dont il jouit ». Elles réclament donc le maintien absolu de leur droit d'élection ; « car elles avaient toujours été autorisées à présenter au roi trois sujets pour l'abbaye ».

Elles décident que cette importante déclaration serait inscrite à leur registre et qu'il en serait envoyé trois copies, signées de Madame du Chastel, dame aînée, à M. le Comte de Maurepas, à M. le Marquis de Ségur et à M. l'évêque d'Autun. Cette pièce est signée aussi de Mesdames Vanderbuch, d'Assignies, de Verquigneul, de Beaufort, de Mondicourt, de Lannoy. On note que Mademoiselle de Croix de Bucquoy est absente, quoiqu'elle eût été « dûment convoquée par lettre à elle envoyée par exprès chez M. le Marquis de Bryas, son frère au château de Morvillers ». Et comme dernière signature, on voit : « Par Madame du dit Chapitre : Bousez, secrétaire ». La conséquence de cet acte ne se fait pas attendre. Le 30 Septembre 1781, la comtesse de Barthélemy-Marquise de Jancourt, chanoinesse du Chapitre de Saint-Louis de Metz, à qui des lettres de *don* sont octroyées par le Roi, la Chancellerie, est désignée comme abbesse de Denain. Mais les difficultés n'étaient pas finies, et la dernière abbesse, qu'on indiquait que — mais cette date est inexacte — comme ayant cessé ses fonctions le 17 Février 1790, ne devait réellement venir prendre possession de son poste à Denain, que cinq ans après la nomination officielle du roi de France.

En somme, le Chapitre avait donné au Roi une marque d'obéissance et de respect en le priant d'ordonner lui-même l'élection de l'abbesse. Cette résolution prise par les dames aînées était cependant contraire à la décision de 1757, qui laissait le pouvoir à l'évêque d'Arras, dont le courroux devait se manifester bientôt.

Le 2 Décembre 1781, Louis XVI nommait Don Lallart à la dignité de co-adjuteur de l'abbé de Marchiennes. En même temps, Don Lallart recevait charge de payer annuellement, pendant vingt ans, à l'abbaye de Denain, la somme de trente mille livres.

Il fallait bien que l'évêque d'Arras, privé de ses droits par les Dames de Denain, s'inclinât devant la volonté royale. C'est ce qu'il devait faire seulement le 12 Mars 1783 ; mais, toutefois, il écrivait à Don Lallart une lettre où une certaine restriction restait visible : « Puisque le roi vous a nommé abbé de Marchiennes, il faut que vous le soyez ; mais auparavant, il y a nécessité d'effacer la tache de simonie dont votre nomination est infectée ».

(1) Un mémoire pour les Dames, présenté à Louis XV en 1773, rappelle l'arrêt du 28 Mai 1757.

Combien l'acte capitulaire du 22 Septembre 1781 comptait peu pour l'évêque d'Arras ! mais comme le droit de nomination qui lui avait été accordé en 1757 paraissait aussi bien aboli !

L'évêque d'Arras allait loin dans son argumentation et dans ses conclusions. Dans un mémoire imprimé, se prélat établissait une corrélation, une intelligence, une entente, entre la délibération des religieux de Marchiennes et celle des chanoines de Denain : rien ne démontrait cependant nettement que cette malencontreuse coïncidence existât, bien qu'elle existât probablement au fond, et, au mépris de toute pièce authentique pouvant prouver la justesse de son accusation, il s'efforçait de partager la tache de la simonie entre les deux maisons.

Le Conseil d'Etat avait enregistré, en 1782, un arrêté royal du 31 Mai qui rappelait les provisions obtenues de N. S. P. le Pape par la Comtesse de Jaucourt, le 11 Mars précédent, et sur l'opposition de l'Evêque d'Arras.

Cet arrêté, qui tient compte de l'affaire intentée par l'Evêque devant le Conseil des Dépêches, et par devant le sieur Camus de Néville, ordonne que Madame de Jaucourt soit mise en possession du spirituel et du temporel.

Mais les accusations de l'Evêque d'Arras allaient seulement faire rebondir encore cette interminable affaire. La Comtesse de Jaucourt ne pouvait manquer de protester hautement. Quoi qu'elle ne fût, dans l'ordre de Sainte-Remfroye, qu'une nouvelle venue, il lui était donné d'incarner l'esprit de fierté des Dames de Denain, toujours disposées à résister à l'Evêché d'Arras, qui, déjà, deux siècles auparavant, les menaçait d'excommunication quand elles s'étaient refusées à donner à leur maison un caractère résolument monastique. Le procès devait donc durer encore quelques années, et l'exaspération existait dans les deux camps. L'Abbaye de Denain représentait toute la noblesse lignée contre les prétentions, qu'elle trouvait arbitraires et contraires aux traditions, de l'autorité religieuse locale. Dans cette affaire, Versailles surtout était pour Denain, mais non ce qu'on appelait alors « la Flandre ».

Madame de Jaucourt ne pouvait oublier que, nommée cependant directement par le roi, il ne lui était pas possible de venir reprendre son poste à Denain. Sa réponse fut également imprimée ; on aimait, en ce temps-là, comme en tous les temps, à se justifier « devant la galerie » ; dans le domaine de la procédure, toute relation écrite s'adressait surtout aussi beaucoup au public.

L'imprimerie « Cellot, à Paris, rue des Grands-Augustins, — à l'ancienne rue Dauphine » —, a donné, en un placard de quarante-huit pages, la défense de Madame de Jaucourt, ainsi que la consultation dont le texte a été délibéré à Paris, le 22 Mai 1783, par MM. Vulpiau, Laget-Bardelin, Tronchet, Courtin, Courbeville et Rolin de Mozas. Madame de Jaucourt y fait valoir que l'Abbesse et le Chapitre ne pouvaient pas s'attendre à ce que l'on tentât de les comprendre dans une inculpation de simonie à laquelle le Prélat qui les accuse ne croit pas lui-même, — « d'autant moins qu'il en serait en quelque sorte complice, si ce délit était aussi réel qu'il est imaginaire ». Le Chapitre présumait peu que son exemption de la juridiction ordinaire, avec l'immédiateté au Pape et au Saint-Siège, fût attaquée par l'Evêque d'Arras.

Alors que Sa Majesté avait marqué sa volonté, l'Evêque, ne voulant pas connaître la brevetaire du Roi, disait Madame de Jaucourt intruse et déçue, sous le prétexte qu'elle ne possédait aucun titre canonique délivré par le diocèse d'Arras. L'Evêque demande que les bulles soient fulminées. Mais l'abbesse déclare que la mémoire de M. de Conzié contre les Dames a d'abord été lu en secret dans des sociétés particulières, « enfin ensuite par degrés à ceux qui en goûtaient la malignité et voulaient en répandre le venin ».

Rarement, sans doute, un procès entre un Evêque et une Abbesse atteignit-il une telle violence de ton. Le mémoire ajoute que l'inculpation contre l'abbesse est invraisemblable ; car, enfin, Madame de Jaucourt était chanoinesse à Metz, étrangère à tous les scandales, et ne pouvait vraiment pas savoir ce qui s'était passé à Marchiennes. Les faits de 1779 sont rappelés dans ce tranchant exposé ; on insiste sur le grand âge et les infirmités de Dom Hémart. L'Evêque projetait alors la destruction du Chapitre de Denain, et c'est pourquoi fut lancée l'accusation de prétendue simonie.

C'est dans ce mémoire qu'il est dit que, pour se sanctifier, les moines de Marchiennes, terrifiées, avaient cru devoir se déclarer coupables, ne l'étant pas. Mais ne rappelait-on pas le style véhément de l'évêque et les menaces d'excommunication majeures contre Marchiennes ?

Les origines de l'Abbaye de Denain — et, sûrement, Madame de Jaucourt est sincère quand elle affirmait là des faits dont l'authenticité est incertaine — sont rappelées aussi. C'est au milieu du VIII^e siècle que le Chapitre a été fondé et doté par le roi Pépin et le comte d'Ostrevant. Il eut pour premières chanoinesse neuf princesses, filles de ce comte et nièces de ce monarque. Il fut rétabli et doté de nouveau en 877 par l'empereur Charles-le-Chauve, « dont la chartre existe ». On voit que, si la validité de la chartre a été contestée, l'abbesse la cite nettement pour bien faire ressortir que le Chapitre de Denain est absolument une dotation royale.

Le mémoire note les efforts de « l'abbé de Chilleau », aumônier de la Reine, pour sauver le Chapitre dont le rôle doit être de lutter contre un projet de destruction humiliante. Et, puisque le Roi protège les Dames de Denain, l'Abbaye considère le Roi comme son nouveau fondateur. Ce fier exposé, dans lequel l'Abbesse nommée par le Roi ne craint pas d'employer les termes plutôt exaspérés qu'elle reproche elle-même à l'Evêque, est signé : « Comtesse de Jaucourt, abbesse et fondée de pouvoir du Chapitre de Denain ».

La consultation des juriconsultes suit ; elle n'a pas moins de cinquante-trois pages. Le même langage, haut et rude, y est employé par les rédacteurs de ce mémoire cinglant. Ils déclarent qu'après s'être formés en Conseil, la connaissance des pièces justificatives leur a démontré que la faute d'intrusion reprochée à Madame de Jaucourt est tout à fait mal fondée. Le Chapitre de Denain jouit de bénéfices temporels et peut être constitué comme corps ecclésiastique. Cette consultation est signée des principaux avocats du Barreau de Paris ; Tronchet, Despeaux, Vulpiau, de Courbeville et Courtin.

Tout en faisant valoir les droits conférés aussi à d'autres abbayes, les juriconsultes rappellent le règlement de 1757 (ar-

ticle 24) qui confère tous les droits du Chapitre de Denain à l'abbesse et aux quatre chanoinesses aînées. Puis, se rapportant au traité de M. Pialles, ils discutent pied à pied le caractère de la simonie, qui peut être mentale, conventionnelle ou réelle. On conteste au Chapitre, disent-ils, le droit d'avoir des pensions sur des abbayes ; mais l'Eglise de Reims et nombre d'autres, y compris même l'Université de Douai, sont dans ce cas.

Le mémoire reproche au Promoteur d'Arras de n'avoir pas joint à son mémoire une copie entière et exacte du bref rédigé par le Pape, ou d'avoir laissé ignorer à son Conseil la plupart des faits.

Dom Hémart, qui est mort six mois après la nomination de son coadjuteur, n'a jamais été dans le cas de payer la pension accordée au Chapitre de Denain. Le premier terme ne pouvait échoir que six mois après son décès. « Tout concourt donc à garantir le Chapitre de Denain du reflux d'une simonie qui n'a pas existé à Marchiennes. Si elle avait quelque réalité, elle n'atteindrait pas ce Chapitre, qui n'a eu aucune part à ce qui s'est fait dans cette abbaye de Marchiennes ». Il faut donc repousser l'accusation de l'agresseur — l'évêque — qui prétendait que les chanoinesses avaient renoncé au droit d'élire moyennant le prix de 500.000 livres. C'est, au contraire, *par un abandon libre et volontaire* que l'Abbaye a déféré au Roi son droit d'élire, pour exprimer ainsi au monarque les marques de sa sensibilité respectueuse. Il n'y a donc seulement rien de certain, mais rien de vraisemblable, dans cette cession du droit d'élire, et le mémoire fait valoir hautement l'honnêteté connue des personnalités respectables qui ont été accusées.

Cette déclaration ne pouvait en rester là. Un autre mémoire de quarante-sept pages est encore imprimé à Paris par L. Cellot. Il est adressé au Roi et à son Conseil des Dépêches.

La forme adoptée est peut-être encore plus nette, plus digne que précédemment. L'entrée en matière est catégorique.

Au Roi et à nos Seigneurs de Son Conseil,

Sire,

L'Abbesse et le Chapitre de Denain

Contre le sieur Evêque d'Arras

en présence de son Conseil.

« Le sieur Evêque prétend que les délibérations de Marchiennes sont infestées d'une simonie manifeste et ont une connexion nécessaire avec l'acte capitulaire. Or les Dames démontrent que la délibération du Chapitre de Denain est légitime et ne présente aucun vice ni irrégularité. L'appel de la Comtesse de Jaucourt est donc fondé. »

Comme conclusion de ce nouveau mémoire, les Dames demandent que le mémoire imprimé du Promoteur d'Arras soit supprimé comme injurieux, calomnieux et diffamatoire, et que ledit sieur Evêque soit condamné aux dépens.

La dernière phrase de cette requête est d'une élégance ravissante :

« Les suppliantes continueront leurs vœux pour la prospérité de VOTRE MAJESTÉ ET DE NOS SEIGNEURS DE SON CONSEIL ».

M. de Conzié était infatigable quand il s'agissait de répéter les Dames de Denain. Aussitôt son procès perdu contre elles et contre les religieux de Marchiennes, il en intenta un autre au même tribunal royal. D.-Maurice Guinez, — qui compta, dès 1782, le manuscrit de son collègue Louis Pissot : *Mémoire des évènements les plus remarquables après 1715*, — écrivait : « Ce procès, jusqu'à présent, n'est pas vidé ». L'intention du prélat était de priver le Chapitre de Denain « de son immunité et de le soumettre à la juridiction d'Arras ». Ce manuscrit rappelle que c'était ce même M. de Conzié qui, à la tête de plusieurs autres évêques, avait voulu enlever, en 1773, les mêmes privilèges aux abbayes Saint-Vaast (Arras) et Saint-Bertin (Saint-Omer), lesquelles, pour conserver ce droit, furent contraintes, après trois ou quatre années de procédure, de s'adresser à Cluny, sans qu'elles y perdissent toutefois le droit de choisir elles-mêmes leurs supérieurs et officiers subalternes.

D'autres mémoires imprimés en 1784 donnent sur ce procès retentissant des détails complémentaires qui font mieux voir encore combien il répugnait aux Dames de Denain de se soumettre à l'autorité de M. de Conzié.

C'est chez Knapen et fils, à Paris (« au bas du Pont Saint-Michel »), qu'a été imprimé sur 36 pages, en 1784, la supplique adressée, en 1781, au Roi et aux Seigneurs de son Conseil, par l'abbé de Marchiennes. Il y est imploré justice, et le mémoire demande que le sieur Evêque d'Arras soit débouté de sa demande relative au brevet de nomination.

L'imprimeur Cellot donne, en 1784, un mémoire de 32 pages *Précis par Dom Lallart, nommé à l'abbaye de Marchiennes, par l'Abbesse et le Chapitre de Denain, contre M. l'Evêque d'Arras*. On y rappelle le décès de Madame du Chastel en août 1781 (1), et le nom de Madame de Nassau-Sarrebruck, désigné par le roi pour succéder à cette abbesse, y est cité. Il y est relaté que l'official de M. l'Evêque d'Arras a refusé les bulles de la Comtesse de Jaucourt ; car elle avait obtenu des provisions du Pape à cause du cas particulier et de la véritable nature du Chapitre de Denain. Ce mémoire fait bien voir que, selon une sorte de tradition observée à Denain, les Dames voulaient dépendre uniquement du Pape et du Roi et se faire considérer comme un corps ecclésiastique. On y rappelle qu'elles ont trouvé abusive et vexatoire l'accusation de prétendue simonie et mentionnent que Louis XV avait fait relever les bâtiments de Denain. Puis, l'indignation éclate, et les suppliants des deux abbayes en cause ne ménagent pas leurs termes. Ils disent que l'Evêque s'est montré sans égard comme sans respect pour les actes mêmes émanés du Roi. Puisque les Ministres et les Commissaires de Sa Majesté ont été publiquement accusés et diffamés, ainsi qu'une Communauté nombreuse de Religieux et un Chapitre distingué de Chanoinesses, on aurait dû faire les poursuites avec le secret et la circonspection et éviter, par religion comme par décence, le scandale et la diffamation dans l'exécution d'un jugement, s'il fut intervenu sur un délit certain et privé. *Quelle différence entre l'observation de ces règles et la licence qu'on s'est donnée !* Il est évident que ces phrases aussi adroites que diplomatiques, ne pouvaient que continuer à valoir aux Dames la bienveillance de la Cour de Versailles.

(1) Cette date n'est pas exacte, si l'on s'en rapporte aux lettres écrites de Denain par les Chanoinesses à cette époque.

Il fallait bien tout de même que ces débats prissent fin. L'impatience devait être grande dans les deux camps. Ce fut la Comtesse de Jaucourt qui l'emporta. Sa nomination fut définitive dans le courant de 1786. On trouve, aux Archives Départementales du Nord, la pièce par laquelle, le 20 Septembre 1786, une délégation est donnée par l'Aumônier de Madame Adelaïde, Pierre-Aimé de Royon, abbé commendataire de N.-D. de Dalon (diocèse de Limoges), archidiaacre d'Ostrevant, à Henri-Gabriel de Montrieux, vicaire-général de Cambrai, pour installer Barthélemy-Marguerite de Jaucourt, abbesse de Denain. Mais cette cérémonie justificative n'a lieu qu'en octobre 1787.

Cette entrée si pénible de la Comtesse de Jaucourt au Chapitre de Denain est enfin constatée par une lettre de M. Mercier, chanoine d'Arras (1788, Archives départementales), accusant réception du procès-verbal de cette cérémonie si extraordinairement retardée.

Une note de M. Blin, relative à Madame de Jaucourt, donne bien la date du 17 février 1790 pour la fin des fonctions de cette abbesse ; mais l'on entendra encore parler d'elle sous ce titre, aux jours de la Révolution, pendant l'occupation autrichienne de Denain. Les rapports qu'elle put avoir plus tard, par la force des choses, avec l'autorité étrangère, n'entachaient pas ses sentiments patriotiques ou monarchiques. Il paraît qu'elle avait trouvé insuffisant le « chétif obélisque triangulaire dressé en 1781, par M. Sénac de Meilhan, aux frais de la Châtellenie de Bouchain, et c'est elle qui aurait décidé le Chapitre à élever, au centre de son enclos, un magnifique monument en pierre de Basècles, dont les trois blocs qui le composaient furent vilipendés pendant les troubles qui signalèrent le commencement de la Révolution ». Cette information est un peu étrange : le monument de 1781 était une pyramide et non un « chétif obélisque ».

La nomination de Madame de Jaucourt, qui s'était écartée des règles précédentes donnant droit aux chanoinesses de nommer elles-mêmes leur abbesse, devait être la dernière de cette longue période qui embrasse un peu plus de mille ans.

En tout cas, pendant neuf ans environ, soit de 1782 à 1790, les Dames de Denain devaient toucher la somme annuelle de trente mille livres. Elles ne s'en servirent pas pour augmenter le nombre des prébendes, puisque, au temps de la Révolution, quand elles abandonnèrent leur maison, elles n'étaient que onze dames, comme vingt ans auparavant.

Seule la maison de l'abbesse, encore existante (actuellement le « Château du Chapitre »), fut bâtie vers cette époque, vers 1786 ou 1787, croit-on ; les pavillons des chanoinesses, qui furent rasés après la Révolution, étaient restés à peu près en ruines.

Comme la dépense faite pour la construction de cette maison ne justifie pas l'emploi des sommes mises à la disposition de l'abbaye de Denain, le bruit courut longtemps qu'un trésor avait été caché par les Dames avant leur départ. On ne se fit pas faute de faire des fouilles dans le parc. M. Lachez, de Douai, qui, de 1790 à 1818, fut propriétaire du Chapitre, n'hésita pas, dit-on, à faire effectuer des recherches aussi coûteuses qu'infructueuses.

La possibilité de l'existence d'un trésor à Denain resta longtemps dans la tradition locale ; mais il est plus probable que, lors de leur départ, les Dames emportèrent les sommes qui leur restaient. Cette existence présumée d'un trésor avait bien dû troubler aussi les imaginations populaires.

En règle générale, on s'est peut-être trop souvent plu à critiquer les chanoinesses de Denain. Certes, leur noblesse les rendait orgueilleuses, indépendantes, souvent résolues même à braver l'autorité du clergé quand leurs anciens droits leur paraissaient menacés. Mais, dans leurs lettres, elles montrent de la pitié envers leurs vassaux et ne veulent pas imposer des redevances trop élevées. Mais n'est-ce pas précisément l'Evêque d'Arras qui les accuse d'affermir leurs terres au quart de ce qui était réclamé par les abbayes voisines ?

Les critiques dont elles avaient été l'objet de leur vivant continuèrent longtemps après. Ainsi, vers 1840, M. Adam d'Aubers, de Douai, publia, à propos des Dames de Denain, une notice conçue en termes plutôt sévères pour le Chapitre : « L'amour des plaisirs, la jalousie, l'orgueil, l'envie, ne cessèrent d'agiter les nobles chanoinesses, jusqu'au moment où la Révolution Française vint leur rendre une entière liberté ». L'auteur a dû se méprendre. Le Chapitre de Denain était une école, une maison d'éducation. Les chanoinesses n'y prononçaient pas de vœux et pouvaient bien avoir le goût des plaisirs. Les noms illustres s'y sont perpétués pendant des siècles, et les règlements du Chapitre démontrent bien que l'éducation — à défaut de l'orthographe, qui n'était pas alors de mode ! — était correcte, et même très soignée, dans ce milieu de jeunes filles tenues en tutelle par l'abbesse et les quatre Dames aînées. Le mémoire de l'Evêque d'Arras sur son procès intenté à Madame de Jaucourt n'aurait pas manqué de relever les faits répréhensibles — comme l'a dit M. Paul Blin — s'ils s'étaient réellement produits : « Il est évident que si le Chapitre avait eu la réputation que lui prête M. Adam, les avocats et le Promoteur du diocèse, qui avaient le talent de Laubardemont, n'auraient pas manqué, dans l'ardeur de la lutte, d'y faire quelques allusions plus ou moins transparentes ; mais il n'en est rien. D'où nous concluons qu'à l'époque du procès (1783-1786), le Chapitre devait jouir d'une réputation inattaquable ».



CHAPITRE SIXIÈME

COMMENT, DANS « LES DERNIERS TRIANONS », ROMAN DE M. FRANÇOIS DE NION, ON VOIT UTILISER LE TEXTE DE LA RÈGLE INTÉRIEURE DU CHAPITRE DE DENAIN POUR BATIR D'INGÉNIEUX MÉMOIRES ATTRIBUÉS A UNE JEUNE CHANOINESSE. — LES DESCRIPTIONS IMAGÉES DE L'ENCLOS DE DENAIN ET DU « PALAIS ABBATIAL ». — LES PROMENADES DES CHANOINESSES DANS LE VILLAGE. — LES CONCERTS DU CHAPITRE ; LE MÉNÉTRIER DU VILLAGE ; LE VIN ET LE CIDRE DE DENAIN. . . LES ANCIENS DROITS DES CHANOINESSES SUR HAVELUY. — LES DIMES EN FRUITS, HOUBLON, NAVETTE, COLZA... ET SANG. — LE PORC GRAS POUR M. MOREAU, DE BELLAING, RECEVEUR DU CHAPITRE, ET LES CENT BOTTES DE FOIN POUR SON CHEVAL. — L'ÉRECTION DE LA PYRAMIDE DITE « DE DENAIN, EN 1781, PAR L'INTENDANT SÉNAC DE MEILHAN. — ON PRÊTE A MADAME DE JAUCOURT, DERNIÈRE ABBESSE DE DENAIN, L'IDÉE D'AVOIR VOULU ÉRIGER AUSSI UN OBÉLISQUE, QUI, ABANDONNÉ DÈS LA RÉVOLUTION, NE SERAIT AUTRE QUE LE MONUMENT ACTUEL DE LA ROUTE DE CAMBRAI A VALENCIENNES. — LA DIGNITÉ DES DAMES DE DENAIN.

La vie des chanoinesse de Denain et la victoire surprenante du 24 Juillet 1712 ont tenté plus d'un écrivain. A différentes reprises, on a vu apparaître le Noble et Illustre Chapitre dans d'agréables récits et dans de prétendus romans historiques où les erreurs abondaient. Dans certain roman, on voit les Chanoinesse, à la fin de la victoire du 24 Juillet 1712, soigner les blessés sur le champ de bataille. Les pauvres chanoinesse se tenaient probablement dans leur maison de refuge à Valenciennes ; mais, sûrement, il n'y en avait pas une seule à Denain. Une autre histoire confond le chevalier d'Artagnan, le héros des *Trois Mousquetaires*, avec Montesquiou, qui, d'ailleurs, avait porté ce nom : elle le montre comme un des vainqueurs de Denain en 1712. Le gentilhomme aurait eu alors cent et un ans. Il y avait trente-huit ans qu'il était mort quand Montesquiou-d'Artagnan enleva le camp de Denain en compagnie de Villars.

L'un des plus captivants récits dont Denain est le théâtre est le roman : *Les Derniers Trianons* (1), par François de Nion. C'est là que l'on trouve les plus belles pages descriptives qui aient été données sur Denain et sur l'Enclos du Chapitre, où babillaient les gentilles chanoinesse quand elles avaient revêtu l'habit de ville. Ce récit contient de très intéressants détails sur la vie des chanoinesse à Denain quelques années avant la Révolution. L'auteur dit avoir trouvé, dans un vieux secrétaire-écran, le journal d'une chanoinesse qu'il appelle Marie-Louise-Dorothée-Josèphe de Cœuvres, fille du marquis de Cœuvres, dite Mademoiselle d'Arraines, qui, en 1780, fut nommée chanoinesse

(1) Une nouvelle édition des *Derniers Trianons*, Roman d'une amie de Marie-Antoinette, par François de Nion, a été donnée en 1909 par l'Édition Moderne (Librairie Ambert), 25, rue Lauriston, à Paris.

du Capitre Noble de Sainte-Remfroye d'Ostrevant.

Les Derniers Trianons, ce sont les Trianons de Versailles, Mademoiselle Josèphe d'Arraines devint demoiselle d'honneur de la Reine Marie-Antoinette ; mais c'est en même temps les jardins du Chapitre de Denain, qui, d'après M. de Nion, étaient merveilleux « avec leurs eaux, leurs bosquets, leurs parterres, leurs belles rampes balustrées coupant majestueusement le paysage. » Certes, l'auteur avait le droit de donner à son œuvre l'affabulation qui lui plaisait, et il l'a fait avec son habituel talent de conteur élégant : les fragments de lettres publiées et là dans son livre ont une apparence absolue d'authenticité et entre autres charmes, offrent l'avantage de renseigner parfaitement sur certains points des conditions d'admissibilité des chanoinesse à Denain. Mais... mais il y a un mais ! pour qui connaît le manuscrit de Valenciennes sur la *Règle intérieure du Chapitre de Denain*, il est visible que le début du livre n'est qu'une paraphrase de ce texte ancien. M. de Nion s'en est servi adroitement, et l'on pourrait croire avoir véritablement affaire à une autobiographie de son héroïne, Mademoiselle d'Arraines. La confrontation ne permet aucun doute : la rédaction du journal de cette jeune chanoinesse est apocryphe et a été tout bonnement calquée sur les pages recopiées précédemment par Madame de la Hamaïde. Cette particularité rend donc absolument suspectes toutes les descriptions du Denain enchanteur, pleines de fleurs et de musique, que vante la plume charmante du romancier. Il n'est pas jusqu'au nom de l'héroïne qui ne paraisse avoir été assez adroitement créé. Car on peut y deviner un pseudonyme ayant la signification de « dernière demoiselle reçue » (daraine demoiselle, de *dérain*, *darain* : dernier). On voyait cette forme de « daraynne » déjà employée, en 1350, dans un acte de donation à la pitancerie de l'abbaye de Denain ; ce mot existe encore actuellement dans le patois de la région du Cambrésis.

et dans toute la Picardie (1). Il faudrait donc, dans l'avenir, se garder de donner au livre de M. de Nion l'importance d'une relation historique. Son ouvrage n'en est pas moins ravissant.



FRANÇOIS DE NION
auteur des
« Derniers Trianons »

Comme l'écrivait, en 1928, le prince Cantacuzène, ambassadeur plénipotentiaire de Roumanie, M. de Nion, l'auteur des *Façades* et des *Liaisons Dangereuses*, « a brillé dans le genre, unique, d'un XVII^e ou d'un XVIII^e siècle reproduit en pastiche et non en poncif ». Son pastiche des *Derniers Trianons* et son tableau de Denain vers la fin du XVIII^e siècle sont délicieux de grâce.

Le début de l'action se passe en 1780, au moment où l'abbesse de Denain était Marie-Ernestine-Anne du Chastel de Blangeval de Pétrieu, fille de Joseph du Chastel, comte de Pétrieu. Ces noms-là sont un peu écorchés dans l'affabulation de M. de Nion.

Dans sa chambrette du château de Marans, la jeune Joséphe d'Arraines est avertie par son père, le 2 Mai, qu'elle doit partir le lendemain pour avoir l'honneur de faire partie du Chapitre Noble de Sainte-Remfroye d'Ostrevant, où sa feuée tante, du nom d'Estrées, — de la famille de la célèbre Gabrielle d'Estrées, — avait été « dame aînée ».

La jeune demoiselle d'Arraines, qui craignait de n'être que « récollette », — destinée habituelle des filles dans la maison de Cœuvres, — est toute heureuse de la modification qui va embellir sa vie. Elle disposera d'une prébende qui pourra être de mille livres par an, et, son stage d'écolière fini, la jeune chanoinesse, sans avoir à se lier par aucun vœu, aura sa maison, des domestiques, un ménage, et, en outre, la liberté de se marier et d'obtenir des dispenses.

Elle part, dans une berline, en compagnie de son père, de son frère, le Chevalier d'Estrées, appelé le plus souvent le Vicomte de Cœuvres, et d'un gentilhomme ami, M. du Portail, requis pour accomplir certaines formalités protocolaires et faire les attestations de preuves qu'un parent ne pouvait jurer.

Les chemins n'étaient pas en fort bon état en cette époque, et, bien que ce fût le mois de Mai et que le temps se montrât fort beau, il fallut deux jours pour franchir les dix lieues comprises entre le château de Marans et le monastère de Denain.

En arrivant à Denain, les voyageurs eurent d'abord à faire la révérence à Madame et aux Dames aînées. Le texte suit de près les indications de la *Règle intérieure* et donne conséquemment tous détails sur le costume des Dames ; la réunion chez Madame, le soir ; la cérémonie de la genuflexion du père de Mademoiselle d'Arraines sur le coussin ; la formule de demande d'admission et la réponse de l'abbesse. Tout cela est très exactement copié, avec quelques changements de forme seulement,

(1) De même, il y a plusieurs siècles, le mot « premerain » voulait dire « premier ».

dans les articles du *Mémoire pour la réception d'une nouvelle chanoinesse*.

Le lendemain, la réception de la jeune fille devait succéder à cette première représentation.

Pendant toute la cérémonie, et aussitôt l'office du matin terminé, « la grosse cloche du Chapitre se fit entendre en produisant un bourdonnement merveilleux sous les cloîtres des cours et dans toute la campagne ». La description sous forme de journal continue, mais suit fidèlement le *mémoire*. L'auteur n'a donc garde d'oublier le défilé où un chevalier tient une coupe en main, les grands pains ; le bassin d'argent où reposent les attestations ; les six cuillers d'argent ; la pelote, les épingles et le surplis ; l'entrée du cortège dans l'église par la petite porte de côté ; l'appellation du degré de noblesse ; l'ami de la famille qui « jure les quartiers », tout est consciencieusement répété. Malheureusement, M. de Nion n'a pas connu le texte du *Mémorial des Cérémonies*, non reproduit dans le Manuscrit de Valenciennes, où il est dit que, lors du passage sous le clocher du village, la dame chanoinesse « accompagnante » met aux mains de la demoiselle la corde du clocher, — geste gracieux qui équivaut à une prise de possession de l'église — : il n'eût pas manqué d'agrémenter ainsi son livre de quelques passages savoureux d'archaïsme et de couleur locale.

Il est relaté que le gentilhomme, M. du Portail, fit cette déclaration : « Je jure que Mademoiselle d'Arraines, fille de M. le Marquis de Cœuvres et de Madame sa mère, née Constance de Respons, étant gratifiée de huit nobles degrés représentés dans la carte, peut être admise en tout Chapitre noble et illustre, sans bâtardise ni bourgeoisie ». A vrai dire, en 1780, les règlements de l'abbaye de Denain, homologués en 1757, exigeaient seize quartiers de noblesse ; mais comme M. de Nion a bâti son récit d'après l'ancienne *Règle Intérieure* qui prévoyait huit quartiers, il s'en tint à ce dernier chiffre. Ainsi que le rappelle M. le chanoine H. Lancelin, qui, comme M. l'abbé Dewez, a décrit les démêlés des Dames de Denain avec l'Abbaye d'Hasnon, il fallait bien, au temps de « Haute et puissante Dame Marie-Ernestine du Chastel de Pétrieu, comtesse d'Ostrevant, abbesse du très noble et illustre Chapitre de Sainte-Remfroye », faire preuve de *seize* quartiers de noblesse pour être admise au titre de chanoinesse. Le *mémoire* pour les Dames présenté à Louis XV en 1773 n'avait pas manqué de mentionner ce nombre de quartiers.

Dans ce pseudo-journal, Mademoiselle d'Arraines écrit : « Au lieu d'une personne de qualité, c'était un laquais qui me tenait ma robe. Cela était permis, pourvu qu'il fût bien propre ». Or, le *mémoire de réception* dit : « Il faut une petite (demoiselle) pour porter la robe, qui soit de condition, et, en défaut (à défaut), l'on prend un laquais qui soit bien propre ». Le procédé de M. de Nion est ici bien nettement révélé : l'autobiographie de Mademoiselle d'Arraines est incontestablement un pastiche. Tous les détails qu'il donne en dehors du texte pris dans le *mémoire* sont donc d'une véracité douteuse : son imagination a dû en faire tous les frais.

Les salutations ; le baiser donné par le père à Madame et à toutes les chanoines ; les offrandes de patars et de patacons ; la demande protocolaire du pain selon la formule ; la remise des pains à la jeune fille, qui les rend ensuite au bailli ; les

voiles de gaze, les rubans noirs, les cuillers d'argent distribués, avec des baisers, à l'abbesse et aux Dames aînées, tout cela est relaté dans le journal de Mademoiselle d'Arraines ; et, ensuite M. de Nion, satisfait de son héroïne, lui fait écrire, après l'accomplissement de tout le cérémonial, cette phrase réjouissante : « On voulut bien trouver que je me suis acquittée de ce devoir avec beaucoup de grâce et de bonnes façons ».

La petite Joséphe, âgée de seize ans, prétend aussi que les politesses de l'abbesse la comblèrent de joie et de secret orgueil.

Puis, dans son journal, elle ne manque pas de faire allusion au temps de présence au Chapitre et n'oublie pas de rappeler que la seconde année est l'« année périlleuse » et que le mois de vacances s'appelle le « mois de jeux ». On y voit que l'écolière de troisième année est libre de se promener, sans en demander la permission « à moins que ce ne soit pour aller dans le village de Denain ». D'après un manuscrit qui existait à Haveluy avant 1914, on trouve que les chanoinesses allaient souvent dans ce petit village d'Haveluy. En 1770, elles y avaient fait bâtir, à part, le chœur de l'église et un autel en pierres, — ouvrage fort estimé à cause de ses sculptures. Le clocher d'Haveluy datait de 1619, c'est-à-dire à peu près de la même époque que les clochers voisins de Denain, Douchy et — probablement — Wavrechain-sous-Denain. La cure d'Haveluy dépendait du Chapitre de Denain. Les chanoinesses avaient coutume, vers 1780, de venir fréquemment au petit village d'Haveluy, où elles avaient un pied à terre. Pour gagner la salle de réunion qu'elles s'étaient fait construire, on les voyait souvent en carrosse à quatre chevaux, ou même à « bandet », sur la route d'Haveluy à Denain. Il faut croire que cette salle pouvait être visitée en l'absence des chanoinesses, puisque, selon le manuscrit d'Haveluy, elles repartaient « indignées et courroucées » quand elles s'apercevaient qu'on avait fumé dans ce lieu de réunion. Si M. de Nion eût connu ces détails, il en eût donné de jolies descriptions.

Mais le fait d'avoir à s'asseoir « sur ses talons » pendant les six premières semaines et de ne pouvoir arborer que certaines toilettes prévues donne lieu à d'agréables détails. Puis, M. de Nion conte la vie de la jeune fille dans les jardins du Chapitre, qu'il décrit en poète et dont il vante les bosquets coupés d'eaux vives. On sait, par lui, que, dans le bout de ces jardins, croissaient de longues treilles qui produisaient un vin excellent. Qu'on ne s'étonne pas trop ! Autrefois, on n'était pas trop difficile sur la qualité du vin, et l'enclos de Denain a sûrement donné du vin comme en produisaient jadis les environs de Cambrai et les alentours de Valenciennes et de St-Amand-les-Eaux.

Puis, alors, le roman devient descriptif, et, sans savoir exactement ce qu'il y a de vrai dans les détails donnés par *Les Derniers Triansons*, on ne peut qu'admirer le talent déployé dans l'exposé de la vie de ce joli monastère.

Parfois, dit l'auteur, les demoiselles du Chapitre regardaient passer, sur la route qui longeait les murs de clôture, des paysans lourds et las, surveillant des troupeaux de bœufs et de moutons. Ou bien elles s'amusaient, au passage, de ceux qui « hottaient des tas de légumes ou de fruits pour les bourgeois de Denain ». De leur poste, en haut du mur, elles les voyaient pliés sous leur charge et, dit M. de Nion, « il semblait qu'on vît courir une botte de carottes ou trotter une cueillée de fraises ». Et, lorsque

leur charge n'était pas trop lourde ou trop gênante, ils levaient leur bonnet pour saluer les gentes chanoinesses du Chapitre.

Grâce aux lettres de Mademoiselle d'Arraines, M. de Nion reconstruit l'aspect de l'abbaye de Denain. On ne peut croire d'après son récit, qu'en cette année 1780 où se déroulaient les scènes évoquées ou inventées, les Dames aient pu se trouver « La façade regardait le village, dont l'abbesse était Seigneur.

Le Chapitre de Denain était, ajoute-t-il, composé de vastes bâtiments présentant un coup d'œil magnifique et singulier « La façade regardait le village, dont l'abbesse était le Seigneur. Elle y exerçait la justice par l'intermédiaire des échevins qu'elle nommait elle-même ; elle nommait aussi le bailli et les sergents d'armes de Denain et d'Anchin. (1)

« Cette façade était composée d'une quantité de jolies maisons toutes pareilles ayant par devant un jardin et disposée en un demi-cercle dont le palais abbatial occupait le milieu. Le grand parc s'étendait par derrière. Chacune des petites maisons était habitée par une chanoinesse. Les demoiselles y vivaient leur guise, pouvaient y recevoir et se faire des visites, sauf aux heures des offices ».

La jeune Joséphe d'Arraines logeait chez sa cousine Madame d'Assignies (2) ; elle devait, dans ce logis, attendre ses dix-neuf ans, époque à laquelle elle entrerait « en ménage » et pourrait commencer à toucher les revenus de sa prébende.

On jouait de la guitare, de la harpe et du clavecin, — les instruments caractéristiques du XVIII^e siècle. La Comtesse-Abbesse donnait l'autorisation d'organiser des concerts. On voit ainsi la grande différence entre un Chapitre et un Couvent : les chanoinesses n'étaient soumises ni aux abstinences, ni aux mortifications que la règle impose aux religieuses. Le souvenir de fêtes intimes données au Chapitre a longtemps été conservé à Denain, et la tradition en a perpétué la mémoire jusque vers 1914.

Le ménétrier du village, borgne, âgé de soixante ans environ est autorisé à venir au Chapitre chez Madame d'Assignies (1). L'orgueilleux se targue d'enseigner des danses nouvelles, la cotredanse et le cotillon ; mais, dans son patois, les « chassés » sont pour lui des « flanqués ». Et la jeune troupe des écolières se conformait aux démonstrations du naïf musicien. On le remerciait en lui faisant boire le vin vendangé à Denain, ou le cidre qui venait des pressoirs de l'abbaye.

Les hôtes manquant parfois, on prenait pour danseurs les officiers du Chapitre, ou « quelques hobereaux du voisinage gentilshommes et vassaux des Dames d'Ostrevant ». Il y a d

(1) On voit ici Haulchin pris pour Anchin. Un écrivain qui n'est pas de la région devait fatalement commettre cette erreur en raison de la mauvaise graphie des documents.

(2) On a vu, dans les démêlés du Chapitre au sujet de Madame de Nassau, que les quatre dames aînées étaient, en 1781, Madame d'Assignies, du Chastel, Vandemburch et de Verquigneul. D'après l'historiographe Ducas, Marie-Philippine-Albérigue d'Assignies était fille d'une comtesse de Blangeval.

(3) Cette époque était vraiment celle des procès pour l'abbaye de Denain. Le 12 Décembre 1781, Dame Marie-Albérigue d'Assignies chanoinesse aînée de l'illustre Chapitre de Denain, présente un mémoire contre Messire le Comte de Tenremonde relativement à la possession de terre et Baronnie d'Esne et de Brimeux. (Brochure de 30 pages, sortie de l'imprimerie de Willerval, à Douai).

vrai dans ce récit de M. de Nion ; mais les gentils-hommes étaient souvent absents, et le *plat abbatial* était donné au meunier, au curé, — braves gens peu aptes aux plaisirs mondains ! Mais l'on sait que les Dames chanoinesses pouvaient recevoir des parents au Chapitre où, parfois, se célébrait le mariage d'une chanoinesse.

Le matin, c'est donc la vie monastique, le bréviaire, les litanies, le vêtement sévère ; et, dès midi, ce sont les promenades en robes à paniers, les mules de satin, la tête poudrée..., « les noces villageoises auxquelles il faut se rendre à âne, déguisées en paysannes ». Le soir, des illuminations et des bals terminent les soupers champêtres.

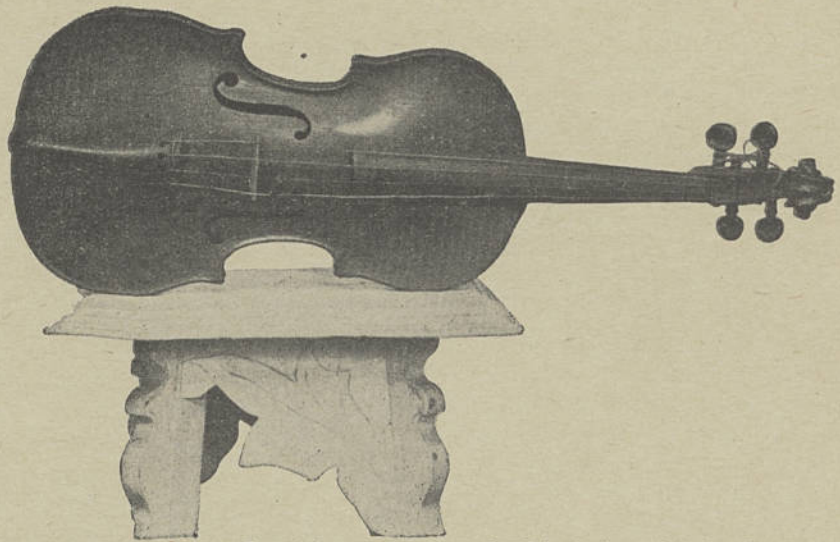
C'était une vie bien belle ; mais les documents authentiques sur cette période de 1781 à 1783 ne permettent guère de croire que l'on se soit livré à la joie dans l'Enelos du Chapitre, où, souvent, la tristesse régnait.

M. de Nion dit que le bailli du Noble Chapitre était « de bourgeoisie notable et personne de bien : il se nommait Langlois ». Il fait jouer un rôle assez important au fils du bailli, qui, par la suite, devient prince... dans le roman. La ville de Denain n'a pas encore revendiqué la gloire d'être le berceau de ce personnage très apparemment imaginaire !

Mais la Révolution vient dissiper cette atmosphère de plaisirs, et, plus tard, Mlle Joséphe d'Arraines, devenue « femme de la Reine », se souviendra de l'Ostrevant et de ses joies. Car, un jour, appelée à devenir dame de compagnie de la Reine Marie-Antoinette, Mlle Joséphe d'Arraines, accompagnée de Mlle Lefort, sa femme de chambre, quitte, pour Versailles, en 1783, le village de Denain, dans un carrosse aux armes de l'Ostrevant, timbrées de la couronne ducal, et l'on admire, à la Cour, la Comtesse Joséphe d'Arraines, chanoinesse du Chapitre noble d'Ostrevant, en Flandres. Dans son livre, M. de Nion prend souvent *Ostrevant* comme un nom de village et non comme l'appellation d'un ancien Comté. Son récit est très imagé — surtout dans le début, et Denain s'y trouve merveilleusement poétisé. Mais les jardins du Chapitre étaient-ils vraiment aussi beaux que ceux dont l'auteur des *Derniers Trianons* donne une description émouvante ? N'importe : de jeunes et belles chanoinesses rêvèrent dans les allées du parc, et les beaux arbres, abattus depuis 1914, ont été les témoins des confidences échangées par les fillettes nobles en des heures qui furent parfois joyeuses et paisibles.

Le violon qui servait à faire danser les gaies chanoinesses existe encore. Cet instrument fit danser ensuite la roture quand il devint la propriété d'un paysan. Dans les bals du village de Denain, les couples versaient un sou au ménestrier quand la danse était finie. Le ménestrier ramassa ainsi une petite fortune qui lui permit — en ces temps où la bâtisse était peu coûteuse — de se faire construire quelques maisons. L'abbaye était ruinée ; mais le maître à danser continua ce métier profitable et gai et put devenir propriétaire. C'était le peuple qui triomphait et dansait là où la noblesse s'était effondrée.

Mais jusqu'au moment de la Révolution, les chanoinesses continuèrent leur existence dans ce Denain où, durant des siècles



Le violon qui, avant la Révolution, faisait danser les Chanoinesses de Denain

(Appartient à M. Emile Hubert.)

cles compacts, la noblesse envoyait les jeunes filles qui portaient des noms illustres. Et le défilé joyeux des fillettes de Denain jusqu'au prochain village d'Haveluy continuait probablement pendant les jours pénibles où Madame de Jaucourt ne pouvait parvenir à remplir, au Chapitre, les fonctions d'abbesse qui lui avaient été cependant conférées par le Roi.

Il y avait sûrement des rapports cordiaux entre la Cour de Versailles et les Nobles Dames de Denain. C'est à partir de 1781 que Louis XVI choisit, pour conduire son carrosse, un superbe gars nommé Philippe Alexandre, qui, en 1828, meurt à Denain, où il était venu jouir de sa retraite. Le cocher royal était presque sûrement natif du village des Chanoinesses, et c'est probablement l'abbesse qui, dans ce cas, l'aura fourni à la Cour à titre de service personnel.

Vers ce moment, le curé de la paroisse de Denain était M. N.-Jos. Fontaines, qui, en 1783, remplace M. N.-J. d'Hainault, successeur, en 1760, de M. Pelletier, qui était prêtre de Denain lors de la bataille de 1712. (En 1787, N.-J. Fontaine, sera remplacé par M. J.-C. Béhal jusqu'en 1789. Les départs seront ensuite moins rapides, puisque M. Charles-Joseph Brachelet, nommé en 1789, restera curé de Denain jusqu'en 1817. Il est vrai que, dans l'intervalle, au moment de la Révolution, on verra, pendant quelque temps, apparaître un curé « non légitime ».)

Les droits des chanoinesses sur le village d'Haveluy, où elles se rendaient en partie de plaisir au temps des *Derniers Trianons*, étaient nombreux et variés. Un bail de cette même époque (29 mars 1782), passé par M. Moreau, avocat au Parlement, au nom du Chapitre de Sainte-Remfroye, donne des détails circonstanciés sur les conditions faites, devant le notaire royal et les jurés de cattel de la résidence de Valenciennes, aux fermiers Pierre Dutemple et François Olivier. Les grosses et menues dîmes que le Chapitre a le droit de prélever « sur le territoire d'Haveluy et environs » sont dévolues aux preneurs. Ces « dixmes » consis-

tout « *en sang* (1), laine, foin et fourrages d'herbes sèches croissant dans les jardinages et prairies ; fruits, houblon, navette, colza, lin, chanvre, trèfle, sainfoin et généralement tout ce qui appartient à la même dixme en bled, orge, seigle, avoine et fourrage de champs dit watteries et toutes autres espèces de grains attachés à la grosse dime ».

Si vraiment, les campagnes avoisinant Denain étaient fournies en culture si différentes, la vue devait en être merveilleuses durant les belles journées d'été, et l'on comprend que les jeunes chanoinesses aient aimé les promenades dans ces décors si diversement colorés par les lins, les colzas, les trèfles et toutes les gammes plus sobres de blés et des avoines.

Toutes ces richesses végétales, les fermiers pouvaient « les cueillir et recevoir sur tous les biens et sujets en la manière que les fermiers précédents en ont joui ou dû jouir, conformément aux titres et cartulaires du Chapitre, — à charge pour les preneurs de garder, maintenir les dits droits en toutes parties sans rien laisser amoindrir, et les défaillances faire contraindre par toutes voies de justice ; si aucuns faisaient refus de payer, en avertir le dit Chapitre ; lever, cueillir et percevoir le dit droit en nature sans pouvoir traiter ou fractionner pour raison d'icelui ; devront établir à leurs frais des gens sermentés pour la perception des droits ; faire faire à leurs frais et le rapporter partout un an de date des présentes un nouveau cartulaire des parties soumises aux droits par tenants et abouts anciens et modernes ; noms des propriétaires et occupants bien détaillés et circonstanciés ; quotité des droits attestés et certifiés des mayeurs, eschevins, dîmeurs, terroyeurs, et anciens laboureurs du lieu de la situation dûment publiée ».

En une prose très copieuse, ce bail, renouvelé dans les mêmes termes pour une nouvelle durée de trois ans, en 1785, au nom des deux preneurs de 1781, reprend les conditions des anciens baux, en ce qui concerne les autres impositions éventuelles et l'interdiction du droit de cession.

Puis viennent fatalement les chiffres du paiement à faire par les fermiers, « chacun an, au Chapitre, entre les mains du S^r Moreau, à Valenciennes : mille sept cent trente-six livres (et cette somme annuelle reste exactement la même dans le bail du 19 Mars 1785), monnaie d'Haynaut ; plus quarante-huit mencauds d'orge payables en nature ou à raison de trois livres de France chaque mencaud (contre soixante mencauds au même prix de trois livres en 1785), au choix du Chapitre, le tout franc et exempt de toutes retenues d'impositions et déductions ». Ces baux ont le jour de la Saint-André pour échéance. Il y est dit que nulle diminution de prix ne pourra être pratiquée sur le rendage annuel « même pour cause de non-dépouille, sécheresse, crudité, émielure, — sauf que, par la foudre du ciel, grêle et foule majeure de gens de guerre, il y ait perte de plus de la moitié » : moyennant avertir en temps pour en être fait la visite aux frais des preneurs ; et la perte excédant la dite moitié seulement sera supportée entre le Chapitre et les preneurs par moitié à proportion du rendage ».

(1) La dénomination de « menue dime » donnée à cet impôt *en sang* prélevé au nom des Chanoinesses démontre bien qu'il ne faut pas trop s'effrayer de cette appellation barbare ! Les poulets, les pigeons et les lapins d'Haveluy en faisaient probablement tous les frais.

Et le bail se complète, toutefois, par l'obligation, pour les fermiers, de « payer annuellement au Chapitre un pore gras ou trente-six livres Haynaut en argent, au choix des Dames ». Selon la coutume, le Receveur n'est pas oublié, ni son cheval. Car il lui sera payé aussi annuellement un pore gras ou quarante huit livres Haynaut en argent (quarante-huit livres de France sont indiquées pour la valeur du pore gras en 1785), et « cent bottes de foin pour son cheval, du poids de seize livres chaque ou trente-six livres de France en argent (même indication en 1785), au choix du Receveur, à qui ils ont payé cinquante livres Haynaut pour droit de bail. Tandis que le premier de ces actes sur Haveluy porte, avec les signatures des fermiers et du notaire royal Postiau, le nom de « Moreau fils, 1782 », on remarque que cette signature est devenue, en 1785, Moreau de Bellaing (1). L'avocat au parlement Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau, receveur général des biens du Chapitre, sera dorénavant désigné comme seigneur de Bellaing et autres lieux.

Les droits du Chapitre de Denain sur Haveluy étaient très anciens. Deux respectables documents, conservés aux Archives Départementales, démontrent que l'abbesse de Denain a, en 1113, le droit de patronage sur Haveluy, et, en 1332, que la collation de la Chapelle fondée cette année-là dans ce village appartient à la dame de Denain. Il y avait même un « prieuré Sainte-Remfroye » à Haveluy en 1261. On voit aussi, plus tard, en 1625, l'abbaye d'Hasnon céder au Chapitre de Denain le dîme d'Haveluy connue sous le nom de « dîmeron d'Hasnon » (Archives Départementales).

En l'année 1781, où l'abbaye a tant de démêlés avec la Cour on voit passer près de Denain, le mois précédent — le 27 Juillet —, Joseph II, qui se rendait à Paris près de sa sœur Antoinette. La même année, le 17 Juin, naissait à Bouchain, Henri Alexis baron de Tholosé, dont la carrière militaire devait être particulièrement brillante. Il devint général de division et gouverneur de l'Ecole Polytechnique. Son père, — un des défenseurs de Valenciennes en 1792 —, ses trois frères, ainsi que son cousin germain, qui portait aussi le nom de Tholosé, moururent sur le champ de bataille : ils étaient également officiers (1).

Cette même année 1781 fut celle de l'érection, sur le territoire d'Haulchin, d'une pyramide commémorative en pierres bleues de Tournay, assemblées, dite « pyramide de Denain », qui ne doit pas être confondu avec l'obélisque actuel. Ce monument avait été placé en cet endroit pour être vu des voyageurs qui empruntaient les diligences passant par Douchy, la Croix-Sainte-Marie et Rouvignies. Les voitures évitaient alors le petit village de Denain, situé en dehors de cette grande route de communication de Cambrai à Valenciennes (grand chemin de Rouen à Valenciennes).

C'est donc bien à tort qu'un auteur a prétendu, dans les *Archives du Nord de la France et de la Belgique*, que « la pyramide a été érigée précisément à l'endroit où s'est livrée la bataille ». Et le monument dut prendre bien vite une apparence

(1) Le petit village de Bellaing, si proche de Denain, est cité comme ayant donné le jour, au XVI^e siècle, à Philibert de Sucère, gouverneur de Milan. Le véritable nom de Jacques Dyssord, un de nos poètes les plus originaux et les plus personnels d'après 1914, est *Moreau de Bellaing*.

(1) Bibliographie Bouchainoise, par Arthur Leignel.



La Première Pyramide de Denain. D'après un dessin de l'époque.

*La première Pyramide de Denain
(Dessin d'André-J. Renard, d'après une ancienne gravure)*

de vétusté indéniable ; car un autre écrivain, au XVIII^e siècle, après l'avoir vu, disait que cette « vénérable » pyramide avait été établie par les ordres mêmes de Louis XIV aussitôt après la victoire.

Le monument avait une hauteur de dix à onze mètres : il était érigé aux frais de la Châtellenie de Bouchain par les soins de Sénac de Meilhan, intendant du Hainaut. On a prétendu que cette pyramide était dûe à Madame de Jaucourt ; mais il ne paraît pas que cette abbesse en instance soit venue à Denain à cette époque. La vacance de la crosse dura jusqu'en 1786. Ainsi, la plupart des relations, — et notamment le *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Valenciennes*, par M. Cellier, — disent que ce modeste monument a été élevé en 1787, mais il ne saurait en être ainsi, puisque, dans l'édition des *Mémoires de Villars*, publiés en 1784 par Anquetil, prieur de Château-Renard, il est dit (tome second, page 221) : « Sur le chemin de Paris à Valenciennes, à l'endroit où aboutit le chemin de Denain, est élevée une pyramide de trente pieds. Sur la base, on lit : Denain, 24 Juillet 1712 ; et ces deux vers de Voltaire :

Regardez dans Denain l'audacieux Villars

Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Ce monument a été placé, en 1781, par les soins de M. Sénac de Meilhan, Intendant de la province de Hainaut. Voyez *Journal de Paris* mercredi 26 décembre 1781. Il serait à souhaiter que MM. les Intendants eussent l'attention de perpétuer ainsi, chacun dans leurs (sic) départemens, par quelque monument public, la mémoire des évènements fameux ».

L'obélisque actuel indique, lui aussi par erreur, que le premier monument a été érigé en 1787.

M. Louis Legrand, dans son livre sur Sénac de Meilhan, donne bien la date de 1781 pour l'érection de cette pyramide « dans la plaine de Denain » (cette indication est aussi une erreur, puisque le monument est sur le plateau d'Haulchin qui domine la plaine).

M. Sénac de Meilhan, très lettré, dont le souvenir n'est pas perdu, n'avait pas manqué de faire mettre son nom sur le monument ! Indépendamment des deux vers de la *Henriade* gravés sur la face qui regardait la chaussée, dans la frise du piédestal, un cartouche portait cette inscription :

CE MONUMENT A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR LES SOINS
DE M. SEINAC DE MEILHAN, INTENDANT DU HAINAUT
MDCCCLXXXI (1)

Il y avait aussi, paraît-il, sur les deux autres faces, des inscriptions aujourd'hui oubliées.

On prétend que, l'année même de l'érection, l'inscription rappelant la date de la victoire de Denain fut enlevée. Cette pyramide devait, d'ailleurs, connaître d'autres déprédations, lorsque les Autrichiens (en 1792) et les Alliés (en 1815) devaient encore occuper le pays.

Dans son livre : *L'Hermitte en Province*, l'ancien officier Jouy, qui se fit un nom dans la littérature sous le pseudonyme

(1) Certaines relations indiquent à tort la date de MDCCXXXII, qui a trompé ensuite les annalistes.

de « L'Hermitte de la Chaussée d'Antin », prétend avoir recueilli à Denain même, en 1821, de l'ancien aumônier du château, des indications sur les conditions dans lesquelles la pyramide avait été érigée. Sénac de Meilhan serait venu lui-même à Denain en 1786 (?), reconnaître le terrain de la bataille. Il visita l'abbaye en compagnie d'une fort jolie dame de Famars, qui était de ses amis. Cette personne fut même la cause pour laquelle l'ancienne voie romaine, qui mène de Famars à Valenciennes, aurait été réparée. Le jardinier du couvent de Denain fut choisi par Madame l'Abbesse pour guider l'Intendant. Une quarantaine d'années après, le jardinier disait à Jouy : « Nous nous sommes en route, M. de Sénac et la dame de Famars à cheval, les domestiques et moi à pied, portant des livres et des cartes. Nous parcourûmes toute la ligne des retranchements d'Albemarle ». Une coïncidence se produit : c'est en cette même année 1786 que l'on attribue au lieutenant Bonaparte, pendant son séjour contesté à Douai, un voyage à Denain au cours duquel il aurait, lui aussi, relevé des plans.

Si la Comtesse de Jaucourt n'eût pas la gloire d'avoir fait ériger elle-même ce monument commémoratif, qui existait déjà lors de son installation à Denain comme abbesse, il est convenable de croire toutefois qu'elle avait eu l'intention de faire ériger à Denain même, au centre de l'Enclos du Chapitre, un obélisque plus imposant que la pyramide construite déjà à une demi-lieue de là, sur la route de Cambrai à Valenciennes. Il devait ressembler à une aiguille égyptienne et être composé de trois pièces. La base avait un mètre vingt centimètres de hauteur sur un mètre quarante centimètres de côté ; la seconde pièce avait un mètre quarante centimètres de hauteur sur un mètre treize centimètres de côté. Quant à l'aiguille proprement dite, elle avait huit mètres de hauteur et, comme les deux autres parties, était d'une seule pièce. Le tout était en pierre bleue de Basècles (village situé entre Tournai et Mons).

Mais la Révolution éclata vers le moment où ce second monument allait être dressé.

Les Dames de Denain ayant quitté définitivement l'Abbaye, les travaux furent suspendus, et l'on suppose que les pierres furent vendues à un prix infime en même temps que les bâtiments.

Cependant, des relations prétendent que l'obélisque actuel érigé en 1823, est constitué par la pierre même achetée par la dernière abbesse de Denain. « Cette belle aiguille resta longtemps couchée dans l'Enclos du Chapitre et, après la décision du Conseil général, en 1820, on décida, après étude, de faire servir les pierres amenées de Basècles par les Dames de Denain » et dont le prix était de 9.000 livres ». Un auteur a même donné des détails sur le « char de gigantesques dimensions qui avait été construit pour amener à grands frais, à Denain, l'énorme poids de ces pierres. Le transport, assuré par vingt quatre chevaux, aurait duré cinq jours, et le « marissiau » — le maréchal-ferrant — du village de Douchy, aurait été au nombre des artisans chargés d'accompagner le convoi. La légende même s'est emparée du fait (Etude parue dans le *Courrier de l'Escaut* des 10 et 17 Octobre 1909) : il fallut dix-huit chevaux de renfort de Condé à Valenciennes. En cours de route, un voiturier faillit être accroché par le gros chariot des Dames de

Denain. Le récit devient alors absolument épique et empreint du merveilleux dont se parent volontiers les traditions populaires. « Une princesse fit arrêter la malle-poste dans laquelle elle voyageait et invectiva rudement les conducteurs ; mais elle s'adoucit en apprenant la destination du convoi et repartit tout aussitôt, non sans avoir fait quelques libéralités aux étrangers ». Il y aurait là matière à un joli récit où, comme dans les contes de fées, les princesses même sont présentes. Les pierres auraient alors été déchargées près de la fontaine Sainte-Remfroye, et elles y auraient ainsi séjourné jusqu'en 1823 : les événements politiques et militaires s'étaient opposés à l'édification projetée.

Quoi qu'il en soit, on se consolera, — si ce récit est vrai — de voir les chanoinesses de Denain vouloir rendre hommage aux vainqueurs ; car il devait, hélas ! leur être donné, pendant la Révolution, d'envisager, avec la Junte autrichienne, installée à Valenciennes, la possibilité de venir reprendre possession de leur

Chapitre. Pour elles, l'armée occupante semblait favorable à la cause française, — alors que la pierre qui dormait dans les herbes évoquait l'ancienne victoire de la France contre les Austro-Allemands.

Si, comme il a été noté, les pierres achetées par la Comtesse de Jaucourt furent vraiment revendues lors de la Révolution, il reste probable, cependant, qu'elles sont bien celles qui composent le monument édifié en 1823 ; car un peu avant cette époque, M. le chevalier Bottin — qui a laissé son nom au célèbre Annuaire — écrivait que ces pierres, dont on avait failli se servir pour faire un monument d'une autre signification, devaient se trouver encore dans l'Enclos du Chapitre. Il est assez consolant de penser que l'on doit à une pensée patriotique des Chanoinesses de Denain le seul monument destiné, pendant si longtemps, à évoquer une des plus belles dates de l'Histoire de France.



CHAPITRE SEPTIÈME

LE REGISTRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ABBAYE DE DENAIN — LES MARIAGES CÉLÉBRÉS A L'ABBAYE — LE LIEUTENANT BONAPARTE EST SIGNALÉ, DANS PLUSIEURS LIVRES « D'HISTOIRE » COMME ÉTANT VENU A DENAIN, EN OCTOBRE 1786, FAIRE LE RELEVÉ DU CHAMP DE BATAILLE DE 1712. NON SEULEMENT LE FAIT N'EST PAS DÉMONTRÉ, MAIS EST FAUX EN TOUS POINTS : BONAPARTE N'A JAMAIS ÉTÉ EN GARNISON A DOUAI, ET LE RÉCIT DE M. ERNEST LAUT, INSPIRÉ DE NARRATIONS ANTÉRIEURES, N'EST QU'UN CONTE, UNE FANTAISIE LITTÉRAIRE. — LA VANITÉ ET LA GLOIRE DES ABBAYES : MAUBEUGE ET DENAIN, UN AN SEULEMENT AVANT LA PRISE DE LA BASTILLE, ONT LES PLUS HAUTES PRÉTENTIONS ET LA PLUS GRANDE CONFIANCE DANS LEUR AVENIR. — LES ASSEMBLÉES DES ÉTATS : L'ADMINISTRATION DE BOUCHAIN. — LA RECHERCHE DU CHARBON A DENAIN. — EN 1789, IL EST ENCORE PASSÉ A DENAIN, AU NOM DE L'ABBAYE, DES BAUX QUI ONT L'ANNÉE 1801 POUR ÉCHÉANCE ! -- UNE RÉVOLTE DES HABITANTS DE DENAIN EN JUILLET 1789

Il était tenu par l'Abbaye de Denain un registre de recettes et dépenses. La Bibliothèque de Valenciennes possède celui de 1785, où l'on relève vingt-quatre chapitres de recettes et quinze chapitres de dépenses. C'est libellé d'une main assez savante : on voit tout de suite qu'on n'a plus affaire à cet ancien « escoume de Madame l'Abbesse » qui, invité à signer, avait répondu ne le savoir. Le vingt-quatrième chapitre fait voir que l'ancienne « Pension du Roy » était régulièrement versée aux Dames de Denain.

...Du trésor royal, pour la pension perpétuelle de cinq mille livres de France faisant huit mille livres de Hainaut, que le Roi Louis XIV. de glorieuse mémoire, a donné à ce Chapitre noble, en décembre 1714, à cause des pertes extrêmes causées par les troupes de Sa Majesté pendant la guerre, nommément à la bataille mémorable de Denain du 24 Juillet 1712, finie par la paix de 1713. La ditte pension a été reçue par Mesdames et partagée comme elles ont toujours fait depuis lors... ci... »

Dans les recettes de ce registre, on voit notamment figurer le droit que la Compagnie d'Anzin versait aux chanoinesses en vertu du bail du 2 Septembre 1768. C'est là que la recette de 1778 se trouve mentionnée.

Bien qu'on ait voulu, à diverses époques, contester le droit des chanoinesses au mariage et faire ainsi une maison religieuse d'un Chapitre qui n'était, en réalité, qu'une maison d'éducation, il faut dire que ces obstinations ne furent pas effectives. Les registres de l'état-civil de Denain font voir que, parfois même, le mariage d'une chanoinesse se célèbre à Denain. C'était un évêque d'Arras qui avait voulu imposer le célibat aux chanoinesses ; mais c'est un chanoine d'Arras, M. de Compigny, qui, par exemple, vient à Denain le 15 Juillet 1786, célébrer le mariage du Comte de Gourcy avec Mlle de Beaufort de Mondicourt. La proclamation du ban figure sur le registre de l'église

paroissiale à la date du 15 Juin. C'est cette même « haute et puissante Félicité-Louise-Marie-Eléonore-Dorothée de Beaufort », qui, mariée au « haut et puissant seigneur Henri-Charles-Léopold, Comte de Gourcy », reviendra, dit-on, aux jours de la Restauration, jeter un dernier coup d'œil sur cette antique abbaye qui lui rappellera les plus beaux jours de sa jeunesse

C'est peu de temps après ce grand mariage que serait venu à Denain — du moins, l'a-t-on cru assez longtemps — le 3 Octobre 1786, un maigre petit lieutenant qui voulait visiter le champ de bataille où s'étaient distingués les soldats de Villar et de Montesquiou. Ce pauvre et malingre officier, qui n'était vraiment ni haut ni puissant, était dénommé Napoléon Bonaparte. Il venait de Douai où il était — dit-on — en garnison. C'était lui qui, deux ans plus tôt, arrivait à Paris pour la première fois, — chétif élève de l'école de Brienne, — par le coche d'eau du Pont Marie, à l'Isle-Saint-Louis.

La présence du futur empereur à Douai est d'abord affirmée par plusieurs auteurs, entre autres par M. Georges Dislère, qui dans une étude sur la Vie Publique à Douai au début de la période révolutionnaire, a écrit : « Le régiment de Besançon avait été remplacé en 1788 le régiment de La Fère qui avait tenu garnison à Douai pendant un an seulement. Au nombre des officiers de ce corps, comptait un officier obscur de petite noblesse, lieutenant en second à la compagnie des bombardiers, aux appointements de 800 livres par an. Les soldats placés sous ses ordres savaient qu'il s'appelait M. de Bonaparte. C'était pourtant le même qui, moins de quinze ans après, allait, sous le nom de Napoléon Ier, Empereur des Français, commander en chef les plus nombreuses armées que notre pays ait jamais appelées sous ses drapeaux, disposer de trésors formidables et faire la loi aux souverains de l'Europe. »

Dans un très gracieux récit ou conte qui a pour titre « L'équipée du Lieutenant », M. Ernest Laut fait assister le lecteur à la promenade accomplie en 1786 au début de l'automne, par le petit lieutenant, maigre cavalier de taille médiocre et vêtu d'un uniforme râpé, qui, sous les yeux des boutiquiers douaisiens, se dirigeait vers la plaine campagne, au sortir de la ville, « par la grand' route qui fait communiquer Douai avec Bouchain et Denain ».

Le petit officier de dix-sept ans « s'était mis en tête d'aller relever sur place les opérations de la bataille de Denain. Moins de deux heures après avoir quitté Douai, notre jeune stratéliste pénétrait dans la bourgade, dès lors illustre, où, soixante-quatorze ans auparavant, le maréchal de Villars avait sauvé la France ».

Le voyageur n'était pas sans éprouver, paraît-il, une vive sympathie pour le vainqueur de Denain : « Villars avait été un général populaire ; les officiers supérieurs ne l'aimaient pas, mais le troupière l'adorait ; le premier, il avait commandé une armée composée de menu peuple et de paysans ; et ces soldats de Malplaquet et de Denain, ces soldats mal équipés, mourant de faim, avaient vaincu cependant, parce qu'ils avaient une confiance aveugle dans leur chef... »

Le jeune Napoléon Bonaparte passa toute sa journée à relever les emplacements du camp retranché d'Albemarle et se reconnut tant bien que mal parmi cette plaine où s'étaient déroulés des événements si considérables pour les destinées de la France. Le soir venu, n'ayant pas terminé ses notes et ses croquis, il décida de ne pas retourner tout de suite à Douai et « s'en fut vers l'unique auberge de Denain, où il veilla la moitié de la nuit pour mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies ». Finalement, il ne repartit de Denain qu'à la fin du troisième jour, après avoir exploré la plaine vers Marchiennes et aussi vers Landrecies, et « retrouvé l'emplacement exact du village de Saulch, incendié par les ennemis le jour de la bataille et qui ne se releva jamais... » Il avait aussi passé l'Escaut entre Neuville et Lourches, « à l'endroit même où l'armée l'avait franchi », et il avait poussé jusqu'à Mazinghien, d'où Villars s'était mis en route... »

Mais le récit de M. Ernest Laut nous apprend qu'une « revue monstre » avait été passée au Barlet, à Douai, pendant l'absence du jeune officier. L'absence d'un lieutenant en second du régiment de La Fère avait été notée, et, dès son retour à la caserne, l'officier fautif fut interrogé par le Chevalier de Frédi, officier général... Il s'excusa en disant qu'il avait compté pouvoir explorer en un seul jour le célèbre champ de bataille de Denain, mais s'était laissé entraîner trop longtemps par l'intérêt que présentait l'objectif choisi. Il montra, pour prouver ses dires, le plan général, de la bataille qui immortalisa Villars ».

Le Commandant de l'école d'artillerie écouta le lieutenant Bonaparte avec attention, et, dans son indulgence, ne lui infligea que huit jours d'arrêt. Mais quelques jours après, l'ordre suivant était communiqué aux troupes de Douai : « Nous, Chevalier de Frédi, maréchal des camps et des armées du Roy, commandant l'École d'Artillerie de Douai, signalons à MM les officiers un important relevé de la célèbre bataille de Denain exécuté sur les lieux mêmes par un de leurs camarades ;

« Ordonnons, en outre, que ce plan restera affiché dans la salle réservée à MM. les Officiers à la caserne de Marchiennes, afin que chacun d'eux puisse l'étudier avec profit, et félicitons publiquement son auteur, M. le lieutenant en second Napoléon Bonaparte ».

Les renseignements donnés dans ce récit si gracieux et si captivant ont été repris dans plusieurs publications, notamment dans une « Histoire de Bonaparte » qui cite l'ordre du Chevalier de Frédi.

Dans ses Etudes sur la Région, parues dans le *Courrier de l'Escaut* en 1909, M. Jég. Thonville (Jules Guyot) a même affirmé qu'il avait fait, à ce sujet, des recherches qui lui avaient permis de découvrir que le lieutenant Bonaparte avait logé, pendant son séjour à Denain, à l'auberge occupée ensuite par la famille Largillère, à deux cents mètres de l'Eglise Saint-Martin. C'est plutôt précis !

Le mieux était peut-être de s'adresser à l'auteur du récit, le journaliste et conteur bien connu, M. Ernest Laut, de Valenciennes, qui a tant fait pour répandre, dans la presse, tous les faits relatifs à l'industrie, aux arts et aux personnages marquants du Nord. L'auteur des *Contes du Cousin Zéphir*, qui signe aussi Jean Lecocq d'innombrables entrefilets savamment documentés, pouvait avoir eu la fantaisie d'inventer en tous points les détails de son récit et de leur donner une telle apparence de véracité que les écrivains les mieux avertis pouvaient s'y tromper. Napoléon Bonaparte est-il venu à Denain quand il était lieutenant en second ? Une demande adressée à M. Ernest Laut lui-même a fait l'objet de cette réponse : « A dire vrai, l'histoire de la visite de Bonaparte au champ de bataille de Denain et de son séjour à Douai ne reposerait que sur une tradition conservée dans cette ville (1). Un historien douaisien, M. Théophile Denis, a naguère recueilli cette tradition et donné dans un journal militaire, vers 1860, des détails circonstanciés sur le séjour de Bonaparte à Douai. Il y a dans son travail, des Souvenirs de Douaisiens d'alors et même, je crois, un dessin de la maison qu'habita le futur empereur. Vous retrouverez peut-être à Douai ce travail que j'ai eu autrefois entre les mains. En dépit des témoignages rapportés par M. Th Denis, l'historien de la jeunesse de Napoléon, M. Arthur Chuquet, affirme que Bonaparte ne fut jamais en garnison dans cette ville... Donc, aucune certitude historique.

Si pénible que puisse être le fait pour les Denainois, il faut qu'ils renoncent à croire que Napoléon Bonaparte vint, en son adolescence, visiter le village et la plaine de Denain. Des recherches sérieuses ont été faites par un écrivain aussi spirituel qu'érudit, — un douaisien — M. Wastelier du Parc, qui a démontré que le futur empereur n'a jamais habité Douai, où le régiment de La Fère n'est pas venu tenir garnison.

(1) M. Ernest Laut a, par la suite (*Petit Journal Illustré* du 23 Novembre 1913), écrit une étude sur *Les Mansardes de Napoléon*. Il y signale même une erreur historique : une plaque du 5 du quai de Conti, à Paris, affirme que Napoléon Bonaparte y habitait au cinquième étage, alors qu'il s'agit d'une tradition erronée. Mais l'auteur n'y parle plus de cette venue à Denain qui lui inspira le joli conte dont fut le héros « le petit Corse qui passait presque sans transition des mansardes aux palais ».

Il faut bien rendre justice à M. Ernest Laut sur le fond même de son récit : des précisions avaient été données sur le séjour de Bonaparte à Douai. « *De nombreux auteurs* (*) racontent que Napoléon 1er, alors lieutenant en second au régiment d'artillerie de La Fère, qui tenait garnison à Douai, suivit les cours de l'École d'Artillerie pendant près d'un an. Le futur empereur n'avait pas un long chemin à parcourir pour se rendre à son travail, puisqu'il logeait au n° 28 de la rue du Clocher Saint-Pierre ». Cette école d'artillerie avait été fondée à Douai par Louis XIV en 1679, mais pour une période courte. C'est en 1767 que la ville de Douai avait remis un Hôtel à la direction d'artillerie, pour y placer une école d'études. Madame Camiscasse (Valentine-Luce, de Douai, plus tard duchesse de Tarente), présente comme authentique dans ses Mémoires, le récit d'Ernest Laut sur le séjour de Bonaparte à Douai.

M. Wastelier du Parc, qui a traité plusieurs fois ce sujet avec son véritable talent d'écrivain, ne conclut pas à une venue possible de Napoléon Bonaparte à Douai à cette époque. Il reconnaît bien que des historiens sérieux ont indiqué que le jeune officier d'artillerie du régiment de La Fère avait habité Douai un an à peine, ou seulement quelques semaines ; mais ils étaient d'accord pour considérer le fait comme exact.

M. Wastelier du Parc relate bien la venue de Napoléon à Douai, — mais beaucoup plus tard et sous d'autres conditions. D'après les mémoires de Plouvain, le général Bonaparte qui commandait l'armée d'Angleterre, passa à Douai le 10 Novembre 1797, alla au spectacle et coucha en cette ville. Les représentants de Douai devaient, moins de six ans après, « se rendre à Lille pour fêter l'arrivée à Lille du premier Consul. Le 30 août 1804, Bonaparte passe par Valenciennes, et peut voir évidemment le champ de bataille de Denain puisque, le lendemain, il traverse Douai en poste pour se rendre d'Arras à Bruxelles. Le 2 Décembre, les autorités douaisiennes vont cette fois à Paris pour assister au sacre de l'Empereur. On les verra encore, en 1809, aller saluer à Cambrai Napoléon et la seconde impératrice : Marie-Louise. En 1813, Bonaparte passe à Valenciennes. Puis, une dernière fois, en 1815, après l'Île d'Elbe, l'empereur, avant de jouer son va-tout à Waterloo, passe à Douai pour la dernière fois. De tous les côtés, on avait annoncé son arrivée, et on le guettait à tous les relais. Le grand-père de M. Wastelier du Parc fut au nombre des spectateurs et le conta à son petit-fils, qui narra la chose avec émotion : « Ce fut très rapide : en assez grand nombre, nous avons attendu une partie de la nuit, et c'est à peine si nous eûmes le temps d'apercevoir, dans le fond de la chaise de poste qui roulait à un train d'enfer, le profil de l'empereur et son uniforme vert. » Et, après avoir évoqué ainsi l'illustre guerrier, dont on ne se figure pas le prestige, M. W. du Parc ajoute : « Quoique bien courts, ces moments-là laissent dans l'esprit des jeunes gens (mon grand-père était âgé seulement de quinze ans) une impression inoubliable ».

Bien que l'on ne trouve vraiment aucune trace d'un séjour de Napoléon Bonaparte à Douai, — et M. Wastelier du Parc a bien dit que les Douaisiens devaient faire leur deuil de cette légende, — certains côtés mystérieux rendaient la question complexe. Un

(*) La Dépêche, de Lille (29 Janvier 1927).

document troublant peut être versé aux débats ; car ce problème historique, quoique résolu, serait mal posé s'il ne présentait certains côtés mystérieux qui le rendent plus complexe encore. C'est pourquoi il est peut-être bon de rappeler que la revue littéraire L'ABRI (Amiens, 12 juillet 1895), M. Paul Devisme citait un passage d'une lettre écrite de Douai par ce qui devait devenir « le Grand Corse ». D'où vient cette épit susceptible de compliquer le mystère ? « Il (Bonaparte) ne connaît pas le français, il ne connaît pas notre langue. Un jour, à Douai, sous le ciel gris du Nord, loin du pays qu'il aime, il eut un accès de fièvre. Il écrivit ces lignes : « Français ! non contents de nous avoir ravi tout ce que nous chérissions, vous avez encore corrompu nos mœurs ! Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer sont une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé, par devoir, de louer des hommes que je dois haïr par vertu... La vie m'est à charge parce que je suis entouré d'hommes avec qui je vis et vivrais probablement toujours de ces mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil ». Si jamais la lettre originale de Bonaparte — avec les fautes d'orthographe qui devaient l'émailler — pouvait sortir de l'ombre, tout le problème serait posé nouveau.

C'est à cette époque — peut-être pour mieux recevoir la nouvelle élue, Madame de Jaucourt — que l'on bâtit à Denain parait-il, le « pavillon de l'abbesse », qui forme le château actuel (« Le Chapitre »). Il semble que cette construction ait été érigée en 1786 et 1787. Mme de Jaucourt ne s'est vraisemblablement installée à Denain qu'en Octobre 1787. Elle ne devait pas y rester longtemps, et M. Paul Blin donne la date du 15 février 1790 pour la cessation de ses fonctions d'abbesse. Cette date est inexacte ; car le pays devait être occupé, pendant la Révolution, par les Autrichiens, et les registres de l'état-civil font voir qu'il y avait encore, en 1794, des chanoinesses à Denain où l'ancien régime était rétabli temporairement. En tout cas, lors de l'arrivée de la dernière abbesse, la Révolution se préparait à faire tomber, avec tant d'autres institutions du même genre, ce Chapitre de Denain où — a-t-on dit — « l'autorité des évêques comptait pour peu de chose ».

Mais, à ce moment, et malgré l'effervescence populaire, on ne pensait très peu, dans les abbayes, à la disparition brusque d'un régime qui durait depuis mille ans. On en a la preuve par un ouvrage paru en 1788, à Maubeuge. M. Vuilmot, imprimeur à Valenciennes et du très noble et illustre Chapitre de Sainte-Aldegonde, publia une brochure de 130 pages donnant les « Principes des preuves de noblesse requises pour les Chapitres des Pays-Bas avant les nouveaux règlements ». On ne croirait vraiment pas à lire cet orgueilleux document de 130 pages, que la Révolution est si proche. L'ouvrage porte en épigraphe ces deux vers de la 5e satire de Boileau :

(1) Le mieux était de rechercher l'auteur de l'article. - M. Maurice Garet, ancien secrétaire de l'Abri, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, questionné, répond à la date du 20 Juillet 1928 : « Notre pauvre ami Paul Devisme est mort il y a trois ans. Il était alors juge de paix de Boisguillaume, près de Rouen. C'était, en effet, un chercheur et un érudit, et il aurait pu vraisemblablement vous donner quelque indication. Mais son article, que je me rappelle fort bien, a dû être fait non pas sur des documents possédés par Paul Devisme, mais sur des lectures qui étaient sa passion. L'énigme subsiste donc... »

« Je veux que la valeur de ses ayeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques ».

Car l'on était très chatouilleux, sur le point d'honneur, dans les Chapitres nobles ; et le livre de Maubeuge, écrit par le plus farouche défenseur des Dames, Picquery de Wasronval, débute par une innovation lyrique qui proteste contre une postulante insuffisamment gratifiée pour être admise à Maubeuge : « Hornes, Ledannois, Gavre, Brandenbourg, Carondelet, Rubempré, Beaufort, Noyelles, Nassau, Croy, Melun, Cregui, Duras, Montmorency, héros célèbres par vos vertus et par vos exploits, venez défendre l'asyle glorieux qui, dès les premiers siècles de la monarchie, sert de berceau à vos mères, et où vos filles doivent trouver ensuite une retraite honorable. On veut violer cet asyle, un gentilhomme non suffisamment qualifié, ou dont les qualités ne sont pas suffisamment justifiées, aspire à l'honneur de placer sa fille au Chapitre de Maubeuge. Que vos murs servent de rempart contre une agression où notre gloire est intéressée ! Ne souffrez pas que rien puisse altérer le respect qu'on doit aux mânes de tant de chevaliers qui tenaient à honneur de voir leurs noms inscrits dans les fastes du Chapitre ! » On voit le ton et l'orgueil. Ce style indigné fait penser au fameux vers de Corneille : « *Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans !* » Une autre évocation lyrique apparaît encore un peu plus loin. L'ouvrage rappelle notamment la bulle confirmative des anciens statuts du Chapitre de Maubeuge, donnée par le pape Paul III le 7 Avril 1538 : il faut que les prébendes soient confinées à des filles sans tache, et qui ne devront « point être bossues, point boîteuses, mais d'yeux et autres membres du corps apparents entiers ».

Ce livre de Maubeuge renferme d'autres passages grandiloquents où il est question des Dames de Denain : « Venez, filles des Hamel, des Berghes, des Yves, des Berloo, des Outremont, des Béthune, des Mérode, des Ghistelles, des Vignacourt, des Lannoy, nous vous tendons les bras, vos preuves sont faites, elles sont gravées sur les tombeaux de vos tantes, de vos mères et de vos ayeules. Nous joignons ici les certificats des Chapitres de Mons, d'Andenne, de Moustier et de Denain sur l'ancienneté et l'invariabilité de la règle qui assujettit à procurer les quartiers par ascendants. On y verra qu'avant les nouveaux règlements, c'était une règle invariable et un usage immémorial d'y prouver les filiations et noblesse dans chacun des huit quartiers jusqu'aux et y compris les septièmes ascendants. Il y est rappelé que, dans certains Chapitres, on ne fait pas les mêmes preuves : « Dans l'un, il faut seize quartiers et cinq générations dans l'autre, quatre ou huit quartiers et huit générations. Tel gentilhomme, qui monterait sans peine dans les carrosses du Roi, ne pourrait faire sa fille Chanoinesse ».

Il semble qu'avec un champion aussi redoutable que M. Picquery de Wasronval, dont l'épée devait valoir le style flamboyant, les Dames de Denain et de Maubeuge n'eussent rien à craindre d'une Révolution proche ! Les nobles demoiselles étaient souvent entourées de flatteurs...

Il est facile de s'expliquer combien de semblables arguments devaient développer la présomption et la fierté des Chanoinesse des Pays-Bas.

Evidemment toutes ces prétentions s'appliquaient au Chapi-

tre de Denain qui, à la fin du volume, donne l'attestation annoncée :

Certificat du Chapitre de Denain

« Nous, Dames Abbessse et Chanoinesse aînées du Chapitre Noble de Denain, déclarons et certifions que, jusqu'à l'époque des lettres patentes de 1781, c'était une règle invariable et un usage immémorial dans notre Chapitre d'y prouver les filiations et Noblesse dans chacun des huit quartiers, jusques et y compris les septièmes ascendants, les sextayeuls.

« En foi de quoi, nous avons signé le présent et fait apposer le scel ordinaire de notre Chapitre à Denain le vingt-six mars mil sept cent quatre-vingt-huit. Signé : Du Chastel, Vanderburch, Dassignies, de Verquignœulx. Par ordonnance : signé : Bouchelet de Berlaymont, secrétaire ».

On remarque que l'abbessse Barthélemie de Jaucourt, quoiqu'elle fût évidemment en fonctions, n'a pas signé ce document. La Dame du Chastel, qui prend le titre d'abbessse, n'était que Dame aînée. Il faut probablement voir dans cette pièce une sorte de protestation contre un état de choses pourtant accepté par les Dames de Denain en assemblée capitulaire, mais absolument exceptionnel et sans effet sur l'avenir, — un avenir qui n'était pas réservé au Chapitre : la nomination de la dernière abbessse par le Roi.

Après la conquête du pays par Louis XIV, les Etats avaient continué de s'assembler à Mons. Mais un règlement particulier au Hainaut est arrêté par le Roi le 12 Juillet 1787. Une réunion eut lieu à Valenciennes où, au nombre de dix-huit membres réunis par le Roi au titre d'assemblée facultative, on compte Després, lieutenant-maire de Bouchain. Sénac de Meilhan y fut reçu. Puis, ensuite, le marquis de Carondelet, de Noyelles-sur-l'Escaut, présente deux mémoires dont il était l'auteur. On y étudiait l'ancienne constitution de la province et la façon de l'accommoder aux intentions royales. Dans cette nouvelle institution, « les nobles devaient prouver six générations de franche noblesse et deux mères de maison de Chapitre et être seigneurs d'une terre à clocher du revenu de trois mille francs ». Au nombre des membres proposés pour composer le clergé, on remarquait les cinq doyens de chrétienté de Maubeuge, de Valenciennes, d'Ostrevant, d'Haspres et d'Avesnes. Le tiers-état devait comprendre les députés des villes. Après un développement curieux du marquis de Carondelet, étudié dans le livre de Louis Legrand sur *Sénac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis*, on demande au roi le retour des anciens Etats, mais avec quelques modifications. Tous les abbés réguliers devaient être inscrits sur le tableau des membres des Etats, et un député fut attribué aux chanoinesse de Denain, et un autre à celles de SainteAldegonde de Maubeuge. L'un des doyens de chrétienté devait aussi assister aux Etats : il y avait onze membres pour le clergé.

Les Etats devaient s'assembler chaque année. Alors que Valenciennes pouvait avoir deux députés, il n'y en avait qu'un seul pour Bouchain, Condé, Maubeuge, Le Quesnoy, Avesnes, Bavay, Landrecies, Saint-Amand et Givet.

Sénac de Meilhan, dans une lettre adressée à Laurent de Villedeuil, rappelait, le 21 Août 1787, la faculté dont disposaient, pour répartir elles-mêmes leurs impôts, les administrations

particulières de Valenciennes, Saint-Amand et Bouchain, et trouvait qu'on ne pouvait rien innover de plus avantageux que cette ancienne méthode. Des complications sans nombre remplirent ces journées consacrées à cette étude des nouvelles lois administratives qu'on voulait instaurer. On parle même, en septembre 1787, de diviser la province pour mieux lutter contre les prérogatives que voulait s'attribuer Valenciennes. Au cas d'une formation en quatre ou en six districts, Bouchain eût été alors relié à Valenciennes ou à Mortagne.

Tous ces démêlés n'empêchaient pas le pays de travailler. Le charbon est cherché de plus en plus dans la région : c'est une source de prospérité que, malgré la révolution en marche, les seigneurs ne veulent pas négliger.

Déjà, en 1777, un premier essai avait été fait à Denain pour essayer d'y trouver le charbon : cette tentative avait été infructueuse. Une dizaine d'années ensuite, les chanoinesses donnent de nouveau l'autorisation de rechercher le charbon dans leurs terres. On pourrait peut-être considérer que l'apparition des houillères et de la métallurgie à Denain constituait une sorte de trahison, commise par l'industrie brutale et amie des seules choses commerciales, envers cette vieille terre des légendes pieuses et des batailles épiques. Les autorisations données par les chanoinesses démontrent bien que la venue des mineurs dans leur antique seigneurie ne les aurait pas déconcertées. La même remarque peut s'appliquer aux abbayes voisines : en effet, par lettres patentes du 26 Juillet 1787, enregistrées au Parlement de Flandre le 11 Janvier 1788 (1), il est donné approbation des conventions faites entre la Compagnie d'Anzin et les abbayes de Saint-Amand et d'Hasnon, les chapitres de Denain et de Saint-Géry de Valenciennes, pour le droit d'extraire la houille sur Escaupont, Escaudain, Lourches, Anzin, Wavrechain, Hasnon, Denain, Haulchain et St-Vaast en Hainaut. Ces actes rappellent que « par actes des 23 Novembre 1765, 21 Avril 1775, 25 Juillet et 15 Septembre 1786, les exposants ont traité sous notre bon plaisir » des droits de charbonnage, accordés aux Seigneurs haut-justiciers, avec différents établissements religieux, parmi lesquels « le chapitre noble de Sainte-Remfroye de Denain ; que l'abbaye de Saint-Amand a accordé aux exposants le droit d'extraire du charbon dans les terres et seigneuries d'Escaudain et Lourches, à charge par eux de lui payer annuellement 1200 livres pendant leurs recherches jusqu'à ce qu'ils aient trouvé du charbon de terre, et de 4.000 l. lorsqu'ils en auront trouvé à compter aussi du jour de l'extraction... » L'Abbaye d'Hasnon cède les mêmes droits sur les mines et minières dans les terres et seigneuries d'Anzin, de Wavrechain et d'Hasnon. Par le 4e acte (15 septembre 1786), « le Chapitre noble de Sainte-Remfroye de Denain cède aussi les droits de charbonnage dans l'étendue des terres et seigneuries de Denain et Haulchain et autres y enclavées pendant la durée de leur privilège et celle de la prorogation qu'ils en ont obtenue et qu'ils en obtiendront, à condition de recevoir annuellement, savoir, tant qu'on n'extraira point sur lesdites deux terres, 600 l.; tant que l'on n'extraira que sur l'une des deux terres, 2.400 l.; et lorsque l'on extraira sur les deux ensemble, 4.800 l. » C'était seulement en 1828 que le charbon devait être trouvé à Denain,

(1) L'approbation des traités par lettres-patentes était une nécessité pour les abbayes (L. Gar, *Histoire de la Houille*).

à moins de deux kilomètres de la vieille abbaye, et, à cette époque, les chanoinesses n'étaient plus, pour le village, qu'un souvenir déjà imprécis.

Le 23 Mars 1789, M. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau, écuyer, Conseiller secrétaire du Roi Maison Couronne de France et de ses finances, avocat au Parlement, seigneur de Bellaing, Aulnoy, Bridoux et autres lieux (2), Receveur général des biens du très noble et très illustre Chapitre de Sainte-Remfroye de Denain, accorde un bail de seize mencaudées à Louis Berra Nicole Moura. Le bail doit partir du jour de Saint-Rémy 1789 sur six années, et représenter un taux annuel de cinq cents livres Hainaut « exempt de toute retenue quelconque ». La prochaine prise de la Bastille, résultat de l'effervescence populaire qui déchaînait alors, ne faisait pas perdre la tête au seigneur Bellaing, qui continuait à veiller de près aux intérêts du Chapitre de Denain.

Toutefois, le contre-coup de la prise de la Bastille ne manqua pas de se faire sentir dans la région. Dix jours après cet événement sensationnel, l'émeute populaire y gronde. A Valenciennes, une révolte du peuple réunit dans une même fusion les émeutiers et les soldats chargés de faire la répression. Là aussi les prisons sont ouvertes dans un coup de force. La même fermentation avait gagné les habitants de Denain. En juin, les paysans des environs de Bouchain avaient pris possession d'un digue élevée à travers les marais et dont la « paisson » était passée en location au profit des Ponts et Chaussées. En juillet, les villageois de Denain en font autant, et, en raison du mécontentement public, on s'attend — comme le rappelle M. Georges Lefebvre dans son livre sur les *Paysans du Nord* — « à ce que les communautés s'emparent des arbres comme des herbes ». Autre symptôme aussi significatif : on ne paie plus l'impôt. Mais c'est peut-être dans les abbayes, qui se sentent fortes par toute leur ancienneté et se souviennent d'avoir toujours vaincu les difficultés, que l'on a le moins d'inquiétudes. Ainsi, malgré les signes évidents d'un bouleversement complet du régime, on passe encore à Denain, trois mois après la prise de la Bastille, un bail qui intéresse les terres du Chapitre, déjà mentionnées sous les mêmes noms dans des baux du XVII^e siècle. M. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau, seigneur de Bellaing et autres lieux, agent et receveur général des biens du très noble et très illustre Chapitre de Sainte-Remfroye de Denain, accorde à Jean Charles Macarez, un bail de location qui devait commencer l'issue d'août 1792 et finir en 1801.

Ce bail, relevé à Bouchain en 1926, est daté du 15 Octobre 1789. C'est probablement le dernier acte de cette sorte passé au nom des Dames chanoinesses. On y parle, comme précédemment, de redevances en nature : blé, orge, pois blancs, chapons, sucs et pores gras.

L'abbaye croyait encore — selon l'expression du père d'Alain, ancien chapelain de Denain — que les terres lui appartenaient draient jusqu'à ce que vint la fin du monde.

(2) Dans le *Calendrier de Valenciennes pour 1790*, on voit, dans la liste des avocats au Parlement des Flandres, M. Moreau père, rue Sous la Vigne, et M. Moreau de Bellaing, rue de Mons. On relève également le nom de M. Moreau de Bellaing comme Capitaine-commandant de la Garde Nationale, composée de 1400 volontaires.

CHAPITRE HUITIÈME

L'ASSEMBLÉE DU QUESNOY : LA NOMINATION DU CURÉ EMMANUEL BARBOTIN COMME DÉPUTÉ AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX. — LA CRÉATION DU DÉPARTEMENT DU NORD. — L'INVENTAIRE DES BIENS DU CLERGÉ. — LA VENTE DES PROPRIÉTÉS DU CHAPITRE DE DENAIN. — LES DÉMONSTRATIONS MILITAIRES DANS LA RÉGION DE BOUCHAIN, DENAIN ET VALENCIENNES. — LE PASSAGE DE DAMPIERRE A DENAIN : UNE DE SES LETTRES DATÉE DU CAMP DE DENAIN. — LES DEUX OCCUPATIONS DU VILLAGE DE DENAIN PAR LES AUTRICHIENS : LE RÉTABLISSEMENT PROVISOIRE DU RÉGIME MONARCHIQUE. — LA TERREUR DANS LA RÉGION ; LE PILLAGE DE L'ABBAYE ; LA DÉMOLITION DE L'ÉGLISE ABBATIALE : LES RELIQUES JETÉES A LA RUE. — LE DÉPART DES CHANOINESSES POUR LEUR REFUGE DE VALENCIENNES. — L'ODYSSÉE DU CURÉ BRACHELET, PRÉSENT A DENAIN PENDANT LA TERREUR. — DENAIN EST SÉPARÉ DE BOUCHAIN, QUI N'EST PAS OCCUPÉ PAR LES AUTRICHIENS. — UNE LETTRE DU PÈRE DE BISMARCK MENTIONNE LE VILLAGE DE DENAIN. — NAISSANCE DE FILS DE SOLDATS HONGROIS A DENAIN. — L'ARMÉE DU NORD PASSE L'ESCAUT A DENAIN EN SEPTEMBRE 1793. — ON RAMÈNE A DENAIN LE CORPS DE MADAME DU CHASTEL, DAME AINÉE, DÉCÉDÉE A AUBRY. — UN COMBAT A DENAIN, LE 4 FLORÉAL DE L'AN II, ENTRE LES FRANÇAIS ET LES TROUPES DU GÉNÉRAL CLERFAY. — LA JUNTE, QUI SIÈGE A VALENCIENNES, TENTE DE RÉTABLIR L'ABBAYE DE DENAIN DANS SES PRIVILÈGES. — FONDATION D'ÉCOLES A DENAIN. — LE RETOUR D'UNE CHANOINESSE DANS LA SEIGNEURIE DE DENAIN.

L'époque de la Révolution Française, si confuse dans toute la région du Nord, où les batailles allaient être incessantes et décisives pour le sort final de la Nation, fut bien particulière pour Denain. Le petit village, par deux fois, devait être soumis à l'autorité autrichienne, qui en fit l'occupation d'abord pendant un mois (septembre-octobre 1792), puis pendant seize mois (avril 1793 au 1er Août 1794). Denain, qui avait toujours suivi les destinées de Bouchain, fut même séparé de la petite capitale de l'Ostrevant, qui, grâce aux armées françaises campée autour de ses fortifications, dut de ne pas connaître la domination autrichienne. Cette époque troublée nécessiterait un livre entier (1). Quelques faits et quelques dates peuvent donner une idée générale des événements si variés qui s'y déroulèrent. La destinée de Denain fut alors singulière ; car au moment où la contrée était sous le nouveau régime français, Denain devait, comme Valenciennes, assister au rétablissement temporaire de l'administration monarchique. Les chanoines, chassés, purent croire qu'elles allaient revenir définitivement dans cet endroit où leur installation s'était maintenue pendant dix siècles. Les registres de l'état civil font voir qu'il y avait encore des chanoines à Denain au moment où les autres communautés étaient éparpillées.

M. Blin prétend que le commencement de la Révolution avait été accueilli à Denain avec une certaine satisfaction : les sup-

(1) En préparation : Denain pendant la Révolution Française (un volume à paraître dans la *Petite Collection Archéologique de l'Ostrevant*, fondée par M. Albert Mallez).

pressions de dîmes avaient causé un allègement. Cependant, les Dames de Denain n'avaient jamais — semble-t-il — pressuré leurs vassaux, puisque l'évêque d'Arras lui-même les accusait d'affermir leurs terres à de trop bas prix. Mais de nouvelles contributions et les exigences du service militaires firent regretter aux Denainois le temps des chanoines.

Dès 1789, des assemblées diverses eurent lieu dans différentes villes, notamment à Bouchain et au Quesnoy. Les délégués choisis pour Denain étaient Quarré et Foviau. Le 15 Avril, le quart des délégués se réunissaient au Quesnoy, sous la présidence du baron de Nédonchel. La séance fut grave et digne. Parmi les commissaires chargés de préparer le projet de cahier, se trouvait Emmanuel Barbotin, curé de Prouvy, où il fut nommé maire en 1790. Né à Wavrechain-sous-Faulx en 1741, il fut nommé député du Baillage du Quesnoy le 13 Avril 1789 et dut donc séjourner à Versailles et à Paris.

L'Abbé Barbotin, qui avait été curé de Wasnes-au-Bac avant d'obtenir, par la protection de l'abbesse de Denain, le poste avantageux de curé-décimateur de Prouvy, a laissé, sur les événements du début de la Révolution, de curieuses lettres qui, étudiées partiellement dès 1883, par M. Anatole de Gallier, ont fait l'objet d'un article substantiel de M. A. Aulard dans la *Revue de Paris* du 15 Octobre 1901. Ce député aux Etats-Généraux est plein d'honnêteté, de bon sens et de franchise ; mais la Nuit du 4 Août 1789 réfrène son enthousiasme en faveur du mouvement populaire. Il l'écrit au capucin Baratte, qui le remplace à la cure de ce bon village de Prouvy dont le clocher por-

tait des traces de la bataille de Denain. Ces documents ne sont pas « inutiles à l'Histoire » : ils renferment des indications précieuses qui font mieux comprendre les changements qui se sont produits dans les caractères. Le curé Barbotin, qui se tenait caché dans son village de janvier 1792 à juin 1794, émigra en-



Emmanuel Barbotin

suite. Ses lettres, où se révèle un esprit ennemi de toute anarchie, n'oublie pas de mentionner, dès 1789, tous les biens qu'il a laissés à Prouvy, — et l'on aime voir ce représentant de l'assemblée des Etats-Généraux évoquer candidement ses choux, son vin de Bourgogne, son four de campagne et ses tulipes. Il revint finir ses jours à Prouvy, à l'âge de soixante-quinze ans, après avoir été rayé de la liste des émigrés.

Le cahier de Denain a disparu, comme les cahiers de la plupart des communes. Parmi les revendications les plus remarquables, M. Antoine Dumazet cite, dans le Nord de la France en 1789, le mémoire de la commune de Denain, où l'on trouve, sous la plume d'un sieur Joseph Le Roy, un projet de communisme. Il s'agit probablement de la commune d'Onnaing (1).

Dans les cahiers de doléances de 1789, la commune de Marquette-en-Ostrevant, entre autres, n'hésitait pas à relever que « les pauvres villageois souffraient et se plaignaient de la misère et de l'indigence, alors que les monastères, tant d'hommes que de filles, jouissaient de la plus grande partie des biens du royaume et vivaient dans l'abondance de toutes choses ». Ce texte paraît attribuable à l'abbé Emmanuel Barbotin.

Le clergé était directement menacé. Des bandes de paysans entouraient les abbayes dès le mois de juillet 1789. Le 10 août, un décret sanctionna la création de la garde nationale.

Des relations prétendent que l'abbaye de Denain fut fermée en 1789. L'Eglise ne s'était pas si pressée d'obéir aux ordres gouvernementaux. Ainsi, à Marchiennes, en septembre 1791, les moines étaient encore à l'abbaye. Pour Denain, les registres de l'Etat-civil font foi : on verra, par exemple, en janvier 1792, — alors que Denain n'était pas occupé par les Autrichiens, — le « chapelain du Chapitre » signer un acte en cette qualité.

(1) Les seigneurs faisaient tenir des registres — des « terriers » — sur lesquels se faisait l'inscription des droits qui leur étaient dus. On n'en connaît plus que deux en Ostrevant : ceux d'Escaudain et de Lieu-Saint-Amand.

Mieux : le 11 mai de cette même année 1792, on relève, sur le registre des naissances, la signature de Joséphine du Bois d'Escordal, qui est marraine d'un enfant. Non, les chanoinesse n'étaient pas détestées par la population de Denain, et elles étaient sincères quand, en 1794, elles purent croire à leur rétablissement définitif.

A Valenciennes, la grande procession du Saint-Cordon, dont une partie des frais étaient supportés par la ville, n'est plus l'objet d'une rétribution municipale, qui sera toutefois rétablie en 1791. On lutte contre la cherté de la vie. On prétend que les couvents et abbayes sont pleins de vivres, et l'Etat, privé d'argent, décida de prendre les biens de l'Eglise, le 2 Novembre 1789 et de les mettre à la disposition de la Nation.

Toutefois, une indemnité avait été prévue pour le culte et le traitement des prêtres. En décembre, l'assemblée donne ordre de dresser les listes électorales : c'est un remaniement absolu des vieilles méthodes.

La loi du 22 Décembre 1789-8 Janvier 1790 divise la France en départements qui se substituent aux généralités. Le Nord est formé par l'ancienne Flandre Française, et l'on incorpore dans ce département le Hainaut Français, — où l'Ostrevant est inclus —, le Cambrésis et quelques parties de l'Artois et du Vermandois. Le Nord a pour chef-lieu Douai. Les huit districts sont Avesnes, Le Quesnoy, Valenciennes, Cambrai, Douai, Lille, Hazebrouck et Bergues. Le district de Valenciennes comporte 87 communes et comprend les cantons de Valenciennes (25 communes) ; Condé (14) ; Saint-Amand (21) ; Bouchain (27 communes, dont Denain). C'est seulement en 1796 que les districts seront remplacés par les arrondissements. Valenciennes, — un des six arrondissements du Nord, — passe dans l'arrondissement de Douai, dont Denain fera ainsi partie jusqu'au 21 juillet 1824, date à laquelle, par la division de l'arrondissement de Douai, Valenciennes devient alors chef-lieu d'arrondissement.

Les chatellenies, en 1790, ont encore leur dénomination ; mais Bouchain, capitale de l'Ostrevant, a perdu toute sa puissance et, en somme, n'est plus alors chatellenie que de nom. La glorieuse petite place forte finira par n'avoir plus, par la suite, qu'une justice de paix dont Denain dépendra jusqu'en 1886, — date à laquelle le territoire du chef-lieu de canton sera divisé.

Les limites de l'Ostrevant avaient toujours été incertaines au cours des siècles. Il en fut de même dans les derniers temps de l'existence effective de l'ancien comté. Ainsi, certaines paroisses des Flandres, enclavées dans la chatellenie de Bouchain, étaient l'objet de fraudes en tabac et en eau-de-vie, et des contestations continuelles naissaient, entre les habitants, de cette incertitude de limites. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, en 1782, avait décidé de réunir à l'Ostrevant les territoires d'Abscon, Erre et Marquette, qui formaient enclave de la Flandre Wallonne dans la chatellenie de Bouchain.

En 1790, on voit que le registre d'état civil de Denain est encore présenté au Conseiller du Roi, M. de Ternicourt, « juge de police des villes et Chatellenie de Bouchain ».

Le 13 Février 1790, les vœux monastiques sont supprimés. Les déclarations de biens et de revenus sont exigées. Des inventaires vérifient les dires et préparent la vente au profit de l'Etat : l'expulsion des prêtres suivra bientôt.

En 1790, le 26 Mars, un décret ordonne que l'on établisse les inventaires des biens du clergé. Les châsses, les crosses abbatiales, les reliques, les tapisseries sont présentées aux officiers municipaux. Dans la région de Denain, on réclame le partage des marais en « parties ménagères » : ce vœu sera réalisé un peu plus tard. Le 23 Octobre 1790, on déclare que toute propriété de communauté religieuse doit être considérée comme bien national.

Le 12 Juillet 1790, l'Assemblée Nationale avait décrété que, seul, le corps électoral aurait qualité pour nommer les évêques et les curés. Pour entrer en fonctions, un prêtre devait prêter serment à la loi qui imposait au clergé une Constitution civile. Le même serment fut exigé, dès le 25 Novembre, de tous les ecclésiastiques. Des refus nombreux se produisent. Des prêtres en réfèrent au Pape, qui, le 13 Avril 1791, déclarera que la loi s'inspire de principes hérétiques. Il y a de nombreuses nominations pour remplacer les prêtres destitués pour refus de serment.

Le 24 Août 1791, les propriétés du Chapitre de Sainte-Remfroye, « sises en territoire de Denain », sont mises à l'encan, « à l'exception de l'enclos des chanoinesses ». Les terres labourables, près occupés, sur 83 hectares, par le fermier Guillaume-Joseph Quarrez, maire de Denain, sont vendus, ainsi que la maison de cense de Thonville (93 hectares). Cette ferme — appelée ensuite ferme Crépin, actuellement ferme Roland — était occupée par Antoine Lavechain, d'Haulehin. François Estève, d'Anzin, est déclaré acquéreur du tout, au sixième feu, par 136.000 livres. C'est seulement en 1797, le 6 août (19 Thermidor, an V), que l'Enclos des Dames chanoinesses sera vendu.

Dans son ouvrage sur *Les Paysans du Nord pendant la Révolution*, M. Georges Lefebvre dit que le Chapitre de Denain possédait 1331 mencaudées au temps où éclata la Révolution. (Il semble que l'Abbaye n'ait même pas possédé tout à fait la moitié de cette superficie sur le territoire de Denain proprement dit). M. Georges Lefebvre ajoute que, d'après les états de 1791, la proportion des pâtures, à Denain, atteignait 11 % des terrains. La Châtellenie de Bouchain avait à Denain une pépinière particulière.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Chapitre de Denain ne possédait pas la totalité du territoire de Denain. Sa seigneurie pouvait donc n'être que partielle dans cette partie qui semble avoir porté le nom gracieux de Denain-les-Dames.

La famille de Haynin, dont le nom semble si intimement lié à Denain (1) avait encore des terres à Denain lors de la Révolution.

(1) On trouve notamment Françoise de Haynin chanoinesse en 1625, et aussi, en 1613, Antoinette d'Hénin-Liétard (Archives départementales), dite aussi Antoinette de Hennin. L'écheveau des Hénin-Hennin-Haynin-Denaing semble indébrouillable. Dans son *Dictionnaire des Cris d'Armes*, O' Kelly de Galway écrit : « Les princes et comtes de Lannoy criaient Hénin-Liétard, allusion à leur extraction des antiques Sires de Denaing ».

Sans comprendre l'étendue de l'Enclos proprement dit, l'Abbaye possédait à Denain 530 mencaudées de terre, soit 176 hectares, ou à peu près la septième partie du territoire actuel (2). Si, comme le disent les économistes, l'argent avait, avant la Révolution, une valeur triple de celle qu'il avait vers la fin du XIX^e siècle, on peut dire que le revenu de 15.000 frs de l'abbesse correspondait à 45.000 frs vers 1890 et à plus de 200.000 frs en 1927. De même, les 1200 livres représentant la prébende d'une chanoinesse aurait donné 3.600 francs en 1890, et 18.000 francs de nos jours.

Toutefois, en ce qui concerne les terres les plus considérables de la Châtellenie de Bouchain, l'ancien rapport de l'intendant Dugué de Bagnols, élaboré sur l'ordre de Louis XIV, ne mentionnait, pour la propriété des terres de Denain, que la seule « abbaye de ce nom », à l'exclusion de toute autre désignation.

En cette année 1791, l'église de Notre-Dame la Grande de Valenciennes, qui avait été la propriété des Dames de Denain, est devenue un lieu de réunion publique. On la vendra en détail en 1796 et en 1798, et elle sera démolie ensuite. En 1852, l'actuelle église Notre-Dame de Valenciennes, consacrée en 1864, remplacera la glorieuse église jadis donnée à Hasnon par la Comtesse Richilde.

La Compagnie d'Anzin qui, indépendamment des puits de ses devanciers, avait creusé 72 puits (dont 41 seulement avec réussite) de 1757 à 1791, disposait de 90 puits au moment de la Révolution. En 1791, 37 puits seulement étaient en activité. Le charbon belge, qui valait 15 francs la tonne à Valenciennes en 1734, avait été ramené à 9 francs de 1756 à 1782. La production du Nord, au début de la Révolution, était de 300.000 tonnes, et le salaire du mineur était passé de 14 sous $\frac{1}{2}$ à 22 sous $\frac{1}{2}$ (E. Vuillemin, *Nouvelle Carte des bassins houillers*).

En 1792, les démonstrations militaires se préparent dans la région du Hainaut. La France a déclaré la guerre à l'Allemagne le 20 Avril. Le 22 Avril, Rochambeau, commandant de l'armée du Nord, est à Valenciennes. L'ennemi est attendu. Lafayette est à Valenciennes le 19 Mai ; puis le général Dumouriez prend le commandement de l'armée du Nord. Les troupes du camp de Famars sont cantonnées sur le mont Ouy.

A Denain, le Chapitre est toujours présent, puisque c'est à cette époque, le 11 Mai, qu'une chanoinesse accepte d'être marraine d'un enfant du village. D'ailleurs, c'est seulement en Octobre 1792 que, par exemple, les religieuses de Valenciennes devront quitter la ville. La fermeture de l'abbaye de Denain, indiquée comme ayant eu lieu en 1789 ou en 1790, ne s'était donc pas produite encore.

En juin, Dampierre, qui, par la suite, devenu général en chef de l'armée du Nord, devait être tué près de Valenciennes en Mai 1793, est à Denain. Son passage dans le village des chanoinesses est rappelé dans une lettre qui a figuré, en 1889, à l'Exposition Historique de la Révolution Française, organisée, au

(2) La superficie de Denain est de 1147 hectares.

Louvre, dans la Salle des Etats. L'original de cette lettre appartenait à M. Etienne Charavay : Dampierre, encore Colonel, y sollicite, en s'adressant à un destinataire maintenant inconnu (1), l'avancement que lui semblent mériter ses services. Il y fait également allusion à sa généreuse conduite envers le 5^e régiment de dragons, qui, à la suite d'abandon de poste les 29 et 30 Avril 1792, devait être cassé et « rester à jamais vacant dans l'armée » : grâce à Dampierre, qui put obtenir alors l'aveu des principaux coupables, ce régiment fut, par décret du 25 Mai, « honorablement acquitté ».



DAMPIERRE

Monsieur,

La bonté avec laquelle vous m'avez traité lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir à Paris avec M. de Beauharnais m'engage à vous prier de vouloir bien engager M. Servan à me nommer au grade de Maréchal de Camp. Vous connaissez, Monsieur, ma fidélité à la cause que nous servons. Ma conduite dans l'affaire de Mons a mérité quelques louanges. Je vous prie donc, Monsieur, le vouloir bien m'accorder ma demande.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

*Le Colonel du 5^e Régiment de Dragons,
DAMPIERRE.*

A Denain, près Valenciennes, le 7 juin, l'an 4 de la Liberté.

Le 23 Août, la statue de Louis XV, sur la grand' place de Valenciennes, est renversée. Le 20 septembre, les Français gagnent la bataille de Valmy. La République est immédiatement proclamée, et l'ancien régime est aboli.

Dans ce même mois, les villages avoisinant Saint-Amand sont réquisitionnés par les Autrichiens. Valenciennes voit entrer dans ses murs les populations qui fuient. Bouchain, Somain et Douai s'apprentent à envoyer des renforts.

Le 27 Septembre, la colonne de Bouchain marche, sans succès, sur Marchiennes, pour repousser les Autrichiens, qui deviennent maîtres du pays et occupent notamment Denain pendant un mois (septembre-octobre).

En 1790, Adrien Guillaume Quarré avait terminé ses fonctions de maire de Denain. En tout cas, Fidèle Massaque, tenancier d'une importante ferme appartenant au Chapitre, paraît avoir été maire pendant la première occupation autrichienne. On ne sait pas exactement si c'est lui ou J.-Ch. Maca-

(1) V. *La Défense Nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, par Paul Foucart, avocat à Valenciennes, et Jules Finot, archiviste départemental du Nord, avec la collaboration de MM. A. Jennepin, A. Terquem, A. Durieux et L. Quarré-Reybourdon (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1890).

rez qui fut maire lors de la seconde occupation qui devait suivre peu de temps après. Les registres de l'Etat-Civil portèrent alors des noms d'officiers publics ou d'agents. C'est seulement en 1802 que l'on relève le nom de Bonaventure Heequet comme maire. Mais il semble que Jean-Charles Macarez ait pu être maire en juin 1793.

Mais Dumouriez s'empare de la Belgique et reprend le pays sur les Autrichiens. La victoire de Jemmapes, le 5 Novembre 1792, donne à l'enfant de Cambrai une gloire qui, hélas ! s'éternira ensuite. Mons et Tournai sont réunis à la République Française.

Dans l'intervalle, Denain a donc connu, par l'occupation des Autrichiens, une destinée bizarre, puisque, six mois après leur départ, ils venaient occuper le pays, où ils restèrent seize mois.

C'est en 1792 qu'on imprime les assignats chez Prignet, à Valenciennes. On conseille alors aux municipalités d'acheter les biens du clergé, devenus domaines nationaux, pour les revendre à des particuliers. On plante les arbres de la liberté : il en existe encore un à Lourches.

Il est procédé à des adjudications et aussi aux distributions de marais et de « parts ménagères », réclamées dès 1790. Des actes notariés du début du XIX^e siècle en feront parfois mention. On les notera aussi dans les décomptes de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. Une pièce libellée à Lille le 31 Décembre 1811 rappellera, par exemple, que Jean François Carémiaux, demeurant à Denain, s'était rendu acquiescent à Denain, le 24 décembre 1792 (4 Nivôse) d'un boiteau de jardin provenant du Chapitre dudit lieu. Le prix était de 425 livres et avait fait l'objet d'un paiement en assignats à l'adjudication et le 17 Thermidor de l'an 3. Après toute une nomenclature d'intérêts dus et de primes refusées, il restait encore dû 23 livres en 1811. Mais Jacques Pierronne acquitta cette somme le 19 Mai 1812. Une quittance définitive lui en fut donc délivrée.

Dans un acte du 6 Mai 1829, passé à Bouchain par M^e Cogné, notaire royal, il sera fait allusion à une « part ménagère de marais » (1).

La Terreur ne devait se terminer qu'à la mort de Robespierre en juillet 1794. Denain est occupé par les Autrichiens pendant tout ce temps ; mais, toutefois, pendant la période d'Octobre 1792 à Mai 1793, la Révolution était maîtresse du pays.

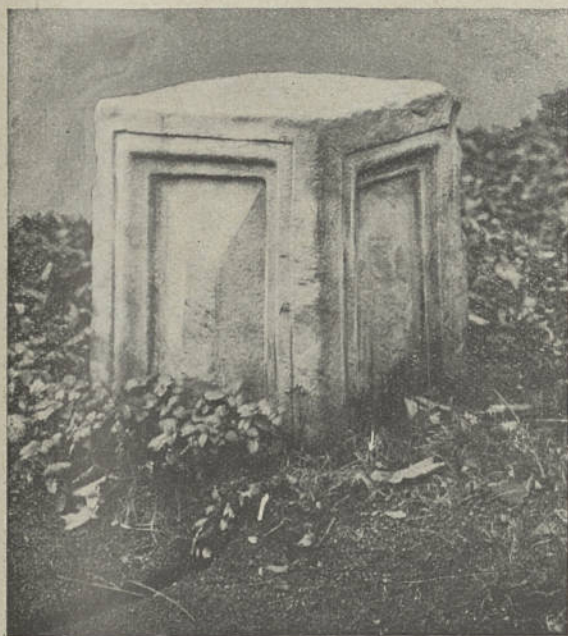
L'ouvrage de M. Georges Lefebvre sur *Les Paysans du Nord pendant la Révolution* indique que le moulin de Denain est vendu, le 29 Octobre 1792, pour 25.200 livres (valeur réelle 17.892 livres) sur une estimation de 23.009 l. 8 s. Ce moulin sera revendu le 15 floréal, an 3, pour 25.200 livres, plus 5.000

(1) Les recherches d'actes notariés permettraient de multiplier les exemples. On voit, par exemple, en 1847, dans un acte passé par M^e Boduin, notaire à Valenciennes, Jean-Baptiste Vaillant, dit Quéquet, valet de charrue, et dame Catherine Pierronne, son épouse s'entendre avec Jean Lebre, associé régisseur gérant de la Compagnie propriétaire de la Compagnie des Mines d'Anzin, Raismes, Fresnes, Vieux-Condé, Saint-Saulve, Denain et Odomez, domicilié à Denain. Il s'agit d'un échange de terres, et il y est dit que certaines parties cédées par les époux Vaillant leur ont été attribuées, ou à leurs précédésseurs, « lors du partage des biens communaux de Denain ».

livres de chapeau avec bail de 24 ans moyennant un fermage de 2.568 l., plus les charges.

C'est le 13 Décembre 1792 qu'est réligé à Denain par Penoit Martinache, « officier publique », le premier acte constatant que le régime monarchique n'existe plus : « le 13 décembre 1792, l'an 1er de la République Française, sur la déclaration qui nous a été faite ». Les registres des actes publics font voir que, de cette date à 1799, il y avait, à côté du maire — qui, en 1793, lors du rétablissement provisoire de l'ancien régime par les Autrichiens, fut Jean-Charles Macarez, successeur de Fidèle Massaqué, — des officiers publics ou agents qui devaient se charger de rédiger les actes officiels et étaient autorisés à les signer seuls.

Le curé de Denain, M. Brachelet, a refusé de se soumettre à la Constitution civile du clergé. On voit encore son nom, le 11 septembre, sur un acte de baptême. Douze jours après, c'est J. Colpin, curé d'Hasnon, qui signe pour un décès. Une preuve de la confusion générale se voit par l'inscription en mélange de naissances et de décès sur le même registre. Puis on remarque sur les registres le nom de Leinenger, qui signe « curé de Denain ».



Ancienne pierre supportant une colonne du porche de l'Eglise abbatiale Ste-Marie, détruite pendant la Révolution

L'église paroissiale et l'église abbatiale sont saccagées. Les reliques de Sainte-Remfroye étaient depuis longtemps, — d'après les *Annales du Hainaut*, — exposées dans l'église Saint-Martin, au milieu du maître-autel : la châsse de Sainte-Reine était à gauche et celle de Saint-Aldebert à droite. Les Bollandistes mentionnent que, vers le XVII^e siècle, les chanoines avaient mis la tête de Sainte-Remfroye dans une châsse très riche qui affectait la forme de la relique, et placée « sur un petit autel à gauche de l'église et près du chœur ». Toutes ces

reliques furent jetées à la rue. L'avant dernière abbesse, Mme du Chastel de Pétrieu, avait eu « fort à cœur » de répandre le culte de Sainte-Remfroye : avant leur départ de Denain pour leur maison de refuge de Valenciennes, — où elles se rassemblèrent avec les religieuses de l'abbaye de Fontenelle, — les chanoines avaient confié les reliques à M. Brachelet, curé de la paroisse. Quelques reliques furent ramassées et mises en réserve. Quant aux coffres d'argent on ne les retrouva pas ; mais des relations dignes de foi indiquent nettement qu'ils furent volés par le sieur P., organiste des Dames de Denain, qui, d'accord avec son ami le sieur Ch., fut un des plus ardents au pillage.

Le curé aurait pu difficilement veiller sur les reliques en cette fin de 1792 où les curés étaient jugés inutiles. On le croyait en fuite. En réalité, il était caché dans la ferme de M. Laurette, cultivateur et charron, située dans la rue de Villars, et dont l'emplacement correspond à la partie comprise depuis la propriété actuelle du Cercle Catholique jusqu'à la partie qui fait face à la rue du Gravier. Le presbytère fut transformé en estaminet.

M. Brachelet resta caché jusqu'au retour des Autrichiens, vers Avril-Mai 1793. Il pourra baptiser, les 18 et 19 Juin, 14 enfants nés vers la fin de 1792 et en 1793 ; ils avaient été seulement onduvés.

La femme du cultivateur Laurette était une « gaillarde » résolue. C'est elle qui sauva la relique de Sainte-Remfroye, que son petit fils, Philibert Laurette, restitua à l'église paroissiale en 1896, plus de cent ans après cette période d'agitation. Elle avait pris le curé sous sa protection et le cacha si bien que les visites domiciliaires ne révélèrent rien. Contre la fenêtre d'une chambre donnant sur le jardin, une garde-robe — dans le fond de laquelle, au préalable, une porte avait été ménagée, — avait été posée par Madame Laurette. La nourriture était donnée par la fenêtre du jardin. Réduit au sort d'un saint dans une niche, le pauvre curé passait ses journées dans ce meuble. Le soir, il se promenait dans le jardin et venait même dans la salle commune. Un soir de cet automne, il pensait à son presbytère, à son jardin, dont il était séparé par la propriété Vilcot (maintenant le Cercle Catholique). « Il doit y avoir de beaux raisins », dit-il. — « Eh bien, vous en aurez ! » répondit un des valets de ferme, qui escalada le mur et revint avec un panier de raisin.

Après six mois de réclusion, le curé put enfin signer sur le registre que la maire, à l'arrivée des Autrichiens, venait de rendre à l'église. On y voit son nom à la date du 6 Juin 1793. Le livre mentionne que l'ondolement avait été donné aux enfants par Madame Thérèse Hutin.

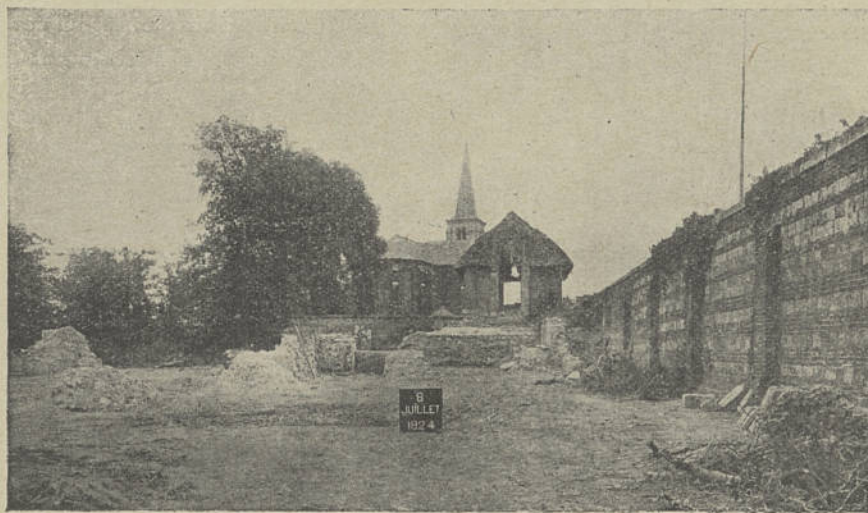
Une relation manuscrite, qui était conservée à Haveluy avant 1914, indiquait que les deux tiers des bâtiments de l'abbaye avaient été saccagés lors de la Révolution. Certaines parties ont été conservées : le château actuel — dit « Chapitre » — la brasserie et les pigeonniers situés près de la place Sainte-Remfroye. Il y a encore les deux parties de l'entrée de la rue de la Pyramide — ancienne rue du pont hainuyer.

Le clocher de l'église Saint-Martin, en pierres blanches, — toujours existant, — fut, dit-on, mis en vente. Les femmes de Denain auraient protesté et organisé une émeute : quelques-

unes auraient été emprisonnées. On conte que les habitants se seraient cotisés et auraient racheté le clocher pour trois cents francs. L'église proprement dite, rebâtie depuis, avait trois nefs.

L'église abbatiale Sainte-Marie a probablement été détruite à cette époque. Les « grès » dits « blancs » servirent pour bâtir, le long de la vieille place du marché, un mur de clôture qui a disparu en 1924 pour faire place à un nouveau mur pour un « Enclos » plus restreint, l'emplacement de l'église Sainte-Ma-

Des statues, qui provenaient des deux églises, auraient servi de bornes, dit-on, dans la cour d'une ferme. Un grand nombre de pierres furent utilisées pour la construction de maisons particulières. L'auberge qui, au début du XIX^e siècle, se trouvait à l'entrée de la rue de Valenciennes, était faite entièrement de pierres de l'abbaye, dont certains matériaux et vestiges sont encore visibles çà et là. Quand, en 1924, on enleva la butte de terre de l'Enclos qui correspondait à l'emplacement de l'église



*Ruines de l'église abbatiale Sainte-Marie, découvertes en 1924
(Dans le fond, le clocher Saint-Martin. — Pavillon de chaume
(ancienne tour) et mur de clôture, abattus en 1924)*

rie ayant été incorporé à la place de la Mairie. Deux colonnes du porche de cette église ont été conservées et sont placées de chaque côté de la porte de la sacristie (côté jardin) de la nouvelle église Saint-Joseph, bâtie dès 1895. Les deux pierres carrées du soubassement ont dans l'Enclos, qui est maintenant la propriété de la Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Etablissements Cail) et renferme une cité ouvrière bâtie en 1924.



*Pierre provenant de l'Abbaye de Denain
et servant de borne rue d'Enghien*

Sainte-Marie, on découvrit des murs qui étaient encore debout. Des pierres tombales, complètement ignorées, furent mises au jour. Il importe, pour l'honneur de Denain, qu'elles soient classées comme monuments historiques. L'ancien caveau des Dames et deux dallages différents de l'église des chanoinesses furent ainsi découverts. Les travaux furent trop hâtifs : on ne fouilla pas tous les endroits intéressants. Il y a encore des souterrains de l'abbaye dans le sol. Mais notre siècle est utilitaire et il est enclin à prêter grande attention aux souvenirs historiques.

L'ancien régime, rétabli sommairement par les Autrichiens en Septembre-Octobre 1792, fut donc de nouveau imposé au village de Denain, non plus pour un mois seulement, mais pour seize mois. Le maire de Denain parait avoir été Charles Macarez. Le 1^{er} Juin 1793, la déclaration du roi de 1736, qui concerne la façon de tenir les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, est rappelée sur le livre de Denain, par J. Macarez, assisté de Bonaventure Hecquet et d'Adrien Quaréchevins, « à défaut de la juridiction ordinaire de Bouchain ». Le village des chanoinesses est alors séparé de la capitale l'Ostrevant. Fidèle Massaqué avait, avant le retour en fonction de M. Macarez, administré Denain comme maire. On suppose que Ch. Macarez resta maire après le départ des Autrichiens (août 1794) : on retrouve son nom sous cette qualité au moment du Consulat.

Le registre de l'Eglise parle du manque des saintes-huiles au début de juin 1793. M. Brachelet, curé, y évoque « le temps des persécutions ».

L'époque est lamentable. Des femmes de hussards autrichiens ont suivi leurs maris en campagne. On voit, en Juillet, que presque tous les jeunes enfants meurent : on y remarque des enfants de six semaines à trois mois, qui sont les fils ou les filles de « hussards au régiment de Bark ». Le campement de Denain ne devait pas être très sain : les nouveau-nés semblent avoir manqué des soins les plus élémentaires.

C'est à la fin de Mars 1793 que les débris de l'armée de Dumouriez étaient arrivés à Valenciennes. Dumouriez fut accusé d'avoir voulu devenir *roi* : il fit arrêter à Saint-Amand les représentants qui lui enjoignaient de se rendre à Paris et s'échappa le 2 Avril.

Alors que l'arrivée des Autrichiens ramenait le calme à Denain, on guillotina à Douai dès le 5 Mai 1793. L'échafaud avait été dressé précédemment sur la place de Valenciennes : Denain n'y laissa aucune victime.

Le quartier général français est à Douchy le 8 Avril 1793 : le château du village abrite le général de division Rosières. Des troupes campent sur la hauteur de Noyelles. Des évolutions ont lieu vers Fleury et Rouvignies. L'armée des Ardennes était à Lieu-Saint-Amand. Les Français se portent sur les hauteurs de Famars, se battent le 14 Avril autour d'Anzin et, finalement, sont obligés de se replier. L'ennemi, peu à peu, entoure la place de Valenciennes, qui sera investie dès le 5 mai, bombardée à partir du 11 Mai, et, enveloppée par une armée de 150.000 hommes commandée par le duc de Cobourg, résistera jusqu'au 24 Juillet. La ville, défendue seulement par 9.500 hommes, aura connu les pires souffrances, et la défense, organisée par le Général Ferrand, constitue un des plus beaux faits d'armes de la Révolution. Il y eut, sous un affreux bombardement, un renouvellement du serment de fidélité à la Nation.

C'est le 7 Avril que Dampierre avait fait ses débuts comme général en chef : il transféra son camp à Denain. Le 8 Mai, Dampierre a la jambe emportée par un boulet près de Raimes. Il meurt le lendemain. Le 29 Mai, l'armée française était à Bouchain. C'est en vain que les Valenciennes espèrent le retour de soldats harassés, dont quelques fractions étaient sans fusil.

Une lettre du grand-père de Bismarck, datée du 14 Juin 1793, mentionne le village de Denain. Son auteur, ancien officier du Grand Frédéric, correspond avec son fils Ferdinand, lieutenant au régiment des carabiniers de la garde, qui faisait partie des troupes campées dans notre région : « *Tu m'écris qu'après la défense de Famars, les Français se sont retirés à Bouchain. D'après les journaux, ils sont encore à Denain (1) ; s'il en est ainsi, ils ne se sont pas retirés si loin. S'ils pouvaient seulement, une seule fois, être battus comme les Autrichiens à Leuthen ! Le ciel veuille que nous ayons la paix cette année. Mais je n'y crois guère. La Nation est prise du vertige de la liberté, et il est bien difficile de rappeler à la raison un enthousiaste* ». Une

(1) Cette lettre a été publiée par M. Jean Renaud dans le *Nord Illustré* du 1er Février 1911.

autre lettre du même Charles de Bismarck, adressée également à son fils, reconnaissait encore l'indomptable vaillance des soldats de la Nation et disait : « *Je veux bien croire que l'armée des Français est composée de gens de mauvaise mine ; mais ce qui est le plus admirable, c'est que ces gens tiennent tête aux troupes les mieux disciplinées de l'Europe* ».

En Juillet, les Autrichiens sont en force à Douchy. L'attitude envers les habitants semble avoir été correcte, disent les relations manuscrites ; mais M. de Grumelier, seigneur de Douchy, est tellement attristé de voir les arbres de sa propriété transformés en bois de chauffage, qu'il en perd la tête... et se noie dans le petit cours d'eau de la Selle.

En Août 1793, Autrichiens, Anglais, Hanovriens, Hesscis, — les mêmes nationalités que celles dont les soldats avaient été chassés du pays, en 1712, par la victoire de Denain, — occupent la région. Douchy, Haspres, Saulzoir, Villers-en-Cauchies, Solesmes, sont occupés par la cavalerie, qui observe Bouchain et Cambrai. La loi des suspects est appliquée à Bouchain par la direction du département : il est prescrit aux individus soupçonnés d'avoir à se retirer dans l'Aisne ou dans la Somme. C'est au même moment — Août 1793 — qu'est décrétée « la destruction de tous les simulacres de la vieille superstition religieuse ».

On avait vu sortir de Valenciennes, le 1er Août, les vaillants soldats de la garnison, qui partent par la porte de Cambrai et rentrent en France sur parole. Le lendemain, la Junte installe, à Valenciennes, une administration qui dirige les affaires du pays au nom de l'empereur Frédéric II, — le même qui passait à Valenciennes, en 1781, le 27 Juillet, en venant voir sa sœur Marie-Antoinette, à Versailles.

Valenciennes échappait au régime de la Terreur jusqu'au 27 Août 1794, date à laquelle les Français devaient aller remplacer les ennemis, qui furent forcés d'abandonner précipitamment la ville.

Le 9 Octobre, les Coalisés prenaient Le Quesnoy.

Le 12 Septembre, une bataille est engagée dans le village d'Avesnes-le-Sec, où, le 17 Juillet 1712, avait été proclamé l'armistice entre les Anglais et les Français. La garnison de Bouchain, fortement éprouvée, y perd quatre pièces de canon et une assez grande partie de son effectif. Toutefois, il ne fut pas permis aux Autrichiens de pouvoir enlever Bouchain.

De curieuses remarques peuvent encore être faites, à cette même date, sur le registre de l'état civil de Denain.

Le 12 Septembre, on constate la naissance de Marie-Barbe Wistermann, fille d'Etienne, soldat au régiment du grand duc de Toscane, et de son épouse, Anne-Marie Covrin de Sulz (Alsace). La marraine est Barbe Aman, native d'Ingelstadt, en Bavière, « aussi au camp de Denain ». Faute d'autre parrain, c'est un Denainois, Maison Alexandre, probablement greffier, qui consent à prendre pour filleule la petite Marie-Barbe. Tout ceci fait encore bien voir que les soldats étrangers étaient accompagnés de leurs femmes au camp de Denain. Le 15 Septembre 1793, on relève aussi le décès de « Nicolas Shosnagl, trompette au régiment d'Esterhasie, campé à Denain ».

En Septembre 1793, des mouvements de troupe se produisent à Denain. Le centre de l'armée française était commandé par

Jourdan, général de brigade, — plus tard comte de l'Empire, — dont la conduite, après la levée du siège de Famars, mérita d'être signalée. Tandis que les ennemis venaient du côté de Saint-Amand, il s'opposa énergiquement à leur passage en se portant à Hasnon. Grâce à cette défense énergique, il donna toute facilité « à une partie de l'armée du Nord de se retirer vers le camp de César par le pont de Denain » (1).

Où se trouvaient alors les chanoinesses de Denain ? D'après les « Archives Historiques et Littéraires » (2), les Dames de Denain « s'étaient réfugiées, en 1793, avec les religieuses de Fontenelles (3) dans la maison que celles-ci possédaient à Valenciennes. L'abbesse du Chapitre noble avait pris le commandement des réfugiées ». Cependant, elles n'étaient pas toutes dans cette maison de refuge de Valenciennes. Le registre de l'état-civil de Denain du 22 Septembre 1793 fait voir que, malgré les troubles révolutionnaires qui s'étaient produits avant le mois d'Avril, le caveau des Dames était encore existant et servit pour une inhumation, — la dernière peut-être. C'est là qu'on apporta d'Aubry le corps de Madame du Chastel, la Dame aînée, qui, aidée par le talentueux M. Moreau, avait pu tant faire, douze ans auparavant, pour sauver de la destruction le Chapitre de Denain... Page douloureuse à insérer pour indiquer la fin de l'abbaye ! « 22 Septembre 1793. Noble et Illustre dame Marie-Wivandine-Anne-Josèphe du Chastel, Comtesse de Pétrieu, dame de Houplin-Beaumanoir, ancoisine des chanoinesses, première aînée du très noble et illustre Chapitre de Sainte-Remfroye, décédée le 20, à 76 ans, apportée de la paroisse d'Aubry et inhumée dans le caveau sépulcral du susdit Chapitre par moi, Ch.-Joseph Depreux, prêtre-chapelain au dit Chapitre, et Charles-Joseph Bachelet, curé de Denain ».

Le Chapitre de Denain n'était donc pas dissous. Son chapelain était toujours là.

L'examen de certaines pièces des Archives Départementales de Lille fait même voir que Denain avait servi de refuge à des chanoinesses de Maubeuge. On y voit des documents où les « citoyennes Coucy » sont invitées à donner des explications à ce sujet : il s'agit de demoiselles « de Coucy ». Une enquête est ouverte sur ce que le Conseil général de la commune de Denain a délivré un certificat informe à Marie-Françoise Coucy-Bercy, le 25 germinal an 3, portant qu'elle a résidé à Denain du 14 Avril 1792 au 3 Juillet. Cette affaire des « citoyennes Coucy » n'était pas encore terminée le 21 brumaire de l'an V (Archives Départementales du Nord).

Il est évident que, dès leur arrivée à Valenciennes, les Autrichiens ne pouvaient manquer de s'opposer à tout ce qui ressemblait à une Révolution. Le changement qui se produisit fut étrange au point de vue des relations entre l'étranger et les religieux : les églises furent rouvertes ; les Ursulines revinrent de Belgique au bout de trois mois. On vit les curés légitimes venir remplacer les « intrus ». A Valenciennes, la grande procession eut lieu de nouveau. Mais, le 7 Octobre 1793, les Autrichiens durent lever le siège de Lille.

(1) *La Défense Nationale dans le Nord* (Foucart et Finot).

(2) Arch. Hist. et Litt. (Tome 1er, 2e série, p. 517).

(3) On voit à Maing les ruines de l'abbaye de Fontenelles.

Il y avait à Denain, en 1793, — époque de misère, — une « table des pauvres ». (En 1822, par exemple, l'administration du Bureau de bienfaisance rendit même une pièce de terre qui lui avait été adjointe en 1793 pour en empêcher la vente).

En mars 1794, « les coalisés avaient établi leur droite sur l'Escaut, leur centre au Cateau et à Valenciennes et leur gauche au Quesnoy, tandis que Clerfayt, avec 25.000 hommes, couvrait Tournai, Courtrai, Ypres et la West-Flandre. Denain était occupé par un corps de Hessois, et Menin par une division Hanovrienne. De leur côté, les Français avaient depuis quelque temps massé des forces considérables au Camp de César (1). On a vu que, grâce à l'énergie déployée par Jourdan à Hasnon, les Français, six mois auparavant, avaient pu, en passant par le Pont de Denain, se replier vers Bouchain et le camp de César ».

Le 4 Floréal de l'an II (23 Avril 1794), des mouvements de troupes et des engagements se produisirent encore à Denain. *La Défense dans le Nord de la France* indique qu'après six heures près d'Orchies, entre une colonne française et des compagnies allemandes, « une autre démonstration se produisit vers Denain. Clerfayt tomba dans le piège et détacha une division de ce côté ». Mais ce général « s'aperçut vite de l'erreur où l'avait jeté la fausse attaque de Denain, accourut vers Tournai et arriva le 28 dans l'après-midi à Mouscron... »

Dès les premiers mois de 1794, Pichegru commandait en chef dans le Nord. Son armée de 160.000 hommes avait son aile gauche à Dunkerque et son aile droite à Maubeuge. Le centre qui représentait 50.000 hommes, était échelonné sur la rive gauche de l'Escaut, depuis Denain jusqu'au Camp de César et Cambrai. C'est le 24 Avril que les troupes du centre s'étaient portées sur Villers-en-Cauchies, où se trouvait un camp autrichien ; mais elles durent battre en retraite jusqu'à Iwuy. Au même moment, près de Solesmes et du Cateau, les Français attaquaient les ennemis le long de la Selle : ils voulaient aussi près de Denain et de Villers-en-Cauchies, tenir en échec les avant-postes du prince de Cobourg et du général Otto. Entre Saint-Hilaire et Saint-Vaast, ils repoussèrent les Autrichiens vers Iwuy. Il y eut un choc violent, soutenu fermement par les Français ; mais les renforts autrichiens les obligèrent à se retirer. D'autres attaques françaises furent l'objet d'échecs.

Toute cette période, malheureuse pour les troupes françaises fut encore attristée par l'attaque de Troisvilles, où les 39.000 hommes repris au Camp de César par le Général Clerfayt furent repoussés : la prise de Landrecies en fut la conséquence. Mais cet échec était le dernier pour l'armée du Nord, et, bientôt les victoires de Tourcoing et de Fleurus donnèrent l'élan à nos soldats, qui purent se porter au-delà des frontières.

Certaines villes furent l'objet d'une sévère répression, — notamment Valenciennes, où, le 2 Juin 1794, l'anniversaire de la mort de Louis XVI avait été célébré solennellement. L'église de Notre-Dame la Grande, qui avait été la propriété des Dames de Denain, vit même revenir, à cette occasion, l'abbé d'Hasnon.

Dès que, le 27 Août, en cette période qui marquait l'effort de 750.000 Français résolus à chasser les coalisés, les Autri-

(1) *La Défense Nationale dans le Nord* (Foucart et Finot).

chiens durent quitter Valenciennes et se reconnaître vaincus, Notre-Dame la Grande et les autres églises furent pillées et privées de leurs reliques. C'est le 3 Septembre que disparut la relique du Saint-Cordon. Les émigrés pris les armes à la main furent guillotines.

Denain redevint donc village français. Le registre de l'état-civil, — qui, le 28 Juin 1794, porte encore la signature de M. Brachelet, curé de Denain, — passe définitivement à la Mairie. On peut y lire ensuite : « Aujourd'hui, 28 Thermidor, l'an II ». Plus tard, les actes seront rédigés très différemment : « Fait en la maison commune de Denain, le 12 Thermidor, an VI de la République. Côtés et paraphés en conformité de l'article 2 de la loi du 20 Septembre 1792, vieux style ».

Dans la région, les membres du Magistrat qui avaient été établis par les Autrichiens furent acquittés comme n'ayant pas agi volontairement. De fait, ils avaient été menacés de bastonnade s'ils ne voulaient pas entrer en fonctions.

C'est pendant leur second séjour à Denain que les Autrichiens, dit-on, renversèrent la pyramide qui leur rappelait, mais à leurs dépens, une victoire remportée, quatre-vingts ans plus tôt, par le régime que les hasards de la politique et des batailles les appelaient à devoir défendre ! Cependant, ils avaient respecté la colonne commémorative élevée, aussitôt après sa mort, en l'honneur de Dampierre, général républicain au Mont-Ouy. (Ce monument fut transféré, avec le corps de Dampierre, au lieu dit « les quatre chemins ». V. Arthur Chuquet : *Les guerres de la Révolution : Valenciennes*). Il faut croire, en outre, que le monument de Denain avait paru bien vite délabré ; car des auteurs de la fin du XVIIIe siècle parlaient de cette vénérable pyramide comme si elle avait été érigée aussitôt après la victoire de Denain.

A côté de cette démolition, — à laquelle fait allusion l'inscription latine de l'obélisque élevé en 1823, — d'une pyramide qui symbolisait le régime royal de la France, il existe, pour Denain, une contrepartie : c'est la tentative de reconstitution de l'abbaye sous la protection des Autrichiens ! Déjà, vers le mois d'Août 1793, alors que les églises de Valenciennes avaient été, pour la plupart, détruites, incendiées ou endommagées, il avait été question de décider si les anciennes communautés, dont quelques-unes avaient des maisons de refuge à Valenciennes, pourraient être réintégrées. Les couvents, alors très nombreux, servaient de caserne pour les soldats autrichiens placés sous le commandement du Général Baron de Lillien, commandant de Valenciennes. Des avis sont demandés, pour la réoccupation des maisons religieuses, à divers personnages qui remettent leurs vœux, sous forme de mémoire, au Magistrat de Valenciennes. Deux de ces écrits ont été insérés dans l'ouvrage de MM. Foucart et Finot : *La Défense Nationale dans le Nord de 1792 à 1802* ; le premier rapport, « dû probablement à un ancien militaire, se montre peu favorable envers la conservation des maisons de refuge où les religieux et les religieuses, n'ayant point d'autre retraite, viennent finir leurs jours sans nulle occupation que celle de prier pour la paix, l'union et le rétablissement des bonnes mœurs ». L'auteur du mémoire trouve que ces religieux sont peu nombreux et que, dans la suite des temps, les maisons de refuge, qui, assez souvent, ne servent qu'à loger un portier, « devraient être affectées, par la permission des

abbés et des abbesses, au logement des officiers généraux de résidence ou de passage : du reste, les religieux et les religieuses ne s'y retirent « qu'en cas de siège ou d'accidents extraordinaires ».

Le refuge des Dames était situé à proximité des Carmes Déchaussés. Les Dames du Chapitre de Sainte-Remfroye sont l'objet d'une attention toute particulière de la part de la personne consultée, qui conclut favorablement pour elles son rapport à Messieurs du Magistrat : « Il me reste, Messieurs, une demande à vous faire de la part de ces Dames du Chapitre de Denain : vous n'ignorez pas leurs sacrifices, ceux de leurs pères, ceux de leurs frères et de tous leurs parents, qui va jusqu'à leur vie pour prouver leur fidélité à la religion et à leur roy, ainsi qu'à la conservation de nos propriétés. Ces Dames ne peuvent être logées de longtemps : l'orage a totalement dévasté leur habitation ; elles vous demandent, jusqu'à l'été prochain, un de ces refuges, le leur n'étant plus habitable, pour s'y réunir à cinq ou six, d'autant plus que ceux qui les occupent et les ont achetées, vu les justes intentions du souverain, ne peuvent les garder. Madame la Comtesse de Jaucourt (1), abbesse de Denain, a l'honneur de joindre sa requête aux instances que j'ai celui de vous faire. »

La Junte, « établie par Sa Majesté l'empereur et roy, pour l'administration des pays conquis », envoie de Valenciennes, le 8 Novembre 1793, une circulaire par laquelle elle informe les Chapitres qu'elle a trouvé « dans le plus grand désordre possible les titres et papiers des abbayes, chapitres et communautés religieuses ressortissant du cy-devant district de Valenciennes. De plus, en raison de l'état de délabrement dans lequel l'humidité a mis ces archives, la Junte ne peut en faire le triage qu'avec l'aide de personnes compétentes qui devront être envoyées par les Chapitres intéressés. Grâce au travail de MM. Foucart et Finot, on sait que les papiers de l'abbaye de Denain ont été remis à un nommé Dehaut, comme l'indique un reçu : « Je soussigné, secrétaire archiviste du Noble Chapitre de Denain, pourvu de commission en date du 12 Novembre dernier, reconnois que les titres et papiers cy-dessus mentionnés, reconnus appartenir audit noble chapitre, m'ont été délivrés par les sieurs Duponchel et de Lanoüe, à qui j'en ai donné mon récépissé pour m'en charger au nom dudit Chapitre.

Fait ce 3 Décembre 1793.

Dehaut ».

Il serait intéressant de savoir si ces archives remises à M. Dehaut existent encore quelque part. Evidemment, divers papiers retrouvés fortuitement à Bouchain, qui ont servi, en partie, à l'élaboration du présent ouvrage, paraissent provenir de ce lot. Il est certain, en tout cas, que les archives devaient être extrêmement nombreuses à l'abbaye de Denain : leur disposition rend impossible la divulgation de multiples renseignements sur des points encore obscurs de l'histoire régionale.

Le rapport d'Août 1793 en faveur des Dames de Denain était susceptible d'amener une solution conforme à leurs désirs. Si la domination autrichienne n'eût pas cessé dans la région, le Chapitre de Denain se fût peut-être reconstitué à l'endroit où, plus de mille années auparavant, Aldebert d'Ostrevant en avait fait ériger le premier bâtiment. En effet, au début de mai 1794,

(1) C'est par erreur que l'ouvrage de MM. Foucart et Finot indique *Jaumont* au lieu de *Jaucourt*.

la Junte paraissait avoir l'intention de rétablir les prébendes en faveur des chanoinesses. *La Défense Nationale dans le Nord de 1792 à 1802* reproduit deux pièces qui dénotent la prise en considération des demandes de réintégration probablement formulées au nom du Chapitre. La première pièce est une lettre écrite à un sieur Blondel :

Monsieur,

La Jointe avoit besoin de quelques renseignements sur les prébendes du Chapitre de Denain. Je vous prie de vouloir bien me faire connoître, soit par vous-même, si vous avés quelques notions sur cet objet, soit par le ministère de M. Dehault, le nombre et la valeur de ces prébendes avant la Révolution, en indiquant celles qui sont actuellement vacantes, ainsi que les preuves de noblesse qui sont requises pour en être pourvu et à qui en appartient la collation.

Agréez, je vous prie, les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai, Monsieur, l'honneur d'être

Votre très humble et dévoué serviteur,
Plasschaert.

Valenciennes, le 7 Mars 1794.

Le questionnaire joint à la lettre avait reçu diverses données probablement les derniers détails demandés officiellement sur le Chapitre de Denain, que l'ombre et l'oubli allaient couvrir de leur linceul.

Demandes au sujet du Chapitre de Denain

- 1° Quel est le nombre des prébendes ?
- 2° Quelle est leur valeur ?
- 3° Quelles sont celles vacantes ?

4° Quelles preuves de noblesse sont-elles requises pour être pourvu de ces prébendes ?

5° A qui en appartient la collation ?

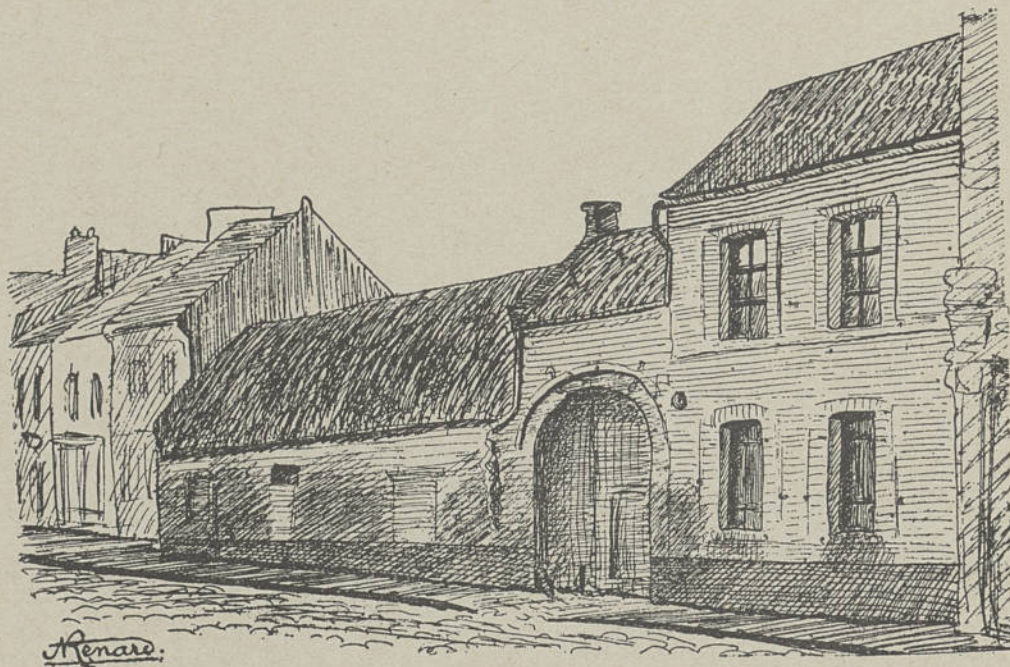
Réponses

- 1° 14, non compris celle de Madame l'Abbesse.
- 2° 2.000 livres au plus, ce qui dépend néanmoins du prix de grains et du produit des dismes.
- 3° Trois vacantes, celle de Mad^e du Chastel, celle de Mad^e d'Assignies et celle de Mad^e Campelle. Le produit en sera nécessaire pour fournir aux réparations des Bâtimens.
- 4° Les mêmes qu'aux Chapitres de Mons, Maubeuge et Nivelles pour les seize quartiers.
- 5° Au Chapitre.

On retrouve vers la même époque, des correspondances entre Plasschaert, « actuairé autorisé », et Dehault, « bailli provisoire de Rœulx, habitant Valenciennes ». Mais le triomphe des armées de la République réduisait à néant toute tentative de résurrection de l'ancien régime. Les Dames de Denain étaient donc parties pour toujours.

Madame de Jaucourt dut conserver un étrange souvenir de toutes les péripéties qui s'étaient opposées d'abord à sa venue à Denain, et des événements plus graves encore qui la chassaient de ce lieu où avaient subsisté, pendant des siècles, une sorte de petit Etat, qui avait été gouverné par les abbesses.

La Mairie de Denain vint s'installer, par la suite, dans une des dépendances du château habité, jusqu'à la Révolution, par l'abbesse du Chapitre.



L'ancienne ferme Payen (se trouvant rue de Villars, près du Théâtre)

Dessin d'André-J. Renard.

La région compta des émigrés de marque. Il y en avait en Allemagne. D'autres étaient cachés à Paris. Certains se firent rayer de la liste des émigrés et furent réintégrés même dans leurs biens meubles et immeubles, — comme Augustin Crépin, fermier d'Haulchin, — au moment où le tout allait être vendu. A Denain, on prétend même que certains biens d'émigrés appartirent pour toujours à de nouveaux propriétaires improvisés.

En 1793, après le départ définitif des chanoinesses, Pierre-Joseph Delvoye, régisseur des biens du Chapitre, fonda une école dans la rue principale du village, actuellement rue de Villars. Il en confia la direction à sa femme, qui conserva ses fonctions au-delà de l'époque révolutionnaire.

Y avait-il eu d'autres écoles à Denain ? On avait cru que l'instruction était donnée aux enfants de Denain, avant la Révolution, par les Dames de l'Abbaye. Des relations manuscrites indiquent qu'elles avaient probablement établi des salles d'école dans les bâtiments de leur enclos. Les chanoinesses étaient bienveillantes envers les enfants, qu'elles tenaient parfois sur les fonts baptismaux ; mais, vraiment, leur rôle de demoiselles de haut parage ne faisait pas d'elles des institutrices ! Les croix nombreuses qui figurent, en guise de signatures, sur les registres de l'état-civil, font bien voir que l'instruction n'existait pas à Denain. Les chanoinesses avaient déjà assez de peine pour se débrouiller elles-mêmes dans le domaine de l'orthographe, et il ne paraît pas qu'elles aient jamais rempli le rôle de magister.

Après l'école fondée par P.-J. Delvoye et sa femme, une autre école fut aussi tenue, jusqu'en 1815, par l'ancien organiste du Chapitre. Comme il devint aveugle vers cette époque, il dut renoncer à son métier de magister, et ce fut sa femme qui, de 1815 à 1826, garda les petits enfants. On trouva que l'organiste P., qui avait jeté les reliques de Denain à la rue, avait été ainsi justement puni de ses excès lors des troubles de la Révolution. Le sacristain P., qui l'avait aidé, fut éventré, lui, par un taureau furieux, qui s'était échappé dans les rues du village.

La rumeur publique ne manqua pas de dire aussi que les Dames avaient laissé un trésor à Denain lors de leur départ. On assure que des fouilles coûteuses furent pratiquées par les premiers propriétaires du Chapitre, devenu bien national. On ne retrouva rien. Il était parlé de souterrains anciens : ils ne pouvaient guère exister autour de l'Abbaye, dont les alentours avaient toujours été inondés avant les travaux de Laurent.

Le souvenir des chanoinesses se conserva longtemps à Denain, — et le nouveau régime ne fut pas sans leur adresser des critiques rétrospectives. Certes, elles furent toujours procédurières. La multiplicité de leurs terres et, aussi, les conseils de leurs gens intéressés aux choses contentieuses, les y poussaient assez naturellement, sans qu'il y eût en elles cette manie chicanière d'un Mirabeau qui, par exemple, « traduisait toutes sortes de gens en justice pour le prétexte de développer ses connaissances en droit ». Chez elles, l'orgueil de caste, soigneusement conservé au cours des siècles, devait entretenir un ferment de procédure constante.

Bouchain, la capitale de l'Ostrevant, perdait aussi tout prestige. La petite ville ne fut plus la châtellenie qu'on avait pu citer comme modèle d'administration.

Les Dames de Denain n'avaient plus de pouvoir, — et Bouchain n'en eut plus guère. Cependant, par sa justice de paix, il devait tenir encore sous sa tutelle le Denain grandissant, qui s'échappa en 1886 en devenant chef-lieu de canton au détriment de Bouchain.

Non loin du « Noble et Vénérable » Chapitre de Denain, disparaissait en même temps une des plus riches abbayes de France — celle de Saint-Amand, dont le revenu était de 600.000 livres. Son dernier abbé fut Henri-Benoît Stuart, également abbé commenditaire d'Anchin, qui devait décéder à Rome en 1807, avec le titre de Cardinal d'York.

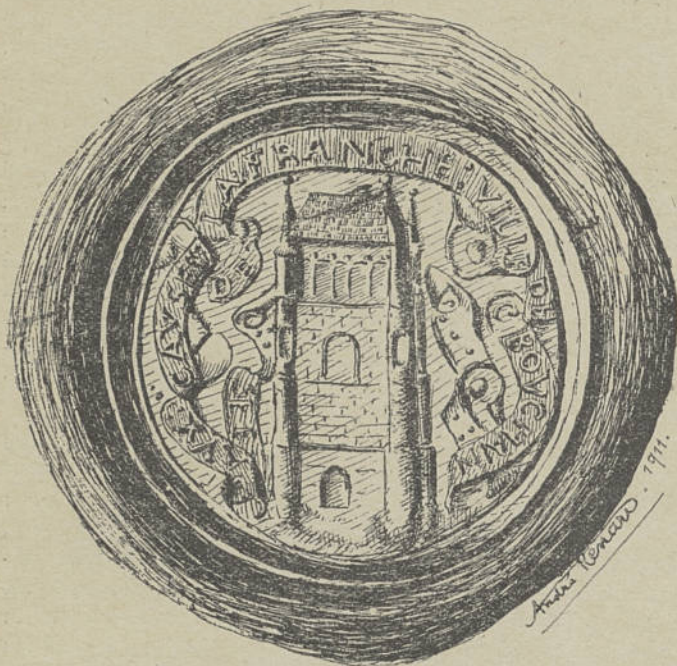
C'en était donc fini du pagas d'Ostrevant, ancienne propriété de la France, qui avait connu des destinées si diverses au cours des siècles. Cet ancien comté, autrement dit « Châtellenie de Bouchain », avait encore, au moment de la Révolution, 64 villages ou petites villes. Le nombre en avait même été plus grand autrefois ; mais, comme l'indique le travail sur cette région établi par ordre de Louis XIV et conservé par la Bibliothèque de Cambrai, certains avaient été réunis à la Prévôté-le-Comte de Valenciennes ou à la Gouvernance de Douai.

C'est ainsi que des communes, situées notamment en bordure du Douaisis, ne faisaient plus partie de l'Ostrevant, par exemple, dès 1769, et avaient été rattachées à la Flandre Wallonne : c'était Dechy, Erchin, Férain, Flesquiers (?), Guesnain, Sin, Montigny, Lewarde et Gœulzin. Mais par contre, le Gouvernement de Louis XIV avait réuni à l'Ostrevant les territoires d'Abscon, d'Erre et de Marquette, qui étaient enclavés dans la Châtellenie de Bouchain sans toutefois en dépendre. Les autres communes de l'Ostrevant étaient, au XVIII^e siècle : Aniche, Anberchieourt, Aubigny-au-Bac, Azincourt (hameau près d'Aniche), Bellaing, Brunémont, Bugnicourt, Campeau, Cantin, Denain, Douchy, Emerchicourt, Escaudain, Escaudœuvres, Féchain, Fenain, Fiessain, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hertain (disparu : la route d'Hertaing existe encore à Denain), Heurtebise, Honneau (?), Hordain, Hornaing (St-Calixte et St-Jean), Iwuy, Lieu-Saint-Amand, Marchiennes, Marcq, Masny, Mastaing, Monchecourt, Neuville-sur-l'Escaut, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Pecquencourt, Rieulay, Rieux, Rœulx, Roucourt, Rouvigny, Saulx (brûlé en 1712, disparu officiellement en 1843), Somain, Thiant, Villers-au-Bois (maintenant Villers-Campeau), Villers-au-Tertre, Villers-en-Cauchies, Wallers, Wandignies, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx et Waziers.

On s'explique assez mal qu'un village, situé aux portes de l'Artois, hors de la plaine d'Ostrevant, puisse s'appeler « Sailly-en-Ostrevant », non repris sur la liste des communes rattachées à l'Ostrevant. Par contre, Rouvignies, cité dans la liste, était un hameau qui appartenait à Provy et n'a été érigé en commune qu'en 1789. (De même, près de Valenciennes, « La Sentinelle » n'existe en qualité de commune que depuis 1875.)

Des bizarreries s'étaient produites aussi en ce qui concernait les limites de l'autorité religieuse. Bien qu'elles fissent partie de la Châtellenie de Bouchain, les communes de Douchy, Noyelles, Haspres, etc..., situées sur la rive droite de l'Escaut, ressortissaient au décanat d'Haspres et au diocèse de Cambrai. Mais la ville de Bouchain et la Châtellenie proprement dite étaient de

l'évêché d'Arras. Il y avait, dans l'église d'Arras, un archidia- cre que l'on nommait, pour ce motif, archidia- cre d'Ostrevant. Sa présence n'avait guère encouragé les comtesses d'Ostrevant — les chanoinesses de Denain — à se soumettre aux décisions de l'évêque. En somme, l'Escant séparait les deux diocèses.



Seau de la Ville de Bouchain
(Dessin d'après un cachet de cire.)

Jusqu'en 1797, les actes de l'état civil de Denain sont signés d'officiers publics : on remarque Benoit Martinache, officier public de la commune en décembre 1792 ; puis vient Arnoud, qui a le même titre jusqu'en 1797. Apparaissent ensuite, jus- qu'en 1799, les signatures alternées de Fauveau et de Podevin, qui s'intitulent agents.

Les serviteurs du Chapitre — quoi qu'en ait dit, vers 1821, l'« Hermite en Province » (M. de Jouy), — quittèrent avec re- grêt l'abbaye, où ils avaient toujours été bienveillamment traités. Des meubles du Chapitre furent éparpillés dans le village. Deux tabernacles allégoriques provenant du Chapitre de Denain sont dans l'église de Rœulx. Une fille d'un serviteur de l'abbaye contait encore, dans ses vieux jours, l'histoire d'un tableau, relé- gué dans un grenier, qui représentait une grande Dame en beaux bandeaux noirs et dont les yeux étaient « comme du velours ». Les parents évoquaient cette noble personne — une abbessse peut-être — quand il s'agissait de faire rester les enfants tran- quilles. Un jour, les enfants, probablement las de voir que, mal- gré la Révolution, cette dame noble et mystérieuse continuait de disposer d'un certain pouvoir, montèrent au grenier et, armés de fourches, trouèrent le tableau, dont, seul, le cadre doré de- meura longtemps encore dans le grenier, pour, certain joar, être démoli à coups de *courbet* et aller finir dans le foyer de la maison.

Il est à peu près certain qu'une chanoinessse de Denain voulut, aux premiers jours de la Révolution, revoir l'endroit riart, fer-

tile et plein de feuillage, ou elle avait passé une partie de sa jeunesse. Elle était venue en voiture et ne trouva partout que les ruines et la tristesse. La dame voulait absolument retrouver une fillette de Denain qu'elle avait protégée autrefois. Cette petite villageoise était la plus jeune de dix enfants, et la chano-



(Cliché Lambert.)

Les dépendances du Chapitre de Denain, transformées en école et en mairie au début du XIX^e siècle

nesse, naguère, par « badinerie », comme on disait alors. Elle avait donné le surnom de « la Dauphine ». Hélas ! la belle dame n'eut pas à continuer longtemps ses recherches : elle apprit que la Dauphine était morte, et, navrée de ne pas avoir retrouvé cette humble petite amie des jours passés, elle jeta un dernier regard sur les vestiges de l'abbaye, et regagna sa voiture pour ne plus jamais revoir ce Denain modifié, enlaidi, privé des grâces aimables du siècle précédent.

Les personnes qui ont conté la chose prétendaient que la vis- teuse était Mlle de Beaufort. Précisément, cette chanoinessse s'était mariée au Chapitre de Denain, en 1786, avec le comte de Gourcy, et si, vraiment, une des pensionnaires d'autrefois a voulu revoir Denain, il est très plausible de croire que c'était plutôt celle dont l'union avait été célébrée, en grande cérémonie, dans l'abbaye de Sainte-Remfroye.

Cette apparition d'une chanoinessse dans ce Denain si riche de souvenirs, c'était, en même temps, la résurrection fugace de tout le passé, le ressouvenir des beaux costumes et des cérémo- nies agréables et naïves. L'harmonie n'était plus possible avec ce Denain qui allait s'adapter aux durs et noirs travaux de la mine et de l'industrie, et l'on comprend mieux que, déçue, per- suadée que la vie nouvelle ne pouvait s'accommoder avec les usages de la vie ancienne, la chanoinessse du Très Noble et Très Illustre Chapitre ait regagné sa voiture, — comme une fée bles- sée qui reprendrait son carrosse pour tenter d'aller guérir son âme au pays des souvenirs.

CHAPITRE NEUVIÈME

LE VILLAGE DE DENAIN AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE. — LES RUINES DE L'ABBAYE JETÉES AU VENT. — LE CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE DENAIN. — OCCUPATION DU PAYS PAR LES ALLIÉS. — RÉPÉTITION DE LA BATAILLE DE DENAIN..... A DENAIN ET AU THÉÂTRE. — VENUE A DENAIN DE L'HERMITE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN. — NAISSANCE D'HOMMES CÉLÈBRES DANS L'OSTREVANT : PILATI, LE P. FÉLIX, LÉO LESPÈS (TIMOTHÉE TRIMM), EDMOND MEMBRÉE, CHARLES CRAUK. — L'ÉRECTION DU NOUVEL OBÉLISQUE DE DENAIN. — CHARLES X A BOUCHAIN ET PRÈS DE LA PYRAMIDE DE DENAIN. — LA DÉCOUVERTE DU CHARBON A DENAIN EN 1828 : LA FOSSE VILLARS. — ÉTABLISSEMENT D'UNE PREMIÈRE FABRIQUE DE SUCRE A DENAIN. — LE BUDGET DU VILLAGE DE DENAIN EN 1830.

En l'an 1800, Denain, petit village d'agriculture tassé autour des ruines de son abbaye, fait partie de l'arrondissement de Douai, ne compte que 900 habitants (944 en 1801) et débute ainsi dans le siècle nouveau avec un actif de 208 maisons, où logent 215 ménages. Les rôles des contributions indiquent comme cotes : Foncière : 10.356 fr. ; Personnelle et Mobilière : 816 fr. ; Portes et fenêtres : 386 fr. Le nombre de boutiques est bien petit, puisqu'il n'est réclamé que 192 fr. comme patentes pour toute la commune.

Rien ne laisse prévoir l'extension considérable que la découverte du charbon donnera plus tard à Denain. Les trois communes les plus peuplées parmi les vingt-et-une communes qui constituent le Canton de Bouchain sont alors Haspres (1.956 habitants), Marquette (1.320 habitants) et Douchy (1.176 habitants). Nul n'oserait alors prédire que la population de Denain, une soixantaine d'années plus tard, égalera en nombre la population totale que comportaient ces vingt et une communes au commencement du siècle. La France comptait alors vingt-sept millions d'habitants.

La mairie de Denain se trouvait, à cette époque, dans une des dépendances du château habité par l'Abbesse jusqu'à la Révolution. Dans ces dépendances, transformées ensuite notamment en écuries au temps du châtelain M. Le Bret, on installe aussi les premières écoles de garçons. Ces bâtiments font maintenant partie de la cité ouvrière établie dans l'Enclos des Dames, après 1918, par la Société Française de Constructions mécaniques (Anciens Etablissements Cail).

Bonaventure Hecquet, dont le nom figure sur les registres de l'état-civil de 1802 à 1808, semble avoir été mayor de 1801 à 1810. Le nom de mayor se transforme alors en maire. Au lieu d'être lieutenants-mayeurs, MM. Podevin et Cartigny sont donc *adjoints* : le premier, de 1806 à 1808 ; le second, de 1808 à 1810. L'administration municipale et ses fonctionnaires pren-

ent, dès cette époque, la forme et les dénominations actuellement existantes.

Depuis la Révolution, l'Eglise Saint-Martin, — la seule qui subsistât des deux églises de Denain, — était hors d'état de service. Le curé Bachelet célébrait la messe dans les plaines de Wavrechain. Une expression populaire qui rappelait le fait fut même longtemps conservée à ce propos : « In dit messe dins les kimps d'Auverchain ». Le Saint-Sacrement était gardé dans une maison de la rue de la Paix.

Vers 1801, M. Brachelet s'installa dans l'ancienne Brasserie du Chapitre (aujourd'hui place Sainte-Remfroye), où fut installée une église provisoire.

En 1791, il y avait, à Denain, 234 propriétaires de moins d'un hectare. En l'an X, ce nombre est réduit à 199 propriétaires. La Révolution n'avait pas apporté de modifications profondes quant au nombre des propriétaires, puisque, pour les terres de 1 à 5 hectares, on trouve 30 propriétaires en l'an X contre 24 en 1791 ; de 5 à 10 hectares, 5 propriétaires contre 4, et, pour les terres de 10 à 40 hectares, un seul propriétaire contre deux en l'an X.

En 1804, année où le premier Consul vient à Valenciennes, — et il devait encore y revenir en 1810, — M. Dieudonné, préfet du Nord (1) fait restaurer l'obélisque triangulaire de Denain, qui, érigé par Senac de Meilhan en 1781, avait été démoli pa-

(1) Dans l'éloge funèbre de M. Dieudonné, second préfet du département du Nord, par Bottin (secrétaire général de la Préfecture du Nord et premier auteur des *Annuaire*s qui ont conservé son nom), il est dit « ...C'est à son inspiration et sous ses auspices que se sont formées la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, celle des Amateurs des Sciences et Arts de Lille, la Société médicale de Douai, la Société d'Emulation de Cambrai, et c'est lui qui a fait restaurer la pyramide de Denain ».

rait-il, en 1793, par les Autrichiens. L'ingénieur chargé de cette restauration fait ajouter aux inscriptions précédentes la mention suivante :

« Restauré par les ordres de M. Dieudonné,
préfet du Nord, en l'an X. »

Mais de même que, lors de la première érection du monument, en 1781, on avait fait disparaître une partie des inscriptions, une « main envieuse », dit une relation, enleva, en 1804, les inscriptions qui relataient les noms de MM. Senac de Meilhan et Dieudonné. Ce monument devait, d'ailleurs, être renversé en 1815 par les Alliés, pour être remplacé, en 1823, par l'obélisque actuel, qui fut remis à l'état de neuf, en Juillet 1912, à l'occasion des fêtes du bi-centenaire de la victoire de Denain.

Vers ce moment, la plus étrange destinée atteint les bâtiments de la vieille abbaye de Denain, qui, à part la maison de l'abbesse (actuellement « le Chapitre ») et la brasserie des Chanoines (près de la Place Sainte-Remfroye), étaient tombés en ruines. Certes, le sol de Denain était alors assez fertile ; mais si l'on en croit le rapport de M. le Préfet dans l'annuaire du Département du Nord pour l'an XII « une conquête précieuse, faite sur la routine », fut réalisée, dans l'art de la culture, à Denain et dans les environs, par M. Deslinsel, maire de Wavrechain-sous-Denain.

Les bâtiments du Chapitre de Denain, tombés en ruines, représentaient un amoncellement énorme de matériaux. L'accumulation peu esthétique de ces débris rappelait bien peu le passé de ces Dames de Denain dont la destinée fut toujours d'être en lutte contre diverses autorités. Qu'allait-il advenir de cet amas de déblais ? « M. Deslinsel, ayant obtenu la permission du propriétaire (1), a fait passer à la charrue une quantité de ces débris et a transporté la partie menue sur ses prairies et pâturages, malgré l'opposition de ses agents et ouvriers qui refusaient d'admettre ces engrais dans le chapitre de leur routine. Les récoltes en foin et en herbe, après cette fumure, ont été plus fortes d'un tiers, et les fermiers du voisinage, convaincus par cette expérience, ont utilisé le reste des débris. Depuis lors, les démolitions de maisons sont devenues une des ressources de l'agriculture. »

Denain devait fournir bien d'autres ressources à l'agriculture, puisque cent ans après, on voit son Aciérie Thomas produire annuellement, comme engrais artificiels, 30 à 35 millions de kilos de scories provenant de la déphosphoration de l'acier. Mais, d'un autre côté, il est curieux de savoir que les restes de cette antique et puissante Abbaye, — laquelle ne devait pas être d'une architecture bien originale, puisque aucun écrit n'en fait mention, — furent disséminés à tous les vents. *Sic transit gloria mundi...*

L'industrie de Denain était bien restreinte. Toutefois, en l'an XII de la République, indépendamment de son tordoir d'huile, Denain comptait aussi une tannerie.

L'année 1806 voit le retour au calendrier grégorien. En 1807, le village de Denain était si peu important, que le nombre de mariages s'élevait annuellement à 7. La progression est curieuse

(1) *Statistique agricole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes*, par M. Bonnier (Valenciennes, 1862).

à suivre de dix en dix années. Ce nombre de mariages n'est que de 6 en 1917 ; en 1827, de 12 ; en 1837, de 26 ; en 1847, de 56 ; en 1857, de 96 ; en 1867, de 95 ; en 1877, de 116. Puis, l'on trouve, en 1913, le chiffre de 265 mariages ; en 1919, de 471 ; en 1920, de 491 ; en 1921, de 402 ; en 1927, de 312.

En 1809, le 29 Septembre, naît à Bonchain Aimé-Auguste Pilati, qui, sous le pseudonyme de Pilati, acquit une véritable notoriété comme compositeur de musique. Il fut l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages lyriques qui, selon le dictionnaire Larousse, « dénotaient un talent aimable et facile ». On lui donna une trentaine d'opéras, d'opéras-comiques et de ballets, parmi lesquels on peut citer, notamment, *Le Naufrage de la Méduse* (avec Grisar et Flotow), joué au Théâtre de la Renaissance.

Pilati, qui fut chef d'orchestre de plusieurs théâtres parisiens, écrivit un nombre considérable (un « nombre sans nombre ») comme eût dit son compatriote le P. Petit, historien du XVIII^e siècle) de romances et de morceaux de piano. Il est mort à Paris en 1877.

L'année suivante (1810), le 28 Juin, naît dans le petit village de Neuville-sur-l'Escaut (1), où les troupes de Villars passèrent



Le Père Félix
(Dessin d'André-J. Renard).

le fleuve dans la matinée du 24 Juillet 1712, Célestin-Joseph Félix. Cet enfant deviendra l'un des plus brillants prédicateurs du XIX^e siècle : il sera le P. Félix, prédicateur de l'ordre des Jésuites. Ses grands prêches à Saint-Thomas d'Aquin, à Saint-Germain des Prés et à Notre-Dame, commencèrent dans la période de 1851 à 1853 et durèrent jusqu'à la guerre de 1870. L'art et la logique du P. Félix, — qui fut auparavant professeur de rhétorique à Amiens, — ont été très vantés : l'orateur ne cessait de s'élever dans les hautes régions de la pensée.

(1) Neuville-sur-l'Escaut fut donné à l'Abbaye de Saint-Amand, par Charles-le-Chauve, en 865. Ses armes sont : « de gueules à la croix ancrée d'or ».

et une gravure de l'époque (1808) rappelle le fait — un pain de sucre de betteraves. Le 29 Mars 1811, Napoléon ordonne que 32.800 hectares soient livrés à la culture de betteraves. Un rapport de Derosnes, futur associé de Cail, fait voir qu'une installation de 18.000 francs était alors suffisante pour donner une fabrication assez importante (1). Le 15 Janvier 1812, on décide que cinq sucreries — dont une à établir à Douai — recevront en tout cent élèves payés et seront considérées comme des écoles de chimie. « Heureuse époque, a dit M. Paul Lallemand, où l'on était payé pour être instruit ! » On devait, en 1813, compter 334 fabriques produisant déjà 7 millions de livres de sucre. Denain ne devait pas, dès 1829, manquer à son devoir, et les betteraves furent particulièrement nombreuses dans les terrains exploités tout autrement, peu d'années auparavant, par les fermiers des chanoinesses. Le comte Chaptal, qui s'était occupé de cette fabrication, rappelait, dans un mémoire présenté à l'Institut de France, qu'il n'était pas possible de laver les betteraves dès leur arrivée à l'usine : des femmes étaient occupées à les nettoyer au couteau et touchaient douze sous par millier. Faut-il dire encore : « Heureux temps... » ?

La période de 1810 est sombre, lamentable... Il y a tellement de levées de soldats, que des terrains deviennent incultes sur de grandes superficies. C'est en ces heures douloureuses, parmi les campagnes misérables, que, le 28 Avril 1810, Bonaparte passe près de Denain. Accompagné de Marie-Louise, du roi et de la reine de Westphalie, de la reine de Naples et d'une cour nombreuse, il fait la visite des Pays-Bas annexés et a reçu, à Cambrai, les hommages des autorités de Valenciennes. Il se rend lui-même à Valenciennes et se dirige sur Bruxelles.

La Mairie de Denain est avisée, pendant ces douloureuses années, de la mort d'un certain nombre de ses enfants parés sous les drapeaux de l'Empire : Hubert Delisle (1807) ; Aimable-Joseph Leprêtre (1808) ; Hubert-Joseph Vaillant (1810) ; Louis Mireaux (1809) ; Donat-Joseph Vilet (1810) ; François-Joseph Vilcoq (1811) ; Jean-Baptiste Tison (1811) ; Joseph Vaillant (1812) ; Jean Vilet (1812) ; François Blanchard, Célestin-Joseph Valin (1813) ; J.-B. Dussart (1813). Les avis de décès, émanant de Paris, de Lille, de Mayence, de Bréda, de Munster, de Dresde, de Hambourg, sont conservés aux Archives Départementales du Nord.

Le métier de tisserand était alors très répandu. Par un décret du 12 Mai 1810, Napoléon n'avait-il pas promis une récompense d'un million de francs à qui découvrirait le métier à filer le lin ? La filature et le tissage à la mécanique firent disparaître complètement le métier de fileur à la main. Blanqui l'aîné devait constater, en 1849, dans son Rapport à l'Académie, qu'en moins

(1) C'est en 1812 que Ch. Derosnes avait fondé, à Paris, la maison qui créa et perfectionna des appareils continus pour la distillation et la fabrication du sucre. Dix ans plus tard, le simple ouvrier chaudronnier Cail entre dans ces établissements, où, grâce à une sorte de génie particulier, il devint, au bout de quelques années, contremaître, ingénieur et co-gérant.

Derosnes, fondateur, en 1812, à Paris, de l'entreprise qui devait devenir la maison Cail, meurt en 1846. Pendant la crise de 1848, « les ateliers furent réquisitionnés et réunis à une association ouvrière sur laquelle le Gouvernement comptait pour justifier expérimentalement les utopies de Louis Blanc en matière d'ateliers nationaux ». (L. Le Chatelier : « Souvenirs »).

de vingt années, la mécanique avait privé de travail les 200.000 femmes qui filaient le chanvre et le lin. Et c'est bien pourqu dans les registres de l'état-civil de Denain, on cessa de voir apparaître la profession de tisserand : le règne du rouet et de quenouille était terminé.

On ne pensa guère, en 1812, à célébrer en France le centenaire de la bataille qui, dans la grande plaine de Denain, de Louches et d'Escaudain, avait sauvé le pays. L'année 1812 fut essentiellement malheureuse pour la France : c'est celle de la traite de l'armée de Russie et du passage de la Bérézina, des horreurs ont été éloquemment contées par le sergent Bourgogne (1), de Condé, mort à Valenciennes, en 1867, à l'âge de quatre-vingts ans.

Mais un fils du pays, le lieutenant Treca d'Escaudain, cédant à sa façon, en Russie, le souvenir guerrier de la bataille qui s'est déroulée dans la plaine où il est né (2). Le 28 Novembre 1812, au moment où Victor arrête la poursuite de l'ennemi sur la rive gauche de la Bérézina, un carré de 6.000 Russes, qui précèdent de nombreux artilleurs, s'avance sur les Français. Dans un terrain peu propice, le 4e, le 7e et le 14e Cuirassiers se jettent sur l'énorme masse, l'éventrent et lui font mettre les armes. Le 7e Cuirassiers s'était surtout distingué dans ce combat sanglant : « Un lieutenant de ce régiment, Ildephonse Treca, s'était jeté le premier dans le carré. Blessé de deux coups de sabre, il s'était néanmoins frayé un passage et avait coupé de sa main le général russe qui commandait le carré. C'était lui, enfin, qui avait eu l'honneur de porter la nouvelle de son succès à l'Empereur et de lui amener quatre officiers russes prisonniers ».

Napoléon parla, sur la route, à Ildephonse Tréca, le 13 Mars 1813, près de Dresde. Il attacha lui-même la décoration d'officier de la Légion d'honneur sur la poitrine de l'enfant d'Escaudain et l'éleva au grade de capitaine.

Une triste destinée attendait ensuite Tréca qui, sous la Restauration, n'osa se glorifier d'un tel fait d'armes : tout ce qui se rattachait à l'épopée napoléonienne était devenu extrêmement suspect. Après avoir longtemps sollicité sa réintégration dans l'armée, il fut désigné comme attaché au dépôt général de cavalerie à Tarbes, par ordonnance du 21 Juin 1823 ; mais il mourut à Escaudain le 27 Août 1823, avant d'avoir pu rejoindre son poste. Né le 8 Octobre 1785, il avait donc trente-huit ans. Le héros de cette « prouesse épique » de la Bérézina repose l'ombre du clocher d'Escaudain, qui, seul, dans la plaine, est resté debout depuis la journée du 24 Juillet 1712.

Quels lamentables souvenirs s'attachent toujours aux faits de guerre ! L'année qui suivit cette victoire passagère aux bords de la Bérézina, on recevait l'ordre de mobiliser, en France, les classes 1809, 1810, 1811 et 1812... Hélas ! des jeunes gens de dix-huit ans s'en allaient vers l'horreur des champs de bataille. Et, malgré cet effort désespéré et ce sacrifice suprême, la France allait être envahie.

(1) Les Mémoires du Sergent Bourgogne, publiés par MM. Cottin et Hénault, ont été édités par la Maison Hachette.

(2) Un héros de la Bérézina : le lieutenant Treca, d'Escaudain par le Capitaine Sautai (*Les Marches de l'Est*, numéro du 25 Novembre 1912).

Le 23 Janvier 1814, la ville de Valenciennes est déclarée en état de siège. Le blocus a lieu du 25 Janvier au 4 Mai. Le général Carra Saint-Cyr commande la place. Le colonel de la légion de la Gare Nationale était Louis F. Merlin d'Etreux, baron de Maingoval, qui devait, par la suite, venir résider à Douchy, près de Denain.

Dans les derniers jours de Juin 1815, le lamentable spectacle de l'armée française, qui venait de subir le désastre à Waterloo, fut présenté à la population de notre région par le triste passage des troupes fatiguées et meurtrie. L'épopée napoléonienne, après ce dernier sursaut de la période des Cent Jours, est arrivée à son acte final.

Le 26 Juin 1815, Louis XVIII, le triomphateur du jour, fait son entrée à Cambrai, dont les habitants remplacent les chevaux du monarque — qu'ils ont dételés — et traînent la voiture royale. La même année, on verra, dans la même région, la fuite de Louis XVIII, qui file vers Gand.

C'est l'occupation. Valenciennes, que défend le général Rey, fait la récalcitrante, et, pour lui faire ouvrir ses portes les Hollandais sont obligés, le 27 Juin, de canonner la ville, qui, enfin, s'exécute le 17 Juillet. Les troupes anglaises occupent ensuite Valenciennes dès le 1er Janvier 1816, — en guise d'étrennes. Ils devaient y rester jusqu'au 19 Octobre.

Les passages de soldats étaient fréquents dans la région. Le système de logement était peu compliqué : on faisait remettre au propriétaire un simple billet : « *Le S^r N... logera et nourrira, jusqu'à nouvel ordre, un officier, un domestique et deux chevaux* ». Le Chapitre de Denain devait être chaque fois, en temps de guerre, occupé par des corps de garde : on en verra un pendant quatre ans en 1914-1918. En 1815, on trouve des billets de réquisition assez caractéristiques : « *X... fournira aujourd'hui le bois pour le « cordegarde » du Chapitre. Denain, 26 Octobre 1815 : Macarez.* » — « *X... donnera à rafraîchir (1) à deux officiers* ». Certaines impositions en nature, à cette époque, n'émanaient même pas toujours de Denain. Ainsi, le Maire d'Haveluy, le 8 avril 1814, écrivait : « *Monsieur Lepoivre Louis, de Denain, en vertu de l'arrêté de M. le Sous-Préfet de Douay, fournira entre les mains du percepteur d'Haveluy, dans la matinée du 9 Avril, la quantité de...* » (Suit l'indication de la quantité de « froment, seigle, lard, foin, paille, avoine, viande, eau-de-vie »).

En 1815, la petite ville forte de Bouchain qui, comme les autres citadelles du Nord, a été soumise au Blocus pendant la campagne de Belgique, est comprise dans le nombre des places fortes obligées de se soumettre à l'occupation de 150.000 alliés pendant cinq années, comme l'imposaient, le 15 Novembre, les termes du second Traité de Paris. Ce sont ces troupes danoises, commandées par un prince, qui occupent la petite cité. Les troupes étrangères ne resteront dans les provinces-frontières que pendant trois ans, à partir du 1er Janvier 1816, — jour des cadeaux...

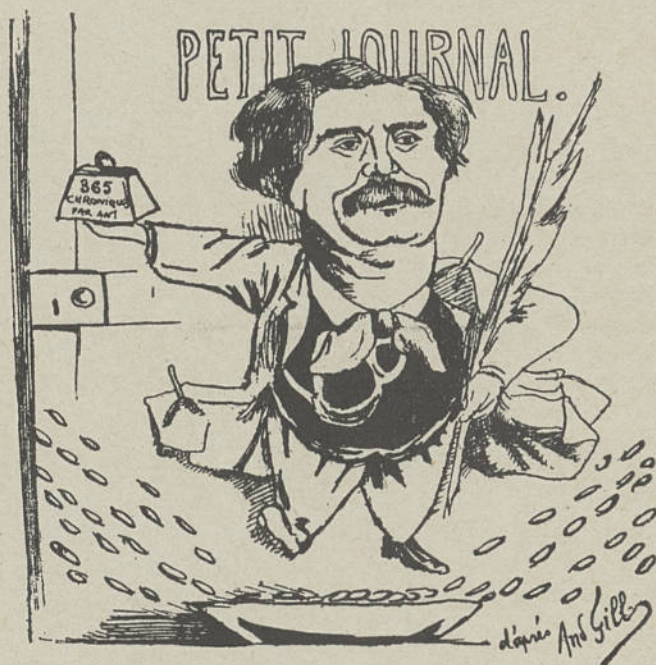
Dans certaines villes, on garda un très bon souvenir des Russes, dont les chefs, seigneurs fastueux dans leur pays, opéraient

(1) Déjà, quelques siècles auparavant, Froissart parlait de troupes qui venaient « rafraîchir » en l'abbaye de Denain.

de larges dépenses et faisaient oublier, par leur amabilité et leur douceur, l'exécrable mémoire des Prussiens qui avaient pillé le pays. De grandes fêtes eurent même lieu. Au mois d'Octobre 1818, l'empereur Alexandre, qui passe une revue à Maubeuge avec le roi de Prusse, est accueilli par les vivats de la population ; mais on se montre plus que froid à l'égard de Frédéric-Guillaume. Tout le pays fut, à maintes reprises, traversé par de hauts personnages, princes russes et seigneurs anglais.

On a conservé le souvenir des alliés dans la région de Denain ; de vieilles personnes du pays contèrent longtemps encore des anecdotes qu'elles tenaient de leurs parents. Il paraît que des tentes étaient dressées, pour les troupes d'occupation, entre Denain et Loureches. En 1911, le père Verrier, de Rœulx, alors âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, se souvenait d'avoir vu, quand il n'était qu'un bambin, quatre-vingt-quinze ans auparavant, « des alliés au bout de son jardin ».

C'est pendant les années d'occupation militaire du pays que Bouchain voit naître, en 1815, Léo Lespès, qui devait devenir un célèbre chroniqueur sous le pseudonyme si populaire de Timothée Trimm. Son style rapide et clair lui valut une vogue inouïe. *Le Petit Journal*, qui donnait chaque jour un article de lui, lui dut son grand succès.



Timothée Trimm
caricature

(d'après André Gill).

La production de Léo Lespès fut énorme, facile, aimable et spirituelle. Il se plaisait souvent à partager ses articles en prose comme des strophes, et on ne serait pas taxé d'hérésie littéraire si l'on voulait le présenter comme un des précurseurs du « vers libre » ou du « verset claudélien » ! Au cours de sa vie, ce brillant chroniqueur, qui fut l'écrivain aimé d'un innombrable public, ramassa des gains fabuleux. Il écrivit aussi de nombreux romans. La ville de Bouchain s'est honorée en rappelant, par

l'érection d'un monument dû au statuaire Paul Theunissen, érigé sur l'initiative des *Rosati* de Paris, le souvenir de ce probe, sain et plaisant écrivain, qui prétendait que la santé publique dépend de l'existence d'un bon journal. Léo Lespès, sur le compte duquel il y aurait tout un volume amusant à écrire, est mort à Paris, en 1875. Il fut un amuseur : ce n'est pas un titre à dédaigner. Il eut de l'esprit et sut agréablement s'en servir.

Pendant l'occupation, la plaine de Denain fut particulièrement désignée pour les manœuvres des troupes. C'est probablement le souvenir de la bataille de 1712 qui devait attirer plus particulièrement, en 1816, 1817 et 1818, l'attention des généraux sur ce point célèbre.

En 1812, le Centenaire de la Bataille de Denain n'avait pas été célébré : la période des désastres commençait pour Napoléon, qui, d'autre part, n'aurait pas non plus voulu commémorer la gloire des Bourbons. Quatre ans après, on voulut, à Paris, faire revivre ce souvenir. On choisit la forme de la pièce théâtrale, et, le 24 Août 1816, quelques jours avant la dissolution de la Chambre par Louis XVIII, on donna la première représentation de la *Bataille de Denain*, opéra comique en trois actes, dont les paroles étaient dues à Théaulon (auteur, en 1818, du *Petit Chaperon Rouge*, musique de Boieldieu), Dartois et Fulgence. La musique était de Catrufo, né à Naples en 1771, mort à Londres en 1851. Ce compositeur, quoique italien, était devenu soldat et officier français ; il fit jouer de nombreuses pièces à Genève et à Paris. Cette façon de célébrer la bataille répondait à peu près à l'esprit du XVIII^e siècle, dont on essayait de faire revivre le caractère : n'avait-on pas donné, en 1768, la Bataille de Fontenoy, opéra-tragédie en trois actes ?

Les principaux personnages sont : Clémence, nièce du comte d'Haspres, propriétaire du château où se passe l'action ; le marquis de Nivernais, le chevalier d'Olange, désireux d'obtenir la main de Clémence ; le Maréchal de Villars ; Alain, jardinier du château ; Madame Francœur et sa fille Lucette ; Henri d'Orval, fils d'un Conseiller de Douai.

Le véritable héros est, en réalité, Henri d'Orval, qui, aimé de Clémence, fille du comte d'Haspres, apporte, déguisé en paysan — il a le costume du poltron Alain ! — un message secret dont le salut de la France dépend. Il faut voir, dans cette affabulation, le désir de rendre hommage à Lefebvre d'Orval, — Conseiller au Parlement non de Douai, mais de Cambrai, — lequel, d'ailleurs, n'eut pas de fils !

La musique est assez alerte, guerrière : on trouve également au premier acte un récitatif très expressif de Clémence, et, au second acte, un joyeux chœur des villageois et des paysans, suivi de la bataille, évoquée par le bruit du canon. Au dernier acte, le morceau d'ensemble, avec Lucette, Clémence, et les femmes du village et du château, est d'une bonne tenue musicale.

Et, pendant bien des années, les pianos de province firent résonner les échos, grâce à la *Bataille de Denain*, grand morceau à succès au cours desquels les jeunes filles s'essayaient, en effleurant « l'harmonieux ivoire », à vouloir imiter les roulements sonores des canons de la victoire.

En parlant des anciens écrits d'opéra, le spirituel Carlos Fischer a dit : « L'histoire et la géographie sont pour ainsi dire à

la dévotion des librettistes ». Les trois auteurs de la *Bataille de Denain* n'ont pas manqué de suivre cette règle : le Combat de Denain, dans leur pièce, a lieu le 24 Août 1712, et non le 24 Juillet : ils s'excusent de ce « léger anachronisme en faveur de la circonstance » qui leur permet ainsi de se livrer à une flagornerie envers la royauté et de dire que la Victoire a été remportée la veille de la Saint-Louis ! Aussi, Villars déclare-t-il, dans cet opéra, qu'il désire que « le plus chéri des monarques reçoive pour sa fête les palmes nouvelles que ses soldats auront cueillies dans les plaines de Denain ». Cet anachronisme donnait ainsi plus d'éclat à la représentation des trois actes qui furent représentés pour la première fois, sur le Théâtre Royal de l'Opéra Comique, le 24 Août 1816, par les comédiens ordinaires de Sa Majesté. On ne pouvait pas être plus aimable envers le Roi, et, vraiment, l'Histoire aurait eu tort de se plaindre de n'avoir pas été respectée !

MM. Theaulon, Dartois et Fulgence ont intitulé leur pièce *La Bataille de Denain*. C'est un dictionnaire du XVIII^e siècle qui les a incités à gratifier Denain de cet accent aigu ; mais cette fantaisie orthographique n'a pas de conséquence ; car, dès la première page de leur ouvrage, ils déclarent : « On prononce *Denain* ». Ce mot « Denain » n'a rien qui doive surprendre de la part des trois dramaturges : ne placent-ils pas sur la Scarpe le pont de Prouvy ! « Le prince de Holstein s'avance pour secourir Denain. Tout est perdu, si le pont de Prouvy, sur la Scarpe (!), ne lui est promptement fermé. » Les mêmes licences se produisent à chaque page de la *Bataille de Denain*, et le langage du poltron Alain n'est pas du rouchi d'Haspres, mais bel et bien le parler conventionnel et uniforme que tous les auteurs dramatiques imposent à leurs maîtres et paysans : « *Je ne pourrais pas vous prouver que j'sommes digne d'être votre grand-père ! margué ! ventregué ! tatigué ! Je ne me consolons pas, mais d'n'avoir pas montré mon courage ; car j'en avons, du courage !* » Non ! vraiment, ce n'est pas tout à fait le langage d'Haspres au début du XVIII^e siècle !

On ne peut donc s'étonner de ce que, l'action se passant au château d'Haspres, chez le baron d'Haspres, on y trouve tout tour du haut de laquelle on voit les murs (?) de Denain.

« *J' somm's Français, j' m'en faisons gloire,*

Mais avec ça j'aimons la paix. »

Evidemment, Henri d'Orval combat, vainc... et épouse Clémence, fille du comte d'Haspres, que le père avait promise au Marquis de Nivernais ou au chevalier d'Olange. Et Madame Francœur donnera sa fille à Alain le Poltron !

C'est M. Carlos Fischer qui a fait aussi remarquer que, dans les opéras, en règle générale, « les révolutions naissent et s'accomplissent dans le temps de chanter quelques couplets. Une cavatine entraîne la chute d'un tyran et une romance suffit à le rétablir sur son trône ». Dans *La Bataille de Denain*, Villars remporte la victoire pendant le temps très court que les villageois d'Haspres chantent quelques petits couplets. A peine est-il sorti du château d'Haspres, qu'il y revient en vainqueur et déclare aux soldats et aux paysans, au milieu des acclamations, que l'ennemi, arrêté au pont de la Scarpe (!), se retire en désordre. Landrecies : d'Albemarle est prisonnier, et le drapeau français flotte sur Denain ! » Sûrement, ce ne sont pas MM. Theaulon

Dartois et Fulgence qui relèvent la moindre hésitation et le moindre retard dans l'action du Maréchal Villars... Aussi, c'est sans aucune réticence que le chœur final chante aux échos :

*Gloire au Très-Haut qui donne la victoire !
Gloire au Très-Haut qui dispense la gloire (sic) !
Gloire à Villars qui conduisit nos pas !
Honneur ! honneur à nos braves soldats !*

Ces vers et ces rimes font bien voir que les trois auteurs n'étaient pas hommes à s'embarrasser de style et de problèmes historiques ! mais, du moins, leur ouvrage renferme-t-il un hommage, une réhabilitation de Lefebvre d'Orval, — et cette évocation est gentille, honnête, et constitue une bonne action. Mais, là encore, ces auteurs présentent les faits à leur manière. Ils ne se sont pas torturé l'entendement pour écrire leurs vers. Quoique leur pièce soit royaliste, on y trouve même un vers emprunté au *Chant du Départ* :

Tremblez, ennemis de la France !

Peut-on être plus conciliant que le comte d'Haspres quand il désigne sa fille comme enjeu de la victoire ?

*Messieurs, de ma chère Clémence,
Vous briguez tous les deux la main ;
Elle sera la récompense
De celui qui, par sa vaillance,
Après le combat de Denain,
Aura le mieux servi la France !*

On y trouve aussi des banalités comme :

*Le tambour bat et la trompette sonne.
.....
Amis, quand la gloire m'appelle...*

Et il faut entendre le chœur défilé en chantant de très nombreuses fois :

*Marchons à la gloire !
Volons à la Victoire !*

Mais, enfin, Lucette roucoule quelques couplets assez bien venus au page de M. de Villars, prénommé gracieusement Léon :

I

*Sur le donjon d'un vieux château,
Pour garder gente demoiselle,
Nouveau soldat, un pastoureau
Était souvent en sentinelle.
Le maître, sire Godefroy,
Craignant quelque triste aventure,
Lui criait dans la nuit obscure :
« Sentinelle, prends garde à toi ! »*

II

*Plus jaloux, il lui dit un jour :
« Si mon Isaure prend la fuite,
Du haut de la plus haute tour
Aussitôt je te précipite. »
Le pastoureau, rempli d'effroi,
Redoublait de soins et d'adresse,
Et le maître criait sans cesse :
« Sentinelle, prends garde à toi ! »*

III

*Isaure aimait un troubadour.
Quoique absent, il était fidèle :
Il revint, et de ce séjour
Il voulut enlever la belle.
Dès qu'il entendit le beffroi
De nuit sonner la troisième heure
Il pénétra dans la demeure :
« Sentinelle, prends garde à toi ! »*

Quel qu'ait été le succès de la pièce, elle suscita des imitateurs. Denain et le Maréchal de Villars restaient à l'ordre du jour. L'année suivante, le 27 Novembre 1817, le Théâtre de la Perte Saint-Martin donna un mélodrame « historique » en trois actes à grand spectacle : *Le Maréchal de Villars, ou La Bataille de Denain*, dû à MM. Frédéric et Dupereh.

On en était à l'époque où, dans les drames populaires, les tirades les plus extraordinaires et les plus déclamatoires, coupées de réflexions insensées et des mots : « Enfer et Damnation ! », produisaient le plus grand effet sur les masses admiratives. M. Robert Francheville a, en 1926, publié, sous le titre : *Le Mirliton du Romantisme*, les dialogues les plus étonnamment cocasses de cette époque mélodramatique. Dans un second ouvrage, intitulé précisément : *Enfer et Damnation !* (1), il a donné, parmi les « nouvelles fleurs et perles des vieux mélodrames », quelques extraits du *Maréchal de Villars* : ils font bien voir le caractère historique de la pièce ! Au premier acte, la scène représente une tranchée. D'après MM. Frédéric et Dupereh, il ne semble pas que, dans la bataille qui se passe sur la scène, le camp ait été surpris par l'armée de Villars. On envoie même un parlementaire au Maréchal pour lui demander, en termes vraiment étranges et pleins de candeur, de ne pas attaquer ; et ce n'est pas à Montesquiou que Villars demande conseil, mais à de simples grenadiers ! On sait qu'il avait toujours aimé ses soldats, — les La Rose et autres braves.... On ne savait pas qu'il leur demandait de tels conseils stratégiques.

SCENE X

« *Le Comte.* — M. le Maréchal, ces messieurs ont sollicité l'honneur de vous être présentés : ils sont porteurs de propositions de la part du commandant de place.

Le Maréchal. — Parlez, messieurs.

L'Officier parlementaire ennemi. — M. le Maréchal, d'après vos dispositions, il paraît que vous avez le projet de tenter un assaut ; une telle résolution peut faire verser beaucoup de sang de part et d'autre, car nous sommes décidés à nous défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le Maréchal. — Je vous en loue, messieurs, c'est le devoir de tout bon soldat.

L'Officier. — Notre commandant, voulant éviter des malheurs inutiles, vous propose une trêve de vingt-quatre heures. *Il profitera de ce temps pour faire connaître la situation de la place au général commandant nos armées, et si demain avant midi nous ne sommes pas secourus, il vous remettra la forteresse (!!!)*

(1) Feuilleton de *Comœdia* (5 Avril 1927).

Le Maréchal, se tournant vers les soldats français. — Grenadiers, vous venez d'entendre ces propositions... répondez à ces messieurs, je m'en rapporte à vous.

La Rose, et les Grenadiers. — A l'assaut, mon général, à l'assaut ! Commandez, et dans cinq minutes, nous plantons notre drapeau sur ces remparts ! »

Après celle-là, il est certain qu'on n'a plus qu'à tirer l'échelle — et à permettre aux soldats de Villars de placer les échelles d'assaut pour commencer l'attaque.

Le 22 Octobre 1816, les troupes anglaises, qui comportent 50.000 hommes d'infanterie et 14.000 hommes à cheval, exécutent de grandes manœuvres à Denain sous les ordres de Wellington. On dit que les troupes campèrent deux jours par un temps affreux. Le duc de Keat était présent.

Un an après, le 15 Octobre, les troupes reviennent passer une revue à Denain. Comme en 1816, une partie de cette grande armée venait de Saint-Omer et avait traversé Douai.

En 1818, une nouvelle revue est organisée à Denain. Les troupes anglaises étaient passées par Douai les 17, 18 et 19 Août, ainsi que les 7 et 8 Septembre et le 11 et le 12 Octobre.

C'est le 23 Octobre que la bataille de Denain semble avoir été reconstituée dans la région par les troupes anglaises, russes, saxonnes, danoises et hanovriennes, — nationalités qui rappelaient celles des troupes qui avaient été battues cent six ans auparavant. Le tsar Alexandre 1er, — celui-là même qui, sur un radeau, au milieu du Niémen, embrassait Napoléon 1er et lui jurait une amitié éternelle, — était présent, ainsi que le roi de Prusse, les princes alliés et les officiers d'un état-major superbement chamarré, qui, tous prirent part aux évolutions. Ce spectacle de reconstitution amena une nombreuse foule venue de tous les alentours, — hommes, femmes et enfants. Des ponts furent jetés sur les rivières, et le spectacle dut avoir quelque ampleur. Les opérations se firent entre les villages de Saulzoir, Haspres, Montrécourt, Verchain, Monchaux, Bermerain, Capelle, Quérénaing. Les arrière-petits-fils — peut-être — des envahisseurs de 1712 manœuvrèrent dans toute cette région où s'était préparée autrefois la célèbre manœuvre qui sauva la France du démembrement final. C'est au moment de cette répétition que Valenciennes abrita, pendant trois jours, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince Charles de Prusse, le prince Charles d'Orange, Wellington et le prince de Hesse.

C'est au cours de ces évolutions que l'église de Wavrechain-sous-Denain fut, paraît-il, brûlée « par erreur » ! Pendant leur séjour dans le pays, les Alliés se sont aussi offert le plaisir de renverser ce qui restait de la pyramide de Denain.

Le départ pour l'Angleterre des troupes qui, par trois fois, étaient venues à Denain pour ces grandes revues, eut lieu en Octobre et Novembre 1818. Le contingent danois, dont la dernière colonne était accompagnée du prince de Hesse, quitta la France du 8 au 18 Novembre : cette armée venait des environs de Douai et passa par Valenciennes.

En 1818, le Chapitre de Denain, qui était devenu la propriété de M. Prosper Lachez, de Douai, et confié à la grâce de M. J.-B. Vilcot, ancien garde de cet enclos, est revendu pour 148.000 fr. par l'intermédiaire de M. Baudrain, notaire, à M. Piérard, de Valenciennes, qui devait le conserver sept ans.

A ce nom de Vilcot et de ses proches, s'attache le souvenir d'un héritage important qui, cent ans après, fut recueilli par l'Etat. Ancien maître d'armes à Naples et ordonnance du général Augereau, J.-B. Vilcot, nommé agent-voyer, ou Commissaire du Département, avait reçu le sobriquet de « Mauviart », — Merle — parce qu'il était toujours dans le bois du Chapitre. Le général Augereau, duc de Cactiglione, offrit le titre d'intendant de ses propriétés au Mauviart, qui, après avoir pris possession de ce poste, revint offrir à sa femme, Remfroye Pieronne, de partir avec lui. Elle s'y refusa et voulut demeurer à Denain avec ses enfants. On ne revit plus jamais J.-B. Vilcot. On supposait qu'il était devenu très riche lorsque, quatre-vingt ans plus tard, une longue affaire d'héritage, très compliquée, vint donner beaucoup d'espérances inutiles aux descendants de l'ancien garde du Chapitre.

Vers le moment où Vilcot quitta Denain pour toujours, il avait des postes de douaniers à Denain et à Douchy. Le receveur de Denain, en 1816, était M. Léger. Vers 1820, une perception pour le service des contributions indirectes est établie dans le village. (C'est seulement en 1860 que le service des contributions directes y fut installé. La recette de l'Enregistrement date de 1886.) La Douane — qui eut comme receveur M. Musset dès 1829 — devait disparaître en 1884 avec, comme dernier receveur, M. Montessuy.

Le 27 Janvier 1819, naît à Douchy Charles-Alexandre Crauk. L'acte de naissance dit qu'il est le fils de Crauk (Charles-Philippe-Casimir) et de Duchaufour (Justine-Marguerite).

Charles Crauk devait appartenir à la série si nombreuse des prix de Rome dont s'enorgueillissent les Académies de Valenciennes. Il devint l'élève de Momal et de Potier aux Académies. A Paris, il suivit les cours de Picot. Il devait plutôt se vouer à la peinture d'histoire et, en 1841, — année où le premier prix ne fut pas distribué, — il obtint le second grand prix avec la toile : *Alexandre malade et son médecin Philippe*, qui se trouve au Musée de Valenciennes. Charles Crauk composa de grandes scènes religieuses pour les églises de Corbie, Angers, Compiègne, Versailles, etc... Il fut nommé professeur de dessin à l'Ecole de Saint-Cyr en 1875 et mourut le 30 Mai 1905.

La commune de Douchy, qui, depuis la guerre de 1914-1918, a donné gentiment des noms illustres et artistiques — chose rare ! — à la plupart de ses rues (Vigny, Musset, Lamartine), a cependant oublié le nom modeste de Charles Crauk (1). Une politique nouvelle s'impose, dans toute la France, pour la dénomination des rues !

Dans la contrée du Nord, si dévastée par les guerres, les monuments historiques disparaissent rapidement. L'Académie des Inscriptions s'en était émue dès 1819 : le docteur Le Glay réclame les interventions des pouvoirs publics, et, en 1820, le Conseil général du département du Nord décide de faire reconstruire la pyramide commémorative de la bataille de Denain : il vote, à cet effet, une somme de 17.000 francs. On décide que, dans le voisinage du nouveau monument, on construira un petit bâtiment pour y loger un gardien que l'on choisirait parmi les

(1) Deux artistes Valenciennes du nom de Crauk furent aussi grands prix de Rome : Gustave-Alfred-Désiré, sculpteur, né en 1827, et Adolphe Crauk, graveur, né en 1865.

vétérans du département du Nord. La Feuille d'affiches du 17 Mars 1821, qui se réjouit de la décision prise par le Conseil général, donne quelques détails sur le vieux monument qui consacrait le souvenir d'un des plus beaux faits d'armes de notre histoire : « En 1712, l'armée alliée commandée par le prince Eugène, était aux portes de Reims, à trente quatre lieues de la capitale, et la cour songeait à se retirer à Chambord. Le prince Eugène assiégeait Landrecies ; le maréchal de Villars feint de secourir cette place, mais, par une contre marche habile, il fond sur Denain ; il écrase les troupes qui le gardaient, se rend maître des magasins ; le prince Eugène fuit à son tour, et la France est sauvée. Pour perpétuer le souvenir de cette bataille mémorable, une pyramide avait été élevée, sur la route de Bouchain à Valenciennes, en l'honneur du maréchal de Villars, vainqueur à Denain. Ce monument tombait en ruines ; de simples réparations n'auraient plus suffi, et cette sorte d'abandon blessait le cœur de tout bon Français... »

C'est donc vers les années 1820-1821 que l'on commence à démolir définitivement la pyramide si éprouvée, pour lui donner, en remplacement, le bel obélisque qui devait s'élever au même endroit en 1823.

A Denain, les presbytères improvisés ne se sont guère améliorés. M. J.-B. Griviller est curé de la paroisse Saint-Martin de 1817 à 1821. Ses successeurs seront : C.A. Marquette (1822 à 1825), qui ne semble pas avoir pu habiter Denain ; et P.-F. Delcambre (1825 à 1832).

C'est vers Juillet 1821 que vint à Denain Victor-Joseph-Etienne Jouy, ancien officier, né en 1769, condamné à mort par contumace sous la Révolution, ancien commandant de la place de Lille, qui, après d'extraordinaires aventures, remplaça l'épée par la plume, écrivit diverses pièces de théâtre et devint célèbre sous le pseudonyme de « l'Hermite de la Chaussée d'Antin ». On le voit, le 11 Août 1831, à la première d'Hernani : celui qui fut un des « beaux » du Premier Empire était alors presque tombé en enfance.

Dans son ouvrage : l'Hermite en Province, qui succéda à ses observations sur les mœurs françaises au XIX^e siècle, M. de Jouy conte notamment son voyage dans le Hainaut en compagnie d'un ami qu'il appelle Hippolyte. Il voit Bavai, Valenciennes, ainsi que les mines d'Anzin — où il n'accepte pas de descendre dans des puits par le tonneau. L'Hermite visite les fouilles de Famars en compagnie de M. Aimé Leroy, de Valenciennes, homme de lettres ; mais, en se dirigeant sur Bouchain, son cheval perd un fer et se blesse. « Nous ne coucherons pas ici, me dit Hippolyte, laissons-y cheval et voiture ; donnez-moi le bras, nous irons à Denain demander le souper et le gîte à M. Piérard, chez qui je suis assuré d'un accueil tout amical ». Malheureusement, M. Piérard est à Valenciennes ce jour-là, et ils en sont réduits à loger dans un mauvais cabaret de Denain. « Au coin d'une vaste cheminée chauffée par un grand feu de houille », ils rencontrent précisément l'ancien jardinier des Dames Chanoinesses de Denain, vieillard coiffé d'un bonnet de laine grise qui le fait ressembler « au pater Anchises ».

Dans sa conversation, le vieillard ne pratique guère les lois de la reconnaissance et du souvenir aimable envers les chanoinesses. Par contre, il dit savoir que le compagnon de l'Hermite est l'ami du nouveau châtelain de Denain : c'est pourquoi, sans

doute, il ne tarit pas d'éloges envers M. Piérard, possesseur des superbes jardins de l'abbaye. L'ancien jardinier, — en un langage bien distingué d'ailleurs, pour un homme de cette condition ! — parle des nombreux défauts des chanoinesses. A Denain, prétend-il, dans l'abbaye, régnaient aussi « la jalousie, l'orgueil, hôtes et tyrans ordinaires de toutes les communautés. Ah ! Messieurs, combien la noble maison s'est sanctifiée depuis la Révolution ! M. Piérard, qui l'habite et qui en est le propriétaire, en a fait une véritable maison de Dieu, en y faisant régner la bienfaisance, la douceur et toutes les vertus. Jamais un malheureux ne frappe vainement à sa porte, et l'infortuné qui gémit sur un grabat n'attend jamais longtemps sa visite et ses généreux secours ».

...Toutefois, l'Hermite et son ami ne furent pas logés au château !

Puis le vieillard raconte des souvenirs personnels sur la pyramide de Denain et sur l'affaire de 1712. Jouy, ancien combattant des armées de la Révolution, blessé à Bon-Secours, dit que l'ancien jardinier des Dames Chanoinesses parlait avec enthousiasme de la gloire de nos armées. Le lendemain, l'Hermite de la Chaussée d'Antin partait pour Bouchain et pour Douai.

Le vœu émis par le Conseil Général du Nord pour la reconstruction d'un monument à Denain est probablement le motif qui engage la Société d'émulation de Cambrai — dont le vieux renom artistique et littéraire n'a rien perdu de sa qualité depuis plus de cent ans, — à choisir, en 1821, comme sujet de son concours de poésie, *La Bataille de Denain*. Mais on déclare que les poètes n'ont pas fait résonner leurs lyres comme on l'avait espéré, et l'on remet le même sujet au concours. Le prix (médaille d'or de 200 francs) est délivré, en 1822, à Abel Hugo, alors âgé de vingt-trois années, frère aîné de Victor Hugo. L'analyse des pièces présentées a paru dans les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai : huit odes et deux poèmes avaient été reçus. L'un des concurrents fait allusion à ce curé qui, selon Voltaire, accompagnait Lefebvre d'Orval quand tous deux indiquèrent à Villars le moyen d'enlever le camp de Denain. Le poète a l'étrange idée de prétendre que cet ecclésiastique n'était autre que l'ombre de Henri IV qui veillait alors sur les destinées de la monarchie ! Cette pensée saugrenue ne porte pas bonheur à l'auteur, et le rapporteur du concours dit aussi : « Henri ne pouvait-il pas préférablement emprunter les traits de quelque vieux guerrier ? » Henri IV, dans son costume de prêtre, se rend au camp et demande Villars :

..... « *Tout ce qui l'environne
Est frappé de l'éclat qui brille en sa personne,
Et qui perce au travers de son modeste habit... »*
Villars médite, la main sur des plans épars :
« *Laisse, lui dit Henri, ces règles, ces compas ;
Dieu protège la France, et son bras invisible
Etendra sur les tiens une force invincible.
Ne crains plus désormais les chances du Destin :
La Victoire aujourd'hui te couronne à Denain...
Vois ce camp dégarni, vois cette ligne immense
Qu'Eugène offre à tes coups et livre sans défense. »*

Certes, l'ode écrite par Abel Hugo, alors âgé de vingt-trois ans, l'emporte de beaucoup sur toutes les autres pièces présentées. Le Rapport dit à ce sujet : « Des sentiments français tou-

jours exprimés avec chaleur, l'avantage d'avoir retracé fidèlement, dans ses antécédents et dans ses conséquences, le beau fait d'armes qui sauva la France pour ainsi dire à nos portes, voilà Messieurs ce que nous nous plaisons à reconnaître dans l'ode ayant pour épigraphe : *Dulce et decorum est pro patria mori* (Hor.). »

Quinze années après le succès remporté par son frère au concours poétique de Cambrai, Victor Hugo passait lui-même à Cambrai et à Denain.

En 1820, le 14 Novembre, naît à Valenciennes, sur la place du Neubourg, Edmond Membrée, originaire de Denain par sa mère, née Sophie Pamelard. Son père, qui était menuisier, alla peu de temps après la naissance de celui qui devait devenir un compositeur de musique distingué, s'établir dans la « Maison du Prévôt » encore existante à l'angle de la rue de Paris et de la rue Notre-Dame. C'est dans cet antique bâtiment, dont la construction semble remonter au XIV^e siècle, que le jeune Edmond Membrée passa les premières années de son enfance : aucun logis ne pouvait mieux convenir à celui dont l'inspiration musicale fut surtout romantique, en même temps que somptueuse et noble.



*La Maison du Prévôt, à Valenciennes
(Dessin d'André-J. Renard, d'après une vieille gravure)*

Cette maison a évidemment appartenu au Chapitre de Denain vers 1761 : connue autrefois sous le nom de « Maison du Prévôt de Notre Dame la Grande », elle faisait partie des dépendances de l'église cédée aux chanoinesses par l'Abbaye d'Hasnon.

En 1833, Edmond Membrée, qui s'était déjà fait remarquer par ses grandes facilités musicales, part pour Paris, où, en 1836, il obtient le premier prix de solfège. Mais, cette même année, le père du jeune lauréat meurt du choléra, et sa pauvre femme, Sophie Pamelard, devient épicetière sur la Place Saint-Waast et connaît de tristes années de misère. Edmond Membrée n'arrive à une certaine notoriété que vers 1847, grâce à sa fameuse composition : *Page Ecuyer et Capitaine*, chantée ensuite un peu partout par le délicieux ténor Roger. « Cette ballade, vendue

150 francs par l'auteur, rapporta très vite une vingtaine de mille francs à celui qui eut l'esprit de l'éditer ». (1).

Les plus grands ennuis devaient lui être réservés, et ses opéras : *Villon*, *l'Esclave*, *les Parias*, ne furent représentés qu'au prix de tous les déboires.

Un hommage mérité a été rendu au vaillant compositeur le 20 Octobre 1912 : son médaillon, dû au sculpteur Vendémiaire Pavot, a été posé sur la « Maison du Prévôt », dont le pignon plusieurs fois séculaire, semble avoir été fait spécialement pour évoquer la gloire de l'auteur de : *Page, Ecuyer et Capitaine*.



*Edmond Membrée, compositeur de musique
(Médaillon par Vendémiaire Pavot)*

La musique de scène d'*Œdipe-Roi*, qui fut donnée notamment au Théâtre d'Orange, est l'œuvre capitale d'Edmond Membrée, dont le nom restera comme celui d'un mélodiste délicat, d'un compositeur romantique ayant la divination du passé. La postérité n'oubliera pas cette fière physionomie, ce probe enfant du Hainaut, qui, vers la vingtième année, connut le froid et la faim, et, par la suite, ne fut jamais libéré de ses ennuis. Comme l'a dit M. Léon Mention dans son livre : « Edmond Membrée », il a semblé que la bonne fée qui lui avait prodigué les dons naturels lui ait en même temps refusé les moyens de les faire valoir ».

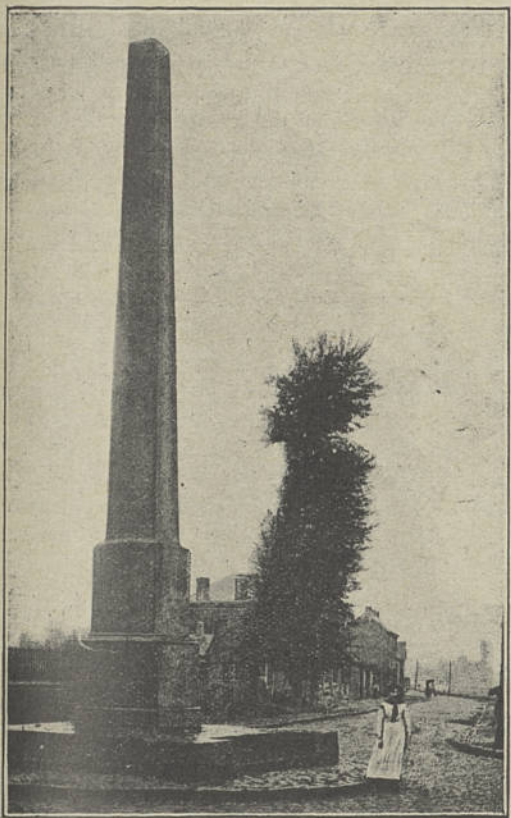
A Denain, M. Macarez était maire depuis l'année 1810 : il est remplacé en 1823 par M. Lepoivre, qui cessera en 1826.

De 1817 à 1823, il fut réclamé au curé de Denain une somme annuelle de 150 francs, pour le loyer de l'ancienne brasserie du Chapitre, dont on avait fait une église provisoire. Les fidèles passaient par l'Enclos de l'Abbaye pour entrer dans cette église, qui devint trop petite pour les 1.300 habitants de Denain. De 1823 à 1825, il n'y eut pas de curé domicilié à Denain.

L'ancienne église Saint-Martin n'avait pas été démolie, mais elle était dévastée, délabrée. Le bâtiment, dont les ouvertures

(1) Edmond Membrée, par Léon Mention (Un volume, Paris, Librairie Fischbacher, 1908).

étaient bouchées avec de la paille, n'avait plus de toit. On résolut de restaurer l'église aux frais de la commune. Le 13 Décembre 1825, dans le local qui servait de mairie, l'adjudication des travaux eut lieu au rabais et à l'extinction des feux. On alluma trois chandelles devant les neuf soumissionnaires, et, quand la dernière fut éteinte, Jacques-Joseph Démoulin fut déclaré adjudicataire. Pour le prix de 8.250 francs, il se chargea de mettre un toit, de refaire les croisées, d'effectuer les remplissages de briques. La pluie avait tellement rongé les murs, qu'il fallut diminuer d'un mètre leur hauteur. La réparation fut terminée en 1826 ; mais la découverte du charbon allait produire l'accroissement de la population, et, bientôt, l'église devait être trop petite. En 1854, on devait l'agrandir.



Obélisque de Denain érigé sur le territoire d'Haulchin en 1823

En 1823, on érige, à Denain, l'obélisque commémoratif de la Bataille de Denain, en remplacement de l'ancienne pyramide triangulaire (1) à laquelle quelques réparations avaient été faites, dit-on, en 1812. Le Conseil général du Nord, en 1820, se

(1) C'est par erreur qu'une histoire populaire de Villars parue en 1857, représentait un obélisque couvert d'ornements, avec, comme beauté supplémentaire, l'hiatus dont se pare l'alexandrin qui, selon l'auteur du livre, figurait sur le socle :

« Il défendit son Roi et sauva son pays ».

Un poète valenciennois, Martorey, offrit même gracieusement d'écrire des vers en remplacement du distique de Voltaire, gravé sur la pyramide précédente. Mais Martorey ne fut pas mis à contribution, et il fallut attendre une dizaine d'années avant qu'on se décidât à remettre les vers de Voltaire.

rendant l'interprète de la France entière, avait décidé que cet édifice serait remplacé.

Louis XVIII est alors roi de France. Le Comte de Corbières est secrétaire d'Etat à l'Intérieur. C'est le Comte Murat, Préfet du Nord, qui vient à Denain et fait procéder à l'érection du nouvel obélisque de Denain, comme l'indique une inscription latine d'une face latérale. C'est le 17 Septembre 1823 que la première pierre de ce monument, haut de 37 pieds (12 mètres), est posée par M. de Noyan, ancien colonel des armées du roi et chevalier de la Légion d'Honneur, maire de la commune d'Haulchin, où la cérémonie a lieu.

Une plaque de cuivre, gravée par Barthélémy Hollaind, placée dans les fondations lors de la réédification de 1823, fait d'ailleurs mention de ces renseignements et donne aussi, en dehors des noms de Louis XVIII, de Sénac de Meilhan, Corbières, Murat et Dieudonné, les noms plus humbles de l'architecte Devarlez et de l'entrepreneur Lazare.

Les inscriptions gravées sur l'obélisque rappelaient que Sénac de Meilhan, intendant du Hainaut, avait fait ériger le monument destiné à perpétuer le souvenir de la Victoire de Denain, remportée sous le règne de Louis XIV, et pour rappeler à la postérité que le salut du royaume repose sur cette victoire. Il y est dit aussi que, sous le règne de Louis XVIII, Dieudonné, préfet de la province septentrionale, et De Murat, gouverneur du même pays, avaient entrepris, le premier en 1804 et le second en 1823, le rétablissement du premier monument détruit par une invasion et tombé de nouveau.

LUDOVIC MAGNO REGNANTE
OB HOSTES DEBELLATOS APUD VICUM DENAIN
XXIV JUL. MDCCXII
REGNUMQUE SERVATUM
HOC MONUMENTUM POSUIT
SENAC DE MEILHAN HANNONLÆ PRÆF. AN MDCCXXXVII (1)

LUDOVICO DECIMO OCTAVO REGNANTE
PRIMUM AB HOSTIBUS DIRUTUM
MONUMENTUM
DIEUDONNÉ PROV. SEPTENTR. PRÆF. ANNO MDCCCIV
RURSUSQUE COLLAPSUM
DE MURAT EJUSD. PROV. PRÆF. ANNO MDCCCXXIII
INSTAURARE CURAVERUNT.

Les deux vers de Voltaire, qui, suivant l'expression de Victor Hugo, figurent « en bandoulière » sur le fût du monument, ne furent pas relatés alors sur l'obélisque. Le nom de Villars n'apparut donc guère dans tout cela, — et l'on ne s'étonne pas que le poète de Pradel, qui passe à Denain en 1830, fustige vigoureusement, en un quatrain bien venu, l'inconvenance du préfet qui avait oublié de rendre hommage au vainqueur de Denain.

Cet obélisque, que les chanoinesses de Denain avaient voulu faire ériger, dit-on, dans leur propriété du Chapitre, était resté couché dans la cour de l'Enclos. Il avait failli servir, à Douai, pour la confection d'une colonne à la mémoire des enfants du

(1) C'est indiscutablement par erreur que, sur ce monument historique, la date d'érection de la première pyramide figure comme ayant eu lieu en 1787 : c'est la date de 1781 qui devrait être mentionnée.

Nord morts pendant les guerres de la Révolution, puis pour une statue au général Bonaparte.

Des journaux de l'époque indiquèrent que, dès 1824, un « vieux brave des campagnes de la République et de l'Empire » fut nommé « gardien de la Pyramide de Denain ». Un journal de Valenciennes (11 Octobre 1831) donne la teneur d'un avis de la sous-préfecture de Valenciennes relativement à des travaux à la charge de l'Etat et du Département pour la restauration de la pyramide de Denain et du logement de son gardien. L'indemnité versée à ce brave — supprimée plus tard par le Conseil Général probablement pour raison d'économie — était de 100 francs par an. On conta que, lors de la visite de Charles X en 1827, ce modèle des soldats, donnant trop d'extension à sa consigne, resta deux jours et deux nuits en faction auprès de l'Arc de triomphe élevé à l'occasion de la venue du Roi.

Le dernier « ancien soldat » qui fut gardien de l'obélisque commémoratif de Denain fut Héquet, remplacé le 20 Mai 1884 par Léonard Verrier, de Roualx, mutilé du chemin de fer du Nord, qui était, en même temps, l'acteur à Haulchin. Verrier, qui « entretenait la pyramide », occupa la maison du premier gardien jusqu'en Mai 1900. La maison fut alors vendue par l'Etat, puis démolie par son propriétaire. L'entretien de l'obélisque est maintenant assuré par la commune d'Haulchin. Les gardiens officiels furent tranquilles et ne connurent pas l'occupation de 1914-1918. L'obélisque faillit sauter lors de la retraite allemande ; un soldat alsacien, qui servait dans l'armée d'occupation, négligea sciemment de mettre le feu aux mines de la chaussée, qui ne furent enlevées par les prisonniers allemands que quelques mois plus tard. L'obélisque eut un angle écorné par un éclat d'obus.

En 1824, les papiers administratifs font voir que Denain, qui faisait partie de l'arrondissement de Douai, est dorénavant rattaché à l'arrondissement de Valenciennes.

En 1825, le 26 Novembre, l'enclos des Dames chanoinesses, qui appartenait à M. Piérard de Valenciennes, depuis 1818, est vendu à M. Rhoné-Mathieu, de Valenciennes, (maire de Denain en 1832-1833), pour 162.300 francs.

L'année 1826 est une date critique pour Denain : on y recherchait le charbon. Déjà, en 1776, les Dames de Denain avaient consenti à ce que l'on fit des fouilles dans leur domaine pour tenter d'y découvrir le charbon.

La législation féodale accordait alors aux seigneurs hauts justiciers « le droit de disposer de l'avoir de terre non extrayé, c'est-à-dire des richesses minérales que pouvaient recéler leurs terres ».

La région était riche en minières : pourquoi Denain qui, par sa situation avantageuse sur la rive gauche de l'Escaut, permettait des envois par bateaux, ne renfermerait-il pas également, dans son sol, le précieux combustible ? C'est en 1716, le 1er Juillet, que Jacques, vicomte Désandrouins ; Pierre Taffin (1), conseiller du roi au Parlement de Flandres, associés à d'autres personnes du pays, avaient fait commencer les recherches ; en 1720, le 3 Février, le charbon maigre était trouvé à Fresnes ; en 1734, on extrayait le charbon gras à Anzin. Denain devait faire partie, au siècle suivant, de la Compagnie d'Anzin, — la plus puissante compagnie de France et peut-être de l'Europe

entière, comme l'ont indiqué des notices spéciales. L'étendue de ses concessions devait comporter, par la suite, 28.054 hectares et Denain devait être compris dans ce chiffre pour 1.344 hectares. Alors que l'extraction n'était que de cent tonnes par année à l'origine, elle devait s'élever à deux millions six cent mille tonnes par exemple en 1888, et à 3.168.900 tonnes en 1898. Ce chiffre représente, pour la fin du XIX^e siècle, le dixième de la production entière de la France.

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, il fut calculé que, pendant les 121 années de son existence, la Compagnie d'Anzin avait fait extraire 65.876.700 tonnes de charbon, « Une pyramide régulière à base rectangulaire, dont la base aurait une superficie égale à celle des Palais du Champ de Mars, aurait dû, pour égaliser ce volume, atteindre une hauteur de mille mètres. » Dans ce chiffre formidable créé par le travail humain, Denain devait entrer pour une bonne part.

En 1824, le charbon était trouvé à Abscon. Or, les recherches reprises à Denain le 4 Septembre 1826 devaient réussir, et, comme conséquence, le petit village allait subir une transformation totale par suite de la réussite des travaux. L'épaisseur des « morts-terrains » (terrain de formation postérieure aux terrains houilliers) est de 70 à 100 mètres à Denain.

Les alluvions ont une épaisseur qui, parfois, atteint 13 mètres. Puis vient l'étage inférieur du terrain tertiaire, composé de sables argileux, et l'on voit des bancs de grès, des sables verts, des bancs d'argile : il ne dépasse pas l'épaisseur de 15 mètres (1) et fait parfois défaut en plusieurs points. Ensuite viennent les roches calcaires, où l'on rencontre des nappes d'eau — les « niveaux » — que l'on doit traverser par des procédés mécaniques ingénieux et variés. On se sert d'un cuvelage dont on établit la base sur les roches très argileuses, compactes, complètement imperméables, que les mineurs appellent dièves : leur épaisseur, qui peut atteindre 50 mètres, est en moyenne de 15 à 20 mètres. On trouve encore le tourtia, conglomérat à pâte calcaire, sorte d'assise presque informe dont l'épaisseur à peu près constante est de 2 à 3 mètres. On rencontre aussi, entre Anzin et Denain, le « torrent », sorte de lac d'eau salée reposant sur le terrain houiller : il s'étend de l'est à l'ouest sur 8.000 mètres de largeur, et de l'ouest à l'est sur 4.000 mètres. C'est entre les roches de schiste, de grès ou « cuerelle », où elle se trouve enfermée entre le mur et le toit, que, le 30 Mars 1828, on découvrit la houille à Denain. C'en était fini, pour le minuscule village, de l'obscurité dans laquelle l'avait plongée la disparition, après dix siècles, de sa célèbre abbaye. Un avenir nouveau, insoupçonné jadis, attendait ce sol où l'agriculture constituait le travail séculaire. Les dates importantes de 1826-1828 ont été rappelées, en termes excellents, dans une impor-

(1) En souvenir de ces deux pionniers de l'industrie houillère, deux rues de Denain portent les noms de Desandrouins et Taffin. On a vu que Taffin était conseiller au Parlement de Flandre ; Denain s'honorerait en donnant également à l'une de ses rues le nom de l'autre conseiller au Parlement dont le nom s'attache indissolublement à l'Histoire de Denain : Lefebvre d'Orval. On peut noter que la signification du nom de Desandrouins est maintenant tellement ignorée que, lors du testament de Madame Caron, bienfaitrice de Denain, qui, vers 1900, laissa des biens à la ville, l'immeuble qui se trouvait à l'emplacement actuel de l'Hôpital fut désigné, sur les actes légaux, comme se trouvant « rue des Endroits »

(1) Notice publiée par la Compagnie d'Anzin.

tante brochure que le Conseil municipal de Denain fit imprimer, en 1863, pour réclamer l'érection de la commune en chef-lieu de canton : « L'humble village de Denain n'avait gardé de son passé que la tradition de son Chapitre de Dames Chanoinesses et le glorieux souvenir de la victoire du 24 Juillet 1712 qui serva la France, quand, en 1826, la découverte du charbon vint modifier radicalement la face de la contrée en y introduisant les éléments d'une richesse qui prit en peu d'années des développements énormes ».

En dehors des fours à chaux qui existaient à Denain au XVIII^e siècle, et des galeries où, à huit mètres de profondeur, sous l'argile et la craie, on avait tiré de la pierre à bâtir, Denain n'avait profité de son sol que par la culture séculaire : désormais, une grande partie de son industrie émigrée vers les régions souterraines.

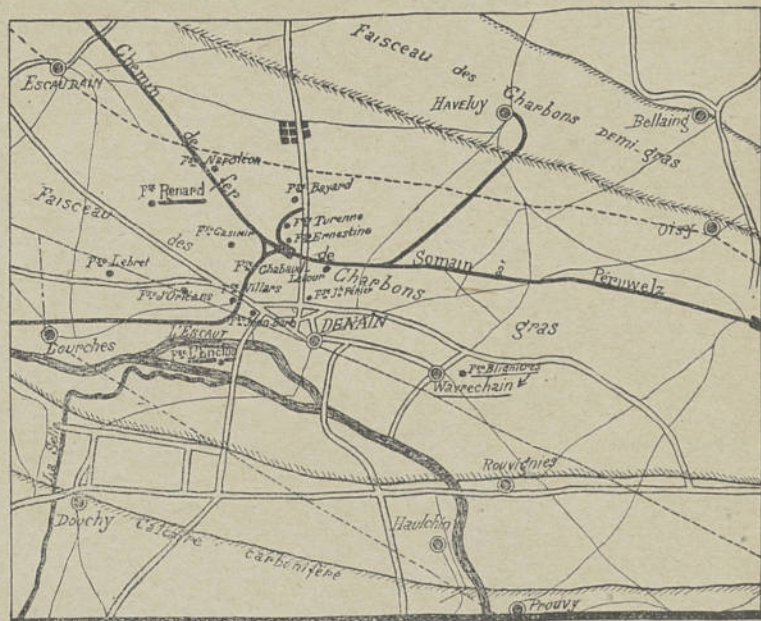
La première mine de Denain, à laquelle le nom de Villars fut donné, devait, par la suite, produire 800 tonnes de charbon par jour et nécessiter la présence de 890 ouvriers au fond et 140 au jour, ce qui représente un groupement de mineurs supérieur à ce qu'était la population de Denain au début du siècle. La fosse Villars, qui est maintenant sensiblement au centre de Denain, se trouvait, autrefois, en pleins champs, à moins d'un quart de lieue du village tassé autour du clocher de St-Martin, qui voisinait avec l'abbaye. Les chemins de fer n'existaient pas au moment de la création de cette fosse, et les grosses expéditions étaient destinées à se faire par bateaux. On creusa donc, par la suite, de grands bassins et un bras de canal appelé « gare d'eau » qui se rattache à l'ancien Escaut et donne à cet endroit le véritable aspect d'un port. Les expéditions par bateaux sont restées importantes ; elles s'étaient maintenues, dans les dernières années du XIX^e siècle, à 600.000 tonnes par eau, contre 330.000 tonnes expédiées de Denain par fer. On amène à Denain les charbons des fosses avoisinantes pour leur expédition. Les moyens de chargement devaient singulièrement se perfectionner par la suite : on établit une station centrale d'électricité auprès des fours à coke de Turenne pour mouvoir électriquement les appareils de chargement de la gare d'eau de Villars.

La concession dite de Denain devait être concédée en 1831 et, successivement, de 1828 à 1853, quatorze autres fosses devaient être ouvertes sur le territoire de Denain. Rien ne devait être plus changeant que l'aspect de Denain. Combien de fosses creusées depuis cette époque, ont disparu, sans qu'il reste d'elles le moindre vestige ! Des mineurs descendaient là ; des corons étaient bâtis à proximité de la fosse. Maintenant, dans de certains endroits, on a bâti des maisons sur l'emplacement des puits de mine, et, seuls, parfois, les corons, encore debout pour les travailleurs des autres fosses subsistantes, pourraient démontrer qu'une vie intense de travail et de courage se manifestait dans leur voisinage transformé. Le souvenir et les légendes disparaissent rapidement sur un sol si vite métamorphosé.

Au début, les terris, — ces immenses taupiniées qui, près des puits de la mine, reçoivent les schistes que, parfois, un feu intérieur dévore ensuite, — n'existent pas. On remblaya les chemins creux de Denain avec ces débris, ainsi qu'avec le laitier des hauts-fourneaux dont l'apparition dans la contrée houillère ne devait guère tarder à se produire, — conséquence de la découverte du charbon. Peu à peu, les vieilles routes boueuses se rehaussèrent, et, maintenant encore, dans les vieux quartiers,

on voit d'anciennes maisons qui sont en contre-bas par rapport aux rues. C'est l'image du progrès, qui veut, par sa montée, submerger les choses du passé.

Fosses à charbon établies à DENAIN depuis 1826



Seules les fosses « Renard » et de « L'Enclos » sont encore en exploitation.

Carte des fosses de Denain
(Compagnie des Mines d'Anzin).

La création de nouveaux puits de mine devait donc rapidement se succéder sur le territoire de Denain. C'est ainsi qu'on creuse la fosse Turenne (Août 1828) ; Bayard (Juin 1829) ; Jean-Bart (Mai 1831) ; Mathilde (Juillet 1831) ; Orléans (Mai 1832) ; Napoléon (Août 1833) ; Belle-Vue (Août 1834) ; Casimir (Mars 1835) ; Renard (Octobre 1836) ; Joseph Périer (Août 1841) ; Ernestine (Juin 1841) ; Chabaud-Latour (Mai 1842) ; Le Bret (Août 1849) ; L'Enclos (Septembre 1853). Beaucoup plus tard, en 1893, on creuse la fosse Blignières, qui se trouve, en réalité, sur le territoire de Wavrechain-sous-Denain, où, huit cents ans auparavant, luttèrent les guerriers de Robert-le-Frison et de Richilde. Sauf les fosses Renard, l'Enclos et Blignières, utilisées encore pour l'extraction du charbon, la fosse Ernestine, où subsiste un ventilateur, et la fosse Villars, qui sert pour l'épuisement des eaux, toutes les autres fosses disparurent. Cependant, certains bâtiments ont été conservés et servent maintenant de logement pour les familles de mineurs ; et le spectacle est curieux et troublant de voir transformées en logis paisibles ces salles où, naguère, ronflaient les machines toujours en mouvement.

C'est en 1826 que la petite commune de Denain avait fait restaurer son église. Mais celle-ci était devenue bientôt insuffisante, la découverte du charbon ayant augmenté le chiffre d'habitants dès 1828.

Denain devait, par une ducasse annuelle, célébrer la « fête

commémorative de la découverte de la houille »... ; mais cette commémoration se pratique non en Mars, mais le dimanche le plus proche du 15 Août. Avec la ducasse du village, qui, en Octobre, rappelle le souvenir de Sainte-Remfroye, c'étaient donc les deux fêtes locales, dont l'origine était si différente : le Denain nouveau, industriel et minier, — et le Denain ancestral des pèlerinages autour de l'abbaye.

Au moment où l'on creusait le sol de Denain pour y découvrir le charbon et transformer en pays noir cette verte contrée de pâturages et de marais, Charles X vient, en carrosse, visiter une partie de l'Ostrevant. Il passe à Bouchain le 5 Septembre 1827. Il y admire les fortifications et la Tour d'Ostrevant. Les communes du canton se font représenter à la fête. Une jeune fille récite un compliment au roi. Charles X y aurait répondu par un quatrain qui, si le fait est exact, dénote une indigence d'idées que peut à peine égaler l'indigence de la rime. Louis XVIII rimait mieux.

A Douchy, au pont sur la Selle, les préposés des Douanes font respectueusement la haie au passage de Charles X.

taire, — pour montrer au monarque « un sol illustré par gloire de ses aïeux ». Au surplus, cet ordre du jour indiquait que les soldats des garnisons et les habitants des villes, en fête, le descendant de Philippe-Auguste et de Louis-le-Grand, étaient « enflammés du même dévouement, capables des mêmes exploits que ceux des héros dont les bras victorieux ont gravé dans les champs de Bouvines et de Denain les plus brillants souvenirs de la bravoure et de l'honneur français ».

Devant la Pyramide de Denain, M. le Chevalier de Noyon, maire d'Haulchin, fit une patriotique allusion à la victoire de Denain, et ne manqua pas, lui aussi, d'affirmer que « ce que les Français firent en 1712, ils le feraient encore aujourd'hui ». Puis, M. de Godefroy, sous-préfet de Valenciennes, fit adresser des témoignages de respect et de dévouement au roi et lui dit « que tous les cœurs reconnaissants battraient avec une nouvelle émotion lorsque, tout à l'heure, on montrerait à Sa Majesté les souvenirs bien chers d'une victoire mémorable qui, en arrêtant jadis, les revers de la France, assura pour jamais la réunion de nos pays à la couronne de lys, — couronne si dignement portée ».



Vue de Douchy
(Dessin d'André-J. Renard, d'après une peinture de Mlle de Maingoval)

D'après la relation officielle du voyage, un arc de triomphe fut élevé, en l'honneur du descendant des Bourbons, près de la Pyramide de Denain, qui se trouvait placée sur la limite de l'arrondissement de Valenciennes. C'est là que, le 5 Septembre 1827, le roi Charles X fit son apparition, accompagné de nombreux personnages civils et militaires, ainsi que de la garde nationale de Cambrai. Tout était prêt — suivant l'ordre du jour de M. le baron de Rottembourg, commandant la 16^e division mili-

jourd'hui par Charles le Bien-Aimé ». Le Roi répondit lui-même qu'il était enchanté des « excellentes dispositions du département du Nord » ; mais, peut-être fatigué, il ne se fit pas montrer, parait-il, « les champs glorieux » et donna l'ordre de départ immédiat vers le pont de Rouvigny, où la garde nationale de Valenciennes devait remplacer celle de Cambrai.

D'après une relation tardive parue en 1909 (1), il parait que la « force armée » de Denain était représentée, près de l'obélisque

que de Denain, par les deux gardes-champêtres Jésupret et Richez, assisté d'un brigadier de douane et de six hommes en armes. Cette brigade de douaniers était stationnée à Denain depuis 1816, époque de la réorganisation du service : elle faisait partie de la capitainerie de Douchy, où s'effectuait le Contrôle.

La garde nationale à cheval de l'arrondissement de Valenciennes, venue au devant du Roi, le rencontre à la hauteur de la ferme d'Hurtebise : elle l'escorte jusqu'à Valenciennes, et l'on voit, au village de La Sentinelle, deux étranges et formidables pyramides composées de « gaillettes », près desquelles sont groupés, armés de pics, de pioches et de chaînes, 3.500 mineurs en habits de fête. Le lendemain, après une réception très brillante à Valenciennes, en l'hôtel de Maingoval, « Charles le Bien-Aimé » — comme le dénommait un arc de triomphe — se rend à Douai et visite au passage, sous la conduite de M. Casimir-Périer, régisseur des Mines, les chantiers et les bâtiments de la Compagnie d'Anzin.

Les basses maisons de Denain, couvertes de chaume, n'avaient guère attiré Charles X. Pendant ce temps, les mineurs continuaient leurs recherches pour donner plus de richesse à la région, et, moins de six mois après le passage du Roi, on trouvait le charbon à la fosse que la Compagnie d'Anzin, en l'honneur du vainqueur de Denain, baptisa du nom de Villars.

On n'a pas eu un Mousseron pour dépeindre la vie du mineur à cette époque de transformation brutale. Et les mineurs courageux, fiers de leur œuvre, ne semblent pas avoir compris ou même soupçonné l'anathème d'un poète qui prétend que, si le travail est doux au laboureur dans l'aube et la clarté, on peut dire, par contre, que :

..... « L'irrémissible exil de la lumière
Fait le travail coupable et le cœur révolté. »

L'aspect de Denain fut bien changé ; car, indépendamment des schistes noirs qui servirent à recharger les vieux chemins boueux et à les rehausser, on vit passer, dans les rues, des hommes noirs qui contrastaient étrangement avec les cultivateurs et les filles des champs aux joues colorées. Des femmes aussi travaillèrent au fond de la mine. Emile Zola, une soixantaine d'années après cette année 1828 qui marque la découverte du charbon, vint se documenter à Denain même pour son roman *Germinal* ; mais si, vers cette époque, les grèves sévissaient et donnaient à la ville noire un caractère brutal qu'elle n'a plus maintenant, les femmes ne travaillaient plus déjà au fond de la mine. Toutefois, il y avait, au Rivage, près du port établi par le prolongement d'un bras de l'Escaut, les agiles trieuses de charbon, — les « cafus », dont Jules Mousseron a dit le courage et la grâce utile et forte. On n'en était plus, lors de la venue d'Emile Zola, au jour où des mineurs, arrivés primitivement de Belgique dans leur humble et léger costume de toile, — leur seul vêtement souvent, — essayaient d'obtenir à Denain du travail dans des postes occasionnels de remplacement. Comme ils ne trouvaient pas toujours à s'occuper, ils s'en allaient errer au bord de l'Escaut, prenant la pêche à la ligne comme distraction et comme moyen d'existence. Époque pénible des industries commençantes qui s'instauraient dans le pays sous la forme désagréable de fumées perpétuelles, de scories et de maisons nairâtres ! Aujourd'hui, Denain prend l'aspect aimable d'une sous-

(1) Jeg-Thouville (*Le Courrier de l'Escaut*).

préfecture aisée, et, depuis la grande guerre, la ville, oubliant son surnom de « Ville Feuillée », a voulu adopter un titre qu'il est désirable qu'elle conserve : *Denain-la-Coquette*. On ne peut pas donner de plus joli nom à la ville qui fut jadis Denain-les-Dames.

En 1828, meurt à Denain un personnage qui avait rempli un rôle important. Pendant vingt-six ans, comme l'a dit M. Washtelier du Parc, « il avait tenu les rênes du gouvernement ». On ne peut mieux dire ; effectivement, Philippe Alexandre, « beau gars du Nord, d'une riche constitution et d'une taille de six pieds », ancien dragon au temps de Louis XV, avait été, pendant douze ans, le cocher de Louis XVI. Puis, conservant les mêmes fonctions, pendant une période équivalente, sous l'autorité de « Bonaparte », c'est encore lui qui conduit le carrosse de Louis XVIII pendant quatre ans. Après avoir fait claquer savamment son fouet sous ces régimes différents, il prend une retraite qui dure dix ans et vient s'éteindre, âgé de soixante-treize ans, au pays d'Ostrevant. Il semble qu'il y ait là, après la Révolution, une période de douze années pendant laquelle notre cocher a été éloigné des affaires gouvernementales et du char de l'Etat. Où était-il né ? Le nom d'Alexandre était connu à Denain. Par quelle protection fut-il nommé cocher de Louis XVI ? Une dame-abbesse de Denain intervint-elle ? En tout cas, son entrée en fonctions paraît remonter à 1781, époque à laquelle le roi de France s'occupait particulièrement du Chapitre de Denain.

La transformation que devait subir Denain inquiéta-t-elle le ministère de la guerre, qui, peut-être, craignait de voir disparaître, sans qu'ils eussent été relevés, les vestiges peut-être encore existants de la grande journée du 24 Juillet 1712 ? En tout cas, un officier fut envoyé à Denain, en Octobre 1823, pour examiner le terrain qui, peu à peu, devait être livré presque tout entier aux nouvelles industries dont l'apparition allait suivre la découverte du charbon. Le *Journal* de Valenciennes du 21 Octobre 1828 (22^e année) contient, à ce sujet, l'entrefilet suivant : « Valenciennes, le 20 Octobre 1828. Un officier d'état-major, attaché au Ministère de la Guerre, est en ce moment dans nos murs pour lever les plans de la bataille de Denain ; il se livre aux recherches les plus minutieuses pour reconnaître l'emplacement des ouvrages qu'on avait élevés. Ces plans, nous assure-t-on, doivent faire partie d'un ouvrage destiné à l'éducation de Monseigneur le Duc de Bordeaux ».

Le duc de Bordeaux paraissait donc destiné, de par les volontés protocolaires, à donner plus d'attention aux « champs glorieux de Denain » que ne l'avait fait Charles X !

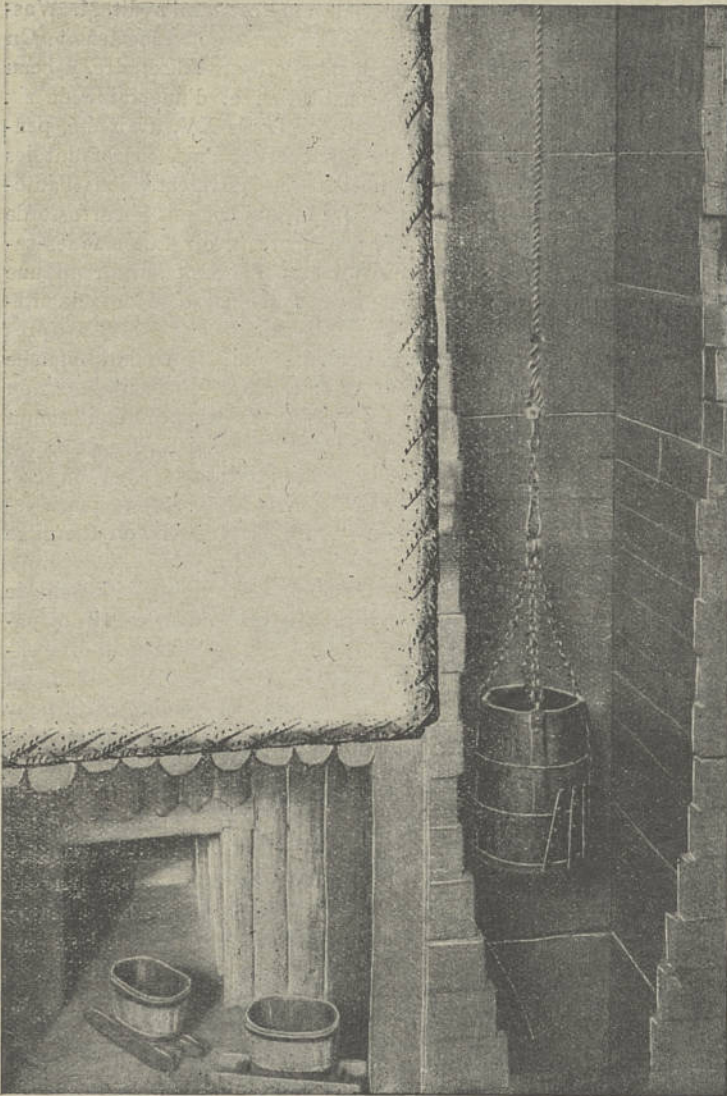
C'est en l'année 1826 que M. Baillet avait remplacé M. Lepoivre comme maire de Denain : il devait rester en fonctions jusqu'en 1829.

En 1829, M. Gouvion-Deroy fonde à Denain une fabrique de sucre. La culture de la betterave était devenue obligatoire par décret impérial du 15 Janvier 1812.

Suivant la circulaire préfectorale du 23 Mars 1812, le contingent métrique exigé par le département du Nord était de 4.000 hectares. En 1825, MM. Dronsart et Fauville avaient établi une sucrerie à Bouchain. D'autres fabriques furent ensuite installées dans l'arrondissement (1826, MM. Harpigneis et Blanquet, à Famars ; 1827, Artres ; 1828, Saultain). La fabrique installée à Denain en 1829 était la cinquième fabrique de sucre

de l'arrondissement depuis la reprise de cette industrie en 1825.

L'examen des livres de l'état-civil de Denain fait voir quelles étaient les professions exercées alors par les habitants du village. En 1828, on remarque les cultivateurs et les fileuses ; en 1829, à côté des mulequiniens, des journaliers, des bergers, on



Coupe d'un puits de mine primitif

constate que la mise en exploitation des mines a fait naître de nouvelles professions, non pratiquées jusque-là à Denain : Jacques-Joseph Lebrun et Pierre Demoncourt sont désignés comme employés aux Mines de Denain ; Druon-Joseph Vilain est mécanicien employé aux mines à charbon ; puis, résolument, Napoléon Faux se déclare mineur, et Delmotte se présente comme « mineur de profession ». Dans les noms propres de l'époque, on note, en 1824, Adam, Allard, Bara, Bastide, Carémiaux, Delcambre, Derquenne, Dubois, Delvoy, Frégard, Fauvaux, Hebaut, Moura, Watteau, — vieux noms du terroir. La transformation de Denain en pays minier amène, sur les registres de l'état-civil, des signatures plus fréquentes : le village est moins ignorant,

et les apports étrangers de la région de Vieux-Condé et de Belgique font apparaître, parmi les noms anciens, d'autres noms qui modifient bien les anciennes listes. C'est ainsi qu'on voit en 1828, les Loquet, Lehu, Delsine, Lamand, Lantrebecq, Leclercq, Maréchal, Poulain, Sallée, Bruneau, Chatelain, Coroen

L'année 1829 vit la nomination de M. Adolphe Deslinsel comme maire : il remplace M. Baillet nommé en 1826. Ses fonctions cessent en 1832.

C'est le 2 Mars 1829 que paraît le premier numéro du journal « L'Impartial du Nord », — disparu en 1914, — paraissant, au début, deux fois par semaine, dont le rédacteur en chef fut, en 1843, le célèbre Delescluse, qui devint commissaire général du Nord en février 1848.

En 1829, le 28 Avril, naît à Bruxelles Charles Bourseul, fils d'un officier français marié à Mlle Barbotin, de Bouchain. L'âge de vingt-cinq ans, Charles Bourseul trouvait la théorie complète du téléphone. On ne devait lui rendre justice que beaucoup plus tard, — et sa découverte, soumise à des hommes de science, fut l'objet de leur risée !

Charles Bourseul a maintenant sa statue à Saint-Céré, dans le Lot, où il est mort. Sa vie difficile justifie les vers de Béranger sur les inventeurs méconnus :

« On les persécute, on les tue, —
Quitte, après un lent examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain. »

En 1830, la foudre tombe sur la ferme de M. Macarez et occasionne un violent incendie. Toute la récolte est brûlée. Denain n'avait pas encore de pompiers.

Denain ne comptait, en 1830, que 1300 habitants. Les rues n'étaient point pavées, même pas la rue de Villars, qui, dès lors, est moins large qu'aujourd'hui, était l'artère principale. De chaque côté de cette rue, connue ensuite sous le nom de « rue du Pavé », se trouvaient alors des fossés. Denain était limité, dans ce sens, par la rue, du côté sud, par l'auberge du Cheval Blanc. La rue Crémier, dite Sainte-Marie (ensuite rue Emile Zola) n'existait pas encore, elle devait être créée seulement lorsque l'on creuserait la fosse de l'Enelos, dans l'île de Denain, pour supprimer le passage des piétons par Thonville et la ferme Deslinsel. Un nouveau passage serait ainsi donné pour se rendre plus directement à Douai, après l'établissement de deux ponts sur les bras de l'Escaut. La limite de la rue de Villars, côté Nord, était la ferme Blairvaux, vers l'emplacement du jardin public où se trouva longtemps le monument des enfants de Denain morts pour la Patrie, transféré au cimetière pour permettre, en 1929, la construction du nouvel Hôtel des Postes.

Le budget de Denain se montait alors à 1.600 fr., et l'on ne dépensait que 1.400 fr. D'après l'annuaire du Nord pour 1830, « la population était de 1.330 habitants dont 262 indigents et 27 mendiants ».

Une sensible différence devait se produire une cinquantaine d'années ensuite dans les chiffres d'affaires traitées à Denain : un rapport de 1863, établi par le Conseil municipal pour justifier la demande de la création d'une justice de paix, fait remarquer que, sur 82 millions versés alors à l'Etat, chaque année par le Département du Nord, les impôts payés ou acquis au Trésor à Denain représentaient environ le seizième de cette somme (4.927.030 fr.).

CHAPITRE DIXIÈME

LES HOULLÈRES DE DENAIN. — LE POÈTE E. DE PRADEL A DENAIN. — LES ÉCOLES ET L'ENSEIGNEMENT. — LA CRÉATION DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE A DENAIN. — CONSÉQUENCE DE LA DÉCOUVERTE DU CHARBON. — LES PREMIERS HAUTS-FOURNEAUX DE DENAIN. — P.-F. DUMONT, DE BOUCHAIN, ANCIEN SOLDAT DE WATERLOO, EST LE FONDATEUR DE L'INDUSTRIE DU FER DANS LA RÉGION. — LA PREMIÈRE VOIE FERRÉE DU DÉPARTEMENT PASSE A DENAIN. — HISTOIRE D'UNE PIPE, D'UN MARINIER ET D'UN ANCIEN SAPEUR. — VICTOR HUGO A DENAIN. — INAUGURATION DES TRAINS DE VOYAGEURS.

En 1830, il y avait à Denain deux moulins à blé, un moulin à l'huile, une brasserie, et cinq fosses à charbon, dont trois en exploitation. On avait, en effet, en 1828 et en 1829, creusé la fosse Turenne et la fosse Bayard, maintenant disparues. Si l'on tient compte de ce que la première fosse s'appelait Villars, on voit que les noms de grands guerriers étaient volontiers utilisés sur le sol qui rappelait la plus belle victoire française. La tradition ne devait pas durer longtemps : elle finit presque complètement, en 1831, avec la fosse Jean-Bart, et en 1833 avec la fosse Napoléon. Seule, la fosse Villars, la première de toutes, a subsisté.

En cette même année 1830, M. Charles Mathieu découvre une veine de charbon à Lourches, qui devait devenir aussi une commune importante. Il choisit aux Mines d'Anzin dix-sept ouvriers modèles qu'il installa, en compagnie de leurs familles, dans le village de Lourches.

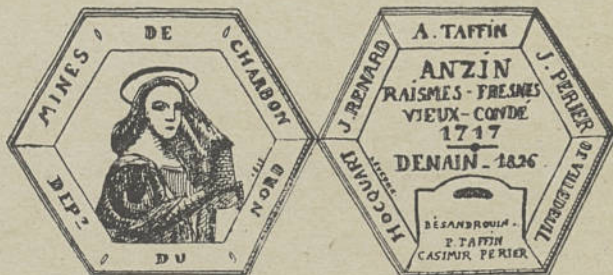
Les travaux miniers d'Abseon et de Denain furent une indication pour MM. Mathieu frères : ils se firent accorder, le 12 février 1832, par ordonnance royale, la concession de Douchy, laquelle suivait ainsi de près l'institution de la concession de Denain, qui compte 1344 hectares. (En 1851, M. Charles Mathieu découvrait la houille à Courrières, dans le Pas-de-Calais). Vingt-six actions représentaient l'avoir de la Compagnie de Douchy : avant même que les travaux de recherches fussent commencés, les actions, émises à 2.400 frs., montèrent au chiffre énorme de 300.000 francs ! La fosse de Douchy, ouverte en 1833, donne du charbon en 1834. Les demandes de concessions se multiplient : l'élévation prodigieuse des actions de Douchy suscitait tous les zèles : Hasnon, Vicoigne et Marchiennes suivent le mouvement et ne réussissent pas toujours. Le 20 Décembre 1840, la concession d'Azincourt est créée.

C'est vers ce moment qu'une société Saint-Quentinoise s'établit à Bouchain pour y faire la recherche du charbon. Les Com-

pagnies de Douchy et d'Anzin s'en inquiètent et ouvrent des avaleresses dans la direction de la vieille capitale de l'Ostrevant. Hélas ! on constata l'absence du terrain houiller dans toute cette partie du territoire. Les travaux devaient reprendre à Bouchain, sans plus de succès, après 1886, quand Bouchain, ayant vu diviser le chef lieu de canton avec Denain, tenta de prendre un essor industriel.

Diverses fosses avaient été bientôt creusées sur les territoires de Lourches et de Douchy : Saint-Mathieu (1833) ; Beauvois, Gantois et l'Eclaireur (1834) ; Sainte-Barbe (1835) ; La Naville (1845) ; Désirée (1852). Cette exploitation avait pris le nom de Compagnie des Mines de Douchy. Soixante-dix ans plus tard, le statuaire Corneille Theunissen, d'Anzin, sculptait, pour la ville de Lourches, le beau monument de Charles Mathieu, détruit partiellement par les Allemands pendant leur dernière année d'occupation (1918).

C'est le 30 Juin 1831 que la concession dite « de Denain » est accordée à la Compagnie d'Anzin ; elle comportait 1344 hectares. Cette même année, indépendamment de la fosse Jean-Bart (Mai), est mise en exploitation la fosse Mathilde (Juillet).



Jeton des Mines d'Anzin

En 1831, à Neuville sur l'Escaut, où l'armée de Villars avait passé la rivière en 1712, on se prépare à reconstruire un pont en charpente établi sur l'ancien Escaut, auprès du Moulin. Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Valenciennes donne avis que l'adjudication de ces travaux aura lieu à l'Hôtel de Ville le 15 Octobre.

Denain avait vu passer, en 1830, le célèbre poète improvisateur de Pradel, qui s'était indigné de ne pas voir figurer sur l'obélisque commémoratif, le nom de Villars. Il traduisit sa surprise par un quatrain satirique, très vigoureux et fort bien venu. Depuis une huitaine d'années, Courtray de Pradel, né en 1787 à Paris, stupéfiait la France par son extraordinaire facilité dans la confection immédiate, prodigieusement rapide, de sonnets, et autres poésies fugitives, comme le fit plus tard l'étonnant Albert Glatigny : il donnait des séances dans les principales villes. De toute cette abondante production, il ne reste rien : elle ne se soutenait qu'à la diction et valait surtout par l'élément de surprise qu'elle provoquait chez les auditeurs. Le quatrain composé à Denain par de Pradel contribua peut-être à faire remettre sur l'obélisque de Denain les deux vers de Voltaire :

*Regardez dans Denain l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.*

Effectivement, il est dit, à ce propos, dans un journal de Valenciennes du 6 Octobre 1832 : « On vient de rétablir, sur la Pyramide de Denain, l'ancienne inscription qui y figurait et qui consistait, comme chacun le sait, en deux vers de la Henriade. On a enfin fait justice, de la maladresse et de l'inconvenance de l'ancienne administration de M. de Murat, qui, au lieu de faire rétablir l'ancienne inscription sur le nouvel obélisque, avait jugé à propos d'y faire figurer son nom ainsi que plusieurs autres, et de supprimer celui de l'immortel Villars, à la mémoire duquel ce monument a été réédifié en 1823. Ceci nous rappelle le quatrain improvisé à Denain même, en 1830, par le célèbre de Pradel que nous possédions alors à Valenciennes :

*Comme Villars fut mal payé
Des lauriers qu'à Denain nous prodigua Bellone !
J'ai vu des noms obscurs inscrits sur la Colonne
Où son nom seul fut oublié !*

M. Rhoné est alors maire de Denain, mais conserve ce titre très peu de temps, et, en 1833, c'est M. Deslinsel qui reprend les fonctions, qu'il gardera jusqu'en 1838.

Les travaux des mines n'avaient pas alors sensiblement accru la population de Denain qui, en 1832, s'élevait à 1.330 habitants, soit 400 en plus que 30 ans auparavant. Cette année-là, le choléra qui désola la France, vient faire d'assez nombreuses victimes à Denain. Une note naïve nous dit que les gens tombaient comme des mouches » et signale le dévouement du curé de Denain et du mineur Florent Leclereq.

A cette époque, la presque totalité de Denain était réellement vouée à l'agriculture ; car les 1146 hectares du territoire se répartissaient en 977 hectares de terres en labour ; 69, prés ; 15, terrains plantés ; 26, bois ; 7, constructions ; 52 hectares, non imposables, représentaient les eaux, chemins, etc... On relevait alors à Denain l'existence de deux moulins à blé, d'un moulin à l'huile et d'une brasserie. On ne trouve pas mention que les

carrières de pierre tendre, exploitées au XVIII^e siècle, aient encore été connues alors.

Il y avait un bataillon cantonal de Garde Nationale, indépendamment du bataillon de Bonchain ; le chef en était M. Lepoivre. Le percepteur était M. Broquet, et Denain s'enorgueillissait des deux gardes-champêtres Richez et Jésupret, ceux-là qui s'étaient signalés, paraît-il, par leur présence au passage de Charles X, sept ans auparavant, auprès de la pyramide de Denain.

Vers 1832, en dehors de l'école tenue par M. Martinache, l'école était fait, à Denain, par Mlle Mélot, dans une des maisons les plus anciennes du village, connue ensuite sous le nom de « Ferme Payen », démolie en Octobre 1918. Cette maison existait déjà au temps de la bataille de 1712 : elle faisait partie d'une vieille ferme de la rue de Villars, près du Théâtre actuel. Il existait dans ce local, qui, vers 1840, servait à la fois d'école et de cabaret, des caves superposées et des cachettes pour temps de guerre.

L'instruction était alors laissée un peu au hasard, et l'on ne s'étonne pas que, voulant enfin faire preuve de sollicitude envers les enfants dont elle devait faire l'instruction, la Municipalité de Denain ait fait paraître, dans les journaux du temps, une annonce par laquelle elle demandait une institutrice à qui elle offrait, généreusement, pour appointements, la somme de cent cinquante francs par an !

En 1832, un instituteur officiel est nommé à Denain : c'est M. Moity. Mais cette nomination ne fait pas l'affaire de Mademoiselle Mélot, qui tenait une école mixte et prétendait ne pas se laisser supplanter ainsi.

L'instituteur officiel, risquant de manquer d'élèves, se vit obligé de plaider en justice contre Mademoiselle Mélot et d'intenter un procès à cette demoiselle qui s'était évidemment juré de conserver la priorité de son métier. Quelle fut l'attitude des deux plaideurs devant la justice ? Elle fut absolument inattendue et prêterait sûrement matière à un gracieux roman provincial, puisque Mlle Mélot, réconciliée avec le nouveau-venu, se maria avec lui. Elle devint donc Madame Moity, épouse du premier instituteur communal de Denain, et, en cessant de s'appeler Mademoiselle Mélot, elle donnait la plus heureuse solution à tout ce méli... mélo.

En 1832, dans le petit hameau de Boucheneuil, qui dépend de Bauchain dont son nom est le diminutif, il est fondé une sucrerie par M. Schacher, Larrieu et Cie. Une trentaine d'années après, sa raison sociale était devenue : Jéronez, Coquelle, Veuve Delcourt et Fauville. Cette usine occupait alors 90 ouvriers, 30 ouvrières et 20 enfants.

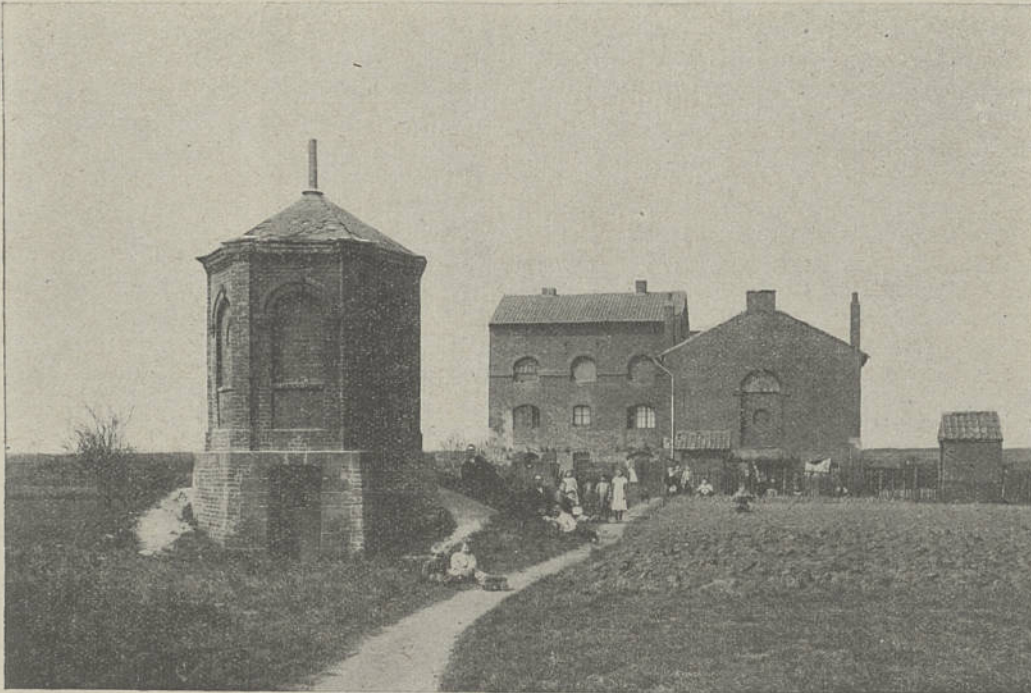
En Mai 1832 et en Août 1833, sont ouvertes à Denain les deux fosses « Orléans » et « Napoléon ». La production de charbon devait attirer bientôt les industries métallurgiques. Ce fut vers 1833 que l'idée de fonder une usine métallurgique à Denain dut être émise. On conta qu'une vieille dame du pays, dont le grand-père avait été le médecin de l'abbaye, aimait à rappeler qu'un jour de 1833, alors qu'elle était jeune fille, elle faisait la moisson, avec des compagnes de son âge, sur la rive gauche de l'Escaut, à Denain. Le maître-valet s'approcha du groupe, et, dans son vieux patois, il déclara : « *Mes enfants,*

*« C'est l'dernièr-fos qu' nous avons vu l' blé mûrir dins c' camp-
chi... L'année prochaine, cha s'ra eune usine. »*

Quelques années auparavant, le voyageur ou le touriste qui, sur la route, aurait rencontré, parmi le calme de la campagne verte, le petit village de Denain, n'eût pas manqué d'évoquer la gloire du passé et de revoir, sur la vision des batailles, les demoiselles chanoinesses passant sous les arbres de l'Enclos. Caché sous de grands arbres séculaires, Denain eût laissé voir, dans ses prairies, toute une théorie ininterrompue de blancs

que celles où l'Industrie venait supplanter la vieille Agriculture, en opposant aux gerbes blondes l'or chaud de la fonte en fusion.

La région de Denain devait être aussi une des premières de France où devaient circuler les locomotives : la deuxième voie ferrée de France par ordre d'ancienneté devait être établie à Denain. Les questions « ferroviaires » occupèrent bientôt les ingénieurs de la contrée, puisque l'*Echo de la Frontière* du 9 Avril 1833, qui relève l'existence d'un chemin de fer à Denain, parle d'un perfectionnement de Leignel pour les roues de wa-



Vue de l'ancienne fosse Napoléon, à Denain

(Cliché E. Landouzy.)

moutons et de bonnes vaches à l'œil doux. Les fours à coke et les vastes usines métallurgiques n'avaient pas contribué alors à projeter vers le ciel des banderoles de fumées noires et rousses, susceptibles de voiler à jamais tous les souvenirs du passé.

Denain allait encore être, pendant quelques années, un village d'agriculture aux résultats remarquables ; mais, peu à peu, le labeur des champs, — le seul qui eût nourri Denain jusque-là, — devait presque complètement disparaître. Le travail des mineurs, invisible aux passants, devait avoir sa répercussion à la surface du sol même, comme si une force mystérieuse fût montée de ces profondeurs qui semblaient à jamais interdites à l'homme. Des industries allaient venir se ranger autour des mines qui leur donnaient le combustible, et, successivement, les plaines qui avaient vu se renouveler l'effort des paysans devaient laisser la place aux usines immenses. Au-dessus des campagnes brunes et vertes où s'épandait l'Escaut aux innombrables détours, devaient bientôt s'élever les fumées qui, en assombrissant le ciel autrefois bleu et gris, transformèrent rapidement le Pays vert en « Pays noir ». Minutes émouvantes, en vérité,

gous. Alors que les grandes lignes de France ne devaient débiter qu'en 1842, on voit, le 29 Mars 1834, les journaux publier un avis relatif au « chemin en fer » projeté de Saint-Vaast-là-Haut à Denain et de Denain à Abseon.

Cette voie ferrée était aussi la première du département du Nord : l'on en retrouve encore des tronçons, dont les rails sont montés sur pierres, sur le territoire d'Abseon.

Cette ligne devait former, par la suite, le chemin de fer de Somain à Péruwelz (frontière belge). Elle fut établie en quatre fois : de Saint-Vaast à Denain, en 1835 ; de Denain à Abseon, en 1839 ; d'Abseon à Somain, en 1848 ; de Saint-Vaast à Péruwelz, en 1874. On a souvent parlé des premiers chemins de fer établis en France. Or, cette ligne — dont l'établissement coûta 18 millions — a été citée comme le *premier chemin de fer à voie large* qui ait été construit en France et desservi à l'aide de locomotives. La concession de ce chemin de fer, — propriété de la Compagnie d'Anzin, — qui détient le record d'intensité de trafic sur toute la France, doit prendre fin le 31 Décembre 1950.

C'est en 1837 que devait être inaugurée la ligne Paris-Saint-

SOUS-PREFECTURE DE VALENGIENNES

CHEMIN EN FER

de Saint-Vaast-là-haut à Denain.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes a l'honneur de prévenir le public que les pièces d'un avant-projet, présenté par la Compagnie concessionnaire des mines d'Anzin, pour l'établissement d'un Chemin en Fer de St.-Vaast à Denain, seront déposées à la Sous-Prefecture, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} mai prochain, et qu'elles seront communiquées à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un registre sera ouvert à ladite Sous-Prefecture pendant ce délai, pour recevoir les observations auxquelles cet avant-projet pourra donner lieu.

Valenciennes, le 26 mars 1834.

J. WAYMEL.

Sous - Prefecture de Valenciennes.

CHEMIN EN FER DE DENAIN A ABSCON.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes a l'honneur de prévenir le public, que les pièces d'un avant-projet, présenté par la Compagnie concessionnaire des mines d'Anzin, pour l'établissement d'un Chemin en Fer de Denain à Abscon, seront déposées à la Sous-Prefecture, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} mai prochain, et qu'elles seront communiquées à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un registre sera ouvert à ladite Sous-Prefecture pendant ce délai pour recevoir les observations auxquelles cet avant-projet pourra donner lieu.

Valenciennes, le 26 mars 1834.

J. WAYMEL.

Avis de l'installation du « Chemin en fer » à Denain

(Journaux de l'époque.)

Germain. Mais c'est en 1823 que, sur une longueur de 30 kilomètres, des rails métalliques furent placés pour la première fois en France. La traction avait lieu à l'aide de chevaux.

En 1834, l'instruction est réorganisée en France par la loi Guizot. Denain avait son instituteur communal en la personne de M. Moity. Pour donner à la commune une institutrice communale, M. Mathieu, maire, propriétaire du Chapitre, fait procéder à un concours. Un journal du 5 Septembre 1835 donne l'indication des conditions requises pour participer à cette joute littéraire :

« On nous prie d'annoncer que la place d'institutrice communale à Denain est vacante ; les personnes qui désireront remplir ces fonctions devront, pour se présenter au concours qui aura lieu le premier Octobre prochain à trois heures, être munies d'un certificat de moralité émané du maire de leur domicile et aussi d'un brevet de capacité.

« L'institutrice jouira annuellement de la somme de 350 fr., dont 200 fr. pour traitement et 150 fr. pour indemnité de logement ».

Malgré la faible rétribution que peut offrir Denain, encore pauvre, une cinquantaine de candidates entrent en lice. La palme austère de la pédagogie est décernée à Mlle Victorine

Richard, dont le prénom indiquait à l'avance une idée de victoire.

Comme conséquence de la loi sur l'organisation de l'enseignement dans les écoles, un Comité d'instruction primaire se tient à la Mairie de Denain; le 5 Août 1835, pour mettre la place d'instituteur au concours. En réalité, il s'agit de choisir entre M. Moity et M. Martinache.

Le procès-verbal est entièrement favorable à M. Moity, comme sa teneur l'indique clairement :

1° Election

Le Comité de l'Instruction primaire de la commune de Denain, réuni à l'effet de donner son avis sur le choix d'un instituteur communal à faire entre les sieurs Moity et Martinache tous deux instituteurs à Denain, déclare qu'il est unanimement d'avis que, sous tous rapports et dans l'intérêt de la localité, il est de toute convenance de maintenir M. Moity à la tête de l'école communale.

2° Installation de l'Instituteur

« Les soussignés, membres du Comité local de Surveillance d'instruction primaire élémentaire de la commune de Denain, certifient que M. Moity, instituteur communal à Denain, institué par M. le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique, en date du 30 Novembre 1834, a représenté au dit comité son acte de prestation de serment prescrit par les lois du 31 Août 1830 et 28 Juin 1833, et qu'il a été immédiatement installé dans les fonctions d'instituteur communal à Denain par les membres soussignés réunis à cet effet à Denain. Le 5 Août 1835 ».

Avant d'aller occuper la nouvelle école, en 1848, à la Mairie qui vient d'être construite, M. Moity continue l'école dans le local du Château.

Pendant que les enfants du village de Denain allaient chercher l'instruction dans la partie Est de Denain, qui devait être sauvegardée de l'invasion industrielle et conserver son aspect d'autrefois, la partie Ouest de la Commune se transformait par l'établissement des usines métallurgiques qui, en 1836, devaient prendre la raison sociale : Dumont, Serret et Cie. Les Forges de Denain sont autorisées par ordonnance royale du 17 Octobre 1835. Le nom de Pierre-François Dumont, créateur des Forges et Hauts-Fourneaux de Denain, est maintenant presque inconnu dans l'ancienne commune où il apporta de nouveaux éléments de prospérité. Ses mérites sont cependant assez grands pour qu'un hommage lui soit rendu.

Pierre-François Dumont, né à Bouchain le 12 Janvier 1788 (1), fut le fondateur de l'industrie métallurgique dans le Nord de la France. A l'âge de dix-neuf ans, il était soldat. Après avoir participé à la bataille de Burgos, il fut, ensuite, un des combattants de Waterloo. En Espagne, il avait été décoré sur

(1) M. Dumont mourut le 27 Juillet 1864 à Ferrière-la-Grande, commune dont il était le maire. M. Braecq, maire de Valenciennes, rappela, sur la tombe du défunt, le rôle de ce grand fondateur de la puissance métallurgique de la contrée : « L'usine de Raismes, ce premier jalon, est fondée en 1824, et celle de Denain en 1834. Entre temps, les recherches de minerais se poursuivent avec cette ardeur et cette persévérance qui caractérisaient cet homme remarquable... »

le champ de bataille (2) et, de lieutenant, promu capitaine. En 1815, il quitte l'armée.

En 1824, P.-F. Dumont fonde l'usine de Raismes, qui marqua un progrès dans le domaine des installations métallurgiques. On y voyait une douzaine de fours à réverbère pour l'affinage de la fonte ; un marteau de 7.000 kgs et deux grands cylindres dégrossisseurs ; des laminoirs pour fabriquer les fers étirés en barres ; une fonderie pour les fers en verges destinés à la clou-



*P.-F. Dumont, de Bouchain
fondateur de l'industrie métallurgique dans le Nord*

terie ; une spatherie pour les fers à cordes ; une fonderie de cuivre et de fonte. Les hauts-fourneaux pouvaient couler 10.000 kgs à la fois.

En 1828, l'usine de Raismes produit 2 millions de kgs de fers variés. Elle comportait 150 ouvriers. On confectionnait, dans cet établissement, tous les outils pour la marche des machines. On y consommait journellement 200 hectolitres de charbon. Cette usine, qui dura jusqu'en 1880, fut la première du genre dans toute la région du Nord et du Pas-de-Calais.

En 1830, P.-F. Dumont fonde l'usine de Ferrière-la-Grande, où des hauts-fourneaux sont établis en 1838. Instruit par l'expérience, il est mieux qualifié que tout autre pour faire construire, dès 1835, les hauts-fourneaux de Denain. Homme très actif, il fit aussi des recherches dans les minières. Il avait même acquis une telle popularité que, le 24 Juin 1834, les électeurs le désignèrent pour représenter à la Chambre la dixième circonscription électorale du département du Nord, c'est-à-dire l'arrondissement de Valenciennes. Il fut député jusqu'en 1842.

En même temps que l'usine de Denain, avaient commencé à fonctionner, vers la fin de 1835, les laminoirs d'Anzin, qui fa-

briquèrent les rails du chemin de fer d'Absecon à Denain. Ces établissements furent rachetés en 1841 par la Société de Commerce de Bruxelles. Quant à l'usine de Denain, elle devait prendre un rapide accroissement, puisque, moins de dix années après son établissement, on la considérait comme une des plus considérables de France.

Les usines de Denain et d'Anzin consommaient, surtout, au début, des fontes au coke provenant, en partie, des hauts-fourneaux de Denain ; mais la plus grande partie du tonnage utilisé était reçue alors du bassin de Charleroi.

Or, en 1835, époque à laquelle les industries de fer allaient projeter leurs étincelles innombrables au-dessus de ce coin de l'Ostrevant qui, peu à peu, se développait industriellement ; en cette période de transition où les locomotives se préparaient à promener leurs panaches de fumée dans la campagne, on avait une grande peur, à Denain, de tout ce qui ressemblait au feu. Des incendies avaient, jadis, détruit plusieurs fois le petit village, et toutes précautions étaient exigées pour éviter les sinistres de ce genre, rendus toujours possibles par la combustibilité du chaume dont étaient recouvertes les maisons extrêmement basses. Aussi, le moindre particulier ne pouvait pas fumer sa pipe dans le village sans prendre certaines précautions sur l'observation desquelles veillait la force armée !

C'est ainsi qu'en cette année 1835, un brave marinier de Condé, le sieur Duflos, venu à Denain, avec son bateau, pour y prendre un chargement de charbon, avait mis pied à terre, et, — suivant sa propre expression, — se promenait sans méfiance « en fumant une bonne vieille pipe », lorsqu'il eut la désagréable surprise de voir surgir devant lui la Justice elle-même en la personne d'un garde de la commune, Druon Richez, dit le Sapeur, qui, déjà en 1827, près de l'obélisque de Denain, veillait sur les destinées de Charles X. Ce représentant de la loi, ancien soldat, grenadier de la garde à cheval et sapeur pendant une période de vingt-sept années, ayant dix-sept campagnes à son actif, avait environ deux mètres de hauteur, et il venait, formidable et menaçant, rappeler le batelier au respect des usages imposés par la police locale. Le Sapeur, dont la barbe neigeuse recouvrait la large poitrine, réclamait au fumeur la somme de trente sous pour l'amende que lui faisait courir la contravention. On ne résiste pas à l'autorité quand elle se présente sous les espèces et apparences d'un homme de cette taille, et le marinier Duflos versa éraintivement le montant de son amende ès-mains de la force publique (1). Jusqu'à cette époque, toute personne qui était prise à fumer, dans les rues du village, une « pipe sans couvercle », était passible d'une amende de trente sous, qu'elle devait remettre immédiatement au garde de la commune, personnage chargé d'intervenir au nom de la loi. Denain qui, autrefois, avait été placé sous la surveillance du Sergent de Madame l'Abbesse (1) ne possédait, en 1835, ni agent de police, ni commissaire. Ce ne fut qu'ensuite que le garde de la commu-

(1) Druon Richez donna, par la suite, sa démission pour devenir garde de la Cie d'Anzin ; mais, dans ce Denain tout illuminé d'étincelles, il ne fut en rien tourmenté par les remords d'avoir, parfois, soutiré trente sous aux fumeurs passibles d'une amende, puisque ce ne fut que longtemps plus tard qu'il mourut, âgé d'environ quatre-vingt-dix-neuf ans.

(1) En 1724, par exemple, le Sergent de la terre et seigneurie de Denain était Philippe Patte.

(2) Biographies bouchainoises (Arthur Leignel).

ne, surnommé « Camisole », fut nommé sur place en qualité de commissaire. Camisole devint célèbre, dans le pays, par sa sévérité, sa férocité légendaire ! C'est lui qui, à minuit, — heure de fermeture des bals —, apparaissait, effrayant, comme le spectre de Banco, et d'un seul geste, faisait cesser les accords de la polka commencée et les évolutions des danseurs épouvantés.

Si l'usage du tabac pouvait alors, à Denain, causer des désagréments aux fumeurs, il faut reconnaître que ce plaisir était peu coûteux. Un ancien carnet de M. Paul Montuelle (2) relate qu'« en 1835 et avant, le tabac coûtait 80 centimes la livre, et une pipe avec », ce qui signifie que tout acheteur d'une livre de tabac recevait, en outre, une pipe offerte à titre gracieux. C'est ainsi qu'en Belgique, par exemple, on pratiquait l'usage de donner gratuitement des boîtes d'allumettes aux acheteurs de tabac. Mais la coutume de Denain s'est perdue, et M. Montuelle constate, non sans amertume, que « le tabac, après cette date, coûte 1 franc la livre, sans pipe ». La régie ne s'en est pas tenue au prix de 1 franc, qui paraissait alors excessif...

Les industries si dissemblables du sucre et du charbon, jointes à celles de la métallurgie, marquaient la période de transformation pour Denain. Au lieu des 940 habitants que le village possédait en 1801, il n'en avait encore que 1600 en 1831 ; mais toute cette époque fut particulièrement remarquable, puisque Denain devait compter 5140 habitants en 1841.

Les chemins étaient alors en si piteux état que, pour transporter, dans la mauvaise saison, les betteraves laissées dans les champs, M. Gouvion faisait disposer, sur les chemins, des fagots destinés à empêcher les chariots de s'enfoncer dans le sol boueux... C'était peut-être un acheminement vers le système du pavé en bois, adopté plus tard à Paris !

Par arrêté en date du 31 Mars 1835, le Ministre du Commerce autorise « la tenue d'un marché, le jeudi de chaque semaine, dans la commune de Denain, arrondissement de Valenciennes ».

Par l'ouverture de ce marché, Denain luttait ainsi contre Bouchain qui, indépendamment de ses marchés du mardi et du vendredi de chaque semaine, avait, le premier vendredi de chaque mois, un marché important — une foire même — où l'on mettait en vente des chevaux, des vaches et des pores.

Les travaux du « Chemin de fer de la Cie d'Anzin sont alors en pleine activité », et, c'est vers ce moment que l'on découvre, à l'est de Denain, suivant l'expression de M. Ad. Castiau, « des traces non équivoques d'établissement romain ». Il est regrettable de ne pas avoir plus de détail sur cette trouvaille. M. Ad. Castiau, directeur des « travaux du jour » à Denain, devait être une personnalité curieuse. On affirme que, sous un déguisement d'ouvrier, il alla étudier en Angleterre, les plans des premières locomotives de la Cie d'Anzin, qui furent établies dans les ateliers de cette Compagnie. Il a laissé également des remarques sur les traces de la Bataille de Denain, qu'il releva en faisant opérer des fouilles pour l'établissement de la « gare

(2) Les enfants de M. Paul Montuelle, ancien ouvrier de la Cie d'Anzin, avaient pu garder, antérieurement à 1914, une partie des carnets sur lesquels cet excellent homme consignait, au jour le jour, ses impressions sur Denain. De multiples faits de détail, consignés ici, n'auraient pu être divulgués si ces curieux carnets n'eussent pu être consultés.

d'eau ». On le verra également inventer un wagon balayeur qui permit aux trains de circuler en temps de neige.

On escomptait alors l'installation d'autres voies ferrées à Denain : c'est ainsi que les journaux du début de Mai 1836 annoncent que « la Commission d'enquête pour le chemin de fer à construire de Denain à la Scarpe, par Marchiennes, a déclaré ce travail d'utilité publique. »

Les travaux de la mine devenaient plus importants que jamais à Denain. Trois nouveaux puits sont creusés en trois ans : Belle-Vue (1834) ; Casimir (Mars 1835) ; Renard (Octobre 1836). Le nombre de puits était alors de 10, et l'on attendait cinq années environ avant d'en recreuser d'autres (Joseph Périet et Ernestine en 1841).

En 1836, le village de Denain a la gloire de posséder deux gardes champêtres, Charles Coupe et Cyprien Tétart, qui signent assez souvent comme témoins aux naissances. L'apparition de la métallurgie à Denain se manifeste, sur les registres de l'état-civil, par les noms de Tournay et J.-B. Lebrun.

En 1836, les registres de l'état-civil — où, vers 1834, on trouve souvent cité comme témoin le garde champêtre Jean-Mathias Calmèse, — fait encore voir, comme professions, les « femmes de confiance » et les « lingères » ; mais la série des noms propres révèle à côté de Napoléon Faux, — déjà découvert en 1829 dans les mêmes livres, qui se déclare âgé de trente-et-un ans et être né à Vieux-Condé le 12 Fructidor, an douze de la République, — des noms qui ont bien changé et qui sont ceux de nouveaux hommes venus apporter les conditions de l'industrie nouvelle dans un Denain resté agricole jusque là. Et c'est ainsi qu'on voit pêle-mêle les Lesaffre, Guison, Pélabon, Dijon, Denain, Fagniard, Lannoy, Lebon, Ledent, Degaugue, Danjon, Bride, Boutiflat, Cauderlier, Chardon, Denis, Gogneau, Desbaix, Parent, Prouveur, Saletzki, Surmon, Tassart, Vaast, Vignon, Watkin, Vérie, Descamps, Dréville, Felmy, Gentilhomme, Hayez, Joly, Mairesse, Burette, Walet, Vandrepotte, Calonne, Bazin, Canonne, Bardoux, Dupire, Fiévet, Hourdain, Lenglet, Laporte, Ledent, Rousseau, Roquet, Loir, Mékalovitz, Montuelle, Montaigni, Oculis, Péningue, Plaisant, Coupe, Devillez... On est obligé d'en passer — et des meilleurs ! Denain est changé. Denain va connaître des temps nouveaux...

En 1837, le premier haut-fourneau construit à Denain, commencé à produire de la fonte. Dans une notice sur l'Industrie du fer, parue en 1844, M. L. Comte, Ingénieur au corps royal des Mines, dit qu'un second haut-fourneau a été élevé depuis dans la même usine, mais n'a jamais marché en même temps que le premier.

L'emploi du coke, connu en Angleterre depuis le commencement du 17^e siècle, ne devait être introduit dans le département du Nord, pour la première fois, qu'en 1831, à l'un des hauts-fourneaux de Ferrière-la-Grande. Denain suivit de près en 1835. Puis vinrent Maubeuge en 1839-1840 et Aulnoye-les-Berlaimont en 1843.

Le haut-fourneau de Denain travaillait uniquement pour la forge qui lui était annexée.

En Juillet 1837, des troubles se manifestent parmi les mineurs de la région. Des émeutes éclatent ; des arrestations ont lieu. Des journaux s'étonnent de ce mouvement : ils disent que

« les salaires des mineurs ont augmenté de 50 centimes depuis quatre ans et qu'il est des ouvriers mineurs qui, au taux actuel des salaires, gagnent de 60 à 70 francs par quinzaine ». A Denain, la tranquillité paraît menacée ; le 10 Juillet, le Sous-Préfet et l'autorité militaire s'y rendent en toute hâte. Deux escadrons du 5e lanciers partent précipitamment pour Denain.

C'est en 1827 que Charles X était venu à Denain. En 1837, sept ans après le passage du poète improvisateur C. de Pradel, Victor Hugo, alors âgé de trente-cinq ans et déjà célèbre, depuis longtemps, par la publication d'œuvres où se révélait une couleur inattendue, Victor Hugo passe à Denain. Il était de mauvaise humeur et l'exprimait d'une façon outrancière et résolument romantique. Le pays n'eut point l'heur de lui plaire ; le pays d'Ostrevant ne lui disait rien. On s'étonne que l'imagination si extraordinaire du grand écrivain n'ait pas pris plaisir à évoquer le grand souvenir de 1712, devant cette immense plaine qui ne manque pas de majesté. Le poète venait de Cambrai et se dirigeait vers Valenciennes : c'est de cette dernière ville qu'il écrivit à sa femme, à la date du 15 Août 1837, une lettre dans laquelle il décrit nos campagnes d'une façon qui ne devait pas inspirer à la destinataire le regret de ne pouvoir, elle aussi, les contempler tout à l'aise. Il ne pense pas non plus à rappeler les vers par lesquels, en 1821, son frère, Abel Hugo, avait célébré la Bataille de Denain et remporté la médaille d'or au Concours de la Société d'Emulation de Cambrai. Et peut-être aurait-il pu se souvenir aussi que ce même Abel Hugo, ancien officier d'état-major, avait, en 1833, publié une volumineuse France Pittoresque (1) où, parmi les monuments les plus remarquables du département du Nord et faisant l'objet de vignette gravées sur acier par les meilleurs artistes, en représentait le vieil obélisque de Denain, — qui, d'ailleurs, n'existait plus au moment de l'apparition du livre. Mais le grand poète était peu disposé à l'admiration le jour où il passa à Denain.

« La couleur de ce pays commence à m'ennuyer. Les maisons sont rouges, les femmes sont blondes, les plaines sont jaunes ; il me tarde de revoir de la pierre, de la verdure et des cheveux noirs, — les tiens surtout, mon Adèle.

« Ajoute à cela la route, de Cambrai ici, est infestée de cippes en marbre bleu, de colonnes doriques en granit gris, etc..., que les passants ventrus et roux qui couvrent les chemins prennent pour des monuments.

« Il y en a un pour la Bataille de Denain, avec deux médieres vers de Voltaire en bandoulière ; un autre pour le général Dampierre, colonne avec une urne de bronze sur la tête qui, de loin, a l'air d'aller chercher de l'eau à la fontaine. Je m'étais résigné au cippe de Mlle Duchesnois, je ne sais comment je l'ai esquivé.

« Je me suis arrêté quelque temps sur le champ de bataille de Denain. Il a besoin de ce souvenir, car c'est une plaine com-

me une autre, et je n'ai trouvé dans ce méchant petit village — qui fait dire à Voltaire : dans Denain, comme s'il eût dit dans Paris ou dans Londres — je n'y ai trouvé qu'une seule maison assez vieille pour avoir vu l'audacieux Villars disperser le tonnerre, etc.... »

Tout est exagéré dans cette relation : la route n'était infestée que de deux colonnes, et il est peu probable que l'on eût convoqué spécialement, ce jour-là, sur la route, pour le passage du poète, les seuls paysans qui fussent ventrus et lourds ! L'urne de bronze était en pierre ; Voltaire pouvait dire « dans Denain », puisque tout le pays était fortifié à perte de vue, et, au surplus, Victor Hugo estropie les vers de la Henriade en écrivant *dispenser* au lieu de *disputer*. Ce 15 Août 1837, le poète avait dispersé toute sagesse classique et ne pensait qu'à se disputer.

Il ne s'était pas encore composé, « comme le faisaient les poètes romantiques à l'instar de tous les parvenus, une galerie d'ancêtres où il accrocha des effigies intimidantes », où, sinon, il n'eût pas manqué, devant le champ de bataille, d'être plus ému et de rappeler le souvenir de son lointain parent, « Joseph-Antoine Hugo, officier près du maréchal de Montesquiou », que le livre « Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie » cite comme ayant été tué à Denain en 1712 (?).

Victor Hugo devait faire, plus tard, amende honorable envers Denain, dont le nom revint sous sa plume, quand, dans *Les Châtiments*, il fit défiler, en de superbes vers, le cortège éblouissant des anciennes victoires françaises.

« Denain et Fontenoy, toutes ces immortelles. »

Du reste, s'il fut peu ému devant le champ de bataille de Denain, Hugo donne l'exemple de la plus vive ferveur patriotique quand, plus tard, il s'écria :

*Je voudrais n'être pas Français, pour pouvoir dire
Que je te choisis, France, et que, dans ton martyre,
Je te proclame, toi que rongé le vautour,
Ma patrie et ma gloire, et mon unique amour.*

L'aspect de la région n'avait point paru si déplaisant, un quart de siècle auparavant, à M. Paquet-Syphorien, voyageur français, qui, ayant visité les Pays-Bas et quelques départements voisins, publia chez l'éditeur Firmin Didot, à Paris, en 1816, en deux tomes, un *Voyage Historique et Pittoresque*. Cet auteur dit que, de Cambrai à Valenciennes, le pays est plat, et l'on traverse de superbes et vastes plaines, fort fertiles en camomille (1), tabac, moutarde ou sénévé ordinaire, chicorée et autres plantes non moins utiles. » Ce voyage eut lieu entre 1811 et 1813. L'auteur parle de Bouchain et de Denain. Il faut croire que la pyramide de Denain, représenté dans son livre par une gravure assez naïve, était alors dans un lamentable état de vétusté, puisque M. Paquet Syphorien croit que ce monument a été « élevé dans la plaine par l'ordre de Louis-le-Grand ».

Il devait se passer quelque chose d'extraordinaire à Denain lorsque Victor Hugo vint rendre visite au petit village. Une

(1) On pourrait croire qu'il s'agit de la caméline, — ou kabé, en patois du pays. Mais l'auteur connaît cette plante et la cite même près de la caméline en parlant des productions du sol cambrésien.

(1) Dans le prospectus de cet ouvrage, qui fut assez vivement attaqué à cause des erreurs qu'il contenait, il était dit que l'auteur avait « visité successivement la presque totalité des départements de la France ». Les vignettes choisies pour le Département du Nord représentaient Dunkerque, Gravelines, les ruines de Saint-Amand, la porte de Lille (à Valenciennes), l'obélisque de Denain, Jean-Bart et Merlin de Douai.

note trouvée dans un manuscrit nous apprend que c'est un jour de l'année 1837 (ou 1838) que l'on vit apparaître trois soleils (sic) de neuf heures à onze heures du matin. La consternation était grande parmi la plupart des habitants de Denain, qui prétendaient que la fin du monde était proche. La chaleur, ce jour-là, dit-on, était intense. (Naturellement, puisqu'il devait faire probablement deux ou trois fois plus chaud que de coutume). Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus ensuite les deux soleils supplémentaires (2).

C'est en 1837 que l'on retrouve à Denain un instrument curieux, vestige possible de la puissance des dames abbesses qui possédaient le droit de justice dans le village, où existait un pilori non loin de l'abbaye. Le 25 Mai 1837, un journal de Valenciennes relate cette trouvaille : « On vient de trouver dans un vieux bâtiment un outil en fer, long de six pouces et large de trois, qui paraît être un instrument de supplice servant à marquer les malfaiteurs ».

Les Forges de Denain avaient été autorisées par ordonnance royale du 17 Octobre 1835 : une nouvelle ordonnance, en date du 11 Février 1838, complète la première.

Les heureux résultats financiers de la Concession Douchy-Lourches (12 Février 1832), avaient mis Bouchain en appétit. Le 30 Avril 1838, à Bouchain, la Société « La Saint-Quentinoise » trouve le terrain houiller et le charbon à 138 mètres. Mais l'extraction ne donna rien, sinon une perte de 600.000 francs qui amena la dissolution de la Compagnie. Mais, en 1890, quand Bouchain aura perdu la moitié de son chef-lieu de canton, on verra la Compagnie houillère de Bouchain, fondée cette même année, acquérir l'ancienne concession par acte notarié du 8 Mars 1890. Cette Société devait changer de nom et devenir, deux ans après, la Société Anonyme des Mines de Bouchain, dont les destinées devaient être malheureuses aussi. Le Conseil d'Administration siégeait habituellement à Denain, Place Gambetta, chez M. Michel Geoffroy.

En 1838, on achève le chemin de fer d'Anzin à Denain, et, le 18 Octobre, on y transporte des voyageurs. Quel progrès accompli devant la découverte du charbon à Denain dix années auparavant ! Combien peu Denain ressemblait à ce qu'il était précédemment ! La science et l'industrie avaient fait, en bien peu de temps, la conquête du village qui, pendant mille ans, n'eut que son abbaye pour titre de gloire. Une autre gloire venait à lui, et, en vérité, ce dut être une minute impressionnante que de voir partir dans la campagne cette première locomotive dont le panache de vapeur et de fumée disparaissait dans la campagne où tant de soldats avaient guerroyé.

La première gare de Denain-Mines ne se trouvait pas à l'emplacement actuel, mais sur un terrain situé près de la fonderie de fer qui fut établie ensuite. Cette fonderie, qui fut établie par M. Grébel, devint la propriété des Forges de Denain : elle

(2) Une note de M. Paul Blin signale aussi ce phénomène, qu'il a constaté lui-même : « J'aperçus sinon trois soleils, mais au moins l'image de trois soleils ; et ce qui n'était pas moins extraordinaire, c'est que chacun de ces parhélies donnait lieu à deux ou trois arcs-en-ciel très nets qui se croisaient ou se juxtaposaient d'une façon tout à fait singulière ». Mais il donne la date du 13 Mars 1838 à huit heures du matin. « Tout le canton fut témoin du phénomène ». D'autres cantons aussi — probablement.

fut démolie au début de 1911. A gauche de cette fonderie, se trouvait celle construite par MM. Bultel et Goutheret, disparue depuis.

Le « chemin en fer » passait derrière cette fonderie, et la première ligne subsista longtemps pour le service intérieur de cet établissement et de la fosse Turenne.

La gare se trouvait alors dans un vaste terrain formé par les champs. Aucune habitation n'existait de ce côté. La fonderie Grébel — disparue aussi — n'existait pas. Le passage à niveau était situé un peu plus au nord que le passage actuel.

La Cie d'Anzin confectionnait alors dans ses ateliers non seulement le matériel et les machines diverses (1) que nécessitait son exploitation, mais elle y faisait construire aussi ses locomotives, dont l'une, en 1838, portait le nom du chroniqueur valenciennois « Jean Froissart ». (2)

Pendant les fouilles effectuées à Denain pour l'établissement de la voie ferrée de Denain à Saint-Vaast-là-Haut, on trouve, au nord de Denain, des « traces nombreuses et non équivoques d'un établissement romain ». Le fait est mentionné dans une lettre adressée à M. le Maire de Denain par M. A. Castiau, directeur des travaux de la Cie d'Anzin. La même lettre, datée du 28 Mai 1838, fait également mention des traces de la Bataille de Denain, qui avaient été précédemment trouvées lors de l'établissement du canal de garage à proximité de la fosse Villars. « Vous le savez, Monsieur le Maire, aucun tombeau (3), aucune pierre ne nous rappelle la mort du comte de Donat qui se noya en traversant l'Escaut ; mais aussi quelle quantité d'ossements, de fers de chevaux, n'avons-nous pas trouvés, particulièrement dans les tailles du canal de garage pour charger les bateaux de la Compagnie, vers l'ancien Escaut, à l'endroit même que le maréchal Villars indiqua comme ayant été le plus funeste aux Alliés (?) ».

« On reconnaît facilement les fers des chevaux des Alliés, à leurs rainures ; j'ai remarqué que tout ce qu'on a trouvé dans la tourbe, ossements, armures, fers de chevaux, était bien conservé. Il en était rarement de même dans l'argile. »

Divers journaux du 25 Octobre 1838 annoncent qu'à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer de Denain, MM. les Régisseurs de la Cie des Mines d'Anzin ont fait distribuer à tous les ouvriers de la Cie les mêmes gratifications qui sont données le jour de la Sainte-Barbe, fête des Mineurs.

Les premiers wagons à voyageurs ne bénéficiaient pas du confort moderne : c'étaient de simples plateformes sur lesquelles on plaçait des bancs et même des chaises. On les couvrit aussi de toiles, ce qui, les jours de pluie, n'empêchait guère les voyageurs d'être trempés comme une soupe. Le chemin de fer fut

(1) C'est à Fresnes, près de Condé, que la Cie des Mines d'Anzin fit monter, en 1732, la première machine à vapeur de France. L'arrondissement de Valenciennes devait être, par la suite, celui où la plus grande force de vapeur est appliquée.

(2) On peut relever cette coïncidence que le premier mécanicien des chemins de fer français fut Adrien Poncet, né à Valenciennes en 1815. Il prit sa retraite en 1880.

(3) Un tombeau ne pouvait d'ailleurs convenir, puisque le comte Dohna fut enterré à Mons. Et puis, le comte Dohna servait contre la France, — particularité que M. Castiau paraissait ignorer aussi.

longtemps considéré comme le premier en date en France. « Il est curieux de noter que l'on doit précisément cette première installation en France à une Compagnie dont un des administrateurs, M. Thiers, était l'ennemi des chemins de fer (sic) ». Il faut noter que M. Thiers ne fut pas le seul ennemi des chemins de fer : pendant longtemps encore, on fit le trajet à pied de Denain à Valenciennes, d'abord pour économiser huit sous, et, ensuite, pour ne pas être cahoté.

De vieilles personnes avaient conservé aussi le souvenir des chapeaux, qui, souvent, s'envolaient dans les champs. Ce désagrément ne fut pas le seul : le chemin de fer, inauguré en Octobre, devait bientôt voir la neige. Mais, grâce à M. Adolphe Castiau, directeur des travaux du jour à Denain, les trains circulent quand même : un journal du 29 Décembre 1838 dit : « Malgré la neige qui vient de tomber en abondance, la circulation sur le chemin de fer de Saint-Vaast à Denain n'a été ni interrompue, ni retardée. Avant le premier départ du matin, le waggon-balayeur, de l'invention de M. Ad. Castiau, ingénieur de la Cie d'Anzin, a parcouru toute la ligne et balayé la neige amassée sur les rails, — après quoi les convois de la journée ont marché comme d'habitude. »

C'est en ces années où la vie industrielle s'empare fortement

de la région, que va commencer à se manifester le génie de Carpeaux, né à Valenciennes en 1827. Carpeaux avait des amis à Denain, où on le vit parfois venir dans sa jeunesse. Florian-Parmentier, écrivain valenciennois, auteur d'un livre sur le célèbre sculpteur (Carpeaux, sa vie, ses œuvres, — Louis Michaud, éditeur, Paris), a, dans des pages curieuses, voulu établir que le tempérament tenace et divers de Carpeaux tient, en partie, aux manifestations de la vie nouvelle qui s'instaurait dans la région : il établit très nettement une relation entre le caractère de son héros et l'ambiance, le pays... « Le grand artiste naquit juste au moment où la ville allait prendre, au point de vue industriel, un essor, un développement décisifs. Jusque-là, fabriques, forges et métiers n'avaient guère été que des entreprises particulières, et l'on n'avait connu qu'une seule grande agglomération, celle des cloutiers de la manufacture royale de Marly. Tout à coup, les mines d'Anzin rénovent leur système d'installation ; les sucreries de betteraves se créent partout ; un premier atelier de forges et laminoirs s'établit à Raismes-lez-Valenciennes (1824) ; on construit la grande usine du Pont de Trith ; les hauts-fourneaux font leur apparition dans la région (1835) ; puis, c'est le tour des chemins de fer ; et, en 1849, se fonde la colossale Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et d'Anzin ».



CHAPITRE ONZIÈME

LA GENDARMERIE A DENAIN. — CRÉATION D'UN OCTROI. — DENAIN, LE « SAINT-ETIENNE DU NORD ». — AGRANDISSEMENT DU VILLAGE : SA TRANSFORMATION EN VILLE. — LES USINES MÉTALLURGIQUES ET LEUR PRODUCTION. — ON RECHERCHE LE MINÉRAL DE FER DANS LA RÉGION. — UN CERCLE LITTÉRAIRE A DENAIN. — L'ILLUSTRE J.-F. CAIL FONDE A DENAIN DES ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES. — LES PREMIERS MOUVEMENTS DE GRÈVE A DENAIN. — HENRI HARPIGNIES, LE CÉLÈBRE PEINTRE, HABITANT DE DENAIN. — LA MUSIQUE A DENAIN. — CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE. — DENAIN VEUT DEVENIR CHEF-LIEU DE CANTON. — LES ÉVÈNEMENTS DE 1848. — DÉCADENCE MOMENTANÉE DE DENAIN.

En 1839, l'Enclos des Dames de Denain, — dont le château ne cesse d'être appelé « le Chapitre » — change de propriétaire. Il était devenu, en 1825, la propriété de M. Rhoné, de Valenciennes. Il est cédé, en 1839, pour le prix de 310.000 francs, à M. Le Bret, régisseur gérant de la Cie des Mines d'Anzin, qui, à sa mort, en 1869, devait le laisser à son fils, M. Charles Le Bret. Celui-ci est mort en 1913 au Chapitre, qui est devenu la propriété de ses neveux, puis a été revendu par ceux-ci, en 1924, à la Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Etablissements Cail.)

Comme conséquence de l'agrandissement incessant de Denain, une caserne de gendarmerie avait été installée rue de Douai. Peu de temps après, en 1839, elle est transférée rue de Paris, au milieu des champs. Elle était entourée d'une palissade, et la grand'porte avait vue sur la rue de Villars. M. Montuelle dit qu'une « perche à l'oiseau » se trouvait juste en face de l'entrée.

Le premier brigadier s'appelait Lebrun. Les gendarmes avaient l'habit, le baudrier jaune et le bicorne, — tout ce qu'il fallait pour faire honneur à la ville naissante. Le brigadier avait raison d'exiger une bonne tenue de la part de ses hommes.

Les ouvriers anglais, qui avaient mis en marche l'industrie métallurgiques, étaient très nombreux à Denain. Il n'existait alors que deux seules brasseries dans la commune : la brasserie Lepoivre (1) et la brasserie Lompret. Celle-ci était située près des Forges, et il paraît que les Anglais, grands buveurs de bière, ne contribuèrent pas peu à faire prospérer le commerce de cette boisson.

C'était l'époque des premiers bals. La jeunesse aimait à se réunir, pour danser, au « Cheval Blanc », ainsi que chez « Le Marteleur » et chez « Jules Labbé ».

(1) Déjà située dans la vieille et solide ferme, de caractère si remarquable avec son toit à pente rapide, occupée, rue de Villars, par la brasserie de M. Dubois-Vaast.

En 1839, les fortifications de Bouchain sont l'objet de remaniements importants. Des compagnies de discipline — qui, par ailleurs, organisèrent des soirées théâtrales, — furent chargées des travaux, qui durèrent plusieurs années. Elles étaient arrivées vers 1835 dans la capitale de l'Ostrevant.

C'est en 1839 que naît, à Bouchain, Théophile-Louis-Henry Wyart, qui devint abbé de Cîteaux et général des trappistes du monde entier. Bouchain voit arriver dans ses murs, vers la même année, Léon Chotteau (1), né à Saint-Quentin en 1838. Léon Chotteau était fils de marimers : Bouchain, où il fréquenta l'école dès son plus jeune âge, fut sa ville d'adoption. Il devint un publiciste très remarqué : on lui doit de nombreux livres sur l'Amérique, qu'il habita et sut étudier savamment : *La Constitution et les hommes d'Amérique* ; *Le nouveau Tarif américain devant le Sénat de Washington* ; *Mes Campagnes aux Etats-Unis* (1878-1879) ; *La Guerre de l'Indépendance* (1775-1783) ; *Les Français en Amérique* (1876, avec préface d'Edouard Laboulaye).

Vers 1840, à Denain, M. Briastre ouvre une école, qui comptait jusqu'à 100 et 150 élèves. Installée d'abord dans la rue Desandrouins, elle fut transférée rue de Villars. Elle devait être fermée par M. Briastre lui-même aux environs de 1858.

C'est également vers 1840 que, suivant un article paru dans le *Petit Parisien*, en Octobre 1909, sous la signature de Jean Frolo, un nouveau groupement religieux se forma à Denain. Les « baptistes », qui s'étaient organisés aux Etats-Unis, faisaient une active propagande. « Vers 1840, un certain Villard avait été chargé par les associations américaines, de faire chez nous de la propagande, et il créa des groupes à Denain, La Fère, Chauny, etc... Mais le succès ne répondit pas à ses efforts.

(1) Léon Chotteau fut inhumé à Bouchain en 1895. Sa veuve vint ensuite se fixer à Denain, où se trouvent encore des parents du distingué publiciste.

et lui-même porta le coup fatal à la jeune église en édictant un règlement si sévère qu'il n'en fallut pas davantage pour mettre en fuite les meilleures bonnes volontés ». Un temple devait bientôt, cependant, être construit à Denain, où les adeptes ne se découragèrent pas.

Le 14 Septembre 1840, la garde nationale de Denain nomme ses gradés. Les deux subdivisions de Denain et de Wavrechain-sous-Denain — fusiliers et sergents — formaient alors une seule compagnie.

En 1840, les demandes de concession des mines houillères en pays d'Ostrevant sont nombreuses. Mais le Gouvernement n'accorde que la concession d'Azincourt (870 hectares, 29 décembre 1840), et une concession plus étendue à la Compagnie d'Anzin. Azincourt reçut en outre, vingt ans plus tard (15 février 1860), une attribution supplémentaire de 1302 hectares.

L'aspect de la région se modifiait peu à peu sous la poussée de l'essor industriel, et les souvenirs de guerre disparaissaient un peu à la fois. Mais, en 1840, dans la commune de Lourches, acquise depuis une dizaine d'années à l'industrie minière, on découvre les traces du combat livré, dans la matinée du 24 Juillet 1712, entre l'avant-garde française et les troupes de Milord Albemarle, sorties du camp de Denain. Des fouilles exécutées autour de la Chapelle Saint-Martin, à l'endroit où se trouvait le village de Saulx, mettent à jour de nombreux ossements, des projectiles et des armes. Il est vrai que, selon M. l'Abbé A. Gavelle (*Histoire de la Ville de Lourches*), les Français auraient enterré, après le 24 Juillet, à Lourches, Saulx et Neuville, 1500 cadavres retirés de l'Escant.

En 1840 aussi, une concession houillère se constitue à Hasnon, le vieux village que son abbaye avait rendu célèbre. Cette concession sera rachetée, en 1843, par la Cie des Mines d'Anzin. L'ancien Ostrevant, de plus en plus, se consacre à l'extraction du charbon, et, en 1866, on exploitera aussi la houille à Haveluy, l'ancien petit village soumis autrefois à l'autorité des Dames de Denain.

En 1841, deux nouveaux puits de mine sont creusés à Denain : la fosse Joseph Périer (en Avril) ; la fosse Ernestine (en Juin).

C'est en 1841, le 21 Août, qu'on établit un octroi à Denain, conformément à l'ordonnance qui approuve cette installation. La première année, il rapporte environ 20.000 francs. Soixante ans après, l'octroi rapportait annuellement plus d'un demi-million. La création de cet octroi aura, sur les destinées de l'ancien village des chanoinesses, une influence considérable. Les recettes permettront bientôt de bâtir une Mairie, et à ce moment-là, Denain essaiera de briser la tutelle de Bouchain qui, en 1841, n'a que 1401 habitants, alors que Denain en compte 5144. Mais combien Denain subira d'épreuves avant d'être, suivant son incessant désir exprimé pendant quarante années, érigé au titre de chef-lieu de Canton !

En 1841, une innovation industrielle — qui, par la suite, devait avoir une importance considérable — est réalisée à Denain. C'est dans cette usine, en effet, que l'emploi des flammes qui se perdaient par la cheminée des fours, essayé quelques années auparavant à la forge de Raismes, est devenu pratique pour la première fois. Par la suite, on épargna ainsi complètement la houille qu'on employait au chauffage direct des chau-

dières. Deux ans après, notamment, l'emploi de ces flammes perdues permettait de réaliser de sérieuses économies.

En 1842, au mois de Mai, on établit la fosse Chabaud-Latour. C'est le treizième puits creusé à Denain depuis 1826, et il faudra attendre jusqu'en 1849 avant d'ouvrir une nouvelle mine.

C'est vers 1842 que l'on bâtit, dans la rue de Paris, à peu de distance de la gare de Denain-Mines, — seule gare de l'époque, — le temple protestant, que l'on consacra à la secte des Baptistes. Cette construction fut réalisée sur la proposition de M. Chabaud-Latour, administrateur de la Compagnie des Mines d'Anzin. On le rebâtit une trentaine d'années plus tard. Le curé de Denain était alors M. C. Bonte (1832 à 1843), qui eut pour successeur M. L. Lécardez (1843 à 1863). A M. Lécardez devait succéder M. Pouillaude (1864 à 1867).

L'octroi, qui fonctionne depuis 1841, donne des résultats satisfaisants. Une publication d'Octobre 1842 relate les progrès accomplis par Denain : « Il n'y a peut-être pas, en France, de localité dont l'importance se soit augmentée d'une manière aussi rapide que celle de Denain. Il y a dix ans, on y comptait à peine quelques cents habitants ; aujourd'hui, Denain a plus de cinq mille âmes. On y a établi un octroi, et la première année a donné un revenu de vingt mille francs. On va voir que la bière doit tenir une large part dans ce produit ; car, sur ces vingt mille francs, le vin n'a payé que 180 francs et le vinaigre seulement trente-six francs. La position exceptionnelle de Denain sous le rapport du combustible, son transport par fer et par eau, le nombre et l'importance de ses usines, en fera dans quelques années, peut-être, le Saint-Etienne du Nord ».

Quelques jours après la publication de cet article, a lieu, dans la première quinzaine du mois d'Octobre, la fête patronale du « village ». C'est une occasion, pour la même feuille, de faire un nouvel éloge de la transformation subie de jour en jour par Denain. « La fête patronale de l'industrielle commune de Denain a eu lieu dimanche dernier et jours suivants, avec un concours de monde qui augmente chaque année. Cette fête, qui paraît devoir durer toute la semaine, prend plus d'extension encore à cette époque à cause de l'affluence de la population flottante de la commune, composée de tous les bateliers réunis dans les docks de la Compagnie d'Anzin, qui attendent leur tour de chargement, et des ouvriers des environs attachés aux usines et qui fêtent le patron de Denain comme le leur. L'accroissement de cette commune est, comme nous le disions dernièrement, une chose des plus remarquables. Le prix des terrains à bâtir s'élève d'une manière fabuleuse. Le produit de l'octroi, bien qu'établi seulement depuis l'année, ira au moins à 25.000 francs et ne pèse cependant que d'un franc cinquante centimes sur chaque tonne de bière. Il est vrai qu'il s'en débite 18.000 hectolitres par an à Denain. Le produit de cet octroi va permettre à la commune de bâtir incessamment une maison d'école, une mairie et un bâtiment de l'octroi municipal. »

On remarque l'importance que cette consommation de la bière doit avoir sur les destinées de Denain. Sûrement, les ouvriers anglais venus pour travailler aux usines métallurgiques contribuent pour beaucoup à cette consommation considérable, qui donnera bientôt à Denain, par les revenus qu'elle produit, la possibilité de rejeter son nom de village pour devenir une ville ; mais il faut reconnaître à chacun son mérite et affirmer :

que les ouvriers français furent pour beaucoup aussi dans cet accroissement de richesse dont le commerce devait bénéficier !

En 1843, l'*Echo de la Frontière* tenait à relever cette progression de Denain. Ce journal avait déjà, deux ans auparavant, noté qu'il y avait plus de 5.000 habitants contre 1200 seulement en 1827. C'est en cette même année que cette publication indique qu'il va être bâti à Denain un hôtel-de-ville sur les plans de M. A. Grimault.

Il faut dire que l'industrie métallurgique, qui allait être bientôt renforcée par la venue des Ateliers de Constructions Cail, fonctionnait parfaitement. Les procédés les plus ingénieux y étaient employés. En 1843, à l'usine de Denain, écrivait M. Comte, ingénieur des mines, « trois machines à basse pression, représentant ensemble une force de 140 chevaux à peu près, sont alimentées par onze générateurs chauffés à l'aide des flammes perdues de treize fours à puddler et de deux fours à réchauffer, sans que la consommation de ces fours ait été augmentée... » L'emploi des flammes perdues faisait donc ainsi réaliser une économie importante.

Grâce aux vingt fours à puddler que possédait Denain, — qui n'en avait que huit quelques années auparavant, — la quantité de fer livrée au commerce dans la région fut sensiblement accrue.

On vantait alors la position topographique de l'usine de Denain, laquelle, « placée sur le bord de l'Escaut et à proximité des fosses qui lui fournissaient la houille, marchait dans de très bonnes conditions. »

Vers la même époque, on avait tenté, à Ferrière-la-Grande et à Denain, le soufflage à l'air chaud dans les hauts-fourneaux ; mais cette modification n'ayant pas donné les résultats attendus, on continuait à souffler à l'air froid. On ne se servait pas alors, à Denain, des gaz recueillis au « gueulard » des hauts-fourneaux ; mais on pratiquait déjà des essais, encore peu concluants, pour employer les flammes des fours à coke.

Le haut-fourneau était particulièrement cité pour sa grande augmentation du produit journalier, due à un emploi avantageux de la force motrice. Ce haut-fourneau n'avait pu donner, jusqu'en 1840, que 7.000 kilogs de fonte d'affinage par vingt-quatre heures. Ce tonnage était de 11.500 kilogs en moyenne vers 1843, avec l'emploi de la même machine soufflante.

Le rapport de M. l'Ingénieur au Corps Royal des Mines prévoyait que le nombre des hauts-fourneaux au coke n'augmenterait pas dans le département, « le manque de minerai devant être d'ailleurs un obstacle à la création de tout établissement nouveau. » Ce mémoire ajoutait : « Il nous paraît donc qu'en 1844, lorsque le second fourneau de Denain et peut-être celui de Ferrière seront en activité, la production de la fonte au coke aura acquis le plus grand développement qu'il lui soit possible de prendre. Sous ce rapport, on pourra considérer ses progrès comme accomplis. »

Dans le domaine de la Science, il est prudent de ne pas faire trop de prophéties.

En 1912, les six hauts-fourneaux installés à Denain produisaient journellement plus de 800.000 kilogs de fonte. Mais l'on peut se demander ce qu'aurait dit le savant rapporteur de l'an 1843, si on lui eût alors laissé prévoir que, par exemple, en

1928, quatre hauts-fourneaux de la Société de Denain-Anzin installés à Escaudain, produiraient journellement 1.200 000 à 1.400.000 kilogs de fonte, — présage d'une production plus extraordinaire dans l'avenir ; un seul de ces fourneaux a donné jusqu'à 630.000 kilogs sur 24 heures. C'est un peu loin de 7.000 kilogs de 1840 !

Toutefois, l'auteur de ce rapport laisse envisager une grande part de vérité quand, en 1843, il déclare que les forges et fourneaux de Denain sont les seuls établissements du département qui présentent quelques chances d'avenir et de prospérité. La région de Denain-Anzin avait, d'ailleurs, trop de tradition dans son histoire métallurgique pour ne pas vouloir progresser. La première fonderie en seconde fusion du département du Nord avait, en effet, été établie, en 1734, au Mont d'Anzin, entre la porte du Moulin Noir et le village d'Anzin, peu d'années après la découverte et l'exploitation du charbon dans les environs. Cet établissement d'Anzin, qui produisait 2.500 kilogs de moulage par 24 heures, avait principalement pour but de refondre le vieux matériel de guerre, — notamment les anciens boulets, — que les Anglais venaient, auparavant, racheter dans nos contrées. Cette usine d'Anzin fut longtemps la seule fonderie de notre département : elle employait surtout des ouvriers anglais et travaillait pour le service du roi. On y faisait les projectiles de guerre qui, avant l'installation de cette usine, étaient expédiés en Flandre, dans les places fortes, par les fonderies de Champagne (1). En ce temps-là, les transports par terre étaient de 15 sols par millier pesant et par lieue (de 5 kilomètres ; probablement), soit 30 centimes par tonne et par kilomètre.

Dans le même rapport, M. L. Comte rappelait qu'on a découvert, en 1835 ou 1836, à Marchiennes et sur quelques points de l'arrondissement de Valenciennes tels que Wallers et la forêt de l'*Hermitage* (?), de la mine de fer pour l'alimentation du fourneau de Denain ; mais cette mine, d'une nature phosphoreuse, n'a pu être utilisée, et depuis plusieurs années elle a dû être abandonnée.

C'eût été l'idéal pour les Forges de Denain, qui prenaient le charbon sur place, que de pouvoir trouver aussi le minerai dans la région. Mais il ne devait pas en être ainsi.

La même étude dit que le haut-fourneau de Denain est alimenté en partie, vers 1842-1843, par des minerais du Boulonnais : le fait est rappelé aussi en langage esperanto en 1905, dans la brochure publiée à Boulogne, où se tenait le « la universala Kongreso de Esperanto » (Premier Congrès Universel d'Esperanto). Cet ouvrage, où il est curieux de retrouver le nom de Denain, parle du village de Wimille (Pas-de-Calais), où l'on a extrait du minerai destiné aux Forges de Denain et d'Anzin. Le texte dit : « Wimille estas iom industria oni ekstraktas tie ferstonojn por la Kompanio de fandejoj kaj de forgejoj de Denain kaj Anzin (1) ». La traduction de ce passage est facile : « Wimille est quelque peu industriel : on y extrait du minerai de fer pour la Compagnie des Fonderies et des Forges de Denain et d'Anzin ».

(1) Rapport (1843) de M. L. Comte, Ingénieur au Corps Royal des Mines.

(1) Les désinences des verbes au temps présent étant en *as* et les temps passés en *is*, il aurait fallu *estis* et *ekstraktis* au lieu de *estas* et *ekstraktas*. En effet, depuis longtemps, les hauts-fourneaux de Denain ne s'approvisionnaient déjà plus à Wimille.

C'est en 1843 que l'ancien petit village de Saulx, qui avait été brûlé dans la matinée du 24 Juillet 1712, cessera d'exister légalement. Une ordonnance royale du 22 Juillet porte une nouvelle délimitation des communes d'Escaudain et de Lourches. Une partie du territoire d'Escaudain est passée à Lourches et vice-versa. Escaudain ne touchera plus l'Escaut. Mais le nom de Saulx est encore employé par le peuple pour désigner une partie de Lourches, où l'on voit encore des bornes de l'ancien petit village avec l'inscription : SA. Une première fosse à charbon avait été établie en 1833 à Saulx, où, en 1839, en construisant une maison, on découvrit les fondations de l'Eglise et de

autre forme de la garde nationale — est organisée à Denain. Son effectif est d'une soixantaine d'hommes commandés par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant désignés par le vote. La Compagnie des Sapeurs-Pompier dispose d'abord d'une seule pompe à incendie ; mais comme le dit une note de M. Baudry, ancien directeur de l'école de la rue de Villars, « les établissements industriels se faisaient un devoir de lui prêter leurs pompes ». En 1843, il existait à Denain une société d'harmonie : le « capitaine de musique était M. Boissau ; le directeur de musique, M. Boilly. Cette Société sollicite un secours du Sous-Préfet. ».



Le peintre Harpignies, ancien agent des Forges de Denain

(Peinture de Lucien Jonas).

nombreuses traces de la bataille de Denain. En 1837, une fosse à charbon avait été aussi établie dans la pièce de terre d'Escaudain dite le Hameau.

En Septembre 1843, une subdivision de sapeurs-pompier —

A cette époque, les wagons de charbon en provenance des nombreux puits d'extraction descendaient assez librement jusqu'au rivage de la gare d'eau, par des voies ferrées qui traversaient Denain en tous sens. Vers le mois de Février 1843, « on munit chaque wagon d'une cloche qui sonne très fortement lors-

que ces voitures sont en mouvement, de telle façon que toute personne qui devra traverser ou suivre les divers embranchements du chemin de fer qui sillonnent le territoire de Denain ne pourra être surprise par les convois, se trouvant ainsi avertie — comme le dit un journal régional, — par deux sens à la fois, la vue et l'ouïe. »

Les Forges et Fonderies de Denain, autorisées par ordonnances royales des 17 Octobre 1835 et Février 1838, s'étaient d'abord formées sous la raison sociale Dumont-Serret et Cie. Cette firme devient Serret, Lelièvre et Cie, à la suite d'une pétition en date du 12 Mai 1843. Cette nouvelle Société est composée de M. Georges Serret, père, banquier ; Isidore Charpentier-Odelant propriétaire ; Charles Lelièvre, propriétaire, tous trois domiciliés à Valenciennes, et de MM. Harpignies et Blanquet, fabricants de sucre indigène, à Famars, près de Valenciennes. Ce nom d'Harpignies est significatif : le grand peintre Henri Harpignies, né en 1818, — qui, en 1914, émerveillait encore tous ses amis par sa verte vieillesse, — vient habiter Denain vers 1843 et prend le titre de représentant des Forges de Denain. Une de ses toutes premières aquarelles représente une vue des Etablissements métallurgiques où le célèbre artiste devait occuper cet emploi qui laissait peu deviner quel avenir le sort lui destinait.

Mais Harpignies devait fuir le ciel de Denain, qui, de plus en plus, se couvrait de fumées et de vapeurs. Il devait quitter ces campagnes, jadis si vertes et si blondes, sur lesquelles les usines et les fours à coke commençaient à jeter leur fine poussière noire.

Pour la gloire de l'Art, celui que sa robustesse devait faire comparer à un chêne, partit vers Paris. Il produisit, peu à peu, une œuvre unique par sa vigueur, sa justesse de tons et sa solidité d'expression. Il devint l'ami de la jeunesse intellectuelle de son époque : des Murger, Noriac, Scholl, — et, sous le ciel de la banlieue parisienne, il se sentit plus apte pour la grande tâche artistique qu'il allait créer.

Attiré par les ciels lumineux, il devait laisser le soin de peindre nos ciels brumeux, où flottent des poussières de houille, à son jeune ami Lucien Jonas, né à Anzin, l'artiste le plus caractéristique de notre région, qui, — plus de soixante ans après le moment où le grand peintre quitta les plaines d'Ostrevant, — réussit si merveilleusement le portrait Henri Harpignies. Cette toile émouvante, qui représente le maître devant un tableau dont il a peint lui-même le paysage, obtint le Prix National et restera comme l'un des plus beaux tableaux modernes.

Et quand il eut quatre-vingt-dix ans, le 10 Juin 1909, Harpignies eut la satisfaction, au cours du banquet qui lui fut offert à cette occasion, de voir accourir à Suresnes un enfant de Denain qui lui portait l'hommage de la ville noire, qu'Harpignies avait d'ailleurs revue, peu de temps auparavant, lors de l'inauguration du monument de Lourches (Statue de Charles Mathieu, par Corneille Theunissen). Et ce fut sûrement l'hommage ému du poète mineur Jules Mousseron qui fut le plus doux au cœur du vieux maître paysagiste...

*« A Denain, Harpignis a cor des connaissances,
Et les pus vieux D'naisiens conservent l' souvenir
Du modeste employé des ancienn's forg's de D'nain,
Dévenu l' grand artist' qu'a marché si bon train. »*

*Mi-même, in m'in parlot quand j'étois cor tout gosse,
Et souvint j' pinse à li in arvénant del fosse,
Près du Salon des Arts, duss' qué, du temps passé,
L' jeune Henri Harpignies allot souvint danser. »*

Harpignies, en remerciement, remit à Jules Mousseron une aquarelle, — absolument unique, celle-là, — qu'il a peinte le jour de sa quatre-vingt-dixième année.

Signature manuscrite de Jules Mousseron à l'attention de Harpignies.

Autographe d'Harpignies dans les dernières années de sa vie

La robustesse du grand peintre, né dans ce pays de Famars où luttèrent les Nerviens vigoureux, faisait l'admiration de tous. En 1914, à l'âge de 95 ans, il répétait encore : « Huit couleurs seulement : cobalt, vert véronèse, émeraude, blanc d'argent, ocre jaune, rouge, sienne naturelle, sienne brûlée ! Ocre jaune... Oh ! cette couleur surtout ! C'est la couleur du soleil ! Allons retrouver ce soleil que cachent ici les maisons et les murs ! Allons retrouver les arbres, les feuilles, les sources !... La route est toujours libre : « Allons peindre d'après nature ! » Et, bouclant sa malle, il prenait le chemin de l'Yonne, vers sa propriété de Saint-Privé, où il mourut pendant la grande guerre, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans.

Un nouvel article élogieux sur l'étonnante prospérité de Denain paraît dans une feuille de Novembre 1843 et révèle, entre autres nouvelles, le fait tout au moins inattendu : c'est que Denain possédait un Cercle Littéraire en 1843. Il n'est pas étonnant que, comme conséquence d'une telle innovation, le village de Denain reçoive, en baptême, le nom de ville ! *Sic orta est gloria mundi...*

« La ville de Denain, car l'on peut maintenant donner le nom de ville à cette commune devenue si populeuse depuis quelques années, prend de jour en jour plus d'importance. Le grand établissement métallurgique, qui occupe un des côtés du dock principal, double en ce moment ses constructions ; d'autres bâtisses considérables se terminent dans la commune devenue aujourd'hui un grand foyer de population. Un octroi, récemment établi d'après des tarifs très doux, donne déjà des revenus communaux importants. Denain a son port, son marché public, sa brigade de gendarmerie, ses cafés et auberges, et plusieurs ressources qu'on n'obtient guère que dans les villes. On y trouve même déjà un Cercle littéraire, formé par souscription, où s'assemblent les principaux habitants et fonctionnaires pour y lire les journaux, causer et jouer. Ceux qui auraient quitté Denain il y a sept ou huit ans, et qui le reverraient aujourd'hui, ne pourraient comprendre comment un village de 7 à 800 âmes a pu, en si peu de temps, se transformer en une ville de 6.000 habitants. C'est l'industrie qui a accompli ce prodige ».

Denain devait avoir aussi, en dehors de son marché, une foire aux bestiaux, autorisée les 12 et 22 de chaque mois ; mais elle devait cesser par la suite, faute de marchands et d'acheteurs. La puissance industrielle — puissance tentaculaire, comme disait Verhaeren — devait peu à peu se développer au détriment de la vie agricole.

Au début de 1844, tout le passé préhistorique de la région, récemment fouillé dans ses mystères par le travail du mineur, se manifeste par d'assez curieuses constatations. Un journal relate que des ouvriers mineurs, occupés à enfoncer un puits d'extraction à Denain, près du Chemin d'Haveluy, ont rencontré à 72 mètres de profondeur, au milieu d'une nappe d'eau et de sable mouvant, une grande quantité de coquillages de mer et de morceaux de bois dont il serait difficile de déterminer la nature. Ce bois, assez bien conservé et solide tant qu'il est dans les entrailles de la terre, tombe en poussière aussitôt qu'il reste exposé à l'air extérieur. On le trouve placé assez régulièrement par couche, et il devient de plus en plus abondant à mesure qu'on avance entre le levant et le midi. Il paraîtrait, au dire d'anciens mineurs, que de pareilles trouvailles auraient été faites, dans des temps reculés, dans certaines fosses d'Anzin. Il serait opportun, dans l'intérêt de la science géologique, de faire examiner ces débris par des naturalistes, avant que la fosse avale-resse dans laquelle ils se trouvent soit entièrement cuvelée et approfondie. »

Mais les recherches de ce genre ne font guère songer la population, qui se livre tout entière aux travaux de développement industriel dont Denain est l'objet. La construction d'un grand atelier de constructions mécaniques avait été résolue, et, le 14 Octobre, s'ouvre à Denain, dans l'exécédent du chantier de la Cie d'Anzin, une succursale de la maison Ch. Derosne et Cail.

Le premier directeur local des Ateliers de Denain devait être Jacques Cail, ancien ouvrier, frère du célèbre Jean-François Cail.

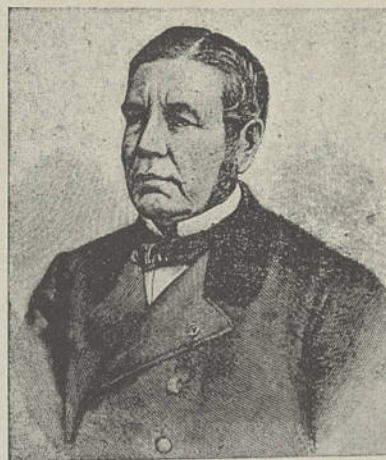
C'est en cette même année 1844 que Jean-François Cail publie, avec son associé Derosne, un ouvrage intitulé « De la fabrication du sucre aux colonies et des nouveaux appareils proposés à améliorer cette fabrication ».

Le chimiste Louis-Charles Derosne, né en 1780, avait fondé à Chaillot, près de Paris, en 1812, un atelier de chaudronnerie. Vers 1824, il prit comme contremaître un de ses ouvriers, J.-F. Cail, qui, en qualité de chaudronnier, était venu de Châtillon (Deux-Sèvres), où il était né en 1804.

Jean-François Cail était ce qu'on appelle, dans le métier, un « dégourdi ». Il aida considérablement Derosne dans la fabrication et le perfectionnement des appareils de distillation, et, bientôt, associés tous deux, ils agrandirent dans de vastes proportions le modeste établissement du début.

En 1834 et en 1835, ils prirent des brevets pour des appareils de distillerie. Mais l'instant était devenu décisif pour les établissements de construction mécanique : les industries nouvelles apparaissaient, les chemins de fer prenaient naissance, et une activité inconnue jusque là était réservée à cette partie de l'industrie.

Derosne et Cail adjoignirent alors, à leurs constructions premières, la construction de chaudières à vapeur. En 1841, ils avaient établi à Poissy un atelier qui, bientôt, était devenu insuffisant. Pour donner à leurs installations toute l'extension indispensable, ils transfèrent leurs établissements à Grenelle en 1844, année où, en même temps, ils fondaient les Ateliers de Denain (1).



J.-F. Cail

Mais Charles Derosne meurt en 1844, et les ateliers deviennent la propriété de J.-F. Cail. La création de la succursale de Denain apporte une cause nouvelle d'activité dans la courageuse cité, qui se trouve gênée pour recevoir tous les ouvriers spéciaux attendus en grand nombre pour fabriquer, dans les nouveaux ateliers, non seulement des chaudières de locomotives, mais des appareils de sucrerie pour la région du Nord, ainsi que de grosses pièces de forge. On s'occupe, en Octobre 1844, de préparer des logements pour recevoir les ouvriers attendus. Un journal annonce que ces circonstances augmentent tellement l'importance de Denain, qu'on a reconnu que l'établissement d'un bureau de poste aux lettres y est devenu nécessaire !

Le service de la poste fut longtemps assuré par le bureau de Valenciennes. Avant l'établissement du chemin de fer de la Cie d'Anzin, le service des postes se faisait à Denain par un courrier spécial qui venait de Bouchain et dont la fonction constituait « le service de la malle-poste ». Dix ans après l'installation des Ateliers Cail, il n'y avait encore, d'ailleurs, qu'un seul facteur pour Denain ! (1)

Mais la « marche à l'industrie » se précisait mieux encore dans le village de Denain, où, peu à peu, auprès des fours à

(1) Ces établissements deviennent, en 1850, la maison J.-F. Cail et Cie. Ils prennent, en 1897, le titre de Société des Anciens Etablissements Cail, qui, en Décembre 1898, devient la Société Française de Constructions Mécaniques.

(1) Denain fut longtemps avant d'être desservi. Avant 1860, le courrier était pris en gare de Somain. Puis le courrier arriva en gare de Denain-Mines à trois heures du matin. Le bureau de poste établi rue de Villars desservait Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Haulchin, Prouvy-Thiant, Rouvignies et Wavrechain.

chaux, des fabriques de sucre, des brasseries et des moulins existants, venaient se grouper aussi les distilleries, salines, raffineries, ateliers de chaudronnerie, d'ajustage et de construction particuliers, baqueteries, petites forges, fabriques de pannes, scieries de bois et autres manifestations d'une activité remarquable, stimulée par la vue des grandes usines voisines. Et, pendant des années, les terres argileuses allaient, dans les saisons d'été et d'automne, voir s'ériger les oriqueteries fumantes, destinées à bâtir la cité en voie continue d'accroissement. Les briquetiers, venus surtout de la Belgique, alignaient des rangées de briques molles, dès les premières heures du matin ; et ces garçonnets et ces fillettes qui, incessamment, déposaient en tas, tout couverts d'argile eux-mêmes, les blocs destinés à la cuisson et protégés ensuite de la pluie par des paillassons, n'étaient pas les moindres participants à la construction de la ville naissante.

Denain, en 1844, attirait tellement l'attention, qu'il était question, au mois d'Octobre, d'y faire passer un nouveau chemin de fer de grande compagnie. Les journaux annoncent qu'« une compagnie est en voie de formation pour relier, par un chemin de fer, l'Alsace avec le Nord. Le chemin s'embrancherait à Reims et aboutirait à Denain, en passant par Soissons, Compiègne, Saint-Quentin et Cambrai. Il y aurait un embranchement de Compiègne à Creil. On suivrait, pour les travaux à effectuer, les études faites par M. Vallée depuis Creil jusqu'à Denain et celles faites par le Gouvernement depuis Compiègne jusqu'à Reims. » Il est probable qu'on ne trouva pas facilement les actionnaires pour la création de cette voie ferrée, qui n'aurait pas peu contribué, probablement, à hâter encore les progrès de Denain.

devait être donnée aux Forges de Denain à l'occasion de l'Exposition, et, par la suite, les établissements de Denain — forges, ateliers de constructions, verreries, etc., — devaient éprouver la liste des récompenses les plus hautes.

Une notice publiée en 1844 par M. L. Comte prenait, pour l'exemple du prix de revient le plus bas, « l'usine de Denain, qui, dans notre département, fabriquait avec le plus d'économie ». Cet opuscule rappelait que, lors de l'établissement de la ligne du Nord, les rails avaient été livrés par l'usine d'Anzin et par l'usine de Denain en concurrence avec d'autres établissements de France.

Une nouvelle école avait encore été établie à Denain : M. Minaux l'avait ouverte en 1844 (1). Fermée pendant quelque temps, elle devait être reprise de 1859 à 1864.

L'année 1845 se signale par une véritable prospérité pour l'usine de Denain, qui compte encore beaucoup d'ouvriers anglais sous la direction de M. Adeock. On construit des chemins de fer en Belgique, et toute l'industrie du fer ressent les bienfaisants effets de cette importance données aux voies ferrées, qui changent la face du monde. Une activité extrême se manifeste dans l'usine de Denain : on y établit un troisième haut-fourneau. Toutefois, la possibilité de trouver toujours du minerai en quantité suffisante est alors un sujet d'inquiétude. Une étude parue dans une publication de novembre 1845 dit que le nombre d'ouvriers utilisés dans la vaste usine de Denain se monte à mille ; mais on comprend, dans ce nombre, « tous ceux qui sont occupés, au dehors, à la recherche et au transport du minerai, partie importante des établissements à hauts-fourneaux ».



Les Forges et Laminoirs de Denain vers 1844

Les premiers succès viennent à Denain sous une forme nouvelle. Les journaux de Juillet 1844 n'avaient-ils pas annoncé que le grand établissement métallurgique de Denain était désigné pour figurer parmi ceux qui avaient obtenu des distinctions à l'occasion de l'exposition publique (1844) des produits de l'industrie nationale ? En 1849, une autre marque de satisfaction

et qui préoccupe vivement, en ce moment, tous les maîtres de forges des deux frontières (sic) ». On apprend par cette étude que les forges et hauts-fourneaux de Denain, bâtis d'abord « sur une grande échelle » au bord d'un des bassins de la Cie d'Anzin se trouvent maintenant trop resserrés dans leur empla-

(1) Cette école était située rue de la Paix.

ement primitif, grâce à l'extension prise par l'industrie du fer dans la contrée. Les produits de cette usine sont alors « très variés » et divisés en matières destinées au commerce et en objets réservés aux adjudications de chemins de fer.

« Dans la première catégorie, on remarque, outre les sortes ordinaires de fer en barres et en verges, des bandes à cercler dites fers spathés, d'une délicatesse et d'un poli rare, qui ont valu à cette usine une distinction honorable lors de la dernière exposition de l'industrie nationale, et des verges rondes de petit calibre d'une grande perfection, recherchées par les consommateurs et d'un usage excellent. Dans les produits de la seconde catégorie, l'attention se porte d'abord sur les rails à double champignon, formés de deux sortes de fer, l'un dur pour les parties qui reçoivent les efforts des roues, l'autre de moindre qualité pour la portion intermédiaire du rail ; ensuite sur des plate-formes tournantes d'un grand diamètre coulés d'un seul jet, et destinées aux stations des chemins de fer de l'État ; enfin, sur les tôles fines, traitées au charbon de bois, et devant servir à la chaudronnerie des locomotives. »

C'est en 1845, le 1er Décembre, que M^e Ghislain, notaire, adjuge à M. Meunier, propriétaire et maître-maçon à Valenciennes, la « Maison de Refuge des Dames de Denain », dernier débris de la puissance des chanoinesses. Un journal de l'époque relate que « cet immeuble, sur lequel repose plus d'un souvenir, est l'objet de l'attention de nombreux curieux et amateurs ».

Le mardi 25 Mai 1846, Napoléon Bonaparte, insuffisamment gardé par le porte-consigne Renard, prit la fuite de Ham. C'est à Saint-Quentin qu'il enleva sa blouse, que Madame Camus retrouva dans un champ. Il se dirigeait en voiture vers Valenciennes, où il devait prendre le train pour Bruxelles. C'est ainsi qu'il eut à passer près de l'obélisque de Denain, qui se trouvait sur sa route. Si l'on en croit un écrivain (1), c'est entre Cambrai et Valenciennes que le futur empereur, dont l'impatience avait égaré le conducteur de la voiture, fut l'objet, de la part de celui-ci, d'une riposte plutôt vive qui ne figure pas dans le Manuel de la Conversation ! Le passage de Napoléon Bonaparte dans le pays fut souvent commenté, et l'on assure qu'on y était averti de sa fuite... N'eut-il pas des chevaux de relais à la ferme de Thonville ?

Louis-Napoléon va prendre le train à Valenciennes pour Bruxelles. N'est-ce point la période des chemins de fer ? Le 16 Juin précédent, pour fêter la création du chemin de fer de Lille à Paris, Léopold, roi des Belges, et les deux princes français, le duc de Nemours et le duc de Montpensier, s'étaient précisément rencontrés à Valenciennes et étaient partis pour Paris. Quand les premiers trains passèrent dans la campagne, une brave femme du Nord ne dit-elle pas : « Les qu'vaux du train vont tell'mint vite qu'in n' peut pas in vir (voir) l' couleur ! »

Aucun trouble ne s'était produit à Denain depuis Juillet 1837. Le 4 Juillet 1846, un mouvement se produit chez les mineurs. Quatre escadrons de hussards, venant de Maubeuge, arrivent à Denain pour assurer l'ordre. L'infanterie est postée à toutes les fosses. Une note extraite des carnets de M. Montuelle indique

que les généraux Cavaignac, de Négrier et Lamoricière viennent rendre visite aux soldats.

Un recensement se fait en 1846, et accuse, pour Denain, 7272 habitants. La poussée industrielle avait accompli un prodige, puisque la population, en 1831, — année où, déjà, l'on extrayait le charbon à Denain, — n'était que de 1601 habitants. Et, à ces 7272 habitants de Denain, Bouchain, le chef-lieu de canton, ne pouvait en opposer que 1500. La population denainoise était à l'étroit. Certaines installations y faisaient vraiment défaut, et les journaux réclamaient la création de « salles d'asyles ».

Denain éprouvait le besoin de manifester, par des fêtes, son adaptation à un nouveau genre de vie. Le 1er Décembre 1846, au Salon des Arts, qui semblait si petit et si bas avant sa démolition par les obus soixante-dix ans plus tard, mais qui était alors le rendez-vous de la compagnie élégante du « tout-Denain », un premier bal de Saint-Eloi « fut organisé par les soins des Forges et des Ateliers Cail. Cette solennité avait deux présidents, qui étaient les directeurs des deux sociétés ». Malgré la population beaucoup plus restreinte qu'aujourd'hui, le spectacle dut être beau pour l'époque. Des décorations ornaient la salle du bal, et les abords du Salon des Arts étaient illuminés depuis la rue de Paris jusqu'à l'entrée des établissements métallurgiques. Le « Coron plat » et le Coron d'Orléans n'existaient pas encore : il n'y avait, sur le côté Ouest du « somptueux » Salon des Arts, que des terres labourées, des champs à perte de vue. Le pavé de la route n'avait alors que deux mètres de largeur.

Le célèbre peintre Henri Harpignies était, vers cette époque, un des danseurs assidus du Salon des Arts. Une vieille personne de Denain, Madame Florine Dubois, se rappelait encore, en novembre 1912, la politesse et l'affabilité du Maître, qui lui avait appris autrefois à valser, — en ce même Salon des Arts. Et précisément, au même moment, Harpignies exprimait au jeune violoniste Paul Ritte le désir de venir revoir Denain. La guerre empêcha le grand artiste de réaliser son vœu tardif.

Avec une candeur qui est touchante de la part d'un homme âgé de quatre-vingt-treize ans, le maître ajoutait : « Je crois que l'on me connaît peut-être un peu par là ! » La réponse ne fut pas longue à venir : « On vous connaît dans le monde entier ! » S'il n'eût été un grand peintre, Harpignies serait peut-être devenu un grand musicien. Vers 1843, on trouve que la Société d'Harmonie de Denain, « composée d'amateurs remplis d'excellentes dispositions », a pour directeur M. B. Petit ; pour sous-directeur, M. Lannoy, et pour capitaine M. H. Harpignies. Le grand peintre fut donc un des fondateurs des institutions musicales à Denain.

En 1843, M. H. Renard, ex-musicien de l'armée, offre ses services — ainsi que beaucoup d'autres candidats — comme chef de la Société philharmonique. Ses offres sont agréées : il reste chef de la musique de Denain jusqu'en 1847, date à laquelle un concours est ouvert pour son remplacement. On demandera alors « un chef connaissant la composition et pouvant enseigner le solfège ».

Les Archives Historiques et Littéraires du Nord de la France, en 1847, s'occupent aussi de Denain. L'érudit valenciennois Arthur Dinaux rappelait que le nom de Villars avait été donné

(1) M. Georges de Labruyère.

à la première fosse à charbon de Denain. Il disait que, non seulement, on voulait ainsi commémorer la bataille de 1712, mais démontrer que le Maréchal avait « laissé de bons et beaux souvenirs dans nos provinces flamandes ». Il disait même que ce nom de Villars était donné à une partie de Denain. « Récemment, on a donné le nom de Villars à une ville industrielle toute nouvelle, à la partie neuve de la commune de Denain, bâtie sur le champ de bataille où Villars sauva la France en 1712. Le hameau de Villars, qui compte aujourd'hui des docks, des forges, des puits à houille, des fabriques de machines à vapeur, et une armée de travailleurs intelligents, a choisi pour jour de sa fête patronale, de sa *ducasse*, comme on dit dans le pays, le 24 Juillet, glorieux anniversaire de la bataille de Denain : aussi, tous les ans, c'est fête à Villars, et ce devrait être fête dans toute la France ».

Ce n'était pas si mal pensé. Mais, plus tard, ce fut le 14 Juillet que l'on choisit comme fête nationale, et non le 24 Juillet. Même si, à Denain, l'anniversaire de la victoire put être désigné comme jour de la fête, la coutume ne s'en perpétua pas, et les puits de mine creusés à Denain par la suite empêchèrent ainsi, par les noms glorieux qui leur furent souvent donnés, — Jean-Bart, Turenne, Bayard, — de laisser pleinement le nom de Villars à la ville nouvelle.

Bouchain, la ville aux treize ponts, travaillait alors aussi... à sa façon, et reconstituait, en 1847, son église, qui avait été rebâtie, en 1615, par l'abbé de Saint-Amand-lez-Eaux.

On avait construit le « chemin en fer » de Denain à Saint-Vaast, puis à Abseon en 1835 et 1839 : c'est en 1848 que la Cie d'Anzin fait construire le tronçon d'Abseon à Somain. Péruwelz, sur la frontière belge, ne sera atteint qu'en 1874.

En 1847, plusieurs journaux de la Belgique et du Nord de la France (La Gazette de Mons, l'Echo du Nord, Le Mémorial de Valenciennes, le Courrier du Nord, etc.) annoncent qu'un concours est ouvert à Denain pour la place de chef de musique de la garde nationale : c'est M. Victor Bricout, chef de musique au 5^e régiment de ligne à Perpignan, qui obtiendra le poste en remplacement de M. H. Renard.

Denain, simple village, se transforme peu à peu, quoique ses rues deviennent boueuses pour la raison qu'elles ne sont pas pavées.

L'Octroi de Denain est comme un baromètre qui se contorme aux mouvements de la population. En 1844, il avait rapporté 22.238 f. 84.

Une majoration se produit encore pour les deux années suivantes, qui donnent 26.380 f. 73 et 31.457 f. 60. Cependant, la période n'est guère prospère pour la France. Un entrefilet d'un journal du 9 Janvier 1847 dit que « les résultats de cet impôt communal, qui ne compte que cinq années d'existence, sont en progression soutenue et dans une situation brillante, malgré les temps difficiles que nous traversons ».

D'ailleurs, l'argent rapporté par l'Octroi est bien employé. Denain se fait bâtir une maison commune. C'est en 1847 qu'a lieu l'inauguration de la mairie, — la mairie actuelle — bâtie sur l'emplacement de la ferme Louis Moura (anciennement ferme Payen). Avant cette date, la Mairie se trouvait dans une

dépendance du Château habité, jusqu'à l'époque de la Révolution, par l'Abbesse du Chapitre. Les séances du Conseil municipal et les scrutins électoraux ne se faisaient pas toujours à la Mairie : il dut y avoir plus d'une brouille avec le propriétaire de l'Enclos des Dames, qui n'avait été maire que pendant une année et manifesta probablement sa rigueur en reprenant, pour son usage personnel, le local affecté à la Mairie.

La Mairie ouverte en 1847 est donc bâtie près de l'Eglise Saint-Martin et non loin de l'ancienne abbaye. Ce bâtiment a coûté 95.000 francs. La date de construction était portée sur un gracieux campanile de bois sculpté surmontant l'étage de cette mairie et qui — on ne sait pourquoi — a été enlevé en 1911, sans même que la population en fit la remarque et s'en émût autrement. Le bureau d'octroi et le bureau de police séparés par la cour centrale, constituaient les deux ailes de la mairie. Une sorte d'inauguration officielle de la mairie aura lieu dans les derniers mois de 1848 et fournira au sous-préfet l'occasion d'un discours approprié aux circonstances nouvelles qu'auront créées les événements politiques.

En ouvrant la Mairie, en 1847, la municipalité de Denain se convainc que le vieux village est en état de devenir chef-lieu de canton. Bouchain n'est plus comparable à Denain, dont la puissance industrielle attire l'attention générale. La grande pensée des Denainois commence à se manifester : la lutte durera près de quarante années, puisque ce ne sera qu'en 1886, après de multiples vicissitudes et d'espérances continuellement déçues, que Denain sera promu chef-lieu de canton. Mais cette idée, ce désir de donner à la cité industrielle, fondée en si peu de temps, l'honneur de posséder une justice de paix, mettra dans tous les esprits une sorte d'union, d'effort et d'entente réciproques... Ce sera toujours cette même pensée directrice qui saura maintenir, entre tous les habitants de Denain, la concorde, la cohésion dans une commune volonté. Certes, des troubles éclateront parfois dans la ville ouvrière ; mais jamais l'idée d'honorer et de relever Denain ne sera abandonnée. Il faut sûrement voir dans cette communion de pensée le secret de cette sympathie qui agira sur tous les habitants chaque fois qu'il s'agira de donner à leur cité une récompense justifiée par un travail incessant, par une activité et une prospérité si remarquables. Quand, en 1886, Denain eut enfin le titre de chef-lieu de canton, on ne pensa plus guère, ensuite, aux efforts produits pour amener la réalisation de ce but : on oublia l'élan unanime qui avait été produit par l'âme même de la cité. Mais combien méritent de reconnaissance tous ces vaillants Denainois qui voulurent, avec tant d'amour et d'opiniâtreté, donner un fleuron supplémentaire de gloire au village qu'ils avaient transformé ! C'est donc le 13 Février 1847 que le Conseil municipal présente, pour la première fois, un vœu tendant à l'érection de Denain en chef-lieu de canton au moyen de la division du canton de Bouchain en deux parties. L'année suivante, il s'empresse de renouveler ce vœu. Du reste, alors que, pendant l'année 1847, presque tous les octrois de France avaient fléchi en raison des temps difficiles, l'octroi de Denain avait encore donné une augmentation de recettes : son produit s'était élevé à 32.965 f. 05. Il est vrai que cette progression de revenus pouvait être attribuée aussi à la présence, depuis quatre ans, d'un préposé en chef, M. Davaine, nommé par M. le Ministre des Finances.

On se demandait, d'ailleurs, en cette année 1847, si la prospérité de Denain n'allait pas devenir beaucoup plus considérable encore. Les journaux de l'époque disent, en effet, qu'on espérait trouver du minerai de fer dans la région. « Il est inutile, sans doute, de s'appesantir sur l'importance d'une découverte qui réunirait sur le même point le minerai et la houille, circonstance heureuse qui fait la fortune de la province du Staffordshire, en Angleterre ». Les recherches étaient faites, dans les principales concessions houillères de la Cie d'Anzin, à la suite d'un accord « entre cette Compagnie et la Cie des Forges et Fonderies de Denain ». On disait que les travaux exécutés « n'étaient pas encore assez avancés pour qu'on pût bien apprécier l'importance des gîtes découverts : il y avait lieu cependant d'espérer que l'industrie métallurgique y trouverait des ressources pour ses approvisionnements en minerais... » Ces espérances furent vaines : le sol exploité ne pouvait pas forcément donner ce qu'imaginait le désir des hommes.

Cette époque de 1840 avait marqué le progrès des machines, l'installation des usines. La ligne du chemin de fer du Nord est construite... Mais, en 1846, les récoltes de blé sont mauvaises; des maladies ont tâté la pomme de terre, Le pain est cher. Il y a surproduction dans les usines, et la mévente en résulte. Dès 1847, des émeutes se produisent. Les ouvriers, à qui le droit de vote avait été refusé, mêlent la politique au travail, et la Révolution — fille des journées de 1830 — se prépare. La presse pousse l'opinion publique. Le journal *l'Impartial du Nord*, à Valenciennes, est gagné au parti avancé : il a pour rédacteur Charles Delescluze, qui deviendra commissaire provisoire du département en 1848, et mourra plus tard sur les barricades.

Le chômage, la misère, engagent le peuple à vouloir sympathiser avec les Polonais révoltés, en faveur desquels il est organisé, en 1847, des souscriptions par toute la France. A cette époque, la viande de boucherie n'était vendue qu'à un franc le kilogramme.

Des sociétés mutuelles, organisées par les ouvriers et les patrons, viennent en aide, en cette période de détresse de 1847, aux ouvriers mouleurs. Il en existe un peu partout, et, à côté de celles de Valenciennes, de Douai, etc., M. A.-M. Gossez cite la Caisse de Secours de Bouchain, qui faisait une petite retenue hebdomadaire sur le salaire de l'ouvrier.

Le pain blanc, dans la région de Valenciennes, — et ces prix sont à peu près les mêmes dans tout le Nord, — passe, de février à mai 1847, aux prix successifs de 52, 57, 60 à 65 centimes le kilo, taux énormes pour l'époque. Un peu partout, des gens meurent de faim. On est obligé de faire escorter, par crainte de pillage, les convois de blé qui arrivent d'Angleterre. La charité privée intervient et tâche à pallier aux infortunes. Cette initiative fait oublier le rôle odieux des accapareurs de blé.

Dès Janvier 1848, les émeutes, les coalitions, se précisent. Les répressions étaient alors très sévères et la colère populaire augmentait.

Odilon Barrot, qui, le 22 Février 1848, devait mettre le ministère en accusation, organise des banquets — entre autres à Valenciennes — en faveur de la réforme électorale réclamée partout. Les barricades s'élèvent dans Paris dès le 23 Février.

Louis-Philippe prend la fuite, et la République est proclamée. Le département du Nord est sans nouvelles ; mais il se doute de l'événement. Les trains ne roulent plus sur la ligne du Nord ; le télégraphe n'annonce rien. Ce n'est que le 25 Février que l'on est instruit du changement de gouvernement : on ne savait rien de Paris depuis 36 heures. A Valenciennes, le maire, M. Edouard Hannot, est contraint par le citoyen Delescluze, rédacteur en chef de *l'Impartial du Nord*, à démissionner. Le 26 Février, Valenciennes illumine.

La République est annoncée à Denain au son de la musique. Damelin, dit « Cosaque », porte la grosse caisse ; Dupire, dit « Canioule », frappe sur la grosse caisse. Dogimont, dit « Thicoq », porte le drapeau. Les idées nouvelles sont donc en marche !

La nouvelle suscite l'effervescence populaire. Dans son *Histoire du Département du Nord sous la deuxième République*, M. A.-M. Gossez (1) relate les faits : « Il y eut des violences graves à Valenciennes. Le 23, la foule menaçait déjà la gare des marchandises, et, dans la nuit du 28 Février, on mit le feu à un pont de bateaux établi sur l'Escaut. Les ouvriers de Denain quittèrent leur travail et vinrent éteindre les feux des hauts-fourneaux d'Anzin. Mais la gendarmerie eut bientôt réduit à l'impuissance les perturbateurs ».

Au village de Denain, il y eut des démêlés assez vifs entre les ouvriers et les gendarmes à cheval. Les heures de travail étaient alors excessives partout pour un salaire restreint.

L'administration municipale provisoire de Denain ouvrit une souscription en faveur des blessés des 23 et 24 Février. Cette collecte rapporta 396 francs. Au nombre des souscripteurs, on relève les noms de MM. Serret, Lelièvre et Cie et de MM. Adcock frères, maîtres de forges. Dès le premier jour, un Comité, musique en tête, s'était formé pour aller prendre le drapeau à la Mairie : le Maire, M. Deslinsel, s'y était formellement opposé. C'est pourquoi, en guise de protestation, le Comité se retira en faisant jouer de la grosse caisse dans le village.

L'idée républicaine gagne Denain. Le 15 Mars 1848, les habitants de Denain se réunissent spontanément à la Mairie et forment un Comité républicain provisoire dont les membres, immédiatement nommés, sont MM. Gouvion-Deroy, L. Fouquier, Jean Carpentier et Deslinsel. Le registre d'adhésion comprend 788 noms. Quatre cents personnes ont signé ; cent soixante-cinq ont apposé une croix. Les autres noms sont simplement inscrits par le secrétaire. On y relève les professions les plus diverses, qui dénotent les profondes modifications apportées à Denain par l'industrie : contremaîtres aux fours à coke, calcineurs, tonneliers, employés, cultivateurs, constructeurs de bateaux, employés d'octroi, marchands, gardes particuliers, marchands de bois, menuisiers, aubergistes, mécaniciens, forgerons, modeleurs, cordonniers, charrons, mesureurs, chaudronniers, quincailleurs, perruquiers, mineurs, porions, puddleurs, cabaretiers, magasiniers, bouchers, vitriers, cafetiers, serruriers, épiciers, couteliers-vanniers, journaliers, tisserands, tourneurs, maréchaux, libraires,

(1) Les renseignements généraux sur cette période de 1848 ont été puisés dans le livre consciencieux et très documenté de M. A.-M. Gossez : *Le Département du Nord sous la deuxième République* (Lille, Gustave Leleu, 1904).

receveurs des mines, gardes champêtres, boulangers, ajusteurs, voituriers, tailleurs, cantonniers, fabricants de paniers, maçons, commis, fondeurs, géomètres, peintres, agents comptables, ouvriers aux Forges ou aux Ateliers Cail, employés au chemin de fer, machinistes ou machineurs, concierges, portiers, domestiques. M. Jacques Cail, qui n'a pas signé, est indiqué comme constructeur ; M. Gabriel Montessuy est receveur des Douanes ; MM. Elie Payen, F. Bara, Delcambre, G. Lambert, J. Denis, Elie Dutemple, propriétaires ; MM. Palmyre Desaint et Antoine Gravis, médecins ; M. Coudray, meunier ; MM. Théophile Michaux et Virly, instituteurs ; M. Félix Boisseau, directeur des mines ; M. Louis Vaast, constructeur de bateaux ; Louis Lepoivre et Jénart, brasseurs ; M. Constantin Pecqueur, pharmacien ; Il y a aussi un facteur des postes : Alexandre Simon. Ce ne sont pas là des gens de passage, — des « pigeons voyageurs », comme on dit en Ostrevant, — mais des hommes et des ouvriers stables dont l'effort a créé la cité nouvelle.

Le registre des délibérations donne le compte-rendu des réunions qui ont eu lieu le 19 Mars, au Salon de l'Hermitage ; le 21, le 27, le 30 Mars, le 18 et le 20 Avril, en la maison commune. L'Association Républicaine Electorale de Denain réunit des salles composées de 50, 60, 170 et même 300 membres. Il s'agit d'instruire de leurs droits et de leurs devoirs d'électeurs les délégués assemblés et de leur faire connaître les principes politiques des candidats qui se « présentent » pour « représenter » le département à l'Assemblée Nationale (sic). Dès le début, il y a eu une protestation du citoyen Baillargé contre des individus influents qui ont donné des bulletins libellés à l'avance avec injonction de s'en servir ; mais on passe outre, et les membres du bureau définitif, qui reçoivent un nombre de suffrages variant entre 536 et 210, sont MM. Auguste Macarez, Fiévée, Gouvion, Jacques Cail, Gravis, Boisseau père et Adolphe Deslinsel.

Le groupe veut — ce sont les principe de 48 — « l'ordre dans la liberté, la prospérité du commerce et de l'industrie, l'établissement d'une constitution vraiment démocratique qui garantisse les droits de chacun et le bien-être de tous ». Et chaque bon républicain est conjuré « de concourir au maintien de l'union, à la concorde entre tous les citoyens, condition sans laquelle il est impossible de mener à bonne fin l'œuvre commune de la régénération de la France ».

Le Comité central républicain de Bouchain présente des candidats pour la députation du département du Nord. Il est tout d'abord question du citoyen Saint-Pol, officier du génie à Bouchain, et de Charles Mathieu, directeur des Mines de Douchy. Celui-ci se réuse peu de temps après. Le 14 Avril, 170 membres donnent 170 voix au citoyen Delescluse ; 152 à Pilette ; 135 à Regnard ; 108 à Corne. Le citoyen Pureur n'a que 40 voix et Saint-Pol, officier du génie, n'en obtient que 19.

Il y a des intermèdes. A l'instar de ce qui se passe dans toutes les communes, on plante à Denain, en 1848, le Dimanche 5 Avril, un arbre de la Liberté, — entre les fermes de M. Macarez et de M. Gouvion sur la place dite « Place de la Liberté » (1). Celle-ci a conservé ce nom ; mais l'arbre n'a pas vécu. Le maire présidait la cérémonie, qui se renforça d'un cortège où défilè-

(1) La petite ruelle du Crinquet prit alors, pour quelque temps, le nom somptueux de « ruelle de la République ».

rent quarante dragons à cheval venus spécialement de Valenciennes. Le statue de Villars se trouve maintenant à cet endroit.

L'arbre, transporté par les chevaux de M. Macarez, était garni de nœuds, de coardes et de rubans tricolores (1) et fut planté devant une nombreuse assistance ; mais, paraît-il, la fête manquait de sincérité et de joie réelles. L'idée républicaine n'était pas encore née à Denain, où l'on estimait beaucoup le roi Louis-Philippe. Un discours fut prononcé par M. Gouvion père. La Musique Municipale de Denain, dirigée ce jour-là par M. Bricout (2), essaya de se distinguer. Elle avait pour rivale, dans cette cérémonie, une autre musique venue de Cambrai. La garde nationale défile, conduite par MM. Jacques Cail et Delfosse. Les pompiers, sous la direction de MM. Macarez et Eugène Baillet, vont prendre possession de la Mairie pour y monter la garde.

Puis, le 18 Avril, après une discussion qui dure trois heures, on adopte, comme candidats à l'Assemblée Constituante, vingt-huit noms qui constituent la liste à imprimer et à distribuer aux citoyens. On remarque, en tête de la liste, *Lamartine*, membre du Gouvernement provisoire à Paris. Puis viennent Delescluse, commissaire général à Lille ; Antony Thouret, cultivateur à Rouvignies ; Regard, avocat à Valenciennes ; Chartier, maître de Douai. On relève encore Négrier, général de division à Lille ; Noiret de Saint-Pol, officier du génie à Bouchain ; Testelin, médecin à Lille. On contestera, peu de jours après, la seule candidature d'Antony Thouret ; et le citoyen Fiévée, membre du Bureau, propose d'adresser des félicitations aux gardes-nationales de la Seine pour leur belle conduite pendant les journées des 16 17 Avril. « Cette proposition est adoptée d'acclamation », et l'on décide que les capitaines des diverses compagnies de la garde nationale de Denain, ainsi que le commandant et l'adjudant-major, s'assembleront le lendemain pour rédiger cette adresse.

Dans l'intervalle, on avait eu le temps de rédiger la lettre de félicitations aux gardes nationales de la Seine !

La lettre partie de Denain le 20 Avril 1848 est pleine d'admiration pour les citoyens composant les gardes-nationales, sédentaire et mobile, du département de la Seine. La garde nationale et la Société Electorale Républicaine de Denain leur offrent des félicitations et des remerciements. « Que la date glorieuse des 16 et 17 Avril vienne s'inscrire sur vos drapeaux après de celles que l'Histoire y a déjà burinées ! Plus heureux que nous, chers camarades, vous avez pu donner de nouveaux gages à nos libertés et montrer que vous comprenez notre noble et ancienne devise : *Liberté, ordre public*. Cultivateurs et ouvriers nous sentons le besoin de l'ordre, et nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous. En affermissant le Gouvernement provisoire, vous avez répondu à nos vœux. Votre cri a retenti jusqu'au fond de nos cœurs, et nous répétons avec vous : *Vive la République !* »

Puis, après ce cri, c'est le silence. Le registre se clôt sur cette

(1) Le sol de Denain n'était pas favorable à la croissance des « arbres de la Liberté ». Un second arbre fut planté, sans plus de succès, une trentaine d'années après. Il est probable que cet emplacement voulait se réserver de lui-même pour la statue de Villars.

(2) Le second chef de la Musique Municipale de Denain fut M. Bricout, qui remplaça M. Hyacinthe Renard en 1847-1848.

déclaration. Denain attend les événements proches.

Malgré son admiration pour les gardes nationales de la Seine, la Garde Nationale de Denain n'est pas satisfaite de tous ses gradés. Des dissentiments éclatent à l'occasion de l'élection du commandant de la Garde Nationale. En mai 1848, M. J. Le Bret est nommé à ce grade. M. Ildephonse Benoit est capitaine adjudant major ; M. Macarez et Jacques Cail sont capitaines en premier. Les officiers, sous-officiers et caporaux sont élus pour 3 ans, « à moins que l'Assemblée Nationale n'en décide autrement ».

La garde nationale dont Denain était dotée portait la petite tenue (blouse, képi et ceinturon) : elle devait être licenciée en 1851. On ouvrit, en 1848, une souscription pour l'équipement des musiciens du bataillon de la garde nationale.

Quelques jours après la proclamation de la deuxième République, les ouvriers de l'établissement Derosne et Cail, à Denain, qui en compte plus de 600, donnent — si l'on en croit les journaux — « un exemple de patriotisme qui trouvera, nous en sommes persuadés, plus d'un écho dans tous les établissements industriels de France ».

Le premier Mai, les ouvriers de ces établissements rédigent un manifeste qui commence par le mot « Citoyen », revenu à l'ordre du jour, et dans lequel il est dit que la crise financière qui pèse sur tous les points de la France ne provient « que de la dette laissée au Gouvernement Republicain par le tyran (sic), l'ex-roi Louis-Philippe, s'élevant à la somme de cinq milliards deux cent millions de francs restant à la charge de l'Etat ».

Aussi, faut-il prendre une résolution généreuse pour éteindre cette dette nationale : le mieux est donc d'en venir à l'action directe, c'est-à-dire de payer soi-même. « Citoyens Français ! Nous vous ferons une proposition : celle de venir au secours de la Nation pour la remettre dans son équilibre financier. En conséquence, nous engageons chacun de vous à laisser, chaque mois, le montant d'une journée de travail entre les mains du citoyen Jacques Cail, chef de l'établissement, qui en versera le montant au Ministre des Finances. Nous espérons qu'aucun de vous ne refusera de concourir à une œuvre aussi patriotique et aussi généreuse. Commençons donc par donner l'exemple, et toute la France voudra nous imiter. Alors le commerce, l'industrie et la confiance renaîtront ; alors nous pourrions dire hautement que nous avons relevé les finances de la France et préservé peut-être notre beau pays d'une guerre civile. La durée de la cotisation n'est pas fixée. Deux citoyens seront nommés par les souscripteurs de l'atelier pour vérifier le chiffre de l'argent qui sera laissé à la caisse, pour être expédié le lendemain de la paie de chaque mois. La première retenue sera faite sur le travail du mois de Mars, à la paie qui se fera le 9 Avril prochain. (suivent les signatures). »

Ce n'est qu'en 1924 que, sans grand succès, on devait encore voir pratiquer en France la « contribution volontaire » !

Tout cela devait finir par l'effondrement de Lamartine et de Cavaignac et la nomination de Louis-Napoléon Bonaparte, le 10 Décembre 1848, au titre de Président de la République... Puis devait venir le coup d'Etat du 2 Décembre 1851.

On ne peut pas dire que la résolution des ouvriers des Etablissements Cail n'était pas inspirée par de hauts sentiments d'idéal. Mais la durée de la cotisation n'avait pas été fixée, — ce qui, en réalité, n'engageait pas l'avenir !

Le mois même où cette décision avait été prise, une grève de pelée au moment où elle se mettait en route pour Denain. Mais cette grève recommencera au mois d'Août suivant.

La République n'a pas apporté de travail, hélas ! La malheureuse entreprise des Ateliers Nationaux, où l'on faisait de la politique et nul labeur utile, n'avait pas amélioré les choses. Epoque de rêve où Lamartine, qui se trouvait à Jérusalem, fut élu député du Nord, mais opta pour son département d'origine, la Saône-et-Loire, qui l'avait également élu !

Les journées de Juin 1848 avaient été dramatiques dans cette période d'aspirations idéales, si vites anéanties. Le général de Négrier, représentant de Lille, que l'on avait vu à Denain peu de temps auparavant, se trouve à Paris pour protéger les représentants menacés par l'émeute : il est tué au cours de la répression.

Une enquête économique, faite dans le courant de 1848 et confiée à Blanqui l'aîné, démontre que, dans l'Ostrevant, le Hainaut et le Cambrésis, — où le chômage est presque complet, le machinisme ayant amené une surproduction restée sans écoulement, — les salaires agricoles sont de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 pour l'homme et de 75 à 90 centimes pour la femme. C'est la culture betteravière qui est alors la plus favorable : le gain y est en moyenne de 1 f. 60 par jour.

L'enquête prescrite le 25 Mai concernait tous les corps de métier. Dans « *Le Nord sous la deuxième République* », M. A. M. Gossez relève les difficultés que rencontraient souvent les rapporteurs, notamment auprès de M. Lebrét, régisseur général de la Cie d'Anzin. Blanqui l'aîné, qui publia son travail en 1849, disait, dans sa conclusion, que, dans tous les corps de métier, les méthodes de travail étaient mauvaises. L'enquête gouvernementale relève notamment que, dans le canton de Bouchain, on comptait, en temps favorable, 3590 ouvriers mineurs et 100 ouvriers pour le coke : leur salaire quotidien équivalait à 2 francs ou 2 francs cinquante centimes. Dans l'ensemble, « il n'est pas 25 mineurs sur 100 qui sachent lire ». Cependant, — et, bien entendu, on tient compte ici de ce que coûtaient alors les choses utiles très usuelles, — « les mineurs ont un salaire proportionnellement suffisant et vivent dans des corons assez confortables. » Certes, les mineurs de cette période n'étaient pas mûrs alors pour l'idée du « Syndicat », mûrie à Denain même trente-six ans plus tard, sous l'influence d'Emile Basly ; car un rapport indique que « leur état moral est tel qu'en 1848, ceux de Vicoigne repoussent toute idée de solidarité d'association ».

Mais le chômage cesse dans les mines. L'industrie reprend et, en 1849, les mines du Nord sont à même de concurrencer les compagnies houillères belges sur les marchés de l'étranger.

En ces jours difficiles, Denain possédait, comme petit ouvrier, un jeune garçon, Augustin Delattre, qui devait, par la suite, devenir un des notables industriels de la région de Maubeuge et de Ferrière, où il fit établir de grands ateliers de construc-

tion. *L'Histoire de Ferrière-la-Grande*, par Louis Lutaud, dit : « M. Augustin Delattre, né à Preux-au-Bois, le 17 Mai 1837, perd son père à onze ans et demi et se met courageusement au travail pour subvenir aux besoins de sa mère, de ses frères et de sa sœur. Il entre immédiatement en qualité d'apprenti ajusteur aux Etablissements Cail, à Denain... » Devenu directeur des Etablissements Aug. Delattre et Cie, l'ancien petit ajusteur, qui fit preuve d'un tel effort en une période particulièrement mauvaise, est mort le 18 Décembre 1907.

En juin 1848, on annonce que les Forges de Denain, — qui s'étaient dénommées d'abord : Dumont, Serret et Cie, puis, à la suite de leur réunion aux Usines d'Anzin (Talabot frères), avaient pris pour raison sociale : Serret-Lelièvre et Cie, — se transforment en Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et Anzin. Cette société se forme pour une durée de 99 ans (1). La propriété de cet établissement est alors partagée en 20.000 actions, dont 8.600 sont prises par M. Léon Talabot ; 3870 par M. Serret ; 2580 par M. et Mme de Montaigu et Mme Charpentier ; 1.075 par M. Lelièvre ; 1075 par MM. Harpignies, Blanquet et Cie (2) et 2800 par la Société de Commerce de Bruxelles. Les journaux annoncent que les actionnaires ont fourni, en argent comptant et en bonnes valeurs, la somme de 950.000 francs.

Cette société si importante, qui, en 1874 et en 1900, devait s'agrandir considérablement, pour se reconstruire complètement de 1919 à 1926, prit, par la suite, le titre si connu de « Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin ».

Cette année 1848 marque la disparition du Service des Douanes, organisé à Denain en 1816.

On avait dépendu toujours de Bouchain pour se procurer les médicaments indiqués dans les ordonnances des médecins. Ce n'était pas une petite affaire que d'effectuer, le plus souvent à pied, quatre lieues de chemin, aller et retour, pour se rendre chez ce pharmacien ; mais on y était habitué. C'est un peu avant 1848 qu'un premier pharmacien, évidemment attiré par la clientèle résultant de la présence des Forges de Denain et des Etablissements Cail, vient s'installer à Denain. Il se nomme Bultot et ouvre son officine sur la Place de l'Eglise, dénommée peu après « Place de la Mairie », non loin de l'emplacement de l'ancienne ferme Moura. Du moment que, comme les grandes villes, la commune de Denain avait une pharmacie, elle pouvait être appelée à de grandes destinées !

La nouvelle cité de Denain eut aussi ses médecins, au nombre desquels il faut compter M. Lejal, qui, parti pour Valenciennes, y fit de savants travaux d'histoire.

Le 8 Juillet 1848, une procession extraordinaire, qui comprend de 20.000 à 30.000 personnes, est faite à Valenciennes en l'hon-

(1) Les Aciéries de Denain-Anzin, à la suite d'une augmentation du capital social décidée après la grande guerre de 1914-1918, ont fait proroger jusqu'en 2.018 la durée de la Société, fixée précédemment à 99 années à compter du 6 Avril 1849.

(2) Il a été dit que MM. Harpignies et Blanquet avaient établi, en 1826, une fabrique de sucre à F'amars, — patrie du grand peintre Henri Harpignies, né en 1819.

neur de Notre-Dame du Saint-Cordon. On évoque le miracle de l'an 1008, et les populations prient pour implorer la fin du choléra.

Mais cette année 1848 est fertile en incidents pour Denain. Le travail dans les mines est si peu important, que, chaque quinzaine, il n'est plus demandé que huit ou dix jours de travail. A la fin de la seconde quinzaine du mois d'Août, les mineurs remontent des fosses et ne veulent plus y redescendre avant qu'on leur ait assuré que, comme autrefois, leur tâche sera régulière. Certains journaux redoutent alors que des conflits sanglants n'éclatent entre les mineurs et la garde nationale ; toutefois, ils espèrent que « ces craintes ne seront pas justifiées ». Tout se remettra lentement au calme, et on verra même, au mois de septembre, le préfet du Nord se rendre au milieu de l'intéressante population de Denain. Les journaux disent qu'il « a visité les importants établissements industriels de Denain et a pu juger du développement dont cette ville nouvelle est susceptible, si l'ordre se maintient et si la confiance renaît ».

L'installation officielle du maire, des adjoints et du conseil municipal ne va pas sans que des discours soient prononcés. La mode est de s'appeler « citoyen », et le sous-préfet de Valenciennes, dans un discours qui sent l'huile, prononcé à Denain, ne déroge pas à la nouvelle coutume.

« Citoyens,

« Lorsque Villars choisissait, en 1712, la position de Denain pour arrêter la marche des armées anglaise et hollandaise, qui voulaient pénétrer au cœur de la France ; lorsqu'il arrosait du sang de ses enfants les terres de ces riches contrées, après les avoir foulées du poids de son artillerie et du galop de ces bons chevaux flamands dont la race est malheureusement perdue et qui ne se trouvent plus, aujourd'hui, que sur les toiles de Van der Meulen ; lorsqu'il faisait rougir du sang des ennemis de la patrie le fleuve qui coule à nos pieds, il ne se doutait guère que, cent ans plus tard, ce même fleuve serait mis en communication directe avec la capitale par une de ces conceptions hardies que le génie d'un grand homme seul pouvait apprécier... »

Après cette longue période, l'orateur évoque aussi l'image de Gédéon Désandrouins, de Jacques Taffin et du courageux ouvrier Pierre Mathieu qui découvrirent le charbon à six lieues de Denain, au bord du même fleuve, guidés par le désir « d'échapper à l'obligation de payer un tribut aux richesses minéralogiques d'un pays voisin ».

« Aussi, quand on compare ce qu'était Denain en 1712 avec ce qu'il est aujourd'hui ; quand on vient de franchir, comme je viens de le faire, avec une rapidité qu'on ne pouvait deviner alors, la distance qui le sépare du chef-lieu d'arrondissement, au milieu de toutes ces merveilles que l'agriculture, le commerce et l'industrie exposent fièrement aux regards des étrangers, on ne peut concevoir la limite des progrès que vous devez attendre de la marche du temps et de l'esprit de la civilisation ».

M. le Sous-Préfet, faisant allusion à la garde nationale constituée à Denain, vante, en un style grandiose ou presque, « ces forces civiques qui doivent protéger, par le maintien de l'ordre, le cours et la marche de toutes les merveilles de la cité ». Il dit son admiration devant toutes les lignes et tronçons ferrés

qui sillonnent les rues et qui aboutissent à trois « ports de mer ». Il se réjouit de voir ouvrir deux nouvelles routes vers deux arrondissements voisins : il se demande « où peut s'arrêter un jour la prospérité d'une cité aussi heureusement placée et dont le sol renferme tant de richesses ». Il espère que, sous la bannière de la jeune République, les citoyens travailleront tous au développement de la commune.

Mais les journaux, qui, depuis quelques années, avaient enregistré les progrès de Denain au point de vue démographique, donnent une note plus sombre. *L'Echo de la Frontière* du 7 juillet 1849, indique que « la ville neuve de Denain a ses établissements en décadence à cause de la Révolution de 1848 ». Ce ne sera qu'un arrêt momentané dans la marche au progrès qui est devenue la caractéristique de Denain.



CHAPITRE DOUZIÈME

LES USINES DE DENAIN ET LES ATELIERS CAIL : RAPPORT DE M. KUHLMANN. — LA QUESTION DE TRANSFERT OU DE DIVISION I
CHEF-LIEU DE CANTON : ON CONSULTE LES COMMUNES INTÉRESSÉES. — ASILES, GARDERIES, ÉCOLES. — LES NOUVEAUX Puits DE MINI
— L'INVENTION DU TÉLÉPHONE, EN 1854, PAR CHARLES BOURSEUL, ORIGINAIRE DE BOUCHAIN PAR SA MÈRE. — NAISSANCE DE LOUI
DEWAULLE ET D'ÉMILE FONTENELLE. — JACQUES CAIL, FRÈRE DE JEAN-FRANÇOIS CAIL. — DENAIN, « LA VILLE DES ENFANTS ». —
DENAIN, AGGLOMÉRATION AGRICOLE RAPPELANT LES GRANDS VILLAGES DES COMTÉS ANGLAIS. — L'INSTALLATION DU GAZ. — CRI
COMMERCIALE : L'INQUIÉTUDE A DENAIN. — MARCHÉ HISTORIQUE A DENAIN : VILLARS ET SES MOUSQUETAIRES.

En 1847, le Conseil municipal de Denain avait demandé que cette commune fût érigée en chef-lieu de canton. Il renouvelle ce vœu en 1848 et le soumet au Conseil général : le Conseil d'arrondissement conclut à l'ajournement. L'ordre du jour est adopté par le Conseil général, qui fait remarquer que l'affaire n'est pas suffisamment instruite. Néanmoins, cette approbation peut laisser supposer une prompte solution. Le Conseil municipal de Denain reviendra à la charge en 1850.

Divers changements dans les écoles se produisent en 1848. M. Moity quitte le local du château, où se faisait la classe, pour prendre possession de la nouvelle école située au rez-de-chaussée de la nouvelle Mairie. Il y restera deux années, deviendra définitivement greffier de la Municipalité et cèdera sa place d'instituteur à M. Jules Baudry, de Solre-le-Château, alors instituteur-adjoint à la même école.

Une seconde école de filles, qui complète l'école de garçons, est établie aussi dans le même local de la Mairie. L'institutrice est Mademoiselle Broquet (1).

C'est vers le même moment que M. Salez, à peine âgé d'une vingtaine d'années, ouvre une école à Denain. Exempt du service militaire, il peut continuer son cours sans interruption ; mais il veut absolument être soldat, s'engage à vingt-deux ans et revient sept ans après, en 1855, continuer ses cours dans d'autres locaux. Il tint aussi, par la suite, une école d'adultes pour les fils de mineurs ; mais la trêve apportée par son passage au

(1) En 1862, les Sœurs de la Sainte-Union remplacèrent Mademoiselle Broquet. Le local de la Mairie cessa d'être utilisé comme école en 1886. Concurrément à l'école qu'elles fondèrent en 1862, les Dames de la Sainte-Union tinrent aussi une autre école à Denain. Puis il y eut la dissolution.

régiment sembla souvent influencer sur lui, et il apporta, dans ses fonctions, d'assez fréquentes interruptions.

Un carnet de M. Montuelle indique que, le 4 Mars 1849, passe une revue de la garde nationale à Denain. Le 29 Mars 1849, on rend les honneurs au drapeau de Denain. La garde nationale était sous les armes, et le Sous-Préfet vint assister à la cérémonie avec un détachement de la garde nationale de Valenciennes.

Comme conséquence de toute la misère de ce temps, une épidémie de choléra se déclara en 1848-1849. Dans son bulletin médical de 1850, le Dr Bailly indique que, dans l'arrondissement de Valenciennes, il y eut 150.000 malades. Les plus atteints furent les plus atteints par le mal — à tel point que le choléra fut dénommé, à Cambrai, « la maladie des gueux ». Valenciennes fut l'arrondissement le plus frappé par le fléau, puis comparativement au nombre d'habitants, la mortalité y atteignit le tiers de celle du département, alors que la population représentait environ la huitième partie du département (4.145 dans l'arrondissement de 75.999 habitants, contre 8.624 pour les 490.573 habitants des six autres arrondissements).

Une étude sur l'industrie sidérurgique dans le Nord, due à M. Kuhlmann, rapporteur du jury du département du Nord, parue en juillet 1849, fait valoir, à côté du rôle des usines de Ferrière de Maubeuge et de Hautmont, l'importance des établissements de Denain. Il y est dit que l'arrondissement de Valenciennes ne fabrique que du fer à la houille : « On a bien monté, à Denain, une forge d'affinerie au charbon de bois qui fonctionnait depuis 1845, mais qui ne fait qu'affiner la fonte. On produisait simplement des « masciaux » qui, après avoir été martelés, passent au four à réverbère de chaufferie ordinaire, et ensuite au laminoir, pour produire des tôles de qualité supérieure. L'existence qu'a prise cette fabrication depuis 1844 est due, pour

certaine part, au laminoir de Blanc-Misseron, mais surtout au développement des Forges de Denain et d'Anzin. Ces dernières, depuis qu'elles appartiennent à une puissante société, ont reçu de nombreuses additions tant en feux qu'en appareils mécaniques. Leur production dépassait à peine autrefois 30.000 quintaux métriques : elle a été portée, en 1847, à 100.000... ».

L'usine de Denain progressant toujours, le Jury Départemental pour l'Exposition de 1849 conclut que « Denain est sans contredit, aujourd'hui, l'établissement métallurgique le plus important et le plus complet du Nord de la France. Il justifie pleinement la faveur dont jouissent ses produits. »

Le rapport de M. Kuhlmann renferme aussi une note sur l'atelier à construction de Denain, qui a produit des travaux extrêmement curieux. « Ces dernières années ont été marquées par la création, à Denain, du vaste atelier de chaudronnerie et la forgerie de MM. Derosne et Cail. On y construit un très grand nombre de locomotives pour les chemins de fer du Nord, de Lyon et de Strasbourg. Il en est sorti aussi quelques coques de navire en tôle. Pour la construction de ces coques, l'établissement de Denain est heureusement situé : il est à portée de la houille et du fer, en communication avec la mer par des voies commodes, et son chantier peut s'étendre sur une surface considérable de terrain. »

Le 9 Mai et le 22 Août 1849, deux délibérations du Conseil principal de Denain tendent à modifier le tarif d'Octroi. Ces vœux reçoivent satisfaction le 27 Avril 1850.

En 1849, M. Champenois, originaire des Ardennes, installe à Denain, dans la rue de la Station (actuellement rue Lazare-Bernard), une fonderie de fonte qui eut une certaine extension et travailla notamment pour les Ateliers Cail. Cet établissement fut dirigé ensuite par M. Auguste Champenois fils et transféré, en 1875, au chemin d'Hertaing, pour devenir, en 1886, la fonderie de MM. Domange frères, transformée en Société après la guerre de 1914-1918.

Depuis le mois de mai 1842, aucun nouveau puits de mine n'avait été creusé à Denain ; mais, en Août 1849, on commença à foncer le puits qui constituera la fosse Leuret, située entre Denain et Lourches, sur cette hauteur qui, dans la matinée du 24 Juillet 1712, avait empêché les soldats du camp retranché de Denain de voir apparaître, vers Nerville, l'armée des maréchaux Villars et Montesquiou. Du haut de ce soulèvement de terrain, les wagons descendaient isolément, par une voie ferrée établie dans la campagne, jusqu'à la gare d'eau Villars. Les derniers vestiges de la fosse Leuret ont disparu depuis longtemps : on y a établi, avant 1914, le Stand de la « Société de Préparation Militaire Villars », fondée par M. Léonidas Lossignol, et, sur cette éminence qui vit la retraite rapide des soldats de Milord d'Albemarle, sifflèrent, chaque dimanche, les innombrables balles tirées par de pacifiques citoyens. De cette hauteur, descendent encore, vers Denain, les jours de forte pluie, des ruisseaux qui, avant l'installation nouvelle d'égoûts faite en 1910, contribuaient à inonder considérablement le quartier voisin de la fosse Villars, où une véritable rivière se formait... et se forme encore parfois.

Une note de M. P. Montuelle indique que les « dièves » fu-

rent trouvées à l'avaleresse Leuret, rue de Bouchain, le 16 Janvier 1850. Le charbon y est découvert le 5 Avril 1851.

En 1850, l'industrie de la verrerie, qui devait tant se développer à Aniche, s'est étendue dans la région ; M. Firmin Houtart vient prendre la direction de la Verrerie à bouteilles de Leurches. Vingt ans après, il devait fonder les importantes verreries à bouteilles de Denain. Mais l'industrie du verre est soumise, plus que les autres, aux conséquences de la production par machines, et les vrais verriers qui travaillaient avec tant de précision durent céder le pas aux inventions modernes.

Le 27 Avril 1850, à l'Elysée National, le président de la République, L.-N. Bonaparte, signe un décret du Conseil d'Etat réglementant, suivant les modèles d'un tarif annexé, les conditions de perception de l'Octroi de Denain. Le Ministre des Finances, qui approuve également cette pièce administrative, est Achille Fould. Le tarif concerne les boissons et liquides, les comestibles (dans lesquels on voit uniquement figurer la viande de boucherie) et les matériaux de construction. Les droits à percevoir sont, par exemple, le 1 fr. 80 l'hectolitre pour les vins en cercles et en bouteilles ; de 6 fr. l'hectolitre pour l'alcool ; de 1 fr. 20 pour la bière fabriquée dans l'intérieur. Les bœufs paient 6 fr. par tête ; les vaches, 4 fr. ; les veaux, 1 f. 50. Dans la catégorie des matériaux, les briques ordinaires sont taxées à raison de 0 f. 15 le mille, et les « pierres blanches et autres propres à bâtir » à 0 f. 20 le mètre cube. Le nouveau tarif et le règlement approuvé par ordonnance du 21 Août 1841 sont exécutoires jusqu'au 1er Janvier 1859, terme fixé par arrêté du 28 Novembre 1848.

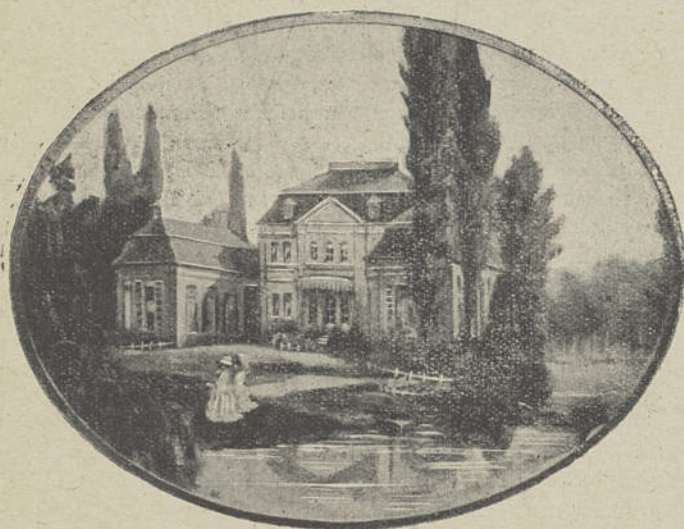
En Juillet 1850, la Municipalité de Denain reproduit la demande par laquelle, en 1848, elle sollicitait la division du canton de Bouchain en deux parties. Ce vœu n'avait obtenu alors qu'un succès relatif auprès du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, qui accordent ensuite un peu plus d'attention à la demande nouvelle de 1850. Ils apprécient la gravité de la question et la renvoient à l'Administration en l'invitant à faire procéder à une instruction en règle.

Le 8 Septembre, a lieu un concours agricole à Denain. On s'y prépare avec un bel entrain : n'a-t-on pas annoncé que M. le Ministre de l'Agriculture viendra, lui-même, assister au concours de labourage ? Aussi, comme l'écrit un journaliste dans le style enflé et pompeux de l'époque, cette fête agricole, « digne des temps antiques, présente un magnifique coup d'œil. Quarante charrues alignées et ouvrant ensemble leur sillon dans la plaine offrent un spectacle rare et plein d'intérêt ». Mais une déception se produit : le Ministre de l'Agriculture ne vient pas. Il est vrai qu'il a envoyé « des prix en porcelaine de Sèvres » pour les vainqueurs du Concours ! « Il est remplacé par le secrétaire général de son Ministère et par son fils, qui a voulu être de cette solennité champêtre. » Cette phrase du journaliste ne laisse pas comprendre s'il s'agit du fils du ministre ou du fils du secrétaire ! M. Vaisse, préfet du Nord est présent, — et, le soir, tout le monde officiel repart par le convoi officiel offert par la Cie d'Anzin, propriétaire du chemin de fer de Denain.

En cette année 1850, la brigade des gendarmes que possède

Denain occupe la petite caserne (1) établie rue de Paris à l'angle de la Place Gambetta, laquelle était alors un champ cultivé, dont le premier nom fut « place verte ».

Vers 1850, l'aspect du village de Douchy, tout près de Denain, se transforme heureusement. M. Merlin d'Étreux, baron de Maingoval, transforme en un beau parc anglais l'ancienne propriété du seigneur de Douchy, M. de Grumelier, qu'il racheta à la famille Delhaye. En 1800, quelques années après la mort de M. de Grumelier, qui, désespéré de voir couper ses arbres par les Autrichiens, s'était noyé dans la Selle, cette propriété avait été vendue à M. Delhaye. M. de Maingoval se fit un scrupule de rentrer généreusement les personnes qui occupaient les anciens fiefs de Gourghechon, de Baillon et de Delmotte. Une jolie maison de plaisance, appelée communément « château de Douchy », s'érigea dans le parc. Pendant de longues années, l'habitude fut prise, par les habitants de Denain, de se rendre à la ducasse de Douchy, qui, le troisième dimanche de juin, avait lieu près du grand décor de verdure fourni par la propriété de M. de Maingoval.



LE Château de Douchy
Dessin de André-J. Renard, d'après une
peinture de Mlle de Maingoval

Mais les plus belles choses passent... Quarante ans après, on coupait les grands arbres de Douchy et l'on jetait bas le château. M. de Maingoval était mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, en 1889, au château de Glangues (Oise) : treize ans auparavant, il avait eu la douleur de perdre son fils unique, René de Maingoval, âgé de vingt-trois ans, sous-lieutenant de dragons à l'école de cavalerie de Saumur. Et les habitants de Denain, perdirent la charmante habitude de se rendre à Douchy, qui, privé de son frais ombrage, conserva seulement les gaies prome-

(1) Une deuxième brigade (4 hommes et 1 brigadier) fut adjointe à la première vers 1875 et fut logée dans les deux premières maisons du Coron Renard, établi près de la fosse Renard. En 1895, ces deux brigades étaient remplacées par une double brigade à cheval (8 hommes, un maréchal des logis et 1 brigadier) qui vinrent habiter la caserne actuelle de la rue de Saint-Amand, près de l'ancienne fosse Casimir Périer, où un bâtiment annexe a été construit en 1928.

nades, un peu plus désertes, le long du cours capricieux de la Selle.

Alors que, près de Denain, en 1850, le village de Douchy prenait un aspect si riant, Denain s'étendait de plus en plus et devait transformer ou multiplier ses moyens de communication. Un journal régional du 19 Juin 1850 donne, à ce propos quelques détails circonstanciés : « La nouvelle ville de Denain s'étend maintenant vers les établissements métallurgiques et houillers que l'on nomme le hameau de Villars, du nom d'un puits d'extraction mis sous l'invocation de cet illustre guerrier. L'extension de la population industrielle vers les docks, en amont de l'Escaut, demandait une seconde sortie de la commune de Denain, qui n'avait jusqu'ici qu'un seul pont, au chemin de la pyramide en aval du fleuve. De sorte que si ce pont était en réparation ou venait à être impraticable par les eaux, toute la ville de Denain se trouverait isolée de la grande route, tant du côté de Valenciennes que de celui de Cambrai. Cet état précaire va disparaître ; un second pont, placé à l'extrémité occidentale de Denain, a été construit aux frais de la Compagnie d'Anzin, qui livre également un chemin pour y aboutir à travers ses propriétés : ce chemin, après avoir coupé l'Escaut, se rend en ligne droite à la Croix-Sainte-Marie où il traverse la chaussée de Cambrai pour se diriger ensuite à Haspres, Villers-en-Cauchie, Saint-Aubert, Saint-Vaast, etc... Il formera une importante artère joignant le Cambrésis aux usines de Denain, au chemin de fer, etc... Cette grande communication entre les arrondissements de Valenciennes et de Cambrai sera une des plus fréquentées du département du Nord. Le chemin partant du pont nouveau à la Croix-Sainte-Marie est non seulement tracé, mais même remblayé. La pente en a été fortement adoucie. On y construit un vaste aqueduc pour l'écoulement des eaux ; les pavés sont déjà portés à pied d'œuvre : on espère que la route sera terminée cette année. »

En 1850, M. Jules Baudry prend la direction de l'école, de la Mairie, que lui cède M. Moity (1), devenu définitivement greffier à l'exclusion du titre d'instituteur. Bien que, dès le début, les locaux de la Mairie fussent insuffisants devant l'augmentation constante de la population, M. Baudry y demeura jusqu'en 1869 : son école, transférée rue de Villars, comprenait alors près de 300 élèves.

Il faut citer, vers cette année 1850, la création de la garderie de Mlle Deslaurant, qui était établie rue de la Station (actuellement rue Lazare-Bernard). Vers le même moment, cette institutrice ouvrait une classe privée dans la vieille rue d'Enghien. Cette seconde école cessa peu de temps après pour être reprise, vers 1854, dans une autre maison de la même rue. Puis, une nouvelle cessation se produisit, avec reprise de 1867 à 1883, dans un local de la rue des Dames (actuellement rue Ludovic Trarieux).

C'est aussi en 1850 que Mlles Elisa et Palmyre Carlier viennent fonder dans la rue de Valenciennes (ferme Cartigny) une école à laquelle un asile fut adjoint. Elles seront remplacées, quatre années ensuite, par une institutrice de grande valeur, Mlle Thierry, venue de Lyon.

(1) M. Moity, premier instituteur communal de Denain, greffier de la Mairie, mourut en 1878.

Les travaux faits, en 1850, pour donner « du large » à Denain, ne suffisaient pas. En 1853, une note parue dans un journal valenciennois, précisait l'importance des travaux de voirie qu'on effectuait dans la cité métallurgique : « Le développement incessant de l'industrielle et populaire ville de Denain nécessite chaque année de nouvelles voies de communication. Déjà un second pont a été jeté sur l'Escaut et lie Denain, à l'aide d'une chaussée pavée, avec la route de Cambrai et le chemin d'Haspres, qui s'enfonce ensuite dans les cantons du Cambrésis ; maintenant, on va procéder à la confection d'une nouvelle voie de grande communication de la pyramide de Denain à Vendegies-sur-Ecaillon, par Thiant, qui se rattachera à la grande route de Valenciennes à Solesmes et au Câteau. Les travaux de construction de ce nouveau pavé, évalués à 148.759 fr. 61 c., seront adjugés à l'Hôtel de la Préfecture du Nord, le jeudi 3 Novembre prochain. Cette voie de grande communication ouvrira un utile et important débouché à toutes les usines et exploitations houillères, métallurgiques, sucrières et agricoles de la ville de Denain ».

On s'occupe, en 1851, — année où la garde-nationale est licenciée, — de procéder à l'instruction régulière qu'avaient demandée le Conseil général et le Conseil d'arrondissement pour faire suite au vœu présenté par le Conseil municipal de Denain pour ériger cette commune en chef-lieu de canton.

Les 24 communes du Canton avaient alors 31.097 habitants. L'instruction ouverte en 1850-1851 donne les résultats suivants :

Neuf communes votent *pour* et représentent un total de 17.435 habitants ;

Onze communes votent *contre* et représentent un total de 11.982 habitants ;

Une commune (1630 habitants) se déclare sans intérêt

L'espoir d'une solution satisfaisante peut être envisagé. Des avis favorables ont été donnés par le Juge de Paix, le Procureur de la République et le Sous-Préfet. Il est vrai que la Chambre des Notaires de l'arrondissement présente un avis négatif ; mais, dans sa séance du 9 Août 1851, le Conseil d'arrondissement reconnaît la nécessité de diviser le canton et « de ne pas tarder à doter Denain d'un Tribunal de Paix et de Police et des officiers ministériels que cette création comporte ».

Le Conseil général se rallie à la même opinion ; mais, à la suite d'une proposition nouvelle qui tendait à vouloir transférer à Denain le chef-lieu du canton de Bouchain, une seconde instruction a lieu sur la question ainsi posée. Ce projet de translation n'obtient que peu de succès : quinze communes s'y montrent résolument opposées ; une commune (Douchy) déclare se désintéresser de la chose ; deux communes (Denain et Escaudain) persistent à demander la division en deux cantons ; trois communes seulement votent pour le transfert. Devant de tels résultats, la décision du Conseil d'arrondissement n'était pas douteuse : dans sa séance du 14 Août 1852, il repousse le projet de translation et reproduit son vœu du 9 Août 1851 en faveur de la division. Le Conseil général émet également un avis favorable au fractionnement. Devant ces trois décisions du Conseil municipal, du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, on pourrait croire que l'instant est proche où Denain obtiendra enfin satisfaction, — d'autant que tous insistent « pour que

cette affaire reçoive sous peu une solution favorable et définitive ». Il faut noter, toutefois, que la Chambre des Notaires avait insisté pour que le chef-lieu fût maintenu à Bouchain.

En 1851, une décision préfectorale porte à 11 kilomètres au lieu de 9 la distance légale entre Valenciennes et Denain. C'est cette année-là, le 12 Mai, qu'on inaugure à Valenciennes le monument du vieux chroniqueur Jehan Froissart, dû au valenciennois Henri Lemaire, l'artiste qui viendra présider un concours agricole à Denain en 1857. Mérimée, H. Wallon, Nisard, Ambroise Thomas, sont présents à l'inauguration de ce monument. Deux ans après, le 23 Septembre 1853, l'Empereur Napoléon III venait visiter Valenciennes. Il tomba une pluie sans précédent : les mineurs d'Anzin, de Denain et des autres communes avoisinantes, qui furent archi-trem্পés, attendirent vainement, sur la « plaine de Mons » de défiler devant l'empereur, qui partit de Valenciennes avant l'heure convenue. Ils étaient en tenue de travail, portaient la rivelaïne, le pic et la lampe. Ils revinrent sous les quolibets des enfants, qui chantaient :

« *I sont tout crus !
I n'ont rien vu !* »

Le 11 Février, MM. Lequime, de Bouchain, et Gouvion, de Denain, fabricants de sucre, avaient été désignés pour faire partie de la Commission chargée de se rendre à Paris pour discuter et combattre la nouvelle loi sur les sucres.

Le 3 Novembre, un grave accident met Denain en émoi : MM. Bail, sous-directeur du fond, et Trognon, maître-ponion, sont tués à la fosse Jean-Bart, en tombant au fond du puits.

C'est vers ce moment que l'on termine, dans la rue de Villars, les « Corons » Jean-Bart, dont les clefs sont remises aux premiers locataires en 1852.

Le développement de Denain, — qui n'est plus tout à fait un village, — et l'activité mise en œuvre pour faciliter tous les débouchés ne sont pas, au début de 1851, sans attirer l'attention du journal *L'Echo de la Frontière*, qui dit : « A présent, la nouvelle ville de Denain progresse et s'agrandit par les voies navigables et les chemins de fer. ».

Au début de l'année, on avait trouvé le charbon à l'avaleresse « Le Bret ». Le premier cheval devait être descendu dans cette fosse le Dimanche 15 Janvier 1854.

Le travail imposé aux ouvriers de toute la région était alors très particulièrement pénible. Ainsi, à Douai, les ouvriers de la Fonderie d'Etat, qui touchaient de 2,25 à 4 francs, en 1847, devaient fournir un travail habituel de *douze heures*. Cette journée plutôt longue était même parfois dépassée, et le travail de nuit, un peu plus rémunéré, était très demandé par les ouvriers. Le gain des ouvriers intelligents était supérieur, dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, à ce qui se pratiquait, en ce temps de crise, dans l'arrondissement de Maubeuge, dans l'Oise, etc..., où le salaire était seulement alors de un franc cinquante et de deux francs par jour.

Les archives de la Chambre de Commerce de Lille indiquent que l'industrie métallurgique est, « sans contredit, celle qui a été la plus cruellement éprouvée par la Révolution de 1848 ; elle a été pendant longtemps paralysée. » Mais après une période consacrée à la réparation de l'ancien matériel, on voit, dès 1850, une reprise satisfaisante s'effectuer.

Beaucoup de jeunes enfants travaillaient dans les usines. La proportion d'illettrés était considérable, et il fut établi des « écoles de midi », peu contrôlées ou inspectées, où les jeunes ouvriers pouvaient s'instruire pendant le repas du milieu de la journée. On voyait, un peu partout, de jeunes ouvriers travailler dès l'âge de huit ans.

Il y eut aussi une école du soir, instituée pour les jeunes ouvriers n'ayant pas atteint seize ans ; mais la fatigue extrême, dans certains corps de métier, les empêchait de fréquenter les cours.

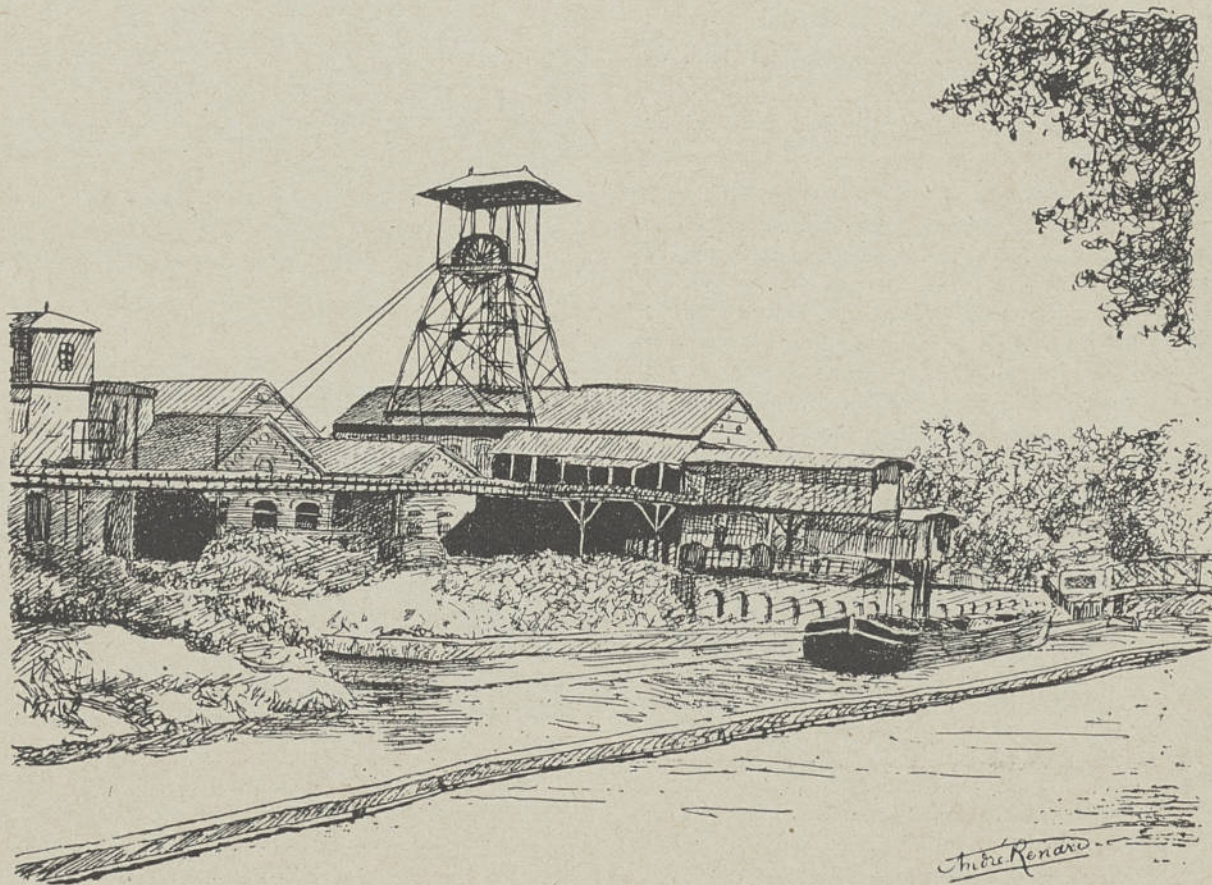
Les gains dans la métallurgie étaient bien plus élevés que dans d'autres corporations, où la journée de travail était parfois de quinze et de seize heures. M. A.-M. Gossez rappelle que, dans un ouvrage de M. d'Estambot, il est dit qu'un ouvrier et sa femme, qui gagnaient 39 francs par mois, dépensaient près de 41 francs. Le loyer était de 4 francs. C'était la misère.

Pendant les cinq années de la République, les conflits furent nombreux entre ouvriers et patrons, et, comme dans les autres arrondissements, le Conseil des prud'hommes de Valenciennes eut à rendre, à ce propos, de très nombreux jugements.

Après toute cette misère, ce chômage, cette épidémie de choléra, le peuple, affaibli, assiste encore aux soubresauts de la politique. Louis-Napoléon avait été élu Président de la Répu-

blique le 10 Décembre 1848. Les luttes politiques furent très vives dans toute la région du Nord, et il y eut de nombreux procès. Le 2 Décembre 1851, c'est le Coup d'Etat. Il y eut des émeutes à Lille, à Valenciennes, où l'on avait cru que l'ordre n'aurait pas été troublé. Le 5 Décembre 1851, tout l'arrondissement de Valenciennes fut en effervescence : les mineurs de la commune d'Anzin s'emparèrent des fusils déposés à la Mairie. Les carabiniers et l'infanterie dissipèrent les protestataires, qui voulaient fomenter un mouvement insurrectionnel notamment parmi les travailleurs des établissements métallurgiques du voisinage. Il y eut des internements. La répression ramena le calme. Les journaux furent supprimés. L'acte de Napoléon Bonaparte fut soumis au jugement public, qui lui donna son approbation par toute la France. Dans le Nord, qui comptait 285.456 inscrits, il y eut 239.048 votants. Les suffrages indiquèrent 224.214 oui contre 13.956 non et 878 bulletins nuls. L'Empire était établi. Ses promesses avaient alléché les ouvriers, fatigués d'une longue période de chômage, de misère et de maladie que la République n'avait pu dissiper.

On n'était pas sans vouloir tenir compte de l'attitude des populations ouvrières. Le Gouvernement apprit tout d'abord avec joie que tout était calme. M. A.-M. Gossez l'a rappelé dans son *Département du Nord sous la Deuxième République* : « Le préfet du Nord savait les centres ouvriers toujours immobiles :



La fosse de l'Enelos, à Denain
(Mines d'Anzin)

(Dessin à la plume d'André-J. Renard).

Lille, Saint-Amand, Denain, Condé. (Lettre du préfet au ministre : 3 décembre, matin, 9 h. $\frac{3}{4}$). Il déclarait adhérer au Coup d'Etat et affirmait que rien ne lui coûterait pour faire triompher les principes de la liberté et de l'ordre ». Mais on connut presque tout de suite les arrestations de Paris, l'entrée en scène des soldats français et, malgré les promesses du Préfet, il y eut des troubles dans le Nord.

C'est en 1853 que meurt, dans le petit village de Wavrechain-sous-Faulx, près de Bouchain, le baron Lahure, général français, qui, en 1792, comme capitaine, s'était distingué à la défense de Lille. Pendant la campagne de Hollande, il s'était emparé, avec ses hussards, de la flotte néerlandaise. La défense du département du Nord lui avait été confiée par Napoléon en 1814.

En 1853, une école de garçons et de filles, dirigée par les Sœurs Saint-Vincent de Paul, est créée par M. Waternau, directeur des Forges et Aciéries.

Une école d'adultes avait également été établie par les Etablissements Cail et se trouvait à l'intérieur des Ateliers.



Vue du terri de l'Enclos, à Denain
(Dessin de Maurice Vigneron).

La succursale des Etablissements Cail, malgré son extension, devenait insuffisante pour répondre aux travaux nombreux qui lui étaient confiés. Cette maison créée, en 1853, un nouvel atelier à Douai, puis un autre atelier à Valenciennes, placé sous la direction de M. Frédéric Zoude. De grands succès attendaient cette Société à l'Exposition Universelle de 1855.

Le mercredi 18 Mai 1853, le moulin de Denain brûle en partie dans le courant de l'après-midi. (1)

(1) Ce moulin, dont l'emplacement est très avantageux, n'est autre que celui des Chanoinesses, incessamment modifié. Il a maintenant cinq étages et n'en avait pas autrefois. En dehors du blé, on y broyait l'avoine, le colza, l'orge : il devint ensuite définitivement un moulin à farine. Ce moulin, qui avait appartenu à la famille Copin, fut pris aussi en location par MM. Louis Lepoivre et Condray. Vers 1869, M. Risbourg fit doubler le bâtiment, après démolition du tordoir à huile.

En 1854, on bâtit la sacristie de l'église Saint-Martin.

Le 13 et le 14 Août 1854, à 70 mètres de profondeur, on trouve le charbon à la fosse de l'Enclos, située dans l'île formée par l'Escaut et le vieux bras de la rivière des Moulins. On y avait trouvé les « dièves » le 28 Décembre 1853.

C'est de cette époque que datent la rue Croix-Sainte-Marie (dite « rue à guernouilles »), devenue rue Emile Zola, et les ponts sur les deux bras de l'Escaut, qui donnèrent une route plus commode pour se rendre à Douchy. Dans les prairies basses se forma une route large, composée de schiste et de laitier. Cette fosse de l'Enclos, encore exploitée, est la dernière des quinze fosses créées à Denain par la Cie d'Anzin. La fosse Bli-gnières, sur le territoire de Wavrechain-sous-Denain, fut établie 40 ans plus tard (en 1893).

En 1850, le Conseil d'arrondissement et le Conseil général avaient laissé admettre la possibilité, pour Denain, de devenir chef-lieu de canton. On était à peu près persuadé, à Denain, qu'une solution heureuse pouvait être envisagée à bref délai. Certes, il y avait un point noir : c'était l'avis défavorable donné par la Chambre des Notaires. On s'en consolait en se disant que cette décision, édictée par un intérêt privé, respectable en soi, ne saurait prévaloir sur des intérêts d'un ordre plus élevé.

Mais la surprise est grande quand, le 21 Mars 1854, la section de législation du Conseil d'Etat émet un avis de non-lieu. Un rapport, dressé en 1863 par le Conseil municipal de Denain, fait valoir que cette décision n'a pu être prise que par suite « d'une connaissance insuffisante des faits et de renseignements incomplets ou inexacts ». En tout cas, M. le Ministre de la Justice et M. le Ministre de l'Intérieur se rangent à l'avis de non-lieu, lequel, a-t-on fait remarquer vers cette époque, n'émanait pas du Conseil d'Etat lui-même, mais de la seule section de législation.

Des motifs avaient été donnés par la section de législation du Conseil d'Etat : « La population et l'étendue du Canton de Bouchain n'excèdent pas celles des divers autres cantons du même département. D'ailleurs, toutes les communes qui composent cette circonscription se relient au chef-lieu par des voies de communication suffisantes.

» Le nombre des affaires dont le Juge de Paix est appelé à connaître ne dépasse pas la mesure des travaux ordinairement imposés à la Juridiction cantonale.

» L'institution d'un Conseil de Prud'hommes à Denain répondrait mieux que la création d'un nouveau Juge de Paix, dans cette localité, aux nécessités qui pourraient naître de la réunion d'un certain nombre d'ouvriers desservant les établissements industriels qui y sont situés.

» Il résulte toutefois d'une instruction ordonnée par le Ministère de l'Intérieur que ces nécessités ne se sont pas encore produites.

» La juridiction de simple police attribuée au Maire et la présence d'une brigade de gendarmerie et d'un commissaire de police cantonal suffisent à assurer, dans la commune de Denain, le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ».

Aussi, le 24 Août 1854, après avoir eu communication de l'avis de rejet venu de Paris, le Conseil général du Nord prit une décision importante : « Le même membre propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet de la communication, etc., en exprimant le regret que les motifs donnés dans l'avis du Conseil Général n'aient pas prévalu ; l'importance toujours croissante de la commune de Denain rendra certainement, avant peu d'années, cette division nécessaire, et le Conseil général, nonobstant les raisons opposées par M. le Ministre de l'Intérieur, persiste dans son opinion.

» Un membre fait observer qu'il n'y a pas lieu de persister dans la demande de division du Canton parce que le Conseil d'Etat y est opposé, mais qu'il n'y aurait plus de succès à espérer d'une proposition en déplacement de chef-lieu, et il regrette que le rapporteur n'ait pas conclu dans ce sens.

» On répond que c'est là une nouvelle proposition dont le Conseil général n'est pas saisi et qui ne pourrait être introduite que dans les formes prescrites.

» Les conclusions du rapport sont adoptées. ».

Malgré ce véritable encouragement donné par le Conseil général à la Commune de Denain, les choses devaient rester en l'état longtemps encore, puisque c'est seulement trente-deux années après que l'on devait donner satisfaction à la diligente population de la cité nouvelle.

En 1863, le Conseil municipal tentait encore un effort par la publication d'un rapport très circonstancié sur la question : il devait, dans l'intervalle, émettre encore plusieurs avis — mais inutilement — en faveur de la scission du canton.

En 1854, MM. Gonez et Equipart, de Denain, fondent à Bouchain, sur la partie du territoire la plus proche de Neuville-sur-l'Escaut, une verrerie à bouteilles. Cet établissement, qui n'eut jamais qu'une importance de second ordre, devait être cédé, en 1858, à MM. Danslin et Cie. Il comprenait alors, comme personnel ouvrier, 40 hommes, 8 femmes et 12 enfants. On y fabriquait journellement 4.000 bouteilles dont le prix de revient ne dépassait pas quatorze centimes la bouteille. Les verriers avaient déjà un salaire plus élevé que celui des autres ouvriers. A Bouchain, ils travaillaient aux pièces ; les prix moyens par journée étaient, vers 1860, de 9 à 10 francs pour les souffleurs ; 4 à 5 francs pour les aides-souffleurs ou grands-garçons ; 2 fr. à 2 fr. 50 pour les sous-aides ou gamms ; 90 centimes par les porteurs. Les femmes recevaient 1 franc par jour.

Le 8 Février 1854, on démolit l'église de Denain : la pose de la première pierre de la nouvelle église a lieu vers le même moment. La vieille tour du XVII^e siècle (probablement 1624) devait être sauvegardée. C'est le 2 Décembre de l'année 1855 que l'église devait être ouverte pour la première fois aux paroissiens.

On établit l'avaleresse d'Escaudin le 10 Avril. On trouve les « dièves » à Rœulx à une profondeur de 42 mètres : le charbon y est découvert seulement le 19 Février 1857.

En Juin 1854, des symptômes d'agitation se manifestent à Denain : le long des cités ouvrières récemment construites, stationnent des groupes de mineurs qui veulent protester contre la vie chère. Une grève générale est à craindre. Trois compa-

gnies du 17^e léger, en garnison à Valenciennes, arrivent à Denain par le chemin de fer d'Anzin. L'ordre se rétablit sans incidents.

Le 26 Août 1854, le journal « L'Illustration » publie un article dans lequel Charles Bourseul — qui a maintenant sa statue à Saint-Céré, dans le Lot, où il est mort octogénaire — décrivait les principes du téléphone, trouvés par lui, et, en même temps, écrivait des lignes prophétiques : « Il semblerait impossible d'aller plus avant dans les régions du merveilleux qu'avec le télégraphe *imprimant*. Essayons cependant de faire quelques pas de plus encore. Je me suis demandé, par exemple, si la parole elle-même ne pourrait pas être transmise par l'électricité : en un mot, si l'on ne pourrait pas parler à Vienne et se faire entendre à Paris. La chose est praticable : voici comment...



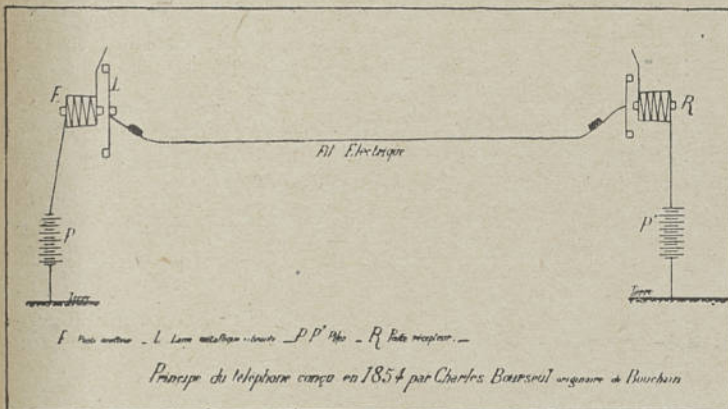
Charles Bourseul
le véritable inventeur du téléphone
originnaire de Bouchain par sa mère

» Les sons, on le sait, sont formés de vibrations et apportés à l'oreille par ces mêmes vibrations, reproduites dans les milieux intermédiaires.

» Mais l'intensité de ces vibrations diminue rapidement avec la distance, de sorte qu'il y a, même au moyen des porte-voix, des tubes et des cornets acoustiques, des limites assez restreintes qu'on ne peut dépasser. *Imaginez que l'on parle près d'une plaque mobile assez flexible pour ne perdre aucune des vibrations produites par la voix ; que cette plaque établisse et interrompe successivement la communication avec une pile, vous pourrez avoir à distance une autre plaque qui exécute exactement les mêmes vibrations.*

» Il est vrai que l'intensité des sons produits sera variable au point de départ, où la plaque vibre par la voix, et constante au point d'arrivée, où elle vibre par l'électricité ; mais il est démontré que cela ne peut altérer les sons ».

Le téléphone était trouvé. L'invention est française : elle émane d'un simple employé des Postes, devenu plus tard directeur départemental des Postes et Télégraphes du Gers, à Auch.



Principes du téléphone

Charles Bourseul eut la gloire, lors de sa découverte, de voir une commission technique examiner son appareil : elle déclara que cette invention était une plaisanterie. Ainsi fut traitée une découverte qui devait tant modifier les lois du progrès humain et renfermer les lois de la T.S.F. !

L'Américain Graham Bell fut plus heureux que Charles Bourseul ; car il eut la chance, en 1876, d'être encouragé par Dom Pedro, empereur du Brésil, quand il réinventa le téléphone.

Mais l'invention dédaignée en 1854 fut cependant l'objet d'une description dans un ouvrage de vulgarisation, *Wonders of Electricity*, paru à New-York en 1872. Graham Bell, en 1876, ne pouvait ignorer l'appareil de Bourseul quand il réalisa le sien : la Cour Suprême des Etats-Unis sanctionna ensuite cette opinion.

La vérité s'est donc faite. Charles Bourseul est considéré comme « le père du téléphone », et, beaucoup plus tard, au Congrès International d'Electricité de Philadelphie, Edison et Graham Bell dirent toute leur admiration pour le modeste inventeur français et célébrèrent le génie inconnu à qui l'on doit l'origine du téléphone.

Charles Bourseul a été appelé l'enfant de l'aylle de Bouchain. Son grand-père, du côté maternel, était Joseph Barbotin, qui fut sous les ordres du célèbre Laurent et assura le poste de chef éclusier de Bouchain. Au temps de la Restauration, un jeune officier, — qui, au surplus, était un écrivain et donna notamment *Les Statues du Louvre*, ouvrage imprimé chez Prignet, à Valenciennes, — passait avec son régiment dans la vieille capitale de l'Ostrevant. La traversée des deux villes — la ville haute et la ville basse — ne dura pas longtemps ; mais, durant le trajet, l'officier avait remarqué, à une fenêtre, les yeux noirs d'une jeune fille, Mlle Barbotin, avec laquelle il se maria. Leur fils Charles naquit accidentellement à Bruxelles le 28 Avril 1829 ; un de leurs autres fils, Eugène, né à Douai, qui devint colonel, fut appelé « le militaire le plus blessé de France ». Ils venaient passer leurs vacances chez leur oncle, l'armurier Auguste Renard, au « pavé d'Hordain », à quelques pas de Bouchain. Une rue de Douai, — où Charles Bourseul fit une partie de ses études, — porte le nom de l'inventeur du téléphone.

L'inventeur est mort le 21 novembre 1912, à Saint-Céré, dans

le Lot, que des revues scientifiques désignent comme sa ville natale ! Il eut une vie difficile et tourmentée. Toutefois, lorsqu'il fut nommé officier de la Légion d'honneur, sur les instances de M. Jules Roche, Ministre du Commerce et des Postes, la citation disait : « Inventeur du téléphone, dont il a exposé la théorie complète dès le 26 Août 1854 ». Un autre ministre, M. de Monzie, rendit aussi justice à la mémoire de Charles Bourseul et lui fit ériger, par souscription nationale, en 1924, une statue sur le socle de laquelle on lit cette phrase éloquente :

A CHARLES BOURSEUL

inventeur français du téléphone, dont l'œuvre appartient au monde et le souvenir à Saint-Céré (1829-1912).

Il est bon de ne pas oublier que cet inventeur génial est originaire de l'Ostrevant. Il ne fut pas encouragé. Il en est souvent ainsi pour les gens du Nord : tout le monde travaille beaucoup

Agreiez, mon cher
 Cord in, l'assurance
 de mes sentiments
 les plus affectueux
 Bourseul

Autographe de Charles Bourseul à 80 ans

et l'on ne peut guère prêter attention à ceux qui se distinguent plus particulièrement. Et c'est le Midi qui a rendu gentiment hommage à Charles Bourseul ! Beranger a parlé des inventeurs :

« On les persécute, on les tue,
 Quitte, après un lent examen,
 A leur dresser une statue
 Pour la gloire du genre humain. »

Saint-Céré n'oublie pas... Le 19 Septembre 1926, cette petite ville eut encore la gentille pensée de célébrer, devant le monument de Charles Bourseul, le cinquantenaire de l'invention du téléphone.

C'est le 19 Juin 1854 que naît à Denain, dans un coran, près du pont d'Haveluy, Louis Dewaulle, qui devait devenir un prédicateur d'un talent doux, délicat, persuasif. Son père, Joseph Dewaulle, était un agent des Mines d'Anzin ; la mère était Marie-Augustine Gumez.

Après avoir été à l'école chez M. Béghin, à Denain, Louis Dewaulle entra au petit séminaire de Cambrai. On le vit ensuite professeur au collège de Valenciennes, puis à Bailleul. Un jour, à Lille, il entendit le P. Félix, de Neuville-sur-l'Escaut, l'ancien conférencier de Notre-Dame. Il en fut « fortement frappé »,

comme le relate l'abbé Léon Mahieu dans l'ouvrage qu'il a consacré à M. Dewaulle (1).



L'abbé Louis Dewaulle

Le P. Félix fut alors décrit par l'abbé Louis Dewaulle : « Il était petit de taille et d'un extérieur peu remarquable ; la voix faible et un peu voilée, était encore très perçante lorsque l'orateur s'échauffait ». La puissance des convictions chez ce grand orateur décida mieux encore de la carrière de l'enfant de Denain : il sera un éducateur de la jeunesse. Homme sensible, sincère, son influence fut grande, et on l'aima. « On admira la splendeur et l'originalité de son langage, la richesse de ses pensées, l'abondance intarissable et toujours neuve de son éloquence ». On le considéra comme un apôtre du Devoir, tellement il fut énergique dans sa douceur. Mgr Bannard, pendant la grande guerre, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, lui envoyait une poésie pleine d'affection intitulée : *L'Ami* :

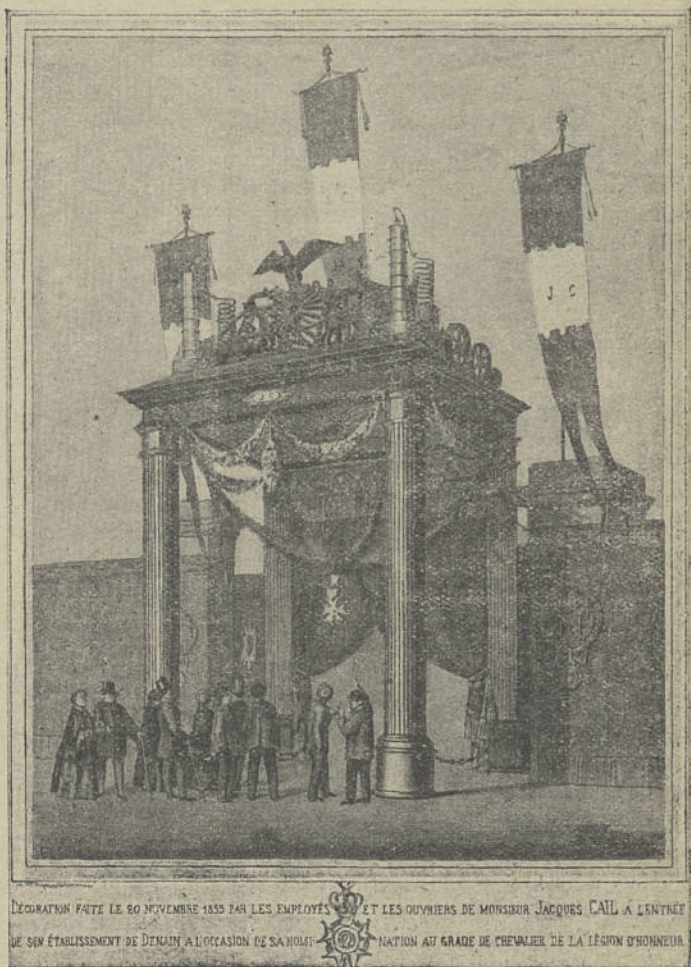
« Il chante Jeanne d'Arc, la France.
C'est le souvenir, l'espérance,
L'Idéal immanent au sein
De ce fier enfant de Denain ».

(1) Un apôtre, un éducateur : M. le Chanoine Louis Dewaulle, vice-recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille (1854-1916). Un volume (234 pages), 1922, chez Desclée, de Brouwer et Cie. Lille-Paris-Lyon-Marseille.

Epuisé de fatigue, le chanoine Louis Dewaulle, vice-recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille, est mort en 1916 à Bon-Secours. Il laisse le souvenir d'une belle et grande âme et d'un orateur d'une belle envergure. Il avait été curé à Aubercicourt, et il eut la gloire discrète d'être populaire parmi les mineurs, qui étaient « enchantés de leur curé ». Il avait prêché aussi à Paris. Ce fut un enthousiaste chez lequel l'amour de l'action n'étouffa jamais le sens élevé de l'expression poétique.

Le 17 Septembre 1854, un concours agricole a lieu à Denain. Les journaux de l'époque mentionnent l'attribution d'un prix spécial (hors concours) à François Rudan, d'Hélesmes, qui, dans un champ de Denain, trace avec sa charrue quatre cœurs se réunissant et formant un « trèfle » très régulier. (On a voulu probablement dire un « quatre-feuilles »).

Les écoles, qui deviennent de plus en plus nombreuses, subissent diverses modifications, vers 1854, après le décès des deux demoiselles Carlier, qui meurent à un mois d'intervalle. Elles avaient fondé, rue de Valenciennes, une école qui est reprise, à la fin de 1854, par Mlle Thierry, dont les cours et la façon d'enseigner étaient excellents. Cette institutrice dispo-



Fausse porte dressée, en 1855, lors de la nomination de M. Jacques Cail dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

sait d'un système d'éducation qui laissait prévoir toutes les ressources pédagogiques. C'était une personne distinguée et de grande allure, et elle sut donner beaucoup de relief à son école (1).

C'est aussi vers la fin de 1854 que Mlle Poret (2), aussitôt après le décès des demoiselles Carlier, chez lesquelles elle avait été adjointe, ouvre une école, rue de Valenciennes. Vers le même moment, Mlle Armentier fonde aussi une école qui fut fermée peu après.

La Grande Galerie de l'Exposition Universelle de 1855 a été construite par les établissements J.-F. Cail et Cie.

Les moulins et les appareils construits par ces ateliers sont très remarquables : la grande médaille d'honneur est décernée aux constructeurs.

M. Jacques Cail (3), directeur de la succursale de Denain, arrive de Paris. A l'occasion de sa nomination au titre de Chevalier de la Légion d'honneur, on lui fait une grande réception à Denain. De vieux ouvriers lui présentent des lauriers. Une fausse porte, reproduite par une lithographie de l'époque, est élevée en son honneur à l'entrée des établissements.

L'année suivante, la Maison Cail fusionne avec la Maison Parent-Schaken et Cie : la Cie des Ateliers de Fives-Lille sera, plus tard, la conséquence de la fusion de ces deux établissements. La Cie des Ponts en fer, reprise par ces deux maisons, devient ensuite la propriété unique de la Maison Cail.

Un fait divers paru alors dans un journal régional jette, dans un style imagé, un jour très particulier sur l'état d'esprit des habitants. La population cosmopolite de Denain semblait se souvenir des tournois qui, au moyen-âge, avaient été donnés sur ce vieux sol des dames chanoinesses.

« Parmi les milliers d'ouvriers que compte la Ville de Denain, se trouvent un grand nombre d'Anglais, d'Allemands et de Belges, la plupart célibataires. Aussi la main d'une jeune fille est-elle très recherchée en cette ville, ce qui donne lieu à des luttes qui rappellent celles des anciens chevaliers du temps des Croisades, lorsqu'ils combattaient pour soutenir jusqu'à la mort l'amour de leur belle ».

En 1854 et 1855, dans la vallée marécageuse de l'Escaut, on procède à des travaux d'assainissement de la Naville — depuis Bouchain jusqu'à Rouvignies et, conséquemment, sur le territoire de Denain. Le sol de Denain, très marécageux, est très amélioré. Par la suite, des travaux d'exhaussement, nécessités par les constructions à établir, amélioreront encore les parties de Denain les plus voisines de l'Escaut. Le développement des Forges de Denain imposera même d'avoir, à deux reprises, à

(1) Mlle Thierry avait été, auparavant, chargée de l'éducation des demoiselles Deslinsel, au château de Wavrechain-sous-Denain. En 1860, elle dut, pour raison de santé, quitter son école de la rue de Valenciennes. Elle mourut, peu après, au château de Wavrechain. L'école fut alors définitivement fermée.

(2) Cette école passe ensuite dans la ruelle Passepont, pour être transférée, vers 1860, rue de la Station, où une demoiselle Pirkher, toute jeune, avait également fait la classe de 1856 à 1859. Vers 1866, Mlle Poret, devenue Mme Fromont, ferma cette école.

(3) M. Jacques Cail, frère du célèbre Jean-François Cail, mourut le 28 Juin 1858.

déplacer le lit de l'Escaut dans le voisinage du quartier de la Baqueterie.

En Juillet 1855, la ville de Denain s'apprêtait à remporter des grands succès musicaux dont elle se fit une spécialité par la suite. Un grand concours ayant été donné à Lille, la Musique de Denain — il faut un commencement à tout ! — y obtint, sous la direction de M. Seconda, une mention honorable, accompagnée de cette inscription au procès-verbal : « *Le Jury regrette de n'avoir pas une quatrième médaille à lui offrir* » ! L'Echo de la Frontière, peu de temps après, annonce pompeusement que « cette mention honorable a été traduite en une médaille d'argent qu'un délégué de la Mairie de Lille est chargé d'aller porter à la Musique de Denain. Celle-ci prépare une magnifique réception au délégué lillois ».

En 1855, la Caisse municipale était prospère : l'excédent des recettes était de 18.100 francs, — ce qui permit, l'année suivante, de continuer certains travaux de pavage dont la commune avait grand besoin.

En 1856, Mlle Piekher, jeune orpheline, fille d'un professeur de Valenciennes, fonde un externat à Denain. Les 9, 15 et 18 Septembre, les institutrices de Denain exposent successivement à l'appréciation des familles leurs travaux de l'année. Un journal qui fait allusion aux écoles et aux asiles de Denain, dit naïvement : « On pourra s'étonner de voir une simple commune riche de tant de maisons d'enseignement... ; mais il faut connaître la fécondité phénoménale de notre industrieuse peuplade (sic). Denain est la ville des enfants, à ce point qu'à certaines heures du jour, un étranger parcourant ses rues pourrait se croire transporté à Lilliput » (?)

Mlles Poret et Thierry ont créé l'émulation entre les élèves du vieux village (1). Mlle Piekher, établie « à l'autre extrémité de la ville », rivalise en heureux résultats avec les deux établissements aînés. Dans chacune des trois solennités données, les élèves jouent des berquinades, — suivant l'ancienne formule qui plaisait à leurs pères... et à leurs mères. Mais le bouquet, c'est la partie chorale exécutée par cinquante jeunes filles, « de tous les âges depuis l'âge de quatre ans » sous la direction de M. Seconda, chef de musique. Sûreté de mesure, sûreté d'intonation, tout s'y trouvait. » Il est évident, du reste, que ces éloges d'un journaliste du temps n'eurent rien d'exagéré. Denain est devenu une ville extrêmement musicale, et, à cette période transitoire de 1856, cet art prenait franchement naissance dans les jeunes âmes enfantines.

On remarque aussi que toute une série d'écoles avaient été successivement ouvertes depuis que, progressivement, la population de Denain croissait de jour en jour. Un souvenir particulièrement reconnaissant est dû à tous ceux qui voulurent répandre l'instruction à Denain avant la fondation des belles écoles actuelles. Il était convenable de noter les noms de ces éducateurs.

En 1856, le clergé de la paroisse Saint-Martin disait aussi la messe dans la chapelle des Sœurs de Charité attachées aux

(1) Cette appellation de « village », donnée par un journal de Septembre 1856, à l'ancienne partie de Denain, a été longtemps conservée. La coutume est à peine perdue de désigner sous le nom de village tout le côté de la primitive paroisse de Saint-Martin.

Etablissements des Forges et Hauts-Fourneaux de Denain. La salle d'asile, transformée en chapelle pour la circonstance, se trouvait derrière ce qu'on appela ensuite « la vieille usine », le long de l'Escaut. Ce bâtiment, situé à un emplacement où se trouvent maintenant installés des Ateliers, était presque enfermé dans l'Etablissement des Forges. Il devait être remplacé en 1875 par une chapelle d'un bon style roman, instituée dans la « rue de l'Usine », en face du coron d'Orléans.

En 1856, en Octobre, a lieu, à Anzin, la réception triomphale de Constant Moyaux, grand Prix de Rome d'Architecture, qui devait être par la suite membre de l'Institut. Le jeune Constant Moyaux prend à Denain le train qui devait le conduire à Anzin, sa ville natale ; la locomotive est décorée de drapeaux tricolores.

Le 29 Mars 1857, Emile Fontenelle, qui devait consacrer toute sa vie à la musique, naît à Denain. Il connut, au pays noir, une jeunesse fortunée et facile. Mais quand, un peu avant sa trentième année, sa famille fut ruinée, il partit pour Paris qu'il ne quitta plus guère. Ses goûts particuliers l'avaient porté vers le piano : sa carrière était tracée, et il fut pianiste, résolument pianiste. Jusqu'à la fin de son existence, il travailla huit heures par jour sur cet instrument. Il se plaisait dans les difficultés et voulait vaincre. Homme de volonté, il s'est fait seul : toutefois, il fut, en composition musicale, l'élève de Théodore Dubois.



Emile Fontenelle
compositeur de musique

Il est curieux de savoir qu'Emile Fontenelle fut, pour ainsi dire, un des fondateurs du *Chat Noir*, au temps où, dans une exaltation mi-littéraire et mi-commerciale, Rodolphe Salis rendit célèbre ce cabaret dont la création devait contribuer à lancer le genre fantaisiste de la chanson montmartroise, gouailleuse,

sentimentale et spirituelle. Quand Emile Fontenelle était au piano, un homme au front triste ne quittait guère ce lieu hospitalier aux artistes. Le front bossué, l'œil indécis et inquiet, la face dure, désabusée, mais empreinte d'une « magnifique laideur », ce pilier de cabaret semblait éconter les musiques lointaines, ineffables et suaves. Paul Verlaine avait-il deviné en Emile Fontenelle un homme du Nord comme il l'était lui-même ? L'âme de Marceline et de Watteau venait frôler ces deux rêveurs ; car Verlaine avait fréquenté nos plaines du Nord et les marais déserts que l'Ostrevant recèle à proximité du Douaisis. Comme l'expression variait entre ces deux êtres ! le musicien traduisait sa pensée en un bruyant tapage, et l'autre, le poète, trouvait en lui des mots qui, groupés comme nonchalamment, produisaient des mélodies insoupçonnées, atténuées, dont la musique adorable et la syntaxe absurde — comme a dit à peu près Anatole France — charment et déchirent le cœur.

Emile Fontenelle, lui, était l'homme des pas redoublés, des orchestrations bruyantes. Parfois, aux Champs-Élysées, cent militaires, armés d'instruments formidables, versèrent l'allégresse au cœur des citadins en leur jouant des marches gaîment sonores de Fontenelle. Cent cinquante morceaux d'orchestration furent composés par lui, qui se risqua même à mettre en musique des vers de ce Paul Verlaine dont il parlait avec un religieux respect et une touchante admiration. Il composa aussi la musique de pièces de théâtre qui ne furent pas jouées : il n'était pas l'homme des combinaisons, ne connaissant que la musique classique et n'essayant pas de se distinguer par l'excentricité.

Comme le disait *La Chanson*, de Paris, en Septembre 1928, quelques jours après sa mort, Emile Fontenelle, « bien qu'il fût la chanson comme tous les compositeurs de café-concert, s'était spécialisé dans la musique d'orchestre : il était l'auteur de *Valeur Française*, qui eut la grande vogue vingt ans durant. Il n'était pas un orchestre, pas une fanfare régionale, pas une maison de phonographes ou d'instruments de musique qui ne l'eût à son répertoire. Les nouveaux compositeurs, habitués maintenant à la musique américaine, ne comprendront plus ses rythmes a-synopés et ses tutti de basse : il n'en est pas moins vrai que *Valeur Française* a représenté pendant longtemps le Beau Idéal des pas redoublés d'avant guerre. Combien de morceaux nouveaux auront eu la célébrité persistante de cette marche militaire ? » Il y a aussi *Concordia*, qui fut son morceau le plus répandu et la plus importante de ses œuvres. C'était un modeste : il ne croyait pas que, jamais, sa ville natale voudrît penser à lui. Cet honnête homme fut un artiste et non un commerçant. Il est mort à la tâche, au champ d'honneur, après s'être dévoué pendant la guerre en donnant des concerts aux blessés et aux malades. On lui doit un souvenir ému.

En 1857, l'étendue de la surface concédée à la Cie d'Anzin pour Denain est de 1344 hectares ; l'exploitation occupe 770 ouvriers et 40 chevaux. La production de l'année a été de 887.168 quintaux métriques pour une valeur de 1.535.000 francs.

En 1857, à l'Exposition départementale de Douai, les grands progrès accomplis par M. Gouvion-Leroy, de Denain, pour faire prospérer l'agriculture, lui valent, sur la proposition de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes,

nes, la plus haute récompense : la première grande médaille d'honneur en or, qui lui est décernée à l'unanimité des 32 membres du Jury départemental.

En dehors des améliorations apportées dans sa sucrerie (1), fondée en 1829, M. Gouvion, qui cultivait 120 hectares en froment, était le second agriculteur, sinon le premier, qui, dans nos contrées, appliqua le travail des bœufs à la culture des terres et au transport des betteraves.

Le rapport fait à ce sujet rappelle les services éminents rendus à l'agriculture par le lauréat propriétaire d'une « ferme-usine » de la populeuse et grande commune de Denain, « qui forme, avec les villages voisins, une concentration agricole « telle qu'on chercherait peut-être vainement une semblable agglomération sur un autre point de notre belle France ou dans les riches Comtés de l'Angleterre » (1).

Mais cet aspect d'agglomération agricole ne devait pas durer longtemps : le mode d'existence ancienne de Denain était condamné par l'apparition des industries de la houille et du métal. Elles devaient disparaître, les vieilles « censés » de jadis... Les champs étaient, de plus en plus, occupés par les installations industrielles toujours grandissantes. C'est ainsi que, sous la poussée métallurgique, on ferma peu à peu la cense Blairvaq (de la ruelle Desandrouins à l'angle ouest de la rue Désandrouins) ; la ferme Baillet (place de la Liberté) ; la vaste ferme Payen, (qui donnait à la fois rue d'Enghien et rue de l'Eglise et qu'il ne faut pas confondre avec l'autre ferme Payen (2), située tout à côté de l'Eglise et dont le portail cintré ne disparut qu'à la fin de l'année 1912) ; les fermes Loequet et Monfil (rue des Prés) ; la ferme Demeulin Abraham (rue d'Haveluy) ; les fermes Thermy, Carré, Payen, Laurette (rue de l'Eglise), Moura (rue de Valenciennes). Toutes les anciennes censés de la place de la Mairie, y compris la vieille ferme Podevin, qui datait d'avant la Révolution, furent rasées au pied : leurs fondations existent dans le sol même de la place considérablement agrandie. Par ailleurs, quelques pignons de vieilles censés sont encore existants ou se trouvent encastrés dans les murs surhaussés des demeures nouvelles.

La petite place comprise entre la caserne de gendarmerie (rue de Paris) et la rue de Villars était alors connue sous le nom de place Villars. M. Montuelle relate que, le Jeudi 28 Mai 1857, on y passe une revue de gendarmes.

Dans le courant de Juin 1857, on commence l'établissement de l'Usine à gaz, rue de Douai (à l'ouest de la Ville). En Octobre, on pose en terre les conduites de gaz.

Dans un mémoire laissé par M. Baudry, il est dit que, jusqu'en Octobre 1857, tous les enfants d'ouvriers mineurs, recevaient l'instruction à l'école communale. Mais l'école de la Mairie était trop petite, et la commune ne disposant pas d'un autre local, la Cie des Mines d'Anzin, d'accord avec la Municipi-

palité, ouvre, pour les fils et les filles de mineurs, une école dont la direction est confiée à cinq dames de la Ste-Union (1).

M. Montuelle fait remarquer que c'est en Juin 1857 que, — manifestation du progrès ! — les pompiers de Denain mettent un casque.

Les casques des pompiers avaient donc brillé pour la première fois sous le ciel de Denain, et la population avait dû s'en montrer étonnée et ravie.

Sept mois après, c'est la lumière du gaz qui, pour la première fois aussi, brille dans les rues de Denain, pour le plus grand ébahissement de la population non moins étonnée et non moins ravie. C'est le Jeudi 21 Janvier 1858 que les flammes nouvelles illuminèrent Denain. M. Montuelle, qui aime la précision, dit que le premier bec fut allumé, vers cinq heures du soir, près de la brasserie Jénart, rue de Douai. Les bâtiments de l'usine à gaz furent inaugurés trois jours après, le 24 Janvier.

Les Usines à Gaz prirent le titre de : « Société d'Eclairage au Gaz de Denain » ; leur raison sociale était « Désiré Parent et Cie ». Le capital était de 100.000 francs, divisé en 200 actions de 500 francs. L'acte de constitution de Société fut passé le 19 Juin 1857 devant M^e Baudrain, notaire à Valenciennes. Le fondateur des Usines à Gaz, M. Désiré Parent (d'Haveluy), était alors sous-directeur des travaux du jour de la Cie d'Anzin, à Denain.

On sait, par une note de M. Montuelle, que, le 18 Juin 1858, le chantier de la Cie d'Anzin est éclairé au gaz. M. Baudry, ancien directeur de l'école de la rue de Villars, a laissé également des renseignements sur l'innovation qui résultait de ce mode d'éclairage : le prix d'éclairage des rues de Denain s'élevait à trois centimes par heure et par bec. Très peu de temps après cette installation, les quatorze rues éclairées étaient les rues de la Pyramide, de Wavreshan (partiellement), d'Haveluy, des Dames, d'Enghien, de Saint-Amand, de l'Abreuvoir, du Moulin, de la Station, Désandrouins, de Valenciennes, de l'Escout (partiellement), de Lourches (partiellement) et de Douai.

Quarante ans après cette installation, les sommes dépensées à Denain par le gaz (1) devaient s'élever à 175.000 francs, dont :

- 25.000 francs pour l'éclairage de la Ville ;
- 150.000 francs pour l'éclairage des particuliers.

Puisque, dès le 21 Janvier 1858, le gaz éclairait à Denain, on pouvait, sans déchoir, inviter les sociétés artistiques des grandes villes ! Le Dimanche 24 Janvier, un grand concert vocal et instrumental « est donné, au profit d'une loterie pour les pauvres organisée par les « Dames de Charité de Denain ». La Société philharmonique de Denain se fit entendre, ainsi que son chef, M. Seconda. Parmi les artistes inscrits au programme, on relève surtout le nom de l'auteur de la berceuse populaire : *Le Ptit Quinquin*, le chansonnier lillois Desrousseaux, qui devait devenir célèbre. Desrousseaux, qui a maintenant son buste au Square de Jussieu à Lille, fut le père de l'helléniste Bracke.

(1) Cette école, fermée en 1902, avait diminué d'importance, en 1881, par l'ouverture de l'école de la rue de Douai.

(1) Le 4 Juin 1899, la rue de Villars était, pour la première fois, éclairée à l'électricité ; mais depuis longtemps alors, ce genre d'éclairage était pratiqué dans les Usines de Denain.

(1) La sucrerie de M. Gouvion fut fermée en 1878. Il y eut aussi à Denain la Sucrerie Sirot, transformée en raffinerie après la guerre de 1914-1918.

(1) Rapport de M. Bumier.

(2) Il y avait eu aussi, autrefois, une ferme Payen (ensuite ferme Moura) sur l'emplacement de laquelle fut bâtie la Mairie.

Le goût de la musique avait gagné Denain, puisque, pendant les années 1857 et 1858, exista une société chorale qui eut son siège *Au Petit Château*, rue de Villars. Le chef de ce groupe était M. Gustave Fromont, et l'on comptait au nombre des membres actifs, M. Fontenelle, entrepreneur, père du futur compositeur de musique Emile Fontenelle, né en 1856 à Denain.

Cette institution d'une Société chorale à Denain, dès le moment où le village prenait un nouveau genre de vie, n'était, en somme, qu'une répétition tardive de cette « Compagnie du Prince de Denain », qui, en 1548, prenait part, au nombre de cinquante quatre cavaliers, aux fêtes organisées par la ville de Valenciennes, M. Emile Carlier a établi un rapprochement, plaisant et juste, entre les orphéons du XIX^e siècle et ces groupes joyeux qui, quelques siècles plus tôt, sous la protection des abbayes ou des seigneurs, allaient porter, dans les festivités voisines, la renommée des villages soudain promus à la gloire ! Déjà autrefois, des concours et tournois existaient et l'on donnait des « floeqarts et cocquelets aux mieux chantants ». Ces rubans et ces nœuds furent, au XIX^e siècle, remplacés par des médailles, des palmes et des couronnes. Certes, les populations du Nord, qui, dans le cas d'une victoire artistique de ce genre, se rendent au-devant des vainqueurs, ne manquent pas de pavoiser triomphalement leurs rues et de pousser des cris enthousiastes et surtout bruyants. Mme Camescasse, dans ses *Souvenirs*, a quelque peu remémoré ces cérémonies tapageuses ; elle dit que son mari, préfet de police, qui rentrait à Douai le jour de la réception d'un orphéon, crut qu'une révolution éclatait. Madame Camescasse fait remarquer que l'on n'aurait pas permis de telles manifestations sous l'Empire. Pardon ! elles avaient bien lieu alors avec la même ferveur, la même fierté, et il est bien possible que la foule se portait, au XVI^e siècle, avec les mêmes démonstrations de joie, au devant des chanteurs qui rapportaient leurs « floeqarts » et leurs « cocquelets ». Il faut prendre au sérieux, surtout quand une ville commence à se révéler d'elle-même, cette fierté locale, qui gagne l'âme du peuple quand une société a cueilli quelques lauriers. Ces rentrées triomphales, qui furent si nombreuses à Denain, y ont propagé l'évolution, la transformation de la cité, et elles n'ont pas été pour peu de chose dans cette fusion d'un peuple qui voulait qu'on parlât avantagement de lui au dehors. Si, par la suite, Denain put devenir chef-lieu de canton, il le doit aussi à ses sociétés musicales qui donnèrent à la ville une conscience plus nette de sa force et de sa vaillance. L'émulation ne fit jamais défaut, et cet effort, cette discipline volontaire, devaient être récompensés maintes fois, mais surtout en 1927, quand, après tant d'autres succès, l'Union Mutuelle Orphéonique de Denain se classa première de France, sous la direction du vénéré maître Joseph Duysburgh, au concours de Montrouge.

En 1858, une triste nouvelle se répand dans la cité nouvelle : M. Jacques Cail, frère de l'illustre J.-F. Cail, meurt à Denain le 28 Juin. La fin de cette année 1858 est, d'ailleurs, peu rassurante pour Denain. Un journal du mois de Décembre dit que la classe ouvrière subit de rudes épreuves. L'atelier Cail qui, peu d'années auparavant, comptait 600 à 700 ouvriers, n'occupe plus que « 130 bras ». Aussi, depuis la mort de M. Jacques Cail, la consternation règne-t-elle dans le commerce. Une foule de travailleurs, qui ont reçu leur congé, ont quitté la ville en

oubliant de s'acquitter envers leurs créanciers. La perspective de l'hiver, la crainte de chômer longtemps encore, leur ont conseillé de ne point dégarnir leurs bourses, si légères déjà. Aussi, des pertes successives et nombreuses sont éprouvées par de petits boutiquiers, qui subissent un moment de gêne. « On suppose, cependant, que cette lamentable situation ne se prolongera pas : on parle d'une importante commande de chaudières pour la Marine qui aurait été passée à MM. Cail, Chaylus et Cie, de Paris, et l'on affirme que leur usine de Denain serait chargée d'une partie de ces travaux ».

Par contre, aux forges et laminoirs, le travail ne manque pas. Mais un accident fortuit y jette aussi la désolation : l'engrenage du train à rails, qui commande tous les autres trains, s'est brisé, et l'on annonce que le chômage forcé sera d'un mois environ... Cependant, « les ouvriers de cet immense établissement métallurgique vivaient heureux, et, par suite, une honnête aisance régnait dans presque tous leurs ménages ». La même journal fait des observations supplémentaires sur la commune de Denain :

« Puisque nous parlons de Denain, les observations suivantes ne seront pas déplacées :

» Il y a une vingtaine d'années, cette commune n'était qu'un pauvre village ; partout des fondrières et des chaussées presque inabordables en hiver ; de distance en distance, quelques mesures. Oui, c'était là tout Denain, alors !

» Aujourd'hui, grâce aux établissements des mines et à l'habile administration des autorités municipales, tout a changé de face ; nous avons de larges rues entièrement pavées et munies de becs de gaz ; de vastes et nombreuses cités ouvrières où règne la plus grande propreté. Vingt ans encore, et Denain sera une belle ville. En attendant, il serait bien de nettoyer plus souvent les rues, car il est des endroits que l'on ne peut traverser sans se souiller de boue jusqu'à mi-jambes. Dans tous les autres grands centres de population, le fumier des voies publiques est vendu, même à un prix assez élevé, aux cultivateurs, qui l'utilisent comme engrais, et sont obligés de faire pavé net aux jours et heures indiqués. Pourquoi ne prendrait-on pas ici la même mesure ? »

Vers cette année 1858, une nouvelle école est ouverte, — mais jusqu'en 1860 seulement, — par M. Vilan, dont le continuateur, comme instituteur privé, sera M. Béghin.

C'est en 1759 que l'Etat avait fondé à Bouchain le moulin à farine connu ensuite sous le nom de « moulin Risbourg ». Cent-ans après sa fondation, cet établissement, toujours existant, avait acquis une grande importance et produisait journellement 60 quintaux métriques de farine. La maison Ferray et Cie, d'Essonnes, y avait introduit des améliorations qui permettaient de lutter contre la concurrence étrangère et de faire de l'exportation. Ce grand moulin aux constructions de bois, situé à la Ville-Basse, était émouvant à voir avec le bouillonnement incessant, écumeux et blanchâtre, de son eau qui surgissait, battue par la grande roue à aubes.

La ligne de chemin de fer de Douai à Busigny passe à Bouchain dès 1858.

C'est en 1859, alors que M. Lecardez est curé de Denain, que la paroisse est dotée d'orgues fournies par M. Maklin. On n'en est plus au temps où les Dames Chanoinesses avaient un organiste sous leurs ordres.

En 1859, on pave le chemin d'intérêt commun n° 68, qui relie Denain et Wavrechain-sous-Denain. C'est un coin extrêmement ancien : cinquante ans plus tard, on y retrouva des sépultures mérovingiennes.

Peu à peu, la confiance renaît à Denain. Le Dimanche 3 Avril 1859, on y organise une fête historique que M. Montuelle, dans ses notes, désigne sous la mention : « Les Incas à Denain ». Il fait aussi allusion à la fameuse marche des Incas, donnée à Valenciennes en 1833, et qui intéressa fortement Louis-Philippe, venu dans la région. Comme conséquence du succès remporté par cette marche de 1859, Denain recommencera — et, parfois, au profit de victimes de catastrophes — en 1865, en 1875 et en 1883.

La fête de 1859 fut, certes, un peu bigarrée au point de vue historique, mais elle était donnée au profit des indigents, et les populations voisines accoururent en foule pour assister aux merveilles qui leur avaient été annoncées. Et puis, Villars devait, pour la première fois depuis 1712, refaire son apparition dans le village que la valeur de ses soldats avait rendu célèbre.

A deux heures de l'après-midi, une salve d'artillerie part de la maison de MM. Baillet frères. Le bœuf gras traditionnel, superbe sous les rubans et les fleurs, ouvre la marche, conduit par les bouchers « costumés en sauvages », dit un journal de

l'époque (On pourrait croire, au contraire, que, pour se *costumer* en sauvages, il suffirait plutôt de se déshabiller !).

Mais le souvenir du maréchal de Villars, qui, cent quarante-sept ans auparavant, avait sauvé, à Denain, l'honneur de la France et de son roi, était immédiatement rappelé par des pelotons de mousquetaires et de gardes françaises. Ces fiers soldats, qui évoquaient ainsi les temps guerriers dans cette fête pacifique, faisaient escorte à l'illustre maréchal Villars, dont le costume était — paraît-il — remarquable de vérité historique.

D'autres gloires nationales suivaient, sans souci des anachronismes. Jean-Bart, sur un char qui simulait l'avant d'un navire, semblait voguer parmi ses marins, et, aux accents des cuivres versant l'héroïsme au cœur des villageois, venaient un peloton de Turcs et des hussards du règne de Louis XIV. Parmi les sociétés musicales, on remarquait celle de Denain.

L'industrie locale était alors constituée par les houillères, les usines métallurgiques et les sucreries. Un char symbolisait ces trois groupements prospères, « triple richesse et triple gloire d'une cité qui, née d'hier, s'est déjà placée au premier rang parmi les villes industrielles ».

Ce spectacle fut encore plus beau le soir. Le même cortège partit de la rue de Lourches, et les illuminations et les décorations enthousiasmèrent l'assistance. Un journal dit que, « sur la Place de la Mairie surtout, le spectacle était grandiose et saisissant ». La triste période de 1848 était oubliée, et une prospérité relative reconfortait toute cette région si éprouvée par la misère.



CHAPITRE TREIZIÈME

UN COMICE AGRICOLE A DENAIN EN 1859. — UNE ÉCOLE DE DESSIN INDUSTRIEL EST CRÉÉE A DENAIN SUR L'INITIATIVE DU SCULPTEUR VALENCIENNOIS HENRI LEMAIRE. — LES MODIFICATIONS DU SOL DE DENAIN. — TROUBLES ET BAGARRÉS. — LA QUESTION DE DIVISION DU CHEF-LIEU DE CANTON : LE RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DE DENAIN. — LA DIVERSITÉ DES INDUSTRIES A DENAIN. — BOUCHAIN RÉTORQUE LES ARGUMENTS DE DENAIN, - OU LA RÉPONSE DU BERGER A LA BERGÈRE.

Le 29 Avril 1859, un concours agricole, organisé par la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, a lieu à Denain, sous la présidence de l'artiste Henri Lemaire, de Valenciennes.

Henri Lemaire, auteur du monument de Froissart, à Valenciennes, de Napoléon, à Lille, et du fronton colossal (1) de l'église de la Madeleine (1836), des « funérailles de Marceau » (Arc de Triomphe de l'Etoile) etc., avait été élu député du Nord en 1852 et en 1857.

Un journaliste de l'époque célèbre, d'une plume enthousiaste, les charmes de cette cérémonie, et il fait remarquer que « les champs où

« *L'audacieux Villars*

« *Arrache* » le tonnerre à l'aigle des Césars »

ont offert un magnifique spectacle aux yeux qui préfèrent à la gloire la victoire ; aux lauriers et aux guerriers, les guérets aux gerbes dorées, les troupeaux mugissant dans les plaines verdoyantes, la charrue — ce puissant aiguillon de la terre — et les phalanges robustes des fils de la campagne». Au débarcadère du chemin de fer d'Anzin, les Comices de Denain, de Condé et de Saint-Amand reçoivent « à bras ouverts » les membres de la Société Valenciennoise. Le cortège qui se forme est précédé d'un escadron du 5^e chasseurs et du corps communal de musique.

Les concours de labourage, de bestiaux, d'animaux domestiques, de volailles, d'instruments aratoires et de maréchalerie attirent une foule nombreuse.

Dans le concours d'instruments aratoires, on récompense, au premier plan, M. Paris, de Denain, pour son système de chemin de fer portatif applicable aux travaux de terrassement et de transport pour l'agriculture. N'est-ce pas là le système Decaerville ?

(1) Les réparations que nécessitait le fronton de la Madeleine ont été confiées à Henri Gauquié, le statuaire du Monument de Villars à Denain.

Dans un élan lyrique, M. Th. de Rive dit « la part de poésie » que présente cette fête rurale, et il essaie d'en donner la preuve dans un langage qui tient de la prose poétique. On ne trouve certes pas, dans son tableau, la malice que Flaubert apporte plus tard dans sa description du fameux Comice agricole. « Un champ immense, bordé d'un triple rang de spectateurs, offrant d'un côté la lutte ardente des charrues traînées par de puissants attelages, le bœuf rivalisant avec le cheval et celui-ci suivi de près par les vaches ; d'un autre, une exposition curieuse d'instruments aratoires, membres nouveaux que l'esprit humain ajoute aux membres créés par cet Etre qui donne l'accroissement à la graine ; d'un troisième, de longues galeries, si l'on peut s'exprimer ainsi, montrant à chaque pas ce que l'on peut voir de beau sous le rapport d'animaux domestiques : bélier fougueux, riche de toison et de taille, vaches gracieuses de formes, pores dodus, disparaissant sous les groupes remuants de leurs nombreux petits, taureaux aux flancs puissants ; lapins géants, lapins dont la fourrure argentée fait les délices du Russe et du Persan lointains, poules de vingt climats, canards au beau plumage, dindons majestueux (mais toujours dindons), oies au cou flexible ; d'un quatrième côté, l'enclume gémissant sous le marteau du maréchal forgeant pour la première fois, dans la plaine, le fer destiné à protéger le pied sans repos du cheval campagnard ; et près de ces véritables trésors, un pittoresque manège, qui détrônera l'antique fléau, le rustique et sonore bâton dont le rythme guida souvent quelque valse villageoise ». Cette évocation lyrique ne suffit pas à l'auteur : il comprend qu'il n'a pas tout dit : « Nous ne parlons pas de l'animation de la foule qui se pressait au abords du champ, du pittoresque des tentes, du coup d'œil agréable des chasseurs transformés en aides-de-camp du bureau pour information rapide des diverses phases du Concours : tout cela se voit, se sent, mais ne se daguerréotype point dans un compte-rendu tracé au galop ». On voit, on comprend, on devine que M. Th. de Rive se persuade qu'il manquait une invention, ici-bas, pour donner l'idée

d'un tel spectacle : le cinématographe.

Ce concours, destiné à célébrer le progrès agricole, allait avoir un résultat industriel des plus utiles pour l'avenir de Denain : la fondation d'une école de dessin devait en résulter. Au cour d'un banquet où, paraît-il, s'était distingué un "Vatel local", M. Henri Lemaire, député et membre de l'Institut, prononce un discours dans lequel il regrette que Denain, "cette grande obligée de l'industrie", n'ait pas une école de dessin appliqué aux arts, et il promet de faire ses efforts pour la réalisation de cette œuvre. Grâce à un aussi haut appui, l'idée devait bientôt aboutir, et le concours du Ministre de l'Instruction Publique fut immédiatement sollicité en vue de l'ouverture d'une Académie de dessin industriel. Comme le dit M. de Rive, « la ville de Denain se trouve engagée dans de nouveaux liens de reconnaissance envers le président du concours ». Par sa façon de recevoir les Valenciennes, l'ancien village de Denain venait d'être sacré ville par les habitants de la "bonne et franke" ville de Froissart ! Mais Bouchain n'était pas sur le point d'en dire autant !

Un matin d'avril 1859, tout Denain est en émoi. On avait annoncé, la veille, le passage d'un régiment d'infanterie, en garnison à Valenciennes, qui partait pour la guerre d'Italie. Le régiment défila, musique en tête, aux accents d'un pas redoublé ; il venait de la pyramide d'Haulchin et se dirigeait vers Douai. La rue de Villars et la place de la Mairie étaient pleines de gens qui regardaient les soldats non sans un grand sentiment de tristesse ; car, parmi eux, se trouvaient des enfants de Denain et des villages avoisinants.

En 1859, on fonde à Denain une succursale de la Caisse d'épargne, créée par un comité valenciennois pour l'arrondissement de Valenciennes. La caisse de Denain, qui devait commencer ses opérations le 12 janvier 1860, reçut en dépôt, la première année, 22.750 francs. Elle devait devenir la plus importante des quatre succursales de la caisse de Valenciennes (Bouchain, Condé, St-Amand, Denain) (1). Il fut convenu que la succursale serait administrée par un comité local de douze membres dont le maire serait le Président.

Le succès de la Caisse d'Epargne à Denain n'empêchait pas ceux de la musique. En 1860, — année où une nouvelle école se forme encore sous la direction de M. Béghin — (2), le 19 août, la Musique de Denain, dirigée par M. Seconda, obtenait le premier prix d'exécution à Cambrai. En 1861, à Anzin, elle obtenait tous les premiers prix. Les pompiers reviennent vainqueurs le même jour. On leur présente des bouquets "sous un arc de triomphe dressé près de la station". C'est de cette date que commencent vraiment, pour Denain, ces réceptions enthousiastes, inspirées par l'orgueil local, dont Denain — comme tant d'autres villes du Nord — se glorifiait joyeusement.

En 1860, on installe à Denain un service des Contributions directes, qui se compose d'une recette particulière et d'un double service des boissons et des sucres et distilleries. Quant aux

(1) Quarante années après, en 1901, la succursale de Denain mettait en dépôt 425.000 francs. La Caisse d'Epargne de Valenciennes avait alors en caisse 17.027.000 francs.

(2) Rue des Dames. Cette école devait être transférée, en 1866, rue de Villars.

services des contributions indirectes, ils remontent à 1820.

En 1860, près de la vieille église St Martin, berceau de Denain, on modifie un aspect du pays. La route départementale n° 24, qui part d'Hélesmes et va se terminer à la Pyramide de Denain, formait, en face de l'église, presque à angle droit, une courbe très prononcée qui présentait des dangers pour la circulation des voitures. L'Administration municipale achète alors deux maisons dont l'emplacement servit au redressement et à l'élargissement de la route. Une vingtaine d'années plus tard, la démolition de la vieille ferme Podevin, antérieure à la Révolution, doubla la grandeur de la place du Marché, devenue place de la Mairie, et ce fut en 1924 que cet ancien coin fut complètement transformé par la démolition de l'ancien mur qui eut pour conséquence d'incorporer à cette place de la Mairie, devenue place Wilson, l'emplacement de l'ancienne église Ste Marie, retrouvée dans la butte de terre, surmontée d'un pavillon recouvert de chaume, qui faisait partie de l'Enclos des Dames.

Le 13 octobre 1861 une ascension aérostatique a lieu sur la place Villars. L'aéronaute Demory, dit "la jambe de bois", part de Denain à quatre heures et demie du soir ; une demi-heure plus tard, il descend en Belgique, près de Lessines, et accomplit ainsi, en très peu de temps, un trajet de douze à quatorze lieues. On suppose qu'il s'était élevé à 4000 mètres. On n'était pas encore habitué aux prouesses des aéroplanes, qui devaient, pour la première fois, venir "survoler" Denain en 1912. Les membres du "Cercle de Denain", enchantés des prouesses accomplies par Demory, font, entre eux, au profit du vaillant aéronaute, une collecte qui produit près de 300 francs.

C'est sur cette place Villars, aujourd'hui disparue et sur l'emplacement de laquelle a été faite la rue de Paris, que, longtemps on établit le marché. La musique des mineurs y donna des concerts lors de la ducasse dite "de Villars". Cette place fut complètement supprimée quand on fit la "Place verte".

Un carnet de M. Montuelle signale qu'en 1861, l'Assemblée — c'était le nom qu'on donnait au Conseil de Régie de la Cie d'Anzin, — passe dans les ateliers : le fils de M. Casimir Périer agé de 14 ans environ, est dans le groupe. Ce garçonnet qui visitait ainsi Denain devait devenir, en 1894, Président de la République. Il revint plusieurs fois à Denain, notamment lorsqu'il rendit visite, dans le coron Jean Bart, au poète-mineur Jules Mousseron.

Le 1er Juin 1861, le projet présenté à Denain même, en 1859, par le statuaire Henri Lemaire, de fonder une école de dessin industriel, reçoit une solution heureuse. Une lettre qui mentionne l'ouverture de cet établissement, dont la prompt création faisait honneur à la décision de l'Administration municipale, est adressée par le Maire à tous les établissements industriels et aux personnes notables de Denain.

Denain le 1er Juin 1861.

Messieurs,

Une école de dessin industriel vient d'être fondée en cette ville ; elle est ouverte à dater de ce jour.

Cette institution répond à un besoin depuis longtemps signalé, et l'importance croissante de Denain permet d'espérer que la

nouvelle école produira tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Mais, pour surmonter les difficultés du début et parvenir rapidement au résultat désiré, il faut le patronage et le bienveillant concours des établissements industriels, des hommes éminents qui les dirigent, de tous ceux, en un mot, qui ont intérêt à la prospérité du pays, si intimement liée à l'instruction et à la moralisation de la classe ouvrière.

Nous venons avec confiance réclamer ce concours et faire appel à toutes les sympathies. Nous comptons sur le bon esprit qui anime la population; nous comptons surtout sur les maîtres pour faire comprendre aux ouvriers combien doit leur être avantageuse la fréquentation des cours, et pour leur donner, à cet effet, toutes les facilités désirables. Nous prendrons, de notre côté, les arrangements nécessaires afin de concilier les heures des leçons avec tous les intérêts.

Enfin, nous venons encore demander aux industriels et aux amis des arts de contribuer à la création d'une collection indispensable des modèles, livres, dessins, etc.

Nous recevrons avec reconnaissance tous les dons; dans les collections de ce genre, le moindre objet acquiert de la valeur, et, sous ce rapport, les établissements industriels peuvent enrichir, à peu de frais, le musée de l'école en lui abandonnant les modèles, les dessins, ainsi que les échantillons de leurs produits, machines, outils, etc. La réunion de ces objets imprimerait aux cours une direction tout à fait pratique et en harmonie avec les besoins spéciaux du pays.

Les noms des donateurs demeureront inscrits aux catalogues.

En s'adressant particulièrement à vous, Messieurs, dont la position et l'influence peuvent lui venir puissamment en aide, l'Administration municipale, dont je suis l'organe, espère que votre appui ne lui fera pas défaut et vous remercie d'avance du concours que vous voudrez bien lui prêter.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Denain,

signé : Deslinsel.

Cette école de dessin industriel, qui, pendant si longtemps, devait donner d'aussi heureux résultats et fournir des dessinateurs aux établissements industriels de Denain, fut connue sous le nom d'« Académie ». Elle était située à l'étage de l'école Sévigné, près du monument des Anciens Combattants de 1870-1871. Ce bâtiment a été démoli en Octobre 1928 pour permettre un nouveau tracé de rue. Ce cours de dessin fut naturellement transféré à l'École Pratique Supérieure, rue de Wavrechain, quand celle-ci fut créée.

Le Bureau de Bienfaisance de Denain, dont les dépenses sont de 12.000 francs, dispose de 12.500 francs de revenus. Les terres dont il a la disposition sont situées aux chemins de Douai, d'Oisy, d'Haveluy, d'Escaudain, d'Hélesmes, d'Hertain et de Douchy. Les trois premières de ces terres étaient, en 1793, la propriété de l'Eglise.

Dans un manuscrit datant de 1862, M. Jules Baudry, premier directeur de l'école de la rue de Villars, donne divers détails sur des points particuliers qui intéressent la ville à cette époque. Denain avait alors un bureau de poste situé au centre « de la

ville ». Il desservait Escaudain, Hélesmes, Haveluy, Haulchin, Lourches, Thiant, Prouvy, Rouvignies et Wavrechain-sous-Denain. Ce bureau recevait 72.000 lettres (1) et 28.000 journaux. Le rapport de l'Octroi, en cette année 1862, avait été de 56.276 fr. 60. La foire aux bestiaux, autorisée à Denain les 12 et 22 de chaque mois, avait cessé, faute de marchands... et d'acheteurs.

Les recettes communales s'élevaient à 92.000 francs pour les 10.000 habitants de Denain (2). Or, en cette même année 1862, Bouchain, chef-lieu de canton, percevait, comme recettes annuelles, y compris les cinq centimes additionnels ordinaires, une somme totale de 12.222 francs. Ces revenus étaient suffisants pour les dépenses; mais, comme l'indiquait un mémoire de M. Simon, « il fallait qu'une sévère économie présidât à l'administration de la ville ».

En 1862, indépendamment de ses deux villes qui contenaient 234 maisons avec 1130 habitants, Bouchain se composait aussi des deux hameaux de Boucheneuil (21 maisons, 111 habitants) et du Bassin-Rond (15 maisons, 60 habitants). L'ensemble de Bouchain était donc de 270 habitations et de 1300 habitants. Une statistique manuscrite de l'époque, due à M. O. Simon, instituteur communal, disait que 20 maisons étaient couvertes en chaume, 129 en tuiles et 121 en ardoises. Le nombre de maisons ne variait pas: celui de Denain ne cessait de s'accroître. Les notes de M. Montuelle indiquent que les premiers coron bâtis par la Cie des Mines d'Anzin furent, vers 1862, les « coron plats », situés rue de Douai, derrière le Salon des Arts. C'est ensuite que furent construits le coron Jean-Bart et le coron d'Orléans.

Les Forges et Hauts-Fourneaux de Denain, dont les transports étaient assurés par la batellerie et par le chemin de fer de la Cie d'Anzin, émettent le projet de se relier directement au chemin de fer du Nord par la gare de Lourches. Une commission d'enquête, saisie de la demande de cette Société, se réunit en septembre 1862.

Pendant un an, de Septembre 1862 à Octobre 1863, une école est ouverte, par Mlle Devred, rue de la Station, où, déjà, huit ans auparavant, la classe avait été faite, pendant peu de temps, par Mlle Armantier.

Toutes les écoles privées installées à Denain faisaient difficilement leurs frais. Elles comportaient souvent de trente à soixante élèves qui payaient une rétribution mensuelle de deux francs à deux francs cinquante.

Au n° 123 de la rue de Villars, agrandi ensuite par le n° 121, près de la ruelle Désaudrouins, est ouverte aussi, en 1862, l'école des Dames de la Sainte-Union, qui fut transférée ensuite dans le vaste local à trois étages dit le Pensionnat, situé aussi rue de Villars. Cette grande école, où les pensionnaires ne vinrent qu'en petit nombre, fut bâtie en 1870 sur l'emplacement de la ferme Hecquet, alors en liquidation: elle fut ou-

(1) Cinquante ans plus tard, le nombre de lettres reçues était de 730.000 (soit 2.000 lettres environ par jour, dont 400 pour la Société des Forges et la Société Française de Constructions Mécaniques).

(2) Elles devaient être de 500.000 francs, quarante ans ensuite, pour 25.000 habitants.

verte, à titre d'externat, de 1871 à 1903. Un asile était adjoint à cette école.

L'année 1863 est très mouvementée pour Denain, en même temps qu'elle marque diverses transformations industrielles assez importantes.

En Janvier, on pose la barrière du passage à niveau de Villars, près des bassins de chargement de charbon et de la première fosse.

Il y avait alors, vers l'Ouest, bien peu d'habitations au-delà de cette barrière, qui marquait à peu près la fin du village de Denain proprement dit. Dans la première quinzaine d'Avril, on fait du coke, pour la première fois, près du lavoir de la fosse Turenne. Mais les vieilles fosses disparaissent déjà, et, au mois d'Avril, on remblaie la fosse Mathilde : six hercheurs y déversent, chaque jour, 240 berlines de schiste pris au « terri ». On établit, en Juillet, un pont-levis rue Croix Sainte-Marie, sur la rivière des Moulins (vieil Escaut) pour le passage des bateaux allant au moulin Risbourg.

On commence à paver la rue de l'Escaut, — maintenant disparue, — qui correspond à l'entrée principale des Forges de Denain. Cette rue conduisait au Coron de la rivière, disparu aussi. Deux ans après, on pavera aussi la rue de Paris.

On se félicite, en Décembre, de l'installation du parachute Fontaine (1), qui, à la fosse Villars, sauve la vie de plusieurs ouvriers. On calcule alors que 401 mineurs devaient la vie à la belle invention de P.-J. Fontaine.

La Société des Forges et Hauts-Fourneaux de Denain a obtenu l'autorisation d'établir la voie ferrée projetée entre ses usines et la gare de Louches : ses usines seront donc ainsi reliées directement au chemin de fer de la Cie du Nord. Les facilités d'expéditions qui en résulteront ne seront pas l'une des moindres causes du développement de ces vastes établissements. Le lundi 28 Septembre 1863, on voit arriver une brigade de terrassiers qui commencent l'installation de la voie ferrée de cinq kilomètres environ à installer entre Denain et Louches. Le décret impérial qui autorisait cette Société à établir un chemin de fer d'embranchement destiné à relier ses forges de Denain à la ligne de Busigny à Somain, près de la station de Louches, était en date du 18 Juin 1863 : il avait été signé au Palais des Tuileries par le ministre Rouher. Le procès-verbal de la Commission d'enquête était du 30 Septembre 1862. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées avaient établi leurs rapports les 11 et 31 Janvier 1863 ; le Conseil général de cette Administration avait donné son avis le 19 Mars suivant. A la suite des procès-verbaux des conférences entre les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les officiers du Génie militaire, le colonel-directeur des fortifications de Lille avait donné son adhésion le 14 Janvier 1863. L'avis en forme d'arrêté du Préfet du Nord avait été donné le 6 Février 1863, et le cahier des charges arrêté par le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, signé le 18 Juin 1863. Un service public de marchandises devait être établi aussitôt après la réception des travaux.

(1) Un monument, dû à Constant Moyaux et Corneille Theunissen, a été élevé à Anzin en l'honneur de P.-J. Fontaine, inventeur du parachute de mine.

En Août 1863, de nombreux habitants de Denain — et particulièrement des ouvriers de la Société J.-F. Cail et Cie — prennent part à une souscription ouverte dans la région pour « la sainte cause de l'indépendance de la Pologne ».

Le 3 Décembre 1863, des dégâts ont été commis dans Denain par la violence de l'ouragan. Ils seront plus nombreux encore lors des ouragans de Mai 1867 et de Mars 1876. Mais un ouragan d'un autre genre a passé sur Denain en Juin 1863 ! Des élections mouvementées se sont produites : on prend partie ou se batte en l'honneur de ces deux candidats à la députation. Les mineurs de Denain et de Louches s'en vont par bandes, drapeau en tête. Ils sont furieux contre les ouvriers des Etablissements Cail à cause du vote des 14 et 15 Juin, qui a donné 507 voix à Boittelle et 1559 à Stiévenard. C'est une époque héroïque dont le souvenir subsista longtemps à Denain. La troupe des mécontents prend du renfort à Escandain, et l'on essaie d'entrer dans l'établissement des Hauts-Fourneaux, dont, prudemment, les portes sont fermées. Après diverses manifestations, les électeurs mécontents, au nombre de 4000 à 5000, se rendent sur la Place Villars, où se trouve le quartier de la gendarmerie. Le Commissaire cantonal essaie de disperser ce formidable attroupement : finalement, il fait saisir le drapeau des manifestants, dont quelques-uns sont arrêtés. Mais les pierres commencent à tomber sur la gendarmerie. On charge les armes : on fait les sommations d'usage. Mais, grâce au sang-froid du maréchal des logis Demory, on évite toute effusion de sang. Les dragons et l'infanterie arrivent, la nuit, dans l'intention de rétablir le calme. Les autorités — sous-préfet, procureur impérial, capitaine de gendarmerie, commissaire central — viennent à Denain : des arrestations sont effectuées, suivies, quelque temps après, de condamnations. Une annulation d'élection a lieu en novembre 1863 : un nouveau vote aura lieu en mars 1864, et cela promet encore de beaux jours... Ces incidents dont la cause était, en réalité, futile et presque dérisoire, devaient malheureusement avoir de fâcheuses conséquences dans la lutte que soutenait Denain pour devenir chef-lieu de canton. Bouchain n'avait pas manqué d'en faire état pour démontrer que la population de la cité industrielle était difficile à soutenir et « donnait des difficultés au gouvernement ». Plus d'une fois encore par la suite, les ouvriers de Denain, excellents entre tous pour leur aptitude au travail, allaient se laisser entraîner par leur tempérament impulsif et se livrer à des luttes stériles en faveur de personnalités le plus souvent falotes et transitoires.

Bouchain ricaneait. Car, malgré la population réduite de 1130 habitants massés dans ses deux villes (Boucheneuil et le Bassin-rond ayant, en outre, 270 habitants), Bouchain était une cité qui pouvait présenter fièrement au village arrogant de Denain, indépendamment de son commandant de place, de sa garnison et de ses cinq gendarmes, une série respectable de huit douaniers, commandés par le contrôleur des sucres ; trois notaires ; deux huissiers ; un greffier de justice de paix, un agent de police, un garde d'artillerie, un garde du génie et deux portiers.

La justice de paix ne chômait point dans l'ancien Ostrevant, qui ne fut jamais très paisible. Plus de quatre mille affaires étaient soumises annuellement à sa juridiction.

Ces incidents de Denain se produisaient à un moment d'autant plus fâcheux que, cette année-là, le Conseil municipal de Denain s'était mis à la besogne plus courageusement que jamais.

En Août 1863, il fait distribuer un rapport très complet (1), établi par la Commission nommée, dans la session de Mai 1863, pour faire l'historique de la question et développer les motifs à faire valoir à l'appui de la demande qui doit être renouvelée à ce sujet.

Ce mémoire, parfaitement rédigé, qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, rappelle que les demandes faites par le Conseil municipal de Denain en 1847, 1848, 1850, 1851, 1853 et 1856, ne reçoivent pas l'approbation des pouvoirs publics, alors qu'en 1852, 1856, 1858, 1860 et 1861, diverses villes de France — entre autres La Grand' Combe (Gard) (2) — ont été érigées en chef-lieu de canton, ou ont été divisées en plusieurs cantons. Une analogie frappante « existe » notamment entre la commune de la Grand' Combe et celle de Denain : pourquoi donc ne pas admettre que la difficulté des communications entre Denain et son chef-lieu de canton rend la police vexatoire et onéreuse pour les témoins appelés à déposer dans des affaires où ils n'ont pas grand intérêt ? Cependant, en 1854, le 24 août, le Conseil général, « composé d'hommes éminents et éclairés connaissant mieux que personne les besoins du pays », avait pris une délibération qui avait bien quelque valeur : cette assemblée avait considéré que l'importance toujours croissante de Denain « rendrait certainement avant peu cette division nécessaire, et, nonobstant les raisons opposées par M. le Ministre de l'Intérieur, persistait dans son opinion et regrettait que les motifs donnés dans l'avis du Conseil général n'eussent pas prévalu ».

Des journaux analysent ce rapport favorablement : ils trouvent que la question soulevée est grave et urgente. En effet, « Denain n'est pas une de ces localités qui n'ont eu qu'à se laisser vivre en continuant les traditions du passé : il est peu d'exemples d'un accroissement aussi rapide que celui de cette cité industrielle ». Ils ajoutent que le Rapport récemment approuvé par le Conseil municipal montre, « à l'aide de nombreux tableaux statistiques, l'incroyable importance qu'ont prise à Denain le commerce et l'industrie, et combien ce doit être pour les intéressés une lourde charge que l'obligation d'aller porter devant une juridiction éloignée des nombreux différends, conséquences inévitables de transactions aussi variées » (1).

Ce copieux rapport fait remarquer qu'en 1861 cette commune, si l'on tient compte des ouvriers qui viennent y travailler tous les jours, possède en réalité 13.000 habitants. Or, Bouchain n'a que 1501 habitants et, de 1851 à 1861, a perdu 5 % de sa population. La même année, sur 355 jeunes gens inscrits au tableau de recrutement du canton, 101 appartiennent à Denain. Le contingent cantonal ayant été fixé à 114, cette commune fournit 28 jeunes gens, ou le quart du contingent, alors que

Bouchain ne fournit que 4 appelés sur 11 inscrits.

Ce rapport analyse Denain sur toutes ses faces. Il indique que Denain, chef-lieu du Comice Agricole, a 1150 hectares, dont 881 hectares de terres labourables ; 49 hectares de jardins et vergers ; 77 ares de prairies ; 18 hectares de bois. Le sol est un des premiers de France par suite des méthodes perfectionnées de culture : le rendement par hectare de blé, qui est de 23 à 24 hectolitres dans tout le département du Nord, a même dépassé 42 hectolitres à Denain (1).

L'industrie des sucres et alcools a pris une telle extension à Denain que, sûrement, pas une seule localité de France ne peut lui être comparable à ce point de vue. On y compte 3 fabriques de sucre brut ; 2 fabriques à raffineries ; 4 distilleries. Quarante millions de kilogrammes de betteraves sont traités annuellement par ces fabriques. Denain seul fournit le cinquième de la production de sucre de la France. Ces divers établissements produisent annuellement pour une somme de 9.718.000 francs, dont 4.483.000 francs de droits au profit du Trésor.

Les houillères de Denain, en activité depuis 1826, comptent 15 puits, dont 8 puits d'extraction. Elles emploient 2.945 ouvriers et produisent 3.240.000 quintaux métriques pour une valeur de 4.212.000 francs. La redevance payée à l'Etat s'est élevée à 60.000 francs. Les trois bassins communiquant avec l'Escaut pour l'embarquement des produits représentent 36.672 mètres carrés et peuvent recevoir 100 bateaux à la fois.

« L'usine au fer de Denain, fondée peu de temps après la création de la première fosse à charbon, est d'une importance de premier ordre. Située au bord de l'Escaut et des bassins appartenant aux houillères, elle comporte :

3 hauts-fourneaux produisant annuellement plus de 20 millions de kilogrammes de fonte ;

5 laminoirs de diverses dimensions ;

39 fours à puddler et à chauffer ;

4 appareils de cinglage ;

48 fours à coke ;

1 gazomètre alimentant 300 becs, etc...

Le nombre d'ouvriers y est de 910 et la production en fonte expédiée à l'extérieur en fers finis, rails et tôles, est annuellement de 18.290.000 kilogrammes.

La succursale des Ateliers Cail occupe 350 ouvriers : elle emploie 2.000.000 de kilogrammes de métaux par an et livre des produits au commerce pour une valeur annuelle de 2.500.000 francs. Denain comporte aussi une fonderie de fer occupant 100 ouvriers.

L'Escaut et la rivière de la Selle font mouvoir 3 moulins. Denain possède, en outre, un moulin à vapeur. Ces quatre établissements peuvent moudre 350 hectolitres de blé par 24 heures. Leur production annuelle, qui est de 4.700 quintaux métriques de farine et 4.700 quintaux de son et autres issues, peut être évaluée à près de deux millions de francs.

(1) Rapport au Conseil Municipal sur la demande d'établissement d'une Justice de Paix à Denain (Anzin, Imprimerie E. Dugour, 1863).

(2) La Grand' Combe n'avait alors que 5.000 habitants : Denain en possédait le double.

(1) Le Courrier du Nord (19 Août 1863).

(1) En 1862, cette moyenne de production de froment à l'hectare atteignait, sur le territoire de Bouchain, 24 hectolitres. (Cette moyenne était de 15 hectolitres pour l'orge ; 30 pour le seigle ; 40 pour l'avoine ; 16 pour le colza. Les betteraves donnaient 40.000 kilogrammes à l'hectare.)

Denain possède six brasseries qui produisent annuellement 28.000 hectolitres de bière valant 392.000 francs. Le Rapport fait remarquer, non sans fierté, que Denain doit se fournir de bière en dehors : sa consommation annuelle est de 33.000 hectolitres, soit une moyenne d'environ 330 litres par habitant. Or, « la moyenne de l'arrondissement n'est que d'environ 145 litres. En 1804, celle du département ne dépassait pas 93 litres ». Cette consommation excessive de bière sera critiquée ensuite par le conseil municipal de Bouchain, qui ne manquera pas de gémir sur l'intempérance des habitants de Denain !

Ce même intéressant rapport mentionne aussi des détails sur les autres industries de Denain : l'Usine à gaz, les chantiers de construction de bateaux, les corderies, la fabrique de poteries (pannes, carreaux et tuyaux de drainage) ; les deux raffineries de sel ; les industries du bois et du bâtiment. La valeur totale des produits annuels de toute l'industrie denainoise est portée pour plus de 24 millions de francs.

Il est parlé ensuite du commerce proprement dit : Denain, par les salaires de ses ouvriers, qui, presque entièrement dépensés en objets de consommation usuelle et dont le montant annuel est de 4.450.000 francs, assure la prospérité de la contrée.

Le canal de l'Escaut, qui traverse le territoire de Denain sur 3.800 mètres, donne lieu à un mouvement considérable de bateaux. Le tableau du port de Denain pour 1861 présente un total de 193.900 tonnes de marchandises expédiées et 83.962 tonnes de marchandises déchargées.

Le travail du Conseil municipal donne également d'intéressants développements sur les chemins de fer, les routes, la statistique administrative ; il parle aussi des écoles communales, des écoles libres, des asiles, des écoles de la Société des Forges et de la Société Cail : ces écoles sont fréquentées par 1782 enfants. Il mentionne aussi l'école de dessin industriel, fondée et entretenue par la Ville, qui donne déjà d'heureux résultats. Et il faut ajouter les notes relatives aux sapeurs-pompiers, au culte, aux travaux communaux, aux postes. Dix communes sont desservies par le bureau de poste de 2e classe de Denain : pour l'année 1861, il a été reçu ou expédié 322.796 lettres et paquets de toutes sortes, — et Denain entre dans ces chiffres pour les trois quarts environ.

La statistique des impôts présente surtout un vif intérêt à l'article des Contributions indirectes : le total des droits perçus à Denain est de 4.747.400 francs. En ajoutant à cette somme les produits des diverses branches d'impôts reçus dans la commune, on arrive, pour Denain, à un produit annuel de 4.927.000 francs. Le département du Nord versant à l'Etat environ 82 millions par an, les impôts payés ou acquis au Trésor à Denain représentent le seizième environ de cette somme.

Ce rapport met en relief l'éloquence des chiffres présentés. Denain est la dixième commune du département pour sa population et l'une des premières pour le chiffre qu'elle contribue à rapporter au Trésor. Or, on n'y voit ni notaire, ni un huissier, ni un juge de paix.

Si l'on examine le tableau par commune des affaires déferées au tribunal de simple police de Bouchain pendant quatre années, on voit que, « sur une moyenne annuelle de 453 affaires, 180 ou les deux cinquièmes concernent la seule commune de

Denain, et 273, ou les trois cinquièmes, le groupe dont « cette ville » est le centre ». Les auteurs du rapport font remarquer assez malicieusement qu'à Bouchain, la moyenne est d'une contravention par 16 habitants, tandis qu'à Denain il n'y en a qu'une par 57 habitants, et dans tout le reste du canton une par 147 habitants. « Il peut paraître singulier que les contraventions soient quatre fois plus nombreuses, toutes proportions gardées, parmi la population calme et paisible de Bouchain, composée exclusivement de bourgeois, de commerçants, de rentiers, que parmi celle si variée de Denain, dont l'éducation sociale laisse encore beaucoup à désirer. Il y a sans doute, d'un côté, une exagération de répression ou certaines circonstances particulières... »

L'étude passe ensuite aux affaires civiles de Denain. Les frais, imposés le plus souvent à des ouvriers, s'appliquent surtout à des créances contestées, terminées presque toujours par des saisies-oppositions. Pour un principal de 23.000 francs, par exemple, les frais se sont élevés à 7.200 francs. On cite même, parmi ces créances souvent inférieures à 10 francs, une opposition relative à une créance de 4 fr. 25, qui, avec les frais, s'est élevée à 29 fr. 19, c'est-à-dire que les frais ont égalé six fois le principal ! Les frais des oppositions signifiées par les huissiers de Bouchain représentent 43 % du capital, contre 10 % pour les oppositions signifiées par ceux de Valenciennes !

La présence d'un juge de paix à Denain ne mettrait-elle pas fin à tous ces abus déplorables ? Ne faut-il pas ajouter encore au montant de ces frais les pertes de temps subies par les ouvriers appelés à la justice de paix, éloignée de dix kilomètres, soit comme justiciables, soit comme témoins.

Le mémoire attire l'attention sur l'accroissement de population dont le canton de Bouchain est l'objet depuis 1831, « époque où, à Denain, l'industrie houillère, sortie de la période de recherches et de travaux préparatoires, a commencé à porter fruit et à s'étendre sur les communes voisines. » Il est peut-être curieux de relever, dans ce tableau, les seuls chiffres concernant Bouchain et Denain :

		BOUCHAIN	DENAIN
<i>Première période</i>	1801	1.123 habitants	944 habitants
	1811	1.102 habitants	1057 habitants
	1821	1.198 habitants	1.262 habitants
	1831	1.183 habitants	1.601 habitants
	1841	1.401 habitants	5.144 habitants
<i>Seconde période</i>	1851	1.577 habitants	8.691 habitants
	1861	1.501 habitants	10.254 habitants

Les comparaisons sont également importantes en ce sens qu'elles démontrent que le canton de Bouchain peut-être logiquement divisé en deux groupes : le groupe industriel (Denain, Abscon, Douchy, Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Lourches, Rœulx, Wavrechain-sous-Denain), et le groupe agricole (Bouchain, Avesnes-le-Sec, Emerchicourt, Haspres, Hordain, Lieu-Saint-Amand, Marquette, Mastaing, Neuville-sur-l'Escaut, Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faux). Or, pendant la période de 1801 à 1831, antérieure à l'avènement de l'industrie, l'augmentation de population a été seulement de 7.757 habitants pour le premier groupe (Denain), mais de 12.094 pour le second groupe (Bouchain). Une modification considérable a lieu de 1841 à 1851 : le groupe industriel gagne alors 15.634 habitants, tandis que le groupe agricole ne pro-

gresse que de 2.939 habitants. Ces chiffres sont assez caractéristiques pour démontrer combien Denain est un facteur considérable dans la transformation de tout le pays ; mais Bouchain tient à sa proie et ne laissera pas diviser le canton aussi facilement que peut le croire Denain.

Les conclusions de ce remarquable rapport sont approuvées par le Conseil Municipal de Denain dans sa séance du 13 Juillet 1863 : elles tendent ou à la division du canton ou à sa translation. S'appuyant sur toutes les considérations détaillées dans ce mémoire, le Conseil trouve que, si la division du canton est susceptible de porter préjudice à une population de 1500 habitants (Bouchain), ce dommage n'est pas comparable à celui qui frappe les 13.000 âmes composant la population fixe et flottante de Denain. Il renouvelle donc sa requête légitime, depuis si longtemps réclamée, et rappelle, à ce sujet, ses vœux de 1847, 1848, 1850, 1851, 1853 et 1856 pour demander l'érection de la commune de Denain en chef-lieu de Canton. Il fait valoir que des avis favorables ont déjà été donnés de 1848 à 1853, par le Juge de Paix, le Procureur de la République, le Sous-Préfet, et les Conseils municipaux de neuf communes réunissant plus de la moitié de la population du canton. Le Conseil municipal demande donc « que la commune de Denain soit prochainement érigée en chef lieu de justice de paix au moyen de la division du canton de Bouchain en deux cantons, dont l'un aurait pour chef-lieu Denain avec les communes de : Abseon, Escaudain, Hélesmes, Haveluy, Louches et Wavrechain-sous-Denain, en tout sept communes, — et l'autre, composé des quatorze autres communes du canton, avec pour chef-lieu Bouchain. Cette division, du reste, pourrait être motivée si l'autorité supérieure en reconnaissait la nécessité. Subsidiairement, et pour le cas où la division ne pourrait avoir lieu, le Conseil demande que le chef-lieu de canton soit transféré de Bouchain à Denain ».

A cette époque, la Mairie de Bouchain, où était installé le tribunal de la justice de paix, voyait apparaître les plaignants, les accusés et les témoins que faisaient surgir les 4.200 affaires soumises annuellement à sa juridiction. On conciliait environ 1200 affaires. Mais il n'était pas bon de se livrer à la moindre infraction, à la moindre promenade anti-réglementaire, dans cette petite ville où les habitants peu nombreux étaient guettés par de multiples fonctionnaires toujours aux aguets. C'est peut-être aussi pourquoi les habitants étaient polis... et policés. Même les gamins qui vivaient à Bouchain, place de guerre dûment et durement réglementée, eurent souvent partie dure ; car la maréchaussée, l'armée, l'agent de police et le garde-champêtre veillaient continuellement à réprimer tout délit, — si petit fût-il, — et les habitants étaient ainsi constamment rappelés au calme et à la docilité. La ville haute, pas plus que la ville basse, ne connaissait les grèves tumultueuses de Denain.

A cette époque, la fabrique de sucre de Bouchain, fondée dans le hameau de Boucheneuil en 1832, produisait chaque jour 5.000 kilogrammes de sucre, dont la valeur atteignait 5.000 francs. Pour une campagne d'une durée moyenne de cent jours, la production du sucre s'élevait ainsi à 500.000 kilogrammes. Au demi-million que représentait la valeur de ce temps, il fallait ajouter 60.000 francs en mélasses et aussi les pulpes. Les trois générateurs et les quatre moulins avaient été construits par les Ateliers Cail de Denain. Le gain des ouvriers

était un peu plus élevé que dans les travaux agricoles (1) : les hommes touchaient 2 francs par jour ; les femmes, un franc ; les enfants, 75 centimes.

Cette fabrique de sucre portait à trois le nombre des établissements industriels de Bouchain, où il y avait alors le moulin Risbourg et la verrerie à bouteilles, disparue quelques années après. Mais la ville avait aussi une brasserie et une tannerie, et, comme le dit M. O. Simon dans sa statistique de cette époque, « le principal commerce de Bouchain était l'épicerie ». C'est un aveu ingénu dont Denain se serait moqué, s'il eût connu cette révélation. Il faut dire que la ville n'avait pas d'octroi : ses prix étaient ainsi abordables, et les routes conduisant à Bouchain étaient alors sillonnées non pas seulement par les personnes se rendant à la justice de paix, mais aussi par les bonnes femmes — même de Denain — qui, leur grand panier au bras ou la hotte sur le dos, venaient abondamment s'approvisionner dans les épiceries tenues par des commerçants à la parole agréable. Car Bouchain avait le secret de la bonne prononciation, due évidemment à la présence d'officiers avec lesquels la population devait être constamment en rapport jusqu'en 1914. Toutefois, l'appellation « ville haute » s'y prononce « villotte ». La garnison de Bouchain, vers 1860, était de 180 fantassins. Les gendarmes, logés dans une caserne appartenant au département et bâtie en 1755, étaient au nombre de quatre.

En 1864, Denain se modifie encore. L'industrie envahit de plus en plus les terrains et prend même ceux que la culture n'avait pu employer : les marais de l'Enclos servent à l'installation de fours à coke (2), et, sur ce sol où ne poussaient que des roseaux, s'épanouissent les flammes rougeoyantes du charbon tiré des profondeurs du même terrain. La fosse Napoléon, ouverte trente-et-un ans auparavant, est fermée : on y fait des logements d'ouvriers avec le bâtiment qui avait vu descendre et monter incessamment tant de mineurs. Jules Mousseron a écrit de beaux vers sur ce thème.

Les célèbres élections Boittelle et Stiévenard reprennent en Mars ; mais les luttes épiques de l'année précédente, suivies d'assez nombreuses condamnations à la prison, ont calmé les électeurs, et, plutôt que de voisiner avec le drame, les événements se maintiennent à peu près dans le domaine de la comédie. La barrière du passage à niveau du chemin de fer d'Anzin, — qui, comme le dit un journal, se trouve, on ne sait pourquoi, juste au milieu de la route lorsqu'elle est ouverte (1) — est le prétexte pour que les quolibets reprennent : le cheval d'un des deux candidats y accroche la voiture dans laquelle se trouve le futur élu !

Mais une cause célèbre, dont le souvenir, après bien des années, est resté vivace dans la région, fait revivre des jours dramatiques dans les imaginations : le 21 Mai, on condamne à mort le « petit sorcier » de Mastaing ; le 23 Juin, la guillo-

(1) On peut rapprocher de ces prix ceux que l'on payait, dans les environs de Bouchain, pour la main d'œuvre agricole : les hommes avaient 1 f. 50 par jour ; les femmes, 0,75 ; les enfants, 0 f. 60. Les valets de ferme recevaient annuellement 300 francs de gages.

(2) Il ne reste plus maintenant aucune trace de ces fours à coke.

(1) C'était une longue barrière montée sur pivot central : c'est ce qui explique l'anomalie apparente.

tine passe près des Fours à coke de Denain et se rend à Valenciennes ; le jeudi 23 Juin, l'exécution a lieu. On ne s'étonnera donc pas que, le 21 décembre de la même année, une troupe de Valenciennes vienne — suivant l'expression de M. Montuelle — jouer la « comédie » au Salon des Arts : cette « comédie », c'est *Le Courrier de Lyon*.

L'année a débuté par une cérémonie funèbre d'un grand caractère. M. Charles Perriquet, médecin de la Cie d'Anzin, ancien chirurgien major au 5e cuirassiers, meurt à l'âge de trente-quatre ans : on l'enterre le 13 février, et son corps est porté à bras par vingt-quatre porteurs des Mines.

Mais, depuis l'établissement du Rapport du Conseil municipal de Denain à l'effet de diviser le canton de Bouchain, la vieille capitale de l'Ostrevant a préparé sa riposte, et, plutôt que de prendre les choses au tragique, le juge de paix, M. Nutly, chargé de l'établissement du rapport, le fait en un style plutôt badin et moqueur. Sa réponse date du 17 Mars 1864 : elle sera imprimée, par la suite, en 1883, dans la brochure que Bouchain publie à son tour (2) pour résumer le débat et faire en sorte que Denain soit débouté de sa demande audacieuse.

Dans son mémoire de 1864, ce fonctionnaire ne s'arrête guère aux questions de sentiment : il va droit au but pour dire qu'il considérerait comme souverainement injuste la division du canton : ce n'est pas lui qui admettra — comme certains articles de journaux l'avaient déjà fait longtemps auparavant — que Denain avait tout ce qu'il fallait pour représenter une ville parfaite. L'ironie règne partout dans son mémoire de protestation. Le rapport de 1863 avait fait « grand étalage de documents statistiques pour prouver ce que tout le monde sait, et que personne ne songe à contester, savoir que la Cie d'Anzin les Hauts-Fourneaux, l'Usine Cail et quelques grands propriétaires-cultivateurs ont formé des établissements à Denain et y ont aggloméré une population nombreuse et ouvrière qui produit beaucoup d'objets matériels ». Le juge de paix de Bouchain trouve « que ces documents pourraient trouver bonne et honorable place dans l'annuaire statistique du département, mais ne peuvent être d'aucune utilité pour la question pendante ! »

Le juge de paix se dit d'une opinion diamétralement opposée à celle de ses deux collègues qui, en 1848 et en 1853, avaient donné un avis favorable à la division. Qu'est-ce que peut faire, en l'occurrence, l'importance de la commune de Denain ? « Il y a, pensons-nous, une illusion qu'il importe de dissiper : c'est que les établissements de la Cie d'Anzin, les Hauts-Fourneaux, etc..., ont fait, jusqu'ici, voir Denain à travers un prisme !... » (1) En réalité, Denain n'est ni un gros bourg, et encore moins une ville, mais une cité ouvrière, comme est Fourchambault dans la Nièvre... Rien de plus, rien de moins. »

Partant de cette thèse, le rapporteur fait valoir, en outre, que, pour former une ville, il faut « des propriétaires, des rentiers, de la bourgeoisie, de la classe moyenne et commerçante ». Denain n'a rien, « absolument rien de tout cela ».

Certes, il y a bien trois fabriques de sucre indigène à Denain ; mais n'y en a-t-il pas quatorze dans le canton, lesquelles ont

produit, en 1862, près de 6.000.000 de kilogrammes de sucre ? N'y a-t-il pas, en outre, dans le canton, quatre verreries, ainsi que les tissus et l'exploitation des carrières d'Hordain, Avesnes-le-Sec, Haspres ; le lin de Wasnes-au-Bac ; les briques de Marquette ?

Certaines communes du canton se plaignent de l'éloignement de Bouchain ? Mais elles ont toutes facilités, pour se rendre à Bouchain, par le chemin de fer de Denain à Somain et à Bouchain. De plus, cette facilité va augmenter, puisque les Hauts-Fourneaux ont obtenu une concession qui leur permettra d'établir un chemin de fer de Denain à Lourches (1) se reliant au chemin de fer du Nord.

En faisant allusion au chapitre 3^e du rapport de Denain, où il est dit qu'il n'existe dans cette commune ni notaire, ni huissier, ni bureau d'enregistrement, ni juge de paix, le mémoire de 1864 fait remarquer qu'on ne doit pas profiter de l'accroissement d'une population pour augmenter le nombre des sièges : il est, en effet, « reconnu jusqu'à l'évidence que beaucoup de juges de paix ne sont guère plus occupés que ne l'étaient jadis les Rois d'Yvetot ». Le rapporteur ajoute fièrement : « Depuis un temps immémorial, Bouchain a toujours été, est et sera pendant un long espace de temps encore, le centre de toutes les affaires de la vie civile du canton ». Aucun notaire n'a jamais voulu aller se fixer à Denain : il n'y trouverait pas d'affaires possibles. Tous les grands établissements de Denain ont leur notaire à Valenciennes...

Mais le Rapporteur ne borne pas là ses arguments : dans son ardeur combative et dans son amour envers la vieille petite cité de Bouchain, il n'hésite pas à attaquer très vivement la population ouvrière de Denain : en dehors des grands établissements, « il ne reste à Denain qu'un petit commerce de détail, et une population ouvrière de près de 8.000 individus, y compris femmes et enfants, population qui, malheureusement, ne contracte souvent que des dettes résultant de son intempérance, et ne passe point de contrats notariés ». Et, superbement, le juge de paix évoque la probité proverbiale des habitants et commerçants de Bouchain, l'importance de cette place de guerre très forte au point de vue de la défense du pays ; puis, prenant en main la vieille Histoire de Bouchain écrite en 1658 par le P. Petit, il en cite des passages qui font valoir les attributions de cet ancien siège de juridiction royale, qui rendait des jugements dont l'appel se portait directement au Parlement de Flandre.

Le Rapporteur donne ensuite un relevé du nombre infime d'affaires sérieuses qui ont « nécessité le transport du Juge de Paix de Bouchain à Denain, pendant les années 1860, 1861, 1862 et 1863 : vingt trois affaires au total !

Puis l'auteur devient élégiaque et gémit. Sans tenir compte de ce que le travail intense et excessif de Denain doit produire une plus grande consommation de bière, il fait remarquer tristement que Denain — c'est le rapport du Conseil municipal qui s'en est vanté ! — consomme annuellement 33.000 hectoli-

(2) Cambrai. Imprimerie Ed. Deligne et Langlet (1883).

(1) C'était un prisme plutôt fumeux.

(1) Ce chemin de fer fut industriel. Le train fut remplacé par une diligence entre Lourches et Denain.

tres de bière, soit 330 litres par habitant (1), contre 145 litres pour la moyenne de l'arrondissement. En 1804, la moyenne du département ne dépassait pas 93 litres. « Triste, bien triste progrès, et source de toutes les misères qu'on voit dans les familles ! »

Le mémoire prend, à diverses reprises, la forme de la diatribe pour rejeter les prétentions exorbitantes de cette orgueilleuse population de Denain, qui a vu Louches et Abseon repousser les propositions de faire partie du canton projeté. « En moyenne, et pour une population de 10.254 individus (sic), il n'y a que quatre appositions de scellés par an, preuve évidente que Denain n'est ni ville, ni gros bourg, mais simplement une agglomération de travailleurs... De plus, 16 communes sur 21 déclarent vouloir continuer à faire partie du canton actuel de Bouchain, et, sous ce rapport, la nouvelle enquête est, en 1864, moins favorable à Denain qu'il y a dix ans... A part Escaudain, les communes d'Hélesmes, Haveluy et Wavrechain, qui demandent à faire partie du canton de Denain, sont absolument nulles pour les affaires... Le nouveau canton, divisé comme on le demande, serait en entier sous l'influence directe des grands établissements de Denain, déjà si puissants, et, au point

(1) Cette consommation aussi élevée en bière, qui suscitait la douloureuse émotion du rapporteur de Bouchain, n'avait cependant rien qui pût l'étonner dans un pays comme le Nord. Certes, l'Hôtel de Ville de Denain avait été bâti grâce aux droits d'octroi perçus lorsque la ville se révélait à elle-même ; mais l'Hôpital Général de Valenciennes ne fut-il pas érigé avec le produit d'un impôt de deux liards établi sur chaque pot de bière vendu ?

de vue du principe d'autorité, cette situation pourrait amener bien des complications regrettables... ». Des raisons topographiques sont encore alléguées : Denain est à l'extrémité (Nord-Est) du Canton, et l'on ne pourrait y transférer le chef-lieu sans que les intérêts des communes fussent lésés. L'ordre de la localité n'est-il pas assuré par une brigade de gendarmerie et un commissaire de police ? Tous ces arguments, présentés de façon incisive, amènent naturellement une conclusion nette et sans équivoque possible. « En conséquence, le Juge de Paix du Canton de Bouchain est d'avis qu'il n'y a pas lieu à la division du Canton et encore moins à la translation du chef-lieu à Denain, — aucune de ces mesures n'étant réellement nécessaire pour assurer, dans toutes ses parties, la prompte et régulière distribution de la justice ».

Cette consommation excessive de la bière, reprochée à Denain, était facilitée par le grand nombre de débits de boisson qui s'installèrent dans la cité. Certaines rues, aux abords des établissements industriels, étaient presque exclusivement composées de cabaretiers. Denain prenait ainsi, surtout le soir, après le travail, l'aspect truculent et bruyant des tableaux des maîtres flamands. La différence était grande avec le calme habituel de Bouchain, — petite ville morte où pleurait un vieux carillon.

Le rapport du Juge de Paix ne porta pas bonheur à Denain. La question de division du canton dormira longtemps, et, même, en 1872, le Ministère, installé à Versailles, fera dire à la commune de Denain qu'elle ne doit « conserver aucun espoir de se voir nommée chef-lieu de canton ».



CHAPITRE QUATORZIÈME

LA CATASTROPHE DE LA FOSSE TURENNE EN 1865. — MODIFICATIONS TOPOGRAPHIQUES DE DENAIN. — LES NOUVELLES ÉCOLES. — LA CRÉATION DE L'HARMONIE DES MINEURS. — NAISSANCE DU POÈTE MINEUR JULES MOUSSERON. — LES ANNÉES 1870 ET 1871 : LE DÉPART DES ENFANTS DE DENAIN ; LES PRUSSIENS PRÈS DE BOUCHAIN ; LE PASSAGE DES DÉBRIS DE L'ARMÉE DE L'EST A DENAIN. — MORT DE J.-F. CAIL. — ÉTABLISSEMENT D'UNE VERRERIE A DENAIN.

Vers 1865, les recherches faites dans la région du Nord pour découvrir le minerai de fer donnent des résultats appréciables. Les environs d'Avesnes sont exploités. Il a fallu abandonner le rêve de trouver le minerai aux environs de Denain et de Wallers, comme on avait pu l'espérer vingt années auparavant ; mais, cependant, le département du Nord donne son appoint en minerai de fer aux industries métallurgiques. Plus tard, ces gisements, assez faibles comme teneur en fer, ne seront plus exploités, et au XX^e siècle, les hauts-fourneaux de Denain, qui produisent d'énormes quantités de fonte, prendront la presque totalité de leur minerai dans le bassin de la Meurthe-et-Moselle et dans le département de l'Orne. En tout cas, l'*Histoire du Hainaut et du Cambrésis*, de M. F. Raymond, relève que, le 18 Janvier 1865, le Comte Wernez de Mérode accorde pour trente ans, à partir du 1er Juin 1869, à la Société des Forges de Denain-Anzin, et à la Société de Vezin Aulnoye, le droit d'exploiter le minerai rouge gisant sous le territoire d'Ohain. C'est en 1785 qu'un arrêt du Conseil d'Etat avait accordé à Marie-Joséphine de Mérode, dame de Trélon, le droit d'exploiter toutes les mines de fer des communes de Trélon et Ohain, sur une étendue de 16 kilomètres carrés. Ce droit devait être confirmé en 1811.

Cette année 1865 avait laissé un souvenir extrêmement douloureux dans les annales de Denain où les accidents sont si nombreux, parmi la fièvre du travail, que les événements, bientôt effacés par la multiplicité des faits, sont oubliés plus vite qu'ailleurs. Le 9 février, un coup de feu grisou tua trente-neuf ouvriers à la fosse Turenne. La population en fut atterrée. Des faits inouïs d'héroïsme, dont les mineurs sont coutumiers dans ces catastrophes, angoissantes, se mêlaient à l'horreur de la scène funèbre et magnifiaient singulièrement le rôle des hommes qui travaillent dans les galeries profondes où le danger s'ajoute aux difficultés de la tâche. Denain a souvent payé un tribut sanglant au travail.

Plus d'une fois, le courageux ouvrier n'est pas revenu vivant au logis où l'attendait le sourire de ses enfants. Et, dans la mine, à quelques centaines de mètres en dessous de ce sol où les soldats de Villars vinrent se sacrifier pour sauver leur patrie, de vaillants ouvriers sont tombés aussi en travaillant pour les leurs, — pour leur Petite Patrie.

La catastrophe de la fosse Turenne, où une nouvelle explosion de grisou devait encore malheureusement se produire dix-huit ans après, eut lieu au niveau de 410 mètres. Sa violence fut telle qu'il fallut seize jours de recherches pour retrouver les dernières victimes. L'importance annuelle de l'extraction, qui était de 70.000 tonnes, tomba ensuite à 20.000 tonnes. Cette exploitation, arrêtée de 1869 à 1876, reprit ensuite pour monter de nouveau jusqu'à 100.000 tonnes. Cent quarante ouvriers se trouvaient dans les « veines du Nord » où se produisit la catastrophe de 1865 : sans le dévouement des mineurs, le nombre de victimes se serait élevé à soixante-dix. Vers la fin de Juillet, des médailles furent accordées, au nom de l'Empereur, par le Ministre de l'Intérieur, au lampiste Jean-Baptiste Dulieu ; au maître-porion Léopold Quivy ; au maître-mineur André Lebon (1) ; aux porions H. Botte et Louis Joly ; à l'ouvrier mineur Wattiez Jean-Baptiste ; au sous-directeur des travaux Jules Dumont. Le nom de pareils braves honore une cité et jette une singulière lueur de dévouement et d'abnégation sur le labeur quotidien.

Le 11 Mars, M. Conneau, directeur des Dons et Secours, fait parvenir cinq mille francs, au nom de Sa Majesté, « profondément attristée par cette catastrophe qui plongeait tant de familles dans le deuil et dans la désolation ». Une adresse de

(1) D'autres noms héroïques, sûrement, ne sont pas cités. Ne trouvons-nous pas, en effet, dans un carnet de M. Montuelle, cette simple note : « En février 1865, M. Henri Dupriez a réussi à sauver vingt et un mineurs ».

remerciements fut envoyée à Napoléon III par le Conseil municipal de Denain (1). Des souscriptions et des fêtes diverses furent organisées au profit des familles des malheureuses victimes. Il faut citer surtout la grande marche de bienfaisance organisée à Denain le 18 Avril. La cité ouvrière y démontra sa vitalité et la nécessité de glorifier le travail, qui, aux consolations qu'il devrait prodiguer, vint placer trop de souffrances.

La marche du 6 Avril 1859 avait démontré que, malgré la transformation due à de nouvelles industries qui remplaçaient l'antique culture pratiquée précédemment, Denain n'oubliait pas les traditions du passé et s'était plu à faire circuler dans ses rues, au bruit des musiques, des cavaliers vêtus comme ceux de Villars.

La fête de 1865 fut encore mieux partagée à ce point de vue. Les souvenirs du généreux passé de Denain ne disparaissaient pas alors complètement dans les grandes préoccupations industrielles : il restait encore place, dans la pensée des Denainois, pour réaliser l'évocation des jours lointains où Denain était déjà célèbre. Un char représentait l'abbaye, et l'on y voyait, groupées, des jeunes filles en blanc, portant des armoiries et des devises.

Comme en 1859, le maréchal de Villars réapparaissait, entouré de son état major. Les tambours, les fifres, les dragons, les gardes françaises, lui faisaient escorte. Des drapeaux et des étendards représentaient ceux qui avaient été pris à l'ennemi en 1712. Et Louis XIV, parmi de hauts personnages et de brillants officiers, chevauchait non loin des trompettes aux armes de France, des mousquetaires, de la garde écossaise et des cheval-légers avec cornettes et guidon.

La représentation de la vie moderne apparaissait ensuite : des bœufs, parés de fleurs, traînaient un char où l'on voyait un laboureur ayant près de lui des gerbes de blé et les instruments de son travail. Une reproduction de la pyramide de Denain occupait le milieu du char : quatre laboureurs, armés de faux, gardaient le piédestal, et de jeunes moissonneuses, « chargées des produits de la terre », étaient groupées autour du monument.

Un mineur portait un étendard rappelant la date de la découverte du charbon à Denain. D'autres travailleurs symbolisaient aussi les autres industries de la cité. Les indispensables sociétés de musique étaient mêlées au cortège, et l'on voyait, sur un char, un gigantesque trophée formé par les machines et les pièces mécaniques utilisées aux Forges de Denain et aux Ateliers Cail.

D'autres attractions composaient encore cette marche, qui se réclamait surtout de la bienfaisance et, sur un triste souvenir, faisait vivre l'image de la consolante charité. Comme en 1859, la fête de jour partit de la fabrique de MM. Bachet frères, et le cortège de nuit se forma encore rue de Lourches. Et ce fut une vive animation partout où passa la cavalcade, c'est-à-dire dans les rues de Valenciennes, d'Hélesmes, d'Enghien, des Dames, de Villars, de Lourches et la Place de la Mairie. Dix ans

(1) Cette adresse a été publiée par la presse (voir journaux du 26 Mars 1865).

après devait avoir lieu à Denain la fameuse marche de 1875 dont le succès fut considérable et ne devait se renouveler que le 28 Juillet 1912.

Toute la population, émue par la catastrophe, s'était mise en œuvre pour la réussite de cette fête de charité, et il fallut aussi noter le dévouement de jeunes gens des environs, et surtout des quêteurs de Valenciennes, de St-Vaast et d'Anzin, qui s'étaient joints aux organisateurs de Denain.

La nécessité de la vie intense et de l'activité semble indescriptible dans la ville noire. Peu de temps après, le 2 Juillet, Denain organise un grand tir à la cible et un festival qui attirèrent un grand nombre de sociétés de pompiers et de musique des communes d'alentour. Et l'existence reprend ainsi son trantran coutumier dans la cité récemment désolée par une déplorable calamité.

C'est en 1865, dans la seconde quinzaine de Mai, que la vieille tour du clocher de Saint-Martin, bâtie probablement au début du XVII^e siècle, se trouve agrémentée d'une horloge à trois cadrans.

Cette même année, un incendie a détruit les Ateliers de Constructions Cail, au quai de Billy, à Paris, près de la Manutention Militaire. Tous les ateliers de Paris passent donc à Grenelle.

Comme détail particulier et typique, on peut noter qu'en 1865, le montant des livres distribués pour récompenser les élèves des écoles de la ville s'élevait à... 97 francs 50 centimes !

En 1866, la ville de Denain donne à M. Béghin, qui, six ans auparavant, avait ouvert une école privée rue des Dames, l'usage des bâtiments scolaires situés rue de Villars n° 117, et lui accorde en même temps une subvention annuelle, pour que cette école ouvre un cours supérieur. C'était presque un petit collège qui, faute d'un budget suffisant, ferma ses portes en 1873. Parmi les bons élèves, on remarquait celui qui devait devenir un prédicateur de talent : l'abbé Dewaulle.

En 1866, Denain a une tendance bien marquée à modifier son aspect de village où n'existait, en réalité, qu'une seule rue importante : la rue de Villars. On établit une nouvelle place, pour remplacer peu à peu l'ancienne place de Villars, où des constructions apparaissent depuis quatre à cinq années. L'emplacement de la place future est choisi entre la place Villars et la station de Denain-Mines. C'est la « place verte », — plus tard place Gambetta, — où l'on plante, en mars 1866, des arbres qui disparurent pendant la guerre de 1914-1918. Des quartiers nouveaux se forment ainsi de ce côté ; mais il faudra attendre encore une vingtaine d'années pour voir apparaître la rue Thiers, qui fut l'amorce de tout le nouveau quartier Nord de Denain.

En Juin 1866, à Haveluy — ancien village dépendant de la seigneurie de Denain-les-Dames —, on commence à creuser un nouveau puits de mine. On y trouvera le charbon le 14 septembre 1867.

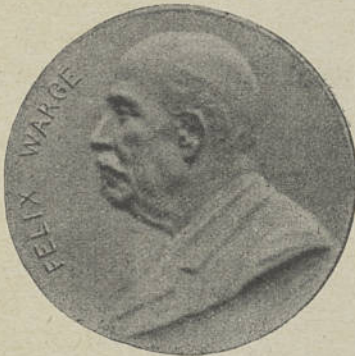
Le 18 et le 19 Juin, une fête des « Incas » a lieu à Valenciennes. Parmi les sociétés musicales qui prennent part aux réjouissances, on remarque l'Harmonie de Denain, qui emboîte le pas au 7^e hussards.

Le 23 Octobre 1866, les mineurs de Denain, qui réclament une augmentation de salaire, se mettent en grève. Des troubles éclatent encore. Des condamnations à la prison sont prononcées de nouveau et font l'objet d'une réduction de peine dans les derniers jours de novembre. Ce n'est pas fait pour hâter la question de division du canton.

Denain compte alors 11.000 habitants. Le contingent des conscrits y est de 84 : vingt ans après, il sera d'environ 300. Le 12 Mai 1867, de nombreux dégâts sont causés à Denain par un violent ouragan qui sera dépassé en violence, neuf ans plus tard, par la célèbre tempête du 12 mars 1876.

L'année 1866 voit la nomination de M. Crépin, propriétaire de la vieille ferme de Thonville, comme maire de Denain. Il succède à M. Deslinsel, qui était en fonction depuis 1833 et avait eu comme adjoint, successivement, MM. Baillet, Gouvion, Boisseau, Dehove, Lepoivre et Payen. M. Payen, qui eut pour adjoints MM. Gouvion, Douay et Laurette, resta maire jusqu'en 1878, date à laquelle il eut comme successeur M. Elie Payen, également cultivateur. La prédominance de l'agriculture se faisait sentir dans la politique de Denain, puisque, jusqu'alors, tous les maires connus étaient cultivateurs. On n'avait vu qu'une seule exception en 1832-1833, époque où fut nommé M. Rhoné, chatelain du Chapitre, qui, du reste, ne conserva ses fonctions que bien peu de temps.

L'année 1867 se signalera par la création de l'Harmonie des Mineurs de Denain, dont la direction est confiée à M. Félix Wargé, qui, par sa direction habile et les soins scrupuleux donnés à ses interprètes, en fit une des musiques les plus renommées de France. Lors du départ de cet excellent chef, une quarantaine d'années plus tard, une médaille, rue au statuaire Paul Theunissen, fut frappée en son honneur pour perpétuer le souvenir de ce chef qui sut faire aimer la musique par les mineurs de Denain. Renommés partout pour leur adresse au travail, ils ne sont pas moins habiles instrumentistes et ont ainsi démontré que le rude labeur et l'art ne sont pas incompatibles.



Félix Wargé
Directeur et animateur de la Musique
des Mines à Denain
(Médaille de Paul Theunissen)

M. Montuelle a noté que la première répétition de la Musique des Mineurs a eu lieu le 4 Septembre 1867 au chantier de la Cie d'Anzin. La première sortie date du 20 Octobre de la même

année : l'Harmonie se rend à Anzin chez M. de Marsilly, directeur général de la Cie des Mines.

A. M. Pouillaude succède, comme curé de Denain, en 1867, M. Lecocq, qui aura lui-même comme remplaçant, en 1871, M. Cudot.

C'est aussi en 1867 que, pour faire les honneurs à l'Empereur Louis Napoléon, une délegation de mineurs en tenue de travail et la compagnie entière des pompiers de Denain se rendent à Lille. On était alors à cette époque de fêtes — la « douceur de vivre » du Second Empire — dans lesquelles semblait se complaire la Cour Impériale.

L'ancienne Maison Derosnes et Cail, devenue la Société en commandite par actions J.-F. Cail et Cie, devait connaître la plus grande prospérité dès l'Exposition de 1867. Invité à déjeuner par Napoléon III, J.-F. Cail se trouva à table près du Khédive, qui lui confia la fourniture d'une dizaine de sucreries à construire complètement en Afrique. Le matériel fut si extraordinairement parfait que M. L. Le Chatelier vit, en 1903, dans l'une des usines créées dans le domaine khédivial, « des experts anglais qui se refusaient à croire que le matériel eût trente années de service ».

Le 15 Septembre 1867, un nouveau concours d'agriculture est organisé à Denain.

Le 1er Janvier 1868, une bonne aubaine, dont personne ne peut se douter en ce jour de souhaits et de congratulations, se produit pour Denain. Dans le « coron plat », naît un enfant qui, plus tard, sera le poète-mineur Jules Mousseron. Ses œuvres, où la sincérité et la profondeur de pensée s'allient à une bonne humeur à la fois résignée et franche, devaient attirer sur sa ville natale l'attention des lettrés.

Le sort ne fut cependant pas doux pour Jules Mousseron. Dans une excellente biographie du poète mineur, M. Manoël Gahisto, qui, dans ses ouvrages littéraires, a souvent étudié la région du Nord, a dit l'enfance de ce mioche et les grandes joies que lui procuraient les passages des archers, les assauts de danse organisés dans les « salons » situés près de l'usine à fer, — toute cette vie intense qui, dans la jeune imagination du futur galibot, déposait des germes d'émotion, des impressions destinées à être célébrées plus tard, par le poète, dans des vers où le vieux patois d'Ostrevant, — ce patois qui est l'ancien français même, — se mêlait aux mots plus rudes dont la vie minière avait provoqué la création. Un jeune ouvrier — un galibot — pouvait alors commencer à travailler au fond de la mine à l'âge de douze ans. Né le 1er Janvier 1868, Jules Mousseron eut ainsi la chance de bénéficier d'un jour de délai, puisque l'on ne travaillait pas le 1er Janvier 1880 ! Ce fut donc le 2 Janvier 1880, à l'âge de douze ans et un jour, qu'il descendit, pour la première fois, dans les galeries que ses aînés avaient creusées dans le charbon et dans le roc. Toute la vie minière dans ses manifestations les plus variées est décrite dans les livres de Mousseron : nul mieux que lui n'a vu le mineur à l'œuvre et n'a dit, avec plus de vérité et d'attendrissement humain, la vie des coron. Les grands et les petits drames du pays noir font palpiter ses beaux poèmes. De nombreux écrivains ont analysé les livres de Mousseron, dont le nom a conquis la célébrité : tous sont unanimes à vanter l'émotion, la tendresse, la gaieté

passagère, qui donnent à ses vers une grâce faite de vérité et de discrète simplicité. Désormais, la vie du mineur est connue : Mousseron, sans même s'en rendre compte lui-même, a su faire comprendre la pensée de ce peuple qui, plongé dans le noir de la mine, aime toutefois l'azur un peu gris du Hainaut. De l'enfance à la vieillesse, tous les héros des corons ont défilé devant



*Le poète Jules Mousseron et sa famille
au moment de la publication de ses premiers livres*

nous : Mousseron nous a fait voir les bambins au berceau ; les premiers rêves souriants qui charment les enfants du peuple noir ; le sort misérable de « Brodequin-sans-talons », pauvre ouvrière qui ramasse le charbon sur le terri ; la gaité luronne de Cafougnette, toujours gai et plein d'une philosophie traduite en mots drôlatiques ; la vaillance du vieux mineur qui, souvent, vit luire de près la flamme du grison ; l'amour profond de Mémère Laïte pour ses petits enfants. L'œuvre de Jules Mousseron est forte, probe et saine : elle fait aimer ceux qu'il a chantés ; elle disipe l'hostilité dont pourraient faire preuve, envers notre pays de fumées et de charbon, ceux qui le connaissent mal ; et, en même temps, elle fait regretter qu'un au-

tre Jules Mousseron n'ait pas pris la plume, vers 1828, — moment où le charbon fut découvert à Denain, — pour nous dire, avec la même sûreté de vision, la vie, la pensée et le travail des premiers mineurs, qui, dans ce pays de cultures, vinrent apporter une modification complète aux lois du travail.

Les œuvres de Jules Mousseron sont répandues dans tout le Nord et le Pas-de-Calais, et, dans les armoires des plus humbles logis comme dans les bibliothèques luxueuses, on voit, illustrés par le crayon émouvant et vrai de Lucien Jonas, — autre traducteur de l'âme du pays noir, — les œuvres qui portent des titres significatifs et bien régionaux : *Fleurs d'en Bas*, *Les Fougères Noires*, *Autour des Terris*, *Les Boches au Pays Noir* (Souvenirs de l'occupation allemande), *Feuillets Noircis*, et maints autres volumes où la vérité parle, où l'émotion gémit, où le courage brille, où l'âme humaine chante... et triomphe par l'effort.

Renouvelant les exploits des trouvères, cet ouvrier — véritable ouvrier et non, comme l'a dit M. Louis Dimier, un « mineur d'opéra-comique » — a démontré, en se faisant entendre dans plusieurs centaines de villes et communes, qu'il est, en même temps, un diseur de grand talent.

Certes, comme l'a dit un journaliste (1), Denain est « une ville à l'histoire vraiment surprenante, emblème du travail et de l'effort, gloire de la métallurgie du Nord. Tous ceux qui ont vu Denain reconnaissent que, sous une apparente rudesse, la ville est inoubliable par la bonté de ses habitants et leur esprit d'hospitalité. C'est une cité qui possède vraiment un visage spécial ». Plus tard, on reconnaîtra que le fait d'avoir donné naissance à Jules Mousseron, poète des humbles et chantré du travail, n'aura pas été le plus mince titre de gloire de cette remarquable cité.

C'est en 1868 que l'on applique la loi nouvelle pour la réorganisation de l'armée. Le 18 Mars, un Conseil a lieu à Bouchain pour reconstituer la garde nationale.

Le 14 Mai, sur la nouvelle place, près de la gendarmerie, à Denain, a lieu une « grande » revue de gendarmes à pied et à cheval. Le 16 Juin, un marché est organisé sur la nouvelle place qui prendra le nom de Place Verte et deviendra ensuite la Place Gambetta.

Des fêtes ont lieu dans les environs. L'Harmonie des Mineurs de Denain a fait sa première sortie pour un festival en compagnie de la Musique municipale, le 24 Mai 1868, jour où elle se rend à Raimes. Le 19 Septembre 1869, les Mineurs iront même donner un concert sur la Place Verte de Valenciennes ; ils ont d'ailleurs, le 11 Juillet 1869, remporté des prix au concours de musique de Douai et seront reçus avec joie, à leur retour, par la population de Denain. Effusion, drapeaux, vins d'honneur.

Mais, le 6 Septembre 1868, un concours de musique a eu lieu à Bouchain. Si Denain s'y était rendu, peut-être les relations entre Denain et Bouchain en eussent-elles été plus cordiales, puisque la musique adoucit les mœurs ; mais M. Montuelle note, dans ses Carnets, que, sur le nombre des sociétés qui se sont transportées dans la capitale de l'Ostrevant, on n'en compte

(1) *Le Nord Industriel* (Novembre 1928).

pas une de Denain. Cette abstention de Denain est pleine de significations. Les relations diplomatiques étaient rompues.

Le 26 Octobre 1868, la Cie d'Anzin établit à Denain une maison de coopération qui distribue les premiers bénéfices aux mineurs le 26 Septembre 1869. La grève des mineurs, en 1866, s'était terminée par le rejet de diverses réclamations ; mais elle avait contribué à la création de sociétés coopératives.

Le 12 Août 1869, M. Jean Le Bret, ancien membre du Conseil général du département du Nord, ancien régisseur de la Cie des Mines d'Anzin, ancien maire de Valenciennes, décédé en son château de Denain (ancienne abbaye). Sur la tombe du défunt, M. de Marsilly rappelle que M. Jean Le Bret, — beau-fils de M. Jacques Renard, qui avait longtemps dirigé la Cie d'Anzin, — avait terminé l'œuvre de M. de Jennings en ce qui concerne le chemin de fer de Saint-Vaast à Abscon. « M. de Jennings, agent général de la Cie d'Anzin, avait commencé l'œuvre. M. Le Bret la termina : il poussa la voie ferrée jusqu'à Somain où elle ne tarda pas à se souder avec celle du Nord. Le chemin de fer d'Anzin à Somain est, après celui de Lyon à Saint-Etienne, le plus ancien chemin de fer de France ».

A cette époque on donnait quelque importance à la ducasse dite « de la rue de Lourches ». Le dimanche 22 Août 1869, par exemple, les distractions y consistent en « mât de cocagne, jeu de cuvelle, course à baudets, course en sac et feu d'artifice ».

On rebâtit, en 1869, une partie de la vieille ferme de Thonville, qui conserve encore de solides bâtiments érigés au début du XVII^e siècle. C'est près de cette cense, — dont le territoire avait été restitué à l'Abbaye de Denain par Charles le Chauve, — que le Prince Eugène avait assisté à l'effondrement de sa gloire.

Mais le travail ne chôme pas. On ne prévoit pas les tristes jours que réserve 1870. On apprend, par M. Montuelle, que, pendant la quinzaine de Sainte-Barbe, en 1869, on remonte de la fosse Renard, à Denain, 35.098 berlines de charbon.

En 1869, M. Jules Baudry, instituteur communal, ancien instituteur adjoint de M. Moity, peut enfin prendre possession, pour loger ses trois cents élèves, d'un local plus grand que celui qu'il occupait à la Mairie, où l'école se faisait depuis 1848. La commune fait bâtir, sur l'emplacement de la ferme Hourriez, la vaste école connue sous le nom de l'Ecole de la rue de Villars (plus tard dénommée Ecole Emile Zola). Le nombre d'élèves ne fait que s'accroître d'année en année. Alors que l'école de la Mairie comprenait 259 élèves en 1865, on voit progressivement l'Ecole de la rue de Villars compter : 372 élèves en 1870 ; 461 élèves en 1875 ; 632 élèves en 1880.

Les quatre classes de cent mètres carrés chacune deviennent donc insuffisantes : elles devaient être dédoublées en 1881, époque à laquelle l'Ecole de la Rue de Villars comptait sept instituteurs-adjoints. En dehors des élèves habituels, on y faisait également des cours spéciaux, de 11 heures à midi et de 5 heures à 6 heures du soir, à 100 ou 150 adultes (jeunes gens et hommes).

Le rôle de M. Jules Baudry fut important et utile. En cette époque, Denain n'avait pas ses usines alimentées en ingénieurs et en contremaîtres venant d'écoles spéciales. Presque tout le

personnel de maîtrise était de Denain et s'instruisait à Denain sous la direction de M. Baudry, éducateur éclairé. Denain dut donc beaucoup à cet homme qui façonna tant de cerveaux en vue du travail qui était le grand mot d'ordre de la cité du cou-



M. Jules Baudry
Directeur de l'Ecole de la rue de Villars

rage et de l'effort. L'enseignement technique était donné à l'« Académie de dessin », le soir, par M. Léon Thonet, qui complétait l'œuvre de M. Baudry.

L'année 1870 est venue... Elle laissera dans toutes les âmes françaises un souvenir de deuil et de douleur. Denain n'échappera pas à cette loi commune, et un certain nombre de ses enfants périront dans la néfaste guerre.

Le 8 Mai, ont lieu les opérations de vote pour le plébiscite. A Denain, sur 2662 inscrits, 2172 électeurs prennent part au vote. Les résultats donnent :

Oui... 1760 voix ; Non 385 voix.

Le reste des bulletins est nul.

Au début de cette année 1870, on n'oublie pas les fêtes. Le 29 Mai, la Musique de Lourches est venue à Denain. Le 5 Juin, la Musique des Mineurs et celle d'Escaudain s'étaient rendues à la Belle-Vue, hameau rattaché à Denain.

Le Lundi 27 Juin, on reçoit triomphalement, à Denain, M. Crépin, maire, agriculteur de la vieille terre de Thonville ; M. Crépin avait obtenu à Lille la prime d'honneur, — la plus haute récompense que pût envier un cultivateur.

Dans la seconde quinzaine de Juillet, on rebâtit le « temple protestant » de la rue de Paris, qui datait de 1840.

En 1870, M. Firmin Houtart, fils du fondateur des « Verrières d'En-Bas », à Aniche, commence à établir à Denain une verrerie à bouteilles. Elle est dirigée encore, en 1929, par ses petits-fils : il avait pris, en 1850, la direction de la verrerie à bouteilles de Lourches. Les verrières Houtart sont devenues ensuite la Société anonyme des Verrières à bouteilles du Nord. Si, entre 1820 et 1830, l'exploitation vraiment industrielle du charbon dans les bassins d'Aniche et d'Anzin y amena des verrières, il ne faut pas oublier — et M. Charles Houtart le rappelle dans son ouvrage sur *l'Industrie de la Verrerie dans le Nord de la France du XIX^e siècle à ce jour* (1924) — que des

verreries, fondées par la famille Desandrouins, existaient à Fresnes, près de Valenciennes, en 1710. Le département du Nord tient la tête de la production annuelle de bouteilles en France : 65 millions contre 45 millions pour la Loire (chiffres de 1924).

Le mardi 19 Juillet, a lieu la déclaration de guerre entre la France et la Prusse. Le 18 Juillet, la réserve se met en route. A la station de Denain-Mines, au train de 7 heures du matin, plus de 1500 personnes assistent aux adieux des soldats.

Le 23 Juillet, on appelle une partie de la « mobile ». La classe 1850 se fait inscrire au début d'Août 1870. Le 18 Août, s'en vont les soldats de 25 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfants, ainsi que les engagés volontaires pour la durée de la guerre.

Les événements se succèdent rapidement : la France, à grands pas, marche vers le désastre. Le 2 Août, les Français avaient pris Sarrebrück. Mais le vendredi 2 Septembre, — juste un mois après, — Napoléon se rend. Le dimanche 4, — deux jours après Sedan, — la République est proclamée.

Le lundi 5 Septembre, 200 fusils arrivent à Denain.

Le 6 Septembre, on voit passer à Denain des artilleurs et des fantassins qui viennent de l'Armée du Rhin et ont pu disparaître dans le sauve-qui-peut.

Le lendemain 7 Septembre, sous la pluie qui tombera toute la journée, Denain est le théâtre d'un bien triste spectacle. Vers une heure de l'après-midi, on regarde passer, dans les rues de la cité où l'industrie est devenue bien moins prospère depuis quelques mois, les débris de l'armée qui a vu le désastre de Sedan. L'artillerie, le train, l'infanterie, les Turcos, les Zouaves, les Chasseurs d'Afrique et les Marins, défilent lamentablement, — douloureuse image de la défaite. Le lugubre cortège comporte beaucoup de chevaux et de voitures : les soldats sont montés pêle-mêle sur les véhicules. Sur le sol de Denain, évocateur de l'inoubliable victoire de 1712, les vaincus de 1870 sont admirablement reçus par la population. On leur donne des secours, on les reconforte. Pendant de longues années, à l'époque des grandes manœuvres militaires, les soldats français seront toujours choyés à Denain, — ville où les colères sont brusques, mais où l'esprit d'hospitalité est large et spontané.

Le 8 Septembre, un tirage au sort a lieu à Bouchain.

Le 11 Septembre, des élections se font, à Denain, pour la nomination des officiers de la garde nationale. Le lundi 10 Octobre, la classe de 1870 est mise en route ; le lendemain, c'est le départ de la mobile. On convoque à Bouchain, le vendredi 14, les conscrits de 21 à 40 ans (près de 220 soldats pour Denain), et, dès le mois suivant, les engagés et mobiles s'en vont par portions. Un second conseil des célibataires aura lieu à Valenciennes le 17 Décembre.

Le 21 Novembre, on commence à habiller les mobilisables.

Un décret du Gouvernement de la Défense Nationale, daté du 16 Novembre 1870, transforme la Société des Hauts-Fourneaux de Denain et d'Anzin en Société Anonyme.

Les mobilisés de Denain et des environs sont convoqués sur la place de la Mairie le 4 Décembre 1870. C'est précisément le jour de la Sainte-Barbe, célébrée annuellement à Denain. Mais,

cette fatale année, il n'y a pas commémoration de la fête : tous les cœurs sont pénétrés de tristesse. A sept heures du matin, le douloureux cortège se met en marche pour Valenciennes : le jour n'est pas encore levé, et il fait un froid intense... De nombreuses personnes, — hommes, femmes, enfants, — assistent, navrés, à ce départ, qui se fait par la route de Wavrechain et de Rouvignies, sous la conduite de M. Henri Macarez, commandant. Les soldats couchent à Anzin et seront à Lille le lendemain. Les commandants sont MM. Hecquet et Soissons.

Les mobilisés seront présents aux combats de Bapaume, le 2 et le 3 Janvier 1871.

Un conseil des chevaux a lieu à Bouchain le 30 Décembre 1870. Le lendemain 31 Décembre, des Prussiens s'approchent assez près de Bouchain ; mais l'antique petite place forte, qui a vu tant de sièges, ne subira pas, cette fois, l'attaque de l'ennemi. Bouchain est défendu par la marine et l'infanterie. Pour retarder toute attaque, on a lâché l'eau des écluses, et, dans les champs inondés qui entourent la ville, on voit des piquets de bois plantés en guise d'obstacles. Des Prussiens se montraient entre Cattenières et Cambrai : ils se dirigeaient vers Fontaine-au-Pire. Un engagement eut lieu dans la gare de Busigny entre la mobile et l'ennemi. Les Prussiens visitaient, à ce moment, les villages qui avoisinent Maretz ; mais ils se dirigèrent vers Saint-Quentin, après avoir tenté de faire sauter, près d'Iwuy, le pont sur l'Erelin, qui subit des dommages insignifiants. Une partie de la garnison de Bouchain avait marché vers Iwuy sans rencontrer l'ennemi : ce fut une sortie assez hardie, accompagnée des gamins de la ville !

Le 20 Janvier 1871, a lieu la retraite de Saint-Quentin. Le 6 Février, passe à Denain le cortège funèbre de M. Mocq, de Rœulx, officier tué à la bataille de Saint-Quentin.

Le 26 Février, la paix est signée. Le 3 Mars, passent à Denain 700 mobiles logés « au village ». Le 5 Mars, s'effectue le retour des mobilisés de Denain. Le lendemain, le 24^e de ligne passe dans la cité industrielle, où toute gaieté a fui depuis des mois. Les soldats sont logés dans les coronas. Le 14 Mars, on verra encore passer des mobilisés qui logeront « au village ».

Jean-François Cail, fondateur, avec M. Derosne, des vastes Ateliers Cail, meurt près de Ruffec dans cette triste année 1871, le 22 Mai. Ce courageux travailleur avait été simple ouvrier chaudronnier.

Pendant la guerre, les Ateliers Cail du Quai de Grenelle, à Paris, — qui, déjà, avaient été réquisitionnés, en 1848, pour servir à la malencontreuse expérience des Ateliers Nationaux, — avaient été mis à la disposition du Gouvernement, par J.-F. Cail, qui s'épuisa à réaliser des créations multiples, fournit du matériel d'artillerie et donna à la population parisienne, grâce à la minoterie dont il improvisa la création, 300.000 kilogrammes de pain par jour.

Cail, qui avait produit un si bel effort patriotique en 1870, avait quitté Paris, épuisé, dès la capitulation.

Le 20 Janvier 1871, à Bouchain, on avait vu passer les troupes françaises qui, après la bataille de Saint-Quentin, venaient se reformer à Valenciennes et à Lille.

La Société J.-F. Cail et Cie, fondée vingt années auparavant, était arrivée à l'expiration de son contrat. En 1870, une nouvelle société s'était fondée sous la firme « Cail et Cie » : elle avait conservé comme gérant J.-F. Cail, qui s'était adjoint son fils, M. Alfred Cail. A la mort de son père, M. Alfred Cail conserva seul ce titre de gérant, qu'il devait abandonner en 1882, date de la fondation des « Anciens Etablissements Cail ».

Il était dit que Denain, même dans les années douloureuses, devait voir son industrie prendre encore de l'extension, puisque c'est en Février 1871 (1) que commence à fonctionner — nouvelle forme de l'industrie à Denain — la verrerie à bouteilles, fondée par M. Firmin Houtart.

Au début, les verreries de Denain ne disposaient que de deux fours à pots : elles produisaient annuellement trois millions de bouteilles. Par la suite, M. Firmin Houtart adjoignit à cette fabrication celle des barils en verre : ce fut une innovation dans la contrée. Puis, par la suite, son fils, M. Eugène Houtart, fut, dans le département du Nord, le premier qui installa les fours à bassin à fonte continue, chauffés par le gaz : ce sont les fours Siemens.

Grâce à ce procédé de chauffage, la production des verreries de Denain monta, dans cette période où les machines à souffler n'existaient pas, à onze millions de bouteilles par an. M. Eugène Houtart est l'inventeur de divers procédés de fabrication des bouteilles, adopté par la suite dans les usines de la Champagne et du Midi.

(1) Les verreries les plus proches qui avaient été établies dans les environs étaient celles de MM. Douai et Deheinzelin père et fils, à Lourches et à Neuville. Au commencement du siècle écoulé, une seule verrerie existait dans l'arrondissement : elle avait été fondée par le marquis Désandrouin et appartenait à MM. Renard père et fils. La première verrerie avait été établie en 1717 à Fresnes, dans le Canton de Condé.

La guerre finie, la confiance reprenait. Le pays tout entier éprouvait le besoin de se ressaisir par le travail.

La population n'eut pas trop à souffrir de la guerre, puisque, le 13 Mars 1871, on célébrait une messe à Valenciennes pour remercier Notre-Dame du Saint-Cordon « d'avoir préservé la ville de Valenciennes des horreurs de la guerre, ainsi que son arrondissement ».

A Denain, discrètement, un peu de gaieté revenait. Un carnet de M. Montuelle relève que, le mardi 11 Avril 1871, on donne la première répétition de la musique depuis la guerre.

En Août 1871, la Musique des Mines, à l'occasion de la fête Villars, qui se donne annuellement à Denain, joue sur la place Villars, maintenant disparue et remplacée par un groupe de maisons.

Dans la seconde quinzaine de Septembre, a lieu la « Ducasse de l'Usine ». Les divertissements consistent, sous les yeux amusés du public, en « jeux de ciseaux et de petits pains, en courses aux sacs ». Les mauvais jours sont dissipés. Denain reprend son aspect coutumier.

Et, en 1893, pour rappeler la date fatale de 1870-1871, se fondera, à Denain, la Société des Anciens Combattants, dont les membres, qui avaient souffert pour leur patrie, lui témoignaient ainsi leur amour sincère et tenace, plus beau que les dénégations de ceux qui, plus jeunes, seraient prêts à maudire leur Patrie dont ils n'ont connu que les bienfaits. En 1885, une plaque commémorative devait être inaugurée à la Mairie de Denain pour rappeler les noms des enfants de Denain tombés pour leur pays en 1870, et la Société des Anciens Combattants, mue par une pensée amicale et généreuse, devait leur faire élever un monument au centre de la laborieuse cité de Denain. Ils s'y sont rendus chaque année en cortège jusqu'en 1928 : ils étaient octogénaires, et, peu de temps après, en 1929, le monument fut transporté au cimetière. La Société des Anciens Combattants avait vécu...



CHAPITRE QUINZIÈME

LA GRÈVE DE 1872 : LA QUESTION DU CHEF-LIEU DE CANTON — CONSTRUCTION D'UNE ACIÉRIE ET D'UNE CITÉ OUVRIÈRE A DENAIN. — L'INDICATEUR DE DENAIN, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF (1873). — L'AGRANDISSEMENT INCESSANT DE DENAIN. — LA GRANDE MARCHÉ HISTORIQUE ET ALLÉGORIQUE DU 9 MAI 1875. — FLORIS OSMOND, LE CÉLÈBRE MÉTALLURGISTE INGÉNIEUR AUX FORGES DE DENAIN AU DÉBUT DE SA CARRIÈRE.

Après les tristes années de 1870 et de 1871, on pouvait croire que la vile industrielle de Denain aurait dû, mieux que toute autre, connaître la paix parmi ses citoyens. La destinée le voulut autrement : une grève violente vint malheureusement encore jeter la tristesse dans la population, et, comme conséquence, Denain s'attira le discrédit du Gouvernement, qui siégeait alors à Versailles et avait fort à faire pour que la France pût oublier ses malheurs.

Le travail avait repris à peu près normalement dans Denain. M. Montuelle, toujours soucieux de rappeler scrupuleusement ce qui s'attache à l'industrie, a noté que, le lundi 29 Janvier 1872, les premières bouteilles sont fabriquées à Denain par la Verrerie du chemin de Lourches (Etablissements Houtart).

M. Montuelle mentionne aussi, à la date du 17 Juin, la venue à Denain du Conseil de Régie de la Cie des Mines d'Anzin : « Le Comte de Paris passe avec l'assemblée dans le chantier : c'est un grand barbu » (sic).

Le 22 Juillet, les mineurs décident de se mettre en grève. La police veut leur prendre leurs drapeaux, « faits avec des mouchoirs de poche » (1). Plusieurs ouvriers sont blessés par des balles de révolver. Toute la nuit, les grévistes parcourent les rues de Denain par bandes et chantent la Marseillaise. Dans la matinée, des troupes — gendarmerie, dragons et infanterie — sont envoyées à Denain par les garnisons de Valenciennes et de Bouchain. La cavalerie est logée dans les fermes. « Des mineurs sont enlevés chez eux la nuit » (1).

Le 24 Juillet, — l'anniversaire de la bataille de Denain, — est célébré, cette année-là, de façon désastreuse : une charge de dragons a lieu au « Rivage ». Le soir, les mineurs d'Aniche, clairon en tête, veulent entrer dans Denain : ils viennent par « le chemin de la fosse Napoléon », mais ils sont reçus par les

troupes aux abords de la fosse Turenne. Ils sont refoulés vers Escaudain ; mais on compte des blessés, et soixante ouvriers sont arrêtés. Que doit-on penser à Bouchain ? La question de chef-lieu de canton est encore retardée pour longtemps. C'est le 6 Août seulement que les dragons, — qui portaient encore l'initiale des lanciers, — quittent Denain, ainsi que l'infanterie.

Le 16 Août, l'affaire des grèves vient devant le Tribunal de Valenciennes, qui prononce onze condamnations de quatre mois à un an de prison.

La ducasse de Villars a lieu quand même à Denain. Les tristes événements ont-ils rendu moins sûre la main de Paul Montuelle, lauréat habituel du concours annuel de tir à l'arbalète ? Il indique lui-même sur un de ses carnets, l'échec qui l'étonne tout le premier. « Pas de prix à l'arbalète. C'est la première fois ».

La municipalité de Denain fait une nouvelle démarche, en 1872, pour obtenir la division du canton.

Le 17 Août 1872, — lendemain de la condamnation des mineurs, — une dépêche télégraphique part de Versailles, où se trouvait le Ministère, pour annoncer au Préfet du Nord qu'il ne faut laisser à la commune de Denain aucun espoir de se voir nommée chef-lieu de canton.

Le 8 Septembre, les onze prisonniers sont transférés de Valenciennes à Douai. Ils passent près de la « Pyramide de Denain », à Haulchin, où ils font une halte de trois quarts d'heure. A Denain, on a connu leur passage. Deux cents personnes environ se sont mises vivement en route pour les voir et leur porter « des biftecks, du fromage ». Les condamnés chantent la Marseillaise (1). Six ans après, quand une nouvelle grève gagne tout le bassin d'Anzin, les mineurs de Denain seuls resteront réfractaires au mouvement.

Vers le même moment, on apprenait mieux encore, d'une fa-

(1) Journaux de l'époque.

(1) Note de M. Montuelle.

(1) Note de M. Montuelle.

çon positive, que, malgré l'accroissement de son industrie et de sa population, Denain n'était pas près d'être nommé chef-lieu de canton. En effet, le 5 Septembre 1872, à Versailles, le Conseiller d'Etat chargé de la direction départementale et communale, écrit au Préfet du Nord, au nom du Ministre, pour lui confirmer sa dépêche télégraphique du 17 Août, par laquelle il l'avisait que les autorités judiciaires se montraient absolument défavorables au projet tendant à créer dans l'arrondissement de Valenciennes un nouveau canton avec Denain pour chef-lieu. Les chefs de la Cour de Douai ont, en effet, déclaré que l'accroissement sensible de la population de Denain n'a pas augmenté le nombre d'affaires dont le Juge de Paix est appelé à connaître. De plus, les communes qui composent la circonscription sont toutes peu éloignées de ce chef-lieu et s'y relie par de bonnes voies de communication. D'ailleurs, M. Dufaure, garde des Sceaux, est d'avis que la transformation sollicitée n'amènerait aucun avantage au point de vue administratif. La lettre de la Direction départementale et communale rappelle que, trois fois déjà, la demande des habitants de Denain a été repoussée : il est donc inutile de recommencer une enquête susceptible « de réveiller dans la population des espérances qui ne devraient point être réalisées », puisque les pétitionnaires n'invoquent point aujourd'hui d'autres motifs que ceux qui ont été jugés insuffisants autrefois.

Cette lettre dut faire sûrement la joie de la ville de Bouchain, puisque, onze ans après, le 7 Mars 1883, le Conseil municipal, pour manifester sa reconnaissance durable envers M. Dufaure, l'appela « l'illustre Garde des Sceaux ».

En 1873, on commence, dans la rue de Lourches, le terrassement de la nouvelle Aciérie qui, — maintenant disparue et remplacée par la gigantesque installation de l'Aciérie Thomas, terminée en 1902, détruite en 1914 et 1918 et reconstituée ensuite — marque une période nouvelle de grands progrès pour la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin. La construction de cette usine est notée dans un carnet de M. Montuelle, où il est dit que l'on « prend aux mineurs les parties de terre qu'ils cultivaient à cet emplacement : ils sont bien payés ». Le 1er Décembre, jour où le « bal de l'Usine » a lieu au Salon des Arts, M. Montuelle voit flotter le drapeau sur la grande cheminée, haute de cinquante mètres, qui vient d'être bâtie près de la rue de Lourches. L'installation des Aciéries de Denain est mentionnée vers le même moment dans l'Echo du Nord, qui annonce, dans son numéro du 24 Décembre, qu'« il se construit actuellement à Denain une vaste usine destinée à la fabrication d'acier par les procédés nouveaux de MM. Bessemer et Martin ». Bientôt viendra, — en 1874, — dans le voisinage des nouveaux établissements métallurgiques, la construction de la Cité Bessemer, composée de jolis pavillons de maisons ouvrières, entourés de jardin, destinés au personnel de la Société des Forges. Ce quartier, agrandi ensuite, porte encore le nom du célèbre ingénieur anglais Bessemer, qui, du reste, fut honoré d'une façon équivalente par les Etats-Unis, lesquels ont donné son nom à plusieurs grandes localités. L'arrêt du chemin de fer du Cambrésis, dans cette partie de Denain, porte le nom de « Bessemer ». La cité « Martin » devait, quarante ans après, être construite dans les mêmes parages.

M. Montuelle avait noté que les mineurs auxquels on avait

repris une partie de terre pour la construction de l'Aciérie, avaient « été bien payés ». D'un autre côté, une augmentation de salaire de 25 centimes est accordée aux mineurs en février 1873 : ils gagnent alors 3 fr. 50 par jour. Leur salaire, qui était de 3 francs avant Juillet 1872, avait été, à cette date, porté à 3 francs 25 centimes.

A Denain, la gaieté et la confiance sont revenues. On oublie presque la question du chef-lieu de canton, qui ne renaîtra de ses cendres qu'une dizaine d'années après.

Le 6 Juillet, au festival Gayant, à Douai, on remarque les deux sociétés musicales de Denain, dirigées par MM. Seconda et Wargé. Deux mois après, on les verra encore toutes deux au concours de Ham : quelque temps avant son départ pour Douai, la Musique Municipale avait remporté le 1er prix au concours de Bapaume, dont le nom évoquait de récents et bien tristes souvenirs.

La population augmente encore. On commence, en Juillet, le « deuxième trou pour la deuxième cloche à gaz ».

Le 18 Juillet 1873, vers une heure et demie de l'après-midi, dans les ateliers de constructions mécaniques, s'écroule la « Charpente Cail » ; qui avait servi au bâtiment de l'Exposition de 1867 à Paris. Le même jour, M. Thiers passe à Valenciennes. On crie : « Vive la République ! Vive Thiers ! » Il n'y a pas d'assemblée à Denain cette année-là : elle a lieu à Anzin, où M. Thiers, — qui fera libérer le territoire deux mois après — se trouve le lendemain 19 Juillet.

Le 24 Août, un carrousel a lieu à Denain près de la fosse l'Enclos.

En 1873, le 7 Septembre, le 6e concours agricole se tient à Denain, près de la ferme de Thonville. Médailles d'or, diplômes, rasades.

On commence alors le second puits de la fosse Renard : la première pelletée de terre est enlevée par M. de Marcilly.

En 1873, dans le local occupé par l'école de M. Béghin, on crée une école de filles, dont la direction est confiée à Mlle Olympe Lefranc (1).

En 1873, il paraît un « *Indicateur de Denain, industriel, commercial et administratif, contenant les noms et professions des principaux habitants avec indication de la rue et du numéro de leur maison* ». Le titre est peut-être plus long que celui du Bottin ; mais la brochure, qui sort des presses de « L'Imprimerie et Lithographie Palandre, 3, rue d'Enghien », n'est pas très longue, puisque tous ces renseignements, groupés sous une couverture couleur chamois, tiennent en 36 pages.

Cette brochure est, d'ailleurs, comme un reflet fidèle de ce qu'est Denain à cette époque. La récapitulation de l'état-civil permet de voir que Denain possède, alors, d'après le recensement de 1872, une population de 12.318 habitants (dont 6.414 du sexe masculin et 5.904 du sexe féminin).

La commune se compose alors de 2.395 maisons. Si l'on tient compte de ce que Bouchain, son chef-lieu de canton, n'a que 1.800 habitants, on comprend l'indignation et la fierté de Denain !

(1) Cette école fut dirigée de 1873 à 1886 par Mlle Lefranc, et de 1886 à 1892 par Mlle Deltour. Mme Meurisse en fut ensuite la directrice, et cette école passa dans la rue des Dames.

On retrouve, citée textuellement, au début de cet Indicateur, une phrase empruntée au Rapport du Conseil municipal sur la demande d'établissement d'une justice de paix à Denain, publiée à Anzin, chez M. E. Dugour, en 1863, sous forme d'une grande brochure très documentée : « L'humble village de Denain n'avait gardé de son passé que la tradition de son Chapitre des Dames Chanoinesses et le glorieux Souvenir de la victoire du 24 Juillet 1712 qui sauva la France, quand, en 1826, la découverte du charbon vint modifier radicalement la face de la contrée en y introduisant les éléments d'une richesse qui prit en peu d'années des développements énormes ».

On apprend, dans cet Indicateur, que l'Usine au fer de Denain (Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et d'Anzin) compte 930 ouvriers. Le directeur du service technique est alors M. Gabriel Chadeffaud ; le directeur du service central est M. Louis Mara.

On y voit que les Houillères de Denain forment une des plus importantes des six divisions de la Cie d'Anzin : elles exploitent le charbon gras, dont la production annuelle est, pour Denain, de 430.000 tonnes. Les trois grands bassins qui communiquent avec l'Escaut « permettent l'expédition des houilles et coke sur une grande partie du territoire français ». 410 fours à coke sont constamment en feu, et les Mines possèdent, à Denain, 900 logements d'ouvriers. La Société de Secours Mutuels des Mines, fondée en 1866, comprend alors 1000 membres et paie annuellement 7.500 francs de secours aux malades.

La Musique d'harmonie, composée exclusivement d'ouvriers attachés aux Mines, créée en 1867, se compose de 70 exécutants dirigés par M. Félix Wargé.

Les deux moulins à farine de l'Escaut et de la « rivière de Selle » font mouvoir deux moulins réunissant ensemble seize paires de meules. « Ils sont alimentés en partie par les bles qu'amènent directement les cultivateurs des environs ».

Les fabriques de sucre sont toutes affectées à des fermes importantes qui les alimentent en grande partie. On compte alors les sucreries et raffineries de M. Henri Macarez et de M. Gouvion-Deroy, ainsi que les sucreries de M. Crépin-Deslinsel et de M. Baillet.

Les distilleries constituent alors une section très importante du commerce denainois : l'une d'elles est de premier ordre et peut distiller jusqu'à huit millions de kilogrammes de mélasse et plus de 10.000 hectolitres de flegmes provenant des distilleries agricoles. Les distillateurs sont MM. Deschanvres, Crépin-Deslinsel et A. Durel.

L'« Indicateur » rappelle que la ville est éclairée au gaz depuis quinze années. L'Usine à gaz dessert 159 lanternes publiques et 1350 bees particuliers.

Les chantiers de constructions de bateaux sont alors au nombre de quatre et peuvent contenir ensemble 25 bateaux de la plus grande dimension.

Les renseignements donnés sur l'Atelier Cail (Maison centrale du Nord) sont, à la fois, brefs et amphigouriques ! « Les ateliers font plus spécialement la grosse chaudronnerie en fer et les pièces de forge. Là ne se bornent pas leurs travaux. Ils renferment une école d'enfants ». La brièveté de la notice n'est

pas rachetée par la correction du style.

On apprend encore, grâce à cet Indicateur, que 50 bateaux au moins font constamment séjour dans le port de Denain ; que la station de Denain (la seule à l'époque) assure le départ de dix trains par jour, dont cinq pour Somain et cinq pour Anzin ; que « la circulation aux abords de Denain présente une activité au moins égale à celle qu'on remarque dans les villes les plus importantes du département » (attrape, Bouchain!) ; que le bureau de poste, qui n'assure journallement que deux levées et deux distributions, ne comporte aussi que deux facteurs de ville (MM. Hennechart (1) et Breyer) ; que les communes desservies par le bureau de Denain (2) sont Hauchin, Thiant, Prouvy, Rouvignies, Wavrechain-sous-Denain, Escaudain, Hélesmes et Haveluy. Cet Indicateur fait également savoir que le produit de l'Octroi municipal est de 90.000 francs ; qu'en dehors des écoles communales et libres, Denain possède une école de dessin industriel dont M. Thonet Léon est le professeur ; qu'il existe un Cercle de Denain (M. Crépin-Deslinsel, président) et un Cercle Agricole (M. Dernoncourt, président) ; que la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est forte de 91 hommes et que la Musique communale, composée de 60 musiciens, a pour chef M. Seconda.

Les seuls édifices communaux sont alors : l'Eglise ; le « vaste » Hôtel de Ville, ses bureaux et ses écoles de filles ; une maison curiale ; deux « vastes maisons d'école de garçons ».

On remarquera que tout le quartier Nord-Est actuel n'existe pas : il n'y a pas de rues Thiers, Duquesnoy, de la République, Caraman, Scheurer-Kestner, etc... ; d'autre part, la rue de Bouchain ne comprenait alors que 22 maisons. Les rues Faidherbe, Ernest Renan, la vaste cité Le Chatelier, etc., ne viendront aussi que plus tard. Plusieurs noms de rues ont été modifiés ; mais bien d'autres noms ont surtout été ajoutés aujourd'hui à la liste de ce temps-là, qui comprenait : Place de la Mairie ; du Commerce ; Sainte-Remfroye ; de la Liberté ; Place Verte (actuellement Place Gambetta) ; rues des Dames de Denain (actuellement rue Ludovic Trarieux), de la Paix, de la Pyramide, de Wavrechain, des Prés, Deslinsel, de la Flaque Monard, d'Haveluy, d'Enghien, du Crinquet, de St-Amand, de Valenciennes, Désandrouins, de Villars, du Gravier, du Moulin, de la Croix Sainte-Marie (actuellement rue Emile Zola), de la Station (actuellement rue Lazare Bernard), Taffin, Maingoval, de Paris, d'Anzin, de Douai, de Bouchain, de Louches, de l'Escaut (actuellement Impasse de l'Usine) ; Ruelles de la Place, de la Paix, Decataillaux, d'Enghien ; Sentier d'Escaudain ; Chemins de Turenne, d'Escaudain, d'Oisy, de Douchy ; Impasses de l'Enclos, de l'Abreuvoir ; Cités Boursier, Lemaire ; Quartiers Perrier (1ère section), Latèze, Perrier (2e section), Jean Bart, Chabaud Latour, Cail, Payen, Renard, Villars, d'Orléans, de l'Usine, fosse Casimir, Le Bret, Mathilde ; Château de Denain ;

(1) Quarante et un ans après, en 1913, M. Hennechart était encore facteur à Denain.

(2) A partir de 1874, le bureau de poste passe de la place verte (place Gambetta) à la rue de la Station, puis rue Croix Sainte-Marie et rue de Villars, pour être transféré enfin dans l'Hôtel des Postes de la rue Thiers (A. Leigenl, architecte) devenu Bourse du Travail. Puis on voit encore l'Hôtel des Postes dans la rue de Villars.

Maison de Charité des Forges de Denain ; Bayard ; La Bellevue. — Au-delà de l'eau : Thonville, L'Enclos, L'Ecluse, Le Marais, La Baqueterie.

En 1874, on bâtit, « en pleins champs », le quartier nouveau — la Cité Bessemer — qu'on appelle aussi le « Nouveau Monde » (1). On construit également, près de la fosse d'Orléans, une chapelle, une école et le couvent de St-Vincent de Paul.

Le 30 Mars, l'« Assemblée » de la Cie des Mines d'Anzin a lieu à Anzin même, où revient M. Thiers.

L'année 1874 voit l'achèvement du chemin de fer établi de Saint-Vaast à Denain, puis à Abscon, puis à Somain, en 1835, 1839 et 1848 : on pousse donc de Saint-Vaast à Péruwelz près de quarante années après l'établissement du premier tronçon. L'importante ligne, — importante par son trafic extraordinairement élevé, — de Somain à Péruwelz, est donc créée.

Le 1er Juin, le chemin de fer assure, pour la première fois, le transport des voyageurs jusqu'à Vieux-Condé.

Dans Denain, des constructions nombreuses sont établies. En Juin, le paratonnerre est posé sur la seconde grande cheminée de la Nouvelle Usine. Le même mois, dans la rue de Villars, on installe le télégraphe pour les Forges de Denain : les poteaux sont plantés dans la rue de Villars.

A la date du 26 Juillet, M. Montuelle écrit : « Je vois charger les hauts fourneaux de la Nouvelle Usine ». Les arbres qui, un peu partout, agrémentent encore Denain, disparaissent. On abat, dans la rue de Bouchain, les arbres situés le long du chemin de fer. Non sans quelque tristesse, M. Paul Montuelle mentionne qu'ils existaient depuis trente-sept années environ. « Je les avais vu planter », ajoute-t-il.

On bâtit encore pour le compte de la Cie des Mines d'Anzin : on établit une vaste construction pour la fosse Renard. Vers la rue de Douai, on agrandit aussi les ateliers Cail.

Cette année, pendant laquelle les maçons eurent tant à faire, fut attristée par un lamentable accident : le 29 novembre, un vent d'une grande violence abattit le pignon situé près de la cheminée des nouveaux bâtiments de la fosse Renard : il y eut quelques victimes.

Le 1er novembre 1874, commence à fonctionner le service d'omnibus organisé, entre Lourches et Denain, par les Forges de Denain, qui n'eurent pas ainsi à assurer, sur leur chemin de fer, un service de voyageurs. Longtemps, la lourde patache du conducteur Blairvacq, qui était remise, chaque soir, sur la place Sainte-Remfroye, effectua le trajet entre ces deux points : les voyageurs furent toujours rares. Ce service fut supprimé lors de l'établissement d'une ligne de la Cie du Nord entre Lourches et Denain-Nord, et, maintenant, sur la route empruntée par la diligence des Forges, file le tramway électrique.

L'année 1875, qui devait être une année de gloire par suite de l'organisation de la grande marche allégorique du 9 Mai, débuta singulièrement. Dans la nuit du 1er au 2 Janvier, un incendie se déclara dans les locaux de M. Fontenelle, entrepre-

neur, père du très distingué compositeur de musique Emile Fontenelle (1). Le verglas compliqua les choses, et il fut impossible, pour ainsi dire, de porter secours pour circonscire l'incendie.

Depuis quelques mois déjà, des groupes amicaux et nombreux s'étaient formés à Denain pour verser mensuellement une cotisation destinée à couvrir les frais de la grande marche qui était en préparation et dont la beauté fut célébrée dans toute la France par la presse enthousiaste. Devant l'hostilité de Bouchain, qui conservait jalousement les clefs du chef-lieu de canton, les habitants de Denain affirmaient ainsi l'unité de leurs vues, le sentiment d'appartenir à une cité de travail qui s'était créée elle-même. L'accord était-il cependant parfait à Denain ? Pas toujours ! Il y avait, en vérité, à Denain, deux clans qui professaient l'un envers l'autre un certain esprit d'hostilité. Tout le quartier nouveau « des coron » était un peu belliqueux, alors que « le village », formé par le quartier primitif, groupé auprès du clocher de Saint-Martin, voyait, non sans une certaine inquiétude, tous ces inconnus qu'avait réunis l'industrie vers le côté des Usines et des Mines. Des batailles épiques avaient parfois lieu entre le « village » — le vieux Denain, — et les coron. Les enfants surtout étaient les guerriers ! Réciproquement, les gens de chacun de nos quartiers n'osaient guère se rendre dans le camp opposé.

De même que, partout, des batailles, sans motif plausible, s'engagent parfois entre deux écoles, de même il arriva aussi que la guerre eut lieu de coron à coron ! Vers 1875, notamment, on vit plus d'une fois le « Coron Gaillette » soutenir un siège en règle contre le « Coron Latesse ». Vers 1871, on avait même vu des luttes de village à village, Denain contre Haulchin ou contre Thiant ! Le garde champêtres de Rouvignies vint, plus d'une fois, mettre fin à ces conflits, qui, d'ailleurs, n'avaient jamais des résultats bien graves. On peut comprendre que, parfois, des enfants aient besoin de mouvement et se battent sans savoir pourquoi ; mais, franchement ! Denain travaillait assez sans avoir besoin de dépenser encore sa force dans ces luttes plutôt superflues. Ces habitudes fâcheuses, nullement spéciales à Denain, ont disparu depuis longtemps.

Le 5 Février 1875, naît à Denain Léon Balambois, qui, par son bel effort, devint un officier distingué dont le nom reste attaché à diverses inventions ingénieuses.

Engagé volontaire en 1893, il sortit comme sous-lieutenant, en 1901, de l'Ecole Militaire d'Artillerie et du Génie. Il passa, sur sa demande, aux colonies, et on le vit, de 1904 à 1911, entraîné, par la vie militaire, de l'Est à l'Ouest de l'Afrique du Nord. Il fut gravement blessé, comme lieutenant, au combat de Lalla-Ito (colonne de Fez).

Rentré en France, il prend, comme capitaine, le commandement d'une batterie de 75. Comme le disent ses nombreuses citations, il fait preuve d'un sang-froid remarquable et prend part aux combats jusqu'à la fin de la guerre. On le voit à Verdun, où il paie de sa personne, préparer l'attaque du secteur allemand Pinon en 1917. Il est cité comme un officier de haute

(1) En 1912, devait être bâtie, à proximité de la Cité Bessemer, maintes fois agrandie, la nouvelle Cité Martin, qui rappelle aussi le nom du métallurgiste dont les procédés furent mis en pratique à Denain en 1874.

(1) Le 24 Juillet 1912, à l'inauguration du Théâtre municipal de Denain, on interpréta notamment plusieurs morceaux de M. Emile Fontenelle. Deux autres compositeurs de Denain figuraient au programme : MM. Joseph Lesaffre et Ludovic Blareau.

valeur ; son régiment est « d'un dévouement absolu pour les troupes qu'il appuie ». Léon Balambois est blessé une seconde fois, et, la guerre finie, va reprendre du service en Tunisie, en Algérie, et, en 1925, au Maroc, où il accomplit la dure campagne du Riff. Nommé alors lieutenant colonel, il est chargé du commandement du parc d'artillerie d'Oran, pour recevoir ensuite, en 1928, le commandement de l'artillerie de la Division d'Oran. Il a été fait Commandeur de la Légion d'Honneur en 1920.

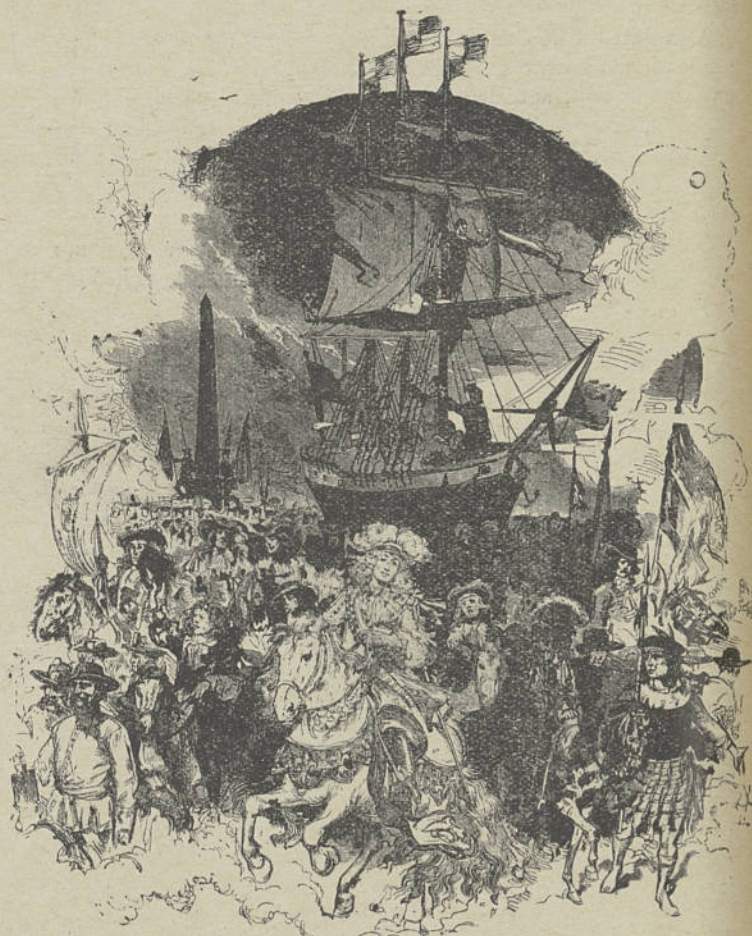


Le Lieutenant-Colonel BALAMBOIS

Dès 1908, les journaux avaient parlé de l'organisation par le lieutenant Balambois, d'une cuisine roulante semblable à celles qui ont rendu tant de services pendant la guerre 1914-1918. On lui doit, entre autres travaux techniques, des études sur le pointage du canon de 1875, l'observation du tir, sur les moyen mécaniques et automatiques assurant des communications grande distance. Attiré ainsi par l'amélioration des procédés propres à réaliser la défense nationale, Léon Balambois a toujours orienté ses études en s'inspirant du souci d'assurer le bien-être du soldat pendant le temps de guerre. Les journaux de l'Afrique du Nord, en 1918, relaient le succès d'une étude, encore en cours, sur l'instruction des troupes qui manœuvrent : celles-ci ont l'avantage de pouvoir faire figurer, d'une manière

très voisine de la vérité, les feux dont elles auraient à souffrir en temps de guerre si elles ne manœuvraient pas convenablement. Il y a là un souci d'humanité qui, chez l'officier, honore le savant et l'enfant d'une cité de travailleurs. On a vu également le lieutenant-colonel Balambois s'occuper d'échelles observatoires blindées, d'appareils d'enregistrement automatique des signaux Morse ou de communication à grande distance. Le puissant cerveau collectif de Denain a influé heureusement sur le génie inventif de Léon Balambois.

Denain donnera, le 9 Mai 1875, un superbe spectacle d'union, de concorde. Le mois précédent, les journaux, qui annonçaient la grande fête en préparation, faisaient remarquer que cette marche serait une des plus brillantes qu'on eût jamais données dans la région. Le siècle de Louis XIV devait, en mémoire de 1712, être particulièrement célèbre ; mais l'agriculture, la distillerie de la betterave, la Brasserie, la Construction, les Mines, la Métallurgie et la Mécanique devaient avoir leur char. « Mettre ces industries contemporaines en évidence, disait *l'Impartial du Nord*, est une excellente pensée. C'est montrer que le siècle de Louis XIV n'est pas le seul grand et que les soldats de l'agriculture et de l'industrie ont, comme les défenseurs de la patrie, de nobles devoirs à remplir et des lauriers à cueillir ».



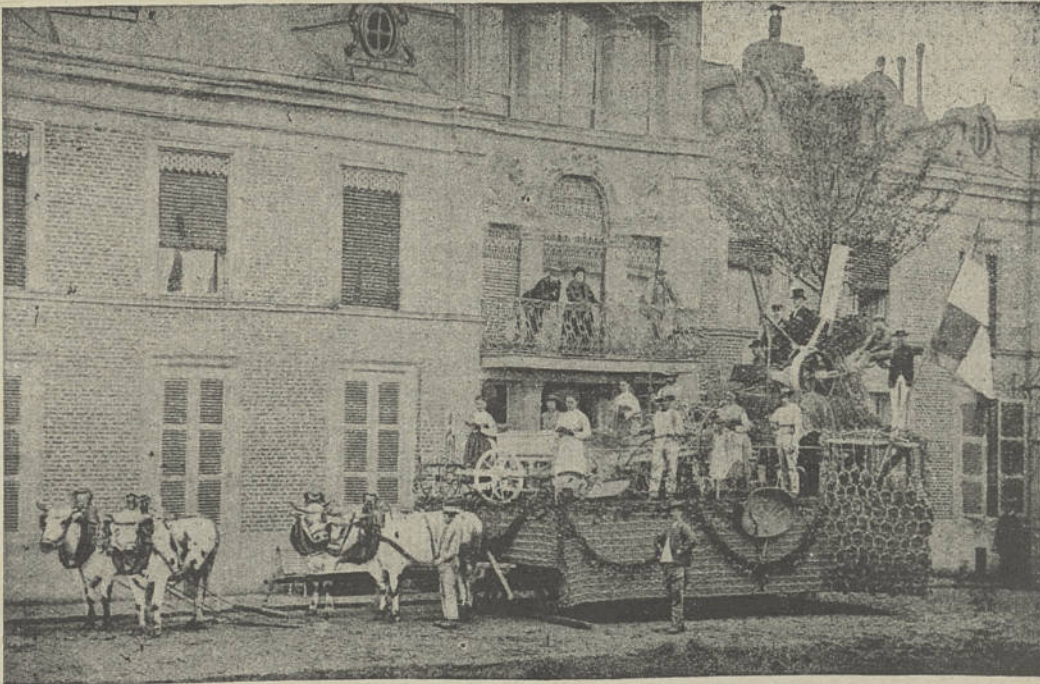
*La cavalcade de 1875 à Denain
(Dessin de Daniel Vierge)*

Une activité fiévreuse se déploie dans la ville noire qui veut, mieux que pour ses premiers cortèges de 1859 et de 1865, faire défiler devant les foules, émerveillées par tant de faste, les costumes variés aux couleurs les plus vives.

Les souvenirs historiques, — qui, après 1875, sommeillèrent à peu près complètement jusqu'en 1912, — étaient loin d'être abolis dans Denain, où malgré des incidents souvent fâcheux que créaient des grèves dont la forme était souvent violente, se conservait un esprit bien spécial, un véritable amour du clocher. Les organisateurs de cette grande marche, par laquelle Denain manifestait en même temps sa puissance industrielle, méritent d'être relatés : ils firent une œuvre utile et grande et surent attirer sur Denain, en mai 1875, l'attention sympathique d'une grande partie de la France.

francs ; le roi d'armes du Comte d'Ostrevant portant un étendard avec ces mots inattendus : « *La beauté nous conduit* » ; des tambours en costumes du moyen-âge (placés plutôt prématurément à cet endroit) ; un groupe de jeunes filles portant des bannières sur lesquelles étaient brodés les dix noms des dix filles de Saint-Aldebert ; un héraut d'armes porteur d'un bouclier sur lequel était gravée la mention : « 764 : *Fondation de l'Abbaye de Denain* » ; — 877 : *l'empereur Charles le Chauve en confirme les privilèges* » ; une fanfare de cors ; un guerrier portant un drapeau rappelant la date de la première bataille de Denain (1079) ; un char représentant l'antique abbaye de Denain, « rétablie au commencement du XII^e siècle ».

Le seconde partie comportait les Illustrations militaires au grand siècle de Louis XIV (trompettes, mousquetaires ; le roi



*Char de l'Agriculture (Ferme de Thonville)
Marche allégorique de 1875*

Le Comité de la fête était composé de MM. H. Macarez et Aug. Crépin fils, présidents ; A. Lion, E. Houtart, vice-présidents ; E. Hubert, secrétaire ; H. Daubresse, organisateur général ; L. Lepoivre, J. de la Fontaine, J.-B. Laurette, J. Parent, G. Loir, L. Payen, A. Dupire, J.-B. Varlez, A. Chotteau, L. Navez, D. Quény, A. Danchin, J. Déronecourt, Ed. Bara, A. Depauw, L. Quény, A. Carbonnelle, Ch. Caudreliez, V. Parent, membres.

Cette marche, qui nécessita de la part des organisateurs un grand esprit d'initiative et de dévouement, comportait six parties.

La première partie se composait des « souvenirs rétrospectifs sous l'égide de la Bienfaisance ». On voyait des guerriers

Louis XIV entouré de la garde écossaise, suivi de ses pages et de sa cour ; des cheveu-légers ; un enseigne portait un guidon fleurdelisé sur lequel on lisait : « *Prise de Valenciennes, 1677* ». Un char représentait le vaisseau « *La Ville de Dunkerque* », monté par Jean-Bart ; les marins étaient à leur poste, les jeunes mousses étaient dans les huniers. Un piquet de dragons précédait le maréchal de Villars et le duc d'Albergotti, entourés des principaux généraux vainqueurs dans la mémorable journée du 24 Juillet 1712. Un char suivait, « décoré aux armes de France et de Navarre » ; on voyait, au milieu, la Pyramide de Denain, sur le devant de laquelle se tenaient deux génies près d'un riche cartouche au centre duquel on lisait ces célèbres vers :



*Cavalcade de 1875. Le Char des Mines d'Anzin
(Dessin paru dans l'« Illustration »).*

« Regardez, dans Denain, l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars » (Voltaire).

La troisième partie comportait « Les Défenseurs du Territoire ». Le maréchal de Saxe, les vainqueurs de Fontenoy (11 mai 1745), chevauchant près des tambours, des fifres et des gardes françaises : une bannière rappelait la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Plus loin venaient le général Jourdan et son état-major, précédant un peloton de volontaires de 1792 entourés d'un immense drapeau tricolore sur lequel on lisait : « Bataille de Wattignies (16 Octobre 1793) ». On voyait encore Cambonne et la vieille garde (18 Juin 1815). Cette troisième partie était dignement et magnifiquement complétée : un char allégorique, où se voyaient quatre génies inscrivant, sur des tables d'or, la date du 6 Août 1870, précédait un escadron d'honneur composé de plusieurs héroïques survivants des cuirassiers de Reischoffen. L'Histoire, ici, venait rejoindre, sous une forme effective, les gloires du passé. De même, trente-sept ans plus tard, lors de la marche historique du 26 Juillet 1912, un groupe des anciens combattants de 1870-1871 devait se mêler aux personnages quasi-légendaires évoqués par les groupements du cortège.



*Le Char des Mines d'Anzin
(Marche allégorique de 1875)*

Le char de la métallurgie, traîné par huit chevaux, venait ensuite. Il était offert par la Société des Forges de Denain et



Une coulée au Bessemer, à Denain

(Plaquette de Corneille Theuvsissen)

représentait les progrès de la métallurgie depuis son origine jusqu'à nos jours. Aussi, à l'arrière du char, voyait-on une grotte où Vulcain, aidé de deux cyclopes, forgeait les armes des dieux (1). Au sommet du char, se tenait Saint-Eloi en costume d'évêque. L'encadrement de la grotte comportait un cylindre vertical à vapeur donnant le mouvement à un balancier qui, de l'autre côté de l'entrée, faisait fonctionner un cylindre à vent. Au milieu du char, on voyait, sur une estrade, les principaux personnages qui ont le plus contribué à l'avancement de la métallurgie : Denis Papin ; James Watt ; Lavoisier ; Cort (inventeur des fours à puddler et des laminoirs) ; Jean Keller, directeur général des fonderies françaises ; Jacques de Wendel, fondateur des établissements du Creusot et de la Moselle. Le devant du char comportait la représentation d'un convertisseur Bessemer. Sur les côtés du char, on avait reconstitué un train à rails et un four à réchauffer les lingots. Le char de la métallurgie était suivi d'un autre char, offert par la maison Cail et Cie, qui représentait les travaux effectués par ces établissements et leurs succursales. L'ajustage, la chaudronnerie, y figuraient. On y voyait un marteau-pilon, une forge à ventilateur, un appareil à distiller et des accessoires de sucrerie et de raffinerie. (Voir page 205.)

La quatrième partie de la marche de 1875 évoquait toute la puissance moderne, réalisée par l'industrie qui, depuis un demi-siècle, avait si complètement transformé le petit village de Denain, presque perdu sous le feuillage aux bords de l'Escaut.

Devant la foule admirative, défilèrent des villageois à cheval portant des couronnes de verdure au milieu desquelles se trouvaient les noms des principales industries ayant trait à l'agriculture. Un char, fourni par M. Crépin-Deslinsel, représentait

(1) Quarante ans après, un figurant du Char des Forges rappelait glorieusement qu'il y avait rempli le rôle de « cyclone » ! Il avait peut-être été chargé d'activer le vent pour la forge de Vulcain

l'agriculture au XIX^e siècle, et précédait un gracieux groupe de jeunes paysannes portant le produit des moissons, ainsi qu'une députation des bateliers de l'Escaut. Un char, dû à MM. Fontaine et Haquin, de Douchy, représentait la distillerie et la brasserie. Un autre char, qui sortait des ateliers de M. Fontenelle-Soissons, donnait l'image d'une fosse houillère en construction, avec les bâtiments, le puits d'extraction, les machines, générateurs et la cheminée. Derrière les musiciens en costume de mineurs et un groupe de hercheurs et de galibots qui portaient des enseignes où figuraient les noms des puits successivement creusés sur le territoire de la commune de Denain, venait le char des Mines, offert par la Cie d'Anzin. On y voyait représentés les principaux travaux de mines : une taille de chantier d'abattage ; une galerie de recoupement où des mineurs faisaient sauter la mine. En costume de l'époque, au sommet du char, apparaissaient les fondateurs de la Cie d'Anzin, le marquis Désandrouins ; Pierre Taffin ; le duc de Croy ; le Comte de Cernay.



Char de la Société Cail (1875)

La cinquième et la sixième partie de cette belle marche symbolisaient le travail, l'espoir, le dévouement, la charité. Le jeune France était représentée par des pelotons de jeunes marins et

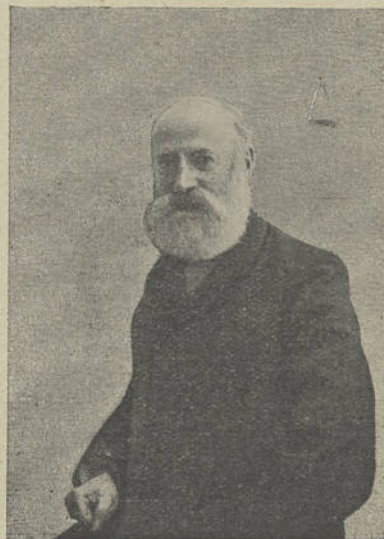
de turcos. Sur un char triomphal, la France en paix, appuyée sur une ancre, symbole de l'espérance, avait à ses pieds « *Ses deux filles chéries*, les Arts et les Sciences, et regardait avec confiance ses jeunes enfants s'exerçant au noble métier des armes ».

Le succès de cette grande fête, dont il fut beaucoup parlé dans la presse provinciale et parisienne, fut remarquable. La journée du 9 Mai 1875, favorisée par un temps idéalement beau, vint donner à Denain la conscience plus nette de sa force, de la possibilité d'un avenir plus prospère encore. Certes, Denain avait vu bien des dissensions, et, plus d'une fois, ses habitants s'étaient livrés à des excès ; mais l'union se faisait sur les souvenirs du passé, sur l'amour du clocher et sur la fierté qui résultait de la puissance industrielle de la cité. Une signification morale s'attachait aussi à ce somptueux défilé, digne des grandes fêtes souvent réalisées par les Flandres ; car, voulant oublier les récentes misères et les souffrances de 1870, Denain avait présenté, pour clôturer sa marche allégorique, le char de la France en paix !

Un mineur de Denain, alors obscur, mais qui devait devenir député et maire de Lens, — Emile Basly, — refusa, au dernier moment, de participer à la marche historique. Jeune et coquet, il avait, hélas ! constaté que le drap de son habit de porte-drapeau de la garde écossaise était d'une qualité trop défectueuse pour être arboré en une telle solennité ! Moins de dix ans après, Basly, voué à une tâche politique, laissa de côté la coquetterie frivole et se rendit populaire — et même célèbre — en conservant toujours le même tricot de laine, à Denain, avant son départ pour le rôle plus important de député de Paris.

Denain comptait alors un jeune ingénieur qui, peu d'années après, devait accomplir des travaux scientifiques du plus vif intérêt et de la plus grande utilité. C'était M. Floris Osmond, et l'on ne soupçonnait probablement pas alors la valeur considérable de ce savant.

Denain posséda, pendant quelques années, M. Osmond, qui,



Floris Osmond, métallurgiste

grand, toujours vêtu d'un inévitable cache-poussière, passait timidement dans les rues, en frôlant les murs et les palissades. On peut noter, en parlant de cet homme de valeur, qu'il chérissait les enfants et que, d'autre part, il était le seul homme de Denain qui, en été, dans les rues peu faites pour l'élégance, osait arborer une ombrelle verte.

C'est quelque temps après son départ de Denain que M. Floris Osmond fit paraître ses premiers ouvrages de métallographie. Il eut notamment comme collaborateur M. Jean Werth, qui, en 1896, devait précisément venir à Denain comme directeur des Hauts-fourneaux, forges et aciéries. En commun avec M. Werth, M. Osmond a donné la *Théorie cellulaire des propriétés de l'acier* (ouvrage commencé en 1875 et devenu classique), et des travaux sur les résidus que l'on extrait des aciers et des zincs par l'action des acides (1887).

On doit à M. Osmond cent quatre vingt-dix études et ouvrages qui ont rendu son nom célèbre dans tous les pays métallurgiques. Lors d'une réunion de l'*Iron and Steel*, il devait être présenté comme « le plus grand pionnier de la science » et le « prince de la métallographie ». Bien qu'il eût recommandé, dans sa modestie véritable, de ne publier aucune appréciation sur ses mérites et ses travaux, on n'a pu s'empêcher, au moment de sa mort, de rappeler l'esprit lumineux du fondateur des théories modernes des alliages du carbone avec le fer. C'est peut-être en Amérique que son nom était le plus estimé, le plus admiré. On a dit l'ingéniosité merveilleuse qu'il apportait pour établir lui-même les appareils dont il se servait dans ses expériences de laboratoire. M. Al. Pourcel a écrit (*Revue de la Métallurgie*, Octobre 1912) que ce savant était la personnification de l'homme de bien dans la plus complète acception du mot... Il a laissé à des œuvres philanthropiques la presque totalité de sa fortune... Il était parvenu à manier à merveille le pinceau du peintre décorateur, à travailler le bois, à construire en carton des modèles de cristaux, — tout cela avec autant d'habileté qu'un bon ouvrier de métier. Il occupa les loisirs de ses dernières années à décorer de fresques les murs des pièces de sa villa. « Mais la qualité la plus curieuse du tempérament de M. Osmond, c'est qu'il possédait, en même temps qu'une intelligence divinatrice pour les recherches scientifiques, le rare privilège d'être un poète charmant, un lettré et un amateur d'art d'un sens délicat ». Le jeune ingénieur que Denain eut l'honneur de posséder quelques années trouvait que l'exercice des vers, « en pliant la pensée à des conditions de forme et de nombre, n'est pas une gymnastique à dédaigner » (1). Certains vers de M. Floris Osmond sont d'une malice délicate :

« J'ai vécu ma jeunesse à l'ombre d'une usine.
Ce n'est, de prime abord, un séjour enchanté :
On y gèle en hiver, on y cuit en été
Beaucoup mieux qu'en plein air, — et l'on fait la cuisine,
Comme les marmitons, pour ne pas la manger.
Les grilles alentour, sans relâche allumées,
Dans l'atmosphère noire amassent leurs fumées.
Toujours nouveaux accros s'en viennent déranger
Les programmes savants, sans aucun préambule :
Les charbons sont mauvais, le machiniste est gris,
L'arbre crie et se rompt ou la tuyère brûle ;
Des ordres mal donnés ne sont pas mieux compris... »

(1) Lettre de M. Floris Osmond à M. Henry Le Chatelier.

Et, à côté de ce badinage, écrit dans une langue aussi souple que correcte, on est heureux d'admirer des vers dont la couleur, l'originalité philosophique, l'élevation de pensées, sont d'un véritable artiste et d'un parfait lettré.

.....
« L'industrie est un corps dont la science est l'âme :
Quand les âmes s'en vont, les corps n'ont qu'à mourir.

Tais-toi, si tu ne sais, et cherche, si tu l'oses.
Dérobe à Jupiter le feu qu'il tient caché.
Le moment est passé de dormir sur les roses
Quand les produits rivaux inondent le marché.

Ne suis plus, comme un peintre épris des cathédrales,
Des rayons de lumière et des jeux de couleurs ;
Ne distrais plus tes yeux aux formes sculpturales
Que le foyer modèle aux torses des puddleurs.

Va ! scrute les rapports inaperçus des choses ;
Ajoute ton travail aux travaux des aînés.
Tiens la force captive en ses métamorphoses
Et fais-lui raconter ses secrets enchaînés.

Au-dessus des ravins, jette des hypothèses,
Provisoire dessin d'un viaduc géant,
Fils légers suspendus entre les deux falaises,
D'où le regard s'infiltré à l'abîme béant.

Interroge de là le vide inaccessible,
Le lit des eaux ou la moraine du glacier,
Pour qu'un jour à venir la liane flexible
Abandonne la place aux ouvrages d'acier... »

Parallèlement à ces beaux vers imagés et philosophiques, on pourrait citer ceux par lesquels Léo Larguier célébra, lui aussi, plus tard, le triomphe de l'homme sur la matière obligée de se conformer à une volonté imprévue :

« ... L'usine est la forêt d'airain
Où la matière, enfin domptée, abdique et souffre,
Sous l'étreinte des feux et des lourds laminoirs
Où l'on forge sans fin, dans des vapeurs de soufre,
Les grands avenir bleus, éblouissants et noirs. »

Denain peut être fier d'avoir possédé un savant comme Floris Osmond, qui, dans les usines de la cité nouvellement acquise à l'industrie, fit ses premières recherches, dont la portée devait être si grande et devait avoir — comme les travaux de son collaborateur Jean Werth sur l'acier dur — une si notable influence sur les usages modernes du métal.

Bien que Floris Osmond ait recommandé de faire le silence sur son nom, il est convenable d'enfreindre cette défense. Denain doit un souvenir reconnaissant à ce savant si modeste, dont l'exemple admirable honore à un si haut point la science française.

CHAPITRE SEIZIÈME

PETITS DÉTAILS SUR LA VIE DE DENAIN DE 1875 A 1884. — LE GÉNÉRAL CAMBAY. — CONSTRUCTION D'UNE ACIÉRIE BESSEMER ET DE NOUVELLES CITÉS OUVRIÈRES A DENAIN.. — LA VIEILLE COUTUME DU « BATTAGE DES ŒUFS ». — L'ASPECT DE DENAIN AVANT LA FIN DU XIX^e SIÈCLE. — CRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES. — L'ARBRE DE LA LIBERTÉ. — LA DIVISION DU CHEF-LIEU DE CANTON. — LES GRÈVES DE 1880 ET DE 1884. — LE ROLE D'ÉMILE BASLY. — LE TRAMWAY A DENAIN.

L'année 1875, où, par l'organisation de son grand cortège historique et allégorique, Denain s'attira bien des sympathies, vit aussi d'autres fêtes! Le 27 Juin, on donne un festival: quarante compagnies de pompiers y prennent part. Un ballon s'envole de Denain, monté par M. Glorieux, aéronaute qui eut son heure de célébrité dans la région et notamment à Roubaix, où l'on chantonna bienveillamment: « *Glorieux . . . parti dans les nuages bleus!* » Le 18 Juillet un concert fut organisé, sur la place Verte, au bénéfice des inondés du Midi. Un autre concert suivit, le 25 juillet sur la place de la Mairie.

La même année, le « théâtre Deleau » avait donné à Denain des représentations qui avaient duré jusqu'au 31 Mars. On recevait ainsi la visite de comédiens, non dénués de valeur, qui donnaient notamment leurs représentations au Salon de l'Ermitage, et, plus tard au salon Dubois. Parfois, une compagnie séjournerait plusieurs mois à Denain, où l'on aimait l'art dramatique. Le mélo avait la sympathie du peuple, qui applaudissait les *Deux Orphelines*; *la Grâce de Dieu*; *la Foi, l'Espérance et la Charité*; *Don César de Bazan* et d'autres pièces larmoyantes et grandiloquentes. Les troupes Deleau, Raney, Courtade, s'établirent en permanence; elles eurent leur clientèle. Le théâtre ambulante Deschamps, de Roubaix, vint ensuite s'installer périodiquement sur la place Verte. Puis, en 1912, le 24 juillet, eut lieu l'ouverture du beau théâtre municipal, — sur l'emplacement du premier salon de l'Ermitage, — où l'on débuta par les *Drapeaux de Denain*, opéra-comique, créé pour la circonstance.

Le 14 novembre, le Cardinal de Cambrai, alors âgé de quatre vingt-deux ans, venait bénir l'Eglise des Sœurs de St-Vincent de Paul. Le premier vicaire détaché à Denain pour dire la messe dans cette chapelle fut l'abbé Réquillart, qui, après cinq années fit place à l'abbé Jourdain, qu'on vit revenir plus tard à Denain, comme curé de St-Martin, en 1890. La messe cessa d'être célébrée dans la chapelle dite « des Sœurs » en 1906, date à laquelle fut ouverte l'église du Sacré Cœur, commencée en 1901 et construite par M. le vice-doyen F. Delcambre, qui mourut au début

de 1923 comme curé de la nouvelle paroisse. Son successeur est M. l'abbé Paul Deman, installé le 5 février 1923.

L'année 1876 reste inoubliable par la fameuse tempête du 12 mars, qui, vers quatre heures de l'après-midi, cause des dégâts dans toute la région du Nord. Le vieux clocher gothique d'Avesnes-le Sec, admirablement ouvragé, s'écroura. A Rouen, au Havre, à Amiens, à St-Quentin, à Laon la violence du vent fut la même que dans le Nord. Denain fut éprouvé aussi par cette tempête, et la date du 12 Mars 1876 vint s'ajouter à celles des deux plus forts ouragans dont le souvenir était gardé depuis environ un siècle: 1768 et 1821.

A proximité de la Fosse Renard et aussi de la cité Bessemer, bâtie deux ans auparavant par les Forges de Denain, la Cie d'Anzin fit construire, rue de Bouchain, 49 demeures nouvelles. Le dimanche 14 mai 1876, eut lieu la première ducasse de tout ce quartier nouveau, — surnommé « le Nouveau Monde », — établi entre le vieux Denain et Lourches. M. Montuelle fait remarquer que « tout Denain s'y rendit ».

Le 9 Janvier suivant, une deuxième brigade de gendarmerie allait s'installer dans la nouvelle cité houillère appelée communément « coron Renard ».

C'est le 7 Mai 1876 que naît à Denain Albert Cambay, — fils de M. Emile Cambay, adjoint au maire en 1892, puis Président de la Société des Anciens Combattants de 1870-1871, — qui, élevé dans des principes militaires et patriotiques, devait contribuer à la pacification du Maroc et devenir Général en 1925.

Sorti de St-Cyr en 1896, il partit pour la Cochinchine le 1er juin de l'année suivante. Lieutenant le 1er Octobre 1898, il rentre en France peu de temps après et s'embarque presque aussitôt pour Madagascar. Rentré de nouveau en France, en 1902, il prend part sous les ordres du Colonel Lyautey, aux colonnes dans le cercle d'Ifandana, contre les Tambavales, puis commande le secteur d'Ifandana.

On le retrouve à Madagascar à la fin de 1903. Il est d'abord adjoint au Commandant du cercle des Mahafaly et fait partie des colonnes dirigées contre les rebelles des provinces de Tuléar et de Fort-Dauphin, de février à juin 1905. Il est appelé ensuite à l'Etat-Major du corps d'occupation à Tananarive jusqu'en février 1907, date de son retour en France. Admis à l'Ecole de Guerre dans la promotion de 1908-1910, il repart pour l'Etat-Major de l'A.O.F., du 25 janvier 1911 au 30 août 1912.

La guerre est déclarée, M. Albert Cambay est à l'Etat-Major du Corps d'Armée Coloniale et assiste à tous les combats de 1914 à 1915, — en Belgique, sur la Marne et en Champagne. Le 15 avril, il est blessé au cours d'une reconnaissance dans les tranchées de Beauséjour. Découré quelques jours après, il prend, en octobre 1915, au titre de Lieutenant-Colonel, le commandement du 23 régiment d'Infanterie Coloniale. Il est blessé de nouveau devant Flaucourt le 3 juillet 1916, c'est-à-dire le troisième jour de l'offensive de la Somme.

Après sa convalescence, il entre à l'Etat Major du 2^e Corps d'Armée colonial comme sous-chef d'Etat-Major. Il prend part à l'offensive de l'Aisne en avril 1917, est nommé chef d'Etat Major du Corps d'Armée le 23 Mai 1917 et reste jusqu'à la fin de la guerre dans la région de Verdun, après avoir été nommé colonel le 19 avril 1918. Il est l'objet de trois citations à l'ordre de l'armée et d'une citation à l'ordre du corps d'armée.

Le 1er Mai 1919, il rentre de l'armée d'occupation pour être affecté, en qualité de chef de la Section d'Etudes, au Comité de défense des Colonies.

A la fin de 1921, on le retrouve au Maroc comme commandant du cercle des Beni-Ouarain. Il prend part aux colonnes de 1922

dans l'Atlas et commande le groupe mobile de Fez devant les colonnes de 1923. Le commandement de la région de Taza lui est ensuite confié. En 1924, de mai à juillet, il commande le groupe mobile sur l'Ouergha, puis, en septembre, la colonne de secours d'Harsi-Ouenzga. Toutes les fameuses opérations de 1925 contre Abd-el-Krim sont menées par A. Cambay, qui est nommé général de brigade le 23 juin 1925. On le voit encore prendre part, en qualité de commandant de la 2^e Division, aux opérations de janvier à mars 1926. Il est cité quatre fois à l'ordre de l'armée de 1921 à 1926. Membre du Comité de Défense des Colonies en 1926 et en 1927, il repart, au début de 1928, pour l'Indo-Chine, où il commande la 1^{ère} Brigade et la subdivision d'Hanoï.

Il est des titres qui se passent de tout autre développement. Les états de service du Général Cambay font voir que ce fidèle serviteur de la France a fait plus que quiconque pour notre cause coloniale. Tout autre éloge serait superflu.

Le 25 juin, fut organisé à Denain un grand concours de musiques, d'harmonies et de fanfares, sous la présence de « notabilités musicales ». Des couronnes d'or et des prix de 300 frs et de 200 frs étaient décernés comme récompenses aux sociétés qui devaient se classer les premières. Denain continuait à vouloir inspirer confiance et à perdre la réputation détestable que les grèves lui avaient donnée.

Le 20 Août eut lieu, suivant l'habitude, la Fête de Villars. La Musique des Mines donna un concert sur la Place de la gendarmerie. La fête de Villars, c'était, en réalité, la fête du « quartier Villars », groupé près de la première mine de Denain à laquelle on avait donné le nom du glorieux maréchal.

Le 27 Août 1876, Denain, qui, décidé-



Le Général A. Cambay

ment, vit dans une ère de fêtes, organise un concours d'agriculture. La cérémonie a lieu près de l'« Enelos ». Une note de M. Montuelle nous apprend que « Armand Bruyère, de Denain, travaillant à Liévin, expose une cage à oiseaux représentant la fosse de Liévin, avec guides, cages, berlines pleines de charbon, culbutant, etc... ». Denain avait toujours donné naissance à des artisans ingénieux. Ne vit-on pas, dans les foires régionales, un enfant de Denain, Sévin, présenter des automates qui travaillaient comme de véritables mineurs ? Leur auteur ne s'était-il pas risqué, sous le Second Empire, à représenter un Napoléon III animé, sculpté dans le bois ? Le créateur des « bonshommes Sévin », célèbre dans le département, s'était haussé audacieusement jusqu'aux têtes princières.

Denain avait connu, depuis la guerre de 1870-1871, une série d'années de prospérité. Mais, en 1877, une de ces crises industrielles qui, à diverses reprises, vinrent attrister la cité ouvrière, — une de ces crises auxquelles ne peuvent croire les gens confiants pour qui le passé n'existe pas, — désola particulièrement la population minière. M. Montuelle, qui note cette crise, fait remarquer avec tristesse qu'« on ne travaille plus le dimanche » vers les premiers mois de 1877. Les feux sont tirés aux fosses, et l'on doit congédier des ouvriers. En Mai, tous les fours à coke de l'Enelos cessant d'être en activité, des mineurs sont retraités sur différents points. Pour bien juger la tristesse de pareils jours, il faut avoir vu la consternation et l'inquiétude qui s'y attachaient...

Cependant, Denain ne perd pas alors son entrain. Une nouvelle société musicale s'est fondée : c'est l'Union Chorale, qui, le 10 Juin 1877, participe au concours de Compiègne et y remporte des premiers prix. Et, au retour, a lieu une de ces manifestations de sympathie par laquelle, parfois, Denain démontrait mieux encore l'amour qui régnait entre tous ses habitants.

Le 12 Août, la Musique communale de Denain remporte des succès du même genre à Montrouge. Le 26 Août, au Cateau, c'est la Musique des Mines qui se distingue par une victoire identique. Dorénavant, — et pour longtemps, — les Sociétés musicales de Denain remporteront presque toujours les premiers prix dans les concours musicaux les plus sérieux.

Ces années voisines de l'Exposition de 1878 sont particulièrement avantageuses pour Denain. La ville noire donne naissance, durant cette période, à des enfants qui travailleront brillamment à la gloire de la France. A côté du Général Cambay et du Lieutenant-Colonel Balambois, qui se sont fait un beau nom chacun par son amour de la science militaire, il faut enregistrer la naissance, le 31 Août 1877, de Michel Burekhardt, qui fut, jusqu'à l'âge de onze ans, élève de l'école de la rue de Villars. On le voit partir, en 1888, pour le Lycée de Valenciennes. Doué d'une grande facilité d'assimilation, il entre à l'École Navale en 1895.

Michel Burekhardt a énormément voyagé. Bien des pays — qui, depuis lors, se sont modernisés — ont été vus par lui sous leur jour véritable, — sous l'aspect qui mérite de compter. Il est souhaitable que l'on puisse lire quelque jour les souvenirs de M. Burekhardt, qui devait être appelé à commander une escadrille de sous-marins. Nommé capitaine de frégate

le 15 Mars 1925, il ne peut taire autrement, dans sa conversation, que de se faire voir comme un observateur, un lettré et un collectionneur renseigné. Toutes les visions de pays maintenant si changés et quelque peu européanisés, ne les trouverions-nous



Le Capitaine de frégate
MICHEL BURCKHARDT

pas, plus tard, dans quelque livre qui, si l'on en juge par les innombrables souvenirs et aventures de ce grand voyageur, ne pourrait manquer d'être extrêmement attrayant ? M. Michel Burekhardt a conservé des attaches à Denain, et, dans ses multiples et lointaines pérégrinations, la « Ville-Fumière » a toujours tenu une place de choix.

M. Thiers, que la prospérité de la Cie des Mines d'Anzin intéressait particulièrement, meurt le 3 Septembre 1877. Son remplaçant comme président du Conseil de Régie de la Cie d'Anzin est le général de Chabaud-Latour. Par la suite, tout un quartier ouvrier des Mines d'Anzin, à Denain, portera le nom de Chabaud-Latour.

Le 27 Décembre 1877, le Conseil général du département du Nord émet une délibération relativement à un chemin de fer projeté de Denain au Cateau. Une nouvelle délibération aura lieu encore le 12 Avril 1878, et, au début de Juillet 1878, les journaux insèrent les conditions de l'enquête d'utilité publique ouverte en vue de la résolution de ce projet, qui n'eut pas d'autres suites.

Le 21 Avril 1878 marque la date de naissance, à Denain, de Ludovic Blareau, qui, dès ses premières années, se distingua par de singulières facilités musicales. Les premiers essais de ce jeune artiste le désignaient déjà comme un compositeur ingé-

nieux chez lequel la phrase mélodique devait toujours être originale et agréable.

Ludovic Blareau, dont les premières études ont eu lieu à Denain, a travaillé dans tous les genres musicaux. Ses chants scolaires ont été dits dans toute la France ; ses méthodes de solfège, de violon et de piano, — nombreuses, claires et bien graduées, — ont simplifié l'enseignement musical.

Doué d'un sens pédagogique très caractérisé, il s'est doublé d'un chercheur et d'un savant avant même de recevoir le titre de Maître de Musique de l'Université. Parmi ses nombreux ouvrages, on ne peut passer sous silence sa thèse de doctorat sur le « Drame Musical en Italie », éditée à Bruxelles, ainsi que sa volumineuse « Histoire de l'Orgue », qui lui a valu la médaille d'or de l'Académie Royale de Belgique.



Ludovic Blareau
compositeur de musique

Il a écrit aussi pour le Théâtre. On lui doit la musique de l'opéra-comique « Les Drapeaux de Denain », joué au Théâtre de Denain le 24 Juillet 1912 pour commémorer le deuxième centenaire de la victoire remportée par les troupes de Villars. Ses deux petites opérettes : « La Méprise de Chiquito » et « Le Vase de Bohême » sont l'objet de nombreuses représentations. On y a applaudi particulièrement René Hérent, de l'Opéra Comique, qui campa un Chiquito allègre et plaisant.

Les compositions pour piano et les œuvres orchestrales de Ludovic Blareau sont extrêmement nombreuses. Chargé de conférences d'art au titre de Maître de Musique de l'Université, il s'est acquis un renom mérité dans la bonne ville de Lille ; car cet artiste, si bien doué pour Paris, a voulu garder une âme régionaliste qui n'est pas sans lui donner son originalité.

L'œuvre complète de Ludovic Blareau, — qui est le père du

jeune virtuose Charles-Marie Blareau, — sera considérable et embrassera tous les genres avec une grâce et une bonne façon remarquables.

En 1878, la crise que les Mines subissent n'est pas terminée. Non seulement les charbonniers ne travaillent plus le dimanche, mais on les oblige aussi à chômer le lundi.

Au mois d'Avril, une résolution regrettable est prise : on supprime la belle Harmonie des Mineurs de Denain, si appréciée, qui avait obtenu tant de succès déjà... Le premier Avril, tristement, on donna « deux dernières répétitions d'adieu ». Il est vrai que l'on pétitionnera, quatre mois après, pour que le groupe soit reconstitué, et, dans la première quinzaine d'Août, les mineurs ont la joie d'apprendre que leur belle Société musicale est autorisée à revivre. Elle donne une première répétition au Salon des Arts et joue le dimanche suivant, à l'occasion de la ducasse, sur la place de la Gendarmerie.

Il est vrai que les Mineurs de Denain méritaient une récompense : ils n'avaient pas pris part à la grève qui, le 16 juillet, avait éclaté dans les Mines d'Anzin. M. Montuelle relate fièrement le fait dans un de ses carnets : « Denain ne bouge pas. Vive ! Honneur ! » Des troupes avaient été « casernées » aux chantiers de Denain.

C'était le plein moment de l'Exposition Universelle de Paris, où l'Union Chorale s'était rendue le 8 Juin et avait remporté « un premier prix à l'unanimité ». Denain traversera une période électorale très mouvementée — et très gaie en même temps — pour la nomination d'un député. M. Renard avait obtenu 10.533 voix contre 10.543 voix à M. Girard. Le 21 juillet, M. Girard l'emportait avec 11.439 voix contre 11.147 à M. Renard.

En 1873, M. Elie Payen est nommé maire. Comme ses prédécesseurs, et pour ne pas rompre la tradition, il est cultivateur. Il sera remplacé, en 1882, par M. Philibert Laurette, également cultivateur, lequel aura pour adjoints MM. Douay et E. Cambay, suivis de MM. Léon Dienne et Emile Crépin.

Le vendredi 13 Septembre, M. de Freycinet, Ministre des Travaux Publics, vient visiter Denain. Il arrive à trois heures de l'après-midi et visite les hauts-fourneaux, forges et aciéries à quatre heures et demie. Il part pour Douai, où il prononce un discours sur la tranquillité des ouvriers de Denain, qui ne se sont pas mis en grève et méritent des félicitations. Malgré cette bonne note, Denain attendra encore huit années avant d'être promu chef-lieu de canton.

Dans la nuit du 30 au 31 Janvier 1879, on plante un arbre de la Liberté à Denain, en face du Cercle industriel, sensiblement à l'emplacement où, en 1848, on en avait planté un qui avait cru devoir mourir avant la venue de l'Empire. Hélas ! l'arbre de 1879, tout enrubanné, agréable à contempler, eut encore une fin plus lamentable : dans la nuit du 3 au 4 février, une « main criminelle » — comme on eût dit au temps de la Révolution — coupa l'arbre qui aurait dû donner de verdoyants rameaux. Il est vrai que l'hiver de 1879-1880 devait être terriblement froid et aurait peut-être fait mourir autrement l'arbre de la Liberté.

C'est la pleine époque des succès musicaux, qui, à chaque rentrée triomphale, attirent à la gare toute la population de Denain. Le 22 Juin 1879, la Musique municipale de Denain obtient quatre prix à Neuilly-sur-Seine. En Août, l'Union Chorale remporte un premier prix d'exécution à Arras.

Une grande catastrophe minière ayant eu lieu à Frameries, en Belgique, la Société de Bienfaisance de Denain, sous le patronage de l'Administration municipale, s'honora en organisant, le dimanche 15 Juin, au profit des familles des victimes, un grand festival d'harmonies militaires et de fanfares.

Le 6 Octobre, une grande partie de la population fut sur pied pour voir, le soir, près du pont de Denain et de la vieille ferme de Thonville, les illuminations et le feu d'artifice sur l'Escaut, donnés à l'occasion du mariage de Mlle Crépin et de M. Drion.

C'est en décembre 1879 que commença l'hiver si rigoureux qui désola la région. Il fallait déblayer la neige pour assurer le passage des trains. Le 17 Décembre, le thermomètre marqua 29 degrés Réaumur au-dessous de zéro. L'Escaut était gelé, et l'auteur des présentes lignes se rappelle avec extase les folles glissades auxquelles il prit part, sur la rivière, en compagnie de ses condisciples de l'école de la rue de Villars, non moins joyeux que lui.

Le premier Juin 1880, on ouvre l'abattoir de Denain, situé rue du Pont, à proximité et sur la rive gauche du nouveau canal de l'Escaut (1). Les approvisionnements de Denain en viande de boucherie exigèrent bientôt, pour une semaine, l'abattage de 2 bœufs, 36 vaches, 30 veaux, 68 moutons, 25 porcs, 2 taureaux, 1 génisse, 1 cheval.

Le 25 Juillet 1880, au Concours International de Bruxelles, la Musique des Mineurs de Denain obtient une de ses plus belles récompenses : le premier prix à l'unanimité.

En Septembre, pour rester fidèle à des traditions déjà relativement anciennes, Denain organise son concours d'agriculture. Mais cette industrie disparaît peu à peu et doit céder le pas aux industries métallurgiques, qui, de plus en plus, s'emparaient des vieilles terres réservées depuis des siècles au travail de la culture.

Jusque vers 1880, une vieille coutume, le battage des œufs, — ou, comme on disait en patois, *l'battache des œués*, — avait, pendant un assez grand nombre d'années, passionné les habitants de Denain.

Ce jeu, qui commençait le dimanche avant Pâques, se continuait le dimanche et le lundi de Pâques et prenait fin le dimanche suivant ; il attirait chaque année, pendant ces quatre jours, une grande foule de joueurs et de curieux de Denain et des villages avoisinants.

M. Jules Revelart, victime civile des Allemands en 1914, qui collectionnait tout ce qui a trait à l'histoire locale, a écrit une note intéressante sur la curieuse coutume du *battage des œufs* :
« L'emplacement réservé pour le *battache des œués* était la

(1) L'ancien cours de l'Escaut avait été l'objet, à différentes reprises, d'importantes modifications qui ont fait disparaître une grande partie du tracé naturel de cette rivière.

vieille rue de l'Eglise. Quand le marché avait lieu, en semaine, sur la place de la Mairie, on jouait aussi, mais beaucoup moins que les dimanches. Depuis la Place du Commerce jusqu'au presbytère, les gens se rassemblaient à partir de huit heures du matin. La séance durait souvent jusque vers trois ou quatre heures de l'après-midi.

» Ce jeu se pratiquait selon une codification bien simple :
» Les amateurs achetaient des œufs aux divers marchands installés spécialement, ces jours-là, dans la rue de l'Eglise. Ils les payaient à raison de dix centimes la pièce. Quand la fête de Pâques tombait tôt, leur prix était plus élevé.

» Les joueurs achetaient, de préférence, des œufs un peu jaunâtres et tiquetés, qu'ils savaient être plus résistants que les autres. Il n'était pas rare que les amateurs trop difficiles fussent en butte aux observations des marchands ; ils risquaient, en effet, de casser des œufs en les choisissant dans les paniers.

» Leur choix fait, les joueurs recherchaient les amateurs : leur attente n'était pas longue. Ils criaient : « *Qui bat une pointe ?* » Aussitôt l'amateur trouvé, on se mettait en mesure de *battre*. L'un tenait l'œuf de la main gauche, et il en laissait passer le petit bout entre le pouce et l'index : il mettait la main droite au-dessous. L'« adversaire » prenait son œuf et frappait sur l'autre œuf : celui qui se brisait était perdu et devait être remis au gagnant. Cet œuf pouvait, d'ailleurs, être remplacé par un autre ; car il pouvait prendre fantaisie au perdant, s'il le jugeait suffisamment résistant, de le faire battre sur le gros bout ou sur la « panse ». Dans ce cas, les cris poussés par les joueurs variaient suivant l'endroit où l'œuf devait être battu. Les amateurs chanceux étaient souvent gênés pour porter les œufs qu'ils gagnaient, et bien des omelettes, parfois provoquées par de bons — ou de mauvais — plaisants, se produisaient.

» Il paraît que certains joueurs connaissaient le moyen de rendre les œufs plus solides : ils les mettaient dans l'eau bouillante pendant quelques minutes, ou encore dans de la chaux pulvérisée. On dit même qu'ils laissaient parfois les œufs dans l'alcool pendant une semaine. Les légendes allaient leur train...

» Les œufs de pintade, beaucoup plus rares et plus durs, étaient employés par quelques joueurs, qui les payaient parfois cinquante centimes, prix énorme.

« Pour se débarrasser de leurs œufs, les joueurs les revendaient dans les pâtisseries ou aux particuliers. Le prix n'en était guère élevé : cinq centimes la pièce, ou deux pour cinq centimes.

» Le battage des œufs était considéré alors comme une telle attraction, que la vente des œufs était très importante pendant la période de Pâques. Ma grand' mère, Mme Delaie, qui n'était pas la seule marchande, en faisait venir de Normandie, à elle seule, deux cents quarterons : elle en vendait toujours au moins cinq mille à cinq mille cinq cents.

» Quand le troisième dimanche était passé, le jeu prenait fin, et les amateurs attendaient impatiemment la venue des fêtes de Pâques. Aujourd'hui, personne ne parle plus du battage d'œufs, qui, pendant longtemps, avait tant amusé la population de Denain ».

En voulant devenir une ville, Denain avait aussi abandonné peu à peu ses vieilles coutumes villageoises. Mais, dans la région, l'esprit d'association persiste néanmoins. Les sociétés originales ne devaient donc jamais manquer à Denain, et, précisément, ce fut chez M. Jules Revelart que se fonda, quinze années après la disparition du « battage des œués », la Société des Longues-Pipes (1), dont le règlement est très curieux de drôlerie.

*« I s'ont rimpli leu bell' longu' pipe in tierre,
Les bons pipieux ! — Comme un ventilateur,
Chacun rinvo' des gross's bouffé's d' feumière
Qui form'nt dins l'salle un épais bain d'vapeur.*

(J. REVELART fils.)

Denain devint une cité noire, enfumée, bâtie de brique et de broc, sans aucune symétrie, et vouée à des buts plutôt utilitaires et pratiques qu'artistiques. Indépendamment des fumées produites constamment par les usines, l'ancien village était ceinturé de fours à coke dont les flammes rougeâtres brillaient tristement dans la nuit. Cependant, le tableau, certains soirs, était magique, quand, parfois, près des hauts-fourneaux, les cheminées se reflétaient à contre-sens dans les vapeurs disséminées au-dessus du paysage infernal. Le halètement des machines soufflantes semblait préciser la respiration de la ville fiévreuse, où il y eut plutôt une exagération du travail, un amour très poussé du métier. Vit-on jamais ville de France où la fierté de la tâche quotidienne et l'amour sincère et profond du travail pourtant pénible furent poussés aussi loin ? La plus grave insulte qui pût être infligée était le mot « *Fainéant* ». Il en résultait même, tacitement, une sorte d'exclusivisme et même de rivalité entre les différents corps de travailleurs. Le mineur, surtout, formait une catégorie à part, et le profane n'osait guère s'aventurer dans les corons, peu coquets alors, qui étaient la citadelle des ouvriers de la mine. Denain fut sillonné, à toute heure du jour et de la nuit, par des mineurs noirs revenant du travail ; par les trieuses de charbon — les « *cafus* » au visage couvert de « *carbon* ». Tout cela est bien changé ; les fours à coke se sont éloignés ; les mineurs connaissent les avantages du bain-douche à la sortie de la mine, et l'hygiène la plus élémentaire commande aux trieuses de charbon de prendre autrement soin de leur visage.

Par contre, si Denain eut une apparence désagréable dans sa poussière et dans sa boue, la ville possédait, aux jours de fête et de ducasse, une allure truculente et flamande. Un débordement de joie bruyante se remarquait partout. C'était le déchaînement du rire, — la détente franche et méritée. En mé-

me temps, Denain avait au plus haut point le sens de l'hospitalité cordiale, si spécial aux gens du Nord, toujours prêts à recevoir chez eux les amis et les parents.

La bière était bue partout, et les estaminets, en semaine, à la sortie des ateliers, étaient longuement achalandés. Comparativement au chiffre de la population, le nombre d'estaminets était considérable : il y en avait plusieurs centaines. Les



La Société des Longues-Pipes

« *gensses* » du Midi vendaient alors bien moins de vin dans le Nord.

Les Sociétés locales étaient aussi multiples que variées. En même temps que l'ouvrier aimait à cultiver son coin de terre, il lui fallait des distractions dont le sens pratique n'était pas toujours banni. Un intérêt pécuniaire est souvent à la base des associations fondées dans les départements septentrionaux. Les concours de pigeons-voyageurs ou de coqs combattants ont gardé des partisans convaincus. Avant les sociétés de gymnastique, on vit se créer des groupes qui rappellent le mot de Camille Lemonnier sur la Belgique : « *Chez nous, quand on est dix, on prend un tambour et on descend dans la rue* ». Il y eut des assauts de danse, où l'on discernait même le titre de *prévôt* à des gamins et à des gaminés qui avaient réussi *la sabotière*. Les archers, les arbalétriers, défilaient au retour des concours et plongeaient la population dans une admirative extase. L'esprit de société, sauf dans certains groupes rares, n'existe plus avec une telle intensité ; mais Denain a encore des sociétés où l'on s'occupe du lancement du javelot ; de l'éducation du chien de défense ; de la natation ; de la pêche à la ligne ; de jeu de balle ; de courses de chevaux ; de tir à l'arc au bersault...

Cependant les estaminets sont moins nombreux, et l'on ne verra plus ces enseignes habituelles : *A la Clef des Champs ; Au Cœur joyeux ; Au Souvenir du grand homme ; A la Réunion de la Jeunesse ; Au Marin ; Au rendez-vous des soldats du 17^e*,

(1) La revue « *Le Nord Illustré* », dirigée par MM. Emile Lante et André Fage, a consacré un article spécial à cette société dans son numéro du 15 Décembre 1913.

qui venaient se mêler aux simples titres : *Estaminet tenu par M...* ; ou *Débit de Boissons*. Parfois, les inscriptions venaient jeter une note fantaisiste dans l'ensemble : *Au rendez-vous des Maréchaux ferrants* ; *Estaminet Somainoise* ; *Estaminet du Procréer*, où la bonne volonté du peintre n'était pas en cause.

Tous les sports pratiqués dans le Nord furent à l'honneur, dans la cité ouvrière, à un plus haut degré, semble-t-il, que partout ailleurs. On travaillait fort : on voulait s'amuser fort. Peuple étrange et courageux qui se repose d'une journée de travail pénible par des parties de jeu de balle susceptibles d'accebler d'autres hommes pour toute une semaine ! Et l'on vit ainsi les jeux de billon ; les tirs à l'arc, à l'arbalète, à la carabine ; les concours de pigeons-voyageurs ; les parties de cholette ; les joutes sur l'eau ; les jeux variés et amusants des ducasses.

Comme si la fatigue n'était pas suffisante encore pour calmer ces populations ardentes et si robustes, les jardins ouvriers, situés autour des corons et dans la campagne, réclamaient d'autres efforts. Une cité qui travaille tant et tant ne peut manquer de se développer, de prendre conscience de sa vaillance et de ses réserves vitales. Dans les rues, dans les champs, les enfants, — débraillés, mais chéris par leurs parents, — se répandaient en bandes interminables et bruyantes. On n'avait pas alors pris le contact avec Paris, comme pendant la meurtrière guerre de 1914-1918 : la coquetterie, qui restreint le goût pour les jeux et transforme les personnages modernes en mannequins soucieux de ne pas déranger l'harmonie des costumes imposés par la mode, la coquetterie conventionnelle n'existait pas. Les hommes étaient souvent en blouse bleue — le dimanche. On chantait dans les rues : la ruche était bourdonnante de toutes parts.

Les enfants, beaucoup plus nombreux qu'ailleurs, étaient bruyants, batailleurs et gais ; et c'était, dans tous les coins, des parties continuelles de *muchet*, ou cache-cache ; de *banques*, ou billes ; de *taillettes*, guiche, ou bâtonceau ; de *dragon*, ou cerf-volant ; de *biscaïen*, y compris le jeu de « *biscaïen à porter à dos* » ; de « *bon mulet* » ou *saut-de-mouton*. Sans que la beauté et le confort du logis — loin de là ! — fussent favorables à une natalité exceptionnelle, les lois du travail et de la bonne humeur étaient telles que la race augmentait en nombre, gouailleuse, saine, fière de son travail acharné. Revêches à toute éducation trop poussée, les enfants désiraient, par cela même, connaître la gloire de travailler très tôt. Comme un hymne de vacarme et d'action, le halètement des ventilateurs, les sifflets et les grondements des machines, ne cessaient de retentir, jour et nuit, sous un ciel traversé de vapeurs, de fumées et de lumières.

Et Denain était devenu le centre vers lequel se portaient les populations d'alentour, qui, peu à peu, perdaient leur ancien métier. Certes, des individus du Cambrésis venaient, selon le cas, vendre, de porte en porte, les couteaux d'Iwuy, les salades de « *laitison* », ou *pissenlit*, et les mouchoirs de *batiste*. Certains jours, vers la cité qui s'enrichissait, on voyait descendre les miséreux (1), qu'on appelait communément les « *pauvres*

(1) Sous l'ancien régime, le nom de *pauvres* était donné, de façon générale, aux gens qui ne payaient pas d'impôts.

d'Haspres ». D'autres venaient vendre, pour des prix extrêmement modiques, des paillassons ou des tapis de roseaux colorés : pour trois francs cinquante centimes, on couvrait toute une pièce. Mais l'exode vers Denain continuait de plus belle ; et, par la suite, les trains ouvriers vinrent se substituer à la marche à pied pratiquée par de bonnes gens qui faisaient souvent une route de deux lieues le matin et reprenaient le même moyen de transport le soir.

Avant la guerre de 1914, la journée de travail était de dix heures. Le changement des postes avait lieu à six heures du soir et à six heures du matin. C'était alors un déversement continu d'ouvriers dans la rue de Villars. La loi des huit heures de travail a contribué à supprimer les trains ouvriers, et le défilé des bicyclettes a succédé au défilé des piétons, puisque l'on n'en est pas encore arrivé au moment où, comme en Amérique, chaque citoyen a son automobile.

Le 17 Septembre 1880, on déclare, à la Mairie de Denain, la naissance de Louis-Joseph-Arthur Busière, fils du marinier Louis-Joseph Busière, originaire de *Denain*, et d'Alexandrine-Louise Delansorne. A vingt-quatre ans, Louis Busière, qu'on se plaît à considérer comme un maître de la gravure, obtenait le premier Grand Prix de Rome ; il avait obtenu le second prix six ans plus tôt.

Ce remarquable artiste est venu au monde dans un bateau sur l'Escaut. Bien qu'il ait été déclaré à la Mairie de Denain, Valenciennes prétend que, réellement, il est venu au monde dans les eaux de la bonne et franke ville ! Quoi qu'il en soit, la Gloire paraît bien vouloir le prendre dans sa barque, et il le mérite à tous les points de vue. Comme l'a dit M. Florian Parmentier (1), « les débuts de Louis Busière furent pénibles et douloureux : son père était mort trop tôt pour qu'il l'eût pu connaître. Fils modèle, il fut l'ange tutélaire d'une mère restée veuve et désarmée contre les difficultés souvent cruelles de l'existence. Il travailla, il bûcha dans le silence et dans l'ombre. Si le jeune artiste voit, aujourd'hui, l'avenir ouvert radieux devant lui, cette intime satisfaction, — il importe de le dire, — il ne la doit qu'à son insurmontable énergie ».

Elève de Bonnet, Braquemond et Jules Jacquet, Louis Busière avait remporté le prix Chenavard, pour la peinture, en 1899. Au Salon, il a épuisé la liste des récompenses et se distingua par l'obtention de la première des premières médailles. Il obtint ensuite la médaille d'honneur du Salon. C'est un modeste, qui se tient à l'écart des bruits et des glorioles.

En 1880, Denain, qui n'avait pas bougé lors de la grève de 1878, oublie les félicitations que M. de Freyeinet lui avait décernées à ce propos. Des rassemblements se forment, le soir, en octobre, en vue d'organiser une grève. La chanson que disent les mineurs pour s'inciter à faire ce qu'ils appelaient alors une *rébelle* (rebellion) n'a pas des paroles d'un caractère très féroce : c'est une « *seie* » qui était alors à la mode :

« Le voilà, Nicolas, ah ! ah ! ah ! »

Des soldats du 127^e (Valenciennes) et des dragons viennent en hâte à Denain, où ils sont bientôt remplacés par le 1^{er} régi-

(1) Etude sur Louis Busière (L'Essor Septentrional, Septembre 1904).

ment de ligne. Cette fois, les ouvriers de Denain, qui réclament une augmentation de salaire, sont seuls en grève, à l'exclusion de tous les autres mineurs du bassin d'Anzin. C'est la dixième grève dont Denain est l'objet depuis la découverte du charbon sur son territoire.

Un peu avant cette époque, on avait vu paraître le *Journal de Denain*, fondé par J. Jésupret fils, imprimé par Albain, à Douai. La rédaction de ce journal était assurée en partie par Emile Basly. Les bureaux se trouvaient établis au n° 46 de la rue de la Station (actuellement rue Lazare Bernard). Ce journal, repris ensuite par M. Paul Marlière, puis par M. Fernand Descamps, ne cessa qu'avec la guerre de 1914.

En 1881, les opérations de recensement indiquent que Denain a 16.700 habitants, soit vingt fois environ le nombre d'habitants que le village comportait au début du siècle. *L'Eclair* de Condé indique que la population flottante et de passage est de 497 personnes... Cette population « flottante » s'applique sûrement, en grande partie, aux... mariners.

Ou ouvre à Denain, en 1881, l'école de garçons de la rue de Douai, qui, en 1888, est complétée par d'autres groupes pour garçons, filles et jeunes enfants.

Avec le colonel de Bange, inventeur du système du canon célèbre, la fabrication des armes de guerre entre dans les attributions des Ateliers Cail. Le Gouvernement venait seulement de laisser libres la fabrication et la vente des armes de guerre, et c'était ainsi un champ nouveau d'activité dont s'emparait la Société reprise sous une nouvelle raison sociale. Le Mexique, la Suède, le Danemark, la Serbie, le Brésil, et bien d'autres nations, commandèrent des batteries de canon aux Ateliers Cail, qui, sur le terrain commercial, furent souvent les rivaux heureux des Allemands. Mais cette expansion n'était pas sans danger pour l'avenir financier de cette Société.

En 1882, la question de la division du canton est remise en jeu. Le 1er février, le Conseil municipal soulève une nouvelle thèse en faveur de cette demande toujours renouvelée vainement depuis trente-cinq ans. Le Conseil d'arrondissement doit l'examiner dans la séance du 17 Juillet ; aussi, le 16 du même mois, le Conseil municipal de Bouchain se réunit-il extraordinairement pour présenter de nouveau la défense, dite « de division du canton », de la ville menacée dans ses anciennes prérogatives. La Commission donne lecture de son rapport, où il est dit que la division du canton est inutile, inopportune, serait une injustice à l'égard de Bouchain et un exemple dangereux pour l'avenir. Une partie des arguments invoqués par le juge de paix en 1864 sont invoqués encore. Le « passé glorieux » de Bouchain est mis en valeur par la commission, qui, peu désireuse de voir l'ancienne capitale de l'Ostrevant dépouillée par Denain, fait remarquer que la population de cette dernière commune est en grande partie « cosmopolite » (sic) et toujours en effervescence ; cette population a donné et donne encore tous les jours beaucoup de soucis à l'Administration, « malgré les bienfaits de toute nature dont on n'a cessé de la combler. D'ailleurs, la situation des magistrats que Denain réclame ne serait-elle pas souvent difficile et même dangereuse au moment de la grève et de l'émeute ? » Bouchain paraissait

prévoir les prochaines grèves qui, l'année suivante, allaient éclater à Denain avec plus de gravité encore que précédemment.

Le rapport de la Commission ne manque pas de faire valoir, en outre, que ces questions de division de cantons sont toujours irritantes, engendrent des rivalités, sèment la discorde entre les communes et mécontentent la population. Si l'on donne de pareils exemples, on ne s'en tiendra plus aux cantons : on divisera aussi les arrondissements, trop souvent mal délimités, et ce sera « la carte entière de France qu'il faudra refaire » ! Et, comme conclusion, le Conseil municipal « persiste énergiquement à repousser la prétention de la commune de Denain ».

En 1882, la Société en commandite Cail et Cie, — qui n'avait pas trouvé, durant la gérance de Cail fils, sa prospérité précédente, — dut laisser la place, en renonçant à toute part d'intérêt dans l'entreprise, à la Société Anonyme des Anciens Etablissements Cail, qui ne fut pas plus heureuse et se ruina dans les prix commerciaux qu'entraînait une clientèle disséminée dans le monde entier et dont les commandes étaient trop peu importantes pour justifier de telles dépenses.

Les usines connurent dès lors une période favorable, grâce à la fabrication du matériel d'artillerie créé par le Colonel de Bange, qui était entré dans la firme ; mais, comme le dit M. L. Le Chatelier dans ses *Souvenirs*, la Société Cail fut « assommée », en 1897, par la substitution du fameux « 75 » au canon de Bange.

A cette époque, les Ateliers Cail de Denain occupaient six cents ouvriers ; il y en avait aussi quatre cents à l'usine — plutôt démodée — de Douai.

Pendant les bonnes périodes, les usines de Grenelle, jointes aux deux ateliers provinciaux, avaient un contingent d'environ quatre mille ouvriers.

L'usine de Denain avait, à elle seule, un domaine de 22 hectares, dont 24.000 mètres carrés d'ateliers en bon état et de bâtiments renfermant du matériel provenant du transfert récent des usines du Quai de Grenelle — transfert imposé par la nécessité, pour remédier à la situation financière de la Société, de réaliser la valeur des grands terrains parisiens. C'est sur un emplacement partiel des usines Cail que se trouve installé, au Quai de Grenelle, à Paris, l'immense établissement du Vélo-drome d'Hiver (le Vél' d'Hiv.)

Il faillit y avoir une fusion, en 1898, des Etablissements Cail et des Usines de Denain-Anzin. Un « Creusot du Nord » aurait été créé si — notamment — l'outillage des Usines Cail de Denain et de Paris eût été plus neuf et eût permis l'équipement convenable de 4.000 ouvriers.

C'est alors qu'il fut constituée, — fière d'arborer en sous-titre le nom de l'illustre Cail, — la Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Etablissements Cail), qui, ayant M. L. Le Chatelier comme président, et M. Thomas comme directeur-général, reprit son existence compromise par vingt-cinq années de malchance. Une consécration de cette nouvelle « marche à l'étoile » eut lieu lors de l'Exposition Universelle de 1900, et, un peu avant la guerre de 1914-1918, les usines Cail avaient à Denain, 4.500 ouvriers.

En 1882, la verrerie Houtart, qui, l'année suivante, remporte une médaille d'or à Blois, obtient une médaille d'argent à Bordeaux, où, d'ailleurs, les procédés de M. Eug. Houtart, inventeur de divers appareils perfectionnés, sont adoptés par les verreries.

L'Union Chorale et la Musique municipale remportent aussi des succès à Pantin et à Hénin-Liétard. Mais, dans cette dernière ville, alors que la Société de Denain exécutait un morceau pour le concours d'honneur, l'estrade sur laquelle était installé le Jury s'est effondrée. Le Jury se trouble, les exécutants se troublent aussi probablement. Des discussions en résultent, et la Musique de Denain refuse d'accepter le deuxième prix qui lui est attribué ! En cette occasion, la Musique se garda d'adoucir les mœurs... Mais la Société Musicale de Denain fut consolée par la chaleureuse réception dont elle fut l'objet. Sapeurs-pompiers, Société Chorale, Société de gymnastique, public enthousiaste, tout ce monde voulut offrir des bouquets aux vainqueurs !

Denain ne cesse alors de s'agrandir. On a créé la nouvelle rue Thiers, que l'on pave en 1882. En novembre, on plante des arbres sur la Place Verte, qui, en janvier 1883, prend le nom de Place Gambetta, en souvenir de l'homme d'Etat, mort le 31 décembre 1882. La vieille Place de la Gendarmerie, trop petite, allait bientôt disparaître.

Le Conseil municipal de Denain, dans sa séance du 1er février 1882, avait présenté de nouveaux arguments en faveur de la division du Canton : il avait produit un plan qui devait être soigneusement « épiluché » par le Conseil municipal de Bouchain. Le Sous-Préfet de Valenciennes, à la date du 1er décembre 1882, fait part au Conseil municipal de Bouchain que la question de la division du canton et de l'érection en chef-lieu de la commune de Denain doit être examinée de nouveau.

Dans sa séance du 15 février 1883, le Conseil municipal de Bouchain fait remarquer que ce plan est l'objet de diverses omissions offrant ceci de caractéristique « qu'elles semblent n'avoir été faites que pour donner une apparence de raison aux prétentions de nouveau soulevées contre Bouchain ».

La question des relations et communications entre communes est étudiée de près. On y fait valoir que Denain n'est pas aussi gêné, sous ce rapport, qu'il veut bien le prétendre : « La meilleure preuve en est que Denain pouvait depuis longtemps réclamer de l'autorité supérieure la création du service public de marchandises et du service de voyageurs qu'aux termes de l'article 2 du décret du 18 Juin 1863, la Compagnie des Forges de Denain et d'Anzin devait organiser sur la grande ligne du chemin de fer qu'elle a été autorisée d'installer entre Denain et le pont de Louches. Si Denain n'a point cherché à être ainsi relié directement au chef-lieu, par le chemin de fer dit « de l'Usine », c'est apparemment que la nécessité ne s'en faisait nullement sentir ». Toutes les autres thèses déjà mises en valeur précédemment figurent à nouveau dans ce rapport. On mentionne bien aussi la question des protêts relevés par les huissiers de Valenciennes et de Bouchain : on y répond d'une façon qui laisse croire que, pour les riches bourgeois de Bouchain, les personnes qui ont des dettes en sont complètement respon-

sables et les contractent volontairement. Certes, il est regrettable que les frais de protêt soient augmentés des frais de transport de l'huissier, qu'il vienne de Bouchain ou de Valenciennes : *mais il est à souhaiter que cette aggravation puisse du moins encore une fois avoir pour salutaire effet de détourner les débiteurs de ces funestes habitudes qui sont la ruine et la désolation des familles* » (sic). Cette façon un peu cruelle de rabrouer les pauvres gens est suivie, aussitôt, de réflexions bien propres à renverser l'orgueil de Denain, qui, malgré l'importance croissante de son industrie, pourrait bien la voir sombrer en peu de temps. Cette prophétie menaçante — qui, d'ailleurs, ne se réalisa pas — est indiquée en termes non équivoques par le nouveau Jérémie : « Ne peut-on voir à certains indices que la situation des mines, pour être encore assez prospère, ne tardera point sans doute à décliner rapidement, dans un avenir plus ou moins rapproché de nous ? Déjà plusieurs fosses sont abandonnées à Denain. Ne voit-on point d'ailleurs, chaque jour, sur le canal de l'Escaut et celui de la Sensée, les charbons du Pas-de-Calais, et ceux-là seulement, se diriger vers toute la région du Nord de la France en passant par Bouchain et le Bassin-Rond ? Loin de nous le désir de voir décroître l'importance de Denain qui, par la force des choses, était prédestiné à une haute situation industrielle. Les servitudes militaires devaient, en effet, éloigner de Bouchain et de son rayon le plus rapproché toute espèce d'établissements industriels, lesquels devaient se porter dès lors sur un autre point du canton, non pas mieux favorisé au point de vue topographique, mais exempt de toute charge militaire. Mais devant les exagérations produites par le Conseil municipal de Denain, il faut bien inviter nos voisins peu modestes à beaucoup ramasser de leurs prétentions, et les rappeler au sentiment des convenances et de la vérité ».

Et, comme conclusion naturelle, la ville de Bouchain proteste, une fois de plus, contre les renseignements incomplets et les prétentions de la commune de Denain, et demande à l'Administration supérieure de rejeter purement et simplement une requête qui ne s'appuie sur aucune justification.

En février 1883, une enquête de *commodo et incommodo* est ouverte dans la vieille cité de Bouchain relativement au projet de la division du Canton. Le Maire invite, par publication, les habitants de la ville à venir consigner leurs dires à la Mairie, du 27 février au 5 mars, sur le registre ouvert spécialement à cet effet.

Comme le dit le procès-verbal de la réunion tenue, le 7 mars, par le Conseil municipal, « la population, déférant à cette invitation, s'est rendue en masse à l'Hôtel de Ville pour repousser de toutes ses forces et d'un sentiment unanime la division du Canton ».

M. le Maire est « heureux de constater, pour une question d'une telle importance, combien toute la population est en parfaite communauté d'esprit avec le Conseil municipal ! » Aussi, la décision prise dans l'assemblée du 7 Mars n'est pas douteuse : « il existe un principe de droit, basé sur l'équité, en vertu duquel quiconque cause du dommage à autrui doit le réparer ». Or, l'érection de Denain en chef-lieu de canton causerait aux habitants de Bouchain « un préjudice considérable qu'on peut, dès maintenant, évaluer à plus d'un million ». Ne faudrait-il

pas, avant de passer à l'examen de la demande de Denain, « être apaisé sur les indemnités à allouer aux personnes qui seraient victimes de cette division du canton, si jamais elle venait à être prononcée » ? Bien des communes en souffriraient aussi : « elles perdraient, du coup, le droit de faire admettre leurs malades à l'Hospice Dronsart ». Aussi, sans trop faire allusion au nombre restreint d'habitants que possède Bouchain, le Conseil municipal « déclare s'associer pleinement à l'importante manifestation » de ses administrés et repousse énergiquement les prétentions de la commune de Denain. Il a la persuasion que, conformément à la décision prise en 1872 par l'illustre garde des Sceaux M. Dufaure, les Pouvoirs publics sauront écarter définitivement « cette prétention que soulève éternellement la commune de Denain et qui ne tend rien moins qu'à perpétuer l'agitation et la discorde parmi les communes du canton ». En cette même année 1883, comme pour clore cette question, la ville de Bouchain fait imprimer une grande brochure intitulée : *Documents divers présentés par la Ville de Bouchain contre le projet de division du Canton* (1). On y trouve le rapport fait, le 17 mars 1864, par le Juge de Paix de Bouchain ; l'arrêt de la section de législation du Conseil d'Etat en 1854 ; et les extraits du registre aux délibérations du Conseil municipal de la ville de Bouchain en date du 15 juillet 1882, du 15 février 1883 et du 7 Mars 1883.

La ville de Bouchain ne semblait pas se douter que cette « éternelle » question de division reparaitrait bientôt encore. L'heure approchait, en effet, où Denain, modifié, transformé, agrandi par son industrie, rejetterait la tutelle de Bouchain et pourrait prendre le titre de chef-lieu de canton, sollicité depuis près de quarante années.

Mais tandis que la vieille cité de Bouchain critiquait d'une façon si particulièrement ironique les prétentions de Denain, la ville ouvrière était encore attristée par un drame du travail... Le 21 février 1883, un coup de grisou éclate à la fosse Turenne, rendue si malheureusement célèbre par les trente neuf tués du 9 février 1865. Depuis 1882, l'ancien ventilateur de la fosse Bayard avait disparu : la fosse Turenne était aérée par un Guibal installé à la fosse Ernestine. On suppose que le grisou arriva au moment où le boute-feu venait de faire partir un coup de mine. Il y eut huit tués et deux blessés.

Immédiatement, à Denain, on s'occupe d'organiser une cavalcade au profit des victimes : elle a lieu le 1er Mars. Bien qu'organisée en quelques jours seulement, elle rapporte 3.800 francs. Cette fête ne saurait rappeler les splendeurs de la marche organisée en 1875. Denain ne pouvait pas donner fréquemment un tel effort. Elle rappellerait plutôt les cavalcades de 1859 et de 1865 : on y revit encore le maréchal Villars et son état-major ; Louis XIV et les mousquetaires formant la garde d'honneur félicitant le vainqueur de Denain. Jean-Bart avait été représenté sur son navire en 1859 : on revit encore, sur un navire, en 1883, le plus populaire des héros, « venant de vaincre en mer les ennemis de la France ». D'autres personnages hétéroclites suivent : Gambrius, des Arabes, des mineurs, des galibots. Un char de la République fait partie du cortège, entou-

ré de gymnastes et suivi des pompiers de Denain. Mais comme Denain s'est agrandi, et comme le trajet fait par la cavalcade de 1883, organisée à l'occasion d'un si regrettable évènement, est loin de ressembler au court itinéraire de 1859 !

En cette année 1883, le « chantier de la Cie d'Anzin », dont l'emplacement est cédé aux Etablissements Cail pour leur agrandissement, change définitivement de place. C'est, pour les mineurs, un souvenir qui s'en va. Le 3 juillet, on démonte l'horloge du chantier ; en août, les bureaux sont installés « à Jean-Bart ». On apprend par M. Montuelle que le dernier wagon sort du chantier le 10 août 1883 à 6 heures du soir et porte le n° 1289. On n'est pas plus précis.

Le 13 Mai 1883, au concours d'Amiens, l'Harmonie des Mineurs obtient un de ses plus beaux succès : le 1er prix à l'unanimité et le 1er prix d'honneur. Il y avait 60.000 spectateurs à Amiens. A leur retour, les musiciens sont fêtés par une grande réception : presque toutes les maisons des principales rues de Denain sont pavoisées.

Le 29 Mai, un ballon part de la Place Gambetta. Il est monté par l'aéronaute bien connu, M. Wilfrid de Fonvjele, qui, la veille, a donné une conférence. Le ballon prend d'abord la direction de Bouchain, mais il ne veut pas faire l'honneur au chef-lieu de canton d'aller « survoler » ses vieilles murailles et, bientôt, il part vers Haulchin et descend à Maing vers six heures du soir.

Denain ne manque pas d'enthousiasme à ce moment. La date du 14 Juillet, décrétée depuis peu comme fête nationale, est célébrée avec entrain dans la cité noire. Des retraites aux flambeaux et cortèges joyeux parcourent Denain et, à partir de cette date, un grand feu d'artifice est tiré, chaque année, sur la Place de la Liberté, où le bouquet, — floraison magnifique et passagère, — remplace, pour quelques courts instants, les arbres de la Liberté, qui n'ont jamais voulu pousser en cet endroit ! La première fête nationale avait été rehaussée par la présence d'une immense statue, *La République*, proménée triomphalement sur un char. Cette « déesse » était l'œuvre de M. Bouff-Geiter.

Le 23 Septembre 1883, un concours agricole est organisé à Denain sous la présidence de M. Delcambre, conseiller général et maire, et M. Martin, président de la Société d'Agriculture. Les diverses expositions ont lieu le long de la rue de la Pyramide. M. Delcambre, dans son discours, constate que l'agriculture décroît de jour en jour : depuis quelque temps déjà, les ouvriers des campagnes émigrent vers les villes. Ce n'est pas sans quelque émotion que les auditeurs apprennent par M. Martin que, dans la vieille ferme de Thonville, dirigée par M. Crépin-Deslinsel, successeur de MM. Deslinsel père et fils, on compte, parmi le nombreux personnel, « vingt serviteurs ayant ensemble 1130 années d'âge et 737 années de service ». Ce genre d'addition est toujours émouvant.

En 1883, on creuse, à Wallers, la fosse Lambrecht. Celle d'Aremberg suivra en 1900.

L'année 1884 devait rester célèbre dans les annales de Denain par la grève qui éclata le 21 février. Cette grève, qui allait s'étendre à tout le bassin d'Anzin, fut la plus longue, la plus

(1) Cambrai. Imprimerie Ed. Deline et Langlet.

terrible de toutes. Elle dura tout le temps du Carême... Elle se termina le mardi de Pâques, — après cinquante-cinq jours. Il est vrai qu'elle devait être suivie d'une période de dix-sept années de calme. La grève de 1884 donna la célébrité à l'ouvrier mineur Emile Basly, l'âme de la résistance, qui, à cette époque, était cabaretier.

Le cabaret d'Emile Basly, situé en face du Coron Jean-Bart, avait pour enseigne « *Au XIX^e Siècle* ». On voyait, à l'intérieur, de multiples portraits de Gambetta. Car les syndicats de cette époque, sans renier les idées avancées, étaient patriotes, ou, peut-être, cherchaient leur voie. Quand une grève se déclarait dans la région, les refrains chantés par les ouvriers étaient *La Marseillaise* ou des œuvres de café-concert. On n'en était pas encore à vouloir suivre la route de la politique, et encore moins à se livrer candidement à la pratique d'un internationalisme qui n'empêcha pas — mais vraiment pas — l'horrible guerre de 1914-1918. Les mineurs étaient patriotes : ils chantaient couramment des vers de Paul Déroulède, et ils étaient patriotes encore quand, peu de temps après la grève de 1884, ils acclamaient Boulanger, qui, au Salon de l'Hermitage, embrassa à profusion de jeunes enfants des coronas apportés au général par les mamans idolâtres.

La grève de 1884 avait pour but principal d'obtenir une modification des « réglemens du fond », qui laissaient à la charge des ouvriers les frais d'entretien des voies.

Denain eut, le soir, pendant toute cette période, un aspect véritablement dramatique dont s'émurent souvent les journalistes parisiens venus pour noter les événements. Dans la rue de Villars, à la lueur des usines, toute la population houillère, — ouvriers, femmes, enfants, — disait des chants de colère en se rendant au Salon de l'Hermitage, — à l'emplacement actuel du Théâtre municipal, — où se tenaient les réunions en faveur de la grève. Dans la seconde quinzaine de mars, MM. Rochefort et de Talleyrand viennent à Denain prêcher la résistance. Duc Quercy est aussi un des animateurs. Des distributions de pain étaient faites aux familles des grévistes.

Le vendredi 4 avril, les dragons arrivèrent renforcer les autres troupes qui occupaient Denain : il y eut une grande charge. Dix mineurs furent arrêtés. Quelques-uns, condamnés peu de temps après, furent graciés par le président de la République.

On trouve sur un carnet de M. Montuelle, à la date du 16 avril, ces simples mots : « Les Mineurs au travail ». La grève était finie après d'innombrables incidents : elle avait duré près de deux mois !

Le dimanche 20 avril, le 1er Régiment de ligne reçut l'ordre de retourner à Cambrai. Les dragons étaient également rappelés. Huit jours après, les gendarmes quittaient également Denain. Le calme était rétabli pour longtemps.

Emile Basly restera l'une des plus curieuses figures de la région minière de Valenciennes. Fils d'une ouvrière de la Compagnie d'Anzin et d'un ouvrier tonnelier, il fut orphelin à l'âge de dix ans. Né à Valenciennes le 19 mars 1854, il vint tout jeune à Denain, qui fut considéré par tous comme sa ville natale. Devenu mineur, il occupait ses loisirs à tailler des « cholettes »

au couteau : elles étaient meilleures que les autres, et on allait les lui acheter au coin de son pignon, où il travaillait souvent en plein vent.

Congédié par la Compagnie d'Anzin, en 1880, à la suite d'une grève, il s'occupa de syndicats, et vendit le journal « *Le Petit Nord* », rédigé à Lille par les fils de Jules Simon. Il allait porter, pieds nus, les journaux à domicile : il était vêtu d'un « tricot » de laine qu'il ne quittait guère. Le journal *Le Voleur* a publié, en 1886 (n° 1495), une lettre du 24 juin 1881 dans laquelle Basly, très sévère et très pessimiste, ne croit pas à la possibilité d'instaurer un syndicat solide à Denain. Il devient cabaretier dans la rue de Villars. (Son successeur, M. Duvivier-Renard, retrouva le « verrier » de Basly en 1925, derrière les rayons du magasin de chaussures qui remplaça l'estaminet.)

Basly fait de la politique locale, alors très intense à Denain ; il est nommé conseiller municipal de Denain. Les grèves de 1884 le rendent célèbre : il prononce, — au Salon de l'Hermitage, —



BASLY.

LOUIS ALBAIN. ÉDITEUR

Emile Basly, député, ancien ouvrier mineur et cabaretier à Denain

Feuille volante (grandeur naturelle) distribuée à Denain au début de la popularité d'Emile Basly.

des discours qui rendent le public haletant : la langue y est incorrecte, mais il y met l'ardeur, l'accent... En 1884, le 4 mai, quelques jours avant la fin de la grève, ont lieu les élections municipales. Parmi les huit conseillers élus au premier tour, se trouve Emile Basly. Quelque chose est donc changé à Denain.

Mais ce n'est pas à Denain, — où il ne reviendra qu'assez rarement, — qu'il réussira comme homme politique. En 1884, Basly se rend à Paris. Il réclame des secours pour les grévistes. La grève a été si longue ! Toute sa vie, cet homme a voulu la protection du mineur.

Rocheftort le fait figurer, à Paris, sur sa liste de candidats à la députation, en 1885 : Emile Basly est nommé député, en même temps que Camille Pelletan et Rocheftort. Celui-ci, qui avait « parrainé » Basly, obtenait seulement 113.828 voix contre 118.510 à l'ancien ouvrier mineur. Aux élections suivantes, Basly est battu. Mais le Pas-de-Calais lui est accueillant. Béthune l'envoie à la Chambre en 1890... et le renommera toujours. Maire de Lens en 1904, il transforme la ville et fut un administrateur éclairé, hardi, correct. Il avait complété son instruction. Il connut l'invasion allemande et publia un livre : *Le Martyre de Lens*, où l'on trouve des pages émues, éloquentes, sur la *Mort de la Mine*, noyée par les Allemands. A la Chambre, où il incarnait le mineur, cet ancien ouvrier, qui avait travaillé dix-huit ans à la mine, était très écouté. Il s'est occupé des caisses de retraites et de secours, des accidents du travail et de l'organisation des délégués-mineurs. Les mineurs lui doivent beaucoup. L'homme fut intelligent, tenace et distingué ; on peut dire — avec M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais — que l'on doit à Basly, pierre par pierre, « la législation dont les mineurs sont aujourd'hui dotés et qui constitue actuellement leur charte ».

Il est mort en février 1928, âgé de soixante-quatorze ans. Toute une population fut en deuil quand, à la lueur des réverbères voilés de crêpe, Lens, — qui lui devait sa résurrection après la grande catastrophe de 1914-1918, — lui fit de grandes funérailles.

Malgré les événements presque inoubliables dont Denain avait été le théâtre en 1884, les sociétés musicales de la ville noire n'oubliaient pas leur rôle. L'Union Chorale, notamment, remporte, en juin, au concours de Montereau, sous la direction de M. Lacroix, trois premiers prix.

La vieille Place de la Gendarmerie, où, près de la fosse Villars, tant de fêtes avaient été données, disparaît en 1884. On y bâtit des maisons. La Musique des Mines y joue pour la dernière fois en août 1884.

Le 14 Juillet, pour oublier un peu tous ces incidents qui avaient attiré l'attention de toute la France sur Denain, on tire néanmoins un feu d'artifice sur la Place de la Liberté, où, quatre mois auparavant, passaient, en masses compactes, les nombreux grévistes. Mais c'est un « petit feu » payé par les habitants de la place, qui se sont cotisés. Un bal champêtre suit les projections pyrotechniques. Dix mille curieux au moins assistent à cette petite fête. On fera mieux l'année suivante : le feu d'artifice représentera Villars à cheval.

Plus tard, s'il est écrit quelque histoire littéraire du Hainaut, peut-être l'auteur n'oubliera-t-il pas de mentionner — et MM. Manoël Gahisto et Jean Ott ont déjà effleuré ce sujet — la curieuse création à Denain, vers cette époque troublée, de l'*Académie des Muses Flamandes*, qui tenait ses assises dans la salle d'attente de Denain-Mines. L'Académie ouvrit des concours littéraires, distribua des diplômes et aussi des médailles frappées à son nom, et fut le point de départ de la création de la *Revue Littéraire Septentrionale* (1887), dont le rôle ne fut pas négligeable en cette période où la décentralisation artistique n'avait guère envahi l'Ostrevant. Cette revue eut même ses bureaux transportés à Paris, où elle s'éteignit...

Cependant, cette année 1884 marque encore un progrès pour Denain. Ce fut l'année de l'inauguration du tramway, qu'on vit arriver sur la Place de la Liberté, qui était alors son point terminus, le 16 décembre, vers « trois heures de relevée ».

Cet établissement d'une ligne de tramway entre Denain et Valenciennes avait déjà été tenté quelques années auparavant. Des rails avaient même été posés sur une certaine longueur. Ils étaient placés si près des réverbères, qu'il aurait fallu enlever ceux-ci pour pouvoir passer. Ce fut les rails qu'on enleva, la première compagnie n'ayant pu réaliser son exploitation.

Les tramways furent mis officiellement en activité le samedi 20 décembre 1884. En 1902, la ligne devait être prolongée jusqu'à Lourches.

Cette année 1884, si mouvementée, fut, — suivant l'expression de M. Montuelle, — une année terrible pour tous les ouvriers. Une crise agricole et commerciale accompagna cette grève des mineurs de tout le bassin d'Anzin. Les salaires furent diminués... « Il y eut de grands changements et beaucoup de déménagements dans les corons ». Les fameuses « longues coupes » de la quinzaine Sainte-Barbe n'eurent pas lieu, et beaucoup d'ouvriers partirent travailler dans le Pas-de-Calais, où habitent tant de mineurs originaires du département du Nord.



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

LA FÊTE PATRIOTIQUE DE 1886. — LA QUESTION DU CHEF-LIEU DE CANTON DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA CHAMBRE ET LE SÉNAT. — LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. MAGNIEN. — LA CLOCHE DE LA MAIRIE SONNE A L'OCCASION DU TRIOMPHE DE DENAIN. — LE CHEF-LIEU DE CANTON. — BOUCHAIN, CAPITALE DE L'OSTREVANT, QUI A PERDU DENAIN, TENTE VAINEMENT DE S'AGRANDIR.

A partir de l'année 1885, Denain essaie d'oublier les tristes journées de misère qu'avait produites la longue grève de l'année précédente. De nouveaux éléments d'intérêt vont, d'ailleurs, être offerts à la curiosité publique : la question de la division du chef-lieu de canton va encore être reprise et remettre, dans le cœur des citoyens, ce désir d'union dans une même pensée, qui fut la grande caractéristique de toute cette période où la ville en formation avait conscience de l'effort qu'elle avait donné

On commence à Denain, en 1885, les travaux du chemin de fer du Nord, qui devaient être terminés en Août 1888.

L'année 1885 voit rompre la tradition qui ne donnait à Denain, comme maires durables, que des cultivateurs. M. Florentin Deschanvres est élu maire. Il ne gardera ses fonctions que jusqu'en 1886, et aura comme adjoints MM. E. Payen et J.-B. Lévêque. Il sera remplacé par M. Arthur Denis, rentier. Tous les maires qui n'étaient pas cultivateurs étaient marqués, à Denain, par une sorte de guignon ; aussi, M. Denis, nommé en 1886, donna-t-il sa démission en 1887. La situation électorale fut alors très compliquée : la politique locale jouait un rôle considérable dans la vie du village, — de la ville naissante. M. Elie Payen remplit le rôle de maire intérimaire, puis il démissionna à son tour. Ce fut alors M. J.-B. Lévêque qui assura l'intérim. La situation était intenable : des démissions réitérées de conseillers municipaux s'ajoutaient aux démissions précédentes. Le Préfet du Nord conclut à la dissolution du Conseil municipal et, par décret, nomma une commission administrative dirigée par M. Delcambre-Bridoux, conseiller général, qui fut aidé, dans son titre de premier représentant de la ville, par MM. Dupuis-Caron et Quinet. Peu de temps après, M. Delcambre — qui n'était pas cultivateur, mais vétérinaire — fut nommé maire : le Conseil municipal avait été renouvelé. Il avait comme adjoint MM. Eugène Houtart et Dupuis-Caron. En 1888, M. Alexis Caron lui succédait comme maire : l'ère des cultivateurs-mayeurs était bien terminée. M. Caron était rentier ; il

fut maire jusqu'en 1892, et ses adjoints furent MM. Vigreux, Dupuis-Caron et Laurette, puis M. Emile Cambay. C'était un rentier qui devait lui succéder : M. Arthur Denis, déjà maire en 1886-1887. Et ce fut ensuite un pharmacien : M. Auguste Selle (1896), puis un ouvrier mineur : M. François Lefebvre, qui furent désignés par les votes de leurs concitoyens. L'évolution de Denain se précisait de plus en plus.

Le 14 Juillet 1885, on essaie d'en revenir aux vieux souvenirs locaux. On apprend par M. Montuelle que le feu d'artifice « veut représenter Villars à cheval » ; mais la tentative du pyrotechnicien ne fut pas couronnée d'un plein succès.

En 1887, l'Union Chorale de Denain va cueillir des lauriers au Havre, et, cette fois, ce n'est plus avec Bouchain, mais avec Anzin, que la cité noire se trouve en mauvais termes : une rivalité... musicale est la cause de cette brouille de longue durée. Il faut voir, dans les émulations locales, une reprise de cette fierté jalouse qui était l'apanage des villes anciennes.

Une note écrite le 7 Mai 1886, par M. Montuelle, se compose de ces simples mots : « Victoire de M. Delcambre à Lille. Merci à M. de Carpentier, à M. Mariage et à M. le Préfet du Nord ». Cette indication est de la plus haute importance pour l'histoire de Denain : elle signifie que M. Delcambre, conseiller général, avait pu décider la majorité de ses collègues à donner un avis favorable à la division du Canton. Aussi, malgré le rapport par lequel un fonctionnaire de Bouchain, jalousement désireux de conserver à sa ville de vieilles prérogatives, faisait de graves appréciations sur les habitants de Denain, on voulait bien décider que la cité industrielle pouvait enfin rompre la tutelle que lui imposaient de sévères considérants.

En 1886, à Bouchain, on rase les fortifications qui sépare la ville basse de la ville haute. Et le pittoresque de la vieille cité disparaît. Le démantèlement complet suivra dix années ensuite.

Le *Journal de Denain* du lundi 10 mai 1886 (rédacteur en chef : M. J. Jésupret fils, douaisien), rend compte de la joie provoquée, dans la population « denaisienne », par le vote du

Conseil général, qui, par 28 voix contre 22, vient de se prononcer en faveur du sectionnement de Denain. Les illuminations indispensables donnent un « aspect féérique » à la ville noire, et, comme il convient dans les comptes-rendus de ce genre, « l'allégresse est générale ».

Il est certain que tout Denain était enchanté de cette décision, qui rendait enfin justice à son labeur et à son mérite. Quelques mois plus tard, la joie allait être encore plus grande parmi toute la population.

Le 19 Septembre, un concours agricole a lieu à Denain près de la ferme Crépin. La ville prenait de plus en plus le caractère d'industrie houillère et métallurgique, et ce genre de concours devait y devenir rare. (Cependant, le 28 Août 1927, dans une sorte de soubresaut, Denain donna encore un concours, sur la Place de la Mairie, devenue Place du Président Wilson.)

Un dimanche d'Octobre, Denain s'honore par un bel acte de reconnaissance civique. On inaugure, ce jour-là, à la Mairie de Denain, une table commémorative en marbre rappelant les noms des enfants de Denain morts pour la patrie pendant la guerre de 1870-1871.

Cette plaque, qui devait être ensuite placée sur le mur du grand escalier de la Mairie, fut exposée à l'entrée de la cour de la Mairie, près d'un buste de la République. Sur le fronton de la grille d'entrée, on lisait :

TRIBUT DE RECONNAISSANCE AUX SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE

Des écussons portaient les noms de Bapaume et de Saint-Quentin, et la grille de la Mairie disparaissait entièrement sous deux grands rectangles d'étoffe noire sur lesquels, en lettres

blanches, se lisaient les mots :

ALSACE — LORRAINE

La fête patriotique organisée à l'occasion de l'inauguration de cette plaque commémorative fut bien accueillie par l'unanimité de la population. Plusieurs discours furent prononcés au cours de la cérémonie, notamment par M. le Sous-Préfet ; par M. Delcambre, partisan du canton de Denain ; par M. Denis, maire de Denain, etc..

Quelques jours après, les sentiments de la foule étaient exprimés, dans le *Journal de Denain* (1), par un poème anonyme qui commençait par ces vers :

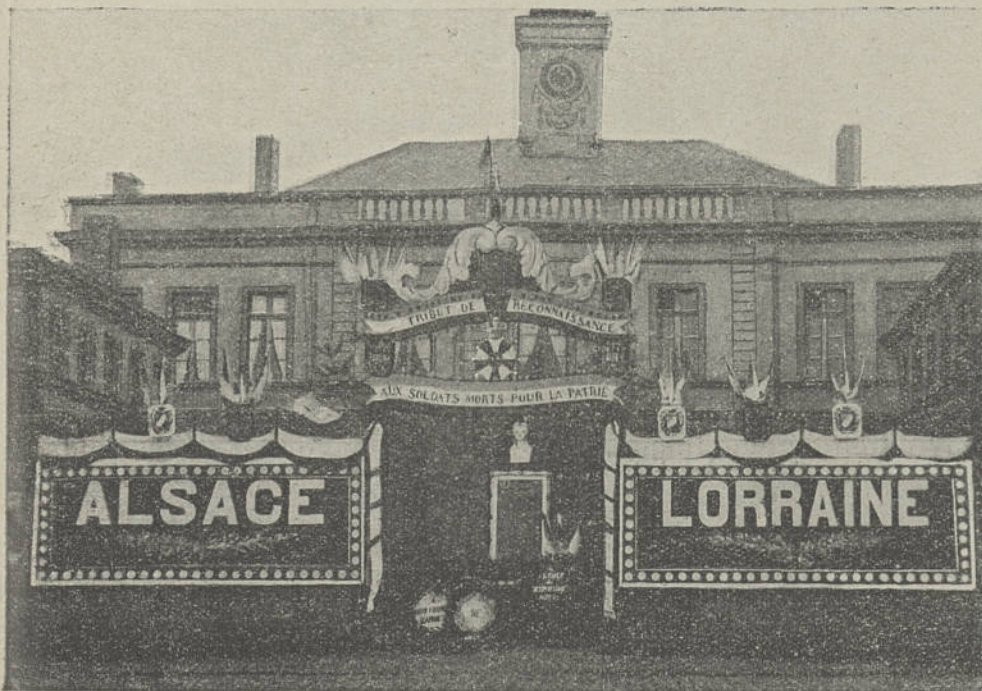
« Pour vous tous, ô soldats tombés pour la Patrie ;
Pour vous, les grands martyrs de nos jours de revers,
Nous avons élevé, l'âme émue et meurtrie,
Le marbre du Devoir sous les feuillages verts... »

Il semble que les événements favorables qui se produisirent deux mois après avaient été comme une récompense accordée à la ville de Denain pour la remerciement de la belle pensée qu'elle avait témoignée à ses enfants tombés pour la patrie : la question de la division du canton allait enfin être résolue, après une longue attente, coupée d'espérances toujours déçues.

Il y avait quarante années que Denain mettait un point d'honneur tout particulier à vouloir devenir chef-lieu de canton. Ce patriotisme de clocher, cet amour-propre, envenimaient les relations entre Denain et Bouchain. La « clef du canton » réclamée par Denain était devenue quelque chose de concret, de tangible, qui existait presque matériellement dans la pensée des compétiteurs.

La situation n'était plus tenable bien longtemps. Des polémiques bizarres s'engageaient dans les rares journaux des environs ; des chansonniers improvisés produisaient des refrains qui n'avaient pas toujours en partage la rime ni la raison. Ce fut une époque assez curieuse, où l'on vit tous les

(1) Par ordre d'ancienneté, les journaux qui ont paru à Denain sont : *Le Journal de Denain*, premier du nom fondé en 1880, imprimé à Denain par M. Linez ; *L'Avenir de Denain*, honnête petit journal, fondé un peu plus tard, imprimé à Denain, rue de la Station, et dont la durée fut très courte ; le *Progrès de Denain* ; *La Patrouille de Denain*, éphémères... Puis vinrent le *Journal de Denain*, deuxième du nom, imprimé à Condé-sur-Escaut, fondé par M. Paul Marlière en 1894 et disparu en 1914 ; *Le Galibot*, journal littéraire patoisant (1900) ; la *Revue Denaisienne* (1911 à 1914) ; *Notre-Journal*, transformé en *Denain-Journal*, créé en 1924 (Rédacteur : Yvan-Navy).



La décoration de la Mairie de Denain en 1886



Bouchain et Denain se disputant la « clef du canton »
(Caricature d'André-J. Renard).

Denainois unis dans une même pensée de revendication. La dernière année où les conscrits de Denain tirèrent au sort à la mairie de Bouchain, on les vit emporter des tonneaux de bière dans la vieille capitale de l'Ostrevant, pour ne pas donner d'argent aux cabaretiers de ce chef lieu de canton abhorré. Denain, fier de sa force et de sa richesse, voulait lâcher Bouchain à la façon d'un locataire qui, mécontent de son propriétaire, le quitte, en claquant bien fort les portes.

Les Bouchinois ne s'étaient pas fait faute de composer divers brocards et d'organiser diverses manifestations plaisantes — pour eux — contre la commune de Denain, toujours déçue dans ses espérances.

Quelque temps après la motion du Conseil général, en 1886, en faveur de la division du canton, MM. Victor Deleau et Henri Leman furent délégués à Paris par le Conseil municipal de Denain, pour tenter d'activer le vote que la Chambre des députés pouvait être appelée à émettre sur cette passionnante affaire (1). Ils furent reçus par M. Emile Basly, député, leur compatriote, dont le destin s'était bien modifié depuis la grève de 1884 ; puis par M. Magnien, rapporteur de la 8^{me} Commission d'intérêt local, qui leur promit de déposer le rapport et les conclusions sur le Bureau de la Chambre des députés ; par M. Testelin, sénateur ; par M. Camélinat, secrétaire (qui, déjà auparavant, était venu à Denain, lors des époques troublées).

Quand le 11 Décembre 1886, on annonça le projet de loi tendant à diviser le chef-lieu de canton de Bouchain, la Chambre des Députés se montra parfaitement disposée. Elle accueillit cette proposition par des marques d'approbation. (Les journaux indiquent que les députés manifestèrent leurs bonnes intentions par les mots : « Très bien ! très bien ! »). Quelques

(1) *L'Impartial du Nord* du Jeudi 18 Août 1887 renferme le compte-rendu du Rapport rédigé par MM. Victor Deleau et Henri Leman à la suite de leur voyage à Paris.

centaines de « Très bien ! » lancés avec tant de bienveillance ne pouvaient que produire un heureux effet !

Ce projet de loi, dont l'acceptation allait modifier si complètement la vie civile et juridique de Denain, a été inséré dans le bulletin n° 1366 de la Chambre des Députés, sorti des presses de la maison Quentin (Imprimerie de la Chambre), 7, rue Saint-Benoît :

N° 1366

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Quatrième Législature

Session Extraordinaire de 1886

Annexe au Procès-verbal de la Séance
du 11 Décembre 1886

RAPPORT

fait

au nom de la 8^e Commission d'intérêt local * chargée d'examiner
le Projet de Loi tendant à diviser le Canton de Bouchain et à
créer un nouveau Canton dont Denain sera le chef-lieu

par M. MAGNIEN

Député

Messieurs,

Un projet de loi tendant à diviser le canton de Bouchain et à créer un nouveau canton dont Denain serait le chef-lieu, a été déposé par le Bureau de la Chambre, au nom de Monsieur le Président de la République, par MM. Demôle, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, et Sarrien, Ministre de l'Intérieur, à la séance du 10 Juillet 1886.

Ce projet de loi a été soumis à l'examen de votre huitième Commission d'intérêt local.

Le canton de Bouchain, arrondissement, dont la population s'élevait, au dernier recensement, au chiffre de 51.911 habitants, comprend, dans sa circonscription, vingt et une communes, qui peuvent se diviser en deux groupes ayant des intérêts distincts : les unes, un intérêt agricole ; et les autres, un intérêt industriel.

Le premier de ces groupes pourrait comprendre quatorze communes ayant une population totale de 21.786 habitants

Ce sont les communes dont les noms suivent :

1	Avesnes-le-Sec	1.785	habitants
2	Bouchain	1.763	id.
3	Emerchicourt	333	id.
4	Haspres	2.763	id.
5	Hordain	1.410	id.
6	Lieu-Saint-Amand	835	id.
7	Lourches	4.025	id.
8	Marquette	2.472	id.
9	Mastaing	835	id.

* Cette commission était composée de MM. Delelis, président ; Legludic, secrétaire ; de La Batie, Ballet, Bunier, Magnien, Godaud, Brugère, Ducher (Ain), Bourlier.

10	Neuville-sur-l'Escaut	1.819 habitants
11	Noyelles-sur-Selle	664 id.
12	Rœulx	1.683 id.
13	Wasnes-au-Bac	781 id.
14	Wavrechain-sous-Faulx	618 id.

1	Abseon	2.996 habitants
2	Denain	17.202 id.
3	Douchy	2.393 id.
4	Escaudain	3.633 id.
5	Haveluy	2.075 id.
6	Hélesmes	1.334 id.
7	Wavrechain-sous-Denain	492 id.

Total 21.786 habitants

Total égal 30.125 habitants

Le second groupe comprendrait sept communes ayant une population totale de 30.125 habitants

Total de la population du canton de Bouchain :

Ce sont les communes de :

51.911 habitants

Projet de division du canton de BOUCHAIN
demandé par les communes de Denain, Abseon, Douchy, Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Lourches et Wavrechain

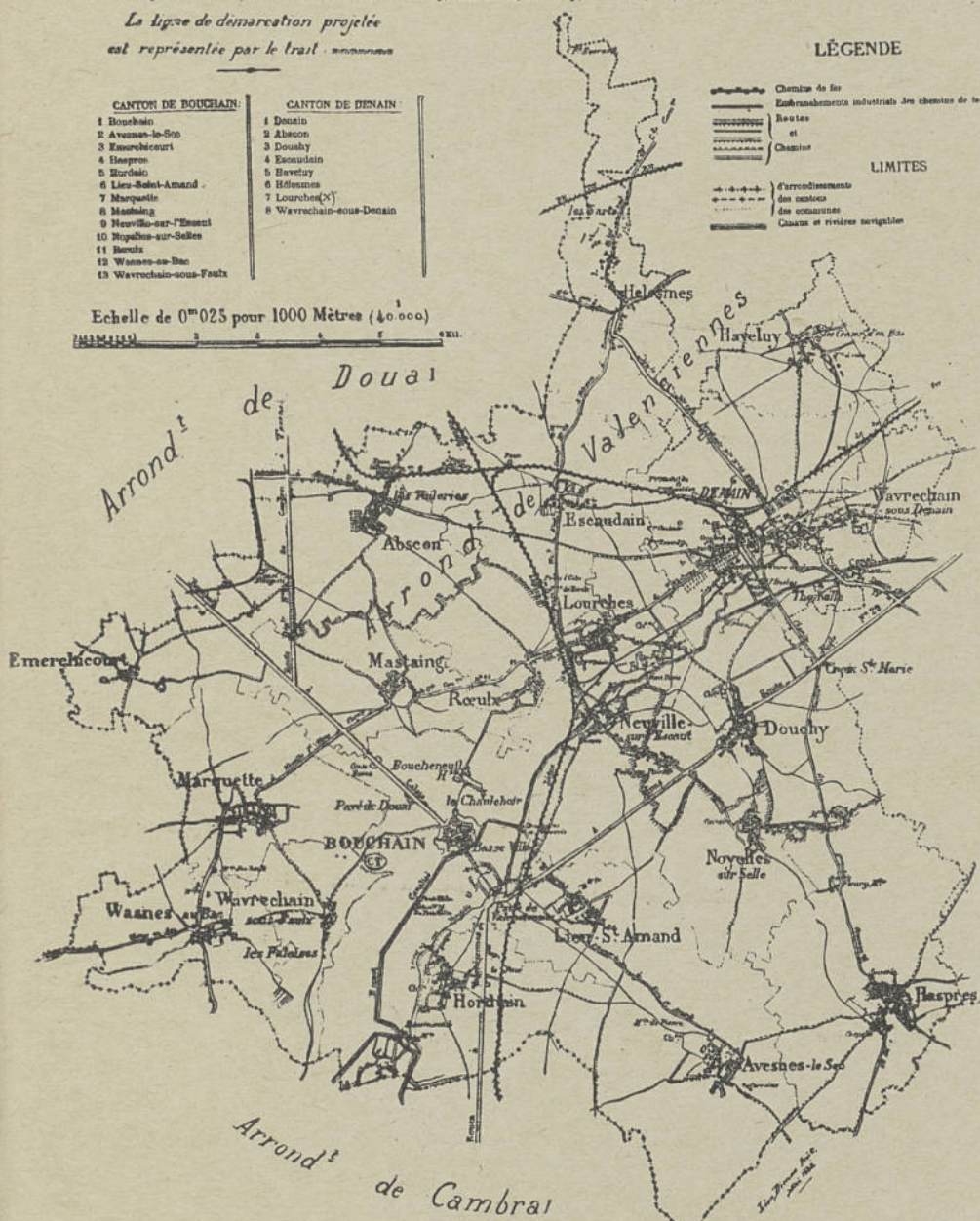
La ligne de démarcation projetée est représentée par le trait ondulé

LÉGENDE

CANTON DE BOUCHAIN		CANTON DE DENAIN	
1	Bouchain	1	Denain
2	Avesnes-le-Sec	2	Abseon
3	Escaudain	3	Douchy
4	Haveluy	4	Escaudain
5	Hélesmes	5	Haveluy
6	Lieu-Saint-Amand	6	Hélesmes
7	Marquette	7	Lourches
8	Mastaing	8	Wavrechain-sous-Denain
9	Neuville-sur-l'Escaut		
10	Noyelles-sur-Selle		
11	Rœulx		
12	Wasnes-au-Bac		
13	Wavrechain-sous-Faulx		

	Chemins de fer
	Embranchements industriels des chemins de fer
	Routes et Chemins
	LIMITES
	Arrondissements des cantons des communes
	Canaux et rivières navigables

Echelle de 0^m025 pour 1000 Mètres (40.000)



Carte de projet de division du Canton de Bouchain

Depuis près de quarante ans, les populations de ces dernières communes aspirent à former un canton à part, et la ville de Denain, par des délibérations successives de son Conseil municipal, dont la première remonte au 13 février 1847, s'est fait constamment l'organe de cette revendication.

Dans sa séance du 1er février 1882, le Conseil municipal de la ville de Denain a de nouveau demandé l'érection du Canton de Denain, qui devait comprendre dans sa circonscription les communes d'Abseon, Douchy, Escaudain, Hélesmes, Wavrechain-s-Denain et Lourches.

Toutes ces communes, officiellement consultées, avaient demandé à faire partie du Canton de Denain.

Seule, la commune de Lourches, revenant sur sa décision première a, par une délibération de son conseil municipal en date du 28 mai 1886, manifesté son désir de rester comprise dans le canton de Bouchain.

Le Gouvernement, saisi de cette demande, a fait procéder aux enquêtes administratives et judiciaires.

Au point de vue administratif :

Le rapport du Sous-Préfet de Valenciennes, en date du 20 mai 1883, conclut à la division du Canton de Bouchain sur les bases adoptées par le Conseil municipal de Denain, pour la circonscription du nouveau canton.

Le Conseil d'arrondissement de Valenciennes émet, à la date du 20 Août suivant, un avis fa-

vorable à l'érection du canton de Denain.

Enfin, M. le Préfet du Nord, dans un rapport très bien motivé, en date du 17 Mai 1886, visant les délibérations des communes intéressées et les procès-verbaux d'enquête de commodo et incommodo, conclut à la prise en considération du désir formulé depuis tant d'années par le Conseil municipal de Denain.

Au point de vue judiciaire :

Dans des rapports adressés à M. le Garde des Sceaux par M. le Premier Président de la Cour de Douai, à la date du 10 Mai 1886, et par M. le Procureur général près la même Cour d'appel, en date du 15 Juin 1886, ces magistrats reconnaissent la nécessité de cette division du Canton de Bouchain et de l'érection du Canton de Denain, pour la bonne et prompte expédition des affaires judiciaires.

Aussi, Messieurs, le Gouvernement, reconnaissant la légitimité de la revendication de la Ville de Denain et des autres communes qui se sont jointes à elle, n'a-t-il pas hésité à saisir la Chambre du projet de loi qui est soumis à vos délibérations.

La ville de Denain, centre industriel très important, où se sont établies (sic) des fabriques de sucre, des raffineries, des verreries, des hauts-fourneaux et les ateliers de la Compagnie Cail, se trouve être par l'importance de sa population, qui tend à s'accroître tous les ans, la huitième ville du département du Nord.

Elle est éloignée de la commune de Bouchain de dix kilomètres, et les voies de communications qui la relie au chef-lieu de canton actuel obligent les justiciables à perdre une journée entière pour la défense de leurs intérêts devant la justice cantonale.

Il y a donc un intérêt de premier ordre à ce qu'ils aient plus à leur portée un tribunal de paix pour statuer sur leurs différends, et des officiers ministériels résidant à Denain, auxiliaires obligés de la justice.

En faisant la statistique des causes jugées par M. le Juge de Paix de Bouchain, on remarque que l'agglomération du nouveau canton fournit au moins les deux tiers des affaires soumises à sa juridiction.

Une difficulté s'est présentée relativement aux officiers ministériels. Le canton actuel de Bouchain est desservi par trois notaires qui, tous trois, ont leur résidence à Bouchain. La division du canton entraînera forcément le transfert d'une étude à Denain.

Les notaires de Bouchain se sont émus de la situation qui leur serait faite par cette division du canton ; mais, pour parer au préjudice qui pourrait en résulter pour eux, ils ont demandé l'autorisation de pouvoir faire les actes de leur ministère dans toute l'étendue des deux cantons de Bouchain et de Denain.

Un amendement à ce projet de loi a été déposé par nos collègues MM. Legrand (de Lecelles), Dupuy, Thellier de Poncheville, Charles Jouglez, Ganoult, Léon Renard et Basly. Dans cet amendement, ils réclament, pour les trois notaires, le droit d'exercer leurs fonctions dans toute l'étendue des deux cantons.

Votre Commission, se fondant sur des précédents législatifs (1), a reconnu le bien-fondé des réclamations formulées par les notaires du canton de Bouchain. Aussi, pour leur donner satisfaction, vous proposera-t-elle un article additionnel leur conférant les pouvoirs, qu'ils sollicitent, d'exercer leurs fonctions dans toute la circonscription des deux cantons de Bouchain et de Denain. Une des études de notaire devra être transférée à Denain, et l'administration pourra facilement s'entendre, à cet égard, avec les titulaires actuels de ces offices.

L'attention de votre Commission a été attirée encore sur un autre point. Le Conseil municipal d'Abscon, par sa délibération en date du 29 Août 1886, a formulé le désir de voir la commune d'Abscon faire partie du canton de Denain. La fraction du Conseil municipal hostile à ce rattachement de la commune d'Abscon au nouveau canton, a demandé au maire d'Abscon de saisir à nouveau le conseil municipal de cette question, dans la pensée que les conclusions du Conseil seraient contraires à cette résolution.

Le maire de la Commune d'Abscon, se prévalant de la légalité de la décision première, s'est refusé d'accéder à la demande des conseillers opposants.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de provoquer une nouvelle décision du Conseil municipal d'Abscon, dont l'adhésion avait été régulièrement donnée le 29 Août 1886.

En résumé, la demande de division du Canton de Bouchain a reçu l'adhésion des populations de huit communes représentant 34.276 habitants.

Dix communes se sont opposées à cette division ; mais leur population totale ne représente que 12.200 habitants, soit le tiers environ (sic) de la population du nouveau canton ; enfin, trois autres communes ayant une population de 5.039 habitants ne se sont pas prononcées sur la question de division du Canton de Bouchain.

La ville de Bouchain et la ville de Denain ont fait valoir devant le Conseil d'Etat des raisons qui militent en faveur de la thèse contraire, soutenue par chacune d'elles.

Et le Conseil d'Etat, sans s'arrêter aux objections soulevées par la ville de Bouchain, a, dans sa séance en date du 8 Juillet 1886, adopté le projet de loi qui vous a été présenté par le Gouvernement le 10 Juillet 1886.

Votre 8e Commission d'intérêt local a l'honneur de soumettre à l'approbation de la Chambre le projet de loi dont la teneur suit :

(1) 1^o Loi du 24 Juillet 1867 qui divise en deux centres le canton de la justice de paix de Roubaix.

2^o Loi des 12-13 Avril 1881, qui distraît plusieurs communes du canton d'Aubin, arrondissement de Villefranche (Aveyron), pour former un nouveau canton dont le chef-lieu sera à Decazeville.

3^o Loi des 7-9 Avril 1882, qui détache plusieurs communes du canton de Gonesse pour former un nouveau canton dont le chef-lieu sera Le Raincy.

Toutes ces lois contiennent un article autorisant les notaires à exercer leurs fonctions dans la circonscription des deux nouveaux cantons.

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER

« Les communes d'Abscon, Denain, Douchy, Escaudain, Hazeluy, Hélesmes et Wavrechain-sous-Denain sont distraites du Canton de Bouchain et formeront à l'avenir un nouveau canton dont le chef-lieu sera fixé à Denain. »

ARTICLE 2

Les notaires de l'ancien canton de Bouchain auront le droit d'exercer leurs fonctions dans la circonscription des deux cantons de Bouchain et de Denain. »

Ce rapport de M. Magnien, déposé au cours de la 4^e législature de la Chambre des Députés, dans sa session extraordinaire de 1886, le 11 Décembre (36^e séance) sous la présidence de M. Charles Floquet, fut adopté sans difficulté le mardi 14 décembre 1886. Deux jours après, le jeudi 16 Décembre, le Sénat, — sous la présidence de M. Le Royer, remplacé, au cours de la séance par M. Teissereine de Bort, — adoptait également ce projet sans discussion. Après quarante années, Denain triomphait et recevait la récompense d'un labeur dont peu de cités d'une même importance ont donné l'exemple.

Le vote de la Chambre fut porté à la connaissance de la population par un premier télégramme de M. Trystam, annonçant que Denain était chef-lieu de canton. Ce jour-là, M. Paul Montuelle, né en 1826, et par conséquent âgé de soixante ans, écrivit cette remarque : « J'entends pour la première fois sonner la cloche de la Mairie ». La ville est pavoisée. Le peuple est dans la joie la plus vive. On organise une grande retraite aux flambeaux.



L'ancienne Place de la Mairie (Peinture murale de Bœuf-Geiter)
Dans le fond, l'ancienne Ferme Podevin, disparue

Le vendredi 17 Décembre, — le lendemain du vote du Sénat, — on « allume les 178 becs » à la Mairie pour la réception de M. Denis, maire, et des deux délégués, MM. Deleau et Leman. Sur la Place du Commerce, on voit, sur une sorte de portique, une immense clef lumineuse, formée de deux cents becs de gaz. La bonne farce est un complément naturel de la satisfaction populaire : cette clef, — il est inutile de l'apprendre à la foule heureuse qui circule, — c'est la clef du chef-lieu de canton. La réception des délégués est faite par les pompiers, les bataillons scolaires, les gymnastes, les musiciens. Les conscrits de la classe 1886 marchent en avant. Le brave père Seconda, qui, comme chef de la musique, avait conduit tant de cortèges dans Denain, n'est malheureusement plus là... Il est mort le 2 août 1886, — avant d'avoir vu le succès de Denain ; mais son fils le remplace comme chef de musique.

Enfin, après quarante ans d'attente, la « clef du canton » était apportée dans la mairie bâtie en 1847 comme pour recevoir cette consécration. Les habitants de Denain triomphèrent bruyamment et firent connaître leur joie en chantant un refrain d'une réelle médiocrité. Cette chanson, inspirée par un autre chant prétendument comique de cette époque, était :

*Denain, il (sic) est pompette :
Faut pas faire attention !
C'est aujourd'hui sa fête :
Il a gagné l' canton.*

Quelques luttes particulières, quelques rixes sans grand danger, éclatèrent bien encore, — et ce fut tout ! La route de Denain à Bouchain ne fut plus que rarement empruntée par les Denainois, dont les aïeux, pendant si longtemps, n'avaient cessé de suivre journellement ce chemin pour le règlement de leurs affaires.

Denain avait tout ce qu'il désirait. Au mois de janvier suivant, le premier tirage au sort a lieu à Denain. Nécessairement, pour fêter une telle modification dans la vie de la Cité, il y a un banquet, le même soir, à l'hôtel de ville. On y voit notamment le citoyen Basly, député, qui, peu de temps auparavant, était ouvrier mineur à Denain et avait pu, à Paris, travailler à la prospérité de la ville où s'était produite la fameuse grève de 1884. A la clôture du banquet, le Sous-Préfet « boit à la ville de Denain et à la santé de M. Grévy ». M. Denis, maire, prononce des remerciements à l'adresse de M. Paul Cambon, ancien préfet du Nord.

Et Denain, sérieusement encouragé par cet honneur que lui ont fait la Chambre et le Sénat, se remet plus que jamais à l'œuvre. Les transactions sont facilitées. A la justice de paix viennent s'adjoindre les services annexes : notariat (installation à Denain en mars 1887), étude d'huissier, etc...

Denain eut son juge de paix, et l'on ne vit plus ses habitants, traduits en police, se ren-

dre à Bouchain, comme ils l'avaient fait si longtemps. Quand, dans le peuple, une dispute éclatait, la menace habituelle avait été, jusque-là : « *J' te mettrai à Bouchain* », — ce qui signifiait : « *Je te ferai comparaître devant le tribunal de Bouchain* ». Cette phrase comminatoire cessa totalement d'être pratiquée, et l'on jugea à Denain les querelles qui s'étaient déroulées à Denain.

Auparavant, bien des échanges de propos et de quolibets avaient été pratiqués entre Bouchain et Denain. Un jour, un habitant de Denain, la lanterne en main, — comme Diogène jadis, — était parti se promener dans la vieille cité fortifiée. Interrogé, il répondit qu'il cherchait la clef du canton. Une fois le canton divisé, Denain ne put contenir sa joie. Une délégation accompagna même un véhicule étrange — une sorte de corbillard, — agrémenté de drapeaux tricolores et portant, à l'arrière, une grande clef, — la clef du canton, dont il avait été tant parlé. Les cinq délégués, bravement, entonnèrent, une fois entrés dans les murs de la place, le chant de victoire préparé pour la circonstance. Les Bouchinois, courroucés, se fâchèrent, — et les émissaires repartirent pour Denain en fâcheuse posture, — débarrassés, pour être plus légers dans leur fuite, d'une partie de leurs vêtements. Les relations restèrent froides très longtemps entre Denain et Bouchain. De fait, la capitale de l'Ostrevant, qui avait déjà eu à souffrir, en 1790, d'une première perte de pouvoir, acceptait difficilement la défaite. Il lui était dur aussi d'oublier l'affront que lui infligeaient les conscripts de Denain quand, dans les dernières années du tirage au sort, ils emportaient des vivres avec eux et se faisaient accompagner de voitures à bras chargés de tonneaux de bière, — ce qui leur permettait de ne rien acheter aux commerçants de Bouchain dans ces jours solennels ! Ainsi, au moyen-âge, les corporations de la ville franke venaient faire bombance à l'endroit même où elles avaient, par vengeance, procédé à un abatis de maison. Bouchain se désolait de ne pas grandir...

Mais, comme le disait déjà le mémoire établi au XVIII^e siècle par l'intendant de Louis XIV, « bien qu'il y eût près de mille ans que la ville de Bouchain a été bâtie, elle n'en est pas pour cela augmentée. Ses fortifications seules la rendent considérable : sans quoi, elle ne mériterait aucune attention particulière ». La destinée de Bouchain, bloquée par ses fortifications, était donc diamétralement opposée à celle de Denain ; et, pour comble, on ne trouve pas, dans son sol, le charbon qui eût aidé à l'extension de l'ancienne ville du Père Petit.

Bouchain essaya donc de se créer une compensation en appelant l'industrie à son secours. La ville venait de perdre un notaire, un huissier... Denain, qui avait accusé la vieille cité d'être juridiquement chicanière, avait recueilli volontiers ces représentants de la loi ! Oubliant alors — malgré les vestiges d'une fosse à charbon et la présence d'un bâtiment, — que les recherches faites dès 1840 par une société Saint-Quentinoise pour découvrir la houille avaient été aussi vaines que celles qu'avaient entreprises, dans les mêmes conditions, au mêmes endroit, les Compagnies houillères de Douchy et d'Anzin, la ville de Bouchain voulut se persuader que son sol renfermait des richesses. Il fallait absolument rivaliser avec Denain ! M. Valéry Tétar, maire, se mit à la tête du mouvement. Pris d'un zèle qui eût

mérité une autre récompense, les Bouchinois souscrivirent des actions, et l'on fonda la *Société des Mines de Houille de Bouchain*. C'était parfait : il ne manquait que le charbon. Un sondage avait été pratiqué à Monchecourt et servit de prétexte pour une demande de concession présentée par la Société : cette requête fut repoussée, par décret du 15 mai 1893, et, faute de capitaux, les travaux cessèrent avant que le sondage pratiqué à Bouchain même eût été terminé. La société avait vécu. Mais l'échec des mines de Bouchain n'avait pas découragé tout le monde. Une autre société (Lesur et Cie) fut constituée à Bouchain. Près de la ferme Bruno, où était autrefois le relais de poste, on pratiqua un sondage. Un accident mystérieux eut lieu : l'engin destiné à remplacer un trépan avait mal rempli son rôle et détruisit une partie des bâtiments. Chicanes, espoirs déçus, pertes d'économies. Décidément, Bouchain eût mieux fait de ne point compter sur le charbon. La ville le comprit, bouda Denain longtemps, et, trente ans après, elle vit apparaître enfin l'industrie dans le voisinage immédiat de son enceinte que devait faire disparaître le démantèlement de 1890 à 1896, où l'on retrouva de multiples vestiges d'armes anciennes qui rappelèrent, quelques instants, que Bouchain avait été une cité n'ayant eu d'autre industrie que la guerre.

La Compagnie houillère de Bouchain avait fait imprimer ses statuts à Paris (Imprimerie Nouvelle, Association Ouvrière, 11, rue Cadet), en 1890. Le siège social était établi au n° 138 du boulevard Péreire. Dans cette brochure de 24 pages, il était rappelé que des rapports d'ingénieur « constataient l'existence du charbon sur le territoire de Bouchain »... ; mais l'on n'en disait pas la quantité ! Au nombre des administrateurs, on compte Léon Chotteau, avocat et publiciste, ainsi que MM. Valéry Tétar, Auguste Frélin et Albert Saintyves. Plus tard, parmi les actionnaires, on verra Marc Amanieux, un très distingué poète qui habitait Paris : Bouchain ne devait pas l'enrichir !

M. Léon Chotteau, ancien délégué aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco-américain, fit encore partie, en 1892, du nouveau Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Mines de Bouchain. A côté de M. Valéry Tétar, ancien maire de Bouchain, on remarquait aussi le nom du Comte de Calonne, qui donnait sa démission peu de mois après. Le rapport de l'assemblée constitutive qui avait eu lieu à Bouchain le 31 mars 1892, disait que, d'après les hommes compétents, les environs Nord-Ouest de Bouchain, jusqu'alors considérés comme en dehors du bassin houiller, renfermaient un prolongement. Toutefois, du côté Sud-Ouest, « il restait encore quelque incertitude sur la véritable limite du bassin houiller.

Les brocards de Denain contre Bouchain avaient été acerbes. Des articles de gazette locale — Denain possédait dès lors divers petits journaux, — prétendaient que Bouchain n'avait d'autre industrie que la chasse aux grenouilles à laquelle se livraient les Bouchinois dans les fossés des fortifications. En réalité, la vieille cité était, malgré son peu d'étendue, extrêmement commerçante ; car, n'ayant pas d'octroi, elle vendait à bas prix, et, pendant de longues années, les femmes des villages — et même de Denain — venaient, avec un grand panier, faire leurs provisions d'épicerie et d'étoffes aux prix avanta-

geux de Bouchain, — prix célèbres dans toute la région.

Mais pendant que la malheureuse cité de Bouchain s'épuisait dans une vaine marche à l'étoile, Denain, favorisé, continuait de connaître le succès.

Le 24 janvier 1887, jour du premier tirage au sort à Denain, une délégation de jeunes gens d'Aniche, drapeau en tête, était venue rehausser la fête ! Bouchain subissait ainsi toutes les avanies.

Des travaux de redressement de l'Escaut furent entrepris vers cette époque (1). Mais il faut surtout citer les importants travaux de construction d'école entrepris en 1887. L'adjudication a lieu en février 1887 : il y a 298 soumissions. Les 36 lots adjugés aux entrepreneurs représentent 427.000 francs de travaux. Car, pour mériter son nouveau titre de chef-lieu de can-

que l'École de garçons de la rue de Douai, bâtie en 1881, se complète alors par la construction d'un asile et d'une école primaire de filles.

Le chemin de fer du Nord, qui coupa l'ancien chemin d'Her-taing, est inauguré à Denain en 1888. Il relie Denain à Lourches et à Valenciennes. La gare de « Denain-Nord » s'ajoute à celle de « Denain-Mines ». On aurait peut-être dû, à proximité de la gare, établir un passage à niveau et continuer les relations avec le hameau de la Belle-Vue par le prolongement de la rue de Saint-Amand. Mais on détourna celle-ci et l'on bâtit un pont dont l'accès difficile a, depuis cette époque, empêché la ville de s'étendre commodément vers le Nord. Ce pont conserve bravement, même après sa reconstruction de 1919, son appellation de « Pont des Imbéciles ».



L'Union Chorale de Denain

ton, Denain entreprend, grâce au concours pécuniaire de l'Etat, une triple construction d'écoles.

C'est d'abord l'important groupe de la rue des Dames prolongée (rue Ludovic Trarieux) et de la rue de Saint-Amand (Avenue Jean Jaurès), terminé en 1888, qui comporte, sur un terrain d'un hectare et 35 ares, une école primaire de garçons, une école primaire de filles, un asile et une école supérieure de garçons, transférée en 1890, sur la limite de Denain et de Wavrechain, dans un vaste et haut bâtiment. Cette même année 1887 voit également commencer la construction d'une école pour garçons et filles au hameau de la Belle-Vue, en même temps

(1) C'est en juin 1887 que, sur le vieil Escaut, fut construit, près de la fosse de l'Enclos, un nouveau pont en fer de 30 mètres de longueur, démoli lors de la retraite allemande en 1918.

Au moment de sa division, Bouchain était le canton le plus peuplé du département du Nord : il comptait 39.935 habitants. Le canton de Bouchain ne compta plus ensuite que 23.254 habitants et quatorze communes. Depuis longtemps déjà, le nombre d'habitants moyen de la ville de Bouchain avait été d'environ 1800 (plus une moyenne de 250 hommes de garnison).

Mais, après son érection en chef-lieu de canton, Denain devait prendre encore une telle importance, que tous les environs se ressentirent de son extension et de son expansion industrielles. Bouchain devait même aussi, par la suite, voir augmenter un peu son nombre d'habitants.

La réconciliation officielle entre Denain et Bouchain devait se faire, par voie d'affiche, au mois de Juillet 1912 : la ville de Bouchain, pour ne pas contrarier la grande marche historique et allégorique de Denain, eut la délicatesse de faire afficher

qu'en raison des relations cordiales entre les deux villes, elle remettait à une autre date la fête traditionnelle de Sainte-Anne. Cette affiche fut notamment placardée à Denain, où les luttes de naguère étaient ainsi complètement oubliées.

Bouchain garda le deuil de Denain jusqu'en 1896, c'est-à-dire que la ville conserva ses rangées de fortifications, ses talus de terres et de briques, ses courants et ses petits laes couverts de roseaux verts. Tout un passé presque extraordinaire dormait parmi ces choses archaïques ; car jamais une double « ville haute » et « ville basse » d'une importance aussi restreinte eut-elle une histoire aussi complexe, aussi intéressante ?

C'est en 1896 que furent abattues les fortifications qui donnaient à Bouchain un tel caractère de charme et de mystère. Valenciennes en avait fait autant en 1890.

Avec une rare patience, M. Jules Duvi-
viers, de Bouchain, a pu ensuite reconstituer un plan général et une description des fortifications et des souterrains de sa vieille ville (*Bouchain : son histoire ; ses fortifications*). Le rôle de chacun des ouvrages d'art a été minutieusement déterminé dans le curieux livre de M. J. Duvi-
viers, qui complète celui du P. Petit. On y trouve également tous détails sur le régime des eaux qui pou-
vaient permettre d'inonder les alentours de la place. De tout cela, il reste quelques débris de fortifications, des fossés fleuris... et la vieille tour d'Ostrevant, mélancolique et déserte.

Les vieilles portes de pierres étaient tombées. Mais Bouchain avait conservé, dans la campagne fertile, son caractère de petite ville morte où le carillon chante les années de gloire abolie. Sans la disparition de son curieux système de défense, qui en faisait un château-fort extrêmement remarquable, Bouchain aurait vu, par la suite, de nombreux touristes attirés par son aspect inattendu.... Mais il est difficile de détruire complètement tout un passé guerrier, épique et troublant ; et, pour longtemps encore, certains coins délicieux de Bouchain révéle-



(Dessin d'André-J. Renard.)

Porte de Bouchain (Abattue lors du démantèlement de 1896)

ront, à ceux qui savent voir et comprendre, toute une histoire de prouesses belliqueuses prêtes à passer dans le domaine de la poétique légende. Le 30 Septembre 1912, Bouchain devait même perdre sa garnison d'une compagnie d'infanterie de ligne, rappelée à Cambrai. Le dernier commandant de la place de Bouchain fut le capitaine Maurice Sautai, historien de valeur, tué pendant la grande guerre de 1914-1918.



CHAPITRE DIX-HUITIÈME

L'INDUSTRIE A DENAIN A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE. — PROJET D'ÉRECTION D'UNE STATUE A VILLARS (1892). — LES MIRACLES DE LA CÉLÈBRE ANNÉE 1894 : LA « FEMME A BARBE ». — L'AGRANDISSEMENT DES USINES DE DENAIN. — LE RECENSEMENT DE 1896. DENAIN DÉTIENT LE RECORD D'AUGMENTATION DE LA POPULATION SUR TOUTE L'EUROPE.

A partir du moment où la ville de Denain prit le titre de chef-lieu de canton, les conditions de la vie y furent plutôt semblables à celles des autres villes. A côté du développement incessant et presque prodigieux de l'industrie, les luttes politiques tinrent peut-être beaucoup trop de place dans la vie de la cité. Pour pouvoir juger mieux certaines œuvres artistiques, a dit un critique, il faudrait parfois se faire l'âme de l'avenir. Il semble qu'il en soit de même pour divers événements locaux trop récents. Il vaut mieux qu'il n'en soit parlé que beaucoup plus tard ! Et puis, les manifestations politiques, ou décorées de ce nom, dans les petites villes, ne sont pas créatrices de prospérité industrielle : elles se produisent parallèlement à cette prospérité.

En 1888, l'agitation boulangiste a son contre-coup à Denain. Boulanger y vient même le dimanche 13 mai. On lui fait une très belle réception, absolument opposée à celle dont il avait été l'objet, la veille, à Lille. Le général Boulanger voit passer devant lui, dans le Salon de l'Ermitage, un assez grand nombre de marmots de Denain. Il les embrasse, et l'enthousiasme bat son plein.



L'ancien « Salon de l'Ermitage »

(Emplacement sur lequel fut bâti, en 1912, le Théâtre de Denain)

Le portrait du « brav' général » — une chromolithographie aux couleurs ardentes — orne alors les murs des logis dans les cors... Plus tard, ce sera l'image de Nicolas II, empereur de Russie.

Le Nord, qu'on prétend si froid, était l'objet d'une effervescence générale. Les chansons ne cessaient de retentir dans les rues en faveur de Boulanger, qui avait beaucoup d'adeptes à Denain. Ce fut une époque tumultueuse de réunions publiques où les défenseurs du général s'opposaient à d'autres orateurs. C'est ainsi qu'on entendit, dans la Ville-Noire, la parole de Georges Laguerre, de Maxime Lecomte, des deux fils de Jules Simon. Les réunions avaient parfois l'ardeur de celles qui avaient été tenues lors de la grande grève de 1884.

Le 10 Août 1888, on inaugure le chemin de fer du Nord à Denain (ligne de Valenciennes à Cambrai par Lourches). La création de la gare du Nord modifie tout un quartier où de nombreuses maisons neuves s'élevèrent sur des terrains qui étaient consacrés à la culture depuis des siècles. Le vieux chemin d'Hertaing est coupé par la voie ferrée, et le pont bâti au-dessus du chemin de fer isolera de Denain le hameau de Belle-Vue.

On remblaie alors la fosse Turenne, et, pendant la même période, se créent, dans le quartier de la Baqueterie (1) des ateliers pour la fabrication des briques en laitier. Ces établissements devaient, quelque temps ensuite, prendre le nom de « Société des Briques et Pierres blanches de Denain » : ils disparurent complètement de Denain après 1918 et allèrent s'installer à La Tourelle, près de Valenciennes.

(1) Les ateliers de construction du hameau de la Baqueterie produisaient environ 50 grands bateaux neufs par an. Le nombre de bateaux qui passaient à Denain annuellement était d'environ 10.000. Par la voie navigable, Denain est à 48 kilomètres de Mons et à 300 kilomètres de Paris.

Ces produits étaient obtenus par le mélange de ciment avec du laitier des hauts-fourneaux de Denain, préalablement coulé dans l'eau, où il affecte la forme d'un sable peu dense, à grains de grosseur variable, d'une teinte souvent grisâtre et blanchâtre. Quand ce laitier arrive, en fusion, dans le bassin, il s'y transforme en une sorte de mousse d'apparence spongieuse, qui se convulse à la surface de l'eau.

Ce laitier, puisé dans le bassin au moyen de vastes « cuillers » percées de trous pour l'échappement de l'eau, est intérioritément mélangé avec le ciment et fortement comprimé dans des moules de formes variables. On fait ainsi, en dehors des briques de dimensions communes, des pierres artificielles de dimensions parfois assez considérables. Ce laitier, en dehors de 36 % de silice, renferme à peu près 50 % de chaux.

Ces matériaux présentent beaucoup de résistance, aussi bien à l'usure, à la traction, à l'écrasement, qu'à la chaleur ou à la gelée. A Paris, notamment dans la construction de divers pavillons de l'hôpital Broca et de l'hôpital Cochin, des sous-sols de la gare du Quai d'Orsay, la brique de Denain a été particulièrement appréciée.

Pendant que Denain se donnait ainsi, — comme Pont-à-Mousson et Le Creusot, — une forme nouvelle d'industrie, quatre de ses enfants, la même année, mouraient, hélas ! au Tonkin. Ces quatre jeunes gens étaient Léon Dournay, Stéphane Laurette, Léon Peignat et Léon Dutordoir.

En 1889, on établit, sur la route d'Hélesmes, au hameau de la Belle-Vue, une nouvelle école communale, qui complète ce gracieux petit quartier isolé et en fait ainsi un village presque complet. On crée, en même temps, rue de Douai, une école communale de filles, dont la direction est confiée à Mlle Bracq.

Cette année 1889 consacre la réputation industrielle de Denain. Les établissements Houtart remportent la plus haute récompense décernée à l'industrie de la verrerie, — la médaille d'or. Les établissements Cail effectuent la moitié de la construction du vaste palais des Machines, à Paris : l'autre moitié est confiée à la Cie des Ateliers de Fives-Lille.

Les Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, qui, en 1878, avaient été mis hors concours, exposent une grande variété de produits : tôles embouties à la presse hydraulique, tôles pour chaudronnerie, tubes, chaînes, fils, enveloppes d'obus, échantillons de fer homogène variés, d'acier doux et demi-doux, acier pour ressorts, ressorts, limes, pièces en acier coulé, matériel de voie pour chemin de fer et tramways, outils divers en acier.

Les journaux font alors remarquer que les deux usines de Denain et d'Anzin sont réputées dans le monde entier et, à diverses reprises, ont enlevé aux Anglais et aux Allemands des adjudications internationales. « Leur acier, dit de Denain, est très apprécié ». Denain et Anzin, qui constituaient les premiers établissements métallurgiques du Nord de la France, possédaient alors 10 grands hauts-fourneaux, sept cubilots, quatre convertisseurs Bessemer, trois fours d'acier sur sole, 70 fours à puddler, 40 fours à réchauffer, 120 machines à vapeur, 10 locomotives. Leur consommation annuelle était de 150.000 tonnes de coke, 200.000 tonnes de houille, 300.000 tonnes de mine-

rai, et leur production était de 120.000 tonnes de fers et aciers de presque toutes les qualités (1).

C'est en cette même année que M. le Colonel de Bange cesse ses fonctions de directeur général de la Société Anonyme des Anciens Etablissements Cail, qui, pendant un an, se trouve placée sous un régime provisoire. Le directeur de la succursale de Denain est alors M. Jubeau. Le 17 mai, le nouveau conseil d'administration de cette Société — qui changera encore de raison sociale par la suite et deviendra la Société Française de Constructions mécaniques, — nomme comme présidents M. Bonnardel, administrateur des Chemins de fer de l'Ouest, et M. le Baron de Nervo, administrateur des chemins de fer du P.L.M., que l'on retrouve aussi comme président du conseil d'administration de la Société de Denain-Anzin.



Le Baron de NERVO

*Président du Conseil d'Administration de la
Société de Denain-Anzin
(Plaque de Pierre Dautel).*

Le 14 Septembre 1890, la ville de Denain organise un grand festival au profit des victimes de la catastrophe de Saint-Etienne. On annonce que le « clou » doit être l'exécution, sur la place Gambetta, par 3.000 exécutants, du morceau d'ensemble : « Les Jeunes Bataillons ».

Le curé de Denain était, depuis 1877, M. Vaast, qui avait succédé à M. Cudot. Le remplaçant de M. Vaast fut, en 1890, M. Victor Jourdain, qui devint chanoine à Valenciennes, où il était doyen de l'Eglise Notre-Dame. M. Vaast a laissé des travaux manuscrits qui concernent l'histoire du Chapitre de Denain. Il eut comme successeur à Denain, en 1906, M. l'abbé Panien, qui mourut en 1914. Les curés de la vieille paroisse Saint-Martin furent ensuite M. l'abbé Podevin (arrivé en 1912 comme pro-doyen ; doyen en 1914 ; parti pour Douai, en 1921 (comme doyen de Notre-Dame) et M. l'abbé Maselet, doyen de Denain (1921).

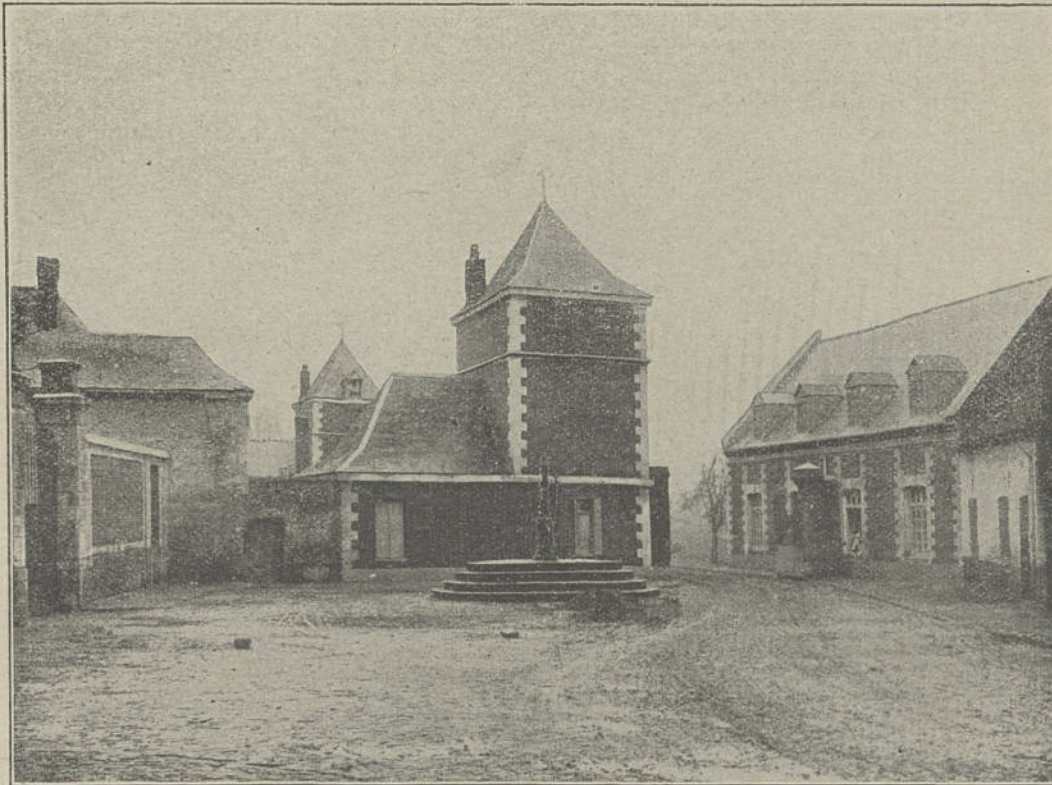
(1) En 1912, les produits sortis des usines de Denain représentaient le chiffre formidable de 315.000 tonnes, — soit, pour chaque jour ouvrable, 1 million de kilos d'acier, c'est-à-dire 100 wagons chargés à 10.000 kilos. Ces quantités ont ensuite augmenté encore.

Le 17 et le 18 mai 1891, un grand concours musical amène à Denain un nombre important de Sociétés, attirées par les 20.000 francs que le Conseil municipal a votés à cette occasion. Le grand prix d'honneur est décerné à la Société musicale de Poperinghe (Belgique). Le président du concours de Denain était le compositeur bien connu Henri Maréchal, qui, en août 1912, venait inaugurer, à Valenciennes, le médaillon d'Edmond Membre, originaire de Denain par sa mère.

Une nouvelle Société Chorale est fondée à Denain. Elle débute par un beau succès aux Prés-Saint-Gervais.

En 1892, Denain se modifie et s'agrandit : on commence à bâtir une nouvelle rue au nord de la ville. C'est tout le quartier de la Gare du Nord qui prend naissance.

L'idée de donner une statue au Maréchal Villars, si aimé de ses soldats, se manifeste à Denain en 1892. Dans la session de Mai, sur un vœu émis par M. Arthur Denis, le Conseil municipal décide, en principe, l'érection de cette statue sur l'une des places de la ville. Les journaux relatent le fait et félicitent la ville de Denain : on ne peut qu'aimer les monuments qui commémorent les gloires nationales, et Lille va en ériger deux :



*La Place Sainte-Remfroye, les pigeon niers et la brasserie de l'Abbaye
(Vue des dernières années du XIX^e siècle : la pompe, à l'emplacement de l'ancienne fontaine, n'existe plus.)*

Le recensement de 1891 donne, pour Denain, 18.466 habitants, soit une augmentation de 684 habitants comparativement à 1886. La proportion de la majoration est assez faible pendant cette période. En effet, une crise pèse sur Denain, particulièrement dans la partie métallurgique, où de vives inquiétudes se manifestent.

Le 27 Août 1891, la ligne de Denain au Catelet (chemin de fer à voie étroite du Cambrésis) est terminée. Elle est inaugurée le 1er Juillet 1892.

Dans le « Grand Marais », on creuse un lac de 300 mètres sur 100 mètres pour le garage des bateaux qui viennent prendre charge aux rivages de la Cie des Mines d'Anzin. Ce lac sera remblayé quelques années ensuite, et les moutons à vapeur y enfonceront de longs pieux de chêne pour la construction, en cet endroit, de la vaste aciérie Jordan.

l'un à Faidherbe, l'autre à Testelin. Dans un banquet offert au Préfet du Nord, en Juin, M. Denis, Maire, après avoir rappelé « les largesses dont Denain a été l'objet de la part de l'Etat (1) », dit qu'il compte « qu'on pourra bientôt, de ses propres yeux, regarder dans Denain même la statue de l'audacieux Villars. » Mais ce vœu ne se réalisa pas alors, malgré la formation d'un Comité spécial. Le 3 Juillet 1892, Anzin érigeait un délicieux monument (œuvre de Constant Moyaux et de Corneille Theunissen) à P.-J. Fontaine, inventeur du parachute des Mines ; mais Denain ne devait pas voir de sitôt la statue de Villars, dont le sculpteur Henri Gauquié préparait une admirable maquette. Le 14 Juillet, le feu d'artifice tiré à Denain représentait

(1) Allusion au beau groupe des écoles de la rue de St-Amand érigées avec le concours de l'Etat.



*Maquette de la statue de Villars
par Henri Gauquié.*

Villars ; mais une note de M. Montuelle indique qu'il n'était « pas réussi ».

C'était d'un mauvais augure ! L'idée de donner cette statue à la ville de Denain dut être abandonnée, faute d'entrain. Elle ne devait être reprise que vingt ans après, par le Comité des Fêtes du Bi-Centenaire de la Bataille de Denain (Président : M. Pierre Bricout).

Dans un banquet donné à Denain, au mois de Novembre 1892, pour fêter la nomination de M. Delcambre, conseiller général, comme chevalier de la Légion d'honneur, M. Dubois, député, prononça un discours qui évoquait le « nom illustre que porte Denain dans nos annales nationales ». Il dit notamment : « Pour l'érection de Denain en chef-lieu de canton, notre assemblée départementale était divisée en deux fractions égales. Par une tactique heureuse, Denain l'a emporté à une voix de majorité, et, je peux l'attester, la personne sympathique de votre conseiller général (M. Delcambre) n'a pas peu contribué à assurer le succès ».

Et M. Delcambre lui-même rappela, ce jour-là, « que si Denain, qui n'était, il y a quelque soixante ans, qu'un petit village, s'est transformé en une cité industrielle de 18.000 habitants, c'est à l'intelligence des chefs d'établissements et des ouvriers que nous le devons. C'est aussi à eux que nous devons d'avoir des industries dont la réputation est connue du monde entier ».

Effectivement, en 1892, Denain prenait conscience de sa force, et le jour de la Mi-Carême, l'Union Orphéonique donna l'audition publique du premier chant patois qui célébrait la gloire de la ville. Toutes les industries de la ville y étaient passées bienveillamment en revue :

I n' d'a qui cant'nt l'Italie
Et qui nous font brair' souvint.
I nomm'nt cha des mélodies :
Pourtant in n'y comprend rin !
Nous dallons, à no manière,
Canter l' vill' de D'nain tertous.
In y fabriqu' del bonn' bière ;
Ch' n'est point deul' tiot bièr' pour nous !
.....
Mais l' pus curieux des spectacles,
Ch'est les Forg's et les Hauts-Fourniaux.
Ch'est là qu'in peut vir, sans blaque,
Des feux d'artific' novviaux !
Les pièch's d' fier ed' tout calipe
S' cang'nt in pièch's d'or pou l' pays.
Cha r' sanne à l'infer, — possipe ! —
Mais cha donne el Paradis !

Les verreries, les ateliers de constructions, les baqueteries, les briqueteries, les sucreries, avaient également leur mention dans ces couplets sans prétention. Et toutes ces industries, peu à peu, avaient pris la place de l'agriculture qui, soixante ans auparavant, était à peu près la seule ressource de Denain. Toutefois, le 25 Septembre 1892, on donna encore un concours d'agriculture à Denain ; mais la mode de ce genre de manifestation se perdait...

En 1892, M. Alexis Caron, maire de Denain, avait cédé la place à M. Arthur Denis, qui restera en fonctions jusqu'en 1896 et aura pour adjoints MM. Eugène Houtart et Elie Payen (celui-ci fils du maire de 1878 à 1882), puis M. Emile Cambay.

La crise commerciale et industrielle continue à se faire sentir dans le pays. C'est en 1893 qu'on commence, sur le territoire de Wavrechain-sous-Denain, la fosse Blignières, auprès de laquelle furent établis de nombreux fours à coke. Un siècle auparavant, Wavrechain appartenait à l'abbaye d'Hasnon. On y voyait la plus grande ferme de la région. Sur son emplacement, on bâtit, au milieu du XIX^e siècle, le beau Château Deslinsel, brûlé pendant l'occupation allemande de 1914-1918. Le clocher de Wavrechain, haut de 18 mètres, qui paraissait être à peu près de la même époque que le clocher Saint-Martin de Denain, s'était écroulé vers 1910. On acheva de l'abattre en 1912. Il lui était arrivé aussi des « aventures » lors de l'occupation de 1815 à 1818.

En Juin 1893, une Société des Anciens Combattants se forme à Denain. Un bureau provisoire est constitué par M. Elzéard. Les statuts seront adoptés en Juillet. Cette intéressante société, qui, en 1902, devait faire ériger le monument aux enfants de Denain morts pour la Patrie, eut pour président M. Jouglet et pour vice-président M. Cambay, père du soldat qui devait devenir le général Cambay. Un brave citoyen, M. Nicolas Wabont, en fut l'âme. Les présidents furent ensuite M. J.-B. Laurette (jusqu'en 1925) et M. Louis Psauté. En 1928, ce groupe respectable existait encore et donnait une fête annuelle.

Une grève de mineurs éclate en Septembre 1893 dans le Pas-de-Calais. On craint également un mouvement à Denain, et les cuirassiers et l'infanterie viennent occuper les fosses Renard et de l'Enclos.

En 1893-1894, la crise commerciale n'est malheureusement pas terminée. De braves gens fondent à Denain les Fourneaux Economiques, destinés à venir en aide aux malheureux de la ville ou aux pauvres gens de passage. Ainsi, jadis, existait un hôpital Sainte-Remfroye...

Le Comité d'organisation de l'œuvre philanthropique de cette période de gêne économique est composé de MM. Albert Mallez (1), Emile Caudreliez, François Libre, Hayez et Messian-Lambert. Les commerçants adhérents fournissent les denrées à prix réduits. Cette œuvre toute désintéressée de solidarité mérite d'être signalée particulièrement.

En 1894, on bâtit, sur la place Gambetta, d'après le plan de M. A. Leignel, architecte, un élégant kiosque à musique, qui devait être inauguré le 23 Mai de l'année suivante. Au-dessus des colonnes en fonte cannelée, on remarque les noms glorieux de Hérold, Adam, Gounod, Auber, Chopin, Boïeldieu, O. Métra, Delibes. On peut regretter de ne pas y voir le nom de l'excellent compositeur Edmond Membrée, de Valenciennes, originaire de Denain par sa mère.

L'année 1894 attire sur Denain une célébrité d'un genre inattendu. Toutes les mystérieuses histoires de sorcellerie qui, cinquante ans auparavant, terrorisaient parfois le pays, en proie

(1) M. Mallez était le père du bibliophile M. Albert Mallez, de Denain.

aux fantaisies de peu aimables farceurs, reviennent à la mode. On signale que des miracles sont accomplis, sur le vieux chemin d'Hertaing, dans l'estaminet dit de la « Femme à Barbe » : les malades qui ont la chance d'entrer dans cet humble lieu en sortent guéris. Aussi se précipitent-ils, nombreux, vers le domaine où trône la cabaretière, à laquelle est dévolue le pseudonyme de la « Femme à Barbe », qui était le surnom donné à la précédente locataire de l'estaminet. La gloire s'en mêle : la chose fait grand bruit, et les trompettes de la renommée claquent la chose *urbi et orbi*. Des pèlerinages s'organisent. La guérisseuse, soudainement aussi connue que la « femme à barbe » chantée naguère par Thérèse, devint aussi célèbre que le fameux zouave Jacob, qui, d'un regard, soulageait les patients. (Cet original mourut presque centenaire en 1912.) Ce fut, pendant près de trois semaines, dans la grande plaine de Denain, un défilé ininterrompu d'amateurs désireux d'être guéris de leurs maux. Des journaux de l'époque sont pleins de détails sur cette curieuse période de folie collective. On fit remarquer que les vieilles gens étaient en majorité... Et l'on prétend que l'âge donne de l'expérience et du jugement ! Il vint des pèlerins de Lens, de Lille et même de Nancy. Le pays noir était... noir de monde. On compta jusqu'à quarante-deux voitures arrêtées devant la porte de la guérisseuse. De même que l'on put voir, en Belgique, une quinzaine d'années plus tard, les adeptes du guérisseur Antoine adopter le culte antoniste, c'est tout au plus si l'on ne parla pas de fonder à Denain une chapelle « femme-à-barbiste ». Qu'il y avait loin de ces foules stupides à ces pèlerins pieux et confiants de jadis qui venaient à la fontaine de Sainte-Remfroye pour demander la guérison de leur maladie d'yeux ! La « femme à barbe » promettait la guérison à tous. Dans son cabaret aux murs blancs, garnis d'un verrier, d'une image de Napoléon et de quelques gravures représentant des épisodes de l'épopée napoléonienne, elle prononçait quelques paroles mystérieuses, et la farce était jouée. Il venait en moyenne chez elle 2000 à 3000 personnes. La ligne de Péruwelz à Somain (chemin de fer de la Cie des Mines d'Anzin) encaissa des recettes supplémentaires, produites par l'afflux des voyageurs émerveillés par les exploits de la guérisseuse.

Mais, hélas ! cette comédie inoffensive eut une fin assez rapide. Quelques fumistes s'avisèrent d'envoyer à la Femme à Barbe des lettres apocryphes, signées de noms plutôt illustres, qu'elle eut la naïveté de prendre au sérieux et de faire lire à ses visiteurs. Les pèlerins disparurent comme par enchantement, et le vieux Chemin d'Hertaing reprit, comme auparavant, son aspect désertique.

La même année, en décembre, on tente encore d'éveiller les enthousiasmes en faveur de la statue de Villars. M. Félix Mourlot, professeur agrégé au Lycée de Valenciennes, auteur d'un livre sur Villars et sur la Bataille de Denain, donna, le 15 décembre, au théâtre de Valenciennes, une conférence sur le Maréchal de Villars et la victoire de Denain. Il paraît que pas une personne de Denain ne fut présente à cette intéressante causerie. Le succès et l'engouement avaient pu récompenser les prétentions de la Femme à Barbe ; mais on se gardait bien d'accorder l'attention à un modeste savant. Les commentaires sont inutiles et ne serviraient pas.

La crise commerciale allait bientôt cesser. Il fallait penser

à l'Exposition Universelle de 1900, qui devait apporter, dans la région, un regain d'activité et de prospérité.

L'année suivante, en janvier, un kiosque d'attente était livré au public, par l'administration des tramways, sur la place de la Liberté. Sur cette place où l'on tire, chaque année, le feu d'artifice traditionnel, ce kiosque ne dura guère plus longtemps qu'un feu d'artifice. Il en fut de même pour certains bancs élégants en fer, qui, scellés dans le sol, sur la même place de la Liberté, disparurent comme par enchantement.

On bâtit aussi, près de la fosse Joseph Périer, une nouvelle caserne de gendarmerie, en face de l'emplacement où devaient être prématurément construits, en 1908, les pavillons de l'Hôpital, inaugurés vingt ans après par M. François Lefebvre, député-maire. Au début de l'année 1896, cette caserne devait être occupée par la gendarmerie à cheval, et les gendarmes à pied de la rue de Bouchain et de la rue de Paris quittaient Denain. Cette caserne a été complétée par un bâtiment supplémentaire en 1928.

Le 16 Août 1895, sur la ligne du chemin de fer du Nord, inauguré à Denain en 1888, le premier train-tramway de Denain à Saint-Amand est mis en marche : la nouvelle ligne fait la desserte des communes d'Haveluy, Wallers, Hasnon et Milonfosse. Le quartier dit « de la gare du Nord » continue alors de s'agrandir : en juillet, on avait commencé à paver la rue Rémy Duquesnoy.

Le 8 Septembre, on donne une fête, sur la place de la Mairie, pour l'inauguration des eaux potables, distribuées au moyen de bornes-fontaines, dans la vieille rue du Pont. Il est vrai qu'on s'aperçoit, quelque temps après, que les eaux annoncées comme potables ne l'étaient pas du tout. La vaste entreprise des véritables eaux potables, qui a son château à la Croix Sainte-Marie, devait, quinze ans plus tard, rappeler encore mieux la chose aux habitants de ce quartier.

Le 4 Octobre, le ministre André Lebon venait visiter les Usines de Denain. L'année suivante, en Avril, M. Casimir Périer, déjà venu à Denain alors qu'il était adolescent, faisait la même visite avec son fils. La crise industrielle et commerciale n'était pas encore entièrement conjurée.

A la fin du mois de Juillet 1896, M. Jean Werth, — le collaborateur du célèbre métallurgiste Floris Osmond, qui avait habité précisément Denain vingt ans auparavant, — arrive à Denain en qualité de directeur des Usines de Denain. Il était appelé à ce titre par l'éminent métallurgiste Jordan, qui avait été son professeur. Il devait, peu de temps après, donner une extension considérable aux établissements métallurgiques de Denain, — notamment par la création de la vaste Aciérie Jordan, qui fut entreprise presque immédiatement après sa venue.

L'inquiétude sur les destinées de la métallurgie à Denain était grande lors de l'arrivée de M. Werth. Mais l'essor de l'industrie devint, presque soudainement, plus brillant que jamais. M. Léopold Pralon, qui devint ensuite administrateur-délégué de la Société de Denain-Anzin, apportait déjà toute son activité pour le développement des usines.

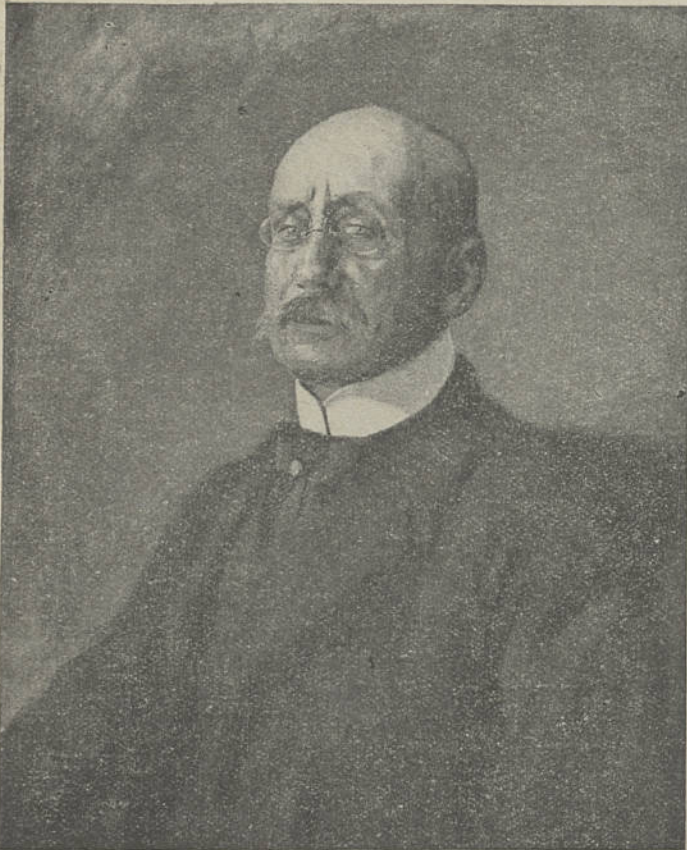
Jean Werth, né à Châlons-sur-Saône en 1856, devait rester à Denain jusqu'en 1928, date à laquelle il mourut en pleine tâche d'achèvement de la reconstitution des Usines, complètement détruites pendant l'occupation allemande. Il était l'auteur, de-

puis 1885, en collaboration avec Floris Osmond, du fameux mémoire, « devenu bientôt classique » : « La Théorie cellulaire de l'acier », écrivit aux Usines du Creusot.

Après le Creusot, M. Werth avait pris la direction des Usines de Fourchambault et d'Imphy. M. Léon Guillet, membre de l'Institut, a relevé que les premiers aciers spéciaux qui permirent le développement de l'automobile et de l'aviation sont nés des travaux de deux jeunes savants : Osmond et Werth.

M. Werth, comme l'a dit M. J. Naud, président du Conseil d'administration de Denain-Anzin, « fit, dans les Usines de cette Société, œuvre de grand ingénieur. Il fit aussi, de la façon la plus constante et la plus discrète, œuvre d'homme de bien. A la tête de toutes les grandes œuvres sociales de la Société, conseiller intime de tous ses collaborateurs, il était l'une des figures les plus belles, les plus pures, du grand patronat français ».

Un douloureux destin fut infligé à M. Werth pendant la guerre : il vit détruire et enlever par l'armée allemande toute la formidable installation des Usines de Denain et d'Anzin. Il conserva sa confiance et ne disparut qu'après avoir tout fait reconstruire, sans que l'âge eût pu, jusque là, avoir la moindre emprise sur lui. Ses obsèques, à Denain, le 4 Mai 1928, furent



Jean Werth, métallurgiste

(Portrait par Lucien Jonas)

(Cliché Lambert).

grandioses, mais surtout bien touchantes. Toute la cité courageuse de Denain était sincèrement en deuil. Jean Werth aimait profondément la ville de Denain et a voulu y reposer : ce milieu de labeur était devenu sa véritable petite patrie.

Le 12 Octobre 1896, sous le pastorat de M. l'Abbé Jourdain, doyen, les reliques de Sainte-Remfroye, qui avaient été jetées à la rue pendant la Révolution, sont restituées par les descendants de la famille Laurette, du vieux Denain, qui les avaient ramassées alors. Une fête est donnée, le 12 Octobre, pour célébrer cette nouvelle « relation ». Cinq jeunes filles revêtent, pour la circonstance, le costume des chanoinesses de Denain, et des petits pages soutiennent leur manteau d'hermine. Des cantiques sont composés et chantés en l'honneur de cette solennité qui, pendant quelques moments, fait revivre, dans la cité fiévreuse, turbulente et noire, la vie abbatiale de jadis.

Mais, de plus en plus, l'aspect de Denain se modifie. Il n'est pas jusqu'aux premières installations industrielles qui, elles aussi, ne changent de forme dans cette cité sans cesse modifiée et fouillée dans son sol. C'est ainsi qu'en Août, une partie du « carreau » de la fosse Villars, — la première fosse de Denain, — est vendue aux Forges et Acieries pour servir d'emplacement aux nouveaux bureaux de la direction de cette Société. Plus rien ne reste du champ de bataille de Denain : tout l'aspect du pays a été changé par d'incessantes installations, alors que l'on retrouve encore, au contraire, à Bouvines, — pays demeuré agricole, — les mêmes ruisseaux et les mêmes terrains qu'il y a sept cents ans !

Le 4 Août 1896, un recensement du nombre d'habitants avait eu lieu dans toute la France. Le chef-lieu de canton de Denain indique 33.814 habitants, dont 19.958 pour Denain.

On relève, dans toute la France, des augmentations importantes de population réalisées, depuis un siècle, sur certaines villes industrielles. Saint-Etienne donne une augmentation de 1380 % ; Le Havre, 730 % ; Reims, 520 % ; Nice, 490 % ; Lyon, Marseille, Limoges et Toulouse, entre 330 et 400 %. Roubaix, qui ne comptait qu'un peu plus de 8.000 habitants en 1800, contre 125.000 en 1896, monte ainsi au chiffre fantastique de plus de 1400 % d'augmentation. Cet accroissement de la population de Roubaix a aussi des proportions plus fortes que celles des grandes villes d'Europe puisque l'on trouvait une augmentation de : 818 % à Berlin ; 809 % à Budapesth ; 775 % à Munich ; 631 % à Glacow ; 602 % à Bruxelles ; 453 % à Vienne (Autriche).

Mais le record général, au dire des statistiques, n'est pas battu par Roubaix, mais par Denain, qui donne une augmentation de 2000 % sur 95 ans. Denain était parti, en effet, d'une faible moyenne de population : 944 habitants en 1801, contre 19.958 en 1896. Le recensement du 4 Août 1901 ayant donné exactement 23.204 habitants, l'augmentation de population de Denain pour cent ans a donc atteint 2457 %. C'est le record par excellence, et il s'accroît encore de jour en jour jusqu'à la grande guerre.

Les luttes politiques restent vives à Denain. M. Auguste Selle, pharmacien, qui sera réélu comme maire jusqu'en 1911, prend possession de la mairie en 1896 et deviendra député. Il acquerra même une célébrité spéciale. Il aura successivement comme

adjoints MM. Frédéric Minot, Huguet, Paul Rémy, Victor Tri cart et Crauck. M. François Lefebvre, ancien ouvrier mineur, succédera à M. Auguste Selle comme maire et sera, lui aussi, nommé député du Nord.

M. François Lefebvre est ainsi environ le vingt-cinquième maire connu — ou officiel — de Denain, l'humble petit village, devenu puissante cité industrielle. Car alors que les archives de certaines communes de l'Ostrevant sont antérieures à 1676, on ne trouve pas de papiers à la Mairie de Denain antérieurement à la reprise du pays par Louis XIV. On ne voit donc pas la possibilité de donner une liste complète des maires. Indépendamment de Philippe Taisne, mayor de Denain, cité en 1609 dans un *Rolle des officiers fermiers payans rendage*, on trouve comme maires : François Moura (cité en 1692, peut-être maire en 1676, date du retour de Denain à la France) ; Hubert Dieulo (mayeur de la seigneurie du Vivier, à Denain), 1692 ; P. Wallerand, mayor de la seigneurie de Grébert, 1702 ; Henri Parent, 1705 (maire lors de la bataille de Denain et jusqu'en 1732) ; Martin-Alexis Macarez, 1732 ; P. Mallez, 1742 ; Jean-Omer Macarez, 1751 à 1774 ; X..., 1774 à 1785 ; Adrien-Guillaume Quarré, lieutenant-mayeur en 1785, puis mayor de 1786 à 1790 ; X..., 1790 à 1793, avec, toutefois, Fidèle Massague, occupation autrichienne, du 1er Octobre 1793 au 1er Octobre 1794 ; Jean-Charles Macarez, nommé en Juin 1793, cité encore comme mayor de 1799 à 1801, puis sous le Consulat ; Bonaventure Hequet ira de la Révolution et Consulat et Empire jusqu'en 1810 ; M. Macarez : 1810 ; Lepoivre : 1823 ; Baillet : 1826 ; Adolphe Deslinsel : 1829 ; Rhoné : 1832 ; Deslinsel : 1833 ; Crépin : 1866 ; Elie Payen : 1878 ; Philibert Laurette : 1882 ; Florentin Deschanvres : 1885 ; Arthur Denis : 1886 ; H. Delcambre : 1887 ; Alexis Caron : 1888 ; Arthur Denis : 1892 ; Robert-Auguste Selle : 1896 ; François Lefebvre : 1911 ; Delphien et J.-B. Laurette : occupation allemande de 1914 à 1918 ; François Lefebvre : 1918.

Mais dans le domaine de l'histoire, on n'a jamais fini, et l'on pourra retrouver des noms de maires de Denain antérieurs à Philippe Taisne (1609). Sera-t-il possible de découvrir un nom plus ancien que celui de Mahien Legrand, lequel, en 1362, — comme l'a indiqué M. Maurice Bauchond dans son curieux livre sur « La Justice Criminelle du Magistrat de Valenciennes », — semble s'être entendu avec le bailli Roland d'Oisy pour molester certains bourgeois de Valenciennes qui s'étaient permis de venir pêcher dans les étangs de Madame l'Abbesse ? Dans le tas formidable de dossiers possédés par les Archives Départementales du Nord, on relève, au XVI^e siècle, le nom superbe de Jehan Siredieu, mayor de Denain. De plus, Jean de Reneau — que l'on retrouve en 1503 au titre de procureur du Chapitre — est mayor de la seigneurie appartenant aux Dames de Denain : il est en même temps « couturier » — évidemment cultivateur, du mot *couture* (culture) ; et en 1585, au temps de Ghislaine de Nedonchel, abbesse, Pierre Rémy, laboureur, est maire de Denain.

En 1897, l'Harmonie municipale de Denain avait comme président (car l'Harmonie des Forges de Denain ne devait être créée qu'en 1908) M. Gaston Couade, qui, trente ans après, devait revenir dans la ville noire comme directeur des Forges de De-

nain, puis directeur général, en 1928, à la mort de M. Jean Werth, dont il avait été le collaborateur.

L'année 1897 marque de nouveaux succès industriels pour Denain : à l'Exposition de Bruxelles, la Société des Forges, Hauts-Fourneaux et Aciéries est placée hors concours (membre du Jury dans la section de métallurgie). Il en est de même pour la verrerie Houtart dans sa section respective.

Un succès d'un autre genre est remporté l'année suivante, par Louis Busière, né à Denain, — moins de dix-huit ans auparavant, — dans un bateau conduit par ses parents. Le deuxième grand prix de Rome en gravure est dévolu à ce très délicat artiste, qui devait remporter le premier en 1904 et s'inscrire ainsi, à cette date, comme le 31^e prix de Rome sorti de l'Académie de Valenciennes. Le premier maître de cet excellent graveur fut, aux Ecoles Académiques de Valenciennes, Jules Léonard, un artiste remarquable qui ne se spécialisa pas suffisamment et dépensa beaucoup de talent dans des œuvres éparpillées.

C'est en 1898 que M. L. Le Chatelier, après avoir créé, en Russie méridionale, une entreprise minière et une entreprise de constructions mécaniques devenues prospères toutes deux, se vit offrir l'actif industriel de la Société des Anciens Etablissements Cail qui devint ainsi la Société Française de Constructions Mécaniques.

C'est également en 1898 — année où le Conseil municipal présente un vœu, non réalisé, pour obtenir une garnison à Denain, — que l'on établit, au quartier de la Baqueterie, une école mixte La Fontaine (rue de Lourches).

Ce fut en 1899, le 11 Juin, que la lumière électrique fut inaugurée dans diverses rues de Denain.

Tout le quartier dit « de la Gare du Nord » avait pris des proportions importantes. Une nouvelle paroisse s'y établissait, et, le 2 Juillet 1899, l'église Saint-Joseph, commencé en mars 1895 par l'architecte Roussel, de Cambrai, était ouverte. Cette construction était l'œuvre exclusive de M. Victor Jourdain, doyen de la vieille église Saint-Martin, qui avait ouvert des souscriptions et quêtes, dès novembre 1890, pour mener à bien cette œuvre. Le premier curé de la paroisse Saint-Joseph fut l'abbé Ghislain Samain (2 juillet 1899 au 30 juillet 1922). Le second curé est l'abbé Ernest Buissé, arrivé à Denain le 6 novembre 1922, décédé en 1929 et remplacé par M. l'abbé Courroule.

En 1899, la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries fait de grands travaux en vue de l'installation de sa vaste aciérie. C'est alors que l'on remblaie notamment le « lac » où la Cie des Mines d'Anzin garait une partie des bateaux destinés à prendre des chargements de charbon. L'Escaut, déjà déplacé une vingtaine d'années auparavant, est rejeté encore de 800 mètres, pour donner 10 hectares de plus à l'industrie métallurgique. On ne saurait donc plus retrouver l'emplacement de l'ancien Escaut, que suivirent, dans la direction de Denain, les dragons qui, dans la matinée du 24 Juillet 1712, mirent pied à terre pour marcher à l'assaut du camp retranché des Hollandais. La plus grande partie de ces terrains marécageux est maintenant occupée par les installations des Forges de Denain.

C'est à la fin du XIX^e Siècle que se fondent à Denain les premières « Amicales » d'anciens élèves. Déjà, vers 1892, l'Amicale de l'Ecole de la rue de Villars avait tenté de s'organiser ; mais ce fut quelques années ensuite qu'elle le fit d'une façon effective et devint l'*Amicale Villars*. On vit aussi paraître les Amicales de l'Ecole Pratique, de l'Ecole Michelet, et, plus tard, de l'Ecole Voltaire, toutes très bien conduites et pleines d'initiative.

Le romancier et poète Léon Bocquet, qui vint à Denain, en 1927, au cours d'un voyage d'études sur les sociétés littéraires et artistiques du Nord, n'a pas manqué de relever le rôle important des Amicales de Denain, qui, par leurs voyages populaires, leurs concerts, leurs conférences, leurs concours de tir, leurs expositions, leurs fêtes sportives, ont créé dans la ville un mouvement, un entrain qu'on ne trouve pas ailleurs au même point. Tout cela maintient à Denain un courant artistique et littéraire.

le « Groupement Economique Villars », caisse d'épargne ingénieuse créée par M. Oscar Testart, qui pourrait bien être prise comme modèle par bien d'autres Amicales de France, désireuses de jouer aussi un rôle utile et moralisateur.

En 1900, a lieu l'inauguration officielle du tramway de Denain à Lourches, déclaré d'utilité publique le 17 Avril 1900. En 1914, la ligne devait être exploitée électriquement entre Denain et Valenciennes.

Denain finissait le siècle avec une population de 23.000 habitants (22.938 au recensement du 23 mars 1901) : le canton avait alors 37.510 habitants. Quant à Bouchain, sa population était de 2056 habitants, et son canton en comportait 23.395. Si l'on n'avait pas divisé le canton de Bouchain, celui-ci aurait donc fini le siècle avec une population de 60.000 habitants. Bouchain, en 1900, a 366 maisons : Denain, qui, cent ans auparavant, était un petit village de 200 feux, possède 5031 maisons.

Denain termine vaillamment l'année 1900 par de nouveaux



*L'Amicale Villars lors de sa fondation
(Anciens Elèves de l'Ecole de la rue de Villars)*

L'« Amicale Villars » publia même des guides de tourisme à l'usage de ses sociétaires, et, certain jour, n'emmena-t-elle pas jusqu'à Rouen, au tombeau de Rollon, un groupe de Denainois plus nombreux sûrement que ne l'étaient les Normands qui, au IX^e siècle, vinrent piller Denain et l'Abbaye ?

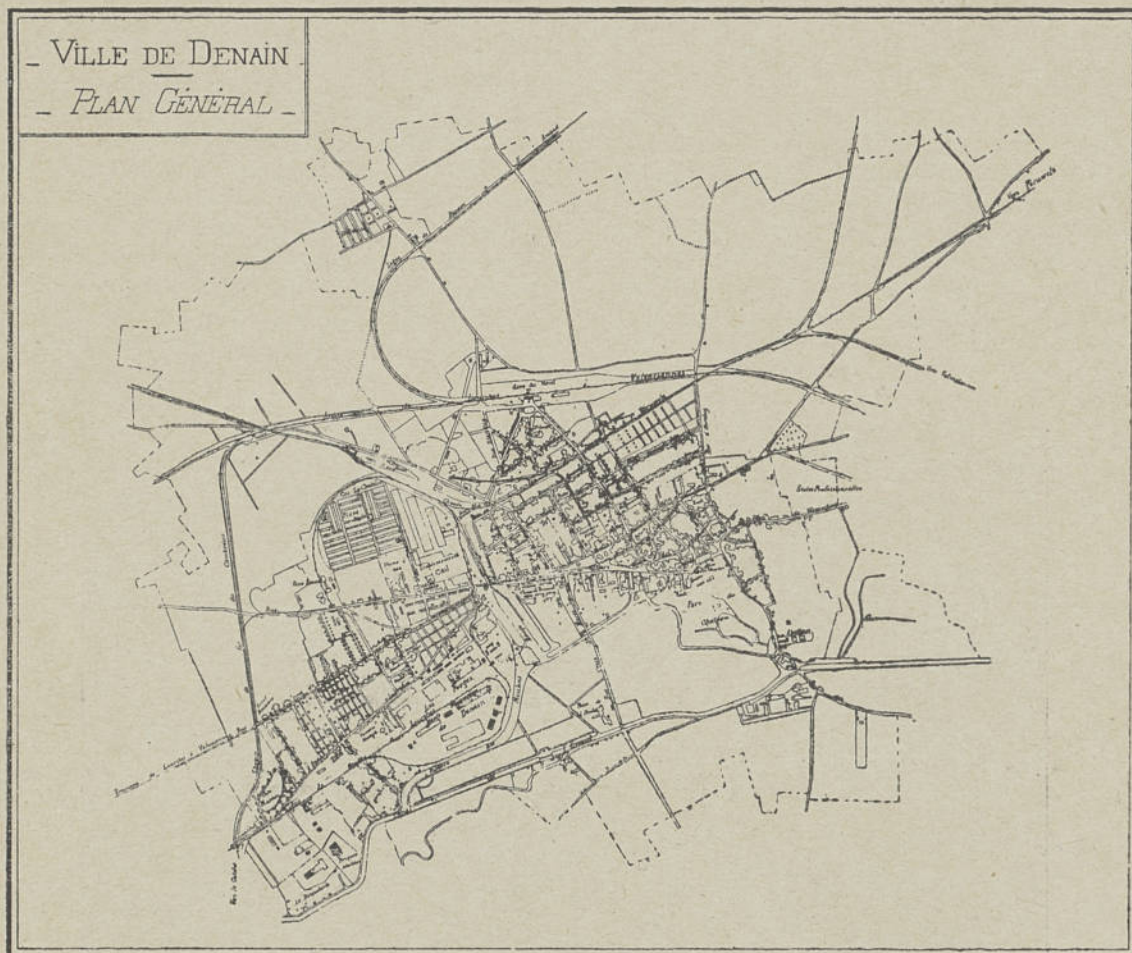
Cette Société, excellemment présidée à tour de rôle, par MM. Jules Leclercq et G.-Z. Clouwez, a adjoint à son organisation

succès qui consacrent encore sa haute réputation industrielle. A l'Exposition Industrielle, — où la Cie des Mines d'Anzin installe la reproduction d'une veine complète avec corps de veine, berlines, etc... — la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin et la Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Etablissements Cail) se classent au tout premier rang. Leurs installations étaient deve-

nues trop vastes, trop compliquées, pour pouvoir être décrites ailleurs que dans des livres techniques.

Combien de chemin parcouru par Denain au cours de ce XIX^e siècle ! Un point de comparaison peut être notamment

donné par l'octroi municipal qui donne pour l'année 1900 un produit de 424.500 francs, alors que la commune de Denain avait un budget annuel de 1400 francs en 1830.



Plan moderne de Denain



CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

LA PHYSIONOMIE DE DENAIN : LA PROGRESSION DE SA NATALITÉ. — LES « GRANDES MANŒUVRES » ; LES GRÈVES ; LE CLASSEMENT INEXACT DE DENAIN, VILLE DU PACIFISME, COMME CITADELLE DE LA VIOLENCE. — L'INFLUENCE DE LA CONFIANCE DU PEUPLE SUR LE SORT D'UNE CONTRÉE. — LES GRÈVES DE 1906 : LA VENUE DE CLÉMENTEAU A DENAIN. — DENAIN VU PAR LES ÉCRIVAINS. — UN REVIREMENT EN 1912 : LA CÉLÉBRATION MAGNIFIQUE DE LA VICTOIRE DE DENAIN. — LA GRANDE MARCHÉ HISTORIQUE RAPPELANT LA VIE DE DENAIN A TRAVERS LES SIÈCLES. — ÉRECTION DE LA STATUE DE VILLARS : L'HOMMAGE A MONTESQUIOU ET A LEFEBVRE D'ORVAL. — LA GRANDE GUERRE. — DENAIN EST ENCORE OCCUPÉ, COMME CENT ANS AUPARAVANT, PAR LES TROUPES ÉTRANGÈRES. — L'ENNEMI RESTE A DENAIN D'AOÛT 1914 A OCTOBRE 1918 : LES SŒUFFRANCES DE LA VILLE ; LA DESTRUCTION DE SA GIGANTESQUE INDUSTRIE ; SA DÉLIVRANCE. — LA RECONSTRUCTION DES ORGANISMES INDUSTRIELS. — RÉÉDIFICATION DE LA STATUE DE VILLARS, DÉTRUITE PAR LES TROUPES D'OCCUPATION. — DÉCOUVERTE DE VESTIGES DU VIEUX DENAIN. — L'OSTREVANT : SON ASPECT ACTUEL. — LE RÔLE DE DENAIN : SON PASSÉ ; SON AVENIR.

Comparativement au petit village agricole, calme et presque muet, qui constituait Denain vers l'année 1800, quel contraste présentait, au début du XX^e siècle, la cité industrielle, toute pleine de lieux, de fumées et de vapeurs, toute animée par le passage incessant de ses ouvriers et toute secouée par le clameur et le grondement de ses machines toujours en mouvement ! (1).

Tout le sous-sol était creusé de galeries profondes, et, sur les terres reprises peu à peu à l'agriculture ancestrale, les usines s'étaient développées, semblant ne laisser que juste la place aux « corons » et aux rues nouvelles. On ne voyait plus les bœufs passer dans des rues non pavées et boueuses, — et les chanoinesses de jadis n'auraient pas reconnu leur Denain verdoyant, tout coupé de cours d'eau et de marais, dans cette cité affairée, rude, mais confiante et joyeuse.

Toutefois, vers 1900, Denain avait encore ses particularités, ses mœurs, son caractère autochtone. La différence de costume, d'allure générale, entre les ouvriers de diverses catégories, était encore à peu près visible. L'uniformisation se préparait d'une façon insensible, mais on pouvait déjà presque la prévoir. Les gros événements mondiaux, que la ville, rassurée et gagnée à des idées nouvelles, ne soupçonnait pas, allait bientôt apporter

(1) La population de Denain ne prêtait plus attention au bruit étourdissant que produisaient autrefois les industries de Denain. Quand certaine sirène des Etablissements Cail retentit pour la première fois, tous les pigeons du voisinage, effrayés, s'enfuirent pour plusieurs jours.

un changement inattendu dans les habitudes et les tempéraments. Ainsi, après un cataclysme subi par tout un peuple, une sorte de loi générale vient s'imposer et supprime les particularités ethniques, le pittoresque d'une contrée, les traditions longtemps sauvegardées.

Ce qu'il fallait surtout admirer dans Denain, c'était l'effort de ses habitants, l'amour du métier, la fierté du travail accompli. Les deux vers patois que le chansonnier Gustave Nadaud a malicieusement adressés à sa ville natale :

*« C'est à Roubaix qu'on fait tout mieux qu'ailleurs :
Les Roubaignos i sont toudis vainqueurs »,*

on aurait pu les appliquer à Denain, où, vraiment, il existait une véritable émulation pour toutes ces choses, secondaires peut-être, — sport, musique, jeux — qui, dans le Nord, ont une si grande importance pour les travailleurs et complètent la vie.

Depuis le temps des premiers corons, noircis par les fumées incessantes, des maisons plus coquettes s'étaient bâties, et, même, les corons modernes avaient aussi leur esthétique et ne ressemblaient plus aux pseudo-casernes qui avaient abrité les premiers ouvriers de l'industrie minière. Mais partout le nombre de cabarets était considérable.

Le nombre de naissances, si remarquable à Denain, continuait toujours à s'accroître, et la ville restait luronne avec ses enfants qui, dans les rues, avaient conservé les jeux d'autrefois. Tous les voyageurs, occasionnels ou autres, qui sont venus à Denain, ont été unanimes à vanter l'affabilité de ses habitants, leur désir d'être agréables aux hôtes de passage. Ce n'est pas un

mince éloge : il semble que, dans l'ensemble des cités du Nord, Denain soit une des villes les plus renommées pour le caractère de son peuple, toujours prompt à démontrer sa bonté native.

Lors des « grandes manœuvres » militaires qui, vers la fin du XIX^e siècle, étaient effectuées dans la région, l'accueil réservé aux soldats était enthousiaste, sincère, ardent. C'était à qui, — aussi bien dans les coronas que dans les autres milieux — irait réclamer des soldats pour les loger, les nourrir, les choyer. Les troupes qui passaient à Denain n'oubliaient jamais de donner à la ville noire, dans leurs souvenirs, une place de prédilection. Quand, le lendemain de leur arrivée, dès le matin, les soldats, au point de rassemblement, quittaient la ville, c'était aux cris de : « Vive Denain ! » que, souvent, les troupes se remettaient en marche. Chose curieuse : Denain ne donne de l'argent pour certaines œuvres qu'avec une réelle méfiance ; mais, par contre, l'aumône et les dons sous forme de victuailles n'y connaissent pas de limites. C'est d'un étrange particularisme, évidemment ; mais c'est peut-être bien le véritable aspect de l'hospitalité spontanée. Des gens dépenseront leurs derniers sous pour créer, chez eux, l'accueil le plus large ; mais ils ne donneront pas leur monnaie à ceux qu'ils reçoivent ! Lors des passages de soldats, il y avait de pauvres gens qui s'endettaient pour faire honneur aux militaires. Dans une célèbre chanson de Jules Mousseron sur un mariage célébré dans un coron, on dit que « la fenêtre des mariés était garnie de peaux de lapin », — preuve des festivités pantagruéliques qui étaient préparées à l'intérieur ! Quand les soldats passaient à Denain, le même spectacle s'offrait un peu partout, et le vin — encore rare, à l'époque, dans les ménages ouvriers — apparaissait alors sur les tables pour mieux dire l'affection de la population envers les soldats français. Ces arrêts de soldats dans la ville de Denain, favorisés par l'autorité militaire qui connaissait l'amitié des habitants pour les troupes, cessèrent brusquement, totalement. Pourquoi ?

Hélas ! on touche ici à un côté douloureux d'un problème dont la solution ne doit pas être donnée par ceux qui ont vécu aux époques troublées que Denain connut alors. On a dit que, pour comprendre les choses d'autrefois, il faut se faire une âme antique. Mais, comme on l'a fait remarquer aussi, pour apprécier convenablement les choses contemporaines, ne faudrait-il pas se faire l'âme de l'avenir ? Pourquoi parler des événements pénibles, des luttes intestines, des déchirements d'opinion ou d'intérêts, qui, à Denain, marquèrent les premières années du XX^e siècle ? Trop de froissements pourraient résulter d'un jugement qu'il n'appartient peut-être à personne de formuler maintenant. Plus tard, si quelque écrivain local veut juger ces événements, ces troubles, il pourra le faire avec la sérénité que le temps confère peu à peu aux jugements d'ici-bas. Grâce aux années, les faits changent d'aspect, et les individus n'apparaissent plus avec le même prosaïsme. Une philosophie se dégage mieux alors des incidents que l'on peut mal juger si l'on a vécu près des acteurs qu'il faudrait mettre trop tôt en jeu.

Après tout, l'avenir dira peut-être que cette confiance de tout un peuple dans la réalisation d'une unité de classes et d'une

paix universelle démontrait sa bonté, sa générosité. Mais ces nobles sentiments ont souvent une tendance à se manifester encore sous une forme contraire ! De plus, dans tout mouvement populaire, il y a toujours des menaces, venues de loin, qui viennent brouiller les cartes et servir d'autres intérêts que ceux de la masse.

Les gouvernements, dans les cas de grèves ou d'émeutes, sont presque toujours obligés d'agir au plus vite, et la présence de soldats armés, de soldats chéris, envoyés pour réprimer les excès, retourne contre ceux-ci l'exaspération du peuple. C'est ce qui se passa... Denain fut jugé autrement que jadis. Ce n'était plus la ville accueillante, la ville qui réservait son hospitalité franche et généreuse aux soldats. Elle fut donc punie : il ne lui fut plus envoyé de militaires, et, peu à peu, la population de Denain, — qui portait la responsabilité d'actes qui avaient été commis dans des moments exceptionnels — finit pas se figurer qu'elle n'aimait plus les soldats... et que, par voie de conséquence, tous les peuples étaient frères ! Un réveil effrayant devait suivre ce rêve.

Lorsque Denain avait vraiment pris conscience de sa force, c'était au milieu du XIX^e siècle : une mairie ayant été bâtie, le village n'avait plus eu qu'une seule pensée : devenir chef-lieu de canton. Cette idée dirigea, domina Denain pendant plus d'un demi-siècle, et cette unité d'action et de désir avait créé une population originale, fière de son labeur, déterminée à pratiquer cet amour envers la cité qui était le propre de certaines nations antiques.

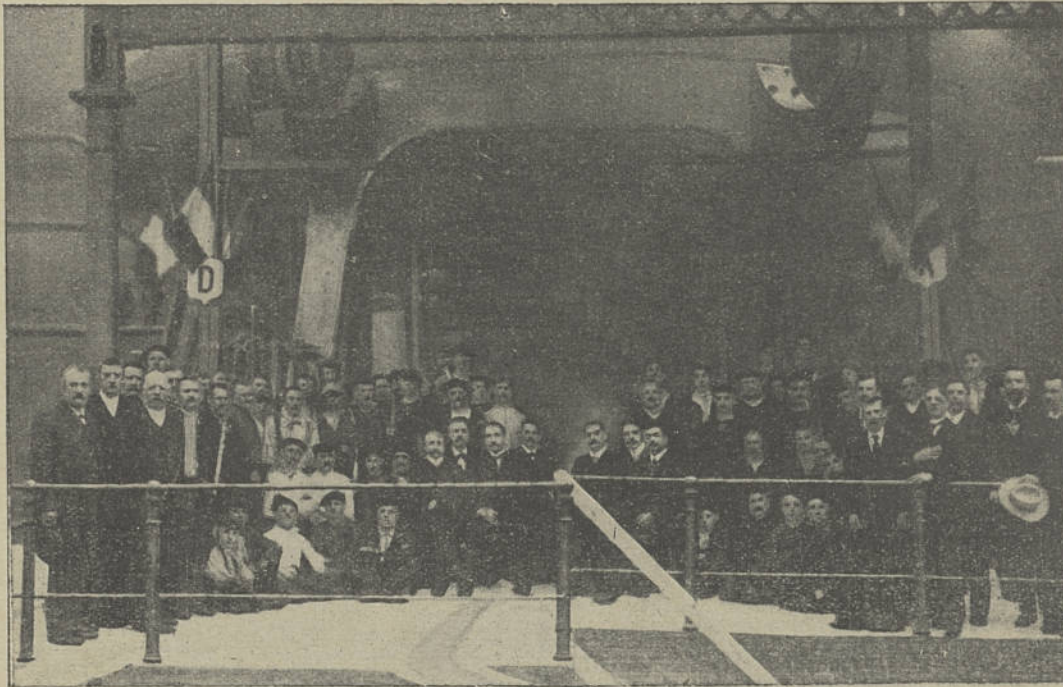
Denain avait donc eu vraiment une volonté, une unité de conduite. Mais quand, enfin, le titre de chef-lieu de canton fut donné à la ville qui avait, en si peu de temps, pris un tel développement, le moteur fit défaut, et, sans cesser d'être acquise au travail, la ville s'abandonna à d'autres idées.

Mais Denain est-il vraiment une ville ? Cette agglomération n'est-elle pas plutôt un vaste atelier où, plus que dans la presque totalité des cités plus anciennes, l'élément ouvrier, si utile, qui est la vie même du pays, est de beaucoup le plus nombreux ? On ne peut pas s'attendre, dans un milieu composé d'un aussi grand nombre de travailleurs, à trouver le mélange des jugements qui constituent, dans leur ensemble, la pensée générale d'un pays. Ces pays sont des endroits commodes pour y jeter des idées de mécontentement, et les infiltrations démagogiques sont susceptibles, en pareils cas, de faire dévier l'essor d'un peuple courageux. La catastrophe lamentable des Mines de Courrières, où périrent des martyrs de tout âge, eut sa répercussion dans tout le pays minier. De nouvelles grèves eurent lieu, et, à Denain, des violences furent commises. Mais le peuple y est essentiellement bon, — et, malgré le renom de violence qui s'attacha ainsi à Denain et lui donna une réputation que la ville ne méritait pas, les troubles de Denain, en 1906, furent plus bruyants que dangereux. Hélas ! les soldats qu'on envoya dans la « ville-feuillère » n'y furent plus accueillis comme en ces temps si heureux où, durant les grandes manœuvres, leur apparition apportait, dans toute la ville, un véritable déchaînement de joie et de fête. De plus en plus, le malentendu se précisait. La paix, qui durait depuis 1871, rassurait les popu-

lations acquises aux idées de confiance et bien convaincues que leurs vrais ennemis se trouvaient non de l'autre côté des frontières, mais dans leur propre pays.

Sans se douter que l'Histoire recommence, Denain, dont le nom était cité avec une certaine terreur en France, à la suite des troubles qui s'y étaient produits, se persuadait que nulle guerre n'était à craindre. Une crédulité intense gagna les esprits : les Allemands n'étaient pas à redouter. En somme, puisque les Français ne pensaient pas à la guerre et ne voulaient pas la guerre, pourquoi les Allemands auraient-ils donc pensé à la guerre et voulu la guerre ? Hélas ! notre monde est ainsi fait : les idées les plus généreuses sont, en même temps, les plus dangereuses. En réalité, le peuple — et cette façon de penser n'était pas sans gagner beaucoup de départements — le peuple prêtait aux Allemands ses propres qualités pacifiques,

d'effervescence, la matière ne lui manquera pas, et, avec le recul du temps, il aura beau jeu pour dépeindre le caractère d'une ville influencée par les discours dangereux, susceptibles d'affaiblir une nation et de lui faire perdre les libertés dont elle profitait mal. Et c'est ainsi que, durant quelques années avant l'orage mondial qui éclata en 1914, la cité courageuse de Denain défraya la chronique, fut citée pour sa turbulence et ses passions, et devint l'occasion, pour les journaux, de donner des exemples et des images de scènes nuisibles au développement de la vraie liberté. Dans le domaine anecdotique, le chroniqueur régional qui contera cette pénible période ne manquera pas de rappeler, avec quelques considérations philosophiques, que, certain jour de 1906, ce fut Clémenceau lui-même qui vint ramener la paix dans la ville secouée par un vent révolutionnaire. La chose n'alla pas seule : le ministre faillit être fait prison-



Cérémonie d'Inauguration d'un Haut-Fourneau à Denain

ses vertus et sa confiance. On aurait considéré comme un criminel celui qui aurait prédit que l'Allemagne préparait d'autant plus la guerre que la France songeait moins à se défendre. Comment les travailleurs français, qui dédaignaient les enseignements de l'Histoire pour se livrer aux mirages des rêves futurs, auraient-ils pu penser qu'un peuple de proie se préparait à la lutte sanguinaire ? On leur disait si bien le contraire, — et l'assurance d'une paix universelle et perpétuelle devenait une certitude pour eux ! Chacun de ces travailleurs n'avait nulle haine pour les Allemands, — dont on avait bien tort de dire qu'il fallait se méfier, — et reportait plutôt ses soupçons sur d'autres Français moins crédules qui conseillaient la prudence. Si, dans l'avenir, quelque historien local étudie la cause des heures fiévreuses, agitées, vécues par Denain durant ces années

nier par la foule, et, malgré ses premières intentions, inonda Denain de soldats dont la présence rétablit le calme. M. Hennion, préfet de police, a donné des détails sur cette journée dramatique... « En sortant de la maison de M. Selle, maire, nous fîmes le plongeon, à tout hasard, dans cette foule hurlante et déchaînée d'environ trois mille hommes... Une femme avait un drapeau rouge au bout des bras. Elle avait une voix éclatante... On, criait « A mort ! A l'eau ! » Il est certain que si, durant cette course, — qui me parut longue, — un seul d'entre nous avait été frappé ou renversé, la Bête eût aussitôt vu rouge, et c'en était fait de nous cinq » (*Les Lectures pour tous*, 1er Juillet 1913.) Par la suite, un journaliste, M. Emile Buré, montra que celui qui devait devenir « Le Tigre », loin d'être un ennemi du peuple comme l'avaient prétendu certains déma-

gogues, était « un homme de cœur qui aimait les ouvriers et devait leur parler ». Et, détail typique, M. Jean France, qui fut l'un des fonctionnaires les plus capables de la Sûreté Générale, a rappelé depuis qu'il lui fut donné de remplir le rôle d'inspecteur de la Compagnie du Nord dans le train qui, malgré le désir de M. Sarrien, président du Conseil, emmenait l'audacieux ministre vers Lens et Denain. Clémenceau ne se douta pas un seul moment de cette innocente supercherie imaginée par Hennion, plus rassuré d'avoir introduit un de ses collaborateurs dans cette randonnée dangereuse parmi une foule que surexcitait la grève.

Le haut écrivain Philéas Lebesgue, le merveilleux linguiste si profondément humain, qui vint cette année-là à Denain, a donné un tableau rassurant d'un dimanche de printemps qui suivit les jours de grève bruyante : « *A Denain, il y a partout*

mande. La grève à peine close, dont on remarquait encore çà et là les violences, une atmosphère de paix cordiale enveloppait la cité travailleuse, que le jour de repos éparpillait au soleil. »

Le spectacle de Denain, la nuit, était devenu grandiose à cette époque. Dans l'harmonie rougeâtre du décor, où se devinaient les flammes des hauts-fourneaux et des fours à coke, les formidables cheminées, parfois, dans l'amas des vapeurs flottant sur la ville, se reflétaient à contre-sens et formaient un tableau étrange et fantastique. M. André Mabille de Poncheville ne rappelle-t-il pas, dans son livre sur « Verhaeren en Hainaut », que l'auteur des *Flambeaux Noirs* et des *Cités Tentaculaires* manifestait parfois l'intention, quelque temps avant la guerre, de venir voir de plus près les gigantesques usines de Denain.

Cet aspect changeant de Denain, opposé à l'aspect alors quasi-définitif et figé de Bouchain, a aussi été décrit dans un



Allumage d'un Haut-Fourneau à Denain en 1906

du charbon, des machines, des cheminées et de lourdes bâtisses noires, dont les fenêtres laissent apercevoir des poulies, des volants, des treuils. De place en place, la plaine environnante se bossue de ces énormes taupinières brunes qu'on nomme pittoresquement les « terris », et que revêt tardivement une maigre végétation. Tout cela, quoi qu'on ait dit, n'est ni laid ni triste : c'est quelque chose de neuf et d'inaccoutumé, qui montre l'homme pétrissant à son gré l'image de la nature. Ce n'est point des passés fabuleux ou mélancoliques que l'on rêve ici, mais de lutte sans merci contre le Destin. Lutte allègre où frissonnent les bons mots de belle humeur wallonne... Quand j'apparus à Denain, la rue bruissait de voix franches. Des enfants s'ébattaient sur le pavé couleur de suie, et, par les portes ouvertes, s'apercevaient les intérieurs d'une propreté toute fla-

roman de Manoël Gahisto, écrivain scrupuleux qui a su, mieux que tout autre, étudier de près toute la région de Pevèle et d'Ostrevant. C'est un jeune « marinier » qui parle :

« *Que dire des spectacles dont j'ai profité maintes fois, quand nous couchions aux abords de l'écluse à Denain ?*

En certains endroits, les hauts terrains couverts déjà de bosquets nous cachaient la ville. Mais si nous avions remonté davantage, nous apercevions toutes les usines. Nous y sommes entrés même une fois ou deux, et avons été en déchargement au Rivage ; mais c'était trop près des feux pour bien les voir. Du côté de la Baqueterie ou du moulin — car je me souviens qu'il existe là un grand moulin sur la Selle, cette petite rivière aboutissant à l'Escaut, — les soirs étaient féériques. Si vous ne les avez pas vus, vous ne pouvez pas vous imaginer l'impression

grandiose de ces flammes empourprant le ciel, dansant les unes à côté des autres, au bout de cheminées à peine devinées dans la nuit, et courbées par le vent parfois pour se prolonger en mille panaches de fumées à travers lesquels la clarté s'étendait en une immense rougeur d'incendie.

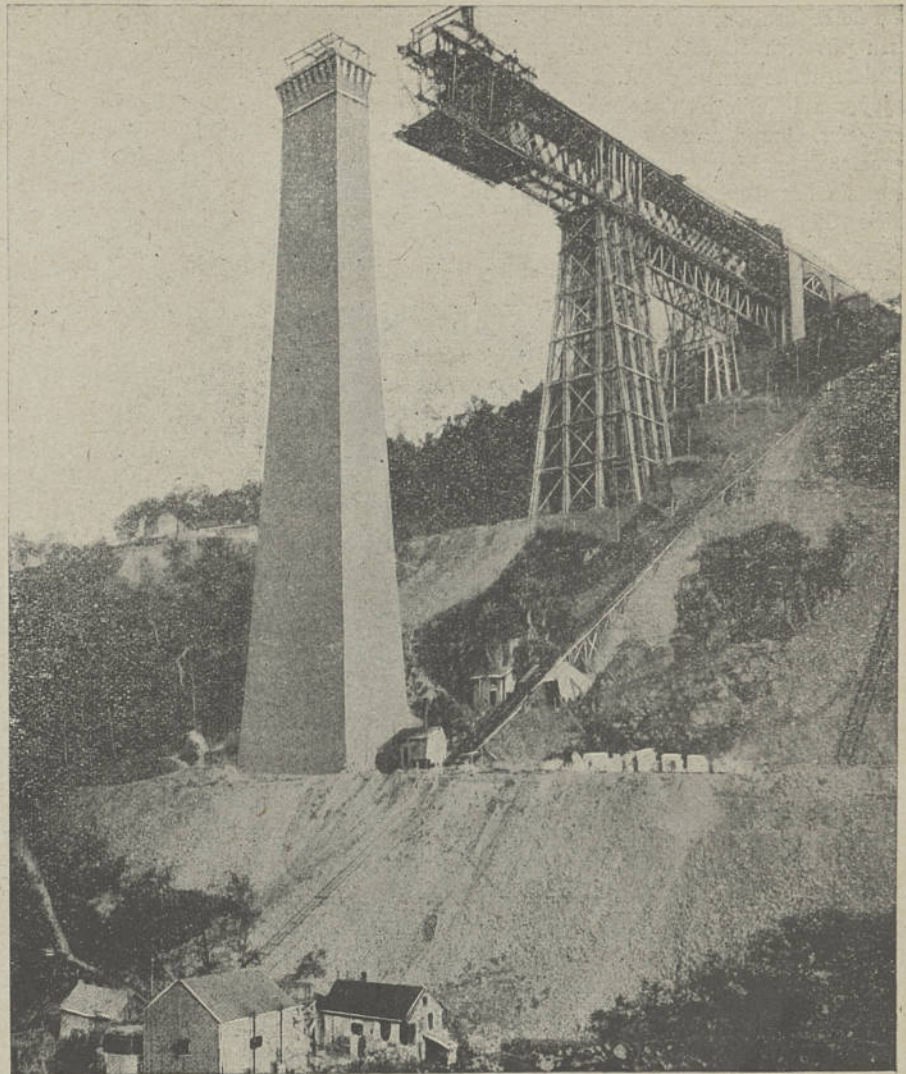
» Puis venaient les journées les plus calmes. Du côté de Louches, de Bouchain, l'Escaut est bordé de grands peupliers admirables. Il y avait encore des feuilles quand « La Minorque » m'y amena pour la première fois. Je rêvais non sans quelque mélancolie à notre petite rivière picarde de la Noye, qui coule si joliment sous les arbres, dans les bosquets en presque tout son parcours jusque Boves. Je faillis désertier mon travail ; mais, à Bouchain, je descendis voir à la poste les nouvelles de mes parents. Rien ne m'attendait, et ce simple hasard me fit rester.

» Voilà encore une ville que j'ai bien connue, — ce vieux Bouchain dont le démantèlement s'achevait, et dont la disposition, les bâtiments, les rues, ont un aspect si ancien ! Je serais resté des heures à examiner les pignons, les vieux coins, les charpentes, les carrefours de cette toute petite citadelle. Mais j'avais juste le temps de faire mes courses, et je me hâtai, un pain sous le bras, de rejoindre « la Minorque » en route pour le Bassin-rond ».

Hélas ! quelques années ensuite, la guerre devait venir démolir ces usines, ces volants, ces treuils, non point à coups d'obus, mais par l'intervention méthodique et calculée de ceux dont le peuple se méfiait de moins en moins. De tout cet ensemble industriel qui avait coûté tant d'efforts, de peines et de patience, les Allemands n'allaient rien laisser : ils devaient transformer en une ruine lamentable et sinistre l'immense outillage que constituait Denain. Tout l'effort de quatre-vingts années sur l'emplacement d'un village devenu riche et puissant allait aboutir au néant.

Le machinisme devenait de plus en plus dangereux et compliqué, de plus en plus impératif. Les temps s'achevaient même où l'on pouvait voir encore, dans les usines, au milieu de la journée, les femmes et les enfants apporter le repas au père de famille, et le partager souvent avec lui. Cette transposition du monde rustique dans le monde industriel a eu son heure, qui ne pourra plus revenir.

Le caractère de Denain avait bien changé depuis les jours lointains où, sur le bord de leurs coronas, qui était un peu, pour les autres corporations, un domaine défendu, les ouvriers mineurs se tenaient, farouches, peu sociables. Blanqui l'aîné avait



Le Viaduc des Fades (Travail de la Société Cail de Denain)

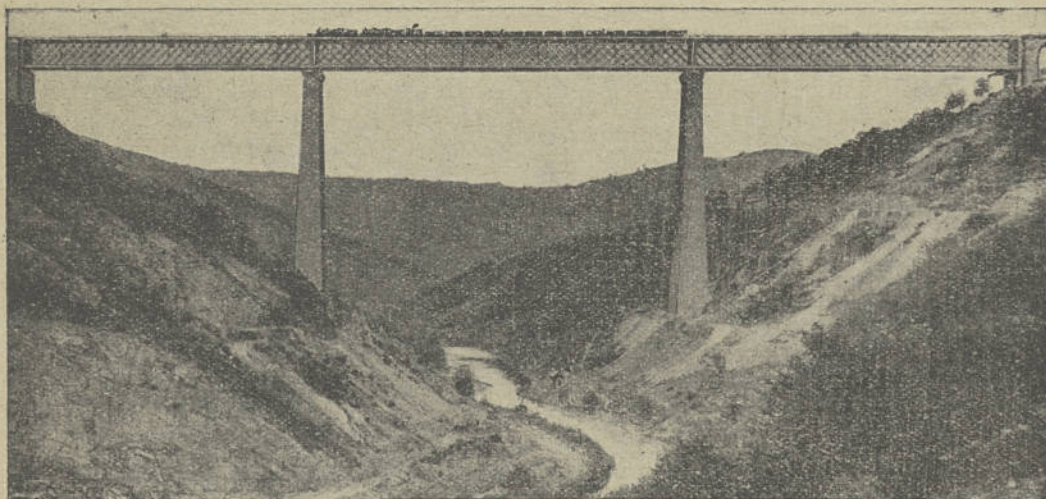
constaté ce caractère renfermé des mineurs dans une étude de 1848. Le journal *Le Voleur* a publié, le 25 février 1886, une lettre datée de Denain le 21 juin 1881, signée *Basly*, qui démontre bien que celui qui devint député des mineurs ne croyait nullement à la possibilité de créer une Chambre syndicale à Denain. Car, vers cette époque, les mineurs, non gagnés aux idées nouvelles, chantaient encore les refrains patriotiques de Déroulède. Il fallait entendre, vers 1880, retentir continuellement dans les rues de Denain — et le peuple chantait beaucoup à cette époque, — une chanson qui eut une vogue considérable et dont les paroles, dues à l'auteur des *Chants du Soldat*, célébraient le drapeau français :

« ... Et ni rouge, ni blanc, ni bleu,
C'est tricolore qu'il le veut...
Vive la France ! »

o. fait

C'était la Marseillaise de l'époque. Le patriotisme était à la base de l'éducation, et l'on ne pensait même pas alors que cette vertu pût être discutée. La Musique municipale, sous le commandement de son chef M. Seconda, jouait la marche alerte et joyeuse d'Emile Fontenelle, compositeur de Denain : *Valeur Française*. Quand un régiment passait dans Denain, c'était l'allégresse. Jules Mousseron, quand il était enfant, a vu ces passages de l'armée, et il en a commémoré, dans ses premières poésies, l'impression heureuse et familière :

*« Des soldats ont passé, clairon, musique in tiète.
Les ch'veux des blancs-bonnets dressott'nt sous l' colinette
In voyant nos soldats défiler si crân'mint ».*
Mais les temps changèrent...



Le Viaduc des Fades (Construction Cail)

C'est pendant cette période de confiance, d'abandon dans les destinées internationales, que devait particulièrement se préparer la plus grande catastrophe que le monde ait connue : la guerre de 1914-1918. Le peuple français ne voulait pas la lutte fratricide. Le département du Nord, presque tout entier, finissait par oublier qu'il est sur la route des invasions classiques et fatales. On lui prêchait la concorde ; on lui disait que les peuples voisins ne voulaient que la paix. Bien mal venu était donc celui qui, en de tels moments, venait évoquer le passé et dire qu'il fallait veiller. Tout ce qui était guerre, ou souvenir de guerre, était maudit et abhorré. Aussi, dans Denain, quelle ne fut pas la surprise populaire quand, vingt ans après le projet vainement lancé en 1892 pour donner à Villars et à ses soldats un monument digne d'eux, quelques citoyens s'avisèrent que le second centenaire de la victoire de 1712, qui avait donné la paix à l'Europe et sauvé les destinées d'un pays généreux, était bien proche et méritait d'être célébré dignement.

Il y eut sûrement quelques surprises. On pouvait croire que ceux qui voulaient célébrer un fait de guerre étaient des partisans de la guerre, alors qu'ils voulaient, au contraire, éloigner la guerre en démontrant que, mieux instruits par les exemples de l'Histoire, on n'attaque pas ceux qui sont forts et ne se confi-

ment pas imprudemment dans une confiance accordée indûment aux peuples que nous ne connaissons pas.

Une conférence sur l'histoire de Denain fut donnée, en décembre 1911, sous les auspices de la vaillante société d'anciens élèves : l'« Amicale Villars ». Il y fut parlé d'un renouvellement possible de la marche historique de 1875, dont le souvenir n'était pas perdu. Peut-être même la statue de Villars pourrait-elle, comme un symbole, perpétuer, par la suite, la mémoire des soldats tombés à Denain pour la sauvegarde de leur sol natal ? Tout cela pouvait sembler bien étrange pour Denain. Mais un peu d'audace ne messied pas en pareille occurrence.

A l'issue de la conférence, M. Pierre Bricout, président de l'Union des Commerçants de Denain, prit l'initiative de fonder

un groupe agissant auquel il donna le titre de : « Comité Villars ». Il y eut du scepticisme au début. Mais peu à peu, l'idée grandissait. De nombreuses réunions eurent lieu ; et, finalement, il fut décidé qu'une grande marche historique, qui rappellerait toute l'histoire étonnante de Denain, aurait lieu et tenterait de dépasser, comme envergure et comme portée, la marche fameuse de 1875.

L'heure était au pacifisme à outrance, et tout souvenir militaire ou simplement patriotique était taxé de tentative guerrière. Mais les faits ont démontré que les grandes guerres sont toujours venues après des périodes où l'on croyait que la paix du monde était enfin définitivement assurée. Il faut croire que les fondateurs du Comité Villars voyaient le danger venir : les manœuvres de l'Allemagne n'échappaient pas aux gens clairvoyants, qui savent que la guerre peut naître d'autant plus vite que l'un des deux adversaires éventuels sera moins sur ses gardes.

Verrait-on véritablement, dans l'hommage de reconnaissance à rendre aux soldats tombés à Denain pour la France, le caractère réel de ce témoignage, et ne prétendrait-on pas voir uniquement là une démonstration au profit d'un capitaine, au profit de Villars ?

C'était à craindre... La conduite de Villars avait été fortement critiquée. Ce capitaine, adoré de ses soldats, n'était pas aimé de tous les historiens. Une campagne avait même été faite contre le souvenir de Villars, dans la région de Valenciennes, lorsque, vingt ans plus tôt, il avait été question de lui ériger à Denain la statue dont la maquette dormait toujours chez le statuaire Gauquié.

Mais le succès devait néanmoins récompenser l'effort des quelques citoyens qui entreprirent de gagner à leur cause la majorité des cœurs. Ils s'expliquèrent, — et on les écouta. Après tant de jours d'erreur, Denain s'honora grandement, dignement, en organisant des fêtes dont il devait être parlé dans le monde entier. Ce vieux sens de l'hospitalité renaissait, dans la ville noire, sous la forme la plus admirable. Chacun voulait se préparer à recevoir cordialement, avec ce bon sourire si spécial à certaines villes du Nord, les nombreux spectateurs qui, dans l'ancien village agricole de Denain, transformé et agrandi par son courage, viendraient assister à ces cortèges dont les Flandres furent toujours si friandes. On allait enfin mettre sur pied la statue de Villars, qui attendait toujours sa venue dans la ville noire, comme si un tel souvenir était à jamais repoussé par les artisans dont l'effort avait créé la prospérité du pays. Pour qu'il n'y eût pas méprise, ce Comité déclara qu'il voulait commémorer surtout la paix générale qui avait été l'heureuse conséquence de la victoire de Denain.

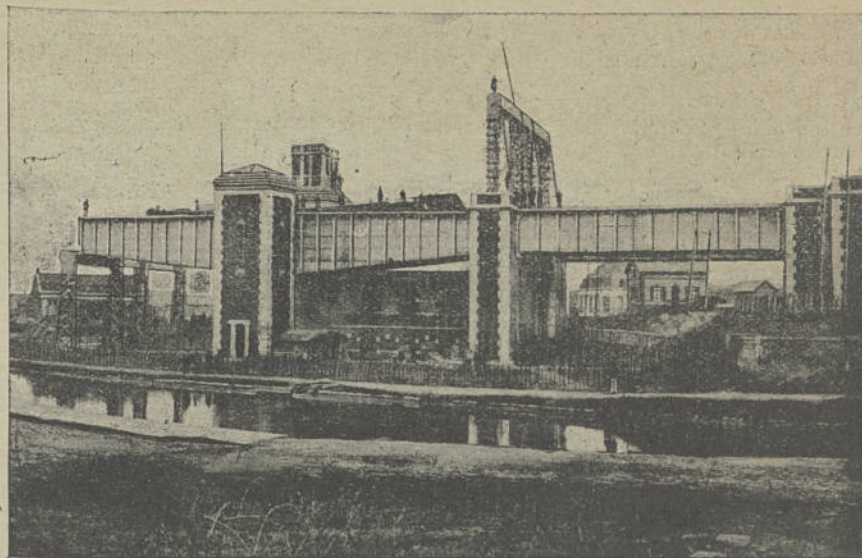
Les journaux de Paris et régionaux publiaient justement des articles sur l'anniversaire de la victoire de Denain. Ils trouvaient que c'était un événement national d'une grande importance. Sous la signature de Jean Frollo, le *Petit Parisien* disait :

« Un bi-centenaire se présente cette année, celui d'un événement glorieux et décisif de notre histoire, et l'idée prend corps, peu à peu, de le commémorer avec quelque solennité : c'est celui de la victoire de Denain, qui, en des circonstances critiques, sauva la France bien menacée, depuis longtemps malheureuse dans le sort des armes, et vraiment à bout de forces. Les résultats de cette offensive, succédant à une période de difficile défensive, furent immenses.

» Un monument existe déjà à Denain : c'est une colonne (1), avec une inscription et deux vers de Voltaire.

» Evoquer Denain, c'est évoquer un moment où, par un sur-saut d'énergie, l'âme française reprit possession d'elle-même et triompha d'une longue adversité.

» La pensée d'un souvenir donné à cette journée mémorable ne saurait être que de piété pour la mémoire des braves gens qui, en ces heures émouvantes, préservèrent le pays des pires



Elévateur des Fontinettes (Travail de la Sté Cail de Denain)

humiliations, l'affranchirent d'un des plus grands dangers qu'il eût courus.

» Denain changea la face des choses, permettant la paix définitive, non sans sacrifices, certes, mais ils n'étaient pas comparables à ce qu'ils eussent été si cette victoire n'eût porté un tel coup à l'ennemi, par ses conséquences surtout.

» C'est une de ces grandes dates caractéristiques de nos annales dont, en dépit de toutes les modifications historiques, deux siècles n'ont pas affaibli l'importance. Glorifier Denain aujourd'hui, c'est glorifier un des beaux réveils de notre race. C'est la signification de l'idée qui s'est manifestée de ne pas laisser passer cet anniversaire sans le relever dignement.

» Le jour de Denain, c'était vraiment le cœur de la France qui battait en Villars. »

Tous les journaux firent chorus. L'idée était bien lancée. Un écrivain n'a-t-il pas dit qu'il n'y a pas d'idéal plus beau que de vouloir donner des fêtes au peuple ?

Il fallait aussi obtenir l'unanimité des habitants de Denain et leur démontrer que les hommes de toutes les catégories pouvaient — et devaient — célébrer le bi-centenaire de Villars. La propagande était sincère : elle triompha rapidement.

En somme, fêter Denain, c'était fêter la figure sympathique de Villars, qui était adoré de ses soldats. De tous les grands capitaines, Villars fut peut-être celui qui sut le mieux parler aux enfants du peuple, aux courageux paysans dont son armée était formée. Nul mieux que lui ne posséda le secret — qui est un don du cœur — de consoler ces braves gens qui souffraient de la faim. Aucun homme ne fut plus populaire que Villars : il restait souriant vis-à-vis de ses troupes, personnifiait la bonne humeur et la résolution, et, par ses qualités d'optimisme et de familiarité, il fut le plus populaire des officiers. Il était détesté des courtisans et des hauts seigneurs vaniteux : c'était peut-

(1) Non : il n'y avait pas de colonne commémorative à Denain. On sait que c'est sur le territoire d'Haulchin que se trouve l'obélisque dit « de Denain ».

être parce qu'il connaissait trop bien les paroles qui savent émouvoir l'âme du peuple et susciter en elle les dévouements infinis et désintéressés !

Fêter Denain, c'était vouloir donner un souvenir reconnaissant à tous ces enfants des campagnes qui, voyant leurs demeures envahies par d'innombrables mercenaires, sentirent frémir en eux la plus sainte indignation et décidèrent de les chasser. Fêter Denain, c'était vouloir célébrer le travail et le courage... Toutes les campagnes du Nord étaient, en 1712, inondées ou couvertes de retranchements : les cultivateurs ne pouvaient plus ensemer le sol. Après la journée de Denain, les lois du travail utile et vivifiant, — qui ne cessera jamais d'être en honneur dans nos plaines septentrionales, — purent être remises spontanément en pratique, et les belles moissons reprurent leur cours, comme pour jeter un manteau d'or sur ce pays qui souffrait des iniquités de la guerre. — *Denain*, ce mot signifiait retour à la paix et à la famille.

Fêter la grande journée de Denain, c'était commémorer aussi la pensée due à cette servante d'auberge, Madeleine Caulier, née près de Lille, qui, voyant le pays s'appauvrir sous les yeux des mères en larmes, s'enrôla comme dragon dans l'armée de Villars, et, dans la matinée du 24 Juillet 1712, fut tuée par les balles hollandaises, dans les prairies entre Denain et Louches, sensiblement à l'endroit où les hauts-fourneaux de Denain dressaient, avant 1914, leurs gigantesques et prodigieuses tours de métal empanachées de fumées capricieuses.

Fêter Denain, c'était en même temps conserver le souvenir de Lefebvre d'Orval, conseiller au Parlement, ami du peuple, homme ingénieux et dévoué... Il vint voir Villars à Denain : il fut un animateur et l'un des plus fervents collaborateurs du vaste plan qui débarrassa la France de la misère, de la guerre et de la douleur. Dans les pires calamités, il conserva toute sa confiance, et voulut la communiquer à ceux qui l'approchaient. Quand il quitta Tournai pour venir visiter Villars au camp de Denain, il y avait organisé supérieurement le service des munitions. Il fit même les corvées les plus grossières ; mais il ne trouvait rien de trop bas quand il s'agissait de se rendre utile au pays. « Il ne laissait entrer aucun cheval à la boucherie sans s'assurer par lui-même si la bête qu'on y présentait était saine, pour ne pas incommoder les soldats... Son zèle fut une étincelle qui enflamma le cœur de ses collègues. » Lefebvre d'Orval faisait alors distribuer dix-neuf mille rations par jour.

Bien d'autres significations s'attachaient encore au nom de Denain. Ce souvenir pouvait surtout plaire à ceux qui voudraient voir la fin des batailles humaines ; car n'est-ce pas une négation triomphante des cruautés grossières, que d'avoir vu une armée de 100.000 hommes, dirigée contre la France par le Français Eugène de Savoie, obligée de quitter, impuissante, les rives de l'Escaut, et regagner la frontière après avoir souffert de la faim ? Et, en même temps, n'a-t-on pas dit que, pour ceux qui se livrent aux études stratégiques, l'affaire de Denain, si peu meurtrière, mais si féconde en résultats heureux pour le peuple de France, sera « un éternel sujet d'enseignement » ?

C'était la réconciliation entre tous les habitants de Denain. Les fêtes devaient être l'onde lustrale qui allait laver la ville noire — dont les produits et les ouvrages industriels se remar-

quent dans le monde entier — de tout ce qui pouvait ternir le pur souvenir de la victoire si peu sanglante du 24 juillet 1712.

La Municipalité de Denain fit le geste élégant de donner son appui au Comité Villars. Elle mit à sa disposition le bâtiment désaffecté de l'Ecole Sévigné, démoli à la fin de 1928 pour la réunion de la rue de Villars à la rue de Lille, — et l'on put voir en grosses lettres, sur le fronton du siège ainsi créé, une grande banderole portant ces mots peu compromettants, bien faits pour concilier toutes les opinions et toutes les bonnes volontés :

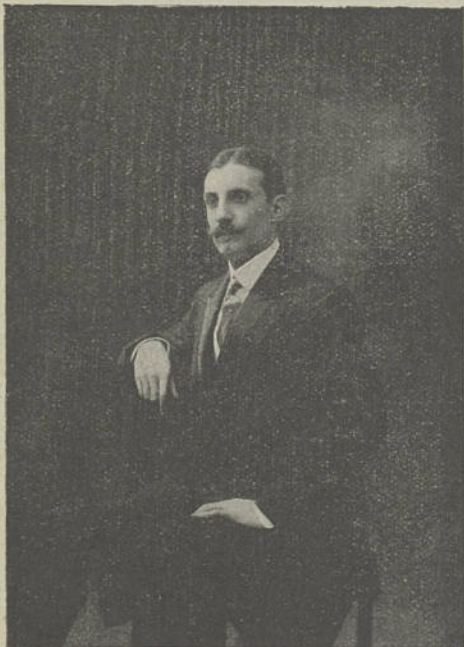
Bi-centenaire de Villars - Siège du Comité Villars Commémoration de la paix générale

Et dès lors, Denain vécut dans une sorte de fièvre généreuse. Une activité incessante fut mise en œuvre, par tous les moyens, — la parole, l'affiche et les articles de journaux, — pour donner une fête digne de la grande date que l'on voulait célébrer. Denain retrouvait son âme locale des jours où ses fils luttèrent pour obtenir sa nomination comme chef-lieu de canton. Il fallait de l'argent. Le Comité Villars s'arrangea pour en obtenir. Toute la presse prêta son concours avec beaucoup d'obligeance, et les journaux, à l'approche du mois de juillet 1912, portaient en manchette des titres sensationnels annonçant les festivités prochaines. Le nouveau Comité Villars avait pris contact avec les survivants du Comité déjà formé en 1892. En



Affiche de Lucien Jonas annonçant les Fêtes de Denain en 1912

présentant cette commémoration sous les espèces d'une fête populaire, le Comité gagnait tous les cœurs. Bientôt, une superbe affiche de Lucien Jonas fit mieux connaître l'importance de la marche historique en préparation. Denain se mit en relation avec l'historien de Villars, le Marquis de Vogüé, descendant d'une sœur du maréchal. Il fut décidé que, le jour même de la fête, la première pierre du monument dressé à la gloire du vainqueur de Denain serait posée sur la place de la Liberté. On n'avait cependant pas d'argent pour faire terminer la statue dont la maquette si fière, si fougueuse, avait été faite par le maître Henri Gauquié. Le Marquis de Vogüé délègua, pour venir à Denain, celui qu'il appelait son lieutenant : Jean de Boislisle, fils de l'historien bien connu Michel de Boislisle, et il promit de venir lui-même, malgré son grand âge, lorsque la ville de Denain serait en mesure de dresser la statue du Maréchal. Il devait tenir parole en 1913.



M. JEAN DE BOISLISLE,

*Secrétaire de la Société de l'Histoire de France
qui a posé la première pierre du Monument Villars*

Dans la ville, la même entente s'opérait comme par prodige. Des comités locaux se formaient. Il fallait s'occuper de la décoration des rues et, surtout aussi, de trouver suffisamment de figurants pour la marche historique, qui devait être grandiose et rappeler « l'Histoire de Denain à travers les siècles ». L'union de toutes ces bonnes volontés ne s'était peut-être pas faite sans difficultés ; mais, enfin, elle était devenue chose tangible, évidente.

Le beau théâtre de Denain, sur la place du Commerce, était en voie d'achèvement. Certes, bien des Denainois auraient voulu le voir ériger sur la place de la Liberté, face à la statue projetée de Villars ; mais il fallait encore se montrer heureux de posséder

un théâtre plus grand et plus beau que celui de certaines grandes villes.

Puis, dans la même fièvre, où se devinait surtout aussi le sentiment de réaliser une solennité qui pût étonner les innombrables invités, le mercredi 24 Juillet arriva. Il y avait des fêtes prévues pour chaque jour pendant une semaine. Ce soir-là, au Théâtre de Denain, une représentation fut donnée qui marqua les progrès réalisés par cette cité, laquelle, peu de temps auparavant, n'était qu'un village sans importance, où les choses de l'art étaient ignorées. Le spectacle était uniquement composé d'œuvres émanant de musiciens et d'artistes de Denain. C'était,



Le peintre LUCIEN JONAS, né à Anzin

en somme, pour l'inauguration d'un théâtre, un spectacle peu banal. Une conférence fut donnée par un citoyen de Denain ; un opéra-comique fut joué et portait pour titre : *Les Drapeaux de Denain*. Les acteurs et les actrices étaient de Denain, ainsi que le librettiste et le musicien (1). Des enfants de la ville, au nombre de deux cent cinquante, chantèrent une cantate dont les auteurs étaient également de la localité :

*Sachons aimer la paix ; mais chantons la vaillance
De ceux qui nous ont tracé
Le grand chemin du Passé.*

*C'est ainsi qu'à Denain, sans peur ni défaillance,
On vit plus d'un régiment
Marcher gaïment.
Soldats à l'âme résolue,
Ils vont, de toutes parts,
Bondir sur les remparts.
Déjà la poudre les salue...
Faisant face au danger,
Ils bravent l'étranger.*

*Tous ces soldats partis naguère
Étaient de simples paysans.
Quand tu souffris de voir la guerre,
O France ! ils furent tous présents.
Dans les jours de peine infinie,
Leur cœur vaillant ne trembla pas,
Et c'est par eux que ton Génie
Vient maintenant guider nos pas !*

(1) La musique de cet opéra-comique est de M. Ludovic Blareau.

Que voulaient ces soldats dans cette heure fatale
 Où devant l'ennemi
 Nos mères avaient frémi ?
 Ils voulaient le bonheur de leur terre natale
 Et dans un élan puissant
 Donnaient leur sang !
 Quand l'ennemi voulait prétendre
 Détruire nos moissons,
 Nos fleurs et nos chansons,
 Leur cri d'espoir se fit entendre,
 Et la France, par eux,
 Reprit des jours heureux !

Cette cantate était chantée sur l'air si vibrant, si attachant, du compositeur Emile Fontenelle : *Valeur Française*.

Sous la direction de M. Duysburgh, l'Union Orphéonique interpréta le grand chœur : *Villars à Denain*, sur la musique de Joseph Lesaffre, qui devait être entendue de nouveau, un an plus tard, lors de l'inauguration du monument « Aux Vainqueurs de Denain ».

Sur la route, un soldat chemine,
 Pauvre, mal nourri, mal vêtu...
 Il a laissé là sa chaumière.
 Soldat de France, où t'en vas-tu ?

 Et pourtant, si la Mort t'emporte,
 Pourquoi donc aurais-tu lutté ?
 — Elle peut venir, peu m'importe !
 Mieux vaut trépas que lâcheté...

Qu'importe que tes fils, ô France,
 Tombent un jour sur le sentier,
 Si quelques-uns, par leur souffrance,
 Sauvent le pays tout entier !

Et c'était l'évocation de la bataille :

O Villars ! devant toi, parmi l'immense plaine,
 Voici Denain. L'Escaut miroite en flots épars...

 O Soldats ! en avant ! Que votre ardeur soit telle
 Qu'elle nous aide à vaincre en ces jours douloureux,
 Et sachons conquérir cette gloire immortelle
 D'avoir donné la Paix aux peuples plus heureux.

Puis venait l'image du retour aux jours du travail paisible :

Dans le soir, chantez vos romances,
 Filles des plaines d'Ostrevant !
 Que vos chants, sous les cieux immenses,
 S'élèvent sur l'aile du vent.

 Loin de nous les peines amères,
 La Guerre aux terribles assauts !
 Vos chants rendront l'espoir aux mères
 Qui pleuraient auprès des berceaux !

Qui aurait dit aux spectateurs et aux chanteurs que ces paroles et cette musique les auraient consolés, quelques années plus tard, aux jours de la grande guerre, quand, le soir, au hasard

des routes, les gars du pays se réunissaient pour chanter ce chœur qui leur rappelait le grand jour de concorde qui avait lui sur Denain exactement deux siècles après la victoire de Denain ?

Puis le dimanche 26 Juillet fut le plus beau jour que Denain eût jamais vu. L'animation, dans les rues, était stupéfiante. Les trains déversaient, depuis plusieurs jours, une foule immense. Les parents étaient venus de loin. Tous les journaux consacraient de longs articles à la préparation de la grande fête.

À neuf heures du matin, par les rues ornées comme jamais elles ne l'avaient été, la musique du 127^e Régiment de ligne se rangea sur la place de la Liberté, où devait avoir lieu la pose de la première pierre du monument de Villars par les soins de M. Jean de Boislisle, représentant le Marquis de Vogüé. Le discours de M. de Boislisle rappela les paroles prononcées par M. de Vogüé lors de l'inauguration du monument de Malplaque : « Nous ne saurions trop rappeler à notre siècle, justement épris de paix, que les fortes institutions militaires sont la meilleure garantie de la paix et des industries de la paix, comme de la sécurité et de l'indépendance nationale. » Et il ajouta notamment : « Recueillons-nous, Messieurs. Entraînés en rangs serrés par un espoir invincible en l'avenir, oubliant nos querelles, nos haines et ranimant les courages hésitants, promettons-nous chacun, pour le bien du pays, comme firent jadis nos pères, de vivre fortement unis dans l'amour de la terre natale, et de préférer, s'il le faut, le trépas glorieux du champ de bataille à l'abaissement de la France et aux mutilations de la Patrie. » Paroles prophétiques, en vérité, qui devaient avoir leur aboutissement victorieux si peu de temps après cette cérémonie émouvante. M. Pierre Bricout, président du Comité Villars, n'avait-il pas dit : « Un lent travail de justice est en préparation. Nous assistons, ici, à une manifestation de reconnaissance envers le Passé. Le souvenir — ce sentiment impérieux — plane sur notre ville ».

Et la marche historique eut lieu quelques heures après les discours...

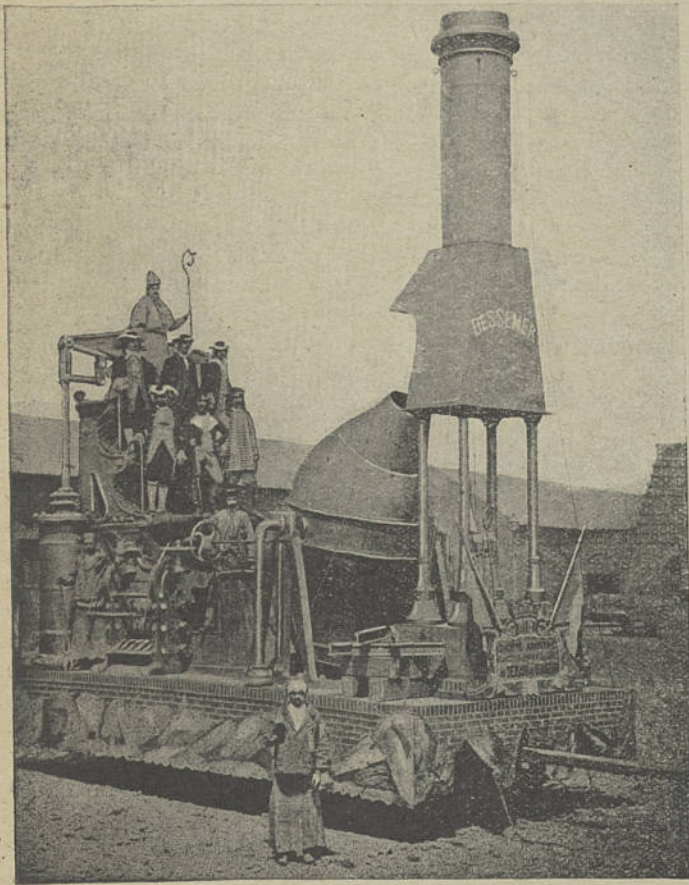
C'est toute l'histoire de Denain, depuis les premiers siècles jusqu'en cette année 1912, qui défila sous les yeux d'une multitude émerveillée. Certes, il y eut quelques anicroches, quelques « à-côtés » dans la véracité des costumes ; mais le contraire était impossible, et la foule extasiée ne put faire autrement que d'admirer ces mille figurants volontaires qui s'adaptèrent pour le mieux aux circonstances. C'était une sorte d'inventaire général des phases de Denain depuis deux mille ans, et cette reconstitution se présenta sous des aspects vivants dont la véracité était vraiment originale.

La première partie du vaste cortège évoquait les souvenirs les plus lointains de l'histoire de Denain. On vit des guerriers gaulois et le char des druidesses ; les soldats du camp romain établi jadis à Denain ; Clodion le Chevelu et ses soldats rappelant la bataille d'Hélène (Hélesmes ?) ; des écuyers sonnand du cor pour annoncer l'arrivée d'Aldebert, Duc d'Ostrevant, et de Reine, son épouse, fondateurs de l'abbaye de Denain ; le char de l'abbaye, sur lequel étaient gracieusement groupées les dix filles du duc d'Ostrevant ; Gisèle, sœur de Charles-le-Chaube, chanoinesse à Denain, accompagnée de dames nobles et de pages de l'époque. Les Normands évoquèrent la destruction de Denain



Marche Historique de 1912 : Les Soldats de l'an II

(En souvenir du camp de Dampierre établi à Denain)



37 années avant le bi-centenaire Villars
Marche Historique de 1875 : le Char des Forges de Denain

en 881. On vit les Flamands de la bataille de Denain en 1079 et l'ardente guerrière Richilde, comtesse de Hainaut, fort gentiment représentée par la plus gentille des demoiselles.

La seconde partie de la marche évoquait les croisades ; on y remarquait Bauduin, comte de Flandre, et les seigneurs croisés de Denain ; François 1er suivait — à distance — précédé de lansquenets et de pages, et accompagné de Bayard, La Trémouille, Chabannes et Chatillon, qui étaient venus avec lui à Denain au temps des luttes contre Charles-Quint. La Renaissance était symbolisée par le char des Arts et des Lettres.

Grâce au souvenir de la reprise du pays par Louis XIV, la troisième partie, qui représentait le règne du Roi-Soleil, était une des plus brillantes : pages, tambours, gardes-françaises (1), jouant des airs pimpants de l'époque ; dames-nobles, bourgeois ; Louis XIV lui-même et son état-major, ses pages et ses seigneurs, rappelant le passage du monarque à Denain en 1676 ; les fameux dragons de Villars, leurs trompettes, et, enfin, le Maréchal de Villars, le Maréchal de Montesquiou, l'état-major et le Conseiller au Parlement Lefebvre d'Orval.

Une autre époque, toute différente, se présentait avec la quatrième partie du cortège, qui rappelait la découverte de la houille dans la région vers 1720 : des galibots et des cafus escortaient l'Harmonie des Mineurs en costume de travail ; le général Dampierre à Denain ; les soldats de l'an II ; puis, d'un bond, les temps légendaires rejoignaient les temps modernes, et l'on voyait défiler, dans le costume qu'ils portaient à la

(1) Le groupe des gardes-françaises était représenté par l'Harmonie des Forges de Denain, fondée en 1908. (Chefs de cette excellente musique : M. Philippe, jusqu'à la guerre (désigné ensuite comme directeur du Conservatoire d'Arras) ; M. Marcel Friscourt, de Valenciennes).

guerre, les Anciens Combattants de 1870-1871. Ce fut le groupe le plus émouvant, le plus curieux. C'était l'Histoire elle-même qui surgissait, vivante, — et l'émotion fut grande parmi les spectateurs qui ne se doutaient pas que, deux ans après, la plupart d'entre eux allaient, eux aussi, jouer leur rôle dans le drame immense de la Grande Guerre.

La cinquième partie représentait le Denain moderne : c'était le cortège allégorique du travail. On y voyait les chars des Mines d'Anzin, de la Société Française de Constructions Mécaniques (anciens Etablissement Cail) ; des Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin ; de la Verrerie Houtart ; le char du Commerce ; le char de la Brasserie ; le char de l'Agriculture, admirable, traîné par six bœufs blancs ; le char du Bon Vieux Temps, qui



Cantinière (Marche historique de 1913)

faisait revivre les Denainois en blouse et l'accorte cabaretière denainoise, versant la bière du pays à ses clients réjouis.

Une sixième partie était composée de la Société Municipale de Gymnastique ; du char de l'enseignement moderne ; de la Jeune France (groupe des enfants de Denain) ; du Char de la Mutualité, organisé par l'Union des Sociétés de Secours Mutuels de Denain et des environs et, enfin, parmi les cris de joie qui accueillaient le grand et pittoresque cortège, le char de la Solidarité, suivi de petites filles vendant des fleurs au profit de l'Œuvre des Enfants à la Campagne.

Toute l'Histoire de Denain était donc reconstituée sous une forme symbolique (1) brillante, imagée, et les journaux du monde entier parlèrent de cette fête dont le retentissement fut considérable.

Mais cette fête devait être suivie d'une autre : l'érection de la statue de Villars. L'œuvre commencée voulait une suite. Après quelques mois d'entente locale, allait-on pouvoir faire accepter la glorification de Villars ?

Vingt ans plus tôt, un auteur Valenciennois, doué d'un style et d'un entrain peu communs, avait publié une brochure qui, reprenant les arguments exagérés de Saint-Simon, prêtait tout le mérite de la victoire de Denain à Montesquiou et laissait tomber toutes les balourdises sur Villars. Oui, Villars avait eu un moment effroyable d'hésitation dans la matinée du 24 Juillet 1712 ; mais il s'était prêté de bonne grâce aux exhortations de Montesquiou et n'était pas arrivé sur le champ de bataille « quand tout était fini ». Le Comité Villars, qui voyait surtout, dans la figure allégorique en bronze de Villars, l'ensemble des soldats de l'armée de France, crut convenable de trouver que Montesquiou devait, lui aussi, être représenté sur ce monument. Cet hommage était dû à l'un des plus vaillants militaires auxquels le sol de la France a donné naissance.

Mais Montesquiou, c'était encore un militaire, et la suspicion allait devenir double. C'est alors que l'on fit surgir des brumes de l'Histoire une belle figure venue du peuple : Robert Lefebvre, de La Bassée, — plus tard Lefebvre d'Orval, — fils d'un brasseur, qui, devenu Conseiller au Parlement, avait fait preuve d'un dévouement, d'un désintéressement personnel tout à fait exceptionnel, lors des dernières années de la guerre de succession d'Espagne. Sans cette hostilité indéniable qui, — vers 1913, à l'approche, hélas ! de la plus grande et de la plus abominable

(1) Un album donnant toutes les principales phases de la fête de Juillet 1912 a été publié par les ateliers de photographie Lambert (Denain).

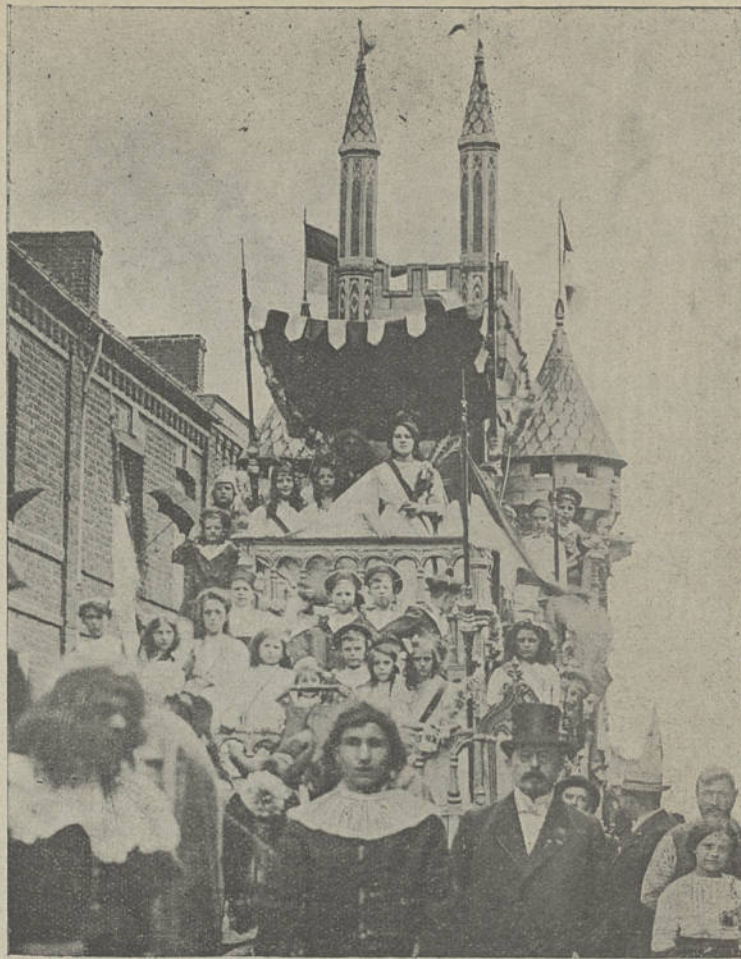
des guerres, — s'adressait aux souvenirs militaires, qui sait si Lefebvre d'Orval eût obtenu un hommage mérité ? Mais ce nom-là n'était pas suspect. Lefebvre d'Orval avait travaillé pour la cause de la Paix ; ses conseils ne s'étaient pas bornés, comme l'enregistra favorablement Voltaire, à une simple intervention à la veille de la bataille de Denain. Sa collaboration à l'œuvre de la victoire avait été longue, tenace, patriotique, utile, ardente, bienfaisante. Le nom de ce « civil » allait être le signe par lequel vaincrait le Comité Villars. Ce fils de brasseur aurait, lui aussi, son image sur le monument qui allait représenter Villars et Montesquiou, mais dont la véritable signification était un acte de gratitude respectueuse envers tous les soldats admirables de ces jours de famine et de misère. Et ce nom de Lefebvre d'Orval rendit plus facile l'action du Comité Villars. Une véritable popularité vint à ce héros modeste d'autrefois. Presque tous les journaux rappelèrent les hauts faits et le beau courage de cet enfant du peuple dont il faudrait publier, quelque jour, tous les écrits signalés par le Capitaine Maurice Sautai, pour bien comprendre le rôle élevé, la sagacité, les vues originales, les ressources, — aussi bien dans le domaine de la pensée que de l'action, — de cet homme qui, de Cambrai, dans la soirée du 24 Juillet 1712, épiait le bruit du canon et se disait, dans un élan de réconfortante consolation, que la France était sauvée de l'abîme...

Le capitaine Maurice Sautai, l'historien si bien documenté, vint faire une conférence à Denain sur Lefebvre d'Orval, dont il a fait ressortir les mérites dans ses ouvrages.

Les membres du Comité Villars rendirent visite au Marquis de Vogüé, l'historien renommé, — descendant d'une sœur de Villars, — qui, avec une bonne grâce souriante, comprit que l'image de Lefebvre d'Orval ne porterait aucun ombrage au souvenir du Maréchal. Le projet du monument fut adopté ; un Comité se fonda à Paris parallèlement à celui de Denain : c'était le succès.

Une souscription nationale fut donc ouverte de nouveau pour l'érection du monument de Villars. Combien de comités de ce genre ont éprouvé d'échecs ! Les ressources monétaires des citoyens ne seraient jamais suffisantes s'ils devaient les mettre à contribution en faveur de chacune des idées pour lesquelles ils peuvent avoir une prédilection. Les déclamations populaires ne coûtent rien : c'est pourquoi elles sont parfois si enthousiastes. Mais elles durent peu.

Malgré d'inévitables défections, l'œuvre fut menée à bonne fin. Indépendamment de M. Jean de Boislisle, représentant du Comité Villars à Paris, il y eut, à Denain, quelques hommes extrêmement dévoués au nombre desquels il faut surtout comp-



Char « La France » (Marche historique de 1913)

ter : MM. Pierre Bricout, César Descamps, Lucien Guison, Jules Leclercq, Séraphin Dereux.

Les difficultés ne comptent pas quand l'entreprise réussit : le 13 Juillet 1913, — un an après les grandes fêtes du deuxième centenaire de la Victoire de Denain, — on érigeait enfin, sur la Place de la Liberté, à l'emplacement des anciens arbres de la Liberté qui n'avaient pas vécu, la statue de Villars, œuvre prestigieuse du bon statuaire septentrional Henri Gauquié (1), et de l'architecte Henri Guillaume. C'est une des plus belles statues équestres qui soient au monde.

La cérémonie eut lieu sous la présidence effective d'un magnifique vieillard, le Marquis de Vogüé, orateur de grande envergure (2), qui voyait enfin rendre un hommage définitif,

(1) Henri Gauquié, qui, après la destruction de son œuvre par les Allemands, eut la joie de la voir réédifiée le 3 Août 1924, est mort en Août 1927. La statue de Villars avait remporté la Médaille d'Honneur au Salon en 1912, l'année de son érection à Denain.

(2) Le discours prononcé à Denain par le Marquis de Vogüé a été édité par l'Académie Française, dont il était le délégué comme occupant l'ancien fauteuil de Villars.



*Le Monument des Vainqueurs de Denain (Statuaire Gauquié)
(Cliché Lambert)*

dans Denain même, aux soldats de l'armée de France. La statue, venue de Paris sur un chariot automobile, s'était arrêtée quelques instants, au passage, près de la pyramide commémorative de la Victoire de Denain.

Au même moment, la commune de Neuville-sur-l'Escaut, à la demande du Capitaine Maurice Sautai, l'historien de « La Manœuvre de Denain », faisait placer, près de l'emplacement du pont par lequel était venue l'armée de Villars dans la nuit du 23 au 24 Juillet 1712, une plaque rappelant qu'à cet endroit les armées de Flandre, sous la conduite des Maréchaux de Villars et de Montesquiou, « avaient passé gaillardement l'Escaut pour venir sauver la France à Denain ».

L'atmosphère n'était plus tout à fait la même qu'au moment de la fameuse marche historique donnée au mois de juillet précédent. Cette inauguration d'une statue devait avoir — prétendait-on — une signification militaire, — guerrière, même, —



Médaille de Lefebvre d'Orval sur le Monument de Villars

alors qu'elle n'était qu'un acte de reconnaissance pour conseiller la prudence aux hommes trop confiants. Beaucoup de soldats défilèrent, à pied et à cheval, devant la statue nouvelle. N'était-ce pas superflu ? A quoi bon rappeler le souvenir des guerres rejetées par l'humanité qui n'en voulait plus ? Les spectateurs pouvaient-ils supposer que, juste un an après la célébration de cette fête, — qui fut, d'ailleurs, splendide et incomparable de couleur et d'entrain, — ils auraient été entraînés eux-mêmes dans la tourmente abominable ? De tous ces jeunes soldats qu'on vit défilé devant le monument qui célébrait le retour à la paix générale, combien devaient tomber sur les champs de bataille ? La statue de Villars devait être détruite, par l'ennemi, pendant la guerre ; le Capitaine Sautai, qui, avec sa compagnie

du 1er régiment d'infanterie, assurait la garde d'honneur du monument, allait être tué en 1915 ; la plaque commémorative de Neuville devait elle-même disparaître avec le pont qu'elle illustrait d'une page réconfortante d'histoire.

N'est-ce pas Anatole France qui a dit que « la France doit entrer armée dans le concert des nations » ? L'Histoire donne des leçons de prudence à ceux qui veulent la comprendre impartialement.

Hélas ! les peuples sont comme les particuliers : ils ne font pas toujours ce qu'ils veulent ! Ainsi, dans le même coron que Jules Mousseron, à Denain, est né Eugène Fenzy, qui, ancien



Le Capitaine Maurice SAUTAI, historien

Commandant d'Armes de Bouchain

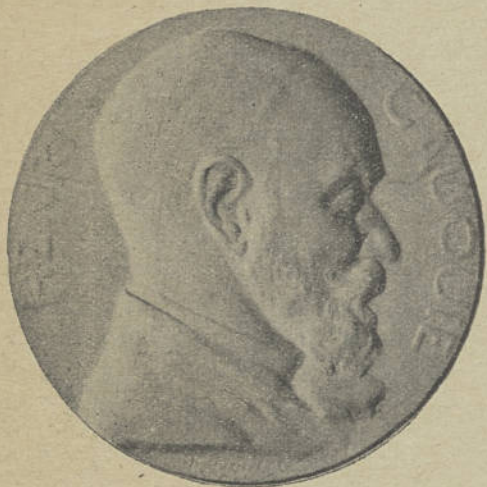
qui assura la garde d'honneur de la Statue de Villars

le jour de l'inauguration

mineur devenu ingénieur distingué, s'est consacré aux œuvres de protection du travail dans les mines. Ce bienfaiteur de la classe ouvrière, par exemple, pouvait-il prévoir que les appareils respiratoires dont il est l'inventeur allaient aboutir au casque de protection dont il a fallu munir nos soldats lorsque les Allemands ont innové, sur le champ de bataille, les gaz meurtriers, — procédé aussi affreux qu'ignoble ?

Malgré les hésitations, les critiques, les indolences, les atteroiements, les attaques, il faut reconnaître que cette série des belles fêtes de 1912 et 1913 avait régénéré Denain. Toutes les tristes luttes et chicanes intérieures avaient été surtout oubliées, en 1912, dans une sorte de communion ardente, consolante, inconnue. Ceux qui ont vécu cette époque à Denain ne peuvent l'oublier. Ce fut un contraste absolu avec les luttes absurdes et inutiles des années précédentes, qui voulaient, au mépris de la vérité proche, démontrer, par l'image de la haine, que la fraternité universelle nous attendait.... Et la guerre nous guettait ! Ceux qui voyaient clair commencèrent à comprendre que ces grandes fêtes de Denain avaient constitué un jour d'union en un temps où tant de gens prétendaient si ardemment — rêveurs crédules — que l'union de tout le peuple français n'était pas nécessaire pour faire face au danger.

Le grand cataclysme eut lieu et devait gagner successivement les peuples divers.



Henri GAUQUIÉ, statuaire (Médaillon de Pierre Dautel)

Comme l'a dit un grand écrivain, c'était l'heure exécrée où l'Allemagne déchaîna sur le monde la démence guerrière : « Talent, génie, orgueil, tout ce qui fait l'honneur des peuples et la gloire des dieux, musique, science, poésie, éternelle caresse de la voix, chaînes d'or qui suspendent nos cœurs aux lèvres éloquentes, disparaissaient en hâte comme si l'ouragan de meurtre qui soufflait sur l'Europe offusquait en même temps les impérissables étoiles et déracinait jusqu'aux brins éphémères du gazon ».

Hé ! oui, certes, on peut, avec M. Maurice Bergey, dire que « la guerre elle-même, loterie sanglante et cruelle, est organisée en vue de victoires économiques futures réservées aux plus riches et aux mieux armés ». Mais quel est le peuple qui s'y préparait ? Et comment ne pas répondre à l'attaque ? Faut-il ne pas résister et devenir, par la suite, les auteurs ou les complices de l'écrasement d'un autre peuple libre qui sera attaqué à son tour ?

On affirmait trop bien au peuple qu'il n'y avait rien à craindre ; mais ceux qui émettaient ces souriantes idées de confiance n'avaient pas dû étudier beaucoup le passé. Ils supposaient peut-être que leur seule venue sur la scène du monde était sus-

ceptible de modifier les lois brutales et d'apporter enfin la paix à cette humanité qui n'avait jamais pu l'obtenir.

C'est en Juillet 1914 que les premiers phénomènes du grand drame qui allait se jouer furent matériellement visibles. Denain occupait beaucoup de Belges comme ouvriers : la France fut toujours hospitalière, — peut-être trop hospitalière quand elle laisse si facilement pratiquer l'espionnage sur son sol. L'inquiétude se manifesta surtout dès le départ de nos bons amis de Belgique vers des destinées inconnues. La mobilisation générale fut décrétée. On espérait encore en la Paix. On ne pouvait pas croire que des hommes fussent assez criminels pour déchaîner froidement le fléau cruel d'une guerre qui ne pouvait qu'être abominable. Les penseurs n'avaient-ils pas dit que l'organisation des nations est telle que toute guerre ne peut plus vraiment donner des vainqueurs ? Pourquoi ne pas les écouter ? Les

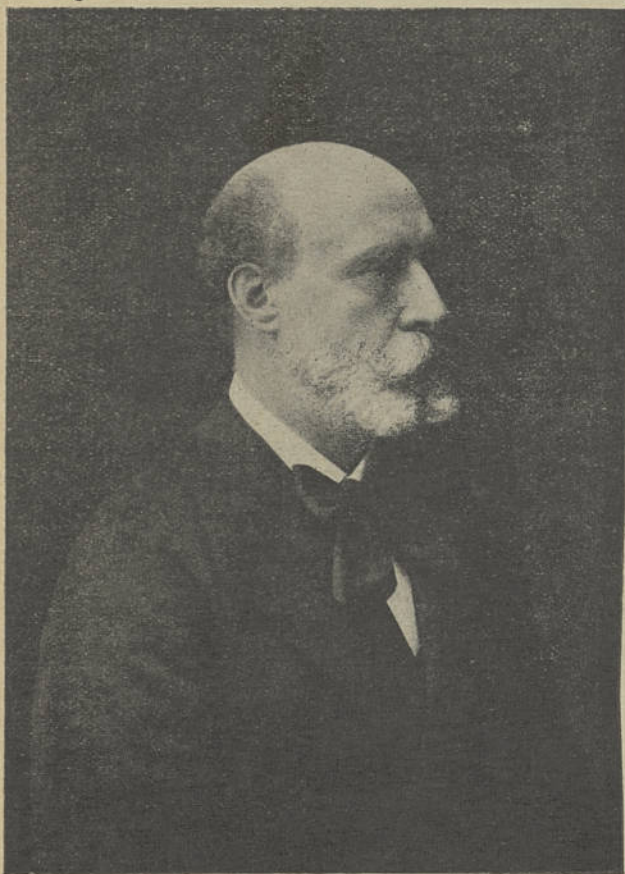


Henri GUILLAUME, Architecte du Monument Villars

risques sont grands contre un douteux profit, compromis par des pertes innombrables de vies humaines. Et, cependant, la déclaration de guerre eut lieu, et l'on connut les jours que l'on redoutait, — et l'on se trouvait aux prises avec le cataclysme dont le seul nom révoltait les consciences épouvantées. L'immortelle parole — splendide comme un vers cornélien — fut prononcé par Albert, roi des Belges : « Nous avons refusé de forfaire à l'honneur ».

Le départ des soldats de Denain pour l'armée fut admirable. Il y eut un sursaut magnifique d'enthousiasme, de confiance. Dans bien des cas, l'indignation ajoutait au patriotisme qui était toujours là, dans les cœurs, et que l'on croyait absent. Quoi ! la France était attaquée ? Ce qui se passa dans toute la France, cette communion intime des âmes qui, par un prodige sublime, n'en firent plus qu'une seule, se produisit à Denain avec une grande ferveur. Il n'y eut pas une note discordante lors des départs dont les gares de Denain furent le théâtre. La chose était acceptée par tous.

Ce qui s'est passé à Denain, dira-t-on, s'est passé de la même façon dans tous les pays occupés, et il ne doit pas être fait de distinction entre cette ville et les autres. Ce serait mal connaître le cas particulier de Denain. L'ancien petit village représentait, en 1914, un organisme industriel d'une rare puissance et dont l'origine était de date relativement très récente. Or, si des villes ont été détruites par les obus et les boulets, ce ne fut pas le sort de Denain, qui, même au moment du recul allemand, ne reçut que les derniers projectiles et marqua à peu près le point où la destruction par le canon prenait fin. Il est certain aussi que Denain fut assez négligé pendant les premiers temps de



Le Marquis de VOGUÉ, historien.

l'occupation allemande que la malheureuse ville allait subir pendant cinquante mois ; car l'ennemi lui-même avait cru que la guerre serait courte et qu'il n'aurait pas à recourir aux richesses que recélaient les usines françaises. Denain, qui s'était développé, en si peu de temps, par la volonté de ses enfants, devait connaître le supplice de voir toute son organisation de vie et de travail tronçonnée et détruite par une sorte d'entreprise, dissimulée sous l'apparat guerrier, qui semblait agir industriellement ! La destruction est aussi un travail ; mais c'est peu noble. Qui pouvait prévoir que Denain, si fier de toute son industrie, allait voir tout disparaître morceau par morceau, wagon par wagon ? Plus tard, quelques années après le grand cata-

clisme de 1914-1918, M. Le Chatelier, dans la conférence qu'il donna au *Comité de la Rive gauche du Rhin*, ne rappelait-il pas qu'« ayant passé douze années de sa vie à créer dans le Nord, à Denain, une puissante industrie mécanique, et sachant que, dans les années précédant la guerre, elle était, de la part de ses confrères allemands, l'objet d'une attention soutenue à la perte de quelques succès dans des compétitions internationales, il présentait, quand l'occupation du Nord de la France commença, qu'elle serait victime du « Schadenfreude » ?

Denain ne connut guère, d'abord, que des postes de gardes-voies et de « gardes-mines ». Des officiers anglais se présentèrent et annoncèrent des troupes qui ne purent venir, appelées ailleurs. Les hauts-fourneaux s'éteignirent, et personne ne pouvait prévoir qu'ils devaient disparaître eux-mêmes ; les vapeurs et les fumées qui enveloppaient Denain cessèrent bientôt, et, dans la sérénité du mois d'Août exquis, au-dessus des plaines où blondissaient les moissons si particulièrement belles cette année-là, le soleil se révéla aussi pur et aussi nuancé qu'il l'était



Etat-major de Dampierre (Marche historique de 1913)

au temps de Watteau. Depuis quatre-vingts ans, c'est-à-dire depuis le temps où l'industrie était venue prendre une si grande place à Denain, c'était la première fois que le ciel était débarrassé de ses panaches formidables et fumeux ; mais la terre allait être infestée de millions d'ennemis, d'une invasion de costumes gris et douloureusement monotones. Cette situation allait durer plus de quatre ans...

Mulhouse ! Les journaux remplis de bonnes nouvelles ! Les drapeaux français flottèrent dans Denain. Certes, on savait bien que les Allemands envahissaient la Belgique ; mais on ne prévoyait pas leur arrivée en France. Valenciennes était en joie. De nombreux soldats de la région y étaient en garnison. On annonçait bien, toutefois, que l'on voyait des Allemands dans la forêt de Bon-Secours. Mais il y avait tant de fausses nouvelles !

Et, au bout de quelques jours, ce fut la fuite précipitée des populations belges qui, pêle-mêle, précédaient l'ennemi. Aussi, le 24 Août fut-il, pour beaucoup d'habitants qui s'y attendaient peu quelques heures auparavant, le signal du départ. On sentait

que les Allemands étaient proches. Des douaniers et des hussards qui battaient en retraite, suivis d'un nombre immense d'Allemands, vinrent jeter l'alarme dans Denain le soir du 24 Août. Quelques soldats purent être recueillis et passer dans les lignes françaises peu de temps après. On quitta les maisons. Mais chacun avait l'espoir d'y revenir bientôt. Il n'y avait en somme, croyait-on, qu'un passage de troupes imprudentes qui se feraient prendre avant la fameuse arrivée dans Paris.

L'occupation allemande commença à Denain le 25 Août. Des uhlans précédaient les troupes à pied, conduits par des officiers à cheval, fiers de parader, heureux de leurs succès dans la pauvre petite Belgique, jetant sur les populations un regard

hautain, froid, orgueilleux, méprisant, qui appelait le châtiement... Mais le châtiement ne vint que bien tard.

Personne n'a jamais aussi bien dépeint que Jules Mousseron l'arrivée des Allemands dans le Nord. Dans son livre : *Les Boches au Pays Noir*, qui est un reflet si fidèle et si vrai de ce qui s'est passé à Denain pendant l'occupation, il a su admirablement montrer — d'une façon bien française, où l'ironie moqueuse se mêle à la réprobation qui vient des âmes loyales, — le spectacle extraordinaire de puissance guerrière et de force dramatiquement bouffonne et sinistre que présentait le défilé incessant des troupes.

Pendant les quelques heures qui précéderent l'arrivée des Allemands, il y avait eu à Denain, avant l'apparition fugitive de soldats en débandade, une installation rapide des bureaux de recrutement du 127^e régiment d'infanterie, qui tint ses assises le soir du 24 Août, dans la Mairie de Denain. Denain devint sous-préfecture pendant quelques moments d'indécision.

Ce que faisait surtout voir l'examen des troupes allemandes, c'était le soin du détail, l'abondance des armements, la connaissance des procédés à utiliser pour terroriser les habitants et prendre possession de tout. Ah ! certes, ces armées n'avaient pas l'air d'avoir été attaquées à l'improviste, et, comparative-ment aux soldats du bureau de recrutement de Valenciennes, qui, quelques heures auparavant, étaient passés *sans armes* dans Denain, les troupes arrivantes donnaient bien l'impression indéniable d'une minutieuse et longue préparation à la guerre.

Que devint la « ville noire » ? Elle assista à des passages ininterrompus de troupes allemandes. Le Coteau de la Croix-Sainte-Marie, vers Douchy, où eut lieu la fusillade de quelques civils innocents, vit se dérouler, comme une chenille interminable, des troupes dont le nombre paraissait stupéfiant. Les trains sifflaient sinistrement, la nuit, emportant « *nach Paris* » les soldats vêtus de gris, qui paraissaient tout vaniteux d'avoir écrasé momentanément la pauvre petite Belgique.

Toutes les lumières industrielles s'éteignirent, tous les bruits se turent pour faire place au grondement du canon et au sifflement des trains qui amenaient les troupes ennemies. Puisqu'aucune des clameurs coutumières des usines ne retentissait plus dans cette atmosphère où les chants de la vapeur et des métaux n'avaient cessé de gronder depuis si longtemps, on put percevoir, pour la première fois depuis bien des années, les heures qui sonnaient tristement aux clochers voisins.



au maître Henri Gauquie
cordial hommage

Lucien Jonas
juillet 1913

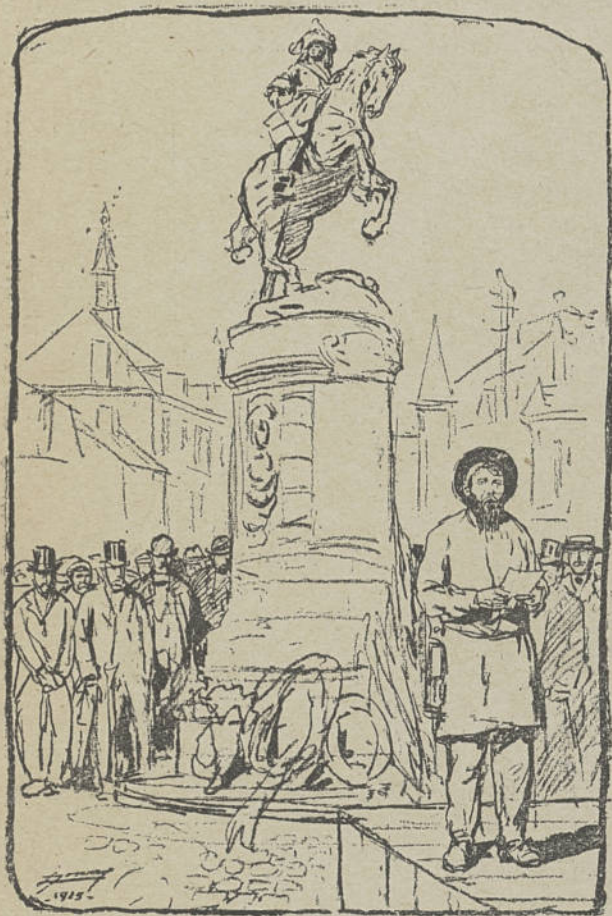
L'Assaut de Denain

(Dessin de Lucien Jonas, en l'honneur du Statuaire Gauquie,
auteur du Monument Villars)

Les nouvelles des journaux français, intentionnellement optimistes, vinrent à Denain, apportées de Lille par d'intrépides vendeurs. Mais, le 24 Septembre, les événements se précisèrent : l'incendie d'Orehies coupa la route aux nouvelles. Les Allemands affichèrent à Denain que les jeunes gens allaient être employés aux travaux de réfection des routes. Il en partit alors un assez grand nombre qui purent franchir les lignes. La possession du pays était indécise : on ne savait si tel ou tel village voisin était occupé par les Français ou par les Allemands. Les derniers soldats allemands qui passaient dans

ennemies battre en retraite. Il fallut attendre plus de quatre ans.

Le canon grondait. Denain devait l'entendre incessamment — sauf pendant le recul de la Somme. Aux clameurs récentes des usines fermées, avaient succédé ainsi les roulements de l'artillerie. Peu à peu devait commencer cette période étrange, — qui fut la même dans toutes les régions occupées, — où l'on ne sut plus discerner en quel mois ou en quelle année tel ou tel fait avait pu se passer. Dans la mémoire des populations envahies, l'occupation fut une sorte de « bloc » compact dans lequel les événements ne formaient qu'un seul fait. La longue



Jules Mousseron lisant un poème en patois à l'inauguration de la Statue de Villars

(Dessin de Lucien Jonas.)

Denain achetaient des denrées dans les magasins restés ouverts : c'était autant de vivres en moins pour la population civile, qui n'en devait plus recevoir de semblables. Dès ce moment, l'on commença, dans les maisons, à faire des cachettes en tout genre, souvent naïvement conçues.

Puis la population civile, qui ne reçut aucune indication sur la conduite à tenir, fut sans nouvelles de ce qui se passait. Des journaux fondés insidieusement par l'autorité allemande — *Le Bruxellois*, *La Gazette des Ardennes* — commencèrent, rédigés en français, leur œuvre « défaitiste ». Les soldats allemands furent, pendant quelque temps, peu nombreux à Denain, où l'on s'attendait toujours — comme ailleurs — à voir les armées



Arrivée de la Statue de Villars à Denain en 1913

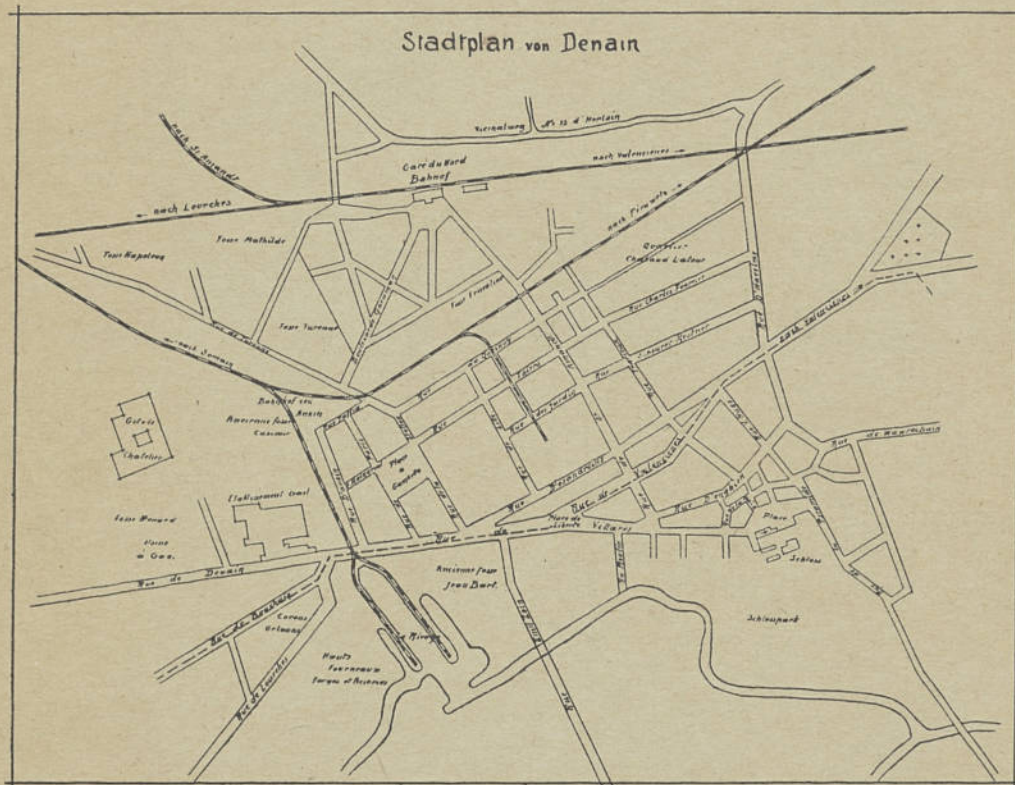
attente, les espoirs toujours déçus, finirent par faire perdre la notion du temps, pour ne laisser place qu'à une période uniforme de chagrin.

Il avait été affiché par les Allemands qu'« ils respecteraient la population, les arts, les sciences et l'industrie ». Il leur fallut changer bientôt les conditions de ce programme vraiment aimable et philanthropique. Le début de l'invasion avait été relativement supportable pour les « envahis » : les Allemands n'avaient guère fait main-basse sur les denrées. Ils étaient trop occupés par la guerre. Il y eut leur défaite de la Marne, qu'on soup-

onna plutôt qu'on ne put la connaître exactement. Une sorte de *Kommandantur* fut installée à Denain. Les autorités municipales restaient en fonctions, mais sous le contrôle sévère et difficile des Allemands, — contrôle qui fit jouer partout aux malheureux représentants de l'autorité française abolie un rôle suspect de victimes trompées qui leur rendit souvent impossible, plus tard, toute explication, toute justification, vis-à-vis de ceux qui n'avaient pas connu un tel régime de famine et de tourments.

Les farines qui étaient chez les boulangers furent enlevées par les Allemands. Des Comités de ravitaillement furent formés. La

dans des étoffes de choix que les Allemands réquisitionnaient pour la fabrication de ces sacs. On peut se consoler au point de vue moral : les Françaises élevées sagement n'ont point participé à cette infâme besogne que, seules, pouvaient accomplir celles à qui l'on avait vanté l'internationalisme anticipé. Ne leur avait-on pas affirmé, à ces malheureuses, que les Allemands étaient nos frères ? Elles étaient prêtes à d'autres trahisons, à l'égard de ceux qui leur avaient appris ces principes ! Un internationalisme prématuré est toujours dangereux : le soleil ne luit pas de la même façon, à chaque heure du jour, sur tous les hommes et sur toutes leurs pensées.



Plan allemand de Denain (Guerre 1914-1918)

population fut rationnée et ne connut plus que le pain de seigle et un autre pain que Raoul Ponchon ridiculisa dans des vers satiriques qui, malgré leur verve, n'eussent pas consolé les populations condamnées à le manger :

« Nous l'avons vu, votre pain allemand ! »

Il y eut une période particulièrement pénible. On ne peut la passer sous silence. Les autorités allemandes installèrent, à Denain, des ateliers de fabrication de sacs à sable pour leurs armées. Des femmes élevées dans des sentiments patriotiques n'eussent pas voulu, — surtout en raison du prix élevé, particulièrement suspect, offert pour ce genre de travail, — accepter d'accomplir cette besogne de trahison. Plusieurs femmes furent de bonne foi, mais cessèrent ce travail indigne. Pour l'honneur de Denain, il y eut des émeutes, des manifestations contre celles qui persistèrent et qu'on appelait avec mépris « les femmes à sacs ». On les reconnaissait. Elles se taillaient de belles robes

Les « femmes à sacs » ayant été battues, on les protégea, dans leur circulation, par des soldats allemands. Joli spectacle ! Et l'Hôpital de Denain, qui n'avait jamais été inauguré par faute de fonds pour y établir les lits et les services médicaux, fut ouvert par l'autorité ennemie : ce fut l'*Aresthaus*, où, tout d'abord, furent enfermées, — ce qui est un honneur pour la ville — les personnes qui avaient protesté lors du passage des femmes reportant leur honteuse besogne aux entrepôts allemands de la « Sandsackfabrick » (1). Il fallut attendre l'année 1928 pour que, grâce à la persévérance du Maire, M. François Lefebvre, l'Hôpital Civil pût enfin être inauguré. La première pierre avait été posée le 5 Mars 1908.

(1) Un brave citoyen aimé de tous, M. Adolphe Conreur, inaugura la prison pour avoir publiquement dit tout son mépris aux « femmes à sacs ». Il mourut pendant l'occupation.

Toutes les déceptions furent réservées à Denain comme à bien d'autres villes envahies. On avait bien escompté l'arrivée du « rouleau compresseur » de troupes russes ; on avait espéré la venue des troupes anglaises et des troupes françaises. Ces soldats vinrent réellement à Denain ; mais en qualité de prisonniers. Au début, on vit passer en gare de Lourches — où il s'arrêta quelques moments — un train chargé des calèches et des voitures de luxe pour l'entrée de Guillaume II à Paris. Ce rêve de conquête ne s'accomplit pas — ou c'en était fait des libertés humaines. Longtemps après, le Kaiser passait à Denain, qui vit d'autres hôtes de marque un peu avant la retraite allemande.



*Guillaume II à Denain (Croix Sainte-Marie) en Mai 1917
(Remise de décorations)*



*Le Kaiser et les principaux chefs allemands à Denain
(Croix-Sainte-Marie) en Mai 1917
(Guillaume II est à droite de la route pavée)*

Les Allemands avaient tenté de remettre en marche, pour les besoins de leurs armées, les vastes usines de la Société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain. Mais il put être fait en sorte de leur opposer des arguments contraires à leurs ordres, et ces Etablissements ne travaillèrent pas pour l'ennemi. Ce fut leur honneur, — mais un honneur qui entraînait la perte totale de ce grand organisme. Peu à peu, les forges et les usines furent détruites savamment par des gens de métier qui arbo-raient, pour la forme, le costume militaire et se tenaient loin des obus.

Désolante période ! Des civils, venus d'Allemagne, venaient aussi acheter les ateliers pièce par pièce. Des machines qui

assuraient la vie du pays furent déchiquetées pour être réduites en mitraille. Pendant quatre ans, des trains complets, chargés des lamentables débris de tout ce qui formait, si peu de temps auparavant, un système palpitant et vivant, transportèrent en Allemagne ce qui avait fait la force et la prospérité de Denain et de la contrée. Les usines, en somme, représentaient une accumulation énorme de métal, puisqu'il fallut des années pour les détruire. Et ce ne fut pas faute d'y employer tout un personnel nombreux, qui essayait servilement, par sa rage contre les machines et l'outillage, de se faire remarquer par les chefs et de ne pas être envoyé ainsi à la guerre. L'effort de plusieurs générations d'ouvriers allait être anéanti. Les Usines Cail subirent le même sort, et le pillage de tous les établissements industriels fut opéré brutalement, mais très méthodiquement. Rien n'était oublié.

Des paniques s'étaient produites dans le pays au passage des Allemands. Plus d'une fois, les usines avaient servi de refuge à toute une population villageoise de femmes et d'enfants qui, pris de terreur, venaient trouver un abri parmi les fours et les laminoirs. Peu à peu, aux endroits où travaillaient précédemment des milliers d'ouvriers, des plantes abondantes et drues, inconnues jusqu'alors, se montrèrent et couvrirent tout le sol ; c'étaient les « herbes des ruines », où se remarquaient quelques fleurettes, — symbole d'un espoir dont les réalisations devaient se faire attendre si longtemps. Sur le canal de l'Escaut, en bordure des établissements métallurgiques, stationnaient de nombreux bateaux vides. Les poules des marinières (les Allemands n'avaient pas encore fait main basse sur elles ou sur leurs œufs) picoraient dans le voisinage des laminoirs où, quelques mois auparavant, les rails flambants passaient comme de longs serpents de feu.

Denain fut, à cause de l'importance de ses Usines, envahi par les soldats vêtus des

costumes les plus baroques, les plus variés. Ces personnages âpres et exigeants appartenait au génie, à la marine, à l'aviation, au chemin de fer. Tout leur plaisait. Quoique l'armée allemande parût extraordinairement fournie de toutes choses, on ne peut se figurer combien de choses lui manquèrent ! Une rivalité, une émulation, existèrent dans les opérations d'enlèvement des matières réquisitionnées ; parmi ces fouilleurs et destructeurs d'usines, la zizanie existait. C'était à qui se prétendait plus puissant que l'autre. Mais toutes les choses, quelles qu'elles fussent, trouvaient toujours preneur. Du reste, lors des premières réquisitions, un ingénieur frais et rose déclara : « *Je suis envoyé par notre empereur pour prendre dans les usines de Denain les matières qui sont sans emploi. Nous enlèverons seulement ce qui est inutilisable par suite du départ des ouvriers français. Nous paierons tout. Notre empereur ne veut gêner personne* ». Finalement, on enleva tout et on ne paya rien. Les services de la B. d. K. savaient faire table rase de toutes choses. Des ordres péremptaires avaient été donnés pour détruire totalement l'industrie dans le Nord de la France. Ce n'était pas tout à fait ce qui avait été affirmé à Denain, depuis une vingtaine d'années, par ceux qui étaient venus y apporter cette dangereuse confiance dans le rôle fraternel que les Allemands pouvaient jouer à notre égard.

Tous ces services allemands qui s'installèrent dans les usines se croyaient donc propriétaires de ce qui les entourait. Certain jour, la Compagnie des Pionniers qui logeait à Denain fit placarder une affiche recommandant à ses soldats de veiller sur ces Usines « qui faisaient partie du patrimoine national allemand. Toute disparition injustifiée aurait lésé l'Empire ». Le personnel français était *responsable* vis-à-vis des autorités allemandes.

Et, dans les usines, tout disparaissait : les hauts-fourneaux, chaudières, laminoirs, machineries, halles métalliques, s'écroutaient de jour en jour. Le tout était chargé sur des milliers de wagons qui prenaient le chemin de l'Allemagne. La voix continue du canon accompagnait le bruit produit par les démolisseurs. Des installations allemandes s'érigeaient sur les emplacements des ateliers détruits. Des scieries furent établies, ainsi que des casseries de métaux. Des camps de prisonniers étrangers, des organisations allemandes remplirent les usines, parmi l'amas des fils de fer barbelés. Des munitions, des poudres, des engins asphyxiants, furent mis en dépôt dans les ateliers. Les Russes, les Anglais, les soldats français, les prisonniers civils, tour à tour, étaient contraints de détruire l'œuvre industrielle.

On essaya même de faire naître chez certains ouvriers civils la satisfaction momentanée de lucre ; on les paya sur les sommes imposées aux communes. On ruina ainsi tout à la fois les industries et les caisses municipales. Les victoires allemandes furent affichées : les drapeaux bavarois flottaient dans Denain. La répartition des vivres pour la population civile devint très réduite. Des ravitailleurs surgirent. Quand une guerre a de telles particularités, les populations civiles subissent toutes les avanies : rien ne leur appartient plus. Les honnêtes gens en sortent maigres, débiles : les autres le sont moins. Corvées ridicules, punitions, épreuves humiliantes, menaces de mort ou de travaux forcés à *perpétuité*, tout s'acharnait sur

les malheureux habitants. Il est inutile de conter ces choses : elles ne sont jamais comprises.

Pendant que nos soldats connaissaient le sort meurtrier des tranchées, les choses les plus lamentables se passaient donc en pays envahi. A Denain, le roi de Bavière vint passer une revue sur la place Gambetta, où d'autres revues d'hommes ou de chevaux avaient lieu aussi ; des animaux apocalyptiques — chevaux malades — se montrèrent dans la ville ; les convois funèbres étaient nombreux ; des troupes d'évacués du front défilaient lentement, avec cette sorte de marche rythmée qui est spéciale à la douleur ; les officiers arrogants paradaient ; et des blessés revenaient du front. De fausses nouvelles, cruellement propagées pour être suivies de nouvelles désastreuses, étaient lancées par des criminels ou des inconscients. Certaines nuits étaient absolument sombres — toute lumière étant interdite — et peuplées de défilés étranges et de bruits d'armes ; les chiens furent — pauvres toutous ! — massacrés à regret par la population civile qui ne voulait pas payer les taxes exigées par l'autorité allemande ; les *ersatz* les plus stupéfiants s'installaient dans le domaine de la nourriture, de la boisson et du vêtement ; les enfants sans joie ne savaient plus ce que c'était qu'une friandise ; les inscriptions allemandes se lisaient au détour des rues. Puis la publication d'un singulier document, conclu à la suite d'une entente qui eut lieu — paraît-il — en Suisse, recula jusqu'à soixante ans l'âge des Français sur lesquels les Allemands prétendirent, dès ce moment, avoir des droits. Ce texte coupable s'ajouta au fouillis du texte de La Haye, — et les familles furent alors plus dispersées que jamais à la suite de ce remarquable arrangement qui donna plus de pouvoir à l'ennemi. La population, presque déguenillée, devenait de plus en plus rare ; le changement des heures avait des conséquences inattendues, puisque, en été, on voyait clair jusqu'à onze heures du soir et minuit.

Quand les avions passaient, les officiers allemands, avertis par les sirènes ou signaux spéciaux, descendaient dans de bonnes caves bétonnées et parfois bien meublées.

Pendant des mois, lors des passages d'aéroplanes, la nuit, des réflecteurs inscrivaient sur le ciel des éclairs bizarres et rapides, partis du sol, qui semblaient de gigantesques mains voulant happer, dans l'immensité noire, les avions bourdonnants.

C'était la disparition partielle de la population par le chagrin, les inquiétudes et les privations ; les enlèvements d'otages sous des prétexte de « représailles » dont les victimes ne connaissaient même pas le motif ; les nouvelles, limitées à une dizaine de mots, venues par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, mais dont la réception — par une ironie stupide et brutale — se faisait quelques mois après le départ de la « dépêche » ; le départ de jeunes filles désignées pour des travaux relatifs à la guerre, en dépit des termes diplomatiques anciens de La Haye, si extraordinairement rédigés qu'on pouvait toujours leur donner la signification inverse de ce qu'ils paraissaient dire ; le passage de gendarmes irascibles par fonction, par devoir et par goût ; la découverte, par les Allemands, de cachettes effectuées en vue de ne pas leur laisser tout enlever ; les réquisitions de meubles, de cuivre, de logis ; les expulsions et les condamnations ; l'installation des soldats du haut en bas des maisons ; la

mise à mort des pigeons-voyageurs et l'exécution de citoyens convaincus d'espionnage ; les affiches menaçant même de *travaux à perpétuité* ceux qui ne se rendaient pas à tel ou tel appel. Ceux qui ont connu toutes ces humiliations ne tiennent guère à en parler encore. Il y a certains faits du passé sur lesquels l'oubli total est désirable ; car l'Humanité n'y apparaît pas agrandie. De temps en temps, durant ces cinquante mois d'occupation, le canon se rapprochait, — et l'on avait la folle espérance d'une délivrance possible.

Tout manquait. Les cabarets — si nombreux — affichèrent, au bout de quelques mois, la pancarte : « Plus de bière ». La formation de Comités de ravitaillement américain occasionna le défilé mélancolique des populations envahies qui se rendaient « au secteur » : on connut les rares distributions de confiture et — une ou deux fois — de viande de mouton. Des denrées innommables étaient distribuées : on en était heureux quand même. Il y eut le prix élevé des produits du pays (les pommes de terre à cinq francs le kilo) ; la tablette de chocolat annuelle qui, venue d'un pays allié, était enveloppée dans un papier portant — pensée charmante et touchante — des souhaits pour les malheureux investis ; les rapatriements des malades ; le départ des vieillards ; et l'espoir, — l'espoir qui, malgré tant de déceptions, d'incertitudes et de jours d'angoisses, vivait quand même dans les âmes vraiment françaises où vibrait une pensée permanente et reconnaissante pour nos soldats qui luttaient.



*La Statue de Villars quelques jours avant sa destruction
Le jarret du cheval a été scié : la Statue est retenue
par deux étançons de bois*

La statue de Villars ne fut enlevée qu'au début de 1918. Elle avait symbolisé l'espérance. Elle tomba sur le sol — certaine nuit — et fut morcelée avant son envoi en Allemagne.

C'était vers Septembre 1918 que les préliminaires d'une retraite prochaine s'étaient précisés. La population de Denain, peu renseignée sur les choses extérieures, avait vu, certain jour, disparaître brusquement toute une bande d'acteurs et d'artistes allemands que l'on avait fait venir pour célébrer les prochaines victoires du Kaiser. On comprit alors que l'Allemagne ne pouvait plus tenir. La rupture de la ligne Hindenburg permit aux Anglais d'avancer. Arleux et Douai virent de rudes combats. Les évacués abondaient sur Denain. Les Anglais gagnèrent les abords de Marquette-en-Ostrevant. D'un autre côté, les Canadiens, qui arrivaient du camp de César et d'Iwuy, atteignirent Lieu-Saint-Amand. Les habitants de Bouchain durent être aussi dirigés sur Denain.

Denain prit une animation stupéfiante. Les Allemands battaient hâtivement en retraite et passaient, avec leurs bagages, sur trois lignes ininterrompues qui occupaient toute la largeur de la rue de Villars, avec, au milieu, la voie du tramway, qui servait de prolongement à la ligne du chemin de fer du Cambrésis pour le passage des véhicules encombrés de marchandises bizarres.

Les évacués venaient de la direction du Cambrésis et furent logés en très grand nombre à Denain, qui n'eut pas moins alors de 28.000 habitants civils, — chiffre brusquement plus élevé d'une population qui s'était raréfiée d'année en année, comme le cimetière agrandi en témoignait. Puis les obus sifflèrent au-dessus de Denain et commencèrent à tomber sur la gare du Nord, et ensuite sur la ville. Pénible moment ! Les ordres pour l'évacuation de la population civile, qui devait succéder à de dernières réquisitions, poussées jusqu'aux dernières limites de la tyrannie tâtilonne, ne vinrent pas.

Le 10 Octobre 1918, l'ordre d'évacuer est donné à Valenciennes. Ce fut le lamentable exode vers la Belgique. Des prisonniers civils des environs — Denain y compris — firent partie du lugubre convoi.

Les troupes ennemies cédaient Denain. Toutes les affiches menaçantes avaient été détruites avant le départ. D'énormes dépôts de bois avaient été constitués dans les usines des Forges de Denain en bordure de l'Escaut. Les Allemands avaient tenté de les évacuer par voie d'eau ; mais l'Escaut fut mis à sec par la destruction des écluses, et les radeaux encombrèrent le lit du fleuve. On avait fait sauter les pavés des carrefours, et, dans les établissements industriels, les bâtiments encore debout furent incendiés. Les mines furent noyées ; les chevalements connurent les effets de la dynamite. Les explosifs renversèrent aussi les parties des hauts-fourneaux non détruites encore. Pour ne pas laisser les immenses tas de bois à la disposition des troupes canadiennes qui arrivaient, on y mit le feu. L'incendie, qui fut vu de Belgique, dura plusieurs jours. La nuit, le ciel fut tout rose... Une apparence de beauté terminait l'œuvre impie des troupes d'occupation, qui laissaient derrière elles la ruine et le deuil. De même, le ciel d'août était d'une pureté superbe, et la beauté des moissons blondes avait stupéfié les Allemands lorsque, quarante-six mois auparavant, la hideuse chenille grise



Le Pont de Denain (détruit en 1918)

de l'armée en marche s'était déroulée sur la route classique de l'invasion. Lors de leur arrivée, ils avaient déclaré qu'ils paieraient toute marchandise « en bon argent comptant » et affichèrent sans vergogne qu'ils ne faisaient pas la guerre aux populations civiles et que les biens de chacun seraient respectés.

Il en avait été tout autrement de la part de ce peuple que Fustel de Coulange a appelé le « Peuple-Invasion ».

Dans les détonations produites, non seulement par les obus des troupes de la délivrance, mais aussi par l'œuvre de destruction finale avant la retraite, on vit passer enfin, dans la cité lamentable de Denain, — totalement méconnaissable, — quelques derniers Allemands. Ils crièrent : « Au revoir ! » — comme cela, en français, sans y mettre malice. Peu de temps après, on en vit revenir un certain nombre au titre de prisonniers des armées canadiennes. Ah ! ce n'était plus l'armée

trionphante du 25 Août 1914. L'Histoire se charge de corriger souvent l'esprit exagéré de conquête...

Les Canadiens ne purent croire que Denain eût ses caves remplies de malheureux, affaiblis depuis longtemps, en proie à toutes les inquiétudes et à tous les dangers, et non évacués au dernier moment. Ce fut le bombardement.

Denain ne fut pas défendu par les Allemands ; mais ils se portèrent néanmoins à la partie extrême de la Ville donnant sur la direction de Valenciennes. Des Canadiens subirent vaillamment le choc devant le talus du chemin de fer. Au cimetière de Denain, des tombes disent la vaillance de ces soldats qui parlaient français et se montrèrent si sympathiques et si généreux envers cette population de pauvres gens amaigris, épuisés, pareils à des spectres. Toutefois, les ravitailleurs avaient bien meilleure mine que les ravitaillés. C'est le 18 Octobre que Denain fut délivré de son long martyre. Il n'y avait plus de pain, plus de lumière, plus de chauffage.

Dès l'installation des Canadiens, le danger n'était pas terminé. Des obus venaient de la direction de Valenciennes, et, dans la campagne, vers Haulchin, Prouvy, Thiant, passaient des convois de munitions conduits par des Hindous au visage bronzé. Ces soldats aux costumes variés donnaient un aspect étrange — à ces campagnes dont les terres, où la culture soignée avait cessé depuis quatre ans, laissaient voir, dans les couchants d'Octobre, des feux verts et rouges disséminés çà et là dans la plaine valonnée.

Pendant la première partie du séjour des Canadiens, on dut continuer de dormir — ou d'essayer de dormir — dans les

OCTOBRE

Lune : pleine le 16, dern. quart. le 24
Soleil : lever 6 h. 19, coucher 4 h 53

19

1918. L'armée britannique occupe Denain.

MERCREDI

292

S. Pierre d'A.

79

Feuille éphéméride mentionnant la reprise de Denain par les Canadiens

Edward P

*le 10 Novembre
1918.*

*Signature du Prince de Galles,
donnée à Denain la veille de l'Armistice
(Album de M^{lles} Cl. et Marg. Thiéry.)*

Thought these pictures would be of interest to you Harry Denain



AT DENAIN
H.R.H. the Prince of Wales Takes the Salute on the Steps of the Statue Erected to Marshal Villars who Delivered the Town of Denain in 1712. The Canadians who Delivered the Town from the Germans, Marching Past the Prince—Gen. Currie and Gen. Watson Officer Commanding the 4th Division are Beside Him.

W. Morrison, commandant de l'artillerie canadienne, près de la porte de l'Eglise Saint-Martin, au sortir de l'office du dimanche.

Le 3 Novembre, les Allemands battent en retraite à 6 kilomètres de Valenciennes, C'était la fin de la grande lutte.

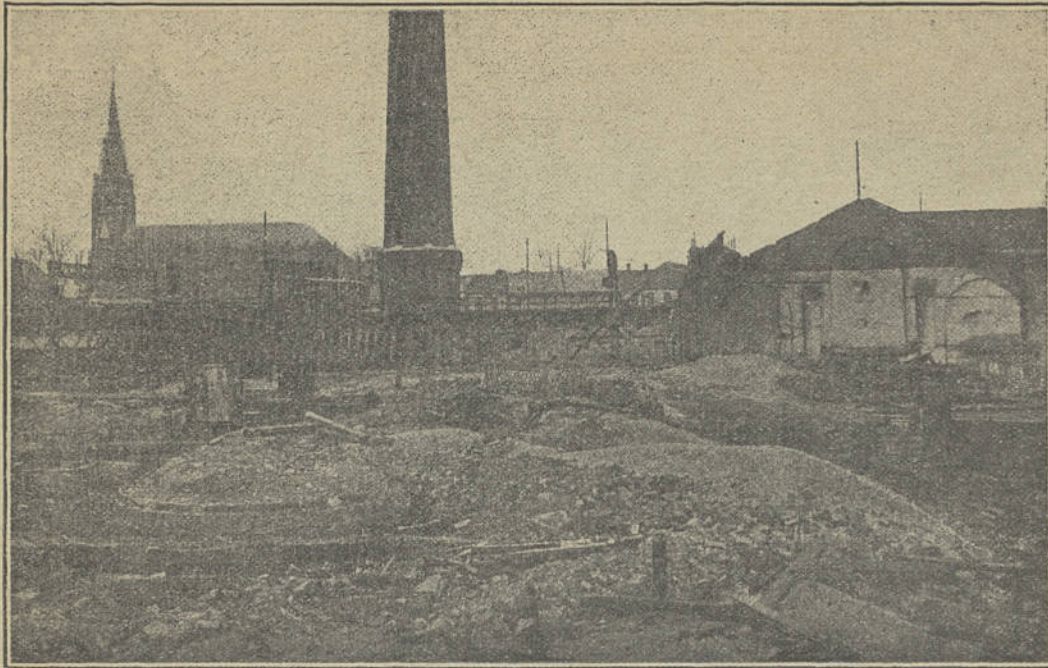
Le 10 Novembre, le Président Poincaré arriva à Denain dans la soirée. Il voulut traverser à pied la rue de Villars : l'auteur des présentes lignes eut l'honneur de l'accompagner pendant quelques minutes et de lui donner diverses indications. Des fleurs furent offertes, par la petite Paule Druart, au grand homme d'Etat, au travailleur infatigable, qui venait reparler de la France, si éprouvée, aux malheureux habitants de Denain. Un train attendait le Président à l'entrée du Rivage de la Gare de Denain-Mines, où il annonça à la foule en guenilles la fuite de Guillaume II. Les soldats canadiens, de leur propre gré, voulurent saluer le Président de la République, qui les harangua gentiment, cordialement.

THE PRINCE OF WALES WITH THE CANADIANS IN FRANCE
From Left to Right: Lt. Gen. Sir A. Currie, Commander of the Canadian Army Corps, the Prince of Wales, Brig. Gen. E. W. Morrison, Commander of the Canadian Artillery, formerly, Editor of the Ottawa Citizen, Maj. Gen. Sir David Watson Commanding the 4th Canadian Division, Publisher of the Quebec Daily Chronicle. Photograph Taken in DENAIN

Le Prince de Galles et les troupes canadiennes à Denain (Gravure extraite d'un journal canadien)

caves. Des buses de poêles sortaient des soupiroux, laissant échapper leur fumée au-dessus des routes de boue qui constituaient Denain. C'était encore la « Ville-feumière », mais non plus dans le sens industriel du mot.

Le Prince de Galles logea à Denain chez M. Thiéry. Le lieutenant-général, Sir A. Currie, commandant du corps d'armée canadien, résida quelque temps dans la vaste demeure de M. Albert Mallez. Il y avait aussi à Denain le major général Davie Watson, commandant la 4^e division canadienne. Le prince et ces hauts-officiers passèrent une revue des troupes à Denain pendant que les Allemands étaient refoulés sur la Belgique. Ils se postèrent sur le socle du monument de Villars, écorné par la chute de la statue enlevée par les Allemands. Les Anciens Combattants de 1870-1871, précédés du drapeau français qu'on revoyait enfin, défilèrent devant le jeune prince et les deux généraux, que l'on revit encore, avec le général de brigade



*Les ravages en pays occupé :
Emplacement des Hauts-Fourneaux de Denain à la fin de la guerre*

molition impitoyable du vaste ensemble qu'avaient érigé quatre-vingts années de travail industriel, pouvaient paraître trop petites encore pour emblématiser le désastre et pouvoir être considérées comme les colonnes funéraires de ce qui avait été la vie intense et le travail incessant.

Sur un million cinq cent mille Français tués pendant la guerre, il y avait huit cent vingt-six mille soldats âgés de moins de vingt-cinq ans.

Huit cents enfants de Denain manquaient à l'appel pour reprendre le travail. La ville s'est honorée en gravant leurs noms sur le beau monument commémoratif de la guerre, dû au talent combiné de MM. H. Gauquié et H. Guillaume, — auteurs du monument de Villars. Combien de noms inconnus ont pu, par la pensée, hélas ! être ajoutés à ce nombre ! car la guerre a continué de faucher longtemps sous des aspects variés.

Le 7 Avril 1919, les délégués à la Conférence de la Paix vinrent visiter le lamentable amas de décombres que formaient les usines de Denain. Ils y virent, non sans stupéfaction, qu'il avait été commis — selon l'expression de M. Edmond Goreaud, journaliste — un véritable « assassinat industriel ».

M. Robert Jordan (1) fit constater à M. Vénizelos, accompagné de M. Politis, ministre des affaires étrangères de Grèce, ainsi qu'à M. Van den Heuvel, ministre d'Etat de Belgique,

(1) M. Robert Jordan a notamment publié, pour rappeler la destruction des usines de Denain, plusieurs brochures, dont : « *La Reconstruction de la Métallurgie* (Paris, 5, Cité Pigale, 1923), qui reproduit le texte d'une conférence prononcée devant le Président de la République au 75^e anniversaire de la Société des Ingénieurs de France.

que la destruction dépassait en importance tout ce qu'on pouvait imaginer. De fait, les usines de Denain et d'Anzin avaient le triste privilège d'être les usines « les plus détruites » de toute la zone d'occupation. Non seulement, toutes les installations avaient été démontées par des spécialistes civils, mais il avait fallu adjoindre aux ouvriers allemands, hélas ! un millier de prisonniers russes, anglais, italiens et français, pour parfaire ce travail formidable. Le général Coanda, ancien président du Conseil de Roumanie ; M. Alphonse Costa, ministre de Portugal à Paris, et M. Buers, ministre des Affaires Etrangères de l'Uruguay, faisaient partie du groupe de visiteurs qui contemplaient, avec stupéfaction, l'amas formidable de ruines constitué par une usine qui n'avait cependant pas été bombardée, — ou si peu, — mais avait subi les effets d'une incessante destruction et d'un enlèvement de toutes les parties métalliques. M. Politis, devant une telle destruction, émit l'avis qu'il fallait que tous les membres de la conférence de la paix vissent à Denain voir le spectacle de cette destruction sans précédent dans l'histoire.

Les Etablissements Cail, qui avaient érigé de véritables chefs d'œuvre de construction mécanique, avaient également été anéantis. M. René Théry, rédacteur en chef de *l'Economiste Européen*, a conté (1) comment le B. d. K (*Beauftragte des Kriegsministerium*) mit en coupe réglée ce formidable organisme, qui fut surtout transféré en Allemagne. Mais on enleva tout — « jusqu'aux jetons de présence des ouvriers » ! Plus tard, la Société Cail essaya de récupérer le plus possible le matériel disparu, pour obvier aux délais de livraison trop longs qu'eût entraînés la construction de nouvelles machines. 50.000

(1) *La Renaissance des Etablissements Cail* (Paris, 1922).

tonnes d'outillages mécaniques, de matières premières et d'ateliers, démontés avec soin, avaient été enlevées et expédiées au-delà des frontières !

« La France avait fourni le champ de bataille aux Alliés. Leur devoir solidaire était de le remettre en ordre ». Les biens privés avaient été pillés. Les efforts ne manquèrent pas pour reconstituer les ateliers, puisque, trois années après la catastrophe, la Société Française de Constructions Mécaniques fut en mesure — selon l'expression même de M. Théry — « de travailler aussi bien, sinon mieux que jadis. La France n'a rien perdu de ses qualités d'énergie et de courage dans l'adversité ». En effet, cette Société pouvait déjà, à la fin de 1921, avoir recouvré neuf dixièmes de ses facultés de travail, comme l'exposa alors M. Louis Le Chatelier.

Il en était de même aux Forges et Hauts-Fourneaux, plus atteints dans leurs fibres profondes, puisque les usines et les machines avaient été détruites. Rien n'était récupérable.

Déjà aussi, en 1923, alors que les houillères dévastées ne donnaient pas encore suffisamment de charbon, M. Robert Jordan (1) pouvait affirmer : « Malgré les difficultés de toutes sortes rencontrées à tout instant ; malgré la carence allemande qui s'est révélée jusque dans les œuvres de réparation en nature qui n'ont jamais abouti à des réalités tangibles, nous nous relevons. »

Les Hauts-Fourneaux ne devaient plus être reconstitués à Denain. Bien que le nom d'Escaudain ne figure pas dans la firme de la Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, c'est sur le territoire de la commune d'Escaudain que les hauts-fourneaux ont été allumés en juin 1926 (2), — date qui marqua le départ de la reprise générale du travail dans les usines, où, malgré la destruction totale, divers ateliers avaient été remis en activité peu de temps après l'armistice.

Quand la reconstitution industrielle de Denain fut à peu près effective, le Comité Villars crut alors convenable de faire reparaître, sur le socle de pierre, la statue de Villars et les médaillons de Montesquiou et de Lefebvre d'Orval. Heureusement le maître Gauquié était encore vivant et certains modèles existaient encore.

Le 6 Juillet 1920, M. François Lefebvre délégua à M. Pierre Briéout, Président du « Comité Villars », tous pouvoirs pour faire les démarches et remplir toutes formalités utiles en vue du remplacement de l'œuvre disparue.

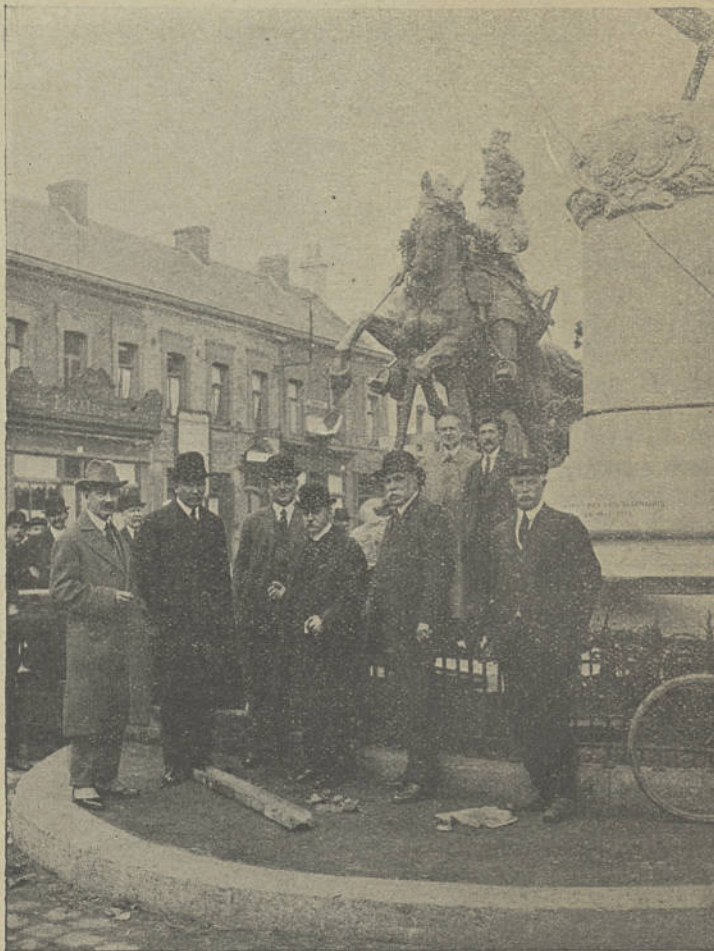
L'œuvre fut enfin refaite, et, le 3 Août 1924, on assistait à la « réinauguration » du monument. Combien de deuils depuis cette belle journée du 13 Juillet 1913 où l'œuvre, qui venait d'obtenir la récompense suprême du Salon, avait été inaugurée parmi les acclamations d'une foule joyeuse !

(1) La Reconstitution de la Métallurgie, par R. Jordan (Paris, Édition de la *Revue de Métallurgie*, 5, Cité Pigalle, Paris, 1923).

(2) A cette époque, le Conseil de l'administration de la Société de Denain et d'Anzin se composait de : MM. Joseph Naud, président ; M. Léopold Pralon, administrateur délégué ; M. Henry de Nanteuil, Administrateur-délégué adjoint ; MM. Léon de Nervo, Jean de Nervo, J. Delloye, P. Keller, Déjardin-Verkinder, Jean Plichon, Henri Dupont, Albert Galicier.

La fête de 1924 eut un caractère réduit, mais fut d'une belle dignité. Le Marquis de Vogüé n'était plus là pour évoquer, avec l'art des grands historiens, la personnalité attachante de Villars ; mais son lieutenant, M. Jean de Boislisle, trouva des termes émus pour dire la gloire d'autrefois et la gloire récente de nos armées de France. La paix, encore une fois, était revenue, mais au prix de quelles hécatombes ! Jules Mousseron retrouva sa verve familière, où c'est toujours l'esprit et le bon sens de la région qui parlent, et d'autres orateurs firent valoir qu'il est beau de dresser, dans un pays éprouvé, un monument aussi superbe, véritable page d'histoire qui parle à Denain aux sentiments de la foule !

C'est au moment de la réédification de la statue de Villars que le parc du Chapitre de Denain livra une partie de ses secrets. Les arbres en furent abattus en grande partie : les héritiers de M. Le Bret vendirent également les terrains à la Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Etablissements Cail), qui, peu de temps après, y fit ériger des maisons d'habitation. Les quelques rares logis anciens furent également aménagés en habitations. Une partie du terrain où se trouvait jadis l'ancienne église abbatiale Sainte-Marie servit



La nouvelle Statue de Villars arrivant à Denain en 1924

(Cliché Lamberts.)



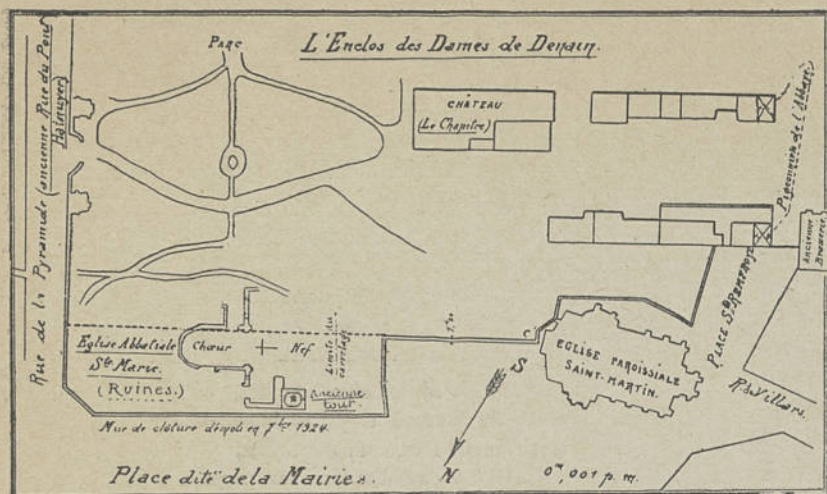
La Statue de Villars avant sa réédification
 (Arrivée de la statue sur son camion de transport. Elle fut terminée le 24 Juillet 1924, mise en route le 27, et arriva à Denain le 30 Juillet 1924)

à l'agrandissement de la place de la Mairie, devenue, après la guerre, place du Président Wilson. On y voyait une butte de terre formant terrasse sur la place : quelques initiés se doutaient bien que ces emplacements, auxquels M. Le Bret n'avait pas voulu laisser toucher, renfermaient les vestiges d'un glorieux passé. Le mur, construit avec les matériaux de l'ancienne église, fut jeté bas ; le pavillon de chaume, qui correspondait, disait-on, à l'emplacement du tombeau des chanoinesses, fut abattu ; la grosse butte de terre fut enlevée. Et celle-ci révéla la présence de l'Eglise Sainte-Marie, dont certains murs étaient encore debout, noyés dans la terre. Les dalles de pierre bleue, auxquelles se mêlaient des pierres tombales, apparurent pendant quelques jours ; plus profondément, un ancien dallage, gracieux au possible, composé de petits carreaux vernissés, blancs, jaunes, rouges et verts, se fit voir, intact. Là, pendant des siècles, s'étaient posés les petits pieds des mignonnes chanoinesses. Aucun objet d'une valeur autre que la valeur archéologique ne fut retrouvé : la Révolution avait passé par là.



M. H. Gauquié M. P. Bricout
statuaire. Président du Comité Villars.
La Réédification de la Statue de Villars en 1924

Sous le pavillon de la glacière, on retrouva les vestiges d'une tour robuste, qui était peut-être un clocher séparé de l'Eglise abbatiale. C'est évidemment « la Tour » dont parlaient les anciennes relations sur Denain. La forme et la situation de l'église purent être exactement définies, avant le nivelage définitif qui livra à la voie publique ce terrain, inviolé pendant des siècles. Et ce fut l'apparition mémorable des pierres tombales qui, ensevelies sous l'éboulement des ruines, étaient restées ignorées depuis longtemps. L'ancien prévôt de Valenciennes, Pitpan de Montauban, qui était venu relever autrefois les inscriptions de la chapelle abbatiale, avait bien indiqué que les



Découverte des ruines de l'Eglise abbatiale Ste-Marie en 1924

tombeaux des Dames de Denain se trouvaient dans cette église. Des pierres se feuilletèrent au contact de l'air qu'elles ne connaissaient plus : quelques inscriptions y furent lisibles pendant quelque temps. On découvrit même une vaste dalle qui avait recouvert le corps d'un frère ou d'un chapelain. C'était la très ancienne histoire de Denain qui apparaissait mystérieusement au jour...

Mais plusieurs pierres bleues, admirablement conservées, donnaient des noms et même des détails sur les abbeses et les chanoines disparues. La pierre tombale de l'abbesse Alix de Molembais, citée dans divers manuscrits, apparut, superbement conservée et agrémentée, au centre, d'un écusson vigoureusement sculpté :

*Chi gist Alix de Molembais.
Dieu mette son ame en pais.
Suplie à vous ki chi passez
Prier Dieu pour les trespassez.*

D'autres noms plus discrets furent lus sur les pierres. Il y avait là notamment Jacqueline de Constantin, « en son vivant trésaurière et pitanchière de céans ». On le retrouvait, cet ancien mot de pitancherie, cité dans un document sur Denain remontant à 1353 ! Et l'on connut des détails particuliers sur Jeanne-Marie de Bon-Marché, « abbesse séculière de cet illustre Chapitre de Sainte-Remfroye, quy, après avoir gouverné et employé ses soins pendant traize anné de guerre pour la conservation de ceste église, décédat autant regretté qu'aimé le 28 Janvier 1663 à l'age de 72 ans ». Sans cette naïve inscription, aurait-on connu les efforts que fit cette bonne dame de Bon-Marché pour gouverner la vieille abbaye de Denain ? Les études faites sur Denain la citaient comme abbesse de 1640 à 1650 : la pierre tombale la fait vivre justement « traize anné » de plus. Pitpan de Montauban et

l'abbé Moreau ne l'avaient pas citée. Mais M. Le Glay l'avait indiquée. La guerre à laquelle la pierre tombale fait allusion vise probablement surtout la période de 1647, quand l'armée française, alors cantonnée à Haspres, ravagea les environs de Denain, Douchy, Neuville, Noyelles, etc., qui appartenaient à l'Espagne et eurent beaucoup à souffrir. Il y eut aussi le fait d'armes de 1651, quand les Français venaient piller l'Ostrevant espagnol, alors que les Espagnols, campés à Anzin, pillaient les villages français. Les Espagnols devaient même quitter Anzin pour s'installer à Denain.

On trouva aussi, ornée de quatre écussons, la pierre de Jeanne de Héraugier, « demoiselle de céans, laquelle trespassa le

17 d'Octobre l'an 1596 ». Le manuscrit de M. Blin dit que son épitaphe se trouvait dans la chapelle de Saint-Jean. « Elle était taillée dans le marbre en religieuse de Saint-Benoit ». S'il s'agit d'une statue, elle n'a pas été retrouvée.

Mais les fouilles furent abandonnées un peu trop vite ; le nouveau mur fut construit, et, aux endroits qui recèlent probablement encore d'autres vestiges intéressants, passe maintenant le bon public qui ne fait pas de différence entre ce sol-là et un autre.

Il aurait été agréable de réserver ce coin de Denain à un musée où l'on eût retrouvé, à côté des spécimens de l'industrie moderne, quelques-uns des vestiges du Denain ancien, dont les dernières traces se dissipent encore plus de jour en jour. Quel agrément de montrer le berceau agricole de Denain dans un parc consacré, jadis, aux promenades de chanoines qui portaient les plus beaux noms de France !

Il est encore temps de faire quelque chose dans ce sens, et le dernier pavillon de l'abbaye — Le Chapitre — devrait pouvoir conserver les pierres tombales qui parlent d'un Passé prestigieux. Il faut se rappeler les paroles dites par Edouard Herriot quand, le 11 Mai 1927, il remit la cathédrale de Reims au Cardi-



Ruines de l'église abbatiale St-Marie, découvertes en 1924

nal Luçon : « *Un peuple, parvenu au régime de la liberté et maître de son destin, prouve son intelligence et sa force en s'attachant à préserver les souvenirs que les âges antérieurs lui ont légués.* »

L'industrie, souvent impérieuse dans ses conceptions, ne crée-t-elle pas l'indifférence envers les choses du Passé ? Bergson a dit que le mécanisme trop mis en pratique équivaut, pour l'humanité, « à un allongement des parties du corps qui travaillent et, en même temps, à un rétrécissement de l'esprit, qui a moins d'efforts de pensée à produire ». Il faut se tenir en garde contre le danger... C'est pourquoi il faut quelque chose à côté de l'Industrie : l'Art est le grand consolateur de l'Humanité. Le dommage moral peut être grand pour une cité comme Denain, qui, à vrai dire, malgré son originalité personnelle, est surtout un atelier très étendu, qui ne renferme pas — et ne peut guère renfermer, à cause de sa formation voisine — les éléments très divers et harmonieux des vieilles cités, où la qualité des populations se classe en beaucoup de catégories diverses.

Sur le terrain réservé pendant mille ans aux chanoinesses, on put voir, à la ducasse du mois d'octobre 1924, s'établir une baraque qui portait le titre évocateur : *Confiserie des Marquises*. Certes, ces pierres appartiennent à l'histoire. Un musée s'établira forcément et les réclamera. Et de toute cette résurrection du passé, il reste tout au moins un poème qu'un rimeur local composa pour tenter de rappeler la découverte des anciennes dalles où les pas des petites chanoinesses s'étaient posés si souvent :

SUR LES PETITES DALLES,

*retrouvées en 1924, dans les ruines, soudain mises à jour,
de l'antique abbaye de Denain-en-Ostrevant*

A Madame Marcel Barbieux

Petits carreaux, gentilles dalles,
Quels socques ou quelles sandales
Pesaient sur vous aux anciens temps ?
Ah ! que votre fantaisie aime
Evoquer le siècle douzième
Qui créa vos tons élatants !
Ici, dans l'abbaye antique,
Où s'élevait le pur cantique
Des nonnes aux longs vêtements,
Dalles roses, vertes, jaunies,
Vous opposiez vos harmonies
Et vos furtifs miroitements.
Mais, brusquement, quels lourds cothurnes
De Huns, de guerriers taciturnes,
Barbus, barbares et brutaux,
Sont venus mettre l'épouvante
Aux lieux, où, d'une voix fervente,
Vous priiez sous vos grands manteaux ?
Près du haut pilier, sœur Fanchette
Confie un secret, en cachette,
A Reyne, près des blancs lambris...
Leurs pas frôlent la mosaïque
Qui sera la chose archaïque
Dont nous admirons les débris.

Près du portail, sœur Philippote
D'un pied impatient tapote
Le sol de marbre miroitant.
Huguette, sa plus chère amie,
Serait-elle encore endormie ?
Ses yeux se troublent... Elle attend.

Mais la Paix noble et salubre
N'est pas faite pour notre Terre,
Et, durant les âges, souvent,
Troupes françaises et germanes,
Parmi des luttes inhumaines,
Ont ensanglanté l'Ostrevant.

L'heure vint où les chanoinesses,
Fleurs de charme, exquises jeunesses,
En proie aux destins désolants,
Quittèrent, pour d'autres campagnes,
Le vieux Denain où leurs compagnes
Se succédaient depuis mille ans.

La torche sinistre est brandie,
Et, soudain, le rouge incendie
Brûle et dévore, en un clin d'œil,
Le moustier, les saints, les images
Qui recevaient vos doux hommages.
C'est, partout, la cendre et le deuil...

...Puis, dans l'église rebâtie
Sur qui la lune, ronde hostie,
Jette son divin lumignon,
Voici que, sur le carrelage,
Les fillettes, troupe volage,
Ont frappé de leur pied mignon.

Bientôt le murmure s'abaisse ;
Car on peut voir la Dame Abbesse
Paraître au large corridor.
Tout se tait dès que se présente
Sa robe d'hermine imposante
Que rehausse sa crosse d'or !

Petits carreaux aux vives teintes,
Rendez-nous les heures éteintes,
De ce passé presque inconnu,
Dans la pâte de votre argile,
Le moment fugace et fragile
Semble avoir été retenu.

Les bottes lourdes et ferrées,
Heurtant les dalles bigarrées,
S'y posèrent en les griffant,
Comme l'épine de la rose
Laisse une trace fine et rose
Sur la peau fraîche d'un enfant.

Mais le Temps, voyageur austère,
Vient changer l'Histoire en mystère,
Et nous ne savons, hésitants,
Quels socques ou quelles sandales,
Petits carreaux, mignonnes dalles,
Passaient sur vous aux anciens temps.

(Juin 1924)

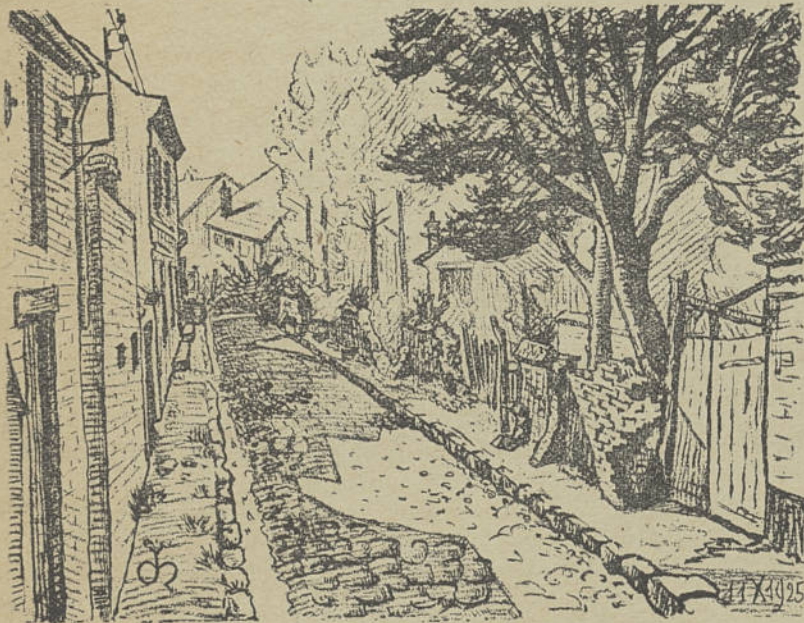
X...

Denain s'est donc reconstitué. Tout l'Ostrevant avait bien souffert aussi. Il a repris courage, selon son habitude.

L'Ostrevant, définitivement disparu lors de la Révolution comme pays séparé et d'un caractère propre, était, autrefois, gros producteur de grain et de pierres de carrières. Les blés sont encore cultivés en abondance ; mais l'extraction des pierres a cessé, sauf toutefois vers Bugnicourt, où l'on exploite encore les grès. Des déplacements de l'Escaut ont eu lieu dans la région de Bouchain à Neuville et à Denain. Le fameux « Bassin-Rond », qui, non loin de Bouchain, servait de gare pour d'innombrables bélandres, a été établi, puis supprimé. Il est remplacé par le grand garage d'Estrun, qui, malgré sa forme rectangulaire, a conservé l'ancienne appellation de « Bassin-Rond ».

La plupart des anciens chemins de terre sont maintenant pavés. Les chemins de fer ont été établis un peu partout, et la région de Valenciennes — en particulier Denain — semble battre tous les records par la multiplicité des voies ferrées par rapport à la superficie du terrain. Les lignes électriques (force, lumière, télégraphes) y pullulent.

La guerre de 1914-1918 a inévitablement produit un retard dans le développement industriel de l'Ostrevant, qui a été ravagé lentement et systématiquement plutôt qu'il n'a subi les bombardements. Dans la grande mêlée, il semble que les vagues soient venues expirer à peu près à la limite du vieux comté. Mais la vitalité des départements du Nord de la France est exceptionnelle, et, moins de dix ans après la fin de la guerre, tout le terrain perdu dans le domaine industriel était regagné. Un commencement de développement se manifeste même à Bouchain, vieille capitale de l'Ostrevant en voie de rajeunissement,



Une vieille rue de Denain (Rue de l'Enclos en 1925)

(Dessin de J. Melchior.)

et les hauts-fourneaux de Denain se trouvent maintenant, en réalité, sur le territoire d'Escaudain.

Indépendamment de quelques vieux villages de l'Ouest dont les fermes existent encore, il y a encore, çà et là, des débris montrant la signification abolie du pays d'Ostrevant. Les témoins de ce passé sont les églises en grès dans le voisinage de Douai, comme Arleux et Lewarde ; les églises de Marquette, Mastaing, Bouchain, en particulier ; la tour d'Ostrevant, adossée aux débris des anciens remparts de Bouchain ; le pavillon du Chapitre de Denain et ses colombiers ; la tour d'Escaudain ; l'abbaye de Beaurepaire, à Somain ; les vestiges de l'abbaye illustre d'Anchin ; les restes des remparts d'Haspres, où se voit aussi l'abbaye. La pyramide de Denain, qui avait été classée comme monument historique en 1862, n'a guère qu'un siècle et ne peut lutter contre ces autres témoins d'une Histoire disparue, dont il ne restera bientôt plus grand' chose peut-être.

Comme presque partout ailleurs en France, tout ce qui, dans l'Ostrevant, pouvait ressembler à un costume local, disparaît sous l'uniformité du vêtement. Le langage se modifie aussi, mais a besoin, dans tout l'Ostrevant, de faire encore bien des progrès si, vraiment, il faut dire adieu au véritable patois, fortement attaqué par le mépris des traditions et l'ignorance du passé. Le patois n'était plus le patois, mais un français incorrect, — et c'est grand dommage. Littre n'a-t-il pas dit que « le français conservé dans les dialectes qui ont occupé l'ancienne France est aussi authentique que celui qui nous est conservé par la langue littéraire » ? Heureusement, les œuvres de Jules Mousseron sauvegardent le parler de la région.

L'Ostrevant a donc pu, dans certaines parties de son sol, conserver son aspect agricole. Mais son caractère général s'est modifié en raison de ce que ce très vieux pays se trouve sur le passage de ces filons de charbon qui, venus de Belgique, se dirigent vers l'Angleterre après avoir créé les concessions de Thivencelles, Crespin, Anzin, Marly, Douchy, Aniche, l'Escarpelle, Dourges, Drocourt, Ostricourt, Carvin, Courrières, Lens, Nœux, Bruay, Gouy-Servins, Marles. Même dans le pays des marais, — le pays des « claires », resté semblable à ce qu'il était jadis, — les fosses à charbon ont fait leur apparition, et les hommes du pays ont courageusement adopté la nouvelle formule de travail qui, presque brusquement, se présentait à eux, — tant l'homme du Nord se plie à toutes les besognes et à tous les efforts.

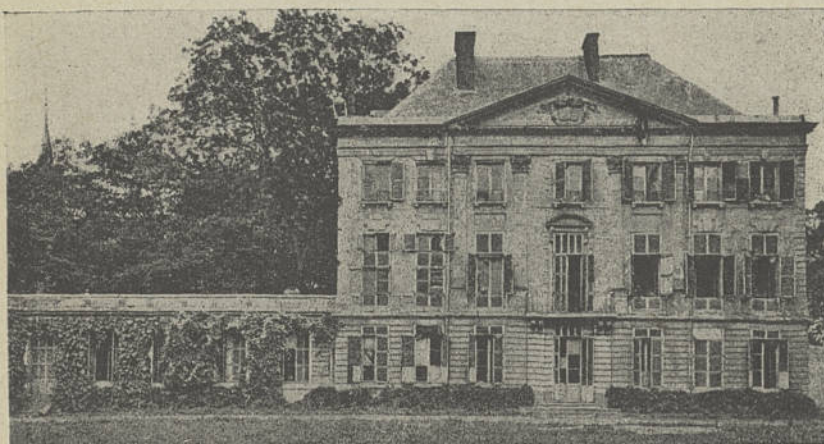
De toutes les modifications apportées dans l'ancien comté par l'industrie, c'est Denain qui tient magnifiquement la tête. Aniche, Lourches, Trith, viennent ensuite, et leur importance industrielle est considérable. Haspres, qui a conservé son aspect archaïque, s'est maintenu comme gros bourg, mais n'a pas été l'objet d'un accroissement qui soit en rapport avec son importance passée.

L'Ostrevant, qui présentait jadis le spectacle d'une terre vouée entièrement à la culture, est maintenant hérissé de hautes cheminées, et son sol fait voir, près des vastes établissements industriels, les terris qui — collines artificielles aux formes autrefois inesthétiques, — sont maintenant de formidables cônes dont les teintes ardoisées, dans les fonds de grisaille, affectent, de loin, l'aspect réel de pyramides d'Égypte qui auraient pu être apportées chez nous pour rompre la monotonie du ciel.

La partie qui a subi le plus de transformations physiques est la vallée de l'Escaut, de Valenciennes à Denain. L'aspect d'autrefois s'est sauvegardé dans la région comprise entre Bouchain et les environs d'Arleux. Du côté de la vallée de la Selle, l'industrie du tissage a provoqué, il y a un demi-siècle, un accroissement notable de la population.

fres à peu près constants de 500 à 600 naissances (548 en 1928) contre 350 à 370 décès : c'est une augmentation de 200 à 300 habitants par an. Le nombre de mariages a repris une moyenne de 300 à 325, — supérieure aux 240 à 260, moyenne des trois années précédant la guerre de 1914.

Comme l'écrivait M. Louis Nicolle en 1922, « dans le sombre tableau de la population française, la cité industrielle de Denain offre une exception curieuse, et la situation de cette ville est toute à son honneur au point de vue démographique ». Et, à ce moment, la Société Industrielle du Nord pensait que l'étude de cette augmentation continue de la population de Denain pouvait constituer peut-être un moyen d'apporter, dans le grave problème de la natalité française, un élément d'appréciation utile.



Le Chapitre de Denain

(Le corps principal du bâtiment a été construit vers 1780.)

A Denain, dans les années qui avaient précédé immédiatement la grande guerre, le nombre de naissances était d'environ 600 par année : il dépassait de 200 à 250 le nombre des décès, qui variait entre 350 et 400. Les mariages étaient de 239 en 1911 ; 248 en 1912 ; 265 en 1913. En 1914, on ne compte que 121 mariages. Puis, lamentablement, on note 9 mariages en 1915 : c'est le même nombre que cent années auparavant. Il y a eu 18 mariages en 1916 ; 56 en 1917 ; 58 en 1918. Mais, en 1919, le chiffre bondit à 471 ; en 1920, c'est le record : 491 mariages. On compte également, en 1920, le nombre de 631 naissances : on ne retrouve un chiffre semblable qu'en 1925, où l'on voit 632 naissances, supérieures aux 613 naissances de 1911 ; 609 de 1912 ; 607 de 1913. Le chiffre des naissances était tombé de 258 en 1915 ; 105 en 1916 ; 116 en 1917, pour aboutir au nombre si bas de 85 naissances en 1918. L'année où l'on compte le plus grand nombre de décès est 1918, qui s'inscrit pour 690. Il y avait eu 515 décès en 1917. Ces années furent particulièrement terribles et marquent un arrêt pénible dans l'accroissement constant de la population de Denain.

Dix ans après la guerre, l'équilibre se rétablit avec des chif-

Cette continuité d'action, cette confiance dans la vie, proviennent de ce que le peuple d'une telle cité n'a pas de prévention néfaste contre le travail manuel, et l'on arrive à conclure avec optimisme conformément au jugement d'un général français : « Il est excellent d'abolir le préjugé contre le travail manuel... Raboter une planche ou limer un morceau d'acier, cet exercice oblige à la réflexion, développe le jugement ».

Denain avait connu cette destinée bizarre : Cette ville, — une des plus courageuses, sans doute, de toutes les villes de France, comme le démontre son accroissement étonnant, — a subi, pendant l'occupation allemande, le maximum des destructions industrielles. Le relèvement s'est fait. Les ruines ont fait place à des installations nouvelles, et l'âme tenace et résistante des habitants s'instaure de nouveau dans le champ d'action mieux développé encore qu'auparavant. Il faut, hélas ! noter un plus grand apport de main d'œuvre étrangère : la plus grande des guerres a frappé fortement sur toute la région et a supprimé un nombre considérable de travailleurs dont l'œuvre est restée en suspens.

Quel sera l'avenir de Denain, dont l'histoire, dans les cin-

quante dernières années du XIX^e siècle, est comparable à l'effort d'une autre cité pendant quelques siècles ? Son avenir apparaît industriel : il y faudra apporter autre chose, et l'Art — créé pour embellir la vie — ne devra pas être oublié. L'Humanité ne se doit-elle pas à elle-même de préparer les jours plus beaux où l'on pourra travailler mieux encore, puisque, selon le mot de Michelet, « on ne travaille bien que dans la joie » ?

Mais les destinées sont changeantes. En peu d'années, sur le petit territoire de Denain, le visage des choses a été complètement transformé. Toutefois ce que l'on croit définitif peut également être modifié bien vite encore. Mais les mots d'action qui doivent s'appliquer au peuple français, relevé des épreuves horriblement endurées sur son sol, ne peuvent être que des mots d'espoir, quand on a su résister à une telle tourmente. Et pour bien comprendre ce que peut être l'avenir d'une cité habituée à l'effort, il n'y a peut-être rien de préférable que de se fier aux paroles de ceux qui ont le mieux étudié le Passé. C'est donc M. Camille Jullian qui doit être cité — et ses déclarations, heureusement, sont optimistes — quand il parle des épreuves passées pour connaître la France : « *C'est une nouvelle époque... Les progrès des sciences appliquées changent la condition de*

l'homme... Pour qu'il se soit bâti une terre de France et que nous devenions des Français, il a fallu un interminable travail humain, qui a commencé dès le jour où les hommes ont apparu sur notre sol et qui, dès lors, ne s'est point interrompu. Et nul ne peut affirmer que ce travail soit terminé et que les siècles à venir n'apporteront pas un trait nouveau à la figure de la France, une richesse imprévue à son terroir, un devoir de plus à sa vie. Car je suis de ceux qui croient que les destinées nationales de la patrie française commencent à peine, si long que soit le passé qui fut nécessaire à sa formation ».

Après ces admirables paroles, il faut espérer et préparer les lois désirables qui rendront « la guerre inutile ». L'activité de Denain n'est rien comparativement à ce que peut être la vie réalisable d'un peuple fort et juste : cette histoire n'est qu'une simple série de gestes et de mots ébauchés, en vue de destinées meilleures, dans un territoire restreint, mais courageux, vibrant et souvent éprouvé. Sachons respecter le passé, plein de réalisations et d'efforts, et, résolument, animés du courage et de l'espérance qui guidèrent nos aïeux, faisons en sorte de préparer l'harmonieux Avenir.



Table Chronologique des Matières

	Pages
CHAPITRE I. — Années 1712 à 1724 : le retour des chanoinesses à Denain ; baux de fermage ; procès dressés par le bailli	3
CHAPITRE II. — La règle intérieure du Chapitre de Denain (XVII ^e et XVIII ^e Siècle)	17
CHAPITRE III. — Années 1724 à 1757 : les droits des chanoinesses sur Denain et les villages voisins	32
CHAPITRE IV. — Années 1757 à 1776 : le projet de translation des Dames à Valenciennes ; l'affaire de l'abbaye d'Hasnon ; recherche du charbon à Denain	41
CHAPITRE V. — Années 1777 à 1786 : le célèbre procès des Dames de Denain contre l'Evêque d'Arras	50
CHAPITRE VI. — Les chanoinesses et les dîmes ; les « Derniers Triansons » ; l'obélisque de Denain	60
CHAPITRE VII. — Années 1786 à 1789 : le lieutenant Ronaparte et sa visite présumée du champ de bataille de Denain ; la vanité des abbayes de Maubeuge et de Denain ; la révolte des paysans	68
CHAPITRE VIII. — Années 1789 à 1799 : la vente des propriétés du Chapitre de Denain ; le départ des chanoinesses ; la Terreur ; la tentative de rétablissement de l'Abbaye	73
CHAPITRE IX. — Années 1800 à 1830 : les ruines de l'Abbaye ; la répétition de la bataille de Denain ; la découverte du charbon à Denain ; les sucreries	85
CHAPITRE X. — Années 1820 à 1838 : la création de l'industrie métallurgique à Denain ; les voies ferrées ; passage de Victor Hugo à Denain	101
CHAPITRE XI. — Année 1839 à 1848 : Les grèves ; la construction d'une mairie et le projet de transfert du chef-lieu de canton à Denain ; les événements de 1848	110
CHAPITRE XII. — Années 1848 à 1859 : la consultation des communes sur la question du chef-lieu de canton ; Denain, agglomération agricole et « ville des enfants »	124
CHAPITRE XIII. — Années 1859 à 1864 : la rivalité de Denain et de Bouchain ; les modifications subies par Denain	138
CHAPITRE XIV. — Années 1865 à 1871 : l'industrie ; les écoles ; la guerre	147
CHAPITRE XV. — Années 1871 à 1875 : les grèves et leur influence sur la question du chef-lieu de canton ; la grande marche historique de 1875	154
CHAPITRE XVI. — Années 1875 à 1884 : vieilles coutumes de Denain ; les grèves ; les crises	164
CHAPITRE XVII. — Années 1885 à 1888 : Denain est promu chef-lieu de canton ; les efforts de Denain pour rivaliser avec Bouchain	176
CHAPITRE XVIII. — Années 1888 à 1900 : l'industrie à Denain à la fin du XIX ^e Siècle ; liste des maires de Denain ; la ville de Denain bat le record d'augmentation de la population	185
CHAPITRE XIX. — Le XX ^e Siècle : Denain, ville pacifique et violente ; la marche historique de 1912 ; la guerre ; Denain est occupé par les Allemands pendant cinquante mois ; destruction de l'industrie de Denain ; reconstitution générale des usines saccagées ; l'avenir de Denain	195



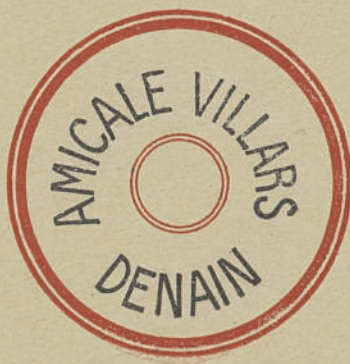
Table des Gravures, Plans et Documents

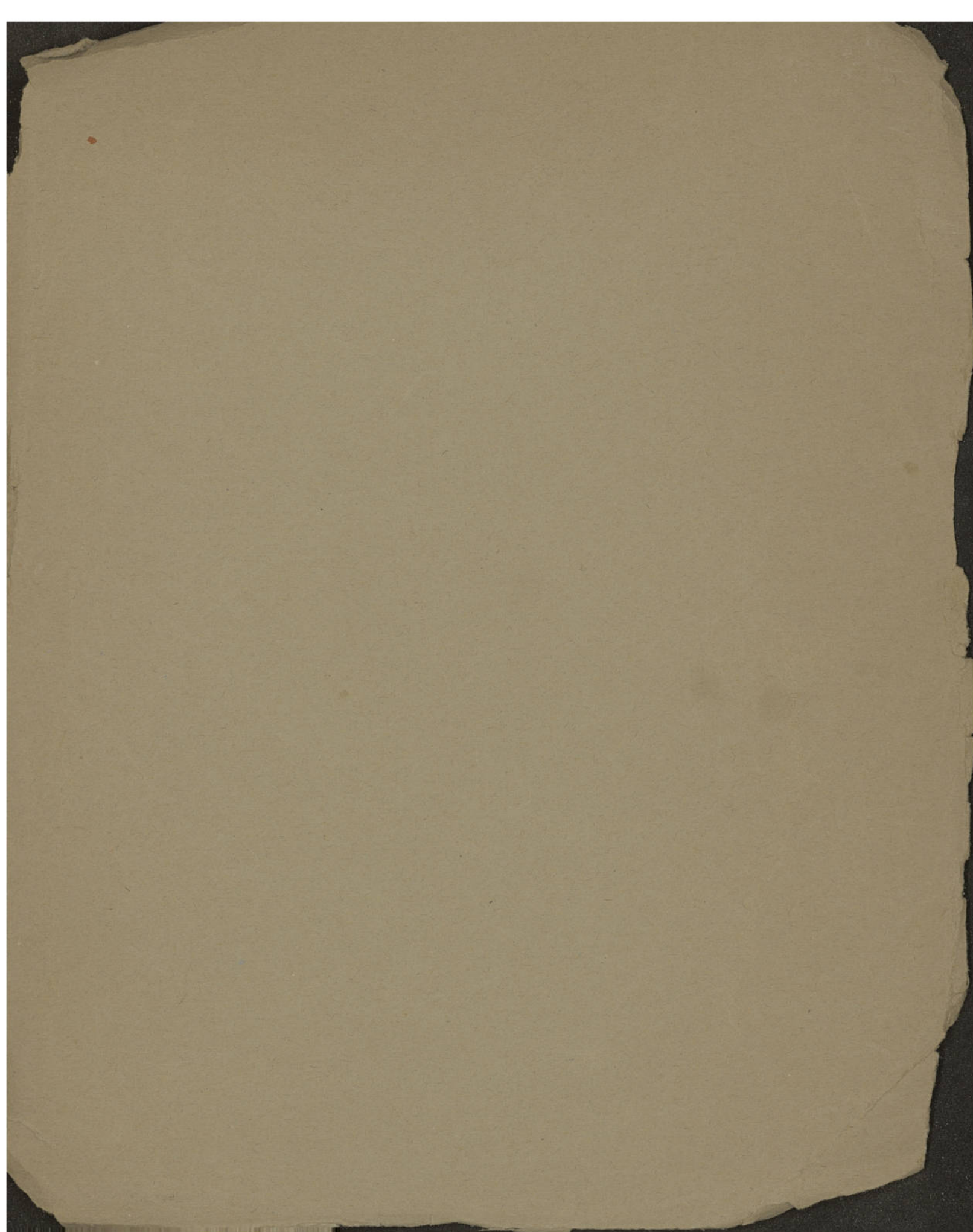
	Pages		Pages
Refuge de l'Abbaye de Denain	5	La fosse de l'Enclos (dessin d'André-J. Renard)	128
Marques d'illettrés de Denain	6	Vue du terri de l'Enclos (dessin de Maurice Vigneron) ...	129
Armoiries des de Haynin et des Denaing	10	Portrait de Charles Bourseul	130
Armoiries de l'Abbaye de Denain (Dessin de J. Melchior) ..	11	Principes du téléphone (schéma)	130
Autographe de Madame de la Hamaïde	14 et 15	Autographe de Charles Bourseul	131
Les pavillons de la seconde porte de l'Abbaye (Dessin de Jules Melchior)	22	Portrait de l'abbé Louis Dewaulle	132
Chanoinesse de Denain en habit de chœur	23	Fausse porte en l'honneur de Jacques Cail (reproduction d'une lithographie)	132
Chanoinesse de Denain hors du chœur	28	Portrait d'Emile Fontenelle	134
Sainte-Remfroye, Patronne de Denain	33	Médaille de Félix Wargé (par Paul Theunissen)	149
Pierre tombale de Mme de la Hamaïde (croquis d'A. Leignel)	34	Le poète Jules Mousseron et sa famille	150
Ancienne rue du pont hainuyer (cliché Lambert)	37	Portrait de M. Jules Baudry, directeur d'école	151
Ancienne porte du moulin de l'Abbaye (cliché Lambert) ...	38	Le lieutenant-colonel Balambois	158
Médaille de Corneille Theunissen rappelant la fondation de la Cie d'Anzin	39	La cavalcade de 1875 à Denain (Dessin de Daniel Vierge)	158
L'Eglise Notre-Dame la Grande (Valenciennes)	42	Char de l'Agriculture (1875)	159
Chœur de l'Eglise Notre-Dame la Grande	46	Cavalcade de 1875 (dessin paru dans le journal « L'Illustration »)	160
Portrait de Laurent de Bouchain	54	Char des Mines d'Anzin (1875)	161
Portrait de François de Nion	61	Une coulée au « Bessemer » (plaquette de C. Theunissen) ..	161
Le Violon de l'Abbaye de Denain (cliché Lambert)	63	Char de la Société Cail	162
La première pyramide de Denain (Dessin d'André-J. Renard)	65	Floris Osmond, métallurgiste	162
Portrait d'Emmanuel Barbotin (d'après le « physionotrace »)	74	Le général A. Cambay	165
Portrait de Dampierre (Dessin d'André-J. Renard)	76	Le capitaine de frégate Michel Burkhardt	166
Pierre du porche de l'Eglise abbatiale Sainte-Marie	77	Le compositeur de musique Ludovic Blareau	167
Ruines de l'Eglise Sainte-Marie	78	La Société des Longues-Pipes (cliché Lambert)	169
Pierre provenant de l'Abbaye (cliché Lambert)	78	Emile Basly	174
L'ancienne ferme Payen (dessin d'André-J. Renard)	82	Décoration de la Mairie de Denain en 1886	177
Seeau de la Ville de Bouchain (dessin d'André-J. Renard) —	84	Bouchain et Denain se disputent la clef du canton (caricature d'André-J. Renard)	178
Les dépendances du Chapitre de Denain (cliché Lambert) ..	84	Carte de projet de division du canton de Bouchain	179
Le Père Félix (dessin d'André-J. Renard)	86	L'ancienne place de la Mairie sous la neige (peinture de Bœuf Geiter)	181
Le cadastre de Denain en 1810 (cliché Lambert)	87	L'Union Chorale de Denain	183
Caricature de Timothée Trimm (d'après André Gill)	89	Porte de Bouchain (dessin d'André-J. Renard)	184
La Maison du Prévôt, à Valenciennes (dessin d'A.-J. Renard)	94	L'ancien Salon de l'Ermitage	185
Médaille d'Edmond Membreé (par V. Pavot)	94	Le Baron de Nervo (plaquette de Pierre Dautel)	186
Obélisque dit de Denain (Haulchin)	95	La place Sainte-Remfroye	187
Carte des fosses à charbon de Denain	97	Maquette de la Statue de Villars, par Henri Gauquié	188
Vue de Douchy (dessin d'André-J. Renard, d'après une peinture de Mlle de Maingoval)	98	Jean Werth, métallurgiste (par Lucien Jonas)	191
Coupe d'un puits de mine primitif	100	L'Amicale Villars	193
Jeton des Mines d'Anzin	101	Plan moderne de Denain	194
Vue de l'ancienne fosse Napoléon (cliché E. Landouzy) ...	103	Cérémonie d'inauguration d'un haut-fourneau	197
Fac-Similé (avis des journaux de 1834 pour l'installation du « Chemin en fer »)	104	Allumage d'un haut-fourneau en 1906	198
Portrait de P.-F. Dumont	105	Le Viaduc des Fades (travail de la Société Cail)	199
Portrait du peintre Harpignies (par Lucien Jonas)	113	Le Viaduc des Fades (travail de la Société Cail)	200
Portrait de J.-F. Cail	115	Elévateur des Fontinettes (travail de la Société Cail)	201
Les Forges et Laminoirs de Denain vers 1844	116	Affiche de Lucien Jonas pour les fêtes de Denain en 1912 ..	202
Le Château de Douchy (dessin d'André-J. Renard d'après une peinture de Mlle de Maingoval)	126	Jean de Boislisle, secrétaire de la Société de l'Histoire de France	203

	Pages		Pages
Le peintre Lucien Jonas	203	Le Kaiser et les principaux chefs allemands à Denain (1917)	215
Marche historique de 1912 : les Soldats de l'an II	205	La statue de Villars au moment de sa destruction	217
Le Char des Forges de Denain en 1875	205	Le Pont de Denain (cliché Lambert)	218
Cantinière (Marche historique de 1913)	206	Feuillet éphéméride de la reprise de Denain	218
Char « La France » (Marche historique de 1912)	207	Signature du Prince de Galles donnée à Denain	218
Le Monument des Vainqueurs de Denain (cliché Lambert) ..	208	Le Prince de Galles et les troupes canadiennes à Denain (extrait du « Toronto Star Weekly »)	219
Médaille de Lefebvre d'Orval (cliché Lambert)	209	Emplacement des hauts-fourneaux de Denain à la fin de la guerre	220
Le capitaine Maurice Sautai (historien)	209	La nouvelle statue de Villars arrivant à Denain en 1924 (cliché Lambert)	221
Henri Gauquié, statuaire (médaille de Pierre Dautel)	210	La statue de Villars avant sa réédification (cliché Lambert)	222
Henri Guillaume, architecte	210	La statue de Villars réédifiée (cliché Lambert)	222
Le Marquis de Vogüé, historien (cliché Pirou)	211	Plan des ruines de l'Eglise abbatiale Sainte-Marie	223
Etat-Major de Dampierre (marche historique de 1912)	211	Ruines de l'Eglise Sainte-Marie	223
L'Assaut de Denain (dessin de Lucien Jonas)	212	Une vieille rue de Denain (dessin de Jules Melchior)	225
Jules Mousseron lisant un poème en patois près de la statue de Villars (dessin de Lucien Jonas)	213	Le Chapitre de Denain	226
Arrivée de la statue de Villars à Denain en 1913 (cl. Lambert)	213	Les fumées à Denain (E. Dupret)	227
Plan allemand de Denain	214		
Guillaume II à Denain en 1917	215		



ACHEVÉ D'IMPRIMER, LE 24 SEPTEMBRE 1929
POUR L'« AMICALE VILLARS », DE DENAIN,
PAR MAURICE CARTON, A ST-AMAND-LES-EAUX







52